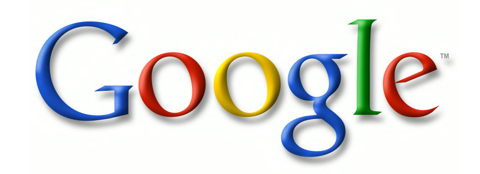
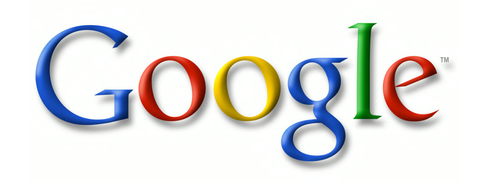
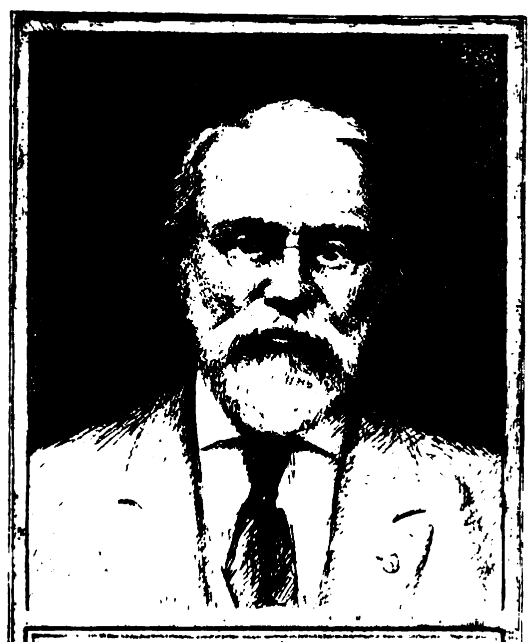










BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE DELPHINALE

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE DELPHINALE

4e Série. — Tome 3e

1889



GRENOBLE
IMPRIMERIE F. ALLIER PÈRE ET FILS
Grande-Rue, 8, cour de Chaulnes.

1890

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE DELPHINALE

4me SÉRIE

ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 15 MARS 1890

BUREAU POUR L'ANNÉE 1890

Président. — M. Eugène CHAPER, ancien député.

Vice-président. — M. le Dr CARLET, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble.

Secrétaire perpétuel. — M. A. PRUDHOMME, archiviste de l'Isère.

Secrétaire adjoint. — M. Alfred VELLOT, avocat.

Trésorier perpétuel. — M. Marcel REYMOND.

Bibliothécaire-archiviste. — M. E. MAIGNIEN, conservateur de la Bibliothèque municipale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ DE RÉDACTION

MM. GUIRIMAND, l'abbé GINON, FOURNIER, TROUILLER et le comte DE GALBERT.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1. MACÉ DE LÉPINAY, doyen honoraire de la Faculté des lettres ... 1850
2. MAUREL DE ROCHEBELLE (Albert) ... 1851
3. CHAPER (Eugène), ancien député de l'Isère ... 1862
4. GARIEL (Hyacinthe), ancien conservateur de la Bibliothèque ... 1862
5. TROUILLER, professeur à la Faculté de droit ... 1866
6. DE BOISSIEU (Paulin) ... 1867
7. MONAVON (Gabriel), juge de paix ... 1869
8. DUGIT, doyen de la Faculté des lettres ... 1872
9. DE GALBERT (le comte Alphonse), ancien conseiller de Préfecture ... 1872
10. CHARAUX, professeur à la Faculté des lettres ... 1873
11. THIBAUD (Paul), avocat ... 1874
12. VILLARS (Maxime), conseiller à la Cour d'appel, en retraite ... 1874
13. GINON (l'abbé), curé de Saint-Joseph ... 1874
14. GUIRIMAND (Casimir), conseiller à la Cour d'appel 1876
15. CHABRAND, docteur en médecine ... 1876
16. PERIER (Ennemond), avoué à la Cour d'appel ... 1876
17. FERRAND (Henri), avocat ... 1878
18. ACCARIAS, conseiller à la Cour d'appel en retraite 1878
19. NICOLET (Victor), négociant ... 1879
20. DE BEYLIÉ (Jules) ... 1879
21. MAIGNIEN (Edmond), conservateur de la Bibliothèque ... 1879

MM.

22. CHARVET (Baptiste), docteur en médecine 1880
23. PRUDHOMME (Auguste), archiviste de l'Isère.... 1880
24. PION, conseiller à la Cour d'appel............. 1880
25. ROYER (Casimir), avocat...................... 1881
26. DUHAMEL, substitut du procureur général 1882
27. CARLET, professeur à la Faculté des sciences.. 1882
28. FOURNIER (Paul), professeur à la Faculté de droit 1882
29. PIOLLET (Albert), substitut du procureur général 1883
30. DE CROZALS, professeur à la Faculté des lettres 1884
31. REYMOND (Marcel)........................... 1884
32. PELLET (l'abbé), curé de Notre-Dame.......... 1884
33. GIRAUD, ancien négociant 1884
34. MORIN, avocat............................... 1885
35. MAISONVILLE (Fritz), ancien publiciste........ 1886
36. VELLOT (Alfred), avocat 1886
37. MASSE, ancien magistrat...................... 1886
38. MERCERON, ingénieur 1886
39. MASIMBERT (Adolphe), avocat................ 1887
40. ALLOTTE DE LA FUYE, chef de bataillon au 4e régiment du génie......................... 1889
41. MORILLOT, professeur à la Faculté des lettres.. 1889
42. MARTIN (l'abbé), directeur de l'Externat N.-D .. 1889
43. STRYIENSKI (Casimir), professeur au Lycée.... 1889
44. GUÉTAL (l'abbé)............................ 1889
45. PONS, conseiller à la Cour d'appel 1889
46. SAINT-SEVER PAGÈS, avocat.................. 1889
47. BALLEYDIER (Louis), professeur à la Faculté de droit.................................. 1889
48. CAFFAREL, colonel, directeur du génie........ 1889
49. MOURRAL, juge au Tribunal civil 1889

MM.

50. Michoud, professeur à la Faculté de droit 1889
51. Berruyer, architecte 1889
52. Jay (Raoul), professeur à la Faculté de droit... 1889
53. Février (le général), grand chancelier de la Légion d'honneur 1889
53. Dubarle (Léon), ancien magistrat............ 1889
54. Bertrand, professeur à la Faculté des lettres.. 1890

MEMBRES ASSOCIÉS

MM.

1. Ducoin (Auguste), avocat, à Lyon.
2. Morin-Pons (Henri), banquier, à Lyon.
3. Onofrio (Jean-Baptiste), conseiller à la Cour de cassation, à Paris.
4. Revillout, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
5. Pallias (Honoré), à Lyon.
6. Auvergne (le chanoine), ancien secrétaire général de l'Evêché de Grenoble.
7. Hébert (Ernest), peintre, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole française de Rome.
8. Marsilliat-Laborde (l'abbé), curé de Brignac (Corrèze).
9. Vallentin (Ludovic), juge, à Montélimar (Drôme).
10. Roman (Joseph), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, au château de Picomtal, près Embrun (Hautes-Alpes).
11. Chevalier (Ulysse), chanoine, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).
12. De Lesseps (Charles), ingénieur, à Paris.
13. M'Roë, premier président de la Cour d'appel de Chambéry.
14. Crozat (l'abbé), curé au Touvet.
15. Caillemer, doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut, à Lyon.

MM.

16. De Coston (le baron), à Montélimar.
17. Valson, doyen de la Faculté libre des sciences, à Lyon.
18. Morin (Henri), à Dieu-le-Fit (Drôme).
19. Guillaume (l'abbé Paul), archiviste des Hautes-Alpes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et du Comité des Beaux-Arts des départements, à Gap.
20. De Mortillet (Paul), propriétaire, à Meylan.
21. Fernel, à Claix.
22. Ponte, docteur-médecin, à Voiron.
23. Messié (Alfred), avocat, à Montélimar (Drôme).
24. Sestier (Jules), avocat, à Paris.
25. Devaux (l'abbé), professeur à la Faculté libre de Lyon.
26. Fialon, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Grenoble.
27. Bernard (Charles), avocat général, à Dijon.
28. Rey (Reymond), inspecteur d'Académie, à Avignon.
29. Mlle M.-A. de Franclieu, au château de Longpra, à Saint-Geoire (Isère).
30. Bellet (Charles), chanoine honoraire, à Tain (Drôme).
31. Champollion-Figeac (Aimé), à Vif (Isère).
32. Delachenal (Roland), avocat, archiviste-paléographe, à Paris.
33. Barge (Henri), architecte, à Janneyrias (Isère).
34. Lagier (l'abbé), curé de Blandin (Isère).
35. Ingold (le R. P.), de l'Oratoire, à l'évêché de Luçon (Vendée).
36. Guichard, économe de l'asile de Mont-de-Vergue, près Avignon.

MM.

37. De Kirwan, ancien inspecteur des forêts, à Versailles.
38. Delorme (Emmanuel), secrétaire archiviste de la Chambre de commerce de Toulouse.
39. Chapelle (l'abbé), ancien curé de Merlas, à Paris.
40. Faure (Félix), ancien membre du Conseil d'État, à Saint-Ismier.
41. Arnaud (Victor), notaire à la Mure.
42. Perrossier (l'abbé), curé de Parnans (Drôme).
43. Rodillon (l'abbé), à Lyon.
44. Margot (Victor), notaire, à Voiron.
45. Bourron (Jules), conseiller d'arrondissement, à Saint-Pierre-de-Méarotz.
46. Dumarest, docteur en médecine, à Voiron.
47. Moncharville, ancien directeur de la Banque de France, à Grenoble.
48. De Virieu (le marquis), au château de Virieu (Isère).
49. Nizet, architecte diocésain, à Paris.
50. Mesnard (Léonce), ancien maître des requêtes au Conseil d'État, à Grenoble.
51. Giraud, avocat, à Grenoble.
52. Berthollet, docteur en médecine, à Grenoble.
53. De Salverte, maître des requêtes au Conseil d'État, à Paris.
54. Bonnard (Eugène), propriétaire au Grand-Lemps (Isère).
55. Perrin (l'abbé), curé à Sainte-Marie-d'Alloix (Isère).
56. Cerise (le baron), ancien inspecteur des finances, sous-directeur de la Cie d'assurances l'*Union*, à Paris.
57. De Lanzac de Laborie, avocat, à Paris.
58. Du Pont de Gault-Saussine (le comte), à Paris.

MM.

59. CHEVALIER (l'abbé Jules), professeur d'histoire au grand Séminaire de Romans.
60. DE BEYLIÉ (Léon), chef de bataillon, aide de camp du préfet maritime, à Lorient.
61. DE MONTAL (Arthur), à Grenoble.
62. GUILLERMIN (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Saint-Tropez (Var).
63. JACQUIER (l'abbé), curé de Serezin-du-Rhône.
64. TIVOLLET (l'abbé), curé de la Tronche.
65. LE MONASTÈRE DE LA GRANDE-CHARTREUSE.
66. LEVET (le capitaine).
67. VIDIL (Paul), négociant, à Grenoble.
68. JOUVIN (Paul), négociant, à Grenoble.
69. BLANCHET (Victor), ingénieur, à Rives.
70. DE LINAGE (le vicomte de), à la Thivollière, par Voreppe.
71. GOLLÉTY (Yves), avocat, à Grenoble.
72. DE BARRAL (le comte), ancien secrétaire d'ambassade, directeur de la *Revue du Monde latin,* au château de Voiron.
73. DE GALBERT (le vicomte), à Grenoble.
74. MOYRAND (Paul), à Grenoble.
75. REYNIER (Auguste), à Grenoble.
76. SALESSE, ancien magistrat, avocat, à Grenoble.
77. PENET (Félix), à Grenoble.
78. ARNAUD (Victor), à Grenoble.
79. GIRARDIN (l'abbé), curé de Saint-Bruno, à Grenoble.
80. LAVAUDEN, avocat, à Grenoble.
81. BRETON (Henri), professeur honoraire à l'École de médecine, à Grenoble.
82. RICHARD-BÉRENGER, conseiller général de l'Isère.

MM.

83. Teyssier de Savy (Gabriel).
84. Charbonnier, avocat, conseiller général de l'Isère.
85. Benoît, bâtonnier de l'ordre des avocats.
86. Béthoux (Xavier), avocat.
87. Eymard-Duvernay (Joseph), avocat.
88. Badin, maire de Champier.
89. Dugon (le vicomte).
90. Sisteron (Louis), avocat.
91. De Bouffier (Amédée).
92. Jullien, ancien magistrat.
93. Guirimand (Edmond).
94. Lemaître (Jules), homme de lettres, à Paris.
95. Brun-Durand, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Crest (Drôme).
96. Sisteron (Paul), avocat, à Grenoble.
97. Senequier-Crozet (Jules), avocat, à Grenoble.
98. Dodo (Henri), ingénieur, à Domène.
99. Blanchet (Augustin), à Rives.
100. Blanchet (Paul), à Rives.
101. Kléber (Émile), à Rives.
102. De Lamorte-Félines, avocat, à Grenoble.
103. A. de Prunières (le comte), ancien député des Hautes-Alpes.
104. Lombard, avocat, à Grenoble.
105. Chaper (Alphonse).
106. Allier (Joseph), imprimeur, à Grenoble.
107. Lefrançois, avocat, à Grenoble.
108. Senequier-Crozet (l'abbé Paul).

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉS DE FRANCE.

Ministère de l'Instruction publique : Revues des travaux historiques, scientifiques, économiques.

Journal des Savants.

Annales du Musée Guimet.

---

1. Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

2. Algérie. — Société historique algérienne (Alger).

3. Basses-Alpes. — Société des lettres et des sciences (Digne).

4. Hautes-Alpes. — Société d'études (Gap).

5. Alpes-Maritimes. — Société des lettres, sciences et arts (Nice).

6. Aube. — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (Troyes).

7. Aveyron. — Société des lettres, sciences et arts (Rodez).

8. Bouches-du-Rhône. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

9. Calvados. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

10. CALVADOS. — Société Linnéenne de Normandie (Caen).

11. — — Société des beaux-arts de Caen.

12. CHARENTE. — Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).

13. CHARENTE-INFÉRIEURE. — Académie des belles-lettres, sciences et arts (La Rochelle).

14. — — Société Linnéenne de la Charente-Inférieure (Saint-Jean-d'Angély).

15. CÔTE-D'OR. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

16. — — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.

17. DOUBS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

18. — — Société de médecine de Besançon.

19. DRÔME. — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme (Valence).

20. — — Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers (Romans).

21. EURE. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure (Évreux).

22. EURE-ET-LOIR. — Société Dunoise d'archéologie (Châteaudun).

23. FINISTÈRE. — Société académique de Brest.

24. — — Société archéologique du Finistère (Quimper).

25. GARD. — Académie du Gard, à Nîmes.

26. GIRONDE. — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

27. — — Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

28. GARONNE (HAUTE-). — Société d'histoire naturelle de Toulouse.

29. — — Académie de législation de Toulouse.

30. — — Annales du Midi (Toulouse).

31. — — Société archéologique du Midi de la France (Toulouse).

32. — — Société académique Franco-Hispano-Portugaise (Toulouse).

33. HÉRAULT. — Académie des sciences et belles-lettres de Montpellier.

34. — — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

35. — — Société pour l'étude des langues romanes (Montpellier).

36. ILLE-ET-VILAINE. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (Rennes).

37. INDRE-ET-LOIRE. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (Tours).

38. — — Société archéologique de Touraine (Tours).

39. ISÈRE. — Société de statistique, des sciences et des arts industriels de l'Isère (Grenoble).

40. — — Revue catholique des institutions et du droit, à Grenoble.

41. LOIRE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire (Saint-Étienne).

42. LOIRE (HAUTE-). — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

43. — — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire (le Puy).

44. LOIRE-INFÉRIEURE. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).

45. — — Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure (Nantes).

46. LOIRET. — Société archéologique de l'Orléanais (Orléans).

47. MAINE-ET-LOIRE. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

48. — — Société industrielle et agricole d'Angers et de Maine-et-Loire.

49. MANCHE. — Société académique de Cherbourg.

50. MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons.

51. Académie nationale de Reims.

52. —— Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

53. MEURTHE-ET-MOSELLE. — Académie Stanislas (Nancy).

54. — — Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

55. MEUSE. — Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

56. NORD. — Société Dunkerquoise (Dunkerque).

57. OISE. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Beauvais).

58. — — Société historique de Compiègne.

59. — — Comité archéologique de Senlis.

60. PAS-DE-CALAIS. — Société des Antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).

61. — — Académie d'Arras.

62. PYRÉNÉES (BASSES-). — Société des sciences, lettres et arts de Pau.

63. PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales (Perpignan).

64. RHÔNE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

65. RHÔNE. — Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon.

66. — — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

67. — — Société académique d'architecture de Lyon.

68. SAÔNE-ET-LOIRE. — Académie de Mâcon.

69. — — Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.

70. — — Société Éduenne (Autun).

71. SARTHE. — Société d'agriculture, sciences et arts (Le Mans).

72. — — Revue historique du Maine (Le Mans).

73. SAVOIE. — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts (Chambéry).

74. — — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (Chambéry).

75. — — Académie de la Val-d'Isère (Moutiers).

76. — — Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne).

77. SAVOIE (HAUTE-). — Société Florimontane (Annecy).

78. — — Académie Chablaisienne (Thonon).

79. SEINE. — Société philotechnique.

80. — — Société philomathique.

81. — — Société d'anthropologie.

82. — — Société française de numismatique et d'archéologie.

83. SEINE-INFÉRIEURE. — Société nationale Havraise d'études diverses.

84. SEINE-ET-MARNE. — Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne (Melun).

85. SEINE-ET-OISE. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Versailles).

86. SOMME. — Société des antiquaires de Picardie (Amiens).

87. TARN-ET-GARONNE.—Académie des sciences, belles-lettres et arts (Montauban).

88. VAR. — Société académique du Var (Draguignan).

89. VAUCLUSE. — Académie de Vaucluse (Avignon).

90. VIENNE. — Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).

91. VIENNE (HAUTE-). — Société archéologique du Limousin (Limoges).

92. VOSGES. — Société philomatique (Saint-Dié).

93. YONNE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

1. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.
2. — Société d'histoire naturelle de Colmar.
3. — Académie de Metz.
4. — Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
5. — Société Smithsonienne de Washington.
6. — Académie de Davenport. Jowa (États-Unis).
7. — Société royale des sciences et des lettres de Drontheim (Norwège).
8. — Université royale Frédéricienne, à Christiana.
9. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
10. — Academia dei Lincei, à Rome.
11. — Société des naturalistes de Moscou.
12. — Vering für Thüringische Geschichte (Iena).

EXTRAITS DES PROCÈS VERBAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1889.

Séance du 18 janvier 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

MM. l'abbé Ginon, Marcel Reymond, Fournier et Chaper présentent M. l'abbé Guétal, comme membre titulaire, à la place de M. Piaget, décédé.

MM. Fournier et Prudhomme présentent comme membre associé M. de Lanzac de Laborie.

M. Dutey, agent voyer en chef du département, membre titulaire, donne sa démission.

M. le baron Cerise est élu membre associé.

Allocution de M. Paul Fournier, président.

M. Chaper communique à l'Académie un plan manuscrit colorié du siège de la Mure dressé en 1580, vraisemblablement, par l'un des ingénieurs italiens au service de Mayenne, et deux pièces de monnaie sans nom de roi frappées par les ligueurs du Dauphiné en 1593.

L'Académie décide que les projets de modification à son règlement, présentés par MM. Marcel Reymond et Piollet, seront renvoyés à une commission de cinq membres. Sont élus pour en faire partie : MM. Chaper, Charaux, l'abbé Ginon, Trouiller et de Galbert.

Séance du 1er février 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

MM. Chaper, Marcel Reymond et Prudhomme présentent M. le capitaine Jouffray, comme membre titulaire, à la place de M. Dutey, démissionnaire.

MM. Chaper, Charaux, de Galbert et Fournier présentent comme membres associés M. le comte de Pont de Gault-Saussine et M. l'abbé Jules Chevalier, professeur au grand Séminaire de Romans.

MM. Marcel Reymond et de Galbert présentent comme membres associés MM. le commandant Léon de Beylié et Arthur de Montal.

M. Charaux donne lecture de quelques *Pensées sur l'histoire.*

M. Marcel Reymond présente une Notice archéologique sur le Palais de justice de Grenoble et présente diverses reproductions photographiques des parties les plus remarquables de ce monument. Ces photographies sont l'œuvre de M. Charles Giraud, correspondant de l'Académie.

M. Prudhomme lit quelques lettres du président Vidaud de la Tour, relatives au procès de la Dlle Bon et à la démission de Servan.

MM. le commandant Allotte de la Fuye, l'abbé Martin, Morillot et Stryienski sont élus membres titulaires.

Séance du 15 février 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

MM. Fournier, Chaper, l'abbé Ginon et Prudhomme présentent comme membre titulaire M. Pons, conseiller à la Cour d'appel, à la place de M. Auzias-Turenne, décédé.

MM. Charaux, l'abbé Ginon et Fournier présentent comme membres associés MM. l'abbé Guillermin, aumônier de la Présentation à Saint-Tropez (Var), et l'abbé Jacquier, curé de Serezin-du-Rhône.

MM. Charaux, l'abbé Ginon, Fournier et Prudhomme présentent comme membre associé M. l'abbé Tivollet, curé de la Tronche.

M. le Dr Charvet demande la parole pour faire une brève communication relative à un projet d'élever un monument à Bayard dans l'église Saint-André. Il rappelle que depuis de longues années on a exprimé des doutes sur l'authenticité des restes de Bayard, transférés en 1822 de l'église des Minimes de la Plaine dans l'église Saint-André. M. Pilot affirmait que ces restes n'étaient pas ceux de Bayard, lesquels reposaient encore dans les caveaux du couvent des Minimes. Il y a quelques années, M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, offrit à une Société de Rodez un ossement qu'il disait provenir du corps exhumé en 1822. Or, après une expertise médicale, cet ossement fut reconnu provenir d'un cadavre de femme. M. Charvet en conclut que c'est une femme qui est ensevelie dans l'église Saint-André, sous le buste et le nom de Bayard. Il se propose de faire faire des fouilles sur

l'emplacement de l'ancienne chapelle des Minimes, persuadé qu'on doit y retrouver le corps embaumé du bon Chevalier revêtu de son armure.

M. Chaper donne lecture de quelques lettres de Servan qui fournissent de nouveaux détails sur les causes qui provoquèrent la démission de l'avocat général au Parlement de Grenoble.

Au nom de la Commission chargée de la revision du règlement, M. l'abbé Ginon donne lecture d'un rapport résumant les conclusions de cette Commission. Ces conclusions sont adoptées.

Séance du 1er mars 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

M. le capitaine Jouffray est élu membre titulaire à la place de M. Dutey, démissionnaire.

MM. Arthur de Montal, l'abbé Jules Chevalier, Henri de Saussine et le commandant Léon de Beylié sont élus membres associés.

Le T. R. P. Général de la Grande-Chartreuse est élu, par acclamation, membre associé.

MM. Chaper, Marcel Reymond et Fournier présentent M. Saint-Sever Pagès, avocat, comme membre titulaire, à la place de M. Jules Taulier, décédé.

MM. Dugit et Chaper présentent en la même qualité M. Paul Jouvin.

MM. Paul Fournier et le comte de Galbert présentent comme membres associés MM. Victor Blanchet, le vicomte

de Linage, Yves Golléty, avocat, le comte de Barral, ancien secrétaire d'ambassade, directeur de la *Revue du monde latin,* et le vicomte de Galbert.

L'Académie accorde l'échange de ses publications avec la Société archéologique de Nantes et l'Académie Chablaisienne.

M. le Dr Carlet fait une conférence sur l'anatomie et la physiologie des abeilles. Il communique à l'Académie le résultat de ses recherches personnelles sur l'appareil venimeux de ces insectes.

Séance du 15 mars 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

L'Académie décide qu'elle échangera son *Bulletin* avec la Société historique de Compiègne et les *Annales du Midi*.

M. Louis Balleydier, professeur à la Faculté de droit, est présenté comme membre titulaire à la place de M. le président Rivier, décédé, par MM. Charaux, Trouiller, Fournier et Prudhomme.

MM. Chaper, Villars et Fournier présentent en la même qualité M. le colonel Caffarel.

MM. Marcel Reymond, Villars et de Galbert présentent comme membre associé M. Paul Moyrand.

MM. Marcel Reymond, Villars et Charvet présentent en la même qualité M. Auguste Reynier, négociant.

MM. Charaux, de Galbert et Fournier présentent en la même qualité M. Salesse, ancien magistrat.

MM. Villars, de Galbert et Fournier présentent en la même qualité MM. Félix Penet et Victor Arnaud.

M. Casimir Stryienski prononce son discours de réception.

Réponse de M. Paul Fournier, président.

M. Chaper communique quatre lettres d'Henri Beyle à sa sœur Pauline.

Le même membre montre à l'Académie quelques bijoux romains trouvés à Saint-Hilaire-du-Rozier.

M. Pons, conseiller à la Cour, est élu membre titulaire à la place de M. Auzias-Turenne, décédé.

MM. les abbés Guillermin, Jacquier et Thivollet sont élus membres associés.

Séance du 29 mars 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

Sont présentés comme membres titulaires :

M. Mourral, juge au Tribunal civil de Grenoble, par MM. Maxime Villars, Casimir Guirimand et Charaux.

M. Michoud, professeur à la Faculté de droit, par MM. Maxime Villars, Guirimand et Paul Fournier.

M. Berruyer, architecte, par MM. le comte de Galbert, Chaper et Maxime Villars.

Sont présentés comme membres associés :

MM. l'abbé Girardin, curé de Saint-Bruno de Grenoble, et André Duhamel, par MM. le comte de Galbert, Marcel Reymond et Paul Fournier.

M. Lavauden, avocat, par MM. Paul Fournier, Chaper et le comte de Galbert.

M. Saint-Sever Pagès est élu membre titulaire à la place de M. Jules Taulier, décédé.

MM. Paul Vidil, Paul Jouvin, Victor Blanchet, le vicomte de Linage, Yves Golléty, le comte de Barral et le vicomte de Galbert sont élus membres associés.

M. l'abbé Devaux, professeur à la Faculté libre de Lyon, membre associé de l'Académie, donne lecture d'une étude sur l'*Histoire et l'état actuel des études patoises dans le Haut-Dauphiné.*

Séance du 12 avril 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

MM. Louis Balleydier, professeur à la Faculté de droit, et le colonel Caffarel sont élus membres titulaires.

MM. Paul Moyrand, Auguste Reynier, Salesse, Félix Penet et Victor Arnaud sont élus membres associés.

MM. Charaux, Trouiller, Fournier et Prudhomme présentent en qualité de membre titulaire M. Raoul Jay, professeur à la Faculté de droit.

MM. Charaux, Charvet, l'abbé Ginon et Fournier présentent comme membre associé M. Henri Breton, professeur à l'École de médecine.

Au nom de M. R. Delachenal, membre associé, M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la première partie d'une Notice historique consacrée à Pierre Chépy, agent

politique du Ministère des affaires étrangères, qui séjourna à Grenoble du 28 juin 1793 à nivôse an II.

Au nom de la Commission chargée de la refonte du règlement de l'Académie, M. l'abbé Ginon donne lecture des art. 1 à 21 qui sont successivement adoptés.

Séance du 13 avril 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

M. le Président expose que le Bureau a engagé des pourparlers avec la Municipalité au sujet du local des séances de l'Académie. Après une courte discussion, les membres présents déclarent à l'unanimité approuver les démarches du Bureau.

M. le Dr Charvet communique de nouvelles observations sur l'authenticité des restes de Bayard ensevelis dans l'église Saint-André.

L'Académie décide qu'on imprimera de suite la Table méthodique de ses *Bulletins,* rédigée par notre confrère, M. Piollet. Elle vote également l'impression de la Notice sur Chépy, lue à la précédente séance, laquelle sera suivie de la correspondance de Chépy dont M. Chaper, vice-président, offre, avec sa générosité habituelle, de faire les frais. Ces deux publications formeront le premier fascicule d'un volume de documents inédits consacré à l'histoire de la Révolution en Dauphiné.

Séance du 16 mai 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

M. le Président fait l'éloge de M. Lory, doyen de la Faculté des sciences, membre titulaire de l'Académie delphinale, récemment décédé.

Sont présentés comme membres associés :

M. le commandant Margot, par MM. Marcel Reymond, Fournier et Prudhomme.

M. Richard-Bérenger, conseiller général de l'Isère, par MM. Accarias, Charaux et Prudhomme.

M. Gabriel Teyssier de Savy, par MM. Charaux, Fournier et Prudhomme.

M. le Secrétaire perpétuel achève la lecture de la Notice sur Chépy, rédigée par M. R. Delachenal.

M. le Président communique la première partie d'une étude historique sur Amédée de Roussillon, évêque de Valence et de Die, œuvre de M. l'abbé Jules Chevalier, membre associé.

Sont élus membres associés : MM. l'abbé Girardin, André Duhamel, Lavauden et Henri Breton.

Séance du 17 juin 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

MM. le comte de Galbert, Charaux et Fournier présentent M. le général Février, en qualité de membre titulaire.

Sont présentés comme membres associés :

M. Xavier Béthoux, avocat, par MM. Charaux, le comte de Galbert, Accarias et Fournier.

M. Joseph Eymard-Duvernay, avocat, par MM. Charaux, Prudhomme et Fournier.

M. Badin, licencié en droit, maire de Champier, par MM. Prudhomme, le comte de Galbert et Fournier.

M. le vicomte Dugon, par MM. Fournier, Charaux et le comte de Galbert.

MM. Louis Balleydier, Mourral, Michoud et Raoul Jay sont élus membres titulaires.

M. l'abbé Ginon, rapporteur de la Commission du règlement, donne lecture des art. 24 à 35 qui sont successivement adoptés. Le nouveau règlement sera imprimé en tête du *Bulletin* de l'année 1889.

M. le Président fait l'éloge de notre confrère, M. le Dr Reboud, correspondant de l'Institut, récemment décédé à Saint-Marcellin.

Séance du 5 juillet 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

M. le Président annonce que notre confrère, M. Prudhomme, a obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une mention honorable au concours des Antiquités nationales, pour son *Histoire de Grenoble.*

MM. Charaux, Trouiller et Fournier présentent comme membres associés MM. Louis Sisteron, avocat, et Amédée de Bouffier.

M. le général Février est élu membre titulaire.

MM. Margot, Richard-Bérenger, Teyssier de Savy, Badin, Joseph Eymard-Duvernay, Charbonnier et Xavier Béthoux sont élus membres associés.

M. Marcel Reymond lit une étude critique sur le style de Donatello et la classification de ses œuvres.

Au nom de M. Accarias, M. Charaux donne lecture d'une Notice sur Jacques Accarias de Sérionne.

Séance du 26 juillet 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

MM. Amédée de Bouffier et Louis Sisteron sont élus membres associés.

MM. de Galbert, Marcel Reymond et Charvet présentent en qualité de membre associé M. Joseph Jullien, ancien magistrat.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant qu'une subvention de 500 fr. est accordée à l'Académie delphinale en vue de la publication de la Correspondance du cardinal Le Camus, évêque de Grenoble.

Au nom de M. le commandant de Beylié, membre associé, M. Marcel Reymond lit quelques fragments d'un récit de voyage de Paris à Samarcande.

M. Paul Fournier fait une communication sur quelques diplômes du XII[e] siècle, très vraisemblablement faux, invoqués par les églises de Viviers, de Vienne et les Clérieux.

Séance du 22 novembre 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

M. le Président dépose sur le bureau un exemplaire imprimé de la *Table des Bulletins de l'Académie,* rédigée par notre confrère, M. Piollet. Il le remercie, au nom de la Société, d'avoir bien voulu se charger de ce répertoire qui rendra de grands services à tous ceux qui auront à consulter notre collection.

L'Académie accepte l'échange de ses publications avec celles de la Société d'archéologie lorraine.

M. le Président annonce que le Conseil général de l'Isère a accordé à l'Académie delphinale une subvention de 100 fr., et que M. Richard-Bérenger, notre nouveau confrère, y a joint un don personnel de 100 fr. — Remerciements.

L'Académie delphinale a obtenu à l'Exposition universelle de 1889 une mention honorable.

Sont présentés comme membres associés :

M. Jules Lemaître, rédacteur au *Journal des Débats,* par MM. Prudhomme, Charaux et Trouiller.

M. Edmond Guirimand, par MM. l'abbé Ginon, Marcel Reymond et le Dr Charvet.

M. Brun-Durand, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, par MM. Fournier, Trouiller et Maignien.

M. Joseph Jullien est élu membre associé.

M. Marcel Reymond donne lecture du discours de ré-

ception de M. le général Février, grand chancelier de la Légion d'honneur, retenu à Paris par ses fonctions.

Réponse de M. Paul Fournier, président.

Séance du 23 décembre 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

M. le Président fait l'éloge de M. Albert du Boys, membre associé de l'Académie, récemment décédé.

MM. Jules Lemaître, Brun-Durand et Edmond Guirimand sont élus membres associés.

Sont présentés comme membres associés :

M. Humbert de Terrebasse, par MM. Prudhomme, Maignien et Fournier.

M. Gaspard, notaire à Saint-Jean-de-Bournay, par MM. Marcel Reymond, Maignien et Fournier.

M. Charaux lit une étude philosophique sur la Curiosité d'esprit.

M. le Dr Charvet communique quelques observations sur un éperon du XIVe siècle trouvé sur le flanc du mont Saint-Eynard.

M. Fournier lit un fragment historique sur l'entreprise dirigée par l'archiprêtre Armand de Cervolles contre la reine Jeanne de Naples et la Provence, en 1357.

***

Séance du 27 décembre 1889.

(Présidence de M. Paul Fournier.)

MM. Humbert de Terrebasse et Gaspard sont élus membres associés.

MM. Accarias, Trouiller, Giraud, l'abbé Ginon et Périer présentent en qualité de membre titulaire M. Léon Dubarle, ancien magistrat.

MM. Charaux, Fournier et l'abbé Ginon présentent comme membres associés MM. Paul Sisteron, Jules Sénequier-Crozet, avocats à Grenoble, et Henri Dodo, ingénieur à Domène.

M. Paul Morillot prononce son discours de réception.

Réponse de M. Paul Fournier, président.

Au nom de M. Brun-Durand, membre associé, M. le Président donne lecture de l'introduction d'un Censier de l'église de Die, document en langue vulgaire du XIIIe siècle.

Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau pour l'année 1890. Sont élus :

Président : M. Eugène CHAPER.

Vice-Président : M. le Dr CARLET.

Secrétaire-adjoint : M. VELLOT.

Bibliothécaire : M. MAIGNIEN.

Membres du Conseil d'administration : MM. FOURNIER, TROUILLER et le comte de GALBERT.

OUVRAGES REÇUS PAR L'ACADÉMIE

pendant l'année 1889.

---

1. Paul GUILLAUME. — *Chartes de N.-D. de Bertaud.* — Gap et Paris, 1888, in-8°.
2. — *Istorio de Sanct Poncz.* Gap et Paris, 1888, in-8°.
3. A. DE BEAUCHAMP. — *Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur.* — Paris, 1880, 5 vol. in-8°.
4. L'abbé GUILLERMIN. — *Vie de Mgr Darboy,* 2e édition. Paris, s. d., in-8°.
5. Le chanoine TRÉPIER. — *Recherches historiques sur le décanat de Saint-André.* — 1888.
6. Honoré PALLIAS. — *Des Dauphinois.* — *Éclaircissements* (Extrait de Philibert Brun). — Lyon, 1888, in-8°.
7. Dr C.-P. CASPARI. — *Kirchenhistorische Anecdota.* — Christiania, 1883, in-8°.
8. A.-B. DRACHMANN. — *Catuls Digtning.* — Kjobenhavn, 1887, in-8°.
9. — *Guderne hos Vergil.* — Kjobenhavn, 1887, in-8°.
10. *Udsigt over den romerske satires Forskjellige arter og deres oprindelse af L. B. Sternesen.* — Kristiania, 1887, in-8°.
11. *Informe sobre la cuestion de validez del tratado de limites de Costa-Rica y Nicaragua y puntos accesorios sometidos al arbitraje del senor Presidente de los Estados Unidos de America,* por Pedro Pérez Zeledon. — Washington, 1887, in-8°.
12. *Replica al alegato de Nicaragua,* por Pedro Pérez Zeledon. — Washington, 1887, in-8°.
13. Louis DELAHAYE. — *Crimée.*

14. M. CHAMPAVIER. — *Félix Clément, peintre d'histoire.* — Paris, Plon, 1885, in-8°.

15. DE BARRAL. — *Étude sur l'Histoire diplomatique de l'Europe.* — t. I-II. — Paris, Plon, 1885, in-8°.

16. Dr CHABRAND. — *Jean-Louis Borel, sieur de La Cazette, et Georges de Ferrus.* — Gap, 1889, in-8°.

17. *La défense de Plevna, d'après les documents officiels et privés réunis sous la direction de Muchir-Ghazi, Osman pacha,* par le général de division Mouzaffer pacha et le lieutenant-colonel Talaat bey. — Paris, 1889, in-8°, et 1 vol. in-f° de planches.

18. *Vita di Sant Alferio, fondatore a primo abbate de cenobio della SS. Trinita di Cava de Tirenti,* per Paolo GUILLAUME, in-8°.

19. *Vita di Sant Costabile di Lucania fondatore di Castellabate,* per Paolo GUILLAUME, in-8°.

20. *L'Ordine Cluniacense in Italia ossia vita di S. Pietro Salernitano,* per Paolo GUILLAUME, in-8°.

21. *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, par M. Renan et M. Fallières, ministre de l'Instruction publique.* — Paris, 1889.

22. Gaston PARIS. — *Les parlers de France.*

23. AMELINEAU. — *Les moines égyptiens.* — *Vie de Schnoudi.* — Paris, Leroux, 1889, in-18.

24. Ed. FAURE. — *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (1838-1888).* — Genève, 1889, in-8°.

25. Léon DE BEYLIÉ. — *Mon Journal de voyage de Lorient à Samarcande.* — Grenoble, 1889, in-12.. — Photogravures.

26. Fénélon GIBON. — *La Croisade du Dimanche.* — Versailles (1889), in-12.

RÈGLEMENT

DE

L'ACADÉMIE DELPHINALE

TITRE I.

Travaux de l'Académie.

ARTICLE 1er. — Les travaux de l'Académie delphinale ont pour objet le progrès des sciences, des lettres et des arts, et tout ce qui peut tendre à l'utilité des départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, constituant l'ancienne province du Dauphiné.

L'Académie s'interdit toute discussion politique ou religieuse.

TITRE II.

Composition de l'Académie. — Obligations de ses membres.

ART. 2. — L'Académie est composée de soixante membres *titulaires*, résidant à Grenoble, et d'un nombre illimité de membres *associés*, Grenoblois ou étrangers.

MEMBRES TITULAIRES.

ART. 3. — Tout membre titulaire nouvellement élu sera tenu de faire un discours de réception, dont il choisira lui-même le sujet. S'il succède à un membre décédé, l'éloge et l'appréciation des travaux de son prédécesseur pourront être l'objet de son discours, ou au moins devront y trouver place.

ART. 4. — Ce discours devra être communiqué, au moins un mois à l'avance, au Bureau, dans la personne du Président, du Vice-Président et du Secrétaire perpétuel qui, tous les trois, en prendront connaissance. Le Bureau pourra faire au récipiendaire les observations qu'il jugera convenable, et si le récipiendaire ne croyait pas devoir en tenir compte, le Conseil d'administration jugerait en dernier ressort.

ART. 5. — Le discours devra être fait et lu dans le délai d'une année, à dater du jour où l'élection aura été notifiée. Ce délai pourra être, par exception, prolongé d'un an par le Président ; passé ce nouveau délai, le membre *titulaire,* qui n'aura pas satisfait à cette obligation, sera classé de plein droit parmi les membres *associés*. Si, plus tard, il vient à présenter son discours, il prendra rang parmi les titulaires, à la première vacance, sans qu'il soit besoin d'un nouveau vote.

ART. 6. — Après la lecture du discours de réception, le Président fait une réponse écrite au récipiendaire.

ART. 7. — Les membres *titulaires* qui cessent d'habiter Grenoble sont classés parmi les membres *associés*. En cas de retour, ils reprennent leur rang, sans proposi-

tion ni scrutin, quand même l'Académie serait au complet, sur un simple avis donné au Président et communiqué par lui à l'Académie.

ART. 8. — Les membres titulaires sont tenus de payer chaque année une cotisation de 15 fr. Ils reçoivent chaque année le *Bulletin de l'Académie*. Le refus de payer la cotisation entraînerait de plein droit la démission.

ART. 9. — Quand un membre titulaire mourra à Grenoble, le Bureau assistera en corps à ses obsèques. Le Président demandera à la famille du défunt que tous les membres titulaires soient informés du décès, de façon à pouvoir se joindre au Bureau.

MEMBRES ASSOCIÉS.

ART. 10. — Les membres associés assistent aux séances ou parties de séances, qui n'ont pas pour objet des questions d'ordre intérieur ou des élections. Ils ne prennent part à aucun vote et ne sont éligibles à aucune des fonctions de l'Académie.

Ils peuvent faire à l'Académie des communications d'ordre littéraire ou scientifique et en obtenir l'insertion au *Bulletin*.

Leur cotisation annuelle est fixée à 10 fr. Ils reçoivent chaque année le *Bulletin de l'Académie*.

TITRE III.

Direction.

ART. 11. — La direction de l'Académie est confiée à un Bureau et à un Conseil d'administration.

ATTRIBUTIONS DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ART. 12. — Le Bureau est chargé du fonctionnement ordinaire, notamment de la préparation de l'ordre du jour des séances, de l'organisation des séances publiques et des concours, de l'enregistrement des candidatures, de la conservation des archives et de tout ce qui s'y rattache, enfin de l'exécution des mesures financières prises par le Conseil d'administration.

ART. 13. — Le Conseil d'administration est chargé de préparer et fixer le budget, de régler les comptes, de délivrer les mandats, de régler les difficultés relatives à l'impression et à la rédaction du *Bulletin* ou à tout autre objet.

COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ART. 14. — Le Bureau est composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-adjoint, d'un Trésorier et d'un Bibliothécaire.

ART. 15. — Les membres du Bureau sont élus tous les ans, dans la séance de décembre, excepté le Secrétaire et le Trésorier qui sont perpétuels.

Le Président et le Vice-Président ne peuvent être réélus qu'après un an d'intervalle.

Le Secrétaire-adjoint et le Bibliothécaire sont indéfiniment rééligibles.

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont membres de droit de toutes les Commissions.

Art. 16. — Le Conseil d'administration est composé de six membres résidents, outre le Président, le Vice-Président et les autres membres du Bureau.

Ces six membres restent pendant deux ans en fonction; ils sont renouvelés alternativement et ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

FONCTIONS DES MEMBRES DU BUREAU.

Art. 17. — Le Président veille à l'observation du règlement, dirige les débats, convoque le Bureau et le Conseil d'administration, reçoit les membres titulaires, recueille les votes, arrête les comptes et les signe au registre avec le Secrétaire et le Trésorier.

Il fait, à chaque réunion, un compte rendu sommaire des articles contenus dans les volumes envoyés par les diverses Sociétés avec lesquelles l'Académie est en rapports d'échanges, et des ouvrages envoyés à l'Académie par leurs auteurs.

Le Vice-Président remplace le Président en cas d'absence.

Art. 18. — Le Secrétaire tient le procès-verbal des séances; il y insère, par ordre de date, les décisions de l'Académie, les élections et un précis des mémoires et des communications qui y ont été présentés.

Il est dépositaire des papiers de l'Académie; il les communique, sans les déplacer, aux membres qui désirent en prendre connaissance.

Il est chargé des convocations et de la correspondance.

Le Secrétaire-adjoint remplace le Secrétaire perpétuel en cas d'absence, et le seconde au besoin, notamment pour les convocations.

ART. 19. — Le Trésorier est dépositaire des fonds de l'Académie en vue des besoins courants ; pour le surplus, il fait des placements ou dépôts avec autorisation du Conseil d'administration.

Il tient, par ordre de dates, un registre de recettes et de dépenses. Le Conseil, à la fin de chaque année, reçoit ses comptes, les arrête et en communique le résultat à l'Académie dans la séance suivante. Ce résultat est transcrit au procès-verbal de la séance.

ART. 20. — Le Bibliothécaire garde les archives et les livres appartenant à l'Académie. Après chaque séance, il porte au catalogue les volumes qui sont parvenus à l'Académie et y appose le timbre de la Bibliothèque.

Il prête les livres aux membres de l'Académie, et peut les prêter également aux personnes étrangères, en ce dernier cas sur l'autorisation écrite du Président. En aucun cas, l'emprunteur, même appartenant à l'Académie, ne peut emporter un livre sans en avoir pris la charge par sa signature au registre des prêts.

La durée des prêts est limitée à deux mois.

TITRE IV.

Séances et délibérations.

ART. 21. — L'Académie tient des séances *privées* et des séances *publiques*. Elle s'assemble le premier vendredi de chaque mois en séance privée ; pendant l'hiver,

elle s'assemble également le troisième vendredi. Les séances s'ouvrent à l'heure précise indiquée par les lettres de convocation.

Toutes les fois que l'Académie a besoin de délibérer sur des questions d'ordre intérieur, elle se réunit ou se forme en comité secret, avec présence des seuls membres titulaires.

Art. 22. — Les personnes étrangères à l'Académie peuvent être admises aux séances privées sur une invitation écrite du Président.

Art. 23. — Le mode des séances publiques est réglé un mois à l'avance par le Bureau, qui en fait part à l'Académie. Aucun membre ne peut y lire de Mémoire qui n'ait déjà été lu en séance privée ou qui n'ait été examiné par le Bureau.

Art. 24. — L'Académie vote au scrutin secret ou à main levée. Dans quelque forme que ce soit, elle ne prend ses décisions qu'à la majorité absolue des suffrages. Le scrutin secret est de droit pour les élections de membres titulaires et toutes les fois que cinq membres le réclament.

TITRE V.

Élection des nouveaux membres.

Art. 25. — Pour être admis à occuper une place vacante de membre titulaire de l'Académie, il faut s'être fait connaître par quelque ouvrage utile au pays, ou par un goût éclairé pour les sciences, les lettres ou les arts.

Art. 26. — Lorsqu'une place de membre titulaire devient vacante, la vacance est officiellement annoncée en séance par le Président et les présentations peuvent avoir

lieu dès la séance suivante, dans les conditions indiquées ci-dessous.

Art. 27. — Tout membre qui désire prendre l'initiative d'une candidature doit au préalable communiquer le nom du candidat à une Commission composée du Président de l'Académie, du Vice-Président et du Secrétaire perpétuel. Cette Commission, chargée de centraliser les candidatures, indique, en cas de candidature multiple, l'ordre des présentations qui seront faites à l'Académie et le notifie, dans la quinzaine, à chaque membre ayant pris l'initiative d'une proposition. La présentation à l'Académie ne pourra avoir lieu qu'après cette notification et devra être faite par une lettre signée de trois membres. Le vote aura lieu quatre semaines après la présentation.

Le premier rang attribué par la Commission des candidatures à un candidat ne préjudicie pas au droit de voter pour un autre.

Art. 28. — Quand il n'y aura qu'un seul candidat à une place de membre titulaire, ce candidat devra réunir, pour être élu, les deux tiers des suffrages, et il ne sera procédé au vote que s'il y a au moins *douze* membres présents, ce qui fixe à *huit* le minimum des suffrages exigés.

Art. 29. — Quand plusieurs candidats se présenteront pour la même place, l'un d'eux ne sera élu qu'autant qu'il obtiendra les deux tiers des suffrages : il ne sera d'ailleurs procédé au vote que s'il y a au moins *douze* membres présents.

Si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, il sera immédiatement procédé à un second tour, qui sera soumis aux mêmes conditions que le premier.

Si le second tour de scrutin ne donne pas de résultat, il sera procédé dans la même séance à un troisième tour.

Pour ce troisième tour, la majorité relative suffira, pourvu qu'elle atteigne au moins huit voix.

Si le troisième tour ne produit pas de résultat, l'élection sera renvoyée à un mois.

ART. 30. — La procédure indiquée dans les art. 27, 28 et 29 ne s'applique qu'aux élections de membres *titulaires*. La présentation des membres *associés* sera faite directement à l'Académie par une lettre signée de trois membres titulaires, et leur élection aura lieu aux deux tiers des membres présents, quel qu'en soit le nombre. Le vote aura lieu deux semaines au moins après la présentation.

Pour les élections, soit des membres titulaires, soit des membres associés, dans le calcul des deux tiers des membres présents, les fractions d'unité sont comptées au bénéfice du candidat.

Les élections sont toujours annoncées dans les lettres de convocation.

ART. 30. — Le Bureau, par une lettre signée du Secrétaire, informe les candidats de leur admission et leur délivre des diplômes, soit de membres *titulaires*, soit de membres *associés*.

TITRE VI.

Lectures et publications.

ART. 31. — Les membres titulaires informent le Président de leur intention de faire une communication à l'Académie, et le Président fixe le jour où elle aura lieu.

ART. 32. — Les membres associés adressent à l'Académie, par l'intermédiaire du Bureau, les mémoires ou

communications qu'ils lui destinent ; le Bureau leur en fait envoyer aussitôt un *récépissé* dont il est fait mention au registre tenu par le Secrétaire.

Le Bureau signale ces mémoires ou communications à l'Académie dès la première séance qui suit leur réception ; un membre du Bureau est désigné pour en prendre connaissance et en donner lecture à l'Académie sans autre formalité, à moins qu'il ne juge utile de les soumettre à l'examen du Bureau, comme cela a lieu pour les discours de réception. L'auteur peut faire sa lecture lui-même.

ART. 33. — L'Académie publie, dans le premier semestre de chaque année, un *Bulletin* contenant les principaux travaux présentés pendant l'année écoulée. La Commission d'administration nomme un Comité de rédaction chargé de cette publication.

ART. 34. — Le *Bulletin* ne devra contenir que des travaux inédits Toutefois, l'Académie, à la suite d'un rapport favorable du Bureau, pourra admettre un travail déjà publié. Elle votera sur ce point au scrutin secret et sans discussion.

ART. 35. — Le présent règlement sera exécutoire à partir du 1er juillet 1889.

MÉMOIRES ET RAPPORTS



DISCOURS DE M. PAUL FOURNIER

PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DELPHINALE

EN 1887 ET 1888.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En m'appelant pour l'année 1889 à la présidence de l'Académie Delphinale, vous m'avez fait un honneur à la fois grand et inattendu.

L'honneur est grand, puisque par votre vote vous m'avez assigné la place qu'ont occupée avant moi des hommes éminents dont j'ai souvent apprécié les mérites et ressenti la bienveillance.

L'honneur est inattendu, car je ne puis me dissimuler que pour me placer à votre tête, vous avez dû oublier que beaucoup d'autres avaient des titres préférables aux miens, et que par mon origine je n'appartiens pas à votre Dauphiné.

Vous avez ainsi mis le comble aux témoignages de sympathie que vous avez bien voulu m'accorder depuis que j'ai pris place dans vos rangs. Souffrez que je vous en exprime toute ma gratitude.

Cette gratitude est d'autant plus vive que, m'étant efforcé de connaître vos œuvres, je puis mieux apprécier le prix de vos suffrages. Permettez-moi de vous dire que l'étude que j'ai faite de vos travaux m'a inspiré le regret qu'ils fussent trop ignorés du public et parfois aussi de vous-mêmes. Aussi, profitant de la coutume qui m'accorde la parole ce soir, je voudrais, en toute sincérité, vous entretenir de ce que vous faites : je voudrais, après avoir rappelé les éclatants succès de plusieurs de nos collègues, dont l'Institut de France a consacré les mérites, retracer dans une brève esquisse l'ensemble des travaux auxquels vous et vos correspondants vous êtes livrés dans ces deux dernières années, par amour de cette province du Dauphiné, dont vous avez su garder les plus nobles traditions.

I

Deux d'entre nos collègues ont été élus cette année membres correspondants de l'Institut. Ce sont : M. le docteur V. Reboud, de Saint-Marcellin, et M. le chanoine Ulysse Chevalier, de Romans.

Pendant ses longs séjours en Afrique (1853-1884), M. le docteur Reboud ne s'est pas borné à étudier, avec une haute compétence et une admirable persévérance, les diverses branches de l'histoire naturelle de l'Algérie et de la Tunisie, notamment la botanique, sur laquelle il a recueilli une foule de documents importants et de spécimens inconnus[1] ; il s'est senti, en outre, attiré par ces inscriptions si nombreuses, irrécusables témoins des

[1] Sur les travaux botaniques de M. V. Reboud, dont beaucoup ont été publiés dans le *Bulletin de la Société de botanique de France* ou dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone,* consulter particulièrement les notices insérées par M. E. Cosson, de l'Institut, dans le *Compendium Floræ Atlanticæ* (Paris, Imprimerie Nationale, in-8°, t. I, 1881, pp. 79-85 ; t. II, 1883-1887, pp. XC-XCII) ; l'auteur de cet ouvrage fait connaître la part très large prise par M. Reboud à l'exploration botanique de l'Algérie et, dans la carte qu'il a jointe à son premier volume, marque d'un signe particulier (la lettre R) les itinéraires sahariens du savant docteur. En 1864, M. Reboud a fait partie de la mission botanique de Tunisie. — M. Cosson fait remarquer (ce souvenir intéressera quelques lecteurs dauphinois) que « M. le docteur V. Reboud doit le goût de la botanique aux leçons de l'abbé Guillaud, qui a eu le mérite d'introduire l'histoire

civilisations qui se sont succédé dans l'Afrique du Nord, et comme si celles qui nous dérobent leur secret exerçaient sur lui une séduction particulière, il s'est adressé aux plus mystérieux de ces documents. C'est ainsi que, non content de recueillir des inscriptions latines ou puniques, M. Reboud s'est attaché à relever et à publier les inscriptions dites libyco-berbères, œuvre d'un peuple qui transcrivait une langue encore inconnue en une écriture analogue à celle dont se servent actuellement les Touaregs, peuple de race Berbère. Les savants qui s'intéressent aux antiquités africaines ont loué, comme il convenait (j'emploie les expressions de M. J. Halévy), « le zèle éclairé et infatigable dont M. Reboud n'a cessé de donner les preuves les plus éclatantes en consacrant ses loisirs à la découverte des monuments dont personne avant lui n'avait soupçonné la valeur[1]. » Le jour viendra sans doute où, par quelque heureuse fortune, la science retrouvera l'intelligence des textes dont

---

naturelle dans les études classiques du Petit Séminaire du Rondeau, près Grenoble. »

Il convient de signaler aussi divers écrits de M. Reboud sur la zoologie africaine :

1° *De la présence du Gundi dans l'oasis de Berrian (Mzab), province d'Alger ;* — 2° *De la présence du Sorbeck, ou poisson des sables (scincus officinalis), dans les dunes de l'Algérie.* Ces deux mémoires ont été publiés dans la *Gazette médicale* d'Alger, août 1858 ; — 3° *Note sur l'existence du Naïa Haje dans le sud de la province de Constantine ; Bulletin de l'Académie d'Hippone,* t. XXVIII.

Enfin, il faut citer l'article publié par M. Reboud, en 1858, dans la *Gazette médicale* d'Alger, sous ce titre : « *Coup d'œil sur le Sahara algérien » ;* notes recueillies pendant des expéditions.

[1] *Essai d'épigraphie Libyque,* par M. J. Halévy. *Journal asiatique,* 7e série, t. IV, pp. 369 et suiv.

nous ignorons encore la signification ; en ce jour, où nous entrerons en communication directe avec la pensée des compatriotes de Massinissa et de Jugurtha, il ne sera que juste de nous rappeler que s'il nous est donné de pénétrer au cœur de cette antique civilisation, ce sera pour une large part aux labeurs et aux peines de notre savant collègue que nous le devrons [1].

---

[1] Voici la liste des travaux épigraphiques de M. le docteur Reboud :

1868. — *La Cheffia. Lettre à M. Letourneux, conseiller à la Cour d'Alger.* (*Revue africaine,* 1868.)

1869. — *Douze feuilles autographiques d'inscriptions libyques de la nécropole du Kef des Beni-Feredj* (Cercle de la Calle), etc., etc. — Ces textes sont reproduits dans le mémoire suivant.

1870. — *Recueil d'inscriptions libyco-berbères,* avec 25 planches et la carte de la Cheffia (*Mémoires de la Société française de numismatique et d'archéologie*).

1871. — *Recueil d'inscriptions libyco-berbères. — Inscriptions relevées dans le cercle de la Calle par M. le capitaine Bosc.* — Perpignan, février 1871.

1875. — *Recueil d'inscriptions libyco-berbères. — Excursion archéologique dans les cercles de Guelma, de Souk-Arras et de la Calle,* avec 12 planches (*Mémoires de la Société archéologique de Constantine*).

1879. — *Recueil d'inscriptions libyco-berbères. — Inscriptions de Milah et de Souk-Arras,* avec 12 planches (*Mémoires de la Société archéologique de Constantine*).

1880. — *Excursion archéologique dans les environs de Milah et de Constantine,* avec carte et planches (*Mémoires de la Société archéologique de Constantine*).

1881. — *Supplément,* avec 4 planches.

— *Sur deux briques romaines trouvées à Philippeville* (*Mémoires de la Société archéologique de Constantine*).

1882. — *Excursion dans l'Oued Guebli* (*Mémoires de la Société archéologique de Constantine*).

— *Recueil d'inscriptions libyco-berbères. — Excursion dans la*

Tandis que les ouvrages de M. Reboud ouvrent aux historiens de l'Afrique des perspectives nouvelles, c'est sur le terrain de notre Moyen-Age français que M. le chanoine Ulysse Chevalier a su conquérir les plus hautes distinctions scientifiques. Je n'entreprendrai pas de vous faire ici l'énumération des publications auxquelles il a dépensé, avec une ardeur au travail que les œuvres les plus ardues n'ont pu décourager, les trésors accumulés d'une érudition que la congrégation de Saint-Maur lui eût enviée. L'Académie Delphinale est assez familière avec l'histoire locale pour les connaître, et elle n'a pu oublier qu'elle a inséré, dans le second volume de sa collection des documents inédits, plusieurs des textes importants mis au jour par M. Chevalier.

Il me suffira, d'ailleurs, de rappeler que parmi les

Mahouna et ses contreforts, avec 9 planches (*Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1re partie).

1884. — *Excursion dans la Mahouna et ses contreforts* (*Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 2e partie).

— *Lettre à M. le conseiller Letourneux au sujet du coup d'œil rétrospectif sur l'alphabet libyque*, par M. Halévy (*Mémoires de la Société archéologique de Constantine*).

— *Sur une intaille représentant une Vierge byzantine avec inscription arabe et une date* (*Mémoires de la Société archéologique de Constantine*).

1887. — *Inscriptions libyco-berbères de la commune mixte des Safia.* (Album de 6 planches.) Le texte est sous presse et figurera dans le prochain volume de la Société archéologique de Constantine.

— *Notes archéologiques sur Djelfa*. Mégalithes, poste romain, inscription. — *Revue africaine d'Alger*, 1er vol.

— *Notes sur les nécropoles mégalithiques de Roknia, Sigus, Djelfa, Oued-el-Amar* (*Laghouat*), présentés par M. Henri Martin, de l'Institut, au Congrès de la Société pour l'avancement des sciences, tenu à Alger.

documents du Moyen Age, étudiés ou publiés par notre savant collègue avec les soins minutieux qu'exige l'érudition contemporaine, se trouvent en première ligne un bon nombre de cartulaires et de chartes du Dauphiné[1]. Il n'est pas inutile d'en donner ici la liste, qui comprend les publications suivantes : *Cartulaires de l'église et de la ville de Die**; *Cartulaire dauphinois de l'abbaye de Saint-Chaffre**; *Cartulaires des Hospitaliers et des Templiers en Dauphiné; Nécrologe et Cartulaire des Dominicains de Grenoble; Notice sur le Cartulaire d'Aimon de Chissé; Notice sur un Cartulaire inédit de la ville de Grenoble*[2]; *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-de-Léoncel, au diocèse de Die; Cartulaire de la ville de Montélimar; Cartulaire du prieuré de Saint-Pierre-du-Bourg-lès-Valence; Cartulaire de l'Abbaye de Saint-André-le-Bas, de Vienne; Actes capitulaires de l'église de Vienne**; *Nécrologe de Saint-Robert-de-Cornillon**; *Pouillés des diocèses de Vienne, Valence, Die et Grenoble**; *Hagiologe et Chroniques de Valence*, etc.

J'en omets sans doute[3], mais je ne puis m'abstenir de

[1] Je marque d'un astérisque ceux de ces documents qui ont été publiés dans le tome II de la *Collection de documents inédits relatifs au Dauphiné* publiée par l'Académie delphinale. (Grenoble, 1868, in-8°.)

[2] *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, t. III, année 1867, pp. 341-358.

[3] Les indications bibliographiques sur ce genre de publications se trouvent dans la *Bibliographie des Cartulaires publiés en France depuis 1840*, par M. Ulysse Robert. (*Cabinet historique*, t. XXIII, 1878, et tiré à part, avec un supplément de 1879.) Je dois ajouter qu'un cartulaire de l'abbaye de Bonnevaux, au diocèse de Vienne, paraîtra incessamment dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, par les soins de M. l'abbé Ul. Chevalier.

rendre un hommage spécial au *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné, publiés d'après les originaux conservés à la Bibliothèque de Grenoble et aux Archives de l'Isère*[1], où figurent des pièces d'un intérêt capital pour l'histoire des régions du Sud-Est; au *Mystère des Trois-Doms*, œuvre commencée par M. Giraud et récemment terminée par M. Chevalier, qui y a déployé toutes les richesses de son érudition dauphinoise[2]; et enfin au *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, dirigé depuis neuf années par M. l'abbé Ulysse Chevalier, pour le plus grand profit des études d'histoire religieuse dans ces contrées.

Ce n'est pas seulement à l'histoire locale que M. l'abbé Chevalier a consacré ses veilles. Tous ceux d'entre nous qui, pour une raison ou une autre, ont dû étudier quelque point de l'histoire du Moyen Age, savent en quelle estime il y a lieu de tenir le *Répertoire des sources historiques*, œuvre principale de M. Chevalier, à laquelle il vient d'ajouter un important supplément[3]. Mener à bonne fin cet immense et fastidieux travail fut, à coup sûr, tout ce qu'il y a de plus pénible : mais M. Chevalier peut se réjouir en pensant que dans toutes les bibliothèques de l'Europe il est béni chaque jour par des travailleurs auxquels il épargne des recherches souvent difficiles,

---

[1] Publié par la *Société de Statistique de l'Isère*. Montbéliard et Lyon, 1874, in-8° de VII-400 pages. Ces documents commencent à l'année 1249 et vont jusqu'à la fin du XVe siècle.

[2] Voir plus loin, p. 38. On trouvera ci-dessous l'indication de plusieurs œuvres récentes de M. l'abbé Ul. Chevalier.

[3] Paris, 1877-1884, in-4°, avec un supplément publié en 1888.

toujours longues et incertaines, en leur mettant en main les instruments de leurs recherches et les objets de leurs études. — L'Académie des Inscriptions, qui s'est associé M. l'abbé Chevalier, a voulu en outre se faire l'interprète de la reconnaissance du monde savant en attribuant à l'auteur du *Répertoire* l'une de ses récompenses, le prix Brunet.

M. Chevalier n'est pas le seul d'entre vous à qui aient été, depuis moins de deux ans, décernés des prix de l'Institut. Déjà, il y a quelques années, l'Académie de Médecine avait reconnu les mérites scientifiques de M. le docteur Carlet en se l'attachant comme membre correspondant : aujourd'hui, c'est l'Académie des Sciences qui couronne, en la personne de notre collègue, l'auteur d'une série de remarquables travaux publiés depuis 1879 jusqu'à 1888. Ces travaux ont eu pour objet l'appareil musical de la cigale, la locomotion des insectes et des arachnides, et aussi les muscles de l'abdomen, les pièces de l'aiguillon et l'appareil vénénifique des hyménoptères. La haute assemblée, « appréciant l'importance des résultats obtenus par M. le docteur Carlet », lui a décerné le prix Thore[1]. Je crois, Messieurs et chers collègues, répondre à votre vœu unanime en félicitant M. le docteur Carlet d'une distinction si bien justifiée.

En l'année 1887, le 1er prix du concours des Antiquités nationales était attribué par l'Académie des Inscriptions à notre collègue, M. Roland Delachenal, pour son his-

[1] J'emprunte ces indications au rapport présenté à l'Académie des sciences par M. A. Milne Edwards : *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences,* t. CVII, n° 26, pp. 1076-1078.

toire des *Avocats au Parlement de Paris* (1300-1600)[1]. « L'auteur (j'emprunte ici les expressions de M. Michel Bréal, président de l'Académie) prend la confrérie à ses origines, et nous fait assister à ses développements, à ses progrès. Il montre la place qu'occupaient les avocats de la Grand'Chambre, décrit la police des audiences, explique le mécanisme de la procédure : il montre ensuite les rapports de la corporation des avocats avec la magistrature, le pouvoir réglementaire et disciplinaire que le Parlement exerçait par eux, et les circonstances où ils pouvaient être associés à ses actes politiques. Enfin, il explique comment quelques-uns, sous les titres d'avocats du roi ou d'avocats généraux, chargés de défendre les intérêts des princes, devinrent de véritables magistrats en titre d'office. On ne saurait trop louer la conscience, la précision, la science exacte et sobre avec laquelle M. Delachenal a rempli ce cadre intéressant. Pour la première fois, nous avons une histoire critique de l'ordre des avocats dans la capitale[2]. »

Avec le beau livre de M. Félix Faure sur *les Assemblées de Vizille et de Romans*, le Dauphiné obtenait un nouveau triomphe, cette fois à l'Académie française[3]. En même temps, l'Académie couronnait la biographie d'un dauphinois, Jean-Joseph Mounier, écrite par un jeune historien dont le nom est encore respecté dans cette pro-

---

[1] Paris, 1885, in-8° de XXVIII-476 pages.

[2] Discours de M. Michel Bréal, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, prononcé dans la séance publique annuelle du 18 novembre 1887.

[3] *Les Assemblées de Vizille et de Romans en Dauphiné, durant l'année 1788*, par J.-A.-Félix Faure. Paris, Lyon et Grenoble, 1887, in 8° de XXXXVII-399 pages.

vince[1]. Vous me permettrez, Messieurs et chers collègues, de suivre l'exemple de l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie française, en associant dans un même hommage ces deux ouvrages « qui pourraient n'en faire qu'un, tant ils rappellent les mêmes souvenirs, étant inspirés par la même pensée et ayant la même origine, sinon la même conclusion[2]. » Vous me permettrez aussi d'unir dans les félicitations bien méritées que je leur adresse en votre nom, notre collègue ancien, M. Félix Faure, et celui du jeune écrivain qui sera dans quelques jours associé à votre compagnie, M. de Lanzac de Laborie.

Tel est pour nous, Messieurs, le bilan de ces deux dernières années : deux membres de notre Académie sont devenus membres correspondants de l'Institut, cinq ont obtenu des récompenses importantes dans les concours ouverts par les diverses Académies. Puis-je ajouter, sans blesser aucune modestie, que l'un de nos collègues, M. Trouiller, trop absorbé par le souci de son enseignement pour gagner par des ouvrages le succès qui s'offrirait naturellement à lui, l'a conquis au moins pour deux de ses élèves dont il a fait des lauréats du concours général des Facultés de droit, et qu'un autre d'entre nous, M. Monavon vient de recueillir, dans des concours poétiques, une ample moisson de lauriers, prouvant ainsi (l'Académie qui le connaît ne s'en étonnera pas) que le Dauphiné ne produit pas seulement des mathématiciens et des juristes, et qu'on ne dédaigne pas d'y sacrifier parfois sur l'autel d'Apollon ?

---

[1] *Jean-Joseph Mounier*, par L. de Lanzac de Laborie. Paris, 1887, in-8° de 341 pages.

[2] Rapport de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française, sur les concours de l'année 1888 ; lu à la séance publique annuelle du 15 novembre 1888.

II

Je voudrais maintenant qu'il me fût possible de signaler toutes les œuvres que votre activité scientifique ou littéraire et celle de vos correspondants a produites dans ces derniers temps : mais c'est là un travail qui dépasserait les limites qui me sont assignées. Il me faut donc me décider à passer sous silence celles de ces œuvres qui traitent de sujets d'intérêt général. Ce n'est pas sans tristesse que je me résigne à ne point mentionner tant d'ouvrages recommandables qui se rattachent aux branches les plus variées des connaissances humaines : par exemple, les derniers écrits de ce philosophe qui, non content de maintenir les nobles traditions de l'école socratique, éclairée par le christianisme, vous montre en outre, par des pensées et par des discours encore présents à votre mémoire, ce que peuvent tous les charmes du style mis au service d'une ferme raison et d'un jugement délicat[1] : ou bien encore les travaux de cet historien qui ne se borne pas à réunir autour de sa chaire un

[1] Je dois au moins citer, en tête de ces pages où je me propose de résumer les œuvres de nos collègues consacrées à l'histoire locale, le discours de M. C.-C. Charaux sur l'*Étude de l'histoire en province*. — *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4e série, t. II, année 1887, et tirage à part. Grenoble, 1888, in-8°.

nombreux auditoire que charme son élégante parole, mais se consacre à la composition de livres destinés à faciliter la tâche des maîtres de l'enseignement à ses divers degrés[1].

C'est donc sur des travaux à vrai dire très divers, mais portant tous un caractère commun, celui d'intéresser directement votre province, que je me propose uniquement d'appeler votre attention. L'exposé rapide que j'en veux faire permettra de juger du point de savoir si vous remplissez votre rôle d'institution provinciale; peut-être sera-t-il permis d'en conclure que jamais vous n'avez cultivé avec plus d'ardeur l'étude du passé et du présent de votre pays[2].

En première ligne, il convient de placer la bibliographie, puisqu'elle fournit des outils à tous les travailleurs, quelle que soit leur spécialité. Cette branche des connaissances n'a point été négligée par vous, tant s'en faut; les bibliographes dauphinois — celui qui se dit vieux et qui,

---

[1] Parmi les publications récentes de M. de Crozals figurent une *Histoire de la Civilisation* et un *Plutarque,* qui a pris rang dans la *Collection des classiques populaires* (Lecène et Oudin, éditeurs).

[2] Je ne cite que les œuvres les plus importantes; on trouvera une foule de travaux moindres, qui souvent décèlent une érudition consciencieuse, dans les publications périodiques dauphinoises : *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes , Bulletin d'histoire ecclésiastique..... des diocèses de Valence, Gap, etc.; Petite Revue dauphinoise ; Bulletin de la Société de statistique de l'Isère ; Le Dauphiné,* journal hebdomadaire publié à Grenoble ; *Bulletin de l'Académie Delphinale.*

aussi bien par ses publications personnelles que par les encouragements qu'il prodigue aux travaux d'autrui, ne cesse d'acquérir de nouveaux titres à la gratitude du public lettré[1], comme celui qui, empruntant à l'alphabet des pseudonymes, cache son nom, mais point sa science, — poursuivent avec zèle l'inventaire des innombrables écrits qui, par un côté ou un autre, intéressent le Dauphiné. —

[1] Ce n'est que justice de signaler ici la collection bibliographique publiée par le *Vieux bibliophile dauphinois* (M. Chaper). Cette collection comprend, sous le titre d'*Études de bibliographie dauphinoise,* les ouvrages suivants :

I. — *L. Ybot, poète et comédien dauphinois*. Grenoble, 1870, in-8°; tiré à 50 ex. (par M. Chaper).

II. — *Notice historique et bibliographique sur les imprimeurs de l'Académie protestante de Die au* XVII° *siècle,* par E. Arnaud. Grenoble, 1870, in-8°.

III. — *Notice sur les controverses religieuses en Dauphiné pendant la période de l'édit de Nantes,* par E. Arnaud. Grenoble, 1872.

IV. — *Notes sur François Marc, jurisconsulte dauphinois, et sur Anemond Amabert, imprimeur à Grenoble au* XVI° *siècle,* par un Bibliophile dauphinois. Vienne, 1877.

V. — *Notice historique et bibliographique sur Antoine et Pierre Baquelier, citoyens de Grenoble, et les ouvrages qu'ils ont publiés au* XV° *et au* XVI° *siècle,* par un vieux Bibliophile dauphinois. Grenoble, 1885.

VI. — *Notes sur les thèses illustrées dauphinoises,* par un vieux Bibliophile dauphinois. Grenoble, 1886.

VII. — *Supplément à la Notice sur les Imprimeurs de l'Académie protestante de Die au* XVII° *siècle,* par M. E. Arnaud. Grenoble, 1886.

VIII. — *Supplément à la Notice sur les controverses religieuses en Dauphiné pendant la période de l'édit de Nantes,* par E. Arnaud. Grenoble, 1886.

IX. — *Recherches sur les Cartiers et les Cartes à jouer à Grenoble,* par E. Maignien. Grenoble, 1887.

X. — *Notice bibliographique et historique sur Auguste Boissier, poète patois de Die,* par Ad. Rochas. Grenoble, 1887.

M. Edmond Maignien, dont une généreuse donation nous a permis il y a quelques années de couronner l'*Histoire de l'Imprimerie à Grenoble*[1], continue dans la *Petite revue dauphinoise* ses *Recherches sur les Imprimeurs dauphinois*[2]; il achève, dans la revue *Le Dauphiné*, la publication d'un important *Dictionnaire des anonymes dauphinois*, et vient de terminer une *Bibliographie des brochures, affiches, etc., publiées en Dauphiné de 1787 à 1806.* Cet ouvrage sera un instrument de travail indispensable à quiconque s'occupera de l'histoire de la Révolution : puisse-t-il trouver bientôt les souscriptions nécessaires pour que la publication en soit entreprise sans délai ! — Avant d'abandonner cet ordre d'idées, il convient d'ajouter que nous devons au travail de notre collègue M. Piollet la table du vingtième volume de la collection de notre bulletin, œuvre d'intelligent dévouement, qui donnera à notre collection sa juste valeur, en y rendant les recherches faciles et fructueuses[3].

Pendant les deux dernières années, notre collègue

---

[1] *L'Imprimerie, les Imprimeurs et les Libraires à Grenoble, du* XVe *au* XVIIIe *siècle,* par Edmond Maignien, conservateur de la Bibliothèque de Grenoble, membre de l'Académie Delphinale. Grenoble, 1885, in-8°.

[2] *Petite Revue dauphinoise,* Grenoble, in-8°, année 1888-1889, *passim.*

[3] Ce n'est pas seulement à Grenoble que la bibliographie dauphinoise a provoqué les travaux des érudits. Elle a, à plusieurs reprises, appelé l'attention de M. L. Delisle, qui récemment encore publiait dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. XLVIII, année 1887, p. 173), une notice sur *Un libraire de Grenoble au commencement du* XVIe *siècle.*

M. Lory a continué ses travaux sur la géologie des Alpes. Aux feuilles de Grenoble et de Vizille, qu'il a publiées antérieurement pour la *Carte géologique détaillée de la France,* il se prépare à ajouter bientôt plusieurs feuilles qui compléteront la carte du Dauphiné et de la Savoie. En outre, en 1887, M. Lory a communiqué à l'Académie des sciences de nouveaux résultats de ses recherches sur les cristaux microscopiques formés dans les roches calcaires ; en 1888, il a adressé au congrès géologique international de Londres un mémoire sur *la structure et l'origine des schistes cristallins considérés spécialement dans les Alpes occidentales,* des Alpes bernoises jusqu'au Pelvoux. Ainsi, notre savant collègue marque chaque année par des travaux bien dignes, au dire des connaisseurs, du vigoureux esprit qui personnifie la science géologique en Dauphiné.

En les mentionnant, j'ai cité les seules publications d'ordre scientifique que j'aie à vous signaler pour me conformer au programme que je me suis tracé. En effet, les membres de l'Académie Delphinale ont surtout dirigé leurs efforts vers l'histoire de la province et vers les sciences accessoires de l'histoire. Ici, les publications abondent : j'essaierai de vous les présenter dans un ordre méthodique.

D'innombrables témoignages du passé, souvent de la plus haute valeur, dorment dans nos archives et dans nos bibliothèques. Or, trop souvent des écrivains ont prétendu raconter les évènements anciens sans recueillir ces témoignages, et, se privant ainsi volontairement de la plus vaste source d'informations, ils ont peut-être réussi à composer des œuvres littéraires, jamais à écrire des

livres qui méritassent le nom d'histoire. Ce qui leur servait d'excuse plus ou moins valable, c'est qu'ils considéraient ces documents comme inaccessibles ou introuvables. La publication des inventaires de nos archives et des catalogues des manuscrits de nos bibliothèques marche assez rapidement pour que ce simulacre d'excuse leur soit bientôt enlevé. En ce qui touche le Dauphiné, cette œuvre a fait de notables progrès en 1888 : je suis heureux de signaler la part qu'y ont prise deux érudits qui appartiennent à l'Académie.

Poursuivant l'œuvre entreprise par son prédécesseur, M. Pilot, auquel on doit un volume et la moitié d'un second volume d'Inventaire, notre collègue M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, avait déjà publié le second volume de l'*Inventaire des Archives de la Chambre des comptes de Grenoble;* il pousse activement l'exécution du troisième volume, dont quinze feuilles sont déjà imprimées. Dans les Hautes-Alpes, notre collègue M. l'abbé Guillaume, archiviste du département, a fait paraître en 1888 le premier volume de son inventaire, comprenant les séries A, B et C, c'est-à-dire les actes du pouvoir central, les archives des corps judiciaires et les papiers de l'intendance et des administrations qui lui étaient subordonnées. Il prépare un second volume où seront inventoriées les archives des établissements religieux supprimés à la Révolution [1].

[1] Pour être complet, je dois signaler l'Inventaire des archives départementales de la Drôme, rédigé par M. Lacroix, notre ancien collègue, qui compte maintenant deux volumes : le premier (série B), consacré aux corps judiciaires ; le second (séries D et E), consacré à l'Université de Valence, à l'Académie de Die et aux titres féodaux et de famille.

Après les archives départementales viennent les archives communales et hospitalières. Dans l'Isère, M. Prudhomme a publié, en 1886, le premier volume de l'*Inventaire des Archives municipales de Grenoble,* contenant les privilèges de la cité et les délibérations du corps de ville ; le second volume est en cours d'impression. Le même infatigable éditeur publiera bientôt en un volume l'inventaire de la très riche collection d'archives des hospices de Grenoble[1]. Point n'est besoin d'insister sur les services que sont destinés à rendre ces inventaires, surtout depuis qu'on a pris le parti très sage d'analyser un à un et de dater tous les documents importants.

A ces publications, qui portent toutes le caractère officiel, il est nécessaire d'ajouter la mention d'une publication due à l'initiative privée : c'est celle de l'*Inventaire des Archives seigneuriales de l'Argentière en 1481,* publié par M. l'abbé Guillaume, comme annexe au *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes,* en 1888.

Grâce à une collaboration dans laquelle nos collègues, MM. Maignien et Prudhomme, ont fourni leur bonne part, le catalogue des collections manuscrites de la Bibliothèque de Grenoble, récemment achevé, a été imprimé par les soins du Ministère de l'Instruction publique ; il ne manque plus que la table, en ce moment en préparation, pour que ce catalogue se présente aux érudits dauphinois sous la forme respectable d'un gros volume in-8° de 700 à 800 pages[2]. Je ne crois pas avancer une propo-

---

[1] Dans la Drôme, M. Lacroix a publié jadis deux volumes in-4°, contenant des Inventaires d'archives communales.

[2] Ce volume formera le tome VII de la collection in-8° des *Catalogues des Bibliothèques des départements,* publiée par le Ministère de l'Instruction publique.

sition téméraire en leur annonçant qu'ils trouveront quelque intérêt à feuilleter ce volume, où seront inventoriés tant de documents importants pour l'histoire de leur province.

Des inventaires de documents aux documents eux-mêmes, la transition est facile : or, il a été publié, en 1888, des textes d'une haute importance pour l'histoire du Dauphiné[1].

Pour l'époque du Moyen Age et de la Renaissance, l'année 1888 apporte un contingent notable de publications de textes intéressants, exécutées par vos soins ou ceux de vos correspondants :

1° Le savant et laborieux archiviste des Hautes-Alpes, M. l'abbé Paul Guillaume, a publié, en 1888, le cartulaire du monastère des religieuses chartreusines de Notre-Dame de Bertaud, au diocèse de Gap[2];

---

[1] Je me fais un devoir de mentionner ici la publication récente du XII[e] volume du *Corpus Inscriptionum Latinarum* entrepris par l'Académie royale de Berlin, où ont été recueillies par M. Hirschfeld toutes les inscriptions latines de la Narbonnaise. (*Inscriptiones Galliæ Narbonensis Latinæ consilio et auctoritate Academiæ Litterarum Regiæ Borussicæ*, edidit Otto Hirschfeld. Berlin, in-f°, 1888.) Parmi ces inscriptions se trouvent celles qui proviennent du Dauphiné ; le savant éditeur s'est aidé, pour les publier, de toutes les ressources de l'érudition dauphinoise passée et présente, si bien qu'on retrouve dans ses notes des noms bien connus de l'Académie, comme ceux de MM. Allmer, de Terrebasse, Long, Ollivier, Accarias, Florian Vallentin, Chaper, Guirimand, Leblanc, pour ne parler que des contemporains. — Il convient aussi de signaler à cette place une publication de M. Guirimand : *Découverte à Grenoble d'une inscription en l'honneur de Maia*. Grenoble, 1887, in-8° (*Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4[e] série, t. II, année 1887).

[2] *Chartes de Notre-Dame de Bertaud* (1168-1449). Gap-Paris, 1888, in-8° de LVI-368 pages.

2° Le même éditeur a publié, dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*[1], les pouillés des diocèses de Gap et d'Embrun en 1516, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Son but a été de compléter, pour la région dauphinoise, l'œuvre que d'autres avaient commencée par la publication des pouillés des diocèses de Vienne, de Grenoble, de Valence et de Die[2];

3° Notre collègue, M. le baron de Coston, a publié dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme :* la Donation du fief de la Garde-Adhémar, par le baron de Grignan à Escalin des Aimars, en 1544, et une étude analytique des terriers rédigés en 1402 et 1500 pour une branche de la famille de Puy-Maubrun[3];

4° La *Collection de documents dauphinois,* due à la

---

[1] Année 1888, pp. 69 à 100.

[2] Pouillé du diocèse de Vienne, publié par M. le chanoine Ul. Chevalier : *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme,* t. I, année 1866, pp. 224 et 331; t. II, année 1867, pp. 158 et 391 ; t. IV, année 1869, pp. 197 et 302.

En 1868, M. Ul. Chevalier a publié des pouillés des diocèses de Vienne, Valence, Grenoble et Die. *Polypticha, id ex regesta taxationis beneficiorum.....* Grenoble, 1868, in-8°.

M. Marion a publié deux pouillés du diocèse de Grenoble, l'un du XIV° siècle et l'autre de 1497, dans son édition du *Cartulaire de l'église cathédrale de Grenoble,* collection des documents inédits. Paris, 1869, in-4°.

En 1876, M. Brun-Durand a publié le *Pouillé historique du diocèse de Die en 1449 et en 1450.* Grenoble, in-8°, 48 pages.

Enfin, M. l'abbé Guillaume a publié une partie du pouillé du diocèse d'Embrun dans les *Annales de Notre-Dame de Laus,* avril-mai 1879.

J'emprunte ces renseignements à l'introduction que M. Guillaume a placée en tête des pouillés de Gap et d'Embrun.

[3] *Bulletin de la Société d'archéologie... de la Drôme,* année 1887, pp. 114 et suiv., et année 1887, pp. 365 et suiv.

libérale initiative de M. Chaper, s'est accrue d'un fascicule intitulé : *Montres et Revues des Capitaines dauphinois,* recueillies, publiées et annotées par M. Joseph Roman [1]. Ces montres, qui appartiennent au XIVe, au XVe et au XVIe siècle, donnent de nombreux renseignements sur les familles dauphinoises, en même temps qu'elles font apparaître la large part que les gentilshommes dauphinois n'ont cessé de prendre à toutes les luttes où la France s'est trouvée engagée. De tels documents prouvent qu'on eut bien raison d'observer jusqu'à la Révolution la pieuse coutume de célébrer chaque année, dans la cathédrale de Grenoble, un service pour les Dauphinois tombés sur les champs de bataille de la guerre de Cent ans ;

5° M. le chanoine Ulysse Chevalier a tiré des chartes

---

[1] Cette collection comprend aujourd'hui les fascicules suivants :

I. — *Histoire abrégée du Dauphiné de 1626 à 1826,* par Augustin Perier. Grenoble, 1881.

II. — *Émigrés protestants dauphinois secourus par la Bourse française de Genève de 1680 à 1710.* Liste publiée pour la première fois par E. Arnaud. Grenoble, 1885.

III. — *Destruction des archives du Parlement et de la Cour des Comptes du Dauphiné, ordonnée et commencée en 1793,* publiée par M. Chaper. Grenoble, 1886.

IV. — *Notice historique sur les édifices religieux détruits de 1790 à 1820 dans le département de l'Isère,* rédigée en 1822 par M. Aug. Ducoin. Grenoble, 1886.

V. — *Procès-verbaux du Comité de surveillance révolutionnaire de Vienne-la-Patriote* (31 mars 1794 au 21 mars 1795), publiés par M. Chaper. Grenoble, 1888.

VI. — *La Journée des Tuiles à Grenoble* (7 juin 1788). Documents contemporains en grande partie inédits, publiés par M. Chaper. Grenoble, 1888.

VII. — *Montres et Revues des Capitaines dauphinois,* recueillies, publiées et annotées par J. Roman. Grenoble, 1888.

nombreuses qu'il a publiées ou compulsées l'*Itinéraire des Dauphins*, c'est-à-dire la liste de leurs séjours, document important pour leur biographie et la critique des actes qui leur sont attribués [1]. Il a, en outre, publié de concert avec M. Edmond Maignien, le compte de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné au temps de Charles V, qui contient d'intéressants renseignements sur la politique du roi et ses rapports avec la cour d'Avignon [2];

6° Notre collègue M. l'abbé Perrin a, par sa courte publication, *les libertés et franchises de la ville du Pont-de-Beauvoisin* [3], contribué à l'étude de l'histoire municipale des régions du Sud-Est de la France au Moyen Age.

7° Les sources historiques de la période des guerres de religion, enrichies récemment par la publication aussi intéressante que considérable des *Mémoires d'Eustache Piémond* (dont nous sommes redevables à M. Brun-Durand), vient encore de s'accroître d'une série de documents du même genre. Ce sont :

A. *Les Mémoires d'Achille Gamon, avocat d'Annonay*, publiés par M. Brun-Durand [4];

---

[1] *Itinéraire des dauphins de la deuxième race*, publié dans la *Petite Revue dauphinoise*, t. I (1886-1887), pp. 57-73. — *Itinéraire des dauphins de la troisième race, ibid.*, pp. 89, 105, 145. — *Itinéraire de Louis XI, dauphin, ibid.*, pp. 24-46.

[2] *Compte de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné, de 1361 à 1369*, publié par MM. le chanoine Ulysse Chevalier et Edmond Maignien. Romans, 1886, in-8° de VIII-74 pages, publié en supplément de l'année 1886-1887, du *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, etc.*

[3] Grenoble, 1887, in-8°.

[4] *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, années 1886-1887.

B. *Les Mémoires du P. Archange de Clermont, Récollet*, pour servir à l'histoire des Huguenots à Romans, publiés par M. l'abbé Jules Chevalier [1];

C. *Les Mémoires des frères Gay, de Die,* pour servir à l'histoire des guerres de religion en Dauphiné, avec un texte supplémentaire, des notes généalogiques et des documents inédits [2], publiés par le même ;

D. *Les Mémoires de Laurent Gally, notaire d'Oulx,* sur les évènements arrivés en Dauphiné de 1515 à 1590, publiés par notre collègue M. Edmond Maignien [3];

E. Plusieurs lettres inédites du baron des Adrets, publiées par notre collègue M. A. Prudhomme [4].

Je suis en outre en mesure d'annoncer la publication prochaine par M. Joseph Roman, d'un recueil dont l'impression est déjà commencée ; l'auteur, très compétent en ces matières (il a jadis édité, de concert avec le comte Douglas, la correspondance de Lesdiguières) y réunira des documents sur la réforme et sur les guerres de religion en Dauphiné [5].

Ces nombreuses publications de textes ne détermineront-elles pas un de nos collègues à entreprendre de fixer d'une manière définitive l'histoire des guerres de religion en Dauphiné ? L'œuvre serait utile et le moment semble favorable.

---

[1] Romans, 1887, in-8° de VIII-75 pages.

[2] Montbéliard, 1888, in-8° de 353 pages.

[3] Journal *Le Dauphiné,* 1888.

[4] *Bulletin de l'Académie delphinale,* 4° série, t. I, année 1886, pp. 210-239.

[5] Ce volume sera publié par les soins de la Société de Statistique de l'Isère.

J'ai le devoir enfin de vous entretenir de quelques publications de textes qui se rattachent à l'époque moderne.

M. l'abbé Guillaume a édité : les *Comptes consulaires du mandement de Saint-Crespin* (Hautes-Alpes), en 1695 et 1696[1]. Ces comptes renferment des indications précieuses pour l'histoire de l'invasion des troupes de Victor-Amédée de Savoie dans le Gapençais et dans l'Embrunais (1692) ; ils contiennent aussi des détails intéressants sur la situation de ces cantons foulés par la guerre et les passages des troupes.

Un autre de nos collègues, M. le commandant de Rochas d'Aiglun, bien connu pour ses études d'histoire militaire sur la région des Hautes-Alpes[2], vient de livrer au public un résumé des *Guerres de la succession d'Espagne dans les Alpes*, de 1707 à 1713. Ce résumé qui permettra de coordonner de nombreux travaux épars sur ces matières,

---

[1] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes,* année 1888, appendice.

[2] Sur l'histoire militaire des Alpes, M. de Rochas a publié :

1° L'*Histoire militaire d'Embrun.* Grenoble, 1871 (Extrait du jour nal *Le Dauphiné.*)

2° *Notice sur les fortifications de Grenoble ; Bulletin de l'Academie Delphinale,* 3e série, t. VIII. année 1872, pp. 3-31.

3° *Les campagnes de 1692 dans le Haut-Dauphiné ; Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère,* 3e série, t. V, année 1876, pp. 17-199.

4° La *Topographie militaire des Alpes,* œuvre de Montanel, ingénieur géographe. Grenoble, 1875, in-8°. *Documents inédits publiés par l'Académie Delphinale;* t. III.

5° Un Mémoire sur *les Vallées Vaudoises.* Paris, 1880, in-8° de 330 pages.

6° *Mémoires de la guerre sur les frontières du Dauphiné de 1742 à 1747,* par Brunet de Largentière, avec une préface et des notes. Paris, 1887, in-8° de 88 pages.

a été rédigé, en 1721, par M. de la Blottière, ingénieur militaire[1].

Tels sont, Messieurs, les documents publiés récemment par les soins de membres de l'Académie delphinale : j'ai volontairement exclu de cette liste les documents concernant l'époque révolutionnaire, sur lesquels je compte revenir plus loin.

Non seulement, Messieurs et chers collègues, vous publiez les textes ou vous aidez à leur publication ; mais souvent vous entreprenez vaillamment de les mettre en œuvre. — Parmi vos ouvrages récents, je n'en connais point qui concerne l'histoire générale du Dauphiné. En revanche, nombreuses sont les publications qui traitent de l'histoire d'une région ou d'une localité appartenant au Dauphiné.

Dans la Drôme, pendant que notre ancien collègue M. Lacroix commence l'histoire des communes de l'arrondissement de Nyons[2], — suite naturelle des sept volumes où il a consigné celle des communes de l'arrondissement de Montélimar, — un de nos collègues, M. l'abbé Jules Chevalier, a entrepris de débrouiller les annales des anciens souverains du pays. Jusqu'à présent, le savant auteur a publié trois mémoires justement appréciés où il raconte l'histoire fort inconnue des comtes de Valentinois et de Diois au XIIe et au XIIIe siècle : le dernier de ces mémoires contient d'intéressants détails sur

---

[1] Cette nouvelle publication se trouve dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*. 1888, pp. 101-114.

[2] *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, année 1888.

la noble dame Isoarde, que la poésie et la légende connaissent sous le nom de « comtesse de Die »[1].

A côté de cette publication, le département des Hautes-Alpes peut mettre en ligne des ouvrages non moins importants.

M. l'abbé Guillaume ne se contente pas d'annoncer une édition de l'histoire encore inédite des Alpes Maritimes et Cottiennes, jadis écrite par le jésuite Marcellin Fournier et continuée, jusqu'en 1672, par Raymond Juvenis, procureur du roi à Gap[2]; il a marqué l'année 1887 par une série de mémoires où il a étudié, en résumant les documents authentiques, divers points de l'organisation des Hautes-Alpes à la fin de l'ancien régime : à savoir, l'état financier des communes, les forêts, les collèges de Gap et d'Embrun, l'état des biens des hôpitaux[3].

---

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois; Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, années 1888 et 1889, *passim*. Il n'est pas inutile de signaler ici les études de M. l'abbé Fillet sur le Vercors, publiées sous le titre d'*Histoire religieuse du canton de la Chapelle-en-Vercors,* dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap,* etc..... ; années 1887-1888 et 1888-1889, *passim*.

[2] *Histoire générale des Alpes Maritimes et Cottiennes,* et particulièrement d'Embrun, leur métropolitaine, par le P. Marcellin Fournier, de la Compagnie de Jésus, continuée par le chroniqueur Raymond Juvenis, procureur du Roi à Gap, publiée avec notes et documents inédits, sous les auspices de la Société d'études des Hautes-Alpes, par Paul Guillaume. (En souscription.)

[3] Le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes,* année 1887, contient les dissertations suivantes, qui ont toutes pour auteur M. l'abbé Guillaume :

1° *Situation financière des communes des Hautes-Alpes* (1788-1791); 2° *Les Forêts des Hautes-Alpes en 1727 et en 1728*; 3° *Les Collèges de Gap et d'Embrun avant 1790*; 4° *État des biens des hôpitaux des Hautes-Alpes en 1766.*

De son côté, M. Joseph Roman a consacré au département des Hautes-Alpes une œuvre historique d'un intérêt exceptionnel. C'est un ensemble de travaux qui a commencé par le *Dictionnaire topographique* du département[1]. En 1887, paraissait le premier volume du *Tableau historique des Hautes-Alpes*[2], dont le second volume, contenant l'analyse d'un grand nombre de chartes et documents, sera bientôt achevé. En 1888, M. Roman a publié le *Répertoire archéologique* du même département[3]. Je ne sache pas qu'il y ait en France une région dont on ait fouillé le passé avec plus de persévérance et d'amour[4].

Sur le point des travaux régionaux, l'Isère a beaucoup à envier à la Drôme et aux Hautes-Alpes : au moins dois-je signaler les études historiques sur le Trièves, données par notre collègue M. l'abbé Lagier, en 1887 et 1888, au *Bulletin de la Société archéologique de la Drôme* et au *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, etc.*[5].

---

[1] *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes.* Paris, Imprimerie Nationale, in-4°, 1884.

[2] *Tableau historique du département des Hautes-Alpes.* Paris-Grenoble, 1887, in-4° de XXXII-204 pages.

[3] *Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes.* Paris, Imprimerie Nationale, 1888, in-4° de XVI-231 pages.

[4] Pour le Briançonnais, on consultera avec fruit les écrits de M. Aristide Albert, notre ancien collègue. Citons parmi ses publications récentes :

1° *Le pays Briançonnais, notes sur le canton de l'Argentière.* Grenoble, 1887, in-16, IV-320 pages ; 2° *Bibliographie du Briançonnais*, dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, année 1888, pp. 266 et suiv.

[5] *Le Trièves et son passé ; Bulletin de la Société archéologique de la Drôme* (années 1887-1888), *passim.* —Voyez aussi *Le Trièves pendant la Révolution*, dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique... des*

J'en viens maintenant aux travaux qui traitent de l'histoire d'une localité particulière. A tout seigneur tout honneur : il convient de commencer par la capitale du Dauphiné, qui a trouvé son historien dans la personne de M. A. Prudhomme[1]. Je n'ai pas à vous parler longuement de ce livre que vous connaissez tous. Des relations déjà anciennes d'une amicale confraternité m'empêcheront d'ailleurs de vous dire tout le bien que je pense de l'érudition solide et étendue de l'auteur, de son habileté à tirer parti des sources historiques si nombreuses où il a puisé (et notamment de la magnifique collection des archives communales) ; enfin de la netteté et de la sobriété de son exposition. Au moins puis-je m'estimer heureux que ce soit un membre de notre compagnie qui ait raconté la vie de la vieille cité dauphinoise, et qui l'ait suivie à travers toutes ses vicissitudes depuis la pauvre bourgade celtique de Cularo jusqu'à la ville moderne qui renverse successivement, en un siècle, les deux enceintes où elle se trouve trop à l'étroit.

D'autres villes et villages du Dauphiné ont été, en ces derniers temps, l'objet de travaux qu'il convient de citer.

Notre collègue, M. le baron de Coston, avait, en 1886, publié le troisième volume d'une importante « *Histoire de Montélimar et des principales familles qui ont habité cette ville*[2]. » M. l'abbé Jules Chevalier, suivant cet exemple, a publié, en 1888, le premier volume d'un *Essai historique sur l'église et la ville de Die*[3], où l'on retrouve

---

diocèses de Valence, Gap, par le même auteur ; années 1887-1888, 1888-1889, *passim*.

[1] *Histoire de Grenoble*. Grenoble, 1888, in-8° de XIV-682 pages.

[2] Montélimar, in-8° de 540 pages.

[3] Montélimar, 1888, in-8° de 500 pages.

l'érudition étendue et sûre qui caractérise les publications de ce savant. De son côté, M. le docteur Ulysse Chevalier a publié la deuxième édition, considérablement augmentée, de l'*Armorial historique de Romans*[1]; une *Notice sur l'atelier monétaire de Romans*[2]; et enfin une autre notice sur *Un tournoi à Romans en 1484*[3].

Notre collègue M. le docteur Chabrand, a poursuivi dans *le Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes,* la publication de mémoires consciencieux et intéressants sur l'administration municipale de Briançon[4].

Dans la *Petite Revue Dauphinoise*[5], notre collègue, M. le chanoine Auvergne, a publié une enquête faite au Bouchage, en 1301, sur une des innombrables questions de délimitation entre les domaines des dauphins et des comtes de Savoie; il entreprend dans cette revue une étude sur les seigneurs de Morestel. Au *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc.,* M. Auvergne a donné les *Statuts de l'hôpital de Morestel en 1450*[6] : on ne saurait trop applaudir à la publication de ces documents si précieux pour l'histoire encore trop ignorée des établissements charitables dans nos campagnes françaises au Moyen Age. — Notre collègue, M. l'abbé Chapelle, déjà connu de l'Académie, a fait paraître une notice étendue sur l'histoire de sa paroisse, la commune de Merlas (Isère), donnant ainsi un exemple que beaucoup

---

[1] Lyon, 1887, in-8° de XVII-258 pages.
[2] *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme,* année 1888.
[3] Romans, 1888, in-8°, 33 pages ; article de l'*Impartial*.
[4] *Bulletin,* etc. : 1886, pp. 102, 183, 345, 474; 1887, pp. 41, 114 195, 314; 1888, p. 39.
[5] 3e année, 1888-1889, p. 50.
[6] Année 1887-1888, pp. 124-163.

de ses confrères pourraient sans doute suivre, au grand profit de l'histoire civile et religieuse du Dauphiné[1].

La biographie, cette autre forme de l'histoire, est représentée par quelques productions récentes que je tiens à citer, sans parler ici des biographies religieuses qui trouveront leur place plus loin. Notre collègue, M. Honoré Pallias, a donné une édition nouvelle, enrichie de notes, des *Dauphinois,* de Philibert Brun, écrivain qui s'est beaucoup occupé du Dauphiné au XVII[e] siècle[2]. M. Maignien a publié des renseignements biographiques sur une branche de la famille briançonnaise de Raby qui, au siècle dernier, s'établit à Brest où elle ne tarda pas à acquérir une influence considérable[3]. M. le baron de Coston a écrit un chapitre de la vie de Louis Bonaparte, roi de Hollande, d'après les lettres qu'il adressait à son ami François Mesangère, de Valence[4]. Enfin, notre nouveau collègue, M. Stryienski, a livré au public l'autobiographie d'un dauphinois célèbre entre tous, je veux parler d'Henri Beyle-Stendhal[5]. Cette publication très curieuse rendra plus facile l'œuvre des critiques littéraires, en leur permettant de mieux connaître le caractère de Stendhal : je crains bien qu'elle ne contribue guère à lui gagner des amis. M. Stryienski poursuit la tâche qu'il s'est donnée

---

[1] *Petite Revue dauphinoise,* 8e année, 1887-1888, *passim.*

[2] Lyon, 1888, in-8e de 47 pages.

[3] *Une famille d'émigrés briançonnais au* XVIII[e] *siècle, ou notices généalogiques sur la famille Raby.* Grenoble, 1888 ; extrait du journal *Le Dauphiné.*

[4] *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme,* 1887-1889, *passim.*

[5] *Journal de Stendhal* (Henri Beyle) 1801-1874, publié par Casimir Stryienski et François de Nion. Paris, 1888, in-12 de 488 pages.

d'explorer les papiers de Beyle, qui forment une collection considérable que conserve la Bibliothèque de Grenoble. Puissent de nouvelles découvertes le récompenser de ses longues et minutieuses investigations !

Jusqu'ici je n'ai mentionné que des ouvrages appartenant à l'histoire civile du Dauphiné ; le moment est venu d'appeler votre attention sur l'histoire religieuse, qui tient une large place dans les récentes publications. Je me félicite hautement d'avoir à signaler en première ligne l'œuvre historique des religieux de la Grande-Chartreuse, que nous nous honorons de compter parmi nos correspondants. Une portion des Annales de leur ordre, rédigée par Dom Le Couteulx, avait été imprimée en 1687 : mais l'impression, commencée malgré l'auteur, avait été arrêtée à la cent quarante-quatrième page du deuxième volume, et les exemplaires de ce volume soustraits à la circulation, si bien qu'il n'en restait que deux provenant de la Chartreuse et conservés à la Bibliothèque de Grenoble. Voici que les religieux de la Chartreuse non seulement réimpriment la portion déjà imprimée des Annales composées par Dom Le Couteulx, mais en publient toute la partie demeurée inédite[1] et annoncent l'intention de

[1] *Annales ordinis Cartusiensis,* 3 vol. in-4° ; imprimés à la Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés (à Neuville-sous-Montreuil, Pas-de-Calais). — Tome I, 1887, CXVIII-487 pages : de la fondation de l'ordre à l'année 1141. — Tome II, 1888, 567 pages ; de l'année 1142 à l'année 1183. — Tome III, 1888, 558 pages ; de l'année 1184 à l'année 1284. Le premier volume des Annales publié en 1687 n'a pas été réimprimé ; il ne contenait, d'ailleurs que les statuts des Chartreux. L'édition nouvelle commence au second volume de l'ancienne édition, avec lequel s'ouvre l'histoire de l'ordre.

poursuivre jusqu'à parfait achèvement la rédaction de l'œuvre commencée il y a deux siècles. C'est là une grande et noble entreprise, qui marquerait une fois de plus, s'il en était besoin, le zèle dont sont animés les Chartreux pour l'étude du passé de leur ordre ; ce zèle a d'ailleurs été attesté, dans ces derniers temps, par la publication de plusieurs monographies, parmi lesquelles se distingue ce volume, véritable modèle du genre, intitulée : *La Grande-Chartreuse par un Chartreux,* qui est si rapidement arrivé à sa troisième édition [1].

Dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme,* M. l'abbé Bellet vient de faire paraître la première partie d'un intéressant mémoire où il se propose de soumettre à un nouvel examen la question célèbre de l'authenticité du fameux préambule de Saint Hugues et des rapports des premiers Dauphins avec les évêques de Grenoble [2]. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur ces discussions périlleuses : tout au plus me permettrai-je d'émettre en passant une opinion. Je me figure que pour résoudre définitivement la controverse ouverte depuis tant d'années, et pour interpréter les documents en litige, il faudrait se livrer à une étude comparative des faits qui marquent les rapports des deux pouvoirs, spirituel et temporel, non seulement dans le diocèse de Grenoble, mais dans tous les diocèses voisins, depuis Lausanne et Genève jusqu'à la Provence : on aura fait un grand pas quand on aura déterminé le sens général de l'histoire dans nos

---

[1] Troisième édition, 1884.

[2] *Examen critique des objections soulevées contre la charte XVI du deuxième Cartulaire de l'église de Grenoble,* dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Drôme,* 88e livr., janvier 1889, pp. 1-97.

régions, quand on aura constaté quel était celui des pouvoirs qui d'ordinaire défendait ses positions, celui qui, en général, se faisait l'agresseur à cette époque.

Dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, M. l'abbé Perrossier a fait paraître des *Recherches sur les évêques originaires du diocèse de Valence*, où il fournit d'importants renseignements et rectifie sur quelques points les assertions du *Gallia Christiana*[1].

Au *Bulletin de l'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap*, etc., M. l'abbé Jules Chevalier a donné un mémoire justement remarqué sur *Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au Moyen Age*[2].

L'histoire religieuse des Hautes-Alpes n'a pas été négligée. Notre collègue, M. le docteur Chabrand, a consacré récemment un volume à l'*Histoire des Vaudois et Protestants des Alpes*[3]. Il y traite surtout de cette histoire à partir du XV[e] siècle et la suit jusqu'à nos jours, à travers les guerres de religion et les événements qui accompagnèrent la promulgation de l'Édit de Nantes et sa révocation ; nul plus que M. Chabrand n'était familiarisé avec tous les secrets de l'histoire des vallées vaudoises. Au surplus, cette publication arrive à son heure : de plus d'un côté nos contemporains, sur lesquels toutes les questions d'histoire religieuse semblent, à l'heure présente, exercer une attraction d'autant plus significative qu'elle est plus nettement accusée, s'occupent activement de l'histoire et des écrits des Vaudois, si bien qu'il nous

---

[1] Année 1887, *passim*.
[2] Années 1887-1888 et 1888-1889.
[3] *Vaudois et Protestants des Alpes*. Grenoble, 1886, in-8° de 287 pages.

est permis d'attendre, à bref délai, la publication de travaux d'une haute importance sur la diffusion de leurs doctrines et sur les monuments principaux de leur littérature particulière.

En ce qui touche le diocèse de Grenoble, l'histoire religieuse est représentée par deux biographies.

Mlle A.-M. de Franclieu, membre correspondant de notre Académie, a raconté la vie et les œuvres de Jeanne Baile, issue d'une noble famille dauphinoise et sœur d'un archevêque d'Embrun, qui, vers la fin du xve siècle, ayant abandonné le monde pour se vouer à la pauvreté, se fit clarisse et introduisit son ordre à Grenoble[1]. Pas n'est besoin de dire que Mlle de Franclieu a su répandre sur ce sujet l'intérêt et l'émotion qui distinguent ses précédents ouvrages.

La vie du cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, a été, de la part de M. l'abbé Bellet, l'objet d'un livre auquel les personnes compétentes ont fait à bon droit l'accueil le plus sympathique[2]. Nulle figure n'est plus caractéristique que celle du cardinal, chez qui le zèle pour la gloire de Dieu, fort nécessaire pour mener à bonne fin

---

[1] *Jeanne Baile et les Clarisses à Grenoble* (1468-1887). Lyon, 1837, in-8° de xx-196 pages.

[2] *Histoire du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble,* par l'abbé Charles Bellet. Paris, 1886, in-8° de xx-416-84 pages. J'ajoute ici l'indication d'une autre publication concernant le même personnage : *Mgr Le Camus, évêque de Grenoble, de 1671 à 1707 ; notes pour servir à sa biographie,* écrites par lui-même et publiées par M. E. Chaper (*Bulletin de l'histoire ecclésiastique... des diocèses de Valence,* etc., et tirage à part, Montbéliard, 1883, in-8°). Dès 1882, M. Raymond Rey avait écrit : *Une page inédite de la vie du cardinal Le Camus* (*Bulletin de l'Académie Delphinale,* t. XVII, année 1883, pp. 248 et suiv.).

l'œuvre alors urgente de la réforme de l'Église de France, est gâté par une sévérité et une raideur qui sentent trop le jansénisme. En tous cas, M. Bellet a bien fait de présenter au public ce personnage intéressant; le succès de son livre ne peut qu'encourager l'Académie Delphinale à mener à bonne fin le projet dont elle a confié l'exécution au R. P. Ingold, de publier la correspondance du cardinal, c'est-à-dire plus de quatre cents lettres inédites, qui jettent une vive lumière sur plus d'un côté de l'histoire du règne de Louis XIV.

Il est une branche de l'histoire religieuse qui, si oubliée qu'elle ait été dans ces régions, mérite cependant de tous points l'attention des érudits : c'est l'histoire de la liturgie viennoise. Cependant M. Ulysse Chevalier y a consacré plusieurs travaux. Jadis il avait donné à la *Petite Revue des Bibliographes dauphinois* une notice sur un missel de Die[1]; tout récemment il a publié, dans la *Petite Revue Dauphinoise*, une notice sur un bréviaire de Vienne, datant de 1522 et conservé dans la collection de M. Chaper[2]. Dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap*, etc., le même érudit a décrit un *ordinarium* ou coutumier de l'église de Valence, datant du milieu du XIVe siècle, et deux missels de la même église, datant l'un de 1450 environ et l'autre de 1504[3].

---

[1] Tome I et unique, 1870-1873, pp. 95 et suiv.

[2] 2e année, 1887-1888, pp. 49 et suiv.

[3] *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap...*, année 1886-1887, pp. 176-189. — Dans le même volume, M. Ulysse Chevalier a publié une *Notice sur un bréviaire de l'Église de Genève, datant de 1398, et sur un missel de la même église, datant de 1491. Ibid.*, pp. 250 et suiv.

Vos études, Messieurs, ne s'adressent pas seulement au passé politique et religieux de votre pays. Vous avez le culte de sa vieille langue; plusieurs d'entre vous ont essayé de fixer son idiome dans leurs écrits. Tout d'abord je dois saluer en notre confrère M. le chanoine Ginon l'auteur de quelques récits en patois de Saint-Jean-de-Bournay, où la plus gracieuse simplicité s'allie à une intime et pénétrante émotion[1]. Un de nos collègues, M. l'abbé Devaux, fait des patois des Terres-Froides (Isère) l'objet d'une thèse de doctorat qu'il compte présenter bientôt à notre Faculté des lettres. L'idiome de la partie méridionale du Dauphiné est représenté, dans les publications récentes, par quelques pièces d'un poète patois de Die, Boissier, insérées dans une notice que M. Rochas a consacrées à cet auteur et qui a été imprimée dans une des collections entreprises par M. Chaper[2]. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire dauphinoise se réjouiront avec nous de ce culte pieux qui pousse nos collègues à conserver et à étudier cette langue, à la fois si douce et si fine, en laquelle tant de générations ont exprimé leurs joies et leurs peines, leurs espérances et leurs déceptions.

C'est en partie sous l'empire des mêmes sentiments que

---

[1] *Rasimole de le-z-autre fas, pè-i-on de Sain-Zan.* Imprima à Grenoblo en Dauphiné.

[2] Voir plus haut, p. 13, note 3. A propos de ces études, il n'est pas inutile de rappeler que MM. de Rochas d'Aiglun et Chabrand ont publié jadis un volume intitulé : *Patois des Alpes Cottiennes, Briançonnais et Vallées Vaudoises.* Paris, 1877, in-8° de 228 pages.

M. l'abbé Guillaume a publié, de 1883 à 1888 (non sans y ajouter parfois d'importantes introductions), cinq mystères en langue provençale, de ceux qu'on avait l'habitude de jouer, du XVe au XVIIe siècle, dans la région des Hautes-Alpes et surtout dans le Briançonnais[1]. A la même famille d'œuvres appartient le mystère français des *Trois-Doms*, joué à Romans en 1509 et publié somptueusement par les soins de M. Giraud et de M. l'abbé Ulysse Chevalier[2]. Il faut joindre à cette énumération la relation explicite du mystère représenté à Romans en 1699, pour la clôture d'une mission, et le texte français de vers récités par les différents acteurs : c'est encore à M. l'abbé Ulysse Chevalier

[1] Ces mystères sont :

1° *Le Mystère de Saint-Eustache, joué en 1504*. Gap, 1883, in-8° de 115 pages ;

2° *Le Mystère de Saint-Anthoni de Viennès*, publié d'après une copie de 1503. Gap, 1884, in-8° de CXX-234 pages et fac-simile ;

3° *Le Mystère de Saint-Pierre et Saint-Paul* (*Istoria Petri et Pauli*), publié d'après un manuscrit du XVe siècle. Gap, 1887, in-8° de XX-236 pages ;

4° *Le Mystère de Saint-André*, composé en 1512. Aix-en-Provence. 1883, in-8° de 146 pages ;

5° *Istorio de Sanct Poncz*, mystère en langue provençale du XVe siècle. Gap, 1888, in-8° de XV-243 pages.

[2] *Le Mystère des Trois-Doms, joué à Romans en MDIX*, publié d'après le manuscrit original, avec le compte de sa composition, mise en scène et représentation, et des documents relatifs aux représentations théatrales en Dauphiné, du XIVe au XVIe siècle. Lyon, 1887, in-4° de CXLVII-928 pages. Le texte est précédé d'une substantielle introduction qui porte sur le manuscrit original, la composition et la représentation du mystère, etc. Les pièces justificatives publiées en appendice concernent non seulement le mystère des Trois-Doms, mais les pompes, joyeuses entrées et représentations théâtrales qui eurent lieu en Dauphiné. Ces documents, qui occupent près de 300 pages, intéressent l'histoire de Die, Grenoble, Montélimar, Nyons, Romans, Taulignan, Valence et Vienne.

que nous en devons la publication[1]. Ainsi, jusques à une époque bien voisine de la nôtre, les Dauphinois se livraient avec ardeur à la représentation des mystères, qu'ils exécutaient en provènçal dans les Hautes-Alpes, en français dans le reste de la province, où la langue littéraire avait triomphé plus tôt. Sans doute, les conceptions dramatiques des auteurs de ces mystères nous semblent bien pauvres ; le développement en est souvent d'une longueur et d'une monotonie désespérantes ; le style en est parfois trivial ou même grossier ; mais il n'en est pas moins vrai que ces œuvres répondent à une inspiration noble et élevée. Je ne puis résister au plaisir de reproduire ici la belle page que le mystère des *Trois-Doms* a récemment inspirée à un maître en cette matière de notre ancienne littérature, M. Gaston Paris : elle pourrait convenir à toutes les représentations analogues qui eurent lieu si fréquemment en Dauphiné :

« Si, dit l'éminent écrivain[2], au lieu de lire ce texte simplement pour l'acquit de sa conscience, comme le fait un philosophe ou un historien de nos jours, on le fait revivre tel que l'entendirent les bourgeois de Romans et les spectateurs accourus de toutes parts en 1509 ; si on se l'imagine récité sur un théâtre élevé à grands frais pour cette occasion seulement et orné avec magnificence par les principaux personnages civils et ecclésiastiques de la

[1] *Mystère représenté à Romans à la clôture de la mission 1698-1699 ; Bulletin d'histoire ecclésiastique... des diocèses de Valence, Gap...*, etc., année 1886-1887, pp. 129-143.

[2] *Le Mystère des Trois-Doms,* article publié dans le *Journal des Savants,* décembre 1887, à propos de la publication de ce mystère. Voir pages 756-757.

ville ; si on l'accompagne de la musique qui s'y faisait entendre ; si on reconstruit sur les trois côtés libres de la place entourant l'immense parterre, les loges édifiées exprès et occupées par tout ce qui, dans la ville et aux environs, avait eu le moyen de les payer ; si l'on songe qu'il s'agissait d'honorer les trois saints, Séverin, Exupère et Félicien, protecteurs de la ville, dont les châsses, apportées de leur église, figuraient sur le devant de la scène, et cela au lendemain d'une peste qui avait décimé Romans et n'avait été arrêtée que par leur intercession ; si l'on se figure ce spectacle, où l'admiration, la pitié, le rire, l'édification, la terreur, se succédaient et se mêlaient, prolongé pendant trois jours consécutifs, on se dira qu'après tout il y avait là une manifestation qui, au point de vue de l'intensité et de la richesse matérielle et morale du temps et du lieu où elle s'est produite, a le droit de provoquer chez nous un tout autre sentiment que le dédain. Il y a, aujourd'hui, un théâtre à Romans : j'ignore quelle troupe le dessert et ce qu'on y joue, mais, à coup sûr, ni l'esprit municipal, ni l'émulation au bien, ni cette partie supérieure des aspirations humaines qu'on a nommée la catégorie de l'idéal, ni le sens artistique, n'y trouvent aucune occasion de se produire et de s'exalter qui soit comparable à celle que leur offrait, il y a près de quatre siècles, l'œuvre du chanoine Pra et de ses collaborateurs......................................

Dans le grand sentiment commun qui remplissait toutes les âmes, les faiblesses, les pauvretés, les bizarreries de tout genre, disparaissaient, emportées comme par un torrent d'émotion, de joie, de ferveur et de fierté patriotique. De ce feu d'artifice éblouissant, quoique grossier, il ne nous reste qu'une maigre et noire carcasse ; elle

doit seulement nous aider à reconstruire en imagination ce qu'elle a soutenu, à rallumer ce qui l'a enveloppée d'un éclat éphémère ; vouloir lui demander les plaisirs délicats, les impressions profondes que nous procurent les œuvres d'art serait absolument injuste et ne prouverait que notre absence de sens historique. Admirons plutôt ce que pouvaient faire en se réunissant, sous le règne de Louis XII, dans une petite ville du Dauphiné et rien qu'avec des ressources provinciales, l'amour-propre municipal, la piété et le goût, alors dans toute sa force, des représentations dramatiques à l'usage du monde entier. »

Ce n'est point seulement l'histoire de l'art dramatique, à laquelle vous consacrez vos travaux. Toutes les branches de l'art ont part à votre intelligente attention.

A peu près au même temps où M. Henri Stein entretenait les délégués des Sociétés savantes, réunis à la Sorbonne, des maîtres de l'œuvre en Dauphiné et des peintres de la ville de Grenoble [1], M. Maignien nous donnait une très importante histoire des artistes dauphinois du XVe au XVIIIe siècle, où il livrait au public les résultats de recherches qui ont occupé de longues années de travail [2]. M. Roman s'est occupé de divers points qui concernent

---

[1] *Les maîtres de l'œuvre en Dauphiné et les peintres de la ville de Grenoble.* Mémoire lu à la Sorbonne le 1er juin 1887. Paris, 1887, in-8° de 22 pages.

[2] *Les Artistes Grenoblois, architectes, armuriers, brodeurs, graveurs, musiciens,* etc. Notes et documents inédits. Grenoble, chez l'auteur, in-8° de 384 pages.

l'art dans les Hautes-Alpes[1], en même temps qu'il accomplissait, au Musée de Grenoble, une mission dont l'avait chargé M. le Ministre de l'Instruction publique[2]. M. Marcel Reymond vous a habitués à des études de critique d'art d'une allure franche, sincère et originale ; il vous a raconté, en termes qui sont encore présents à vos mémoires, la vie de votre grand artiste Achard[3]. Enfin, M. l'abbé Guétal, qui sera bientôt notre confrère, chante votre nature dauphinoise par des œuvres où il sait exprimer tour à tour les impressions les plus diverses, depuis le charme du paysage intime jusqu'à l'émotion profonde et poignante qu'impriment à l'âme les scènes austères des grandes Alpes.

L'archéologie n'a pas été oubliée[4]. M. le docteur Charvet a poursuivi en maintes circonstances ses recherches

---

[1] *Date des orgues de Notre-Dame d'Embrun.* Paris, 1887, in-8° de 22 pages. — *Le peintre Pierre Gourdelle.* Paris, 1887, in-8°.

[2] *Rédaction de l'Inventaire descriptif des objets d'art conservés au Musée et à la Bibliothèque de Grenoble* (en cours d'impression) pour l'*Inventaire général des richesses d'art de la France,* publié par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

[3] *Bulletin de l'Académie delphinale,* 4e série, t. I, année 1886, pp. 240-284. Entre autres travaux, M. Marcel Reymond avait antérieurement publié un ouvrage sur le *Musée de Grenoble* (Paris-Grenoble, 1879, in-8° de 240 pages), et un autre ouvrage intitulé : *Le Musée de Lyon* (Tableaux anciens). Paris, 1887, in-12 de 205 pages.

[4] Puisque je rencontre sur mon chemin l'archéologie dauphinoise, on me pardonnera de citer ici deux dissertations trop peu connues de mon vénéré et regretté maître M. Jules Quicherat, sur les cathédrales de Grenoble et d'Embrun. Voir ces dissertations dans le 2e volume des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de J. Quicherat (*Archéologie du Moyen Age,* Paris, 1886, in-8°), publiés par M. Robert de Lasteyrie.

préhistoriques, auxquelles il veut bien associer l'Académie[1]. J'ai déjà dit que M. Joseph Roman est l'auteur d'un volume de recherches archéologiques sur les Hautes-Alpes : je dois ajouter que, revenant à des travaux par lui commencés il y a quelques années, il a consacré un travail particulier à la sigillographie des gouverneurs du Dauphiné[2]. Enfin, M. Marcel Reymond, aidé de notre collègue M. Charles Giraud, s'occupe de reproduire et d'étudier l'ensemble et les détails de votre Palais de Justice, œuvre fort opportune pour un édifice menacé de restauration ou de reconstruction.

La topographie ancienne et moderne ne doit pas moins que l'archéologie aux travaux de plusieurs d'entre vous : M. Roman a tenté, par ses études sur le *pagus Rigomagensis,* de résoudre une des questions les plus contestées de la géographie antique dans le Sud-Est de la Gaule[3]. On sait, en outre, qu'il a dressé le *Dictionnaire topogra-*

---

[1] En outre, M. le docteur Charvet a publié récemment de nouvelles études sur le harnachement du cheval dans les temps anciens : *Essai de reconstitution d'un mors de bride et d'un frein de cheval.* (Société d'anthropologie de Lyon, 1888.)

[2] *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* t. XLVIII, année 1888.

[3] *La bataille de Mustias Calmes et le pagus Rigomagensis* (Digne, 1886, 16 pages). — M. Roman place à Chorges la *civitas Rigomagensis ;* là-dessus, il s'est trouvé en désaccord avec M. l'abbé Duchesne qui la place à Thorame (*Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* t. XLIII), et avec M. Longnon qui la place dans la vallée de Barcelonnette (Mémoire publié dans les *Mélanges Renier* et reproduit dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes,* année 1887).

phique des Hautes-Alpes au Moyen Age[1], complété par une étude sur les *Étymologies des noms de lieux des Hautes-Alpes*[2]. Non seulement M. le docteur Charvet a étudié la topographie des abords de Grenoble au moment de l'attaque dirigée contre cette ville par les alliés en 1815 ; en outre, par son généreux concours, il nous a permis de publier le plan colorié des trois enceintes de Grenoble au XIX[e] siècle, si heureusement exécuté par M. Boyton, qui vous sera distribué avec le prochain volume du *Bulletin de l'Académie delphinale*. Enfin, les Alpes sont explorées et décrites avec amour par deux de nos collègues, qui prennent une part active aux travaux et aux publications de la Société des Touristes du Dauphiné : j'ai nommé MM. Henri Ferrand et Merceron[3]. L'année dernière, M. Ferrand, poursuivant l'œuvre par laquelle il s'est proposé de faire connaître les montagnes dauphinoises, a publié un volume rempli de renseignements à l'usage des touristes qui explorent le massif de la Chartreuse[4].

Pour achever cette énumération, Messieurs et chers collègues, il ne me reste plus qu'à vous parler des travaux concernant la période révolutionnaire. Déjà plusieurs d'entre vous avaient montré par leurs exemples

---

[1] Voir plus haut, p. 26, note 3.
[2] Gap, 1887, in-8°.
[3] Voir les *Annuaires de la Société des Touristes du Dauphiné*. — En outre, M. Ferrand a donné plusieurs articles sur des sujets alpinistes dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale* et dans le *Bulletin de la Société de statistique, passim*.
[4] *Guide à la Grande-Chartreuse et dans tout le massif*. Grenoble, 1888, in-12, 138 pages.

quel intérêt présentent les études historiques sur cette période : vous n'avez pas oublié les communications de MM. Thibaut [1] et Masse [2], ni l'étude de Mlle de Franclieu sur les plus lamentables épisodes de la persécution religieuse en Dauphiné [3]. Ces derniers temps ont vu paraître sur l'époque de la Révolution une quantité considérable de documents et de travaux personnels : je les réunis ici pour vous en présenter rapidement l'ensemble déjà imposant.

M. le baron de Coston, par une publication toute récente, a multiplié les renseignements que nous possédions sur les désordres, les pillages et les incendies qui marquèrent en Dauphiné les premiers temps de la Révolution [4]. M. l'abbé Perrossier poursuit, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme,* la publication des curieuses lettres qu'Achard de Germane, le futur procureur général de la Restauration à Grenoble, adressait de cette ville à M. de la Coste, ancien président au Parlement, émigré à Rome pendant les premières années de la

[1] *Études sur l'histoire de Grenoble et du département de l'Isère pendant la Terreur, Bulletin de l'Académie Delphinale,* 3e série, t. XIV, année 1878, pp. 111-196.

[2] *Les Tribunaux à Grenoble pendant les premières années de la Révolution* (*1790-1795*) ; *Ibid.,* 4e série, t. I, année 1886, pp. 38-119.

[3] *Deux martyrs en 1794, M. Revenas et M. Guillabert.* Grenoble et Lyon, 1886, in-12. — A.-M. de Franclieu, *Pie VI dans les prisons du Dauphiné.* Grenoble, 1878, in-12.

On se rappelle que M. le chanoine Pellet a accompli une œuvre analogue pour les voyages de Pie VII en Dauphiné : *Pie VII à travers le Dauphiné ; Bulletin de l'Académie Delphinale,* 3e série, t. XIX, année 1885, pp. 18-113.

[4] *Panique due à l'invasion prétendue de dix mille Savoyards en Dauphiné en 1789.* Lyon, 1888, in-8o de 26 pages.

Révolution[1]. M. Chaper a ajouté à sa collection des *Documents dauphinois* les *Procès-verbaux du Comité de surveillance révolutionnaire de Vienne-la-Patriote* (31 mars 1794-21 mars 1795), qui permettent d'apprécier à leur juste valeur, d'après des témoignages irrécusables, la conduite quotidienne de ceux qui s'étaient faits, dans ces régions, les auxiliaires de la Terreur : ce document est précédé d'une courte et substantielle introduction. Là ne se sont pas bornés les travaux de M. Chaper : il a publié dans le dernier volume de notre *Bulletin* une pièce intéressante, qui montre le triste sort réservé par les violents du gouvernement révolutionnaire aux dépôts d'archives, où étaient conservés tant de documents précieux pour l'histoire de l'ancienne France[2] ; il a donné encore à ce volume un très curieux écrit où Joseph Falquet-Planta, chef de l'administration départementale de l'Isère de 1790 à 1794, raconte sa propre existence pendant cette période. Enfin, M. Chaper nous a communiqué, dans une de nos dernières séances, des extraits de la correspondance, (qu'il se propose de publier) d'un policier du Comité de Salut public, le trop célèbre Chépy, qui joua un rôle important à Grenoble. De son côté, notre collègue, M. Delachenal, racontera bientôt la vie de ce révolutionnaire de bas étage qui mourut agent de la police impériale.

Mais ce sont surtout les évènements de 1788 qui ont provoqué toute une végétation d'écrits et de publications de documents. Parmi les documents, il convient de citer :

---

[1] *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme,* années 1885 et suiv., *passim.*

[2] *Bulletin de l'Académie delphinale,* 4e série, t. I, année 1886, pp. 3-37, 120-135.

1° Un volume de « *Documents historiques sur les évènements de l'année 1788* », publié par deux de nos collègues, sous les auspices de la municipalité de Grenoble[1];

2° Un fascicule de la collection des « *Documents dauphinois* », où M. Chaper a résumé des relations contemporaines, en grande partie inédites, de la journée des Tuiles, sur laquelle il fournit les renseignements les plus caractéristiques[2].

Parmi les travaux personnels, je regrette de ne pouvoir signaler que ceux qui sont l'œuvre de membres de notre compagnie. En premier lieu se placent les ouvrages de MM. Félix Faure et de Lanzac de Laborie que j'ai déjà eu l'occasion de louer[3]; à côté de ces travaux prend rang l'éloge de Messieurs de Bérulle, prononcé à l'audience de rentrée de la Cour d'appel, où notre collègue M. Piollet a donné en une langue élégante le résultat de recherches qui décèlent une érudition étendue[4]. Il faut citer enfin l'étude si remarquée de M. l'abbé Ch. Bellet, dans la *Controverse et le Contemporain*[5], et le bel article de notre respecté collègue M. Albert du Boys, qui ne cesse de s'associer au mouvement des esprits et aux luttes contemporaines avec une ardeur que beaucoup de jeunes gens de nos jours pourraient lui envier[6].

---

[1] *Documents historiques sur les origines de la Révolution dauphinoise de 1788.* Grenoble, 1888, in-8°. (Par MM. Maignien et Prudhomme.)

[2] *La Journée des Tuiles à Grenoble ;* voir plus haut, p. 20, n. 3.

[3] Voir plus haut, p. 10.

[4] *MM. de Bérulle, et le Parlement de Grenoble de 1760 à 1790.* Grenoble, 1888, in-8°.

[5] *Les évènements de 1788 en Dauphiné,* publié dans la *Controverse et le Contemporain,* et tiré à part. Lyon, 1888, in-8°.

[6] *Le Centenaire de l'Assemblée de Vizille et son véritable esprit.* Lyon, 1888, in-8°.

Il n'est que juste d'ajouter à cette liste la mention du quatrième volume des *Chroniques dauphinoises,* œuvre mêlée à la fois de récits et de documents, par laquelle notre collègue M. Champollion-Figeac n'a pas peu contribué à éclairer l'histoire obscure et obscurcie de la fin de l'ancien régime et des débuts du régime nouveau en Dauphiné [1].

Ces publications multipliées ont projeté une abondante lumière sur les événements de l'année 1788 à Grenoble ; mais, doit-on s'en étonner, elles n'ont pas fait l'accord dans les esprits, les uns ne cessant pas d'incarner leur idéal dans la figure des magistrats chez lesquels ils reconnaissent les qualités des grands citoyens ; les autres confondant les magistrats de Grenoble dans la réprobation que leur inspire ce parti des Parlementaires, qui passent pour s'être faits, par intérêt de classe, les adversaires de tous les progrès raisonnables dont le pouvoir royal avait pris l'initiative : création des assemblées provinciales, conversion de la corvée, abolition de la torture, si bien qu'ils peuvent, dans une large mesure, être tenus pour responsables des fautes politiques où leur opposition a entraîné la royauté. A vous, Messieurs, qui vous occupez de l'histoire de cette période, il appartient de peser la responsabilité des Parlementaires de Grenoble et d'apprécier la

[1] *Chroniques dauphinoises et Documents inédits relatifs au Dauphiné pendant la Révolution.* — Première période historique : *Les États du Dauphiné et la Révolution, 1788-1794.* Grenoble, Lyon, Paris, 1887, in-8° de XXIII-463 pages. Complète les trois volumes de *Chroniques* déjà publiés par M. A. Champollion-Figeac. Tous ces volumes sont remplis de documents les plus intéressants pour l'histoire du Dauphiné à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe.

justesse de cette accusation lancée contre eux par un contemporain, l'avocat Dufresne, qui, le 12 juin 1788, presque au lendemain de la journée des Tuiles, écrivait à un correspondant : « Je peux vous assurer, Monsieur, que l'égoïsme outré du Parlement a été, dans le fond, le vrai motif de sa résistance[1] ». En tout cas, ce jugement sévère s'accorde avec celui qu'a porté sur l'ensemble des événements politiques de 1788 le plus intelligent et le plus perspicace des observateurs contemporains, je veux parler de Mallet du Pan. Le 25 août 1788, au moment même du changement de ministère qui donnait satisfaction à l'opposition parlementaire, Mallet du Pan, dans une lettre récemment publiée, s'exprimait en ces termes[2] :

« Vous avez vu, Monsieur, les progrès du désordre..... Il fallait au Roi de l'autorité, et le royaume est tombé en anarchie ; du concert, et on a mis le trouble partout ; de grands ménagements, et le fer à la main, on est allé couper toutes les racines de la confiance nationale : on a cru gouverner l'État et les esprits avec de beaux prologues d'édits ridiculement paternels. C'est la première fois, je pense, qu'on a vu un souverain sans argent tenter une révolution qui renversait l'ordre civil et judiciaire d'un royaume de 30,000 lieues carrées. On s'est mis à la discrétion des Parlements, qui n'ayant à aucun degré l'esprit des affaires, n'ont jamais connu que l'art de les embrouiller.... »

---

[1] Cité par M. Bellet.

[2] Voir cette lettre adressée à M. Aubert de Tournes, banquier de Genève, dans les *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 2e série, t. II, année 1886, pp. 363-365.

« En somme, Monsieur, persuadez-vous que les maux sont infinis et que les médecins sont on ne peut pas plus rares. Toutes les têtes sont dans un désordre universel. La cour et la ville regorgent de petits ambitieux qui se croient capables de gouverner parce qu'ils ont lu quelques livres ou qu'ils ont causé avec des faiseurs de projets et des beaux esprits. De là, un amour effréné des nouveautés, une multitude d'idées systématiques, de charlataneries et d'extravagances. »

Entre les Parlementaires et leurs adversaires, il ne saurait m'appartenir de trancher le débat. Cependant n'est-il pas permis de prévoir que, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, l'histoire désillusionnée donnera raison aux rudes appréciations du clairvoyant Genevois ?

J'ai essayé, Messieurs, de vous retracer l'œuvre à laquelle vous vous êtes associés pendant ces dernières années ; si j'ai abusé de votre bienveillante attention, la faute en est sans doute à moi, mais aussi un peu à vous qui avez à ce point multiplié les publications intéressantes pour l'histoire du Dauphiné.

Et maintenant, il me reste à tirer une conclusion qui, ce me semble, n'a pas besoin de justification.

Le courant, qui porte les esprits vers les études qui intéressent votre province, se fait sentir dans les trois départements dauphinois, où il devient de plus en plus puissant : je n'en veux d'autre preuve que l'ensemble d'œuvres que je viens de faire passer sous vos yeux.

Or, votre compagnie crée un lien entre les hommes qui, à Grenoble ou en Dauphiné, se livrent à ces travaux. Elle leur vient en aide en les rapprochant les uns des

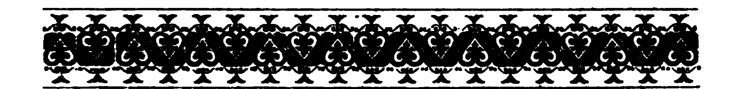
autres, souvent aussi en publiant le résultat de leurs recherches.

Parfois vous êtes méconnus; parfois aussi attaqués.

J'estime que pour vous défendre, vous n'avez qu'à vous montrer tels que vous êtes, et tels que vous entendez rester : prêts à encourager toutes les bonnes volontés, à vous associer à tous les efforts qui auront pour but de mieux connaître et de mieux faire connaître les gloires passées et les besoins présents de la province du Dauphiné [1].

---

[1] Au moment où ces pages vont être livrées à l'impression, j'ai communication d'un texte important pour l'histoire du Dauphiné qui vient d'être publié par M. Joseph Roman; ce sont les *Statuts accordés à la ville d'Embrun par l'archevêque et le Dauphin, après la révolte de 1253,* insérés dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1888, pp. 45-64.



DE L'ÉTUDE DES PATOIS
DU HAUT-DAUPHINÉ

LECTURE FAITE A L'ACADÉMIE DELPHINALE

LE 29 MARS 1889

PAR L'ABBÉ A. DEVAUX
Professeur aux Facultés catholiques de Lyon,
Membre associé de l'Académie delphinale.



AVANT-PROPOS

SYSTÈME GRAPHIQUE EMPLOYÉ DANS CETTE ÉTUDE

Il a été impossible, faute de caractères typographiques, d'employer complètement la méthode de la *Revue des Patois gallo-romans* pour la reproduction des termes ou des morceaux patois cités dans ce travail. Du moins nous sommes-nous efforcé d'arriver à une notation aussi exacte que possible, en

nous fondant sur ce double principe que *chaque son doit être représenté par un caractère unique* et *qu'il ne doit pas y avoir de lettre parasite.* Toute lettre se prononce donc, sauf dans la diphtongue *ou* et dans les voyelles nasales *an, en (in), on* qui sonnent comme en français.

I. Voyelles.

1° *V. simples :*

A : *a,* sans accent, est toujours bref et ouvert, comme dans *patte.*

â, avec accent circonflexe, est toujours long et fermé, comme dans *pâte.*

E : *e,* sans accent, est l'*e* dit muet, comme dans *me, te, se,* et se prononce toujours ainsi.

è, est bref ouvert, comme dans *feuillet.*

ê, long ouvert, comme dans *fête.*

é, bref fermé, comme dans *général.*

é̂, long fermé, comme dans *fée.*

ė, intermédiaire entre *e* et *i,* sans analogue en français.

I : *i,* sans accent, est bref.

î, avec accent circonflexe, long comme dans *île.*

O : *o,* sans accent, toujours bref ouvert, comme dans *pomme.*

ó, avec accent aigu, bref fermé, voisin de *ou.*

ô, avec accent circonflexe, long fermé, comme dans *apôtre.*

ŏ, long ouvert, sans analogue en français

U : *u,* sans accent, bref ouvert, comme dans *aduler.*

û, avec accent circonflexe, long fermé, comme dans *ils surent.*

2° *V. nasales :*

an = *a* nasal, comme dans *chant, temps.*

èn = *è* nasal, comme dans *fin, pain.*

én = *é* nasal sans analogue en français, à peu près comme *ein* provençal.

en = *e* muet nasal, à peu près comme *un* prononcé comme en Dauphiné.

on = *o* nasal, comme dans *bon.*

3° *Semi-voyelles :*

y, est toujours semi-voyelle, comme dans *pied (pyé), yeux.*

w, est l'*ou* semi-voyelle de *fouetter (fwèté).*

ü, est l'*u* semi-voyelle de *lui (lüi).*

4° *Diphtongues :*

œ́, est la pseudo-diphtongue *eu* longue et fermée, comme dans *œuvre, feutre.*

œ̀, avec accent grave, est l'*eu* bref ouvert, comme dans *filleul.*

œ̂, est l'*eu* long et ouvert.

ou, est la pseudo-diphtongue *ou* du français.

ai, est une diphtongue décroissante; l'*a* est bref ouvert, l'*i* à peine sensible.

aė, diphtongue décroissante, qui n'est qu'une légère modification de la précédente.

aü, diphtongue décroissante où l'*u* se fond en une semi-voyelle.

N. B. La voyelle ou diphtongue accentuée est en lettres grasses.

II. Consonnes. Les seules modifications que nous ayons faites au système consonantique du français sont les suivantes :

1° *Cons. simples :*

k, est le seul signe du *c* guttural.

g, est le seul signe du *g* guttural, se prononce toujours comme dans *garder*.

s, toujours dure, même entre deux voyelles.

ṣ, *th* dur des anglais, ou *s* interdentale.

ẓ, *th* doux des anglais, ou *z* interdental.

2° *Cons. mouillées :*

ly, est l'*l* mouillée, comme dans *famille (familye)*.

ny, est l'*n* mouillée, ou le *gn* français.

my, se prononce comme le *mi* de *mieux*.

ḷy, *ṇy*, *ṃy*, sont les mêmes consonnes, mais prononcées en avançant le bout de la langue entre les dents.

3° *Cons. composées :*

Nous employons cette expression pour caractériser les groupes suivants :

ts, *dz*, où le second élément provient d'un *y* devenu sifflant.

bẓ, *pṣ*, *vẓ*, *fṣ*, où le second élément est également un débris consonantique de *y*, devenu un sifflement interdental.

DE L'ÉTUDE DES PATOIS DU HAUT-DAUPHINÉ

MESSIEURS,

Nous sommes bien loin du temps où Chorier se croyait obligé de prendre des précautions oratoires pour caractériser en passant, au cours de son *Histoire du Dauphiné*[1], la langue vulgaire de notre province. A vrai dire, on ne s'étonne guère que dans le siècle de la belle et noble langue française, qui était aussi le siècle des grammairiens puristes et des Précieuses, la plume de l'historien bel-esprit tremble, rien qu'à écrire le mot de patois. Depuis lors, il s'est fait bien des révolutions dans le monde savant et littéraire, comme dans le monde politique ; et aujourd'hui, on n'a plus besoin, même au sein d'une Académie, de s'excuser en parlant des patois.

A l'heure actuelle, tout le monde comprend que les patois ne sont pas d'informes jargons, produits abâtardis et corrompus des langues littéraires, et qui ne relèvent que de la pathologie de la linguistique. La vérité a fini par se faire jour ; les patois sont considérés comme des langues véritables, ayant, parallèlement aux langues littéraires, une existence indépendante, une vie régulièrement organisée, un développement spontané et naturel. Dans une famille de langues, les patois, si l'on veut,

---

[1] I, p. 671.

représentent la plèbe, tandis que les langues littéraires forment l'aristocratie ; mais si ces langues modestes, par suite de causes multiples, n'ont pas eu la fortune et l'éclat de leurs sœurs privilégiées, elles ont même noblesse de race et, d'ordinaire, conservent plus fidèlement les traits originels de la famille.

C'est dire qu'elles peuvent servir, non seulement comme tout idiome à faire connaître l'histoire et le caractère des populations qui les parlent, mais encore à éclairer les origines des langues de même souche. On sait le parti que Littré, suivant en cela les traces du grand romaniste Diez, a tiré des patois français pour les étymologies de la langue française. Et si l'on songe qu'à l'époque où il rédigeait son dictionnaire, il n'avait à son service qu'un nombre très restreint de patois, et encore très incomplètement dépouillés, on se figure aisément les progrès que l'avenir réserve à l'explication scientifique de notre langue. D'ailleurs, depuis Littré déjà, bien des mots français ont été expliqués grâce aux patois.

Ce n'est pas là un médiocre résultat, et l'étude des patois n'en eût-elle pas d'autre, qu'elle se trouverait suffisamment justifiée ; et pourtant, ce n'est encore, si j'ose le dire, que le moindre des services que l'on doit attendre de la connaissance approfondie des patois. Il y a longtemps qu'on parle de la philosophie du langage, et peut-être dans votre ville en parle-t-on mieux qu'ailleurs; mais si cette science a déjà des principes sûrs, des données certaines que ne peuvent contredire les découvertes nouvelles, il lui reste bien des points à éclaircir, bien des énigmes à déchiffrer, bien des mystères à expliquer. Comment les langues naissent-elles ? Quelles sont les lois qui président à leurs évolutions vocaliques, consonanti-

ques et syntactiques? Quelles sont les causes qui les font vivre ou mourir, se transformer ou disparaître ? Tout n'est pas dit là-dessus, et tout ne sera pas dit tant qu'on ne consultera que les langues littéraires. La raison en est bien simple ; c'est que les langues littéraires sont les plus artificielles de toutes les langues, sinon dans leur formation populaire, du moins dans leur formation savante et dans leur mode de conservation. Par exemple, si paradoxal que cela puisse paraître, on peut dire qu'à certains égards notre langue française est une langue morte. La vie est dans le mouvement, disent les philosophes; or, sous plusieurs rapports, notre langue est condamnée au repos. Si son vocabulaire n'est jamais fermé au néologisme nécessaire, si sa syntaxe est toujours admirablement souple et plastique, son vocalisme et son consonantisme semblent irrévocablement arrêtés. Toute transformation de son est proscrite comme un barbarisme; on ne peut modifier une seule note de la gamme française, sous peine de parler faux. La phonétique n'évolue, et, par conséquent, n'est vivante que dans les parlers vulgaires. Quand on voudra connaître complètement l'un des facteurs les plus importants du langage : l'organisme vocal dans son fonctionnement naturel, on devra l'étudier sur le vif, je veux dire dans les patois.

L'intérêt qui s'attache à ces études est donc considérable; et ce qui l'augmente encore, c'est la perspective de la mort prochaine de nos parlers provinciaux. Il y a longtemps qu'on a poussé le cri d'alarme, et cette prophétie de mort ne se réalise que trop. Des patois entiers ont disparu, et ceux mêmes — surtout dans les régions plus éloignées du centre linguistique de la France, — qui ont la vie plus dure, voient leurs bons vieux mots tomber

l'un après l'autre dans la fosse commune. Ce n'est plus qu'une question de temps ; la fin est prévue et semble bien fatale. De là, un redoublement d'intérêt, j'allais dire de tendresse, pour ces vénérables ancêtres de la linguistique française, auxquels on voudrait arracher tous leurs secrets avant qu'ils ne se taisent pour toujours.

Il se passe depuis bientôt un siècle, en matière de patois, un phénomène curieux à observer. C'est la Révolution qui, dans sa fièvre de centralisation, a décrété la mort des parlers locaux ; tout le monde connaît le rapport de Grégoire sur la nécessité et les moyens pratiques d'anéantir les patois ; en 1867, sous l'influence des mêmes mobiles, un député du Bas-Rhin, M. Hallez-Claparède renouvelait cette proscription au Corps législatif. Et cependant, c'est au mouvement révolutionnaire que se rattache, en France du moins, le mouvement de sympathie dont les patois sont l'objet. La proscription leur a valu d'ardents défenseurs ; jamais on ne les a aimés et étudiés comme à la veille de leur disparition. Peut-être aussi, pour quelques esprits, est-ce une façon de les dédommager par des honneurs presque posthumes de leur roture séculaire.

Toutes ces causes n'ont pas agi à la fois, ni avec la même intensité ; mais toutes, en définitive, ont contribué à déterminer le courant d'intérêt sympathique, quelquefois passionné, dont l'étude des patois bénéficie de nos jours. On a cent fois répété le mot de Charles Nodier : « Si les patois étaient perdus, il faudrait créer une académie spéciale pour en retrouver la trace[1]. » Ce mot ne

[1] *Notions de linguistique*, Paris, 1834, p. 255.

paraît plus le paradoxe d'un enthousiaste ; il est devenu comme un mot d'ordre inspirant les académies provinciales, et quelquefois même l'Institut de France. C'est la même pensée qui a fait créer pour les patois des revues spéciales, et même une chaire en Sorbonne, à la section des Hautes Études. Nous n'avons pas affaire ici à une singularité du goût public, en quête de curiosités nouvelles, et qui se jette sur les patois n'ayant plus où se prendre. On pourrait peut-être le craindre si cette vogue du patois était particulière à notre pays. Il n'en est rien; beaucoup de peuples nous ont devancés dans cette voie et sont allés plus loin que nous. Pour expliquer un phénomène aussi général, ce n'est pas assez des causes que j'ai signalées plus haut, et qui ont plus spécialement influé chez nous ; il faut remonter à une cause plus générale et qui par tout pays a donné une impulsion et une direction nouvelles aux causes particulières. Cette cause c'est la renaissance des études de linguistique, qui sera l'une des gloires les plus incontestables du XIXe siècle ; partout le patriotisme, stimulé et dirigé par la science, s'est appliqué avec un redoublement d'ardeur à l'étude des idiomes vulgaires. Il faut en convenir, le patriotisme jusqu'ici semble avoir été mieux avisé à l'étranger qu'en France. Au lieu de laisser les efforts individuels se dépenser en des études isolées et trop souvent stériles, on a su constituer des sociétés pour coordonner les recherches et les résultats. « En Angleterre, une société a préparé le *Dictionnaire général* de tous les dialectes anglais, dont l'impression est évaluée à près de 125,000 fr. En Suisse, des sommes importantes ont été souscrites dans le même but. En Allemagne, le gouvernement subventionne largement l'*Atlas linguistique* de l'Empire. En Suède, des

associations d'étudiants recueillent les différents dialectes, et l'État alloue à cette entreprise plus de 12,000 fr. par an. » J'emprunte ces renseignements au *Projet de création d'une société des parlers de France,* projet qui sollicite actuellement les adhésions de tous ceux qui s'intéressent à la philologie nationale. Espérons que cette initiative prise par M. l'abbé Rousselot, l'un des directeurs de la *Revue des Patois gallo-romans,* et patronnée par MM. Gaston Paris et Paul Meyer, les deux maîtres incontestés de la philologie romane en France, aboutira prochainement au résultat tant désiré par les vrais amis de la langue française.

Notre Dauphiné a eu sa part, et une part honorable en somme, dans la renaissance des études patoises. En 1807, une circulaire fameuse était adressée par le ministre de l'Intérieur à tous les préfets de l'Empire, afin d'obtenir par leur intermédiaire les renseignements nécessaires pour dresser la statistique des parlers provinciaux ; c'est presque un compatriote, le ministre Cretet, du Pont-de-Beauvoisin (Savoie), qui signa cette circulaire. C'est Champollion-Figeac, professeur à la Faculté des lettres, et secrétaire de la Société des Sciences et des Arts, devenue plus tard l'Académie delphinale, qui rédigea le mémoire le plus remarqué parmi ceux que provoqua la circulaire ministérielle. Quelles que soient les critiques que la science actuelle doive faire de cet essai, on ne peut lui refuser l'honneur d'avoir contribué, vingt-cinq ans avant Charles Nodier, à ramener l'attention aux patois.

Me permettrez-vous de dire, Messieurs, que l'Académie delphinale a su apporter à l'étude de nos patois un concours aussi dévoué qu'autorisé ? Presque tous ceux qui, depuis sa fondation, ont écrit sur les parlers dauphinois,

lui appartenaient ou lui appartiennent encore comme membres résidants ou correspondants. Les uns, parmi vous ont édité des glossaires fort utiles [1] ; d'autres, recueillant avec une patriotique passion tout ce qui touche à notre littérature patoise, ont réuni de véritables trésors de bibliophile qu'ils mettent avec une générosité sans pareille à la disposition des plus modestes travailleurs [2]. Votre Compagnie se plaît aussi à favoriser au dehors les études patoises. En 1877, elle ouvrait un concours sur une étude de philologie dauphinoise ; vous n'avez oublié ni le programme si nettement tracé, ni le jugement si fermement formulé par son éminent secrétaire, principal juge du concours, M. Dugit [3]. Vous pouviez vous féliciter du résultat obtenu, puisque le concours avait produit, entre autres travaux, une estimable grammaire dauphinoise [4]. Cette année encore, M. le Président de l'Académie delphinale ne faisait-il pas dans son discours inaugural une bonne place à l'étude de nos patois ? Enfin, Messieurs, le modeste patoisant, que vous daignez écouter ce soir avec tant de bienveillance, ne doit-il pas cet honneur, personnellement trop immérité, à l'estime que votre Compagnie a vouée à la philologie dauphinoise ?

L'année dernière, à la réunion des Sociétés savantes, M. G. Paris, avec une autorité aussi incontestée en Eu-

---

[1] J.-A. Chabrand et A. de Rochas d'Aiglun, *Patois des Alpes Cottiennes*, Grenoble, 1877. — H. Gariel, *Dictionnaires des patois du Dauphiné de Nicolas Charbot et H. Blanchet*, Grenoble, 1885.

[2] Qu'il me soit permis d'exprimer spécialement ma profonde reconnaissance à M. Eugène Chaper, ancien député de l'Isère.

[3] *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1876 et 1877.

[4] *Grammaire dauphinoise*, dialecte de la vallée de la Drôme, par l'abbé Moutier. Montélimar, 1882.

rope qu'en France, a présenté sur les études patoises un rapport qui marquera une des dates les plus importantes de la dialectologie provinciale. Il a dit avec une rare précision ce qui était fait et ce qui restait à faire, la méthode qu'il fallait adopter et aussi la part que les Académies de province pouvaient prendre à cette œuvre éminemment nationale. Au moment où semble s'ouvrir une ère nouvelle pour ces études, l'occasion est bonne de faire en quelque sorte notre bilan dauphinois. Je voudrais, en m'inspirant des méthodes nouvelles, vous dire quel est l'état actuel des études patoises en Dauphiné et, si vous le permettez, ce que j'ai voulu faire moi-même.

I

Quand je dis Dauphiné, le terme n'est pas absolument exact ; écartant de cette étude la partie plus nettement provençale du Dauphiné, je me borne au Haut-Dauphiné, au Dauphiné allobrogique, compris entre l'Isère et le Rhône, ou plus exactement encore, au Dauphiné du département de l'Isère, moins le Trièves, la Mateysine et l'Oisans. On s'est trop habitué à considérer le patois de Grenoble comme le type des patois parlés dans cette région ; la méprise est due à ce fait que les travaux sur le dialecte dauphinois ont porté longtemps presque exclusivement sur le dialecte grenoblois.

La première ébauche d'une étude glossologique et étymologique sur le dauphinois se rencontre dans Chorier ; il faut le signaler, parce qu'il ouvre la voie, et que son exemple ne sera pas sans influer sur quelques travaux

postérieurs. On trouve chez lui déjà le germe des idées que développera Champollion ; le fait est assez curieux et n'a pas été remarqué encore, que je sache, probablement parce que Champollion n'en a rien dit lui-même. Chorier est quelque peu celtomane, longtemps avant les travaux de Bullet ; c'est qu'un savant toulousain, Dadin de Haute-Serre, avait, en 1648, composé une sorte de lexique de termes celtiques [1]. Chorier y puise sans hésitation aucune, sous prétexte que tout ce qui ne vient ni du latin ni du grec doit être celtique. C'est ainsi, par parenthèse, que le verbe *alberger* [2], qui est incontestablement d'origine germanique, est pour lui un mot celtique. Il faut lui savoir gré cependant de s'en tenir à peu près, pour les étymologies celtiques, aux noms de lieu ; Champollion n'aura pas cette réserve. Chorier croit aussi que le grec a pénétré en Dauphiné, et avec cette foi naïve, il cite vingt-neuf mots soi-disant grecs, sur lesquels deux tout au plus peuvent se réclamer de cette origine. La liste de Champollion sera plus courte ; elle n'en renfermera que huit, mais tous empruntés à Chorier. Ainsi pour Chorier, le dauphinois est un mélange des langues celtique, grecque et latine, toutefois avec prédominance de la dernière. Quant aux variétés dialectales, il se contente de signaler des différences d'accent, l'accent étant presque provençal sur la lisière provençale, plus languissant aux environs de Grenoble, et plus pesant dans le Viennois. Champollion ne sera guère plus précis. Ajoutons que l'étymologie des noms propres de lieu en *ieu*, comme *Virieu*, *Crémieu*, a

---

[1] *Rerum Aquitan.*, l. 2. Tol. 1648.
[2] Chorier l'écrit à tort *albelger*, p. 74.

presque été devinée par Chorier; il a compris, quoiqu'il l'explique mal, qu'il y avait souvent dans ces noms — son tort est de dire toujours et de forger à plaisir — un nom propre de personne avec un suffixe indiquant le séjour, la demeure. Cette étymologie, longtemps décriée, répond pour le fond à la théorie actuelle de M. d'Arbois de Jubainville.

Au XVIIIe siècle, nous ne trouvons encore qu'un nom, mais c'est le plus important de la glossologie dauphinoise. Le dictionnaire de Nicolas Charbot n'a été publié qu'en 1885 par M. Gariel; sans contredit, c'est un des plus grands services qui aient été rendus à nos études patoises, et, de tout point, le savant éditeur a bien mérité des romanistes. La préface de M. Gariel facilite singulièrement, je l'avoue volontiers, ma besogne de critique. Charbot est un érudit qui a lu, en fait de grammaires, glossaires et commentaires, tout ce qui pouvait se lire vers 1710; M. Gariel a compté cent cinquante auteurs cités par Charbot. D'un esprit très ouvert et très indépendant, il critique Ducange, Ménage, c'est-à-dire les autorités les plus respectées alors, faisant un libre choix entre des étymologies contraires, et souvent proposant la sienne. Remarquons qu'il recourt modérément au celtique, beaucoup trop au grec et à l'italien, et qu'il a souvent par contre tiré un judicieux parti du glossaire de Ducange. Mais à quoi bon insister sur la partie étymologique de son œuvre, puisque de son temps l'étymologie ne pouvait reposer sur des principes scientifiques? Je ne le fais que pour constater la clairvoyance de Charbot, qui a deviné juste plus souvent qu'on ne s'y attendrait; si Charbot vivait de nos jours, il serait un très remarquable romaniste. Son grand mérite est d'avoir fait un vrai dic-

tionnaire, assez complet et assez précis, d'une orthographe raisonnée et conséquente, presque aussi phonétique qu'elle pouvait l'être en restant traditionnelle. Le défaut, ou plutôt la lacune, c'est de n'avoir pas délimité la région explorée; par exemple, pour le verbe *germer,* il cite quatre variantes : *germa, germena, germola, gerna ;* mais dans quels pays les a-t-il observées? Il ne le dit pas, et c'est fâcheux. Évidemment, tous les termes du dictionnaire ne sont pas d'un emploi courant à Grenoble; quels sont les termes usuels et les termes archaïques? Nous ne le savons pas davantage. Il notera un mot du voironnais (dorgassi), un autre du gapençais (chanistella); cela signifie-t-il que tous les autres soient grenoblois? On voudrait savoir nettement à quoi s'en tenir. Quoi qu'il en soit de ces lacunes, on doit regretter que le dictionnaire de Charbot soit resté si longtemps à l'état de manuscrit; bien des méprises auraient été épargnées aux travailleurs, comme l'exemple de Champollion, entre autres, va le prouver.

L'apport du XIXe siècle à la philologie dauphinoise consiste en dissertations sur l'origine de nos patois, en glossaires, en éditions de textes anciens ou récents, en remarques grammaticales et étymologiques. C'est Champollion qui inaugure ces études chez nous [1]. J'ai déjà dit qu'il avait eu le mérite d'éveiller le goût du patois même en dehors des limites de notre province; je crois bien que c'est son meilleur titre à notre reconnaissance. Le fond de ses idées sur l'origine de nos patois se trouvait

---

[1] *Nouvelles recherches sur les patois... de la France, et en particulier... de l'Isère.* Paris, Goujon, 1809.

déjà dans Chorier; s'il leur donne des développements originaux, en revanche il exagère encore la celtomanie de Chorier; on sent que Bullet a passé par-là. Sa liste de termes celtiques accuse une profonde ignorance du latin médiéval; on ne se douterait pas qu'il ait lu Ducange. Les parlers dauphinois du canton d'Allevard, du Trièves, de l'Oisans, des plaines de Lyon ne diffèrent guère pour lui que par l'accent plus ou moins musical; tout cela est plus que superficiel. Je ne dis rien de ses méprises historiques à propos de la *Lhauda* de Millet et des œuvres de Marguerite d'Oingt. Mais il s'est fait éditeur. Quand il n'a qu'à reproduire un texte imprimé, comme la *Coupi de la Lettra,* passe encore; mais quand il touche à un manuscrit, il ne sait pas le lire, et comme d'autre part il ignore le patois, il l'imprime avec des barbarismes de toute sorte. Comparez son *Noël* inédit, qui est un *Noël* de M. de Chaulnes, avec l'exemplaire de la Bibliothèque nationale[1], vous y trouverez une douzaine de fautes graves, destinées à déconcerter les linguistes. Que dire de son vocabulaire, presque entièrement extrait d'un manuscrit de Charbot? L'édition de M. Gariel nous a enfin donné le vrai texte de Charbot; celui de Champollion sur cinq cent quatre-vingts mots contient quatre-vingt-deux fautes, presque toutes graves, contresens ou barbarismes. Après cet exemple, on comprend combien M. P. Meyer avait raison de dire en 1879 que « Champollion était le plus

---

[1] *Recueil de Noëls, composez au langage de Grenoble,* par M. ***. Grenoble, François Champ (s. d.), pp. 6-7. — On prépare la réimpression de cet intéressant recueil, dont on ne connaît plus qu'un exemplaire, celui de la Bibliothèque Nationale.

inexact des éditeurs[1] ». Si l'on songe que l'ouvrage de Champollion a défrayé jusqu'à ces dernières années les études patoises relatives au Dauphiné, on devine les conséquences ; je les signalerai au passage[2].

Trente ans après Champollion, Jules Ollivier reprend à peu près les mêmes questions dans son *Essai sur l'origine et la formation des dialectes vulgaires en Dauphiné*[3]. Dans les premières pages, on constate un progrès sensible ; il admet que les Romains ont réussi à substituer complètement leur langue aux idiomes primitifs des races vaincues. L'illusion est de courte durée ; on s'aperçoit bien vite que sa théorie n'est qu'un compromis entre celle de Champollion et celle de Raynouard. Lui aussi a sa liste de mots celtiques, laquelle est même infiniment plus choquante que celle de Champollion. Quant au grec, il croit qu'il a été à une certaine époque d'un usage général dans la Provence et le Bas-Dauphiné ; cependant il conseille la prudence aux partisans des étymologies grecques. Que n'a-t-il pratiqué lui-même cette prudence vis-à-vis du celtique ?

Quelques patois locaux ont été étudiés, ou du moins sommairement caractérisés. En 1843, Quinon, professeur à la Faculté de droit, publiait dans le *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère* une notice sur le canton de Meyzieu, et consacrait deux pages seulement à son patois[4].

---

[1] *Romania*, VIII, p. 298.

[2] Inutile de citer la *Notice sur le patois du département de l'Isère*, par A. Ducoin, qui a été publiée dans le *Courrier de l'Isère*, juillet-août 1834. Elle ne concerne que notre littérature patoise.

[3] Valence, 1838.

[4] *Bulletin*, t. II, pp. 412-413

Ce sont quelques observations assez justes sur la prononciation de *a* final, du *ch* et du *g*, articulés comme le *th* dur et le *th* doux des Anglais. Bien plus important est le *Mémoire sur le patois des Terres-Froides,* présenté par l'abbé Bourdillon au Congrès scientifique de France, dans la session tenue à Grenoble en 1857[1]. Toutefois ce travail est un peu diffus, et sur cinquante-deux pages quatre seulement traitent en réalité de nos patois ; le reste est consacré au patois en général. Beaucoup de vues justes, quelques-unes contestables, d'autres fausses : tel est le jugement que la critique actuelle doit porter sur cette dissertation, en somme remarquable pour l'époque. L'abbé Bourdillon ne diviserait plus les patois du Haut-Dauphiné comme il l'a fait ; sa classification ne répond pas à la réalité des faits linguistiques. Il a très bien observé quelques-uns des traits caractéristiques du patois des Terres-Froides, — il dirait aujourd'hui des patois ; — mais les explications qu'il en donne sont souvent très hasardées. L'abbé Bourdillon était un esprit très cultivé, surtout amoureux de son patois ; il l'avait longtemps étudié et en avait même, dit-on, préparé le lexique. Il m'a été impossible de savoir ce que ses notes sont devenues ; c'est une perte profondément regrettable[2].

M. Gariel, qui a publié en 1885 le *Dictionnaire du patois voironnais,* par Hector Blanchet, a peut-être été pour cet auteur un critique trop bienveillant. Il fait ses réser-

---

[1] T. II, pp. 616-678.

[2] M. A. de Rochas a présenté au Congrès archéologique de France (XLVI[e] session à Vienne, en 1879) un savant mémoire sur les lieux dits de l'arrondissement de Vienne, qui intéresse directement la glossologie patoise, toute réserve faite sur quelques étymologies.

ves, je dois le dire, sur la partie étymologique ; ce n'est peut-être pas assez pour prémunir le lecteur contre des fantaisies qui nous reportent bien au delà de Ménage. M. Gariel ajoute que c'est « une bonne contribution pour la série de nos patois dauphinois », pour deux raisons : parce que les mots ont été recueillis sur place, et sur un territoire parfaitement délimité. Malheureusement, il y manque une condition essentielle : la fidélité de la transcription. Même avec l'orthographe traditionnelle, on peut faire œuvre utile, — Charbot l'a montré, — mais à la condition que cette orthographe soit conséquente avec elle-même, et qu'elle reproduise le plus exactement possible la prononciation. Je ne veux citer ici que quelques exemples : Pourquoi écrire *abechier, ablagier* avec un *r*, si cette lettre ne se prononce pas? Pourquoi écrire *affanar* à côté d'*affena, apoundre* à côté de *dépondre?* Pourquoi *laissieminta* = *laissez-moi tranquille (= laxa me stare)*, en un seul mot au lieu de trois? Évidemment, on ne doit consulter ce dictionnaire qu'avec de grandes précautions.

Quand un pays a la bonne fortune de posséder une littérature patoise, une des façons les plus utiles de servir la linguistique est d'éditer correctement les vieux textes. Je dois signaler ici deux éditions grenobloises, les plus récentes, tant à cause de l'importance intrinsèque des œuvres que du travail philologique qui les accompagne comme préface, comme commentaire ou comme glossaire. On a vanté beaucoup l'édition des œuvres de Blanc-la-Goutte, par Rahoult et Dardelet[1] ; à bien des

[1] Grenoble, 1864.

égards, — et sans parler ici de la valeur artistique de l'œuvre, — l'éloge était mérité. Une distinction cependant est nécessaire : le *Grenoblo malhérou* et le *Jacquety de le Comare* ne renferment chacun qu'une huitaine de fautes graves ; on ne les compte pas dans la *Coupi de la Lettra.* J'appelle fautes graves, des barbarismes comme *sacro mystairo* au lieu de *sacra mystairo, déterra* (3e p. du sing.) au lieu de *détarre, ricanyé* au lieu de *ricana,* — ce qui fait un contresens, — ou des solécismes, comme *de polaille empiagea* (fém. pl.), au lieu de *empiagei, le teni sarra* (fém. pl.), au lieu de *sarrei.* Cette édition renferme une préface et un glossaire, par Michal-Ladichère. Dans la préface, on remarque une idée très juste sur l'état actuel de nos patois, perdant journellement le caractère provençal devant l'envahissement des dialectes du Nord, et une idée plus que contestable relativement à l'impossibilité d'une orthographe fixe. Ses remarques grammaticales laissent bien à désirer ; il ne comprend pas la raison d'être du *t* et du *z* de liaison, et se trompe absolument sur la déclinaison des noms féminins en *i ; la medisanci* fait au pluriel *le medisance,* et non *le medisanci.* Il est vrai que Michal-Ladichère aurait pu être induit en erreur par Champollion qui a imprimé *le premieri ney* [1]. Quant au glossaire, sauf deux ou trois fautes grammaticales, il est exact et précis.

Je ne parle de l'édition des *Poésies patoises* du Dauphiné par Lapaume [2], avec introduction, traduction, commentaire et glossaire, que pour dire qu'un philologue

[1] *Nouvelles recherches,* etc., p. 148.
[2] Grenoble, 1866-1878.

étranger au Dauphiné ne peut guère s'en servir. L'auteur ne savait pas le patois grenoblois, et il prodigue les contresens; d'ailleurs, devait-il traduire des œuvres parfois si vertement gauloises? Quant à l'exactitude du texte, je me contenterai de rappeler que son *Grenoblo malhérou*, à lui seul, renferme près de cinquante fautes importantes. Cette édition souleva une querelle au sein de l'Académie delphinale[1]; la critique de Félix Crozet fut trop indulgente, la réplique de Lapaume plus que vive. Celui-ci avait raison quand il plaidait pour l'orthographe, mais il oubliait peut-être trop l'usage qu'il en faisait. Il prétend qu'il faut savoir une demi-douzaine de langues pour comprendre et expliquer les patois de l'Isère; assurément, abondance ne nuit pas, surtout en ces matières; mais ce luxe d'érudition n'est pas nécessaire, il suffit à la rigueur de bien savoir le vieux français et le vieux provençal. Que penser de ses étymologies, quand on le voit dériver *bla* (blé) de l'italien *biado*, lequel à son tour viendrait du grec βιός?

Si les textes anciens sont bons à rééditer, il est utile aussi, très utile même, — ne fût-ce qu'au point de vue des études linguistiques, — de publier des ouvrages en patois contemporain. Le mouvement littéraire issu du félibrige, si remarquable à tant d'égards, n'atteint la région dont je parle que par le canton de Roussillon. M. Maurice Rivière, de Saint-Maurice-l'Exil, a publié quelques poésies dans le *Bulletin d'archéologie de la Drôme* et dans la *Revue des langues romanes*, et a traduit *Mireille*, le chef-d'œuvre de M. Mistral. Il a

[1] *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1867.

fait un effort très méritoire pour se former une orthographe phonétique et constante. Rappelons cependant que M. P. Meyer, en rendant compte des *Notes sur le langage de Saint-Maurice-l'Exil,* de M. Rivière, a formulé quelques critiques sur son système orthographique, et exprimé quelques doutes sur l'exactitude de certaines de ses graphies [1]. Quoique sans attaches félibréennes, la Muse de l'Isère a eu sa renaissance. M. Vial, de Saint-Nicolas-de-Macherin [2], M. Brossard, de Châtonnay [3], Latal, de Meylan [4], l'abbé Carrier, d'Herbeys [5], M. Ravanat, de Proveyzieux [6], et un de vos très distingués confrères que l'anonyme ne protège plus contre l'éloge, M. Ginon, de Saint-Jean-de-Bournay [7], semblent avoir retrouvé le secret de la finesse dauphinoise, laquelle consiste surtout, si je ne me trompe, dans la bonhomie doucement malicieuse et l'atticisme d'un style ennemi de toute recherche et de toute prétention. Tous, en général, se préoccupent de la fidélité orthographique, surtout MM. Brossard et Ginon. Soumise à l'épreuve d'une transcription strictement phonétique, la poésie de M. Ginon, intitulée le *Coin du feu* [8], a démontré dans son système une précision que l'orthographe traditionnelle avait bien rarement atteinte chez nous. Il a eu la bonne pensée de joindre à son travail un lexique précis et concis ; il est à souhaiter qu'on

---

[1] *Romania,* VIII, 132.
[2] *Vie d'un bon curé de campagne.* Grenoble, 1881.
[3] *Fables* (patois de Vienne). Vienne, Savigné, 1870.
[4] *Quauques batifolages* (imprimé par l'auteur, à 40 exempl.).
[5] *Grimoéro.* Grenoble, Baratier, 1874.
[6] *In quarteyron de Fable.* Grenoble, 1888.
[7] *Razimole de le-z-autre fas.* Grenoble, Allier (s. d.).
[8] *Revue des patois gallo-romans,* février 1889.

n'édite plus un ouvrage patois sans ce complément. Dans ces conditions, l'ouvrage devient un document sûr et un outil de précision pour les travailleurs.

Les savants étrangers se sont peu occupés encore de nos patois. Schnakenburg, dans son *Tableau synoptique des patois de la France* [1], reproduit, avec beaucoup d'incorrections, cinq morceaux de poésie dauphinoise, en les faisant précéder de quelques observations empruntées à Champollion. Il y a bien, — soit dit en passant, — à propos de notre caractère, une réflexion qui semble être de l'auteur : « Les Dauphinois, dit-il, sont vigoureux, guerriers et doués d'un fort esprit d'opposition [2]. » Diez, l'illustre auteur de la *Grammaire des langues romanes,* n'accorde que quinze lignes au dialecte dauphinois, qu'il rattache formellement au provençal [3]. Il n'expliquerait plus comme il l'a fait la terminaison en *i* de certains noms féminins, et la diphtongue *ey* issue de l'*i* bref tonique, par exemple *ney,* de *nivem* (neige). Hélas, il n'a d'autre guide que Champollion ; aussi se figure-t-il que le dauphinois dit *savou* au lieu de *savon,* tout en disant *bacon* (lard), et que l'*r* des infinitifs en *er* et en *ir* se prononce encore.

M. Ascoli, le savant romaniste italien, a traité incidemment du dialecte dauphinois dans l'*Archivio glottologico* [4], et, sans contredit, si courte qu'elle soit, c'est la plus importante étude scientifique qui en ait été faite. On connaît sa fameuse théorie : d'après lui, il y aurait entre les

---

[1] Berlin, 1840.
[2] Page 40.
[3] I, p. 135 (traduction de G. Paris). Paris, 1863.
[4] Vol. III, punt. 1, *schizzi franco-provenzali,* pp. 81-83.

domaines respectifs de la langue provençale et de la langue française une zone intermédiaire où la langue, quoique se rattachant à ses voisines du Nord et du Midi, aurait ses caractères propres et spécifiques. Toute la région dont nous nous occupons en ce moment appartiendrait à ce domaine qu'il appelle franco-provençal. Il n'a encore étudié que le premier de ces caractères, le traitement de *a* tonique infecté de *yod*, c'est-à-dire précédé en latin ou en roman d'un son palatal ; cet *a* se change en *ie*, *e* ou *i* ; par exemple, **mandicare* (pour *manducare*) fait à Grenoble *migié* au lieu de *mijâ*. La théorie de M. Ascoli a été vivement combattue par M. P. Meyer [1], et fortement ébranlée sinon détruite ; elle a eu du moins le mérite d'attirer vivement l'attention sur les patois de notre région, sans compter que c'est un très vigoureux essai de synthèse dialectale. Le malheur de M. Ascoli a été de n'avoir pour première base de son travail que des données fort insuffisantes ; par exemple, il ne s'appuie, pour le département de l'Isère, que sur l'ouvrage de Champollion. Il est vrai que sa sagacité le corrige quelquefois. Je note, en passant, quelques méprises chez l'illustre romaniste ; il confond l'*i* de *fouly*, *vilani*, lequel est accentué, avec celui de *graci*, *filli* qui est atone ; il prend le mot *chery* pour le correspondant du provençal *carri*, char, tandis que c'est le continuateur de *cathedra*, comme le français *chaire* et *chaise*. Ajouterai-je qu'ailleurs il fait venir notre *émo*, bon sens, de *animus*, tandis qu'il est certainement le substantif verbal de *æstimare* ?

Telle est, Messieurs, en résumé, la situation présente

---

[1] *Romania*, IV, 294 ; V, 501 ; VI, 630 ; VIII, 469.

des études patoises par rapport au Haut-Dauphiné. Je serais désolé de paraître diminuer à vos yeux le mérite de nos devanciers ; en général, ils ont fait ce qu'on peut faire quand on ne possède pas une bonne méthode ni une préparation spéciale. Or, les bonnes méthodes, en linguistique, sont de date bien récente, et les travailleurs de province ont difficilement le moyen de se préparer à ces études. Si nous avons en main un meilleur outil, nous le devons aux patients labeurs de maîtres que nos aïeux, même nos pères, ne pouvaient connaître. Ce n'est pas une raison pour dédaigner leurs recherches, si elles ont été infructueuses ; c'en est une, au contraire, d'admirer un courage que des difficultés de toute sorte n'ont pu rebuter, et un amour pour la science qui se confondait avec l'amour de la patrie dauphinoise. Si les travaux antérieurs ont donné, en somme, peu de résultats scientifiques, il ne faut pas oublier que, outre l'imperfection des méthodes et l'insuffisance de la préparation, ils ont été contrariés par une préoccupation que nous devons résolument mettre de côté. Les patois ont été traités un peu comme la philosophie avant Socrate ; on a voulu expliquer la genèse des vocables avant de les bien observer, on a essayé la synthèse avant l'analyse. Puisqu'il nous reste tant à faire pour nos patois actuels, commençons par recueillir méthodiquement les sons, les formes, les mots, commune par commune, suivant le conseil de M. G. Paris. Nous sommes dans la période de l'analyse méthodique ; d'autres devront un jour à nos travaux, si modestes soient-ils, — pourvu qu'ils aient de l'exactitude et de la précision, — de pouvoir faire la grande synthèse des parlers de France.

II

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de vous exposer ce que j'ai essayé de faire pour l'étude de nos patois, et quelle méthode j'ai suivie. Je regrette de ne pouvoir m'acquitter de cette tâche sans abuser de la mise en scène personnelle ; ce qui, après votre indulgence, me rassure quelque peu, c'est que le moi est peut-être moins haïssable sur le terrain patois que partout ailleurs.

J'ai voulu décrire les patois des Terres-Froides, c'est-à-dire faire d'abord la phonétique comparée de ces patois, remettant à plus tard l'étude morphologique et le glossaire de cette région. La dénomination de *Terres-Froides* est ancienne, puisqu'elle se trouve déjà employée comme expression courante par Aymar du Rivail[1]. Elle a toujours été un peu vague et flottante comme toutes les appellations de ce genre. D'une façon générale, elle désigne le Sud-Est de l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

---

[1] *De Allobr.*, édit. de Terrebasse, l. I, p. 22 : « Et citra Pontem Belli vicini est Terra frigida, in qua propter frigiditatem nullæ vites crescunt. » Il y place la Silve-Bénite (commune du Pin). — Le déboisement et le desséchement des marais ont modifié les conditions climatologiques de cette région, et aujourd'hui la vigne réussit presque partout. — Guy Allard *(Dict. hist. du Dauph.)* place le Grand-Lemps entre la Valloire et les Terres-Froides, et Montferra, « au milieu des Terres-Froides du Viennois, où la bise ou vent du nord règne incessamment. » Il veut probablement dire qu'à cause de l'altitude et de l'exposition, on l'y sent plus vivement qu'ailleurs.

C'est un grand quadrilatère comprenant une série de collines d'une hauteur qui varie de trois cents à huit cents mètres, étagées depuis la route de Bourgoin à la Côte-Saint-André jusqu'à la frontière du Dauphiné et de la Savoie, et découpées à peu près parallèlement par les vallées de l'Hyen et du Lier, de la Bourbre, du lac de Paladru et de l'Ainan. On peut discuter, et on discute en réalité, sur les limites extrêmes des Terres-Froides [1]; mais, pour mes études, l'expression géographique importe peu, et je désigne par *Terres-Froides* ce quadrilatère dont les angles se trouvent à Bourgoin, à la Côte-Saint-André, à Miribel et au Pont-de-Beauvoisin, atteignant ainsi à la frontière de Savoie. Sur cette surface de six cent cinquante kilomètres carrés, approximativement, il y a une population de 80,143 habitants, répartis entre soixante-douze communes, appartenant à l'arrondissement de la Tour-du-Pin, sauf trois à l'arrondissement de Grenoble, une à l'arrondissement de Saint-Marcellin et

---

[1] Voici, après examen, ce qu'on peut dire de plus plausible sur l'usage de cette expression géographique. A l'ouest, la route départementale de Bourgoin à la Côte-Saint-André peut être considérée comme la limite; au sud, c'est la ligne de coteaux qui s'étend de la Côte-Saint-André jusque vers Chirens, formant la ceinture nord de la Bièvre. Je ne puis avoir de doute là-dessus; à la Frette, on regarde comme faisant partie des Terres-Froides tous ceux qui habitent derrière ce rideau; on les appelle même parfois d'un nom caractéristique les *Myouchou,* à cause de la façon dont on y mouille l'*m* et l'*s* dans certaines conditions. De Bourgoin au Pont-de-Beauvoisin, les Terres-Froides commencent avec les collines qui s'élèvent à droite de la route nationale. La limite de l'Est est très indécise; il semble cependant qu'on la place, en général, sur la route du Pont-de-Beauvoisin à Chirens, à travers la vallée de l'Ainan.

six à l'arrondissement de Vienne. Il est inutile de retracer, même dans ses grandes lignes, l'histoire de cette région, de préciser sa répartition, avant 1789, entre les diverses administrations religieuse, civile, judiciaire, par la raison que les patois ne correspondent presque jamais aux divisions politiques et administratives.

Toutefois, on peut s'étonner que j'embrasse dans la même étude des pays appartenant à plusieurs arrondissements ; n'eût-il pas mieux valu m'en tenir à un seul arrondissement ou même à un seul canton? Qu'on veuille bien observer que, mon but étant de faire de la phonétique comparée, j'ai dû choisir un terrain qui présente des variantes intéressantes à rapprocher. D'ailleurs, si l'on voulait étudier un patois unique, il ne suffirait pas toujours de ne s'attacher qu'à une commune ; combien de communes ont plus d'un patois ! La seule chose essentielle en ces matières, c'est de décrire exactement les phénomènes linguistiques observés dans la région explorée, comme M. Gilliéron l'a fait pour le Valais [1], et M. Odin, — avec moins de précision géographique, — pour le canton de Vaud [2]. Pour le but que je me propose, il serait difficile, je crois, de trouver dans notre département un territoire plus fertile en variétés dialectales. Par l'Est, les patois des Terres-Froides touchent à ceux de la Savoie ; par le Sud, ils confinent à ceux de la région voironnaise et de la plaine de la Bièvre ; à l'Ouest et au Nord, ils se relient à ceux de la vallée du Rhône. C'est donc en quelque sorte le centre où viennent se rencontrer les

---

[1] *Petit atlas phonétique du Valais.* Paris, Champion (sans date).
[2] *Phonologie des patois du canton de Vaud.* Halle, 1886.

principaux courants linguistiques de notre département ; pour commencer le relevé méthodique de nos parlers dauphinois, je crois que l'explorateur ne peut guère se mieux placer. J'avais d'ailleurs une excellente raison de débuter par cette région ; c'est un des patois des Terres-Froides, celui de Saint-Didier-de-la-Tour, qui est ma langue maternelle. Je l'ai parlé jusqu'à l'âge de douze ans ; et, depuis, chaque fois que les vacances me ramènent à mon pays, je l'entends dans ma famille, dans mon hameau, et au besoin je le parle moi-même, passablement, je crois. Il m'a toujours semblé qu'il y aurait une sorte d'impiété à dédaigner la langue de son père et de sa mère.

Depuis longtemps déjà, je notais les mots curieux que j'entendais, sans savoir ce que je pourrais jamais en faire, à peu près comme un touriste ramasse des fossiles pour les conserver, sinon pour les étudier. Il y aura bientôt trois ans que l'idée me vint d'y chercher la matière d'une thèse. La chose n'était pas sans exemple à l'étranger, ni même en France ; en 1875, le regretté A. Darmesteter félicitait la Sorbonne « d'avoir donné ses encouragements à de pareilles tentatives en recevant comme thèse de doctorat un travail sur un patois [1]. » Sur ce terrain, on est sûr de rencontrer l'inédit, et l'on a l'espoir de fournir une utile contribution à la dialectologie française, tout au moins de faire mieux connaître sa province. Stimulé par de précieux encouragements, je me mis aussitôt à l'œuvre.

Dans ces sortes d'études, la méthode est la grande ques-

[1] *Revue critique*, 16 janvier 1875, article de A. Darmesteter sur Talbert, *Du dialecte blaisois*.

tion, la question capitale, soit pour la notation des sons, soit pour la récolte des mots. En particulier, pour une étude comparative, il faudrait une exactitude de reproduction allant, si c'était possible, jusqu'à la fidélité photographique. Mais quiconque a essayé de transcrire son patois natal sait à quelles difficultés on se heurte. On y rencontre des phonèmes absolument inconnus du français, cela va sans dire, mais qui n'ont même avec les phonèmes français que des analogies très lointaines ; la graphie française est alors absolument impuissante. J'avais constaté déjà cette impuissance, quand j'avais voulu recueillir en amateur, mais exactement les mots de mon pays. Je m'en tirais encore, quand j'avais affaire à des mots tels que *dzere* (dire), *tseri* (tirer) ; il était aisé d'y voir une combinaison de deux consonnes, toutes deux de l'alphabet francais, mais comment écrire *poulė́* (poulet), *faü* (fou), *naė́* (neige), *ṃye* (moi), *faṃyeḷye* (famille), et tant d'autres ? J'avais alors recours à des procédés dont la naïveté me fait sourire aujourd'hui ; il me suffisait de m'y reconnaître, quant au lecteur, si jamais lecteur je devais avoir, il déchiffrerait comme il pourrait.

Mais quand je me trouvai en contact avec d'autres patois, pourtant très proches du mien, je constatai dès le premier jour des sons qui n'étaient plus ceux de mon pays, des nuances très délicates, des dégradations successives, qu'il fallait bien noter comme l'oreille les percevait, puisqu'elles formaient précisément la gamme des sons à décrire. A l'aide de signes diacritiques, intelligibles pour moi seul, je dus me faire immédiatement un alphabet provisoire, pour pouvoir continuer l'exploration commencée.

Au cours de mes recherches, parurent deux *Revues*

des patois : celle de M. Clédat, à Lyon, et celle de MM. Gilliéron et Rousselot, à Paris ; la première consacrée plus spécialement aux patois de la région franco-provençale, la seconde à tous les patois gallo-romans. C'était une bonne fortune pour tous les amis du patois ; les travailleurs de province allaient trouver une direction et des guides. Mais ce n'était pas encore le terme de mes perplexités. Pour ne parler ici que de la transcription des sons, ces deux revues avaient adopté deux systèmes bien différents. Lequel choisir? Je l'avoue, pendant quelque temps je me laissai séduire par l'apparente simplicité du système de M. Clédat[1]. Il proscrit les lettres parasites et exige que la graphie reproduise le son ; j'en étais convaincu déjà comme d'un principe qui ne se discute pas. Il emprunte à l'orthographe traditionnelle tout ce qui se concilie avec l'orthographe phonétique ; quant aux sons que le français ignore, il les écrit avec les lettres françaises qui s'en rapprochent le plus, au besoin les imprime en italiques, et il indique les mouillures par un *y* placé à côté de la lettre mouillée comme un exposant algébrique. Point de caractères spéciaux, à moins que l'expérience n'en démontre l'utilité. Sans doute, il y a encore de la convention dans ce système,— quel est le patois qu'on puisse écrire exactement sans convention? — du moins semble-t-elle réduite à la proportion de l'indispensable. Si l'on a la prétention d'être lu, on ne soumettra pas la complaisance du lecteur à trop rude épreuve. D'ailleurs, la revue de M. Clédat, s'occupant surtout de la région intermédiaire entre le

[1] *Revue des patois*, n° 1, pp. 1 et suiv.

Nord et le Midi, n'offrait-elle pas à mes études leur cadre naturel ? J'essayai donc d'appliquer son système orthographique aux patois des Terres-Froides. Mais je m'aperçus bien vite qu'à peine suffisant pour tel de nos patois pris isolément, il ne l'était pas du tout pour un groupe de patois à comparer. M. Clédat laissait bien la porte ouverte aux caractères spéciaux ; mais il fallait les inventer, et surtout les adapter au système sans en rompre l'harmonie. Quant à n'user que des caractères admis par la *revue* en expliquant au préalable chaque différence de prononciation, il n'y fallait pas songer, à moins de se jeter dans une inextricable confusion. C'est l'expérience qui m'a forcé à renoncer à un système qui m'avait paru d'abord fort attrayant[1].

La méthode de M. Clédat s'arrête à mi-chemin et n'est, en somme, qu'un compromis entre l'orthographe traditionnelle et l'orthographe phonétique ; celle de MM. Gilliéron et Rousselot, plus originale, plus hardiment novatrice, sacrifiant impitoyablement toute préoccupation étymologique, vise à reproduire, presque exclusivement avec l'alphabet latin, tous les sons de l'organe vocal, depuis la voyelle à demi formée jusqu'à la voyelle fondante, avec son timbre, sa qualité, sa quantité et sa tonalité, depuis la consonne nette jusqu'à la consonne en voie de transformation, avec tous les accidents de l'articulation ; en d'autres termes, elle est vraiment phonétique.

[1] Pendant l'impression de ces pages, la Revue de M. Clédat a paru avec un nouveau titre : *Revue de philologie française et provençale*. Dans l'avis aux lecteurs, je note cette phrase qui justifie la critique que je me suis permise : « En ce qui touche les patois, nous laisserons aux Revues organisées à cet effet les études minutieuses qui peuvent exiger l'emploi de caractères spéciaux. »

A première vue, le système semble compliqué, surtout à cause de la multiplicité des signes diacritiques. En réalité, elle l'est plus pour l'imprimeur que pour le lecteur; on se familiarise très vite avec cette notation, et M. Paul Meyer, qui l'a critiquée peut-être un peu sévèrement, convient que pour « quiconque a l'habitude des études phonétiques et connaît un peu les patois romans, c'est l'affaire de quelques minutes[1]. » Le grand avantage de cette méthode, c'est de présenter pour tous les patois gallo-romans une notation uniforme, condition presque indispensable de toute étude comparative; elle économise les observations de détail, et précise singulièrement les rapports mutuels des patois. Le système n'était pas et ne pouvait pas être complet dès le premier jour; l'étude des patois révèle souvent des sons non encore observés. Du moins, grâce à l'elasticité et à la logique de ce système, on peut toujours y faire entrer à sa place naturelle une nouvelle graphie reconnue nécessaire. Ajouterai-je qu'un des motifs qui m'ont décidé à l'adopter définitivement, ç'a été l'approbation donnée au système par M. G. Paris, le grand maître de la philologie française, et aussi par d'éminents linguistes qui s'occupent plus spécialement des parlers vivants? Du reste, mes hésitations n'ont pas duré longtemps; après avoir lu et médité le remarquable programme rédigé par M. Rousselot[2], je me suis appliqué à faire entrer nos sons patois dans le cadre des graphies adoptées. Tous n'étaient pas prévus; comment donc figurer des sons étranges comme *bẓ̩*, de *bẓ̩en* (bien), *pṣ̩*, de *pṣ̩evou* (peuplier), *vẓ̩*, de *vẓ̩ela*

---

[1] *Romania*, XVII, 323.

[2] *Revue des patois gallo-romans*, 1er numéro, 1887.

(ville), *fs*, de *fsârda* (toupie), *my*. de *myaū* (mieux), *ly*, de *lyuna* (lune), *ny*, de *setanye* (châtaigne). Après de longues, très longues méditations, je crus avoir découvert la loi de ces modifications phonétiques, et par là même trouvé la place que ces phonèmes devaient occuper dans l'échelle graphique. Pour me prémunir contre tout danger d'erreur, je fis le voyage de Paris, afin de consulter les auteurs du nouveau système. Ce fut pour moi l'occasion d'admirer la sagacité des notateurs, la précision de leur méthode, la clarté de leur programme ; ma notation, soit pour les graphies existantes, soit pour celles que j'avais dû imaginer, cadrait absolument avec la leur.

L'expérience était concluante ; quelles que soient les objections qu'on puisse faire au système, elles ne peuvent détruire ce fait bien constaté qu'il fournit à des patois aussi éloignés les uns des autres que le normand, le picard, le wallon d'une part, et le savoyard, le dauphinois, le languedocien de l'autre, un moyen d'entente et comme une commune mesure. Si, dans l'espèce, il ne représente pas la perfection, il est au moins le plus parfait des systèmes existant en France. Il est bien à désirer qu'il se généralise et s'applique à toute étude relative aux patois gallo-romans. Pour les dictionnaires, on devrait tout au moins se servir de ce système pour figurer, entre parenthèse, la prononciation de chaque mot.

Une fois en possession d'un instrument que je croyais et que je crois encore suffisamment précis, je repris mes excursions à travers les Terres-Froides, pour contrôler mes premiers matériaux, et aussi pour compléter mes précédentes recherches. Il n'y a pas de patois dans la région explorée que je n'aie étudié au moins deux fois, souvent trois et plus. C'est qu'il y a des patois où le voca-

lisme est singulièrement délicat, où tel son est à l'état de transition, évoluant vers un son nouveau pour ce patois et déjà existant dans un patois voisin. Or, ces nuances fuyantes sont précisément ce qui présente le plus d'intérêt au point de vue des théories phonétiques.

Reste à recueillir les mots patois, les matériaux de son travail. Comment peut-on s'y prendre ? Il y a ici deux points de vue différents : ou bien l'on prépare un vocabulaire, ou bien l'on veut faire une étude grammaticale. S'il s'agit d'un vocabulaire, la principale préoccupation du collectionneur est en général de rechercher les mots rares, plus ou moins autochtones, ceux qui semblent n'avoir pas de correspondants français, et qui constituent l'originalité lexicale d'un patois. Ce point de vue aujourd'hui n'est pas assez large ; c'était, en général, celui de Charbot. En tout cas, même en élargissant le cadre du vocabulaire jusqu'à comprendre tous les mots patois, il est clair qu'il faut accorder à ces mots exceptionnels une attention spéciale. J'ai recours à deux moyens pour les recueillir. Je prie des correspondants intelligents et observateurs de les noter à mesure qu'ils s'en souviennent ou qu'ils les entendent ; puis je vais les écrire sous leur dictée, car je me ferais un scrupule de livrer au dictionnaire un mot que je n'aurais pas entendu prononcer par un habitant même de la localité. Ou bien encore, à l'aide de lexiques spéciaux, je dresse des listes de mots exprimant des idées qui doivent être dénommées dans la langue des campagnes, et j'interroge directement les habitants eux-mêmes, en prenant, bien entendu, toutes les précautions nécessaires pour qu'il n'y ait méprise ni chez eux ni chez moi. Ce second procédé me rend les plus grands services : je me contenterai d'un exemple.

Je m'imaginais naïvement savoir la langue de mon village jusque dans ses arcanes; cependant, en voyant que je n'avais guère plus de deux mille mots de mon pays, je conçus des doutes. Était-il possible que ma langue tînt tout entière dans cet étroit lexique ? Je préparai donc une longue kyrielle de termes qui devaient avoir des analogues dans mon pays ; et après avoir interrogé quelques personnes âgées, en plusieurs séances formant un total d'une quinzaine d'heures, j'eus l'agréable surprise d'avoir noté plus de sept cents mots que je ne connaissais pas, ou que je reconnaissais comme de vagues échos de mon enfance.

Mais ces mots rares ne suffisent pas pour une étude phonétique, ni, par conséquent, pour un dictionnaire qui doit servir de base, un jour ou l'autre, à des études comparées. C'est qu'en effet il y a autre chose dans un patois que ces mots sans correspondants français. Patois et français ont même origine : le latin vulgaire. M. G. Paris a dit le dernier mot sur cette question : « Nous parlons latin, dit-il ; personne aujourd'hui, parmi les gens de bon sens, ne songe à le contester et à rattacher au gaulois soit le français, soit tel de nos parlers provinciaux[1]. » Dès lors, de ce qu'un mot patois ressemble à un mot français, il ne faut pas conclure qu'il ne soit qu'une forme française corrompue dans la langue des paysans ; ils peuvent dériver l'un et l'autre du latin vulgaire, quelquefois du germanique, et il y a des principes sûrs pour distinguer le mot indigène du mot emprunté. *Amare* donne en français *aimer*, et *amâ* dans nos patois ; *folia*

---

[1] *Rapport sur les parlers de France,* 26 mai 1888, dans la *Revue des patois gallo-romans,* II, p. 166.

donne *feuille* en français, et *folye, fôlye, foèlye, foalye,* dans nos patois ; parce que les formes patoises répondent clairement aux formes françaises, ce n'est pas une raison pour les bannir du lexique. Au contraire, si l'on veut faire soi-même une phonétique ou laisser aux spécialistes le soin de la faire, il faut avant tout noter les vocables qui, ayant une origine nettement déterminée, permettent de prendre sur le fait les lois phonétiques qui régissent nos idiomes. Un vocabulaire complet doit évidemment contenir tous ces mots, sous peine de n'être qu'un glossaire de raretés, de même que la *Flore du Dauphiné* enregistre toutes les variétés de plantes qui poussent sur notre sol.

Pour mon travail phonétique, j'ai dressé une liste de huit cents à neuf cents mots dont j'ai cherché la traduction dans les soixante-douze communes des Terres-Froides. Je voudrais pouvoir exprimer ici toute ma reconnaissance à tant de bonnes volontés que mes importunités n'ont pas su lasser, surtout à l'excellent clergé des Terres-Froides dont l'hospitalité proverbiale et les complaisantes indications m'ont permis de faire une exploration dont je n'aurais peut-être jamais vu le terme, livré à mes seules ressources [1].

---

[1] Il m'est impossible, à mon grand regret, de nommer toutes les personnes qui m'ont fourni des renseignements. Qu'il me suffise d'affirmer que, grâce à l'obligeance de MM. les Curés, j'ai pu généralement interroger celles qui, dans chaque paroisse, passent pour connaître le mieux leur *vrai* patois. Toutefois, je dois une mention spéciale à M. Augustin Biessy, de Bizonnes. Sa rencontre a été pour mes études une bonne fortune incomparable ; esprit très cultivé et très précis, il connaît son patois à la perfection. Grâce à lui, la commune de Bizonnes sera une des mieux représentées dans mon *Glossaire* des Terres-Froides.

III

Il me reste, Messieurs, si je ne lasse pas trop votre patience, à vous signaler quelques-uns des résultats auxquels m'a conduit l'étude de nos patois. Je laisse de côté ceux qui intéressent plus spécialement la phonétique, lesquels doivent être soumis au jugement de la Faculté des lettres ; je vous présenterai seulement quelques conclusions que je crois pouvoir tirer de mes recherches, sur l'état actuel de nos patois, leur place parmi les patois gallo-romans, les services qu'ils peuvent rendre à l'étymologie dauphinoise et française, et enfin leur littérature.

Quel est l'état actuel de ces patois ? Possèdent-ils une vitalité qui puisse défier longtemps l'invasion du français? On voudrait pour les intérêts de la linguistique, et aussi — pourquoi ne pas le dire ? — pour le maintien de notre caractère et de notre esprit traditionnels, croire à la résistance de nos parlers locaux; mais l'illusion n'est pas possible; il en sera du patois, un peu plus tôt un peu plus tard, comme du costume de nos grand'mères. La transformation est commencée ; elle avance avec une rapidité, variable d'un pays à l'autre, mais qui semble suivre la loi de la chute des corps sur un plan incliné. Naturellement les bourgs ont été plus entamés que les campagnes; outre l'école dont l'action se fait sentir partout à des degrés divers, les bourgs subissent davantage l'influence de l'administration, de l'industrie, du journal quotidien, et de l'instabilité du domicile. Après avoir parlé français dans les bureaux, à l'usine, si on se reprend à parler patois, c'est en francisant les terminaisons, les

voyelles et les diphtongues, en effaçant le chuintement, le mouillement et l'interdentalité de certaines consonnes; c'est un patois défiguré, un squelette de patois. Le *vairo* (vitrum) devient le *vêro,* quelquefois le *vêre;* le pronom *de* (ego), qui a couvert jadis toutes les Terres-Froides, devient le *je* français; le *ṣeva, siva, seva* (caballum) devient *cheva* ou même *cheval.* C'est à tel point que pour la Tour-du-Pin, Virieu, le Grand-Lemps, la Côte-Saint-André, il faut s'adresser à des personnes ayant au moins de quarante à cinquante ans pour être sûr de trouver les traits caractéristiques du patois; à la Tour-du-Pin même, il n'y a plus que quelques vieillards qui possèdent la vraie langue du pays. Chose assez singulière : le patois de Bourgoin semble plus tenace.

Il y a des campagnes mieux protégées que d'autres par leur isolement et la sédentarité de leurs habitants contre les altérations de la langue indigène; cependant ces altérations s'observent partout, mais avec un caractère spécial. Dans les bourgs, la phonétique même se déforme; dans les campagnes, il n'y a encore, généralement du moins, que le vocabulaire qui soit atteint. Je l'ai observé notamment à Biol, où j'ai pu interroger un vieillard de quatre-vingt-quinze ans, et comparer son patois avec le patois actuel. Les vieux mots se perdent dans tous les pays; et un mot perdu, c'est une brèche irréparable; tous ceux qui tenaient à lui par la racine feront bientôt la culbute. Le mot *bana* ou *bâna,* qui veut dire corne d'animal, n'existe plus que dans quelques localités; dans la plupart des autres, on a encore les dérivés *ébanâ,* écorné, *banâ,* pourvu de cornes; mais ceux-là vont cesser d'être compris et disparaîtront. Le mot *tablier* se disait *foudâ, fudâ, füidâ* suivant les pays (du germ. *falt,*

giron, par conséquent le vêtement recouvrant le giron); il disparaît en certains endroits ; à Bizonnes, notamment, on ne connaît plus que son dérivé *la fŭdâ*, le contenu du tablier. Le *revo* (robur, chêne) n'est plus qu'un terme archaïque, là où il vit encore ; à Château-Vilain et à Eydoche, les jeunes gens ne le comprennent plus ; adieu l'étymologie de la *revwairi*, la *Rivoire (Roboria, chênaie)* ! Il restera comme nom de mas, sans rien dire à l'esprit[1]. *Kurti*, *kórti*, l'entour de la maison avec jardin et verger, du bas-lat. *curtile*, n'existe plus qu'aux environs du Pont-de-Beauvoisin ; ailleurs c'est un lieu dit incompris. La *Salanda*, au Grand-Lemps, est un terme archaïque signifiant Noël, le jour des Calendes par excellence, le jour où a longtemps commencé l'année ; on ne le connaît pas ailleurs où le dérivé *lo salandâ*, la cuite de Noël, est encore un souvenir. *Kousyo*, receveur, du lat. *consul*, ne se dit plus que dans quelques localités. On a perdu partout, je crois, le mot *bâkon*, lard, jambon, qui a été d'un emploi général dans notre contrée ; on dit encore quelquefois à Montferra et aux environs *bakounâ*, tuer le porc ; mais on ne sait plus pourquoi. Je n'ai réussi également à trouver le vieux *égardan*, eau-de-vie, que dans un hameau de Montferra. Je pourrais prolonger cette liste nécrologique ; à quoi bon ? Ces exemples ne suffisent que trop.

---

[1] Par exemple, on trouvera des enseignes comme celle-ci : *Café du Rivoire*, au lieu de *Café de la Rivoire*, ou *des Rivoires*. La commune de *Saint-André-le-Gua (vadum)* ne s'est-elle pas laissé transformer par l'administration des chemins de fer en *Saint-André-le-Gaz* ? M. G. Vallier a eu cent fois raison de protester avec indignation contre cette orthographe aussi bizarre que barbare (*Inscrip. camp.*).

Eh bien, quelle est la langue qui va remplacer cette bonne vieille langue si originale ? Est-ce le français? La petite patrie se consolerait de ses pertes, en songeant que c'est la grande patrie qui y gagnera, si tant est qu'un grand pays puisse gagner quelque chose à la disparition des parlers locaux. Je crains bien que sur ce point il n'y ait beaucoup d'illusions ; ce qui prend la place du patois indigène, ce n'est pas la langue française. Le mot français ne fait qu'entrer dans le moule patois, d'où il sort étrangement déformé. Quand nous n'aurons plus de patois, nous aurons des jargons. Quelques exemples seulement : dans plusieurs pays, on ne dit plus **ou***la*, **o***la*, **û***la*, — c'est trop peu distingué ; on dit *marm***i***ta*, *marmy***e***ta*, *marmy***e***ta*. *Ser***ou**, *ser***û**, *chyer***û**, représentants de *sororem*, s'en vont pour faire place quelquefois à *sœur*, mais habituellement à *sœ̀* ou *chœ̀*. On n'ose plus dire en maint endroit *bon vèpre;* on dira *bonchwâ*, qui est aussi auvergnat que français. A Charavines, *trafor***â**, ce joli verbe venu en droite ligne de *transforare*, disparaît devant *travers***â**. Le grand dissolvant, c'est la mode, comme pour le costume ; par peur du ridicule, on adopte l'usage de ceux qui pour diverses raisons donnent le ton dans leur pays. La peur du ridicule, je l'ai particulièrement observée à Saint-Sixt, commune de Merlas. Au hameau de Nouvelières, il y a un caractère phonétique curieux et rare; c'est le *st* dérivé du *ca* latin, *stev***a** de *caballus*, *stem***én** de *caminus*, etc.; précieux intermédiaire entre le c vélaire (ca) et l'*s* où il aboutit chez nous, comme dans *sev***a**. Cette prononciation se retrouve plus loin, hors des Terres-Froides, à Entremont, dans le massif de la Chartreuse, plus loin encore dans la Tarantaise ; or, elle va être délogée de cette position avancée. Les habitants de

Nouvelières, voyant qu'ils font rire en prononçant ainsi, n'osent guère parler au naturel devant les étrangers ; ils s'efforcent, au lieu de ***steva***, de dire ***siva***, comme leurs voisins, ce qui est une autre étape de l'évolution de *ca*.

Il semble donc bien que nous marchons vers une langue qui ne sera pas plus le français que le patois dauphinois. Il est bien permis de le regretter ; car si nous prévoyons ce que la science du langage y aura perdu, nous ne pouvons guère deviner ce que l'art, le caractère, l'esprit, les bonnes manières, le patriotisme même y auront gagné[1]. On dit, depuis le XVIIe siècle[2], que le Dauphinois a une remarquable aptitude à apprendre et à parler le français ; n'est-il pas à craindre que le jour où les enfants croiront parler le français cultivé en parlant celui de leurs pères, ils ne fassent plus aucun effort pour polir leur langage ? Au surplus, il faut faire des vœux pour que le nivellement linguistique qui se prépare ne soit pas la mort de toute originalité provinciale.

M. Paul Meyer écrivait naguère que le domaine provençal, en ne tenant compte que de quelques caractères très généraux, était limité au Nord par une ligne ondulée qui, « partant de l'Atlantique un peu au nord de Bordeaux .... suivrait le Rhône, à partir de Lyon, de façon à comprendre une partie de l'Ain et la Savoie[3] ». Le Dauphiné fait donc partie du domaine provençal, d'après M. P. Meyer, ou du domaine franco-provençal, d'après

---

[1] « Le patriotisme n'est point l'ennemi des dialectes et l'unité de la France n'est point menacée par les chansons des Félibres. » (Anatole France, *Le Temps*, 2 juin 1889.)

[2] Chorier, *Histoire du Dauphiné*, I, 82.

[3] *Annales du Midi*, janv. 1889, p. 2.

M. Ascoli. Je crois que le caractère provençal a été bien plus marqué autrefois dans nos patois ; Michal-Ladichère a déjà fait cette observation en comparant très sommairement nos patois actuels à nos textes anciens. Or, je trouve dans les Terres-Froides une couche de patois recouverte par des alluvions françaises, des mots presque à l'état de fossiles, et ces mots archaïques sont précisément ceux qui sont le plus nettement marqués au coin provençal. *Tremolâ* est bien provençal, il existe encore à Bizonnes ; presque partout il est remplacé par *trènblâ*. Nous avons des substantifs tels que *razimòla*, — mot qui vient d'avoir une charmante fortune littéraire, — lesquels sont de formation provençale ; en français, le latin vulgaire *racemolam* aurait donné *résimble*. *Fabula* a produit *fable* en français, *fâvola* en dauphinois, encore un produit provençal ; je n'ai trouvé *fâvola* qu'au Grand-Lemps ; ailleurs, c'est *fâbla*, nettement francisé, ou *fâbola*, francisé pour la consonne *b*. Je n'avais pu trouver d'autre correspondant de *larme*, que *lârma*, quand j'entendis par hasard à Saint-Didier-de-Bizonnes le mot *larima* ; j'ai su depuis qu'il existait avec un sens spécial dans le verbe *lacerumâ*, suinter, à Eydoche. Je pourrais citer bien d'autres mots venus de proparoxytons latins qui ont été traités comme ceux-là, d'après les lois du provençal. On connaît l'étymologie du mot français *boyau* ; il remonte à un type *botellus* ; un jour, j'entends dans mon pays dire d'un enfant qu'il a les bras *rebudelâ*, c'est-à-dire potelés ; j'ai retrouvé *ranbudelâ* à Eydoche. Nous avons des infinitifs très archaïques, en train de se perdre, comme *krenye* (craindre), *tenye* (teindre), *zounye* (joindre), *penye* (pencher), lesquels ne sont que des infinitifs provençaux avec chute de l'*r* final et recul de l'accent. Nous

avons bien d'autres caractères nettement provençaux et toujours vivants ; mais il était curieux d'observer que l'importation française supplantait surtout le terme authentiquement provençal. On peut donc très bien se figurer l'invasion du français comme une inondation qui recouvre peu à peu notre contrée, en laissant émerger çà et là provisoirement des îlots phonétiques d'un caractère plus provençal, et qui tend à refouler vers le Sud la limite de la langue d'oc.

L'étymologie des mots patois est souvent chose très délicate ; il n'y a qu'un moyen sûr d'arriver à un bon résultat, c'est d'employer la méthode comparée, en s'appuyant sur les lois phonétiques de chaque patois. Voici quelques-unes des petites trouvailles que je dois à cette méthode. Dans mon pays, la pensée sauvage s'appelle *reboulyårda bousèchye ;* on ne devinerait guère ce que cela signifie, si on ne trouvait dans le voisinage le verbe *rebôlyi*, regarder d'un œil d'envie, ce qui veut dire que la pensée est une *regardeuse* en mauvaise humeur. La première fois que j'appris qu'à Charavines l'engoulevent s'appelait *kouvabo*, je fus grandement surpris ; depuis, j'ai trouvé dans les environs de Champier pour le même oiseau le nom de *ṣôṣibo* ; c'est la même idée avec deux mots différents. *Bo* veut dire crapaud, encore dans quelques localités ; *kouva* est l'impératif de *cubare* (couver), de même que *ṣôṣi* est l'impératif de *ṣôṣiye* (calcare) : ce qui nous montre que le peuple voyant cet oiseau couver ses œufs dans un sentier, dans un chemin, un peu partout, suivant son habitude bien connue, l'a pris pour un crapaud accroupi. Au reste, cette étymologie se trouve confirmée par le nom populaire en d'autres provinces de *crapaud volant* donné à cet oiseau. Il y a, notamment

dans les termes patois relatifs à l'histoire naturelle, des remarques très curieuses à faire et on doit recueillir ces termes avec le plus grand soin. Encore un exemple de l'histoire naturelle populaire : J'ai cherché longtemps l'explication d'un terme vulgaire, bien connu en Dauphiné, le terme de *bertou*, punaise des bois. Or, *bro* (du germ. brustian) signifie rejeton, pousse ; *bretya*, à Eydoche, *bretso*, à Biol, signifient une touffe de rejetons sur un tronc d'arbre ; *bertou* veut donc dire la punaise qui habite de préférence les jeunes pousses. D'où peut venir dans mon pays natal le mot *mourezo*, précoce ? Je me le suis demandé jusqu'au jour où j'appris qu'à Sonnay (canton de Roussillon), on disait dans le même sens *primorljou* dont l'origine est assez claire. Notre patois, disant quelquefois *pri* pour *plus*, a vu à tort un comparatif dans *primorljou ;* il a donc supprimé la première syllabe. Cette fois l'explication est loin de mon pays.

Souvent nos patois aident à comprendre celui de Grenoble. *J'ai averti de fare*, dans la littérature dauphinoise, et aussi dans quelques-uns de nos patois, signifie : J'ai coutume de faire. Pourquoi ? C'est que, à Éclose et dans la région voisine, *averti ny'izè* veut dire *apprivoiser un oiseau*. *J'ai averti* s'explique donc aussi bien que le français : *j'ai accoutumé de faire*. On trouve dans la *Coupi de la lettra* le mot *moliandron*, signifiant une sorte de gratin ; je ne sais s'il est encore usité autour de Grenoble ; en tout cas, je l'ai trouvé à Saint-Didier-de-Bizonnes sous la forme de *myelyandron ;* mais je n'en sais pas encore l'origine.

Bien plus importante est la comparaison avec le français. Par exemple, on ne peut plus douter de l'étymologie du mot *abri*, quand on le trouve traduit par *ouri*, *ûri*,

òvri et *avri* ; évidemment, c'est le latin *apricus*. On sait que *écrouelle* vient du latin vulgaire *scrofella* pour *scrofula* ; mais sait-on que *scrofa* avait le même sens dans le latin vulgaire? Littré l'ignore, et je ne l'ai vu signalé nulle part. Or, à Saint-André-le-Gua, *krufa* signifie gourme, et, d'après la phonétique locale, dérive précisément de *scrofa*[1]. On ignorera probablement longtemps encore le point de départ de *felonem* (félon) qui existe dès l'époque de Charles le Chauve ; peut-être un verbe que j'ai trouvé à Châbons *felaye*, et ailleurs *feleye*, quitter son nid, et au figuré abandonner son travail par caprice ou bouderie, aidera-t-il à le découvrir. Je ne puis que glaner dans mes notes ; par exemple, *fyèrdre*, correspondant à *férir* par déplacement d'accent ; se *tezlye*, se gonfler, correspondant au *tésir, téser* du vieux français, venus du latin vulgaire * *tensare; ṣalonẓo*, abonnement au travail d'un artisan, à rapprocher de *chaloinge, chalonge* en vieux français, du latin *calummia ; revaèẓyon, Rogationes*, comme dans notre vieille langue. Mais je dois une mention spéciale à un mot très curieux, encore usité dans une quinzaine de communes, et qui est un vivant souvenir d'une coutume du moyen âge. Il y avait deux servitudes féodales connues sous le nom de *gaite* et d'*eschargaite*, deux mots venus d'Allemagne comme les seigneurs et la chose ; le vieux français a connu *eschargaite*, troupe de guet, *eschaugeter, eschargaitier*, faire le guet ; il nous est resté *échauguette*, synonyme de guérite. Or, nous avons encore dans les Terres-Froides *sargétà*, guetter soigneusement ; n'est-ce pas là un précieux témoin

[1] J'ai appris depuis que *krofa* se dit dans le même sens à Miribel.

du passé ? Ne devrait-on pas recueillir ces mots comme de rares monnaies delphinales ?

Quoique un peu lourde et épaisse par endroits, la langue de nos pays est expressive, bien entendu, à la condition de ne pas lui demander de traduire des idées métaphysiques ou même spirituelles. Mais pour exprimer ce qu'il a sous les yeux, le paysan a une langue quelquefois très délicate. *Apola* veut dire bluette, étincelle ; il a donné naissance au verbe *apouleyé* à Eydoche, *apolaye* à Bizônnes, qui signifient *jeter des étincelles*. Or, par une métaphore charmante, Eydoche l'applique aux flocons de neige qui tourbillonnent dans l'air comme les bluettes dans la cheminée : *é vâ apouleyé de naė ;* par une métaphore d'un autre genre, Bizonnes l'applique à l'éclat du regard sous l'influence du vin : *loj yaŭ lyi apoleyavan*. Froncer les sourcils d'un air menaçant, c'est à Eydoche *abaisser le couvercle* sur les yeux : *se fâre kruviselâ loz ŭ*. On sait que *barôche, barôse* est l'épouvantail qu'on fagote tant bien que mal dans les champs, sur les arbres à fruits, pour éloigner les oiseaux maraudeurs ; s'habiller gauchement s'appellera *s'enbarôslye,* comme qui dirait *s'enfantômer*. La poche intérieure du vieux gilet des campagnes s'appelait un nid d'hirondelle, *arandelyére* à Saint-André-le-Gua et ailleurs. Quant aux idées d'un ordre moral, il faut bien le dire, on excelle surtout à la critique ; le Dauphinois est un peu goguenard, chez nous comme dans le reste de la province. Et il le montre bien par la richesse absolument incroyable de son vocabulaire pour ridiculiser certains défauts, spécialement la paresse chez l'homme, et le manque d'ordre, physique et moral, chez la femme. Après tout, si le terme est dur, ou terriblement narquois, l'intention est bonne ; ces deux défauts ne sont-ils pas la ruine de la maison ? Je note, au

passage, deux expressions curieuses à différents titres : à Saint-Didier-de-la-Tour et dans le voisinage, l'intermédiaire matrimonial s'appelle *trénna-bâton (traîne-bâton)*, à peu près comme dans le pays de Gex où il se dit *traîne-manteau*[1]. Quant à l'homme vantard et fanfaron, à Bizonnes, on le guérirait à tout jamais, si la manie était guérissable, en l'appelant *marsan dej angyénche*, marchand de fruits d'églantier. Après cela, la marchandise n'est pas facile à placer.

Notre littérature est extrêmement pauvre ; étant tout orale, elle a disparu devant les progrès de la culture française. Le journal remplace un peu partout les contes de la veillée ; les enfants rentrent de l'école en récitant des fables de Lafontaine ; rien de mieux, mais aussi, si le grand-père peut encore commencer quelque bon vieux récit, il arrive trop souvent que l'enfant préfère le feuilleton ou quelque roman de colportage. Et pourtant, nous avons eu notre littérature, c'est indéniable ; mais, comme nos vieux vocables, elle gît dans le sol. Tantôt ce sont des proverbes rimés que connaissent seules les vieilles mémoires, tels que celui-ci que j'ai entendu dire à ma mère, et qui présente une heureuse variante à un proverbe bien connu :

Enfan nouri de vzén,
Fena ke pârle latsén,
Chelaü ke lyüijérne ô matsén
N'an jamé fé bouna fsén[2].

---

[1] *Romania*, IX. 549. (Article de M. V. Smith, *Un mariage dans le Haut-Forez.)*

[2] Enfant nourri de vin,
Femme qui parle latin,
Soleil qui luit *(à travers les* nuages) au matin
N'ont jamais fait bonne fin.

Tantôt, c'est un refrain enfantin qui a dû appartenir à quelque ronde villageoise, et rappelle quelque usage perdu. Dans mon pays, les enfants d'il y a vingt ans, en allumant des feux dans les champs, fredonnaient encore :

> **Fâra, füa,**
> **Te bâraé ny'üa ;**
> **Fâra grou,**
> **T'en bâraé nou ;**
> **Fâra petsi,**
> **T'en bâraé dzi**[1].

Ou bien encore, c'est une invocation naïve à propos d'un présage fâcheux, invocation qui témoigne sans doute de la simplicité de nos vieilles grand'mères, mais aussi de leur bonté d'âme. N'est-elle pas touchante cette prière qu'on faisait jadis à Saint-Geoire et dans les environs, quand on entendait dans la nuit, près du lit d'un malade, le cri de la chouette, l'oiseau de mort ?

> **Chyeveta,**
> **Pren me soleta ;**
> **Ne gâra nyon**[2].

Il y a des coups de pioche heureux dans les fouilles de Pompéi et autres ; parfois aussi, en cherchant un vieux

---

[1] « Flambe, feu, je te donnerai un œuf ; flambe gros, je t'en donnerai neuf ; flambe petit, je t'en donnerai dix. »

[2] « Chouette, prends-moi seulette ; ne guette personne. » — Je dois la connaissance de ce couplet à l'obligeance de Mlle Aimée de Franclieu qui sait si bien les vieux usages et les vieilles coutumes de nos campagnes et pourrait si bien en écrire l'histoire.

mot, on a la chance de le voir reparaître habillé d'un quatrain, statuette fruste, mais antique et précieuse. Je savais que le mot *verchère,* désignant la dot d'une jeune fille, dot en nature, constituée par un lopin de terre autour de la maison, avait existé dans toute notre région ; il existe encore, mais déjà bien archaïque, dans les plaines de Lyon. Dans les Terres-Froides, je l'ai trouvé en maint endroit comme nom de mas ; j'étais curieux de savoir s'il vivait encore quelque part dans son sens spécial. A Valencogne, un homme fort intelligent m'a répondu l'avoir entendu, il y a plus de trente ans, dans la bouche de son grand-père qui disait parfois une chanson où ce mot se trouvait. La chanson était satirique et visait le ridicule d'une paysanne qui avait plus de prétention que d'écus :

> Ly'an balyi pe versére,
> Kadebis,
> Na palyachya dej inyon,
> Kadenon [1].

On entend encore quelques chansons patoises; mais d'ordinaire elles portent des traces d'origine étrangère, ou bien, en passant de bouche en bouche, elles ont altéré à travers tant de canaux leur pureté première. On chante quelquefois dans mon pays la chanson des *Mensonges,* analogue à celle des *Dzanlle,* connue dans la Gruyère et publiée par M. Cornu dans la *Romania* [2]. La voici telle qu'on me l'a dite, avec des fautes de versification qui

---

[1] « Lui ont donné pour *verchère,* Cadebis, une *paillassée* d'oignons, Cadenon ! »

[2] *Romania,* IV, 210.

prouvent évidemment une adaptation maladroite à un air étranger :

1. De ché ina chanchon
Ke n'a ke de menchonze ;
Chyé ya na vertâ,
De volou k'on me tonde.

2. Nouj ayan on myeron
K'a fé tréj üe a l'entou de na ronze ;
De louj é metâ kouvâ,
O lyœ̂ de tré, n'a pselyi kyénje.

3. De louj é menâ ô marsi,
N'en voulyén chèn chaü, me n'an balyi kyénje.
....

4. Nouj ayan on myeron
Ke krénmâve la marmyeta ;
O l'a krénmâ tro bâ,
O ch'e brulâ lej ongye.

---

1. Je sais une chanson
Qui n'a que des mensonges ;
S'il y a un mot de vérité,
Je veux que l'on me tonde.

2. Nous avions un chat
Qui a fait trois œufs à l'entour d'une ronce ;
Je les ai mis couver,
Au lieu de trois, il en *a éclos* quinze.

3. Je les ai menés au marché,
J'en voulais cinq sous, (ils) m'en ont donné quinze.
....

4. Nous avions un chat
Qui écrémait la marmite ;
Il l'a écrémée trop bas,
Il s'est brûlé les ongles.

5. Le mûse k'éntsan ô plansi
Che krevavan lou ventre de rire;
N'a yena ke ch'e léchya tonbâ,
Ale ch'e kachâ la kwéchye, lonlâ.

6. De l'é menâ a on talyœ̀ de pséra;
De ly'é dze : égâ-me chela kwéchye.

La chanson de la *Chèvre* a, comme la précédente, un caractère nettement populaire. Je n'en sais que trois couplets qui m'ont été communiqués à la Côte-Saint-André par Mlle Mognat, dont l'heureuse mémoire conserve tant de choses du bon vieux temps. Elle est en patois de la Côte :

1. J'è rankontrâ ina chyœ̀ra *(bis)*
Ke petasâve son bâ ;
Venyé tou vaira,
Ke petasâve son bâ,
Ne venyé pâ.

---

5. Les mouches qui étaient au plancher
Se crevaient le ventre de rire;
(Il y) en a une qui s'est laissée tomber,
Elle s'est cassé la cuisse, lonla !

6. Je l'ai menée à un tailleur de pierre ;
Je lui ai dit : Arrangez-moi cette cuisse.

1. J'ai rencontré une chèvre *(bis)*
Qui rapiéçait son bas ;
Venez tous voir,
Qui rapiéçait son bas,
Ne venez pas.

2. El ayé predu sen acèlye *(bis)*
La charchâve avé le nâ ;
Venyé tou vaira,
La charchâve avé le nâ,
Ne venyé pâ.

3. L'acèlye s'étan trouvà draita *(bis)*,
Li a byan pikâ le nâ ;
Venyé tou vaira,
Li a byan pikâ le nâ,
Ne venyé pâ.

Les *Noëls* patois ont été fort en usage dans les Terres-Froides comme ailleurs. Au Pont-de-Beauvoisin, il y avait en 1835 une vieille femme de quatre-vingts ans, qui disait ne vouloir retourner aux offices de l'Église que quand on y reprendrait les *Noëls* patois quelle avait entendus dans son jeune âge[1]. Il serait urgent, si ce n'est trop tard déjà, de faire une enquête sur ce point ; on retrouverait par-ci par-là des couplets isolés, parfois des *Noëls* complets, et ce serait une bien intéressante contribution à l'histoire de nos mœurs provinciales.

---

2. Elle avait perdu son aiguille *(bis)*,
La cherchait avec le nez ;
Venez tous voir,
La cherchait avec le nez,
Ne venez pas.

3. L'aiguille s'étant trouvée droite *(bis)*,
Lui a bien piqué le nez ;
Venez tous voir,
Lui a bien piqué le nez,
Ne venez pas.

[1] Renseignement communiqué par M. l'abbé Adolphe Bardin, prêtre habitué, à Charancieu.

Voici tels quels des couplets recueillis à Valencogne, de la bouche de M. Jacquet, un homme sans culture littéraire, mais très observateur, très intelligent et très curieux de la vieille langue patoise ; il est originaire de Charancieu, où il les a entendu chanter jadis dans sa famille :

1. Ki té ke kyére,
Làva vé nótron né ?
Volon tsi bére ?
K'é n'e pâ la miné.

2. A chyû me fan levà,
Decho ma samyenà
De loj iraé perchüévre
È bzen lo repachâ :
Ke no van rire !

3. Leva-te don, Zano,
Vâ prendre tó chabo ;
Vâ garâ sé ló pére,
Chyû fan freko û la proyére.

---

1. Qui est-ce qui appelle,
Là-bas vers notre routoir ?
Veulent-ils boire ?
Que ce n'est pas la minuit.

2. Ah ! s'ils me font lever,
Dessous ma cheminée
Je les irai poursuivre
Et bien les repasser ;
Que nous allons rire !

3. Lève-toi donc, Jeannot,
Va prendre tes sabots,
Va regarder chez les pères
S'ils font *fricot* ou la prière.

4. Ló pòro pére chon de vrė bzen brulå,
Bzen pardounåblo de fåre on bô repå :
Chon venyû de bzen lwen
Adzüfre de prejen ;
U chon de vrė bzen bråvo,
È kouton bzen d'arzen,
Kå û chon råro.

On devine aisément qu'il y a là le canevas informe d'un *Noël* débutant par le monologue du paysan éveillé en sursaut par son voisin, se continuant par l'apostrophe de celui-ci, et se terminant à l'Église, à la vue des rois brûlés par le soleil éthiopien et qui offrent à l'enfant Jésus des présents dont la richesse émerveille les paysans.

Aux Abrets, j'ai été plus heureux ; une personne de soixante-dix ans, Mlle Catherine Cuaz, m'a dicté quatre couplets qui se suivent fort bien, avec quelques fautes de prosodie et de métrique qu'on ne pourrait corriger utilement qu'avec l'aide d'une autre version. C'est encore un *Noël* dialogué, à trois personnages : le paysan, sa femme et l'ange qui, suivant l'usage général, parle français.

1. La femme :
Évelyé vó, Lóren ;
Vzé vó på la lyumyére ?
Ló fwa sare tô ren

---

4. Les pauvres pères sont de vrai bien brûlés,
Bien *pardonnables* de faire un beau repas :
Sont venus de bien loin
Apporter des présents ;
Ils sont de vrai bien beaux
Et coûtent bien de l'argent,
Car ils sont rares.

1. Éveillez-vous, Laurent ;
Voyez-vous pas cette lumière ?
Le feu ne serait-il *rien*

Dechû noutra fenyére?
Kénta peraéjye!
Fô appelâ noutron véjyén.
Nój iron a l'egyaėje
Pe chonâ ló takachyén [1].

2. Le mari :

Fena, te t'é tronpâ ;
É gran zó, de me kréyó ;
É monchû ló kurâ
Avèke chon vzekéro
Ke ch'en van a l'egyaėje,
Santan, se m'ét avi,
Koume on zó de bouna féta :
Gloria in excelsis.

Dessus notre fenil?
Quelle paresse!
Faut appeler notre voisin.
Nous irons à l'église
Pour sonner le tocsin.

[1] Cette première strophe ressemble fort à la première strophe du deuxième *Noël* de M. de Chaulnes :

Don vin cela groussa clartà,
Noutrou poulet non ren chanta ;
Lou flot que fat cetta lumeyry
Sarito din noutra feneyry.
(Recueil de Noëls, p. 4).

Là, s'arrête la ressemblance ; mais elle est telle qu'il y a évidemment imitation d'un *Noël* par l'autre, ou dans tous les deux imitation d'un *Noël* plus ancien.

2. Femme, tu t'es trompée ;
C'est grand jour, je *me* crois ;
C'est Monsieur le curé
Avec son vicaire
Qui s'en vont à l'Église,
Chantant, ce m'est avis,
Comme un jour de bonne fête :
Gloria in excelsis.
. . . .

3. L'ange :
Vous vous trompez tous deux,
Braves gens que vous êtes ;
Cet astre lumineux
Qui reluit sur vos têtes,
C'est le Messie
Depuis longtemps promis,
Jésus, fils de Marie,
Par qui nos péchés sont remis.

4. Le mari :
Bon mesazi, é vou
K'apourtâ la nouvêla ;
Vené on pou sê nou,
No faron na tourtêla.
Den la parôse
N'a pâ de meɫyû vén ;
Dzû barâ nó metron la brôse,
Don nój en veron la fén.

C'est un thème assez original, comme on voit : dialogue entre le mari et la femme à la vue de la lumière éblouissante en pleine nuit ; annonce de la naissance de Jésus ; puis, comme le dauphinois est hospitalier, le premier souci du bon campagnard est d'inviter sans façon le messager de la bonne nouvelle à manger la tourte de Noël, arrosée du meilleur vin du crû, jusqu'à épuisement du *barral*, si c'est nécessaire.

On pourrait signaler encore quelques poésies plus mo-

---

4. Bon messager, c'est vous
Qui apportez la nouvelle ;
Venez un peu chez nous,
Nous ferons une tourte.
Dans la paroisse
N'y a pas de meilleur vin ;
Du *barral* (tonneau) nous mettrons le robinet,
Dont nous *en* verrons la fin.

dernes ; j'en ai rencontré plus d'une fois. Mais elles sont loin de présenter le même intérêt, parce qu'elles n'ont presque rien de populaire. Elles serviraient du moins à l'étude de la langue, si elles appartenaient à un patois bien déterminé et étaient toujours écrites dans la langue même de l'auteur. On est rarement sûr de ces deux conditions : ce sont des hommes lettrés ou à demi-lettrés, notaires, fonctionnaires en retraite, négociants revenus au pays après fortune faite, qui, d'ordinaire, les ont composées, par manière de passe-temps, dans une langue qu'ils ont en partie oubliée ou qu'ils n'ont jamais bien sue, ou même qui n'est pas la leur. Vous me dispenserez bien de vous en citer des exemples; vous aimeriez mieux encore, — et vous auriez raison, — les proverbes, les dictons, les devinettes, les canevas de fables ou de contes ; toutes choses bien naïves et peu littéraires, mais où s'exprime au naturel l'âme même du peuple.

Mais, Messieurs, j'abuse, et j'ai beaucoup trop abusé déjà de votre patiente bienveillance. Permettez-moi, en finissant, de vous en exprimer ma profonde gratitude, et de vous présenter mes excuses, au nom de nos chers patois dauphinois, que j'aime comme vous les aimez.

NOTE RECTIFICATIVE

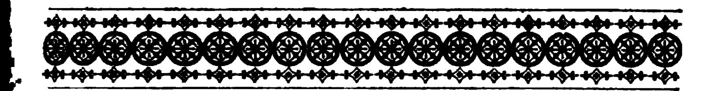
Je me suis aperçu — mais trop tard — que le *Noël*, cité à la page 58, pouvait et devait être scandé de la manière suivante :

1. Ki té ke kyére
Lâva vé nótron né ?
Volon tsi bére ?
K'é n'e pâ la miné.
A chyû me fan levâ,
Decho ma samyenâ
De lój iraé perchüévre
È bzen ló repachâ :
Ke no van rire !

2. ....
....
....
....
Leva-te don, Zano,
Vâ prendre tó chabo ;
Vâ garâ sé ló pére,
Chyû (ne) fan (pâ) freko
U la preyére.

3. Ló pôro pére
Chon de vrè bzen brulâ,
Bzen pardounâblo
De fâre on bô repâ :
Chon venyû de bzen lwen
Adzüire de prejen ;
U chon de vrè bzen brâvo,
È kouton bzen d'arzen,
Kâ û chon râro.

[illegible]



LE MILIEU INTÉRIEUR DE L'ORGANISME

PAR M. LE D[r] G. CARLET

Professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble.



DÉFINITIONS. — Tous les êtres vivants renferment, à leur intérieur, un liquide qui imbibe le protoplasma (Protistes) ou dans lequel baignent les éléments anatomiques (Animaux et Végétaux). Ce liquide, toujours en mouvement, mérite le nom de *liquide circulant* et aussi celui de *liquide nourricier,* car il apporte les matériaux de l'assimilation et emporte ceux de la désassimilation. Il constitue à l'organisme un véritable *milieu intérieur,* intermédiaire entre le protoplasma et le milieu ambiant ou extérieur, présidant aux échanges continuels entre ces deux derniers. Indispensable au maintien de la constitution du protoplasma et de la forme de la plupart des éléments anatomiques, dont la structure souvent si délicate ne peut être maintenue que par immersion dans un liquide dont la densité se rapproche de la leur, le milieu intérieur est une des conditions mêmes de la vie, et l'on conçoit que sa soustraction amène rapidement la mort.

A. PROTISTES. — Le milieu intérieur des Protistes est simplement constitué par le liquide absorbé et très peu modifié qui imbibe le protoplasma. C'est un *plasma* ne différant pas sensiblement du liquide qui forme le milieu extérieur.

B. ACŒLOMATES. — Le plasma des Acœlomates est endigué en partie dans une cavité (*cavité gastro-vasculaire*) qui contient aussi les produits de la digestion. Le milieu intérieur, remplissant ici à la fois les usages du sang et du chyle, mériterait le nom d'*hémochyle*.

C. CŒLOMATES. — L'appareil digestif de ces animaux est toujours distinct de l'appareil circulatoire et les produits digestifs ne pénètrent plus que par absorption dans le plasma. Celui-ci renferme, en outre, des corpuscules vivants (*globules*) qui en font un véritable tissu, un tissu de cellules avec substance intercellulaire liquide[1]. Alors deux cas peuvent se présenter :

1° Chez les Invertébrés, le liquide nutritif ne renferme que des cellules incolores douées de mouvements amiboïdes (*cellules migratrices*) ; il peut être incolore ou faiblement coloré par un pigment en solution dans le plasma et non fixé sur des globules. Ce liquide occupe les espaces interorganiques (*lacunes*) et circule même souvent, sous l'influence d'un organe contractile (*cœur*), dans des voies

[1] La consistance liquide de ce tissu l'a fait confondre pendant longtemps, sous le nom d'*humeur*, avec les divers produits de sécrétion ou d'excrétion de l'organisme ; mais il diffère des humeurs proprement dites, en ce qu'il vit d'une vie propre et présente des globules, éléments caractéristiques qui n'entrent jamais dans la composition de celles-ci.

qui se canalisent *(vaisseaux)* au voisinage de l'appareil respiratoire, en vue d'assurer les échanges gazeux avec le milieu extérieur. Servant à la fois à l'assimilation, à la désassimilation et à la respiration, le fluide nourricier des Invertébrés cœlomates est désigné improprement sous le nom de « sang » ; il mérite celui d'*hémolymphe,* car il remplit à la fois les usages du sang et de la lymphe, liquides spéciaux aux Vertébrés. Certains Vers du groupe des Annélides possèdent deux sortes d'hémolymphe. L'une incolore est renfermée dans la cavité générale et constitue, pour ainsi dire, un *liquide lymphal.* L'autre est colorée par un pigment en solution dans le plasma et circule dans un système vasculaire clos. Ce dernier liquide ne renferme pas les globules caractéristiques du sang des Vertébrés ; mais il joue, comme ce dernier, le rôle prépondérant dans la respiration : on pourrait l'appeler *liquide hémal.*

2° Chez les Vertébrés, une portion du milieu intérieur prend une configuration spéciale et devient le *sang,* tandis que le reste, conservant à peu près les caractères du liquide de l'irrigation générale, prend le nom de *lymphe.*

Le sang diffère de la lymphe par la présence de *globules rouges* caractéristiques chargés d'un pigment *(hémoglobine)* qui jouit de la propriété de fixer l'oxygène et de le céder aux tissus : c'est une portion du milieu nutritif, adaptée plus spécialement à la fonction respiratoire. Il se meut dans un système clos de vaisseaux tubulaires *(vaisseaux sanguins)* différents des vaisseaux plus ou moins poreux qui charrient la lymphe *(vaisseaux lymphatiques).* D'un autre côté, l'organe impulsif du sang *(cœur sanguin)* a une tout autre structure que celle des organes d'impulsion de la lymphe *(cœurs lympatiques).*

Sang. — Le sang est un liquide rouge, spécial aux Vertébrés. A l'œil nu, il paraît homogène ; au microscope, il se montre composé d'éléments anatomiques de deux sortes, les uns rouges (*globules rouges*), les autres incolores (*globules blancs*), en suspension dans un liquide légèrement jaunâtre (*plasma*). Le sang est rouge vif (*sang artériel*), quand il revient de l'appareil respiratoire (poumons ou branchies) et va aux organes ; rouge sombre (*sang veineux*), quand il revient des organes et retourne à l'appareil respiratoire. Opaque, visqueux et alcalin, il a une saveur salée et une densité moyenne de 1,05. Le sang *circule*, c'est-à-dire décrit un mouvement circulaire dans un système de canaux tubulaires (*vaisseaux sanguins*) formant un circuit fermé. Cette circulation s'effectue sous l'impulsion d'un organe central (*cœur*) à musculature striée. On évalue à cinq litres environ la quantité de sang renfermée dans le corps de l'homme ; mais celle-ci varie suivant les circonstances [1].

A. Globules rouges. — Les *globules rouges* ou *hématies* sont en réalité rosés ; mais leur nombre est si considérable que le sang, vu à l'œil nu, paraît rouge. Chez l'Homme, on compte, dans un millimètre cube, 5 millions de globules rouges (pouvant descendre à 3 millions dans

---

[1] Pour évaluer la masse totale du sang *x*, on cherche d'abord la quantité de parties solides *s* contenue dans une saignée de poids connu *a*, puis on injecte dans le sang une quantité d'eau distillée également connue *b* et l'on pratique une nouvelle saignée de même poids *a* où l'on trouve une autre quantité plus petite *s'* de parties solides. La quantité de sang contenue dans le corps est donnée par l'équation : $(x - a)\frac{s}{a} = (x - a + b)\frac{s'}{a}$. D'où : $x = a + \frac{bs'}{s - s'}$.

l'anémie) ; il y en aurait dans la masse du sang 25,000 milliards dont la longueur totale égalerait 175,000 kilomètres (plus de quatre fois le tour de la terre) et la surface totale près de 3,000 mètres carrés. Le nombre des globules rouges est plus considérable chez les Mammifères que chez les autres Vertébrés ; il diminue à mesure que les dimensions des globules augmentent [1].

Les globules rouges sont composés d'une trame albuminoïde *(stroma)* imprégnée d'une matière rouge également azotée *(hémoglobine)*, ferrugineuse [2] et cristallisable [3], qui est la matière colorante du sang et forme la presque totalité des globules, avec une petite quantité de sels de potasse. Les globules rouges sont mous, flexibles et élastiques : ils peuvent, en se déformant, traverser des

---

[1] Pour compter les globules, on dilue une quantité déterminée de sang pur dans une quantité également déterminée d'eau distillée, puis on remplit du mélange un *compte-globules* en verre, calibré et cubé, ayant la forme d'un tube capillaire ou de deux lames parallèles. On place ensuite ce compte-globules sous le microscope, et, à l'aide d'un micromètre quadrillé, on compte le nombre de globules renfermés dans une certaine étendue. Du volume de liquide observé et du degré de dilution du sang, on déduit alors le nombre de globules renfermé dans un volume déterminé de sang.

[2] Le fer, partie constituante de l'hémoglobine, est donc un aliment essentiel pour le sang ; d'où l'administration des formes assimilables de ce métal dans l'anémie, maladie caractérisée non seulement par la diminution du nombre des globules rouges, mais aussi par celle du titre de l'hémoglobine dans chacun d'eux.

[3] Les cristaux d'hémoglobine *(hématocristalline)* sont d'un beau rouge ; l'hémoglobine amorphe peut être extraite du sang de tous les Vertébrés ; mais on ne peut l'obtenir cristallisée que sur quelques-uns, et ses cristaux n'ont pas chez tous la même forme : ce sont des prismes à quatre pans chez l'Homme et le Chien, des tétraèdres chez le Cochon d'Inde, des hexaèdres chez l'Écureuil.

passages plus étroits que leur propre diamètre ; mais ils reprennent immédiatement leur forme. L'oxygène absorbé dans l'appareil respiratoire se combine avec l'hémoglobine *(oxyhémoglobine)* ; dans les tissus, l'hémoglobine perd une certaine quantité d'oxygène qu'elle cède à leurs éléments *(hémoglobine réduite)* ; mais elle va s'oxygéner de nouveau dans l'appareil respiratoire. Le sang artériel ne renferme que de l'oxyhémoglobine ; l'hémoglobine réduite se forme dans les capillaires et se trouve mélangée à l'oxyhémoglobine dans le sang de ces vaisseaux ainsi que dans celui des veines[1]. Les globules rouges du sang sont donc des réceptacles d'oxygène, de véritables *éléments respiratoires* qui tirent toute leur activité de l'hémoglobine dont ils sont chargés[2]. L'oxyde de carbone déplace l'oxygène de sa combinaison avec l'hémoglobine pour former une combinaison plus stable *(hémoglobine oxycarbonée)* à la suite de laquelle toute absorption ultérieure d'oxygène et par conséquent toute fonction respiratoire devient impossible ; d'où l'intoxication par l'oxyde de carbone qui est ainsi un véritable *poison du sang*.

L'origine des globules rouges est encore l'objet de dis-

---

[1] L'analyse spectrale du sang *(spectroscopie du sang)* ne montrant aucune différence, d'une part entre le spectre du sang artériel et celui de l'oxyhémoglobine, d'autre part entre le spectre du sang traité par un agent réducteur et celui de l'hémoglobine réduite, il en résulte que l'hémoglobine est la matière colorante du sang.

[2] On s'explique ainsi la mort qui survient après une hémorragie abondante, car les tissus ne reçoivent plus l'oxygène en quantité suffisante pour leur vitalité. On comprend aussi, dans ce cas, l'utilité d'un nouvel apport, dans l'organisme exsangue, de globules sanguins empruntés à un être de même espèce *(transfusion du sang)*.

cussions et de recherches ; l'opinion la plus accréditée est qu'ils proviendraient des globules blancs. Quoi qu'il en soit, les globules rouges se présentent sous deux formes complètement différentes : ils sont circulaires chez les Mammifères, elliptiques chez les autres Vertébrés.

A. *Globules circulaires.* — Les globules rouges des Mammifères sont des disques circulaires (elliptiques chez les Camélidés), biconcaves, légèrement renflés sur les bords et dépourvus de noyau (excepté dans la période de développement). Vus de face, les globules discoïdes ont le bord brillant et le centre obscur ou inversement, suivant qu'on éloigne ou rapproche l'objectif ; vus sur la tranche, ils présentent la forme d'un biscuit à la cuiller[1]. Ils ont chez l'homme 0^{mm},007 de diamètre ou 7 μ et 2 μ d'épaisseur[2], dimensions qui oscillent chez les divers Mammifères entre les diamètres 9 μ (Éléphant) et 2 μ (Chevrotain de Java). La dimension des globules paraît varier en raison inverse de l'activité respiratoire.

B. *Globules elliptiques.* — Les globules rouges des Vertébrés sans mamelles sont à contour elliptique (circu-

---

[1] Lorsque le sang a été extrait de l'organisme ou que le mouvement circulatoire s'arrête dans un vaisseau, les globules rouges, jusqu'alors isolés, paraissent s'attirer et ne tardent pas à s'accoler par leurs faces, de manière à former des séries analogues à des piles de monnaie *(globules en piles)*.

L'eau décolore les globules rouges, en leur faisant prendre la forme sphérique ; la dessiccation lente leur donne l'aspect mûriforme ; la bile les dissout entièrement.

[2] On se sert de la lettre μ pour désigner le millième de millimètre, l'unité de longueur la plus couramment employée en histologie.

laire chez les Cyclostomes) et toujours munis d'un noyau central qui fait saillie sur les deux faces. Ce sont donc de véritables cellules, à l'inverse des globules discoïdes, qui, ne renfermant pas de noyau, ne méritent pas le nom de cellules. Vus de face, ces globules ont la forme d'un disque elliptique rosé présentant au centre un noyau ellipsoïde incolore; vus par la tranche, ils ont l'apparence d'un fuseau dont le ventre est formé par le noyau[1]. En traitant les globules elliptiques par l'alcool, on voit apparaître, à l'intérieur du noyau, un ou plusieurs nucléoles. C'est chez les Batraciens qu'ils atteignent leurs plus grandes dimensions; chez la Grenouille, leurs deux diamètres sont 23 μ et 15 μ; chez l'Amphiume, ils ont 70 μ et sont visibles à l'œil nu.

B. GLOBULES BLANCS. — Ils se présentent comme de petites masses protoplasmiques d'un aspect granuleux, tantôt sphériques, tantôt de formes variées. Dépourvus de membrane limitante, les mêmes chez tous les Vertébrés, d'un diamètre variant de 5 μ à 20 μ, ils émettent des prolongements plus ou moins longs, soit effilés, soit aplatis *(prolongements amiboïdes)* au moyen desquels ils se fixent ou se meuvent *(cellules migratrices)*. Sous l'influence de l'eau, surtout après addition d'acide acétique, ils laissent apparaître un ou plusieurs noyaux présentant un ou plusieurs nucléoles[2]. Ils renferment des granula-

[1] Les globules elliptiques ne se disposent jamais en piles, comme les globules circulaires.

[2] En outre des prolongements amiboïdes, les globules blancs présentent des excroissances en forme de boules *(excroissances sarcodiques)* qui sont homogènes et demeurent à l'endroit où elles

tions protéiques (colorées en brun par l'iode), des granulations graisseuses (colorées en noir par l'acide osmique) et de la matière glycogène (colorée par l'iode en rouge acajou) ; de plus, ils effectuent avec le plasma des échanges continuels et sont de véritables *cellules nutritives*. Chez l'Homme, on compte, dans un millimètre cube, 8,000 globules blancs (pouvant monter à 2 millions dans la leucémie). Le nombre des globules blancs, contrairement à celui des globules rouges, est moins considérable chez les Mammifères que chez les autres Vertébrés [1]. On admet que les globules blancs proviennent de la lymphe ; mais il est possible aussi qu'ils se multiplient dans le sang.

C. PLASMA. — Il peut être considéré comme une solution d'albumine et de fibrine renfermant en outre des sels (surtout de sodium), des gaz, des principes absorbés (peptones, glucose, graisse) et des produits de désassimilation (urée, etc.). Le plasma sanguin, chargé d'albumine et de sel marin, se présente dans des conditions éminemment favorables à la conservation des globules rouges ; car l'hémoglobine est soluble dans l'eau, mais

---

se sont produites, sans jamais rentrer à l'intérieur de la masse protoplasmique. On doit considérer les excroissances sarcodiques comme un phénomène cadavérique, et il en est de même de l'apparition nette du noyau ; les prolongements amiboïdes et leurs mouvements sont au contraire des signes de vitalité. Chez les Vertébrés à sang chaud, les prolongements amiboïdes ne se produisent qu'à une température voisine de celle du sang.

[1] En outre des globules rouges et des globules blancs, le sang renferme encore des éléments figurés plus petits, sphériques ou anguleux *(granulations libres)* qui présentent les mêmes réactions que la fibrine.

non dans une solution forte d'albumine et de chlorure de sodium. La *fibrine* est une matière azotée qui, hors de l'économie (exceptionnellement pendant la vie), passe spontanément à l'état solide *(coagulation)*. On l'obtient en battant du sang frais avec un petit balai aux brins duquel on voit s'attacher des filaments rougeâtres. Ceux-ci se décolorent par le lavage et donnent alors une substance grise, élastique, qui n'est autre que la fibrine [1]. Le sang qui reste est dit *défibriné* et conserve sa consistance liquide ; si l'on en sépare les globules, ce qui reste, c'est-à-dire le plasma moins la fibrine, constitue le *sérum,* et celui-ci contient l'albumine du sang *(sérine)* qui se coagule par la chaleur.

D. Coagulation du sang. — A sa sortie des vaisseaux, le sang, abandonné à lui-même, se prend bientôt en une gelée rouge *(caillot)* qui se rétracte lentement, en laissant transsuder un liquide jaunâtre qui n'est autre que le sérum. Quand le retrait du caillot est terminé, celui-ci nage plus ou moins complètement dans le sérum. Le caillot est formé par la fibrine coagulée qui a emprisonn· les globules ; sa face supérieure présente quelquefois, chez l'Homme, une couche blanche *(couenne)* constituée soit par de la fibrine seule, soit par de la fibrine et des globules blancs [2]. La coagulation du sang peut être accé-

---

[1] La fibrine semble être un produit de déchet organique : le sang qui sort des muscles en renferme d'autant plus que le travail accompli par eux est plus considérable, c'est-à-dire que les oxydations dont ils sont le siège sont plus intenses.

[2] La formation de la couenne est due, en général, à la lenteur de la coagulation qui permet aux globules rouges, plus denses que les

lérée par diverses circonstances (contact de l'air, agitation du sang, etc.), retardée ou même empêchée par un certain nombre de substances (sulfate de soude, eau sucrée, etc.) ; elle est très lente chez les Animaux à sang froid. On a essayé d'expliquer de diverses manières la coagulation de la fibrine, mais la cause de cette coagulation est encore inconnue.

Si l'on compare le sang fluide au sang coagulé, on peut établir la formule suivante :

Sang fluide	Plasma	Sérum		Sang coagulé.
		Fibrine	Caillot	
	Globules	blancs		
		rouges		

E. Analyse du sang. — Elle est résumée dans le tableau suivant :

Sang	Eau				79	100
	Substances sèches	Globules	12		21	
		Albumine	6			
		Fibrine	0,6	3		
		Sels, graisse, etc.	2,4			

Ces chiffres sont faciles à retenir : 79 et 21 sont les volumes d'azote et d'oxygène qui forment 100 volumes d'air ; 12 est le nombre 21 renversé, 6 est la moitié de 12

globules blancs, de gagner le fond du vase, avant la solidification complète. Chez le Cheval, le sang se coagule lentement et le caillot est toujours recouvert d'une couenne ; chez les Oiseaux, la coagulation est très rapide et se fait sans formation de couenne.

et 3 est la moitié de 6. Dans un poids de globules égal à 12 grammes, il y a 11 grammes d'hémoglobine qui, à leur tour, contiennent à peu près 5 centigrammes de fer. Il y aurait donc environ 3 grammes de fer dans la masse totale du sang. Enfin, il est à remarquer que si la composition du sang artériel est la même partout, celle du sang veineux varie au contraire énormément dans son parcours, suivant l'action exercée sur lui par les divers organes.

La comparaison de la composition élémentaire de la viande et du sang desséchés montre la presque identité de constitution des principes solides de ces deux substances : on a donc eu raison de dire que le sang est de la « chair coulante ».

Le sang renferme les mêmes gaz que l'air atmosphérique ; mais leur ordre de prédominance dans le liquide sanguin est précisément l'inverse de ce qu'il est dans l'air : ainsi l'acide carbonique est toujours le gaz dominant du sang et l'oxygène y est plus abondant que l'azote [1].

L'oxygène n'est pas à l'état de simple dissolution dans le sang ; nous savons déjà qu'il est fixé, presque en totalité, sur l'hémoglobine, sous forme d'oxyhémoglobine et

[1] 100 c³ de sang artériel renferment à peu près 20 c³ d'oxygène, 40 c³ d'acide carbonique et 2 c³ d'azote, tandis que la même quantité de sang veineux contient 10 c³ d'O, 50 c³ de CO^2 et 2 c³ d'Az. Le rapport $\frac{CO^2}{O}$ est donc environ 2 pour le sang artériel et 5 pour le sang veineux. C'est à la diminution d'O dans ce dernier qu'est due sa couleur sombre (violacée à la lumière réfléchie, verdâtre par transparence) ; mais il suffit d'agiter du sang veineux dans un flacon d'oxygène, pour lui communiquer la teinte vermeille du sang artériel.

nous avons étudié aussi, plus haut, le cycle de l'hémoglobine. L'acide carbonique du sang est en partie dissous, en partie combiné aux carbonates et aux phosphates alcalins du plasma, sous forme de bicarbonates et de phosphocarbonates qui seront dissociés dans l'appareil respiratoire, pour assurer le départ de l'acide carbonique. L'azote du sang est simplement en dissolution dans le plasma.

F. USAGES DU SANG. — Le sang est chargé d'assurer le maintien des conditions indispensables à la vie des cellules, c'est-à-dire la présence de l'oxygène, de l'eau, d'un milieu chimique approprié et d'une certaine quantité de chaleur. Il sert d'intermédiaire entre le milieu extérieur (air ou eau) et le liquide interstitiel (*plasma nutritif*) mélange de plasma sanguin et de plasma lymphatique qui constitue le ***vrai milieu intérieur***, car c'est dans ce liquide et non dans le sang que baignent les éléments anatomiques. Par absorption, le sang se charge, dans l'intestin, de matériaux nutritifs empruntés aux aliments. Dans l'appareil respiratoire, il prend à l'air son oxygène et se débarrasse d'un excès d'acide carbonique. Dans les tissus, il fournit à l'assimilation des éléments anatomiques et se charge d'une partie de leurs produits de désassimilation. Dans les organes d'excrétion, il se débarrasse de divers principes et d'une certaine quantité d'eau. Le sang contient donc tous les éléments de la rénovation des tissus et tous les résidus de leur activité vitale : il est à la fois le fleuve nourricier, l'égout collecteur, le distributeur de la chaleur dans l'organisme.

Lymphe. — Tissu constitué par des cellules incolores (*cellules lymphatiques*) en suspension dans un plasma

également incolore [1]. La lymphe se présente sous la forme d'un liquide transparent, alcalin, d'une saveur salée, d'une densité égale à 1,04 ; c'est le liquide le plus abondant de l'organisme, mais sa quantité ne saurait être évaluée d'une manière précise.

La lymphe n'existe, à l'état de liquide nourricier distinct, que chez les Vertébrés. Elle se rencontre, soit en petite quantité dans les espaces interorganiques (lacunes) et les interstices du tissu conjonctif, soit en quantité plus considérable dans les grandes cavités closes du corps (*cavités séreuses*) ou dans des voies spéciales (*voies lymphatiques*) variant chez les Vertébrés à sang froid (*sacs ou réservoirs lymphatiques*) et chez les Vertébrés à sang chaud (*canaux collecteurs, vaisseaux lymphatiques*). Le système lymphatique forme une vaste nappe dans laquelle plonge le système sanguin ; mais ce dernier, en réalité surajouté au précédent, devient prépondérant, et le mouvement circulaire du sang masque plus ou moins complètement le mouvement simplement progressif de la lymphe.

A. Cellules lymphatiques.— Elles sont identiques aux globules blancs du sang, mais elles sont moins nombreuses qu'eux et émettent moins de prolongements amiboïdes. Cette activité moindre des cellules lymphatiques est due à la pauvreté de la lymphe en oxygène. La forme globuleuse qui en résulte facilite la progression de la lymphe dans ses diverses voies où la pression est faible et le courant peu rapide. Quand les cellules lymphatiques arri-

---

[1] La lymphe est quelquefois faiblement rosée sur certains points, par suite de la pénétration, en proportion variable, de globules rouges du sang dans les voies lymphatiques.

vent dans le sang riche en oxygène, elles ont plus de vitalité et poussent de nombreux prolongements ; mais la vitesse du torrent circulatoire les empêche de s'accumuler par la fixation de ces prolongements aux parois vasculaires. Les cellules lymphatiques se multiplient par division directe ; mais on admet, sans qu'on puisse le démontrer d'une manière certaine, qu'elles peuvent en outre prendre naissance dans les interstices du tissu conjonctif, et, chez les Vertébrés supérieurs, dans de petits corps arrondis *(ganglions lymphatiques)* qui se trouvent sur le trajet des vaisseaux lymphatiques.

B. Plasma lymphatique. — Il renferme plus d'eau moins d'albumine, de fibrine et de sels que le plasma sanguin. Le sang n'est au fond que de la lymphe différenciée dans un but spécial, pour satisfaire aux besoins d'une respiration plus active. C'est une lymphe condensée où une proportion de plasma a été remplacée par l'élément respiratoire caractéristique, le globule rouge.

C. Coagulation de la lymphe. — La lymphe se coagule, plus lentement que le sang, en une gelée tremblotante qui se rétracte en formant un très petit caillot et une grande quantité de sérum. Le caillot est formé par un réticulum de fibrine englobant les cellules lymphatiques.

D. Analyse de la lymphe. — Elle est résumée dans le tableau suivant :

Lymphe	Eau		93		100
	Substances sèches	Albumine	5	7	
		Fibrine	0,4		
		Matières grasses	1,6		

La lymphe renferme moins d'acide carbonique que le sang veineux, mais plus que le sang artériel ; la quantité d'azote est la même que dans le sang ; l'oxygène fait presque complètement défaut.

E. Usages de la lymphe. — En outre de la transformation possible des cellules lymphatiques en globules rouges, en outre de leur rôle nutritif consistant en fabrication de graisse et de matière glycogène, qui en fait des sortes de glandes unicellulaires mobiles, la lymphe, qui finit toujours par se mélanger au sang, ramène à ce liquide la partie viciée du milieu intérieur de l'organisme. Dans le plasma interstitiel ou nutritif, qui constitue le véritable milieu intérieur des Vertébrés, le plasma sanguin représente donc surtout la partie nutritive, celle qui apporte les matériaux de l'assimilation, tandis que le plasma lymphatique est plutôt la partie résiduale, celle qui, emportant les matériaux de la désassimilation, joue ainsi le rôle d'épurateur par rapport aux tissus.

Chyle. — On désigne, sous ce nom, la lymphe qui revient de l'intestin, mélangée aux produits résorbés de la digestion. C'est une variété momentanée de la lymphe, d'une densité égale à 1,02, un liquide lactescent, opaque, se coagulant en un caillot encore plus petit que celui de la lymphe. L'apparence d'émulsion laiteuse que présente le chyle est due à la présence de nombreuses granulations graisseuses très petites qui flottent dans le plasma et doivent leur origine aux graisses émulsionnées de l'intestin. Le chyle amène dans le sang les produits assimilables de la digestion, en particulier les graisses ; il est donc rénovateur du sang.

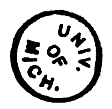
Hémolymphe. — C'est le liquide en général légèrement teinté dans lequel baignent les tissus, chez les Invertébrés. Au point de vue anatomique, ce liquide, qu'on désigne improprement sous le nom de « sang », est toujours dépourvu des globules rouges qui caractérisent le sang véritable ou sang des Vertébrés ; il renferme des globules blancs en suspension dans un plasma incolore ou au contraire coloré (rougeâtre, bleuâtre, jaunâtre, verdâtre), par une dissolution d'hémoglobine (Sangsue, Ver de terre) ou d'hémocyanine (Céphalopodes) ou de substances analogues. L'hémolymphe diffère donc du sang, en ce qu'elle doit sa coloration au plasma et non à des globules rouges ; elle se rapproche davantage de la lymphe par ses globules blancs, mais le plasma de celle-ci est toujours incolore. D'ailleurs, au moins chez les Invertébrés supérieurs, les globules blancs de l'hémolymphe sont de deux sortes. Les uns, analogues aux cellules lymphatiques, renferment des granulations protéiques ou graisseuses que le carmin ne colore jamais ; les autres, jouissant comme eux de mouvements amiboïdes, sont chargés de granulations très réfringentes qui, au contraire, se colorent en rouge par le carmin et rappellent les corpuscules du jaune de l'œuf des Vertébrés inférieurs. Il est probable, d'après cela, que tous les globules blancs de l'hémolymphe n'ont pas la même valeur, au point de vue physiologique. D'autre part, on sait qu'à ce point de vue, l'hémolymphe joue à la fois le rôle de la lymphe et le rôle du sang ; enfin on sait aussi que l'on peut, chez certains Annélides, distinguer deux sortes d'hémolymphe : l'une, plus semblable à la lymphe *(liquide lymphal)* ; l'autre, ressemblant davantage au sang *(liquide hémal)*.

Chez les Invertébrés inférieurs, l'hémolymphe est ren-

fermée dans les espaces *(lacunes)* compris entre les organes et communiquant plus ou moins directement les uns avec les autres. Il n'y a donc pas d'appareil circulatoire proprement dit, et le mouvement de l'hémolymphe est une progression ou une oscillation.

Chez les Invertébrés supérieurs, les lacunes sont elles-mêmes en communication avec des canaux constitués par du tissu conjonctif et présentant une structure différente de celle des vaisseaux sanguins des Vertébrés. Il peut se faire aussi que ces canaux s'isolent complètement des lacunes, en formant un système vasculaire clos. L'hémolymphe peut décrire, dans les lacunes ou les canaux qui la renferment, un mouvement progressif oscillatoire ou circulatoire ; mais ce mouvement ne se fait jamais sous l'impulsion d'un cœur strié comme le cœur sanguin des Vertébrés. Le cœur des Invertébrés, par sa structure, rappelle les cœurs lymphatiques des Vertébrés.




UNIV.
OF
MICH.



Henri GAGNON

D'après un portrait appartenant à la Bibliothèque de Grenoble.

Cliché H. DUC.



HENRI GAGNON

1727-1813

DISCOURS DE RÉCEPTION

A L'ACADÉMIE DELPHINALE

PRONONCÉ A LA SÉANCE DU 15 MARS 1889

PAR

M. CASIMIR STRYIENSKI

MESSIEURS,

Il manquait au modeste éditeur de votre célèbre compatriote Henri Beyle d'avoir vos suffrages pour qu'il se considérât plus digne des travaux qu'il a entrepris ; vous avez bien voulu, en l'appelant au milieu de vous, lui donner une sorte de naturalisation grenobloise — j'en suis profondément touché et je vous en remercie.

J'oublierais mon devoir si, ayant à payer ici « mon

billet d'entrée », comme disait spirituellement Stendhal, je cherchais mon sujet ailleurs que dans votre histoire locale ; et même ne suis-je pas en quelque sorte obligé de puiser dans les manuscrits de Beyle les éléments de ce court entretien ?

La tâche, au début, ne m'a pas semblé facile, car l'on sait que l'auteur de *Rouge et Noir* s'est montré peu clément pour son pays natal, encore que cette antipathie puisse s'expliquer sans que les Dauphinois aient de bonnes raisons d'en vouloir à Beyle. C'est moins la ville et le pays qui lui inspiraient tant de rancœur que le souvenir de ce qu'il avait souffert dans la maison paternelle. Quoi qu'il en soit, j'ai préféré ne pas toucher à cette délicate question ; d'autant plus que, en faisant mes recherches, j'ai pu découvrir des notes stendhaliennes inédites, *ad usum Delphini,* si je puis dire, et dont je suis heureux de vous offrir la primeur.

I

C'est dans l'intimité d'une famille grenobloise presque éteinte aujourd'hui que je voudrais vous faire pénétrer — cette famille se compose de gens qui ne sont pas très connus, de gens qui n'ont pas joué un grand rôle, et cependant ils méritent, je crois, que l'on s'occupe d'eux, leur simple histoire nous révèle plusieurs faits intéressants ; et, de plus, c'est dans ce milieu paisible et bourgeois que Henri Beyle a passé une partie de son enfance, Henri Beyle qui, plus tard, en prenant le nom de Sten-

dhal songeait peut-être à faire oublier à cette famille effarouchée ses hardiesses de penseur et d'écrivain.

Ces quelques personnes sont installées, à la fin du siècle dernier, dans un bel appartement dont les fenêtres donnent sur la place Grenette et sur la Grand'Rue — c'était alors plus encore qu'aujourd'hui la partie la plus animée et la plus gaie de la ville. Voici ces bonnes diligences dont les descendantes nous sont restées fidèles — les cochers avaient un peu plus d'allure et les postillons savaient mieux faire claquer leur fouet, mais, en somme, l'aspect n'est pas très différent. Voilà les promeneurs — ici tout est changé — les hommes portent des fracs à longue queue aux revers courts garnis de boutons d'or, des culottes de daim à l'écuyère descendant jusqu'à mi-jambe, des bottes molles et des chapeaux ronds de forme haute et pointue qui recouvrent des perruques à catogan ; les dames ont encore des paniers, quoique la mode en soit passée depuis que la Reine est bergère de Trianon, — leur coiffe est en taffetas noir, c'est la calèche, et leur robe volumineuse est faite d'une belle soie de Lyon couleur puce, ou autre nuance sombre, car je ne pense pas qu'on ait jamais arboré au fond d'une province les étoffes *œil abattu* ou *soupirs étouffés* que portait Mlle Duthé[1].

Dans ce va-et-vient de coches, de voitures, de chaises à porteurs et de citadins élégants, on remarque un vieillard que tout le monde salue ; il est aimable et souriant et passe en s'inclinant, car il a sous le bras le petit chapeau triangulaire ; son costume est très simple, la coupe en est un peu démodée ; comme il est docteur en méde-

---

[1] Mémoires de M. de Valfons.

cine, il a la perruque poudrée ronde à trois rangs de boucles ; sa démarche est un peu lente, il s'appuie sur une « canne à pomme en racine de buis bordée d'écaille[1]. »

Cet homme si respecté est M. Henri Gagnon ; il rentre chez lui, dans cette grande maison élégante dont nous parlions tout à l'heure, après avoir fait sa série de visites, à pied, car, par principe, il ne prend jamais de voiture ; peut-être aussi revient-il tout simplement de chez son ami le Père Ducros, avec lequel il a discuté quelque achat de livre pour la bibliothèque ou quelque acquisition pour le cabinet d'histoire naturelle.

Le docteur est un lettré — si nous entrons dans son cabinet de travail, nous voyons une vaste collection de volumes — à côté des ouvrages scientifiques se trouvent les œuvres de Dante, de l'Arioste, *Don Quichotte,* la *Nouvelle Héloïse,* et ces récits de voyageurs si goûtés au siècle dernier : les *Aventures de Bruce en Nubie et en Abyssinie,* et *Séthos,* ce roman égyptien de l'abbé Terrasson qui a fait les délices de nos grand'mères ; — sur la cheminée on aperçoit un petit buste de Voltaire « gros comme le poing, monté sur un pied de bois d'ébène de six pouces de haut[2] », gardé précieusement en souvenir

---

[1] Voici le passage du manuscrit inédit de Beyle relatif à Henri Gagnon : « M. Henri Gagnon portait une perruque ronde à trois rangs de boucles, parce qu'il était docteur en médecine et docteur à la mode parmi les dames..... Il avait des vapeurs, des rhumatismes, marchait avec peine, mais, par principe, ne montait jamais en voiture et ne mettait jamais son chapeau — un petit chapeau triangulaire à mettre sous le bras. » Henri Beyle : *Vie de Henri Brulard,* autobiographie. Manuscrits de la Bibliothèque de Grenoble, 3 vol. R. 299, et liasse R. 300.

[2] *Vie de Henri Brulard.*

d'un pèlerinage littéraire à Ferney. Peut-être trouverions-nous même un portrait de Jean-Jacques Rousseau que Henri Gagnon avait vu à Grenoble en 1768, — le docteur fut l'un des organisateurs et des exécutants de la sérénade, composée des motifs du *Devin de Village,* que l'on donna à l'auteur de l'*Émile,* sous les fenêtres de sa chambre de la rue des Vieux-Jésuites[1].

Cet amour des lettres se devine encore à l'intérêt qu'inspirent à l'aimable médecin les jeunes travailleurs ; il favorise les études de Barnave et de Mounier, leur prête des livres, les encourage de ses conseils.

Quelquefois, en passant dans la Grand'Rue, il entre dans la boutique du père Mounier et lui parle de son fils. Le vieux marchand de drap, qui a beaucoup d'enfants, ne songe qu'à l'utile et voit avec chagrin ce fils perdre son temps à lire. Henri Gagnon le rassure et soutient le jeune homme « contre le blâme de son père ».

Henri Beyle[2], qui donne tous ces détails dans son autobiographie inédite, ajoute à ces renseignements une anecdote assez curieuse :

« Le fort de M. Mounier fils était le caractère, mais les lumières ne répondaient pas à la fermeté. Mon grand-père nous racontait en riant que Mme Borel, qui devait être la belle-mère de M. Mounier, était venue acheter du drap ;

---

[1] Ce détail m'a été donné par M. Charaux, professeur à la Faculté des lettres, qui le tenait d'un petit-fils du docteur, le général Oronce Gagnon, mort à Grenoble en 1885.

[2] Henri Beyle fut lié pendant quelque temps avec le fils de Mounier, le baron Édouard Mounier que, dans son *Journal,* il appelle Mounier-Esprit. La *Nouvelle Revue* (15 sept. et 1er octobre 1885) a publié une quinzaine de lettres de Beyle à cet ami.

M. Mounier, commis chez son père, déploya la pièce, fit manier le drap et dit :

— « Ce drap se vend vingt-sept livres l'aune.

— « Hé bien ! Monsieur, je vous en donnerai vingt-cinq, dit Mme Borel.

« Sur quoi M. Mounier replia la pièce de drap et la reporta froidement dans sa case.

— « Mais, monsieur ! monsieur ! dit Mme Borel étonnée, j'irai bien jusqu'à vingt-cinq livres dix sols.

— « Madame, un honnête homme n'a que son mot.

« La bourgeoise fut fort scandalisée[1]. »

Le docteur Gagnon n'est pas resté étranger aux événements politiques de l'année 1788 ; on trouve souvent son nom sur les listes des signataires des actes publics.

Il assista, sept jours après la *Journée des Tuiles*, à la délibération de la ville de Grenoble, dans laquelle les consuls, les membres du clergé et de la noblesse, les avocats, les médecins, les procureurs au Parlement, etc., décidèrent qu'il était urgent d'adresser de nouvelles représentations et supplications « à Sa Majesté pour obtenir de sa justice la conservation des privilèges de la province, le rétablissement de l'ordre ancien et pourvoir aux besoins des habitants que les circonstances ont réduits à l'indigence ».

Il signa la lettre des citoyens notables de Grenoble, adressée au roi le 2 juillet 1788 ; et enfin, le 21 juillet, il est présent à l'assemblée de Vizille et fait partie du groupe des dix députés choisis par les membres du Tiers-État de la ville de Grenoble pour voter en leur nom, « désirant

---

[1] *Vie de Henri Brulard.*

de laisser la plus grande liberté des suffrages aux députés des autres lieux de la province ».

Si, pour justifier cette réputation de lettré et d'homme de bien que j'essaye d'établir, j'ajoutais que le docteur Gagnon fut l'un des premiers souscripteurs de la bibliothèque de Grenoble, comme en font foi les inscriptions de la salle des Pas-Perdus, et qu'il fut le premier secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale, je pense que vous jugerez ses titres suffisants.

II

Les relations du docteur avec sa famille nous aideront à mieux fixer son caractère ; les gens, parfois, réservent toutes leurs bonnes grâces pour les étrangers et sont fort peu agréables dans l'intimité, mais ce n'est point le cas de Henri Gagnon ; autant il est affable pour ses amis, autant il est conciliant et affectueux pour tous ceux qui vivent auprès de lui.

En 1790, le docteur a le chagrin de voir mourir sa fille chérie, Henriette Beyle ; son gendre, Joseph-Chérubin Beyle, fou de désespoir, quitte son appartement de la rue des Vieux-Jésuites, congédie tous ses domestiques et se retire pour quelque temps dans son domaine de Furonières, près de Claix ; aussi laisse-t-il à son beau-père ses trois enfants — Henri, celui qui sera un jour Stendhal — il a sept ans — et deux fillettes en bas âge, Pauline et Zé-

naïde[1]. Il dirige de loin l'éducation de son fils, il lui impose des précepteurs, malgré le grand-père qui voudrait une éducation moins solitaire et plus libre. — Mais Henri Gagnon se garde bien d'opposer la moindre objection, il est trop ami de la paix pour se permettre de soulever, sur ce point, la plus légère discussion. Il se soumet et se console en surveillant les petites études de l'enfant, en aimant Henri de la plus vive tendresse et en lui procurant, presque en cachette, quelques distractions.

Le docteur est veuf ; il a auprès de lui une sœur, Élisabeth Gagnon, et une fille non mariée, Séraphie. Ces deux femmes l'aident dans sa tâche difficile, Élisabeth surtout ; Séraphie n'a pas assez de douceur de caractère, et, à tort ou à raison, inspire à son neveu l'antipathie la plus marquée. La grande tante Élisabeth, au contraire, est très bonne, elle a pour le petit orphelin une affection très sincère.

Le portrait que Beyle nous fait de la sœur de son grand-père est très curieux et vaut la peine d'être cité :

« Grande femme maigre, avec une belle figure italienne, caractère parfaitement noble, mais noble avec les raffinements et les scrupules de conscience espagnols. Elle a, à cet égard, formé mon cœur, et c'est à ma tante Élisabeth que je dois les abominables duperies de noblesse à l'Espagnole dans lesquelles je suis tombé dans les premiers trente ans de ma vie. Je suppose que ma tante Élisabeth, riche (pour Grenoble), était restée fille à la suite d'une passion malheureuse. J'ai appris quelque

---

[1] Pauline devint Mme Périer-Lagrange, et Zénaïde Mme Alexandre Mallein.

chose comme cela de la bouche de Séraphie dans ma première jeunesse.

« Tout l'honneur, tous les sentiments élevés de la famille nous venaient de ma tante Élisabeth ; ces sentiments régnaient en despotes dans la maison, et toutefois elle en parlait fort rarement, peut être une fois en deux ans. Cette femme, d'une rare élévation de caractère, était adorée par moi, et pouvait avoir alors soixante-cinq ans, toujours mise avec beaucoup de propreté et employant à sa toilette fort modeste des étoffes chères. On conçoit bien que ce n'est qu'aujourd'hui (en 1836) et en y pensant que je découvre ces choses.

« Un jour elle me raconta que nous étions originaires d'un pays encore plus beau que la Provence (nous, c'est-à-dire les Gagnon), que le grand-père de son grand-père, à la suite d'une circonstance bien funeste, était venu se cacher à Avignon chez un pape, que là il avait été obligé de changer un peu son nom et de se cacher, et qu'alors il avait vécu du métier de chirurgien.

« Avec ce que je sais de l'Italie aujourd'hui, je traduirais ainsi qu'un M. Quadagni ou Guadaniamo, ayant commis quelque petit assassinat en Italie, était venu à Avignon, vers 1650, à la suite de quelque légat[1]. »

L'interprétation n'est qu'amusante et je ne la donne que pour ce qu'elle vaut.

Mais revenons au docteur. On voit, d'après les confessions de Beyle, que sa maison n'est pas très gaie. Le vieillard est bien le camarade de son petit-fils, mais le camarade sérieux. Son âge et surtout le profond chagrin qui le

---

1 *Vie de Henri Brulard.*

mine depuis la mort de sa fille l'accablent ; il voudrait au moins que Henri pût quelquefois sortir de ce milieu peu fait pour un enfant fougueux et exubérant. Le docteur essaye de décider son gendre à ne pas se montrer rigide, mais il sent bien qu'il n'est pas le maître et il évite de dire un mot de trop. Beyle nous tient au courant de ces petites dissensions ; le récit n'est peut-être pas très impartial, — pourtant il doit être vrai dans le fond.

« Depuis la mort de ma pauvre mère, nous dit Beyle, j'étais victime de l'éducation aristocratique et religieuse la plus suivie. Mes tyrans[1] ne s'étaient pas démentis un moment. On refusait toute invitation. Je surprenais souvent des discussions dans lesquelles mon grand-père était d'avis qu'on me permît d'accepter. Ma tante Séraphie faisait opposition en termes injurieux pour moi, mon père qui lui était soumis, faisait à son beau-père des réponses que je savais bien n'engager à rien. Ma tante Élisabeth haussait les épaules. Quand un projet de promenade avait résisté à une telle discussion, mon père faisait intervenir mon précepteur pour un devoir dont je ne m'étais pas acquitté la veille et qu'il fallait faire précisément au moment de la promenade[2]. »

Aussi le docteur se contentait-il d'éveiller l'esprit de son petit-fils par des lectures, — il semble avoir deviné, mieux que personne dans son entourage, les goûts littéraires assez précoces de l'enfant.

C'est ainsi qu'il donna à Henri des livres comme *Don Quichotte* et même le *Roland furieux*.

---

[1] Beyle veut parler de son père et de sa tante Séraphie.
[2] *Vie de Henri Brulard.*

« Qu'on juge de l'effet de *Don Quichotte,* ajoute Beyle, au milieu d'une si horrible tristesse !

« Qui le croira ! Mon père me voyant pouffer de rire venait me gronder, me menaçait de me retirer le livre, ce qu'il fit plusieurs fois.

« Mon grand-père fut charmé de mon enthousiasme pour *Don Quichotte* que je lui racontais, car je lui disais tout à peu près ; cet excellent homme de soixante-cinq ans était dans le fond mon seul camarade.

« Il me prêta, mais à l'insu de sa fille Séraphie, le *Roland furieux.*

« L'Arioste forma mon caractère,—je devins amoureux fou de Bradamante que je me figurais une grosse fille de vingt-quatre ans avec des appas de la plus éclatante blancheur[1]. »

Beyle, en écrivant en 1836 son autobiographie, se rend compte des nombreuses obligations qu'il a envers son grand-père. L'influence de Henri Gagnon n'a pas été très grande sur son petit-fils, cependant on retrouve certaines tendances, certains goûts chez Henri Beyle qu'on peut attribuer au docteur. Les deux passages suivants sont assez significatifs à cet égard.

« J'aidais toujours mon grand-père à arroser ses fleurs, et il me parlait de Linnée et de Pline, *non pas par devoir, mais avec plaisir.* Voilà la grande et extrême obligation que j'ai à cet excellent homme. *Par surcroit de bonheur, il se moquait fort des pédants*[2]. »

Qu'on se rappelle, en particulier, la brochure intitulée :

---

[1] *Vie de Henri Brulard.*
[2] *Vie de Henri Brulard.*

Racine et Shakespeare, dans laquelle Beyle a étalé tout au long sa haine des pédanteries académiques de la Restauration.

Voici l'autre passage :

« J'ai connu des familles où l'on parlait aussi bien que dans la mienne, mais pas où l'on parlait mieux. Ce n'est point à dire qu'on n'y fît pas communément les huit ou dix fautes dauphinoises : course pour cours, verse pour vers, cote pour côte, etc.

« Mais si je me servais d'un mot peu précis ou prétentieux, à l'instant une plaisanterie m'arrivait, avec d'autant plus de bonheur de la part de mon grand-père que c'étaient à peu près les seules que la piété morose de ma tante Séraphie permît au pauvre homme. Il fallait pour éviter le regard railleur de cet homme d'esprit employer les tournures les plus simples et le mot propre, et toutefois il ne fallait pas s'aviser de se servir d'un mot bas.

« C'est ainsi que tant d'années après les phrases nombreuses et prétentieuses de MM. de Châteaubriand et de Salvandy m'ont fait écrire *le Rouge et le Noir* d'un style trop hâché. Grande sottise, car dans vingt ans qui songera aux fatras de ces messieurs ? Et moi je mets un billet à une loterie dont le gros lot se réduit à ceci : être lu en 1935[1]. »

La prophétie n'est pas entièrement juste, mais Beyle gagnera sans doute le gros lot dont il parle...., toutefois ne faisons pas de prédictions littéraires, c'est trop dangereux.

Revenons au petit Henri Beyle ; il a maintenant douze

---

[1] *Vie de Henri Brulard.*

ans, il est alors un prodige de science pour son âge.

« Je questionnais sans cesse, nous dit-il, mon excellent grand-père dont le bonheur était de me répondre. J'étais le seul être à qui il voulût parler de ma mère. Personne dans la famille n'osait lui parler de cet être chéri. A douze ans donc, j'étais un prodige de science et à vingt un prodige d'ignorance.

« De 1796 à 1799, je n'ai fait attention qu'à ce qui pouvait me donner le moyen de quitter Grenoble, c'est-à-dire aux mathématiques. Je calculais avec anxiété les moyens de pouvoir consacrer au travail une demi-heure de plus par jour. De plus, j'aimais et j'aime encore les mathématiques pour elles-mêmes, comme n'admettant pas l'*hypocrisie* et le *vague*, mes deux bêtes d'aversion[1]. »

De 1796 à 1799, c'est à l'École centrale de Grenoble que Beyle fit ses études. Tante Séraphie était morte — je vous fais grâce de son oraison funèbre écrite en quelques lignes par Beyle — et Henri Gagnon avait été nommé membre du jury de cette École centrale — c'étaient là bien des raisons pour que Joseph-Chérubin Beyle se décidât à confier son fils à des maîtres tels que Gattel, Dupuy de Bordes et Dubois-Fontanelle.

Beyle s'émancipe alors, il sort seul, il se croit déjà un homme ; il en profite pour faire des escapades ; je voudrais vous faire connaître au moins une de ses aventures — c'est nous éloigner de notre sujet, mais l'anecdote a presque un intérêt historique — vous me passerez cette digression :

---

[1] *Vie de Henri Brulard.*

« Un soir, à la nuit tombante, il faisait froid, j'eus l'audace de m'échapper apparemment en allant rejoindre ma tante Élisabeth chez Mme Colomb ; j'osai entrer à la Société des Jacobins qui tenait ses séances dans l'église de Saint-André. J'étais rempli des héros de l'histoire romaine, je me voyais un jour un Camille ou un Cincinnatus, ou tous les deux à la fois.

« Le président était en P, des femmes mal mises en F, moi en H[1].

« On demandait la parole et on parlait avec assez de désordre. Mon grand-père se moquait habituellement et *gaîment* de leurs façons de parler. Il me sembla sur-le-champ que mon grand-père avait raison, l'impression ne fut pas favorable, je trouvai horriblement vulgaires ces gens que j'aurais voulu aimer. Cette église étroite et haute était fort mal éclairée, j'y trouvai beaucoup de femmes de la dernière classe. En un mot, je fus alors comme aujourd'hui : j'aime le peuple, je déteste ces oppresseurs, mais ce serait pour moi un supplice de tous les instants que de vivre avec le peuple[2] »

A partir de cette époque, nous avons peu de renseignements sur Henri Gagnon. Cependant, grâce à des lettres du docteur qui font partie de la collection des manuscrits stendhaliens, nous pouvons ajouter encore quelques traits à ce portrait intime.

Henri Beyle, après avoir eu de brillants succès scolaires, part en 1799 pour Paris, comme candidat à l'École

---

Beyle fait ici une sorte de plan graphique de l'église. Cf : Plan de Carville, appendice X, dans *Lamiel,* 1 vol., Quantin, 1889.

[2] *Vie de Henri Brulard.*

polytechnique; on sait qu'il ne se présenta pas à l'examen et que, protégé par ses cousins les Daru, il entra directement à l'armée; il alla en Italie, puis donna sa démission et, de 1802 à 1806, passa son temps entre Grenoble et Paris. La première lettre du docteur à son petit-fils est du 23 nivôse an XIII (janvier 1805) — Beyle est alors fort occupé de cette aimable Louason bien connue des lecteurs du *Journal de Stendhal*[1]. Henri Gagnon lui écrit, ignorant encore cette intrigue amoureuse, mais fort au courant des dettes du jeune homme, — il le gronde, combien tendrement!

HENRI GAGNON A HENRI BEYLE.

« Grenoble, 23 nivôse 13.

« Je me hâte de répondre à tes deux dernières lettres, mon cher ami, parce qu'elles m'ont fait la plus grande peine sous plus d'un rapport, elles m'ont appris que, même dans ton dernier séjour ici, tu as éprouvé des besoins que j'étais loin de soupçonner, comment as-tu pu me les cacher, et t'adresser à des camarades plutôt qu'à ton meilleur ami? Je ne me serais pas privé de grand chose en te délivrant du souci de devoir cent dix livres à un ancien compagnon d'armes...., ma plus douce satisfaction serait de rendre heureux tout ce qui m'entoure; n'es-tu pas, mon enfant, le fils de ma fille chérie, n'as-tu pas droit à une partie de ma succession?... Juge,

---

[1] Un vol., Charpentier, 1888.

mon cher, combien j'ai été mortifié d'apprendre que tu avais éprouvé des peines et des besoins sans t'adresser à celui qui aurait eu tant de plaisir à y remédier ; tu as manqué à l'amitié, et j'y suis très sensible[1]. »

Peut-on être aussi paternel, aussi indulgent? Henri Gagnon a mis tout son cœur dans cette page émue.

Une autre lettre du docteur, écrite en 1806 au moment où Beyle songe à quitter Marseille, nous montre les mêmes sentiments de bienveillance. Il s'agit d'une démarche faite auprès de Pierre Daru qui, au mois d'octobre 1806, devait faire nommer Beyle adjoint aux commissaires des guerres.

HENRI GAGNON A HENRI BEYLE.

« Grenoble, 6 janvier 1806.

« Je réponds sur-le-champ, mon cher Henri, à la lettre que je reçois de toi pour te dire que, dans ma lettre à D.[2], j'ai prévu tout ce que tu me dis. D'abord j'ai ménagé ton amour-propre que je connais très chatouilleux, j'ai protesté de ton attachement sans interruption malgré les petits nuages qui en a empêché l'éclat pendant quelque temps, j'ai rejeté sur ton âge les inconséquences de ta conduite[3], et sur notre répugnance à te voir militaire l'abandon d'un état que tu avais si vivement sollicité, je

[1] Manuscrits de la Bibiothèque de Grenoble, R. 302.
[2] Daru.
[3] Allusion au voyage de Marseille. Beyle, sous un faux prétexte, était allé rejoindre Louason dans cette ville.

me suis chargé de tout ce que j'ai pu ; ensuite j'ai vanté ton exactitude à suivre ton plan et tes études depuis deux ans, j'ai assuré que tu avais acquis beaucoup de maturité, et je me suis rendu caution de ta constance et de tes succès [1]. »

Le grand-père suivit sans doute avec plaisir les premiers pas de Henri Beyle dans une carrière sérieuse, — les lettres qu'il dut écrire à son petit-fils à Brunswick, à Vienne, à Milan ou à Moscou, ne nous ont pas été conservées.

Tout ce qui nous reste, c'est une petite note de l'autobiographie dans laquelle Beyle dit quelques mots de sa dernière entrevue avec Henri Gagnon.

« J'ai perdu mon grand-père pendant que j'étais en Allemagne [2] ; je me rappelle que je fis un voyage à Grenoble pour le revoir encore ; je le trouvai fort attristé. Je me dis : c'est une visite d'adieu, et puis parlai d'autres choses, — il avait en horreur l'attendrissement de famille niais [3]. »

III.

Je m'aperçois que si la mode était encore aux sous-titres, on pourrait intituler ces quelques pages : « Henri Gagnon ou l'art d'être grand-père. »

Il est vrai que je ne vous ai pas assez parlé des diffé-

---

[1] Manuscrits, R. 302.
[2] En 1813.
[3] *Vie de Henri Brulard.*

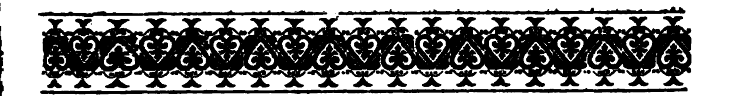
rents travaux de votre premier secrétaire perpétuel, de son dévouement à votre compagnie et, en général, de toute son existence si utilement consacrée à la science et aux bienfaits, — mais, si je m'en suis tenu aux renseignements que nous donne son petit-fils, c'est que je voulais vous offrir de l'inédit et vous communiquer le résultat de mes dernières recherches.

Je souhaite, en terminant, qu'un futur Rochas[1] répare l'oubli de son prédécesseur et trouve, dans ces quelques notes, des indications utiles pour écrire une biographie de l'excellent docteur. — En réunissant ces fragments épars je n'ai pas eu d'autre prétention.

---

[1] Sur le docteur Gagnon, voir : Bibliothèque de Grenoble, *Coupures Chaper,* à l'article Gagnon, le discours prononcé à ses funérailles par le docteur Bilon ; E. Pilot de Thorey : *Notes pour servir à l'histoire de Grenoble,* 1 broch. Grenoble, 1880, p. 5 et p. 116, 117 ; Stendhal : *Mémoires d'un Touriste,* édition Michel Lévy, II, p. 147 ; *Journal de Stendhal,* append. VIII, p. 470.





RÉPONSE

AU

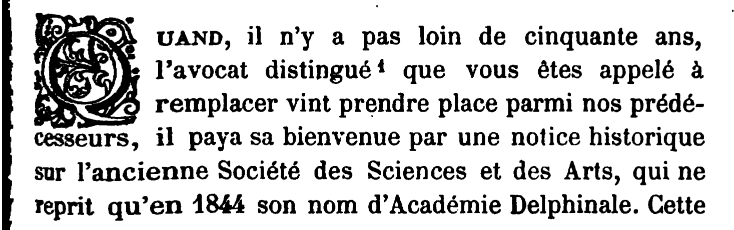
DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. C. STRYIENSKI

PAR

M. PAUL FOURNIER

PRÉSIDENT

MONSIEUR,



QUAND, il n'y a pas loin de cinquante ans, l'avocat distingué[1] que vous êtes appelé à remplacer vint prendre place parmi nos prédécesseurs, il paya sa bienvenue par une notice historique sur l'ancienne Société des Sciences et des Arts, qui ne reprit qu'en 1844 son nom d'Académie Delphinale. Cette

[1] M. Louis Michal, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour de Grenoble.

notice venait à son heure. D'après un journal du temps (nous sommes en 1842, et il s'agit de la *Revue du Dauphiné*), toute l'activité de la Société, au moins de l'an IV à 1806, n'aurait abouti qu'à produire un certain nombre de petites pièces d'assez méchants vers : piètre résultat, si l'on songe que pendant cette période la Société avait tenu cent trente-sept réunions. M. Michal crut utile de rétablir la vérité ; il dressa la liste de celles des études, présentées pendant ces années à la Société des Sciences et des Arts, qui sont consacrées à un sujet intéressant le Dauphiné[1]. C'était, à dire vrai, la meilleure réponse qui pût être faite à de mauvaises plaisanteries, d'ailleurs assez inoffensives, dont la tradition ne s'est pas perdue ; fort heureusement, Messieurs et chers Confrères, la liste de vos travaux pendant ces dernières années est assez bien fournie pour vous permettre de laisser passer les critiques sans trop vous en émouvoir.

Ces débuts donnaient le droit d'espérer que M. Michal marquerait son passage à l'Académie Delphinale par une collaboration active : cependant cet espoir fut trompé. Bientôt notre confrère se trouva entraîné dans une autre direction par ses occupations personnelles, qui devenaient plus absorbantes à mesure que des plaidoiries nouvelles étendaient sa réputation : le chemin du Palais lui fit oublier celui de l'Académie. Nous n'avons appris ses succès que par des échos affaiblis ; il ne nous a pas été donné d'apprécier les qualités de cet esprit préparé par une forte instruction à s'assimiler les questions de toute nature, si bien qu'il étonnait les hommes spéciaux par sa compé-

[1] *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1re série, t. I, pp. 1-15.

tence à traiter des matières scientifiques ; nous ne pouvons que d'après l'opinion d'autrui rendre hommage aux habitudes de travail de notre confrère, au soin minutieux avec lequel il préparait les affaires qui lui étaient confiées, à la lucidité de ses exposés, à l'abondante facilité de sa parole. Que l'Académie me permette au moins d'exprimer en son nom le regret d'avoir si peu connu M. Louis Michal !

Vous, Monsieur, vous serez un membre assidu de notre Compagnie. Vos goûts littéraires nous donnent l'assurance que votre collaboration à nos travaux sera féconde. De bonne heure, vous aviez reconnu

> Que c'est une charmante chose
> De cadencer ce que l'on dit,

et vous aviez commis un petit recueil[1] de poésies où vous dites en termes élégants les plus gracieuses choses du monde. Plus tard, vous rendiez un hommage mérité à ceux des poètes anglais qui ont chanté la Pologne[2], votre patrie. Nul mieux que vous n'avait qualité pour accomplir cette œuvre de gratitude, car (c'est vous qui le dites) « il ne suffit pas d'entendre l'anglais pour comprendre ces poètes, il faut connaître aussi nos amertumes : la douleur possède une langue à part. »

Bientôt c'est à la littérature anglaise que vous consacrez la meilleure part de votre activité littéraire. C'est

---

[1] Casimir de Tornawa, *Rimes et Croquis.* Paris, 1878, in-12 de 35 pages.

[2] *Les poètes anglais et la Pologne,* article publié dans le numéro du 20 novembre 1884 du *Bulletin littéraire et scientifique de l'Association des anciens élèves de l'École polonaise.*

ainsi que vous étudiez avec soin les analogies d'expressions et de tournures que vous fait découvrir la comparaison attentive des textes d'*Hamlet* et du *Roi Lear* et de ceux de notre XVIe siècle[1]. En même temps, vous entreprenez de faire connaître au public français un certain nombre d'œuvres dont vous vous faites le fidèle et élégant traducteur : ce sont surtout des romans que vous rendez ainsi accessibles à nos compatriotes[2]. En effet, vous avez pour le roman anglais une affection bien méritée ; vous l'avez naguère fort heureusement exprimée dans un discours où vous exposiez ses titres à l'estime de la jeunesse et à l'attention de quiconque veut s'efforcer de comprendre cette société anglaise si étrangement méconnue de la plupart des Français[3]. Avec vous, je souhaite de tout cœur que les récits de Walter Scott et de Dickens trouvent de nombreux lecteurs parmi les élèves de nos établissements secondaires ; mais, laissez-moi vous l'avouer, je me prends parfois à douter du succès de vos conseils. Peut-être vais-je calomnier la génération nouvelle : mais je crains qu'à beaucoup de jeunes gens

---

[1] 1° *L'anglais de Shakespeare et le français du* XVIe *siècle ;*
2° *Notes philologiques et littéraires sur Hamlet,* articles publiés en 1886 dans la *Revue de l'enseignement des langues vivantes.*

[2] Voici les romans traduits par M. Stryienski :
1° Mrs Crairs, *Une noble femme.* Paris, 1882, in-12 ;
2° E.-F. Poynter, *Hetty.* Paris, 1883, in-8° ;
3° William Black, *La princesse de Thulé.* Paris, 1885, in-12.

M. Stryienski a aussi traduit l'ouvrage de M. Richard Copley Christie : *Étienne Dolet, le martyr de la Renaissance.* Paris, 1886, grand in-8°.

[3] *Le roman anglais dans l'enseignement secondaire :* Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée de Grenoble, le 31 juillet 1888.

ces récits, œuvre d'écrivains de haute valeur qui sont en même temps des honnêtes gens, ne paraissent bien démodés et bien fades, dépourvus qu'ils sont du piment fort apprécié du libertinage et du vice.

Tels étaient vos travaux et vos préoccupations, quand les hasards de la carrière vous amenèrent à Grenoble. Alors vous apprenez que l'on y conserve la collection très importante des manuscrits d'un écrivain qui, fort peu connu de son vivant, semble n'avoir été révélé au public lettré que depuis une vingtaine d'années, — qui d'ailleurs, écrivant vers 1830, s'est proposé d'arriver au succès en 1880 et qui, en effet, y est arrivé à la date indiquée. Vous avez pensé que dans cette masse de papiers où se heurtent pêle-mêle des lettres, des observations, des essais, des mémoires, des œuvres presque achevées, il serait possible de découvrir des ouvrages qui intéresseraient nos contemporains ; vous vous êtes laborieusement mis à l'œuvre, et vous avez été largement récompensé de vos peines puisqu'il vous a été donné de publier deux volumes inédits de Beyle : son *Journal de 1801 à 1814*[1] et un roman inachevé intitulé *Lamiel*[2]. Voici votre nom désormais lié à celui de Stendhal ; à ce titre, vous avez droit de cité dans cette compagnie à laquelle rien de ce qui touche à l'histoire littéraire du Dauphiné ne saurait demeurer étranger.

Vous avez bien compris ce goût de l'Académie Delphinale pour l'histoire des écrivains originaires de cette province ; vous avez voulu y donner satisfaction en nous offrant aujourd'hui une étude sur le docteur Henri Gagnon,

---

[1] Paris, 1888, in-8°.
[2] *Ibid.*

en qui nous ne voyons pas seulement le premier de nos secrétaires perpétuels, mais encore le grand-père d'Henri Beyle. Esquissant le portrait de l'aïeul, vous ne pouviez manquer de nous parler du petit-fils : ainsi avez-vous réussi du même coup à caresser la sympathie qu'un sentiment bien naturel nous inspire pour la mémoire d'un de nos fondateurs, et à écrire sur l'enfance et l'éducation de Beyle un chapitre dont nous venons d'apprécier le vif intérêt. Je ne fais qu'exprimer les sentiments de l'Académie en vous offrant l'expression de notre commune gratitude.

Oserai-je cependant vous dire, Monsieur, que votre étude, bien faite pour attirer notre curiosité, ne réussit point entièrement à la satisfaire ! Vous nous permettez d'entrevoir la silhouette du docteur Gagnon, mais vous nous dites peu de chose de sa biographie. Il ne nous eût pas cependant semblé indifférent de connaître l'histoire de ce bourgeois de Grenoble, bon, éclairé, aimable, qui vécut pendant la plus grande partie du XVIII[e] siècle et les premières années du XIX[e], qui, pour un péché de jeunesse, fut envoyé à l'armée au temps de la guerre de succession d'Autriche, et qui put recueillir de la bouche de son petit-fils, témoin et acteur (il s'agit du futur général Gagnon, mort en 1883), le triste récit de la campagne de 1813, qui vit s'écrouler l'ancienne organisation politique de la France et se fonder la nouvelle, si tant est qu'une organisation politique ait été fondée depuis cent ans. Quelles furent devant ce spectacle les impressions du docteur Gagnon ? Dans quelle mesure s'abandonna-t-il aux illusions de sa génération ; dans quelle mesure fut-il retenu par les principes chrétiens et la foi monarchique fortement enracinés dans sa famille ? Nous savons qu'avec

son fils, avec Mounier, avec tant d'autres « monarchiens » convaincus (comme on disait alors) il figura à l'assemblée de Vizille ; nous savons aussi que plus tard son gendre, Séraphin Beyle, le père de l'écrivain, fut compris dans la liste des suspects[1]. Lui-même se tint-il à l'écart de la politique pendant les années révolutionnaires, ou bien s'associa-t-il à l'action des modérés grenoblois contre les terroristes ? Ce sont là des points sur lesquels nous aimerions fort à être renseignés, ou à savoir qu'il est impossible de l'être. Remarquez, d'ailleurs, que les dernières années du XVIII[e] siècle et les premières années du XIX[e] sont précisément celles où Gagnon met, sans compter, son activité au service de l'intérêt public. Il montra un intrépide dévouement lors de l'épidémie de fièvre putride qui, en 1799, désola Grenoble par suite de l'accumulation des blessés et des malades de l'armée d'Italie et enleva en quelques mois quatre médecins. Un peu plus tard, en 1801, il fut président de la Société de santé et signa en cette qualité une instruction[2] sur la fièvre puerpérale (ventôse an IX). Vers le même temps, de concert avec Villars, il pratiquait à Grenoble les premières inoculations de la vaccine. En décembre 1802, il fut nommé l'un des directeurs de l'École de médecine réorganisée à Grenoble. D'autres fonctions honorifiques lui furent confiées à plus d'une reprise : dès 1772, il prit part à la création de la Bibliothèque publique et devint membre, puis secré-

---

[1] Thibaut, *Études sur l'histoire de Grenoble et du département de l'Isère pendant la Terreur ; Bulletin de l'Académie delphinale*, 3[e] série, t. XIV, 1878, p. 181.

[2] Voir sur ce point et divers autres : E. Pilot de Thorey, *Notes pour servir à l'histoire de Grenoble*. Grenoble, 1880, in-8°. Cf. pp. 5, 30 et 116.

taire perpétuel de l'Académie Delphinale, aux travaux de laquelle il continua de s'associer lorsqu'après la Révolution elle porta le titre de Société des Sciences et des Arts; de même il s'occupa de la formation du Cabinet d'histoire naturelle, avec un tel succès qu'il fut nommé président de la Société d'histoire naturelle fondée à Grenoble. Il fut aussi membre du bureau du Collège royal et plus tard, sous la Révolution, du jury de l'École centrale : vous voyez par cette énumération que, de toutes parts, on faisait appel à ses lumières et que lui-même ne se dérobait point aux sollicitations de ses concitoyens. Il trouvait cependant le loisir nécessaire pour composer des ouvrages comme sa *Topographie médicale de Grenoble* et son *Histoire du Galvanisme,* et aussi des travaux qu'il lisait à nos prédécesseurs : par exemple, le discours qu'il leur adressa le 2 mai 1787 sur la fondation de la Bibliothèque publique et du Cabinet d'histoire naturelle, et le mémoire sur le gypse dont il leur donna lecture le 8 prairial an X; enfin l'éloge de Dolomieu qu'il prononça un peu plus tard au sein de la même assemblée. Quelle est la valeur de ces œuvres si variées? Permettent-elles de deviner les idées personnelles de leur auteur sur la vie, sur le monde, sur son temps? Pardonnez-moi, Monsieur, d'être assez indiscret pour vous poser ces questions; je m'estimerais heureux si je vous avais provoqué à en chercher la réponse, et si vous vous décidiez un jour à cette étude, je m'en féliciterais autant pour notre compagnie que pour la mémoire du docteur Henri Gagnon.

Peut-être, Monsieur, avez-vous volontairement sacrifié la personnalité du grand-père au profit de celle du petit-fils. La notice dont vous venez de nous donner lecture, jointe aux deux volumes que vous avez publiés, jette une

umière abondante sur la figure de Beyle. Il me paraît surtout que ces publications récentes permettent de reconstituer l'histoire des impressions que Beyle avait gardées des premières années de sa vie ; en effet, ce qu'il dit lui-même dans son portrait est très conforme au tableau qu'il fait de l'éducation de Lamiel, l'héroïne de son dernier roman. Encore que les conclusions qui se dégagent de ces rapprochements ne soient guère favorables au caractère de Beyle, personne ici, j'en ai la conviction, ne me fera un grief de les formuler en toute sincérité. Vous-même, Monsieur, vous ne songerez pas à vous en étonner, car vous vous êtes certainement proposé d'éclairer d'un jour nouveau la personnalité de Beyle par la publication des documents que vous avez livrés aux appréciations divergentes de vos contemporains ; or, vous savez mieux que personne qu'aux yeux de beaucoup de juges impartiaux, l'homme, chez Beyle, est bien au-dessous de l'écrivain. Sans doute, Henri Beyle est un enfant de Grenoble ; mais ceux qui m'écoutent seraient les premiers (je connais assez l'élévation de leur esprit pour l'affirmer sans crainte) à me reprocher de déguiser mon opinion ou d'affaiblir mon jugement pour flatter le patriotisme d'une ville que Beyle a d'ailleurs tenue en fort médiocre estime.

Or, la lecture de celle des œuvres du célèbre écrivain dont nous vous devons la connaissance, expliquées et commentées par maints passages de ses œuvres antérieurement publiées, m'amène à penser que si, par le plus inattendu des miracles, Beyle eût consenti à parler franchement et sans détour des années de son enfance, il eut raconté à peu près l'histoire que voici :

Privé de bonne heure des tendres soins de sa mère,

Henri Beyle fut confié à la sollicitude médiocrement intelligente et à la dévotion assez étroite d'une vieille fille, la tante Séraphie, que je soupçonne fort d'avoir pratiqué une morale quelque peu janséniste, comme tant de bonnes âmes de ce temps-là. Le père de Beyle, sans doute absorbé par la douleur que lui avait causée la mort de sa femme, semble avoir presque complètement négligé un enfant dont le caractère ne fut jamais sympathique : il passe la plus grande partie de son temps à sa propriété de Claix, laissant le soin de l'éducation de son fils à des précepteurs qui, s'il faut en croire les souvenirs de l'élève, lui présentent sous l'aspect le plus sévère l'enseignement de la morale et de la religion. Henri Beyle a bien deux tantes : mais l'une, la tante Élisabeth, est trop âgée pour s'associer à la tâche quotidienne de l'éducation de son neveu ; tout au plus apparaît-elle par intervalles pour lui inspirer l'orgueil de sa race par les traditions assez mal fondées qu'elle lui transmet. L'œuvre de l'éducation du jeune Beyle retombe donc presque entièrement sur sa tante Séraphie, dont les leçons ne paraissent point faites pour ouvrir cette âme d'enfant, naturellement fermée, et y répandre la lumière et la joie ; si l'on en juge par l'impression que Beyle en avait gardée, il semble bien que tante Séraphie s'attachait à peindre comme des crimes d'une gravité égale les peccadilles les plus vénielles et les plus lourdes infractions. De même, Lamiel, enfant trouvée, recueillie par la charité d'un sacristain normand et de sa femme (fort honnêtes gens, mais bêtes, comme le sont toujours, dans l'œuvre de Beyle, les gens honnêtes et religieux), fut préparée à la vie par les leçons de sa mère adoptive (Beyle, peut-être en souvenir de tante Séraphie, la lui fait appeler sa tante), qui attribue la même impor-

tance à la plus légère violation des devoirs professionnels d'un bedeau de village et aux transgressions les plus graves et les plus manifestes de la loi morale. Visiblement des enfants ainsi façonnés courront grand risque, ou de tomber dans les excès d'une morale austère et scrupuleuse, ou (ce qui arrivera le plus souvent) de s'affranchir de toutes les prescriptions d'une loi qu'on leur a dépeinte comme une insupportable tyrannie. Combien de Français, à la fin du siècle dernier et dans la première moitié de ce siècle, ont subi la désastreuse influence d'une éducation première aussi mal équilibrée !

Cependant, au milieu des personnages maussades ou indifférents qui entourent le jeune Beyle, apparaît l'aimable sourire de son aïeul. Est-ce le docteur Gagnon qui comblera les lacunes de cette éducation et donnera à son petit-fils ce qui lui manque en tendresse et en expansion? Sans doute le bon docteur ressent pour Beyle une profonde affection, mais il est trop faible pour imprimer à cette nature la forte direction morale qui lui fait défaut. Gagnon ne cherche qu'à distraire l'enfant qui s'ennuie ; pour lui procurer quelques heures de plaisir, il lui présente des livres fort peu appropriés à son âge, tels que *Don Quichotte* et le *Roland furieux,* l'un contenant la plus cruelle satire qui ait été faite de l'idéal, l'autre habituant le jeune lecteur à considérer comme indifférent tout un ordre de faits réprouvé par la morale ; tous deux concourant à transformer cet enfant à l'intelligence vive en un utilitaire et un libertin. Ainsi Lamiel puise ses premières notions de la vie et du monde dans quelque histoire de Cartouche ou de Mandrin oubliée dans un coin de la paisible maison du sacristain de Carville.

Peu à peu l'œuvre mauvaise s'accomplit : Beyle cons-

tate que son père lui est indifférent, que tante Séraphie est bête et que son grand-père est faible. Il se prend à haïr le père et la tante : quant au grand-père, il l'aime sans le respecter, comme le prouve parfois son journal; par exemple, à propos de je ne sais quelle anecdote, le petit-fils ajoute (gardez-vous de l'en croire), que son aïeul a les mœurs du régent [1].

De cet aïeul, il tente de se servir comme d'un allié qui l'aidera à atténuer les rigueurs du régime auquel il est soumis; il goûte d'ailleurs les leçons scientifiques et littéraires que le docteur aime à lui présenter sous des formes attrayantes. Mais il ne trouve point dans ses relations avec son grand-père l'influence et l'autorité nécessaire pour combattre avec quelque succès les tendances vicieuses de sa nature. Désormais ses mauvais penchants prennent le dessus; comme Lamiel, il répond intérieurement « c'est bête » à tous les conseils de tante Séraphie, à tous les avis de son père. De bonne heure il a secoué le joug de la religion et celui de la morale : toutes les actions humaines ont pris à ses yeux un caractère indifférent. De même tout ce qui était prêché par la tante Hautemare, c'est-à-dire tout ce qui était devoir réel ou de convention parmi les dévots du village, était devenu également ridicule aux yeux de Lamiel à qui « ne pas dire le chapelet le jour des bonnes fêtes ou aller au bois faire l'amour paraissaient des fautes d'égale importance » [2]; seuls les imbéciles observent de pareilles prescriptions. « Com-

---

[1] P. 25. Évidemment, les passages inédits cités par M. Stryienski en font foi, Beyle considère son grand-père comme un camarade complaisant.

[2] *Lamiel*, p. 57.

bien de jeunes filles (ne) meurent (pas) avant vingt-trois ans, dit le docteur Sansfin à Lamiel, et alors à quoi bon toutes les gênes qu'elles se sont imposées depuis quinze ans, tous les plaisirs dont elles se sont privées pour gagner la bonne opinion de huit ou dix vieilles femmes formant la haute société du village? Il y a doublement à gagner à écouter la voix de la nature et à suivre tous ses caprices : d'abord l'on se donne du plaisir, ce qui est le seul objet pour lequel la race humaine est placée ici-bas ; en second lieu, l'âme fortifiée par le plaisir, qui est son élément véritable, a le courage de n'admettre aucune des petites comédies nécessaires à une jeune fille pour gagner la bonne opinion des vieilles femmes en crédit [1]. »

Tel est le résultat de l'éducation de Beyle, aussi ne faut-il pas s'étonner qu'une fois les freins brisés, ses tendances se dévoloppent avec une effrayante rapidité. Désormais il sera fort porté à ne voir dans la religion qu'une jonglerie des prêtres à l'usage de la foule ; dans les traditions monarchiques de sa famille qu'une manière de se donner une position dans le parti aristocratique ; dans la vertu, qu'une hypocrisie ou une bêtise. Deux passions prennent le dessus : l'orgueil avec ses diverses formes, y compris celle de l'envie, et l'amour effréné du libertinage, vice qui selon lui, « n'est nuisible qu'à celui qui l'a à peu près » [2].

Je ne puis insister, on le comprendra sans peine, sur ce dernier côté de la vie d'Henri Beyle : au moins j'estime utile de recueillir dans son *Journal* quelques-uns des témoignages de son immense orgueil. Sans aucun doute

---

[1] *Lamiel*, p. 113.
[2] *Journal*, p. 62.

il se sait fait pour la meilleure compagnie[1] : dans telle réunion, s'il y avait eu six personnes, il eût été « étincelant »[2]. Ailleurs, il a fait apprécier « la charmante grâce de sa déclamation »[3]. Au surplus, il n'est pas de ces âmes froides qui pensent très vite, glissent sur les verbes et pèsent sur les adjectifs : « moi, je vois les choses »[4] ose-t-il écrire avec la naïveté orgueilleuse de ses vingt ans. Il se sait d'ailleurs un esprit pénétrant; quand il relit un article de son *Journal,* il trouve qu'il y a des moments de profondeur dans la peinture de son caractère[5]. Le moins qu'il puisse faire est de se comparer à Pascal : « Quand je lis Pascal, il semble que je me relis, et comme je sais quelle réputation a ce grand homme, j'ai une grande jouissance. Je crois que c'est celui de tous les écrivains à qui je ressemble le plus par l'âme »[6]. J'omets beaucoup de ces passages; on en pourrait citer bien d'autres dont se dégage la même impression.

Ainsi ce jeune homme qui ne croit ni à Dieu, ni au bien, qui dans son *Journal,* vomit contre son père les plus effroyables injures[7], en vient tout naturellement à se prendre lui-même pour l'objet de son culte et à tout rabaisser au niveau de ses passions. Pour cela il se fait à son usage personnel un dogme et une morale qui me paraissent le caractériser très nettement.

Le dogme fondamental de Beyle, c'est qu'il n'y a qu'une

---

[1] *Journal,* p. 118.
[2] *Ibid.,* p. 238.
[3] *Ibid.,* p. 177.
[4] *Ibid.,* p. 22.
[5] *Ibid.,* p. 73.
[6] *Ibid.,* p. 94.
[7] V. son *Journal,* passim, notamment pp. 108, 111, 120, 123 et 126.

chose enviable au monde, le succès, c'est-à-dire l'apothéose de sa personne et la satisfaction de ses désirs, le succès dans la société, dans les lettres et dans l'amour, succès dont il s'estime très digne et qu'il poursuivra de toutes les forces d'une activité incessamment tendue. Aussi érigera-t-il bientôt dans son cœur un autel à l'homme qui sera à ses yeux la plus éclatante personnification du succès, à Napoléon, dont il entoure d'un véritable culte la personne et le souvenir.

A cette croyance il accommode une sorte de morale, la morale de ses héros, celle de Julien Sorel et de Lamiel, qu'il appelle la morale de l'honneur, mais qui, je me hâte de le dire, n'a rien de commun avec la morale de l'honneur telle que l'entendront plus tard Augier et d'autres de nos contemporains, telle que la définira Prévost-Paradol. Pour Beyle, l'honneur consiste d'abord à ne se laisser jamais duper (ce qui est difficile, les dupeurs étant innombrables, aussi bien que les hypocrites), et de plus à ne laisser soupçonner en soi aucune hésitation, aucune crainte. Le bien suprême étant la réputation et le succès, le déshonneur suprême est la faiblesse qui ne nous permet point de l'atteindre. C'est ainsi que la bravoure est la vertu par excellence; les péchés capitaux sont l'irrésolution et la peur ; de là, l'énergie froide et sans scrupules des principaux personnages de Beyle. Telle est la règle de conduite dont lui-même cherche à se pénétrer : réfléchir sainement avant de prendre un parti, puis « faire ce que j'ai résolu de faire, soutenu ou non par la passion, avec verve et gaieté[1] » ; ne jamais changer sa résolution[2]; « en prati-

[1] *Journal*, p. 298.
[2] *Ibid.*, p. 8 et ss. — Voyez le caractère de la duchesse dans la

quant cette maxime on arrive fatalement à la supériorité ». Aussi dès dix-sept ans Beyle y conforme sa vie : « je n'ai point de cousin, point d'ami, écrit-il, quand en 1803 il se trouve à l'armée d'Italie ; je suis affaibli par la longueur de la fièvre; je me suis cependant déterminé, persuadé qu'à force d'audace et de persévérance, je parviendrai à être aide-de-camp du général Michaud. Alors je ne devrai ces succès, comme tous les autres, uniquement qu'à moi-même[1] ». Effectivement, peu de temps après, il avait obtenu l'objet de son ambition et pouvait se persuader « qu'avec de l'opiniâtreté on vient à bout de tout »[2].

C'est cette philosophie et cette morale que le docteur Sansfin développe plus tard à Lamiel dans un passage trop caractéristique pour que vous ne me permettiez pas de le citer :

« Le monde, lui disait-il, n'est point divisé comme le croit le nigaud, en riches et en pauvres, en homme vertueux et en scélérats, mais tout simplement en dupes et en fripons ; voilà la clef qui explique le XIXe siècle depuis la chute de Napoléon; car, ajoutait Sansfin, la bravoure personnelle, la fermeté de caractère n'offrent point prise

---

Chartreuse de Parme, chap. XIV : « Elle avait agi au hasard et pour se faire plaisir au moment même ; mais à quelque démarche qu'elle se fût laissée entraîner, elle y eût tenu avec fermeté. Elle ne se fût point blâmée en revenant au sang-froid, encore moins repentie ; tel était le caractère auquel elle devait d'être encore, à trente-six ans, la plus jolie femme de la cour. » Parmi les maximes familières à Stendhal, Mérimée cite celle-ci : « Ne jamais se repentir d'une sottise faite ou dite. » (Voir sa notice sur Stendhal *Notes et Souvenirs.*)

[1] *Journal,* p. 6.

[2] *Ibid.,* p. 8.

à l'hypocrisie ; comment un homme peut-il être hypocrite en se lançant contre un mur d'un cimetière de campagne bien crénelé et défendu par deux cents hommes ? A l'exception de ces faits, ma belle amie, ne croyez jamais un mot de toutes les vertus dont on vient vous battre les oreilles[1]. » Ces leçons profitent si bien que le premier sentiment de Lamiel à la vue d'une personne vertueuse est de la croire une hypocrite ; la résolution qu'elle tire des enseignements du docteur est de développer en guise de vertus la fermeté du caractère et le mépris de toute timidité et de toute hésitation. Ainsi, à plus de trente ans de distance, le rédacteur du *Journal* se retrouve exactement dans son roman de Lamiel.

Telles sont les doctrines d'après lesquelles Henri Beyle entend diriger sa vie. Je ne m'attarderai pas à en décrire toutes les conséquences pratiques : il convient seulement d'en retenir quelques-unes.

Comme Beyle s'applique de toutes ses forces à poursuivre le succès, il ne s'oublie jamais au point de s'abandonner à ses sentiments spontanés : jamais il ne cesse de se surveiller et de se contrôler. Cette surveillance et ce contrôle lui importent à un double titre : voulant avant tout connaître l'homme, il trouve en lui-même un sujet d'observations accessible en tout temps ; se proposant en toutes circonstances de produire sur ses semblables une impression voulue à l'avance, il se préoccupe constamment des détails de son propre personnage. Ainsi, devant lui comme devant les autres, il est toujours à l'état de pose ; il s'offre toujours en spectacle, se dédoublant vis-

[1] *Lamiel*, pp. 136-137.

à-vis de lui-même, se faisant une nature d'emprunt à l'usage du prochain.

Ce souci perpétuel de la pose se traduit tout d'abord dans l'extérieur de Beyle par un soin extrême de son extérieur et de sa toilette. Je n'ai pour le démontrer qu'à feuilleter son *Journal*. Un jour de l'année 1805, il écrit :

« Je crois que je n'ai jamais été si brillant qu'aujourd'hui, ni si bien rempli mon rôle, culotte de soie et bas noirs, avec un habit (bronze-cannelle), une cravate très bien mise, un jabot superbe. Jamais, je crois, ma laideur n'a été plus effacée par ma physionomie[1]. » Un peu plus tard, en cette même année ; « j'allais chez Dz : superbe ; cheveux à grosses boucles noires, grand caractère, figure bien, cravate, jabot, deux gilets superbes, habit parfait, culotte de casimir, bas de fil et souliers. C'est un des jours de ma vie où pour le physique j'ai été le mieux. J'avais le maintien noble et assuré du plus grand monde[2]. » — Quelques jours plus tard : « Je suis revenu chez ma princesse avec une physionomie triomphante. J'avais ce qui fait la beauté de la physionomie. J'étais gai, j'étais heureux, je me voyais du succès depuis deux heures. *J'étais parfaitement mis*[3]. » — Enfin, quand en 1810, il revient à Paris après la campagne d'Allemagne, Beyle est tout fier de montrer aux Tuileries sa trousse (son cachet breloque) que tout le monde regarde ; il la porte chez un ami, qui la regarde aussi « mais ne m'a dit rien, écrit-il, pour ne pas constater le triomphe[4]. » Le surlendemain,

---

[1] *Journal*, p. 275.
[2] *Ibid.*, p. 217.
[3] *Journal*, p. 235.
[4] *Ibid.*, p. 361.

il prend part à une réunion mondaine où il est très content de lui-même ; il ne manque pas de s'en flatter : « J'étais vêtu très bien, ajoute-t-il, et d'une manière qui allait parfaitement à ma physionomie[1]. »

Ce n'est pas seulement l'extérieur qui est minutieusement apprêté chez Henri Beyle : c'est aussi le discours, le geste et toute la conduite extérieure. Visiblement, il compose à l'avance l'attitude qu'il prendra dans telle circonstance déterminée. Veut-il ménager ses facultés d'observation, il ne boira que peu ou point de café[2]. Veut-il être gai dans une réunion, il s'y prépare par un bon déjeuner qu'il sait où aller chercher[3] ; il ne manque pas de s'approvisionner « d'un bon fond de conversation comique[4] ». D'ailleurs, son comique n'est point franchement gai ; c'est, en général, une ironie froide et une raillerie impertinente, provoquées par le rapprochement des prétentions des hommes et de leurs faiblesses ; pour s'y former, il trouve bon de lire des livres desséchants, afin de se faire lui-même « le plus desséché, le plus scélérat possible[5] », et d'éviter ainsi l'éloquence, c'est-à-dire les grands sentiments. — Que si Beyle a par hasard besoin de ces grands sentiments, il saura bien « s'animer la passion en lisant des romans ou des choses ayant prise sur son cœur ». L'un des procédés habituels dont il use au temps de sa jeunesse est celui d'imiter un personnage connu de lui, ou de reproduire les sentiments d'un auteur qui l'a

---

[1] *Journal*, p. 362.
[2] *Ibid.*, p. 61.
[3] *Ibid.*, p. 235.
[4] *Ibid.*, p. 299.
[5] *Ibid.*, p. 299.

frappé. C'est ainsi qu'en 1804 il se propose « d'afficher la manière d'être de Chapelle, épicurien dont les vers sont l'accessoire et non le principal[1] ». L'année suivante, le modèle qu'il copie est l'acteur Fleury ; sortant un jour de chez sa maîtresse, il écrit : « Tous mes propos d'amour avec elle ont été joués, il n'y en avait pas un de naturel ; tout ce que je lui disais était du Fleury tout pur ; j'aurais presque pu indiquer la pièce où je prenais chaque geste, et cependant je l'aimais[2] ». Bien des années après le jour où il écrivait ces lignes, Beyle prêtait le même procédé à Julien Sorel ; pour achever la conquête de Mathilde de la Môle, Julien a recours à sa mémoire, comme jadis à Besançon auprès d'Amanda Binet, et récite « plusieurs des belles phrases de la *Nouvelle Héloïse* ». Ainsi Beyle est bien l'homme qui adore « se voir aller en jouant » ; son rêve (il faut lui savoir gré de cet hommage rendu à la nature) serait d'avoir à sa disposition une gamme complète de sentiments naturels dont il userait à l'occasion[3]. Ce serait la perfection idéale de son système : Beyle serait ainsi artificiellement naturel.

Qui passe sa vie à la poursuite du convenu et de la pose ne saurait avoir d'amis, l'amitié étant un sentiment trop indépendant pour se régler sur les exigences d'une vie de représentation perpétuelle comme était celle de Beyle. En réalité, celui de ses biographes qui lui est le plus

---

[1] *Journal*, p. 77.

[2] *Ibid.*, p. 141. Sur cette habitude de copier Fleury, voir encore pp. 274-276. « ... J'ai répondu par quatre ou cinq grimaces de Fleury...... Elle a deviné mon âme, la conversation a langui à cause de mon fleurisme... »

[3] Cf. *Journal*, p. 227.

sympathique le reconnaît, Beyle n'eut d'amitié pour personne. « Son imagination vive passionnée (dit M. Colomb en s'inspirant d'une indulgence excessive) n'aimait guère à s'occuper des égards, des soins, des prévenances que l'amitié impose journellement. Beyle n'a rendu que peu de services relativement au nombre de ceux qu'il a reçus. Au moment de faire une démarche utile à un ami, si un plaisir s'offrait, il oubliait l'ami et courait au plaisir[1]. » Ce témoignage de l'historien est conforme aux indications du *Journal*. Dès 1804, Beyle renonce à trouver un ami unique, l'homme n'étant pas assez parfait pour cela : il se résigne à « voir éparses entre tous ses amis les qualités qu'il voudrait réunir dans un seul ». N'ayant pas d'ami, il entend au moins avoir beaucoup de connaissances, rien n'étant si aisé « que d'être bien avec un homme qu'on ne voit qu'une fois par mois[2] ». C'est déjà, à vingt ans, cet égoïsme qui ne se démentira jamais : point de traces de générosité, de dévouement, pas même cette bonté vulgaire, cette compassion commune, que l'on rencontre chez les âmes les moins bien douées. Chez Beyle, tout est inspiré par l'amour exclusif du moi.

Vous trouverez sans doute, Monsieur, cette appréciation bien sévère. A coup sûr, les vices de Stendhal ne vous ont pas échappé ; mais dans les pages intéressantes que vous avez placées en tête de *Lamiel,* vous plaidez fort habilement les circonstances atténuantes en faveur de votre héros. A ceux qui, comme moi, se font contre lui une arme des innombrables aveux contenus dans son

---

[1] Voir la notice de M. Colomb, publiée en tête de la *Chartreuse de Parme* (édition de 1846).
[2] *Journal,* p. 41.

Journal, vous répondez que « le plus grand tort de Beyle est d'avoir constamment songé à donner une expression à toutes ses pensées ».

Pour parler franc, Monsieur, je crois que cet argument n'est pas irréfutable. S'il fallait absolument le rétorquer, il ne me serait pas impossible de le faire, en empruntant le langage d'un des plus aimés parmi nos romanciers contemporains : « Dans mille occasions de la vie, j'ai reconnu qu'il ne dépendait pas de nous d'éprouver ou de n'éprouver pas des sentiments coupables, mais qu'il dépendait toujours de nous de ne pas les traduire en actes [1]. » C'est pourquoi je pense avoir le droit de n'accorder mon estime à un homme qu'autant que par sa conduite il prouve qu'il ne cède point aux pensées mauvaises dont il est sollicité ; qu'autant que, par exemple, il se montre bienveillant et généreux quand ses secrets instincts le poussent à l'égoïsme ou à l'envie. Or, laissez-moi vous le demander, la vie de Beyle fournit-elle cette preuve ?

Je parle, bien entendu, de cette vie considérée dans son ensemble. Aucun critique, en effet, ne saurait se refuser à reconnaître dans le personnage de Beyle quelques bons côtés. On me dit de lui qu'il ne s'est jamais compromis dans des affaires d'argent : c'est un mérite dont notre génération a malheureusement appris à estimer toute la valeur. On me dit encore qu'il a profondément aimé sa sœur Pauline : par ce côté-là au moins, Beyle aurait connu les nobles et généreuses affections [2]. Enfin, il paraît encore juste de louer Stendhal d'avoir, au moment de la Restau-

[1] Octave Feuillet, *Journal d'une femme.*

[2] Cf. Stendhal, *Journal,* pp. 286, 290, etc. — Sur les bons côtés du caractère de Stendhal, voir les observations de M. Amédée Du-

ration, su garder une attitude conforme à ses opinions bonapartistes et antireligieuses : c'est là une conduite qui lui vaudra l'approbation de tous les esprits sincères, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions personnelles. En effet, ce n'était point parce que Beyle avait aimé et servi l'empereur qu'il eût été tenu en disgrâce par le nouveau gouvernement ; d'ailleurs, combien en avaient fait autant que lui qui se ralliaient à la royauté restaurée, à commencer par les premiers magistrats de sa ville natale qui, après avoir représenté pendant de longues années le gouvernement impérial, s'empressèrent à l'envi de saluer le soleil levant ! Ce n'était point parce que Beyle était antireligieux qu'il eût été écarté de toutes les carrières : il lui eût suffi de mettre une sourdine à ses opinions ; parmi les députés qui votèrent la loi du sacrilège, combien de sceptiques et d'incrédules qui (les souvenirs contemporains l'attestent) ne considéraient le christianisme que comme une convenance sociale et comme un frein utile pour contenir la foule ? Julien Sorel et Fabrice del Dongo, que Beyle fait vivre à cette époque, jugent, sans doute bien à tort, qu'il n'y a plus alors qu'une carrière propre aux grandes ambitions, celle de l'Église : le docteur Sansfin songe sérieusement à se réconcilier avec la Congrégation. Différent en cela de ses héros, Beyle se tient à l'écart : j'estime que le critique le plus sévère doit lui en savoir gré.

Je ne parle pas ici des qualités de l'écrivain, de son

---

coin au sujet de la notice biographique publiée sur Stendhal par M. Colomb ; *Bulletin de l'Académie delphinale,* 1re série, t. II, pp. 295 et ss.

infatigable énergie au travail, de la puissance et de la patience de son observation, de la subtilité de son analyse : d'autres ont dit cela il y a longtemps et bien mieux que je ne le pourrais dire. D'ailleurs, je ne puis songer à ces qualités si magnifiques de Stendhal, sans regretter le mauvais usage qu'il ne cessa d'en faire. Dans *Rouge et Noir,* Beyle compare le roman à un miroir qui se promène sur une grande route ; tantôt il reflète à vos yeux l'azur des cieux, tantôt la fange des bourbiers [1]. Il me semble que le miroir de Stendhal montre surtout la fange des bourbiers et qu'il ne s'est guère tourné vers l'azur des cieux. C'est le plus grave reproche que j'adresse à son œuvre : volontairement, Beyle s'est emprisonné dans sa personnalité et n'en sort pas de peur d'apercevoir le ciel où il trouverait un reproche. La pauvre humanité répète avec le poète le *Video meliora proboque, deteriora sequor :* Beyle, qui ne connaît point l'idéal, a supprimé le *Video meliora.* La pauvre humanité, courbée sous le poids de ses misères et de ses vices, travaille sans cesse à se relever par le dévouement et le sacrifice : Beyle ne voit qu'imposture dans ses plus hautes aspirations, que grimace dans ses plus nobles mouvements.

Animé de telles dispositions, un homme peut-il, par ses observations, si exactes qu'elles soient, peindre du monde une image complète et fidèle ? Non : je ne le saurais croire. Dans un passage de son *Histoire de la littérature anglaise,* M. Taine se plaint de ce que Thackeray lui présente des peintures quelque peu suspectes de ses contemporains ; il a, en effet, pour le mal une haine trop

---

[1] *Rouge et Noir,* chap. XLIX.

passionnée, pour le bien un trop ardent amour ; de tels sentiments faussent ses observations : c'est un satirique et non un romancier. Renversez ce jugement par la base : vous obtiendrez à mon avis la juste appréciation de Stendhal. Lui, bien moins que Thackeray, est un observateur impartial : il ne veut pas voir le bien qui le condamnerait ; aussi peut-on lui imputer la paternité de cette manière de concevoir le monde, si répandue de nos jours, qu'on appelle le pessimisme[1], doctrine malsaine à mes yeux, parce qu'en concentrant l'esprit de l'homme sur l'observation perpétuelle des misères, des maladies et des vices de l'humanité, elle le frappe peu à peu d'une irrémédiable incapacité de vouloir et le détourne de l'action. Combien plus vraie et plus noble est la pensée que développe Longfellow dans son célèbre *Psaume de vie :*

« Ce n'est pas la tristesse, non plus que la jouissance, qui nous a été donnée comme voie ni comme fin : nous sommes faits pour agir, afin que chaque aurore nous trouve plus avancés sur la route que nous ne l'étions la veille ! »

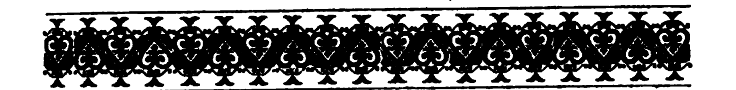
Or, par les héritiers et les admirateurs de son pessimisme, Stendhal a exercé et exerce encore une influence profonde sur les idées et les œuvres de nos contemporains ; il n'était donc point sans intérêt pour nous de mieux connaître le chef d'école, afin d'apprécier plus sûrement sa valeur morale. Vous nous avez aidés, par vos

---

[1] Voir les conclusions de l'étude sur Stendhal, insérée par M. Bourget dans son volume intitulé : *Psychologie contemporaine :* « Apercevez-vous, à l'extrémité de cette œuvre *(Rouge et Noir)* la plus complète que l'auteur ait laissée, poindre l'aube tragique du pessimisme ? »

récentes publications, Monsieur, à pénétrer dans la connaissance de sa personnalité : à ce titre, vous méritez la gratitude de tous ceux qui s'intéressent à l'évolution littéraire de ce siècle. Aussi nous est-il permis d'espérer que vous nous amènerez à atténuer l'impression défavorable qui hante nos esprits par la publication ultérieure d'œuvres encore inédites du célèbre écrivain. Livrez à notre curiosité, par exemple, cette correspondance de Beyle avec sa sœur Pauline qu'on dit conservée tout entière : peut-être fera-t-elle apparaître Beyle sous des traits que nous ne lui avons point connus. Ainsi nous permettrez-vous de reviser le jugement sévère que plusieurs d'entre nous ont porté sur Henri Beyle : tenez-vous pour assuré que nous ne regretterions nullement de découvrir une étincelle de la flamme divine au fond de cette âme désolée et de ce cœur desséché.





AMÉDÉE DE ROUSSILLON

ÉVÊQUE DE VALENCE ET DE DIE

(1276-1281)

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

LE CHANOINE JULES CHEVALIER

Professeur d'histoire au Grand-Séminaire de Romans.



L'HISTOIRE de l'Église de Valence au XIII[e] siècle nous offre le spectacle d'une société sans cesse bouleversée par des guerres et des dissensions intestines. Dans la ville épiscopale, l'évêque fut constamment en lutte contre une bourgeoisie audacieuse qui marchait à la conquête de ses libertés communales et dont le sentiment de fière indépendance s'exaltait en raison des difficultés et des obstacles. Plus d'une fois, le prélat dut céder à l'orage et demander la sécurité à quelqu'une de ses forteresses. Mais loin de la cité rebelle, il n'était pas pour

cela à l'abri de toute inquiétude ; il avait à compter avec un autre ennemi plus habile, plus difficile à vaincre que les turbulents bourgeois de Valence. A ses côtés, au milieu même des domaines de son Église, il voyait s'élever et grandir tous les jours une autorité rivale, qui non seulement lui portait ombrage, mais encore menaçait de le dominer et de lui ravir cette part de souveraineté, d'indépendance féodale que des bulles impériales avaient solennellement reconnue et dont il se montrait si jaloux. C'est en effet durant le XIIIe siècle que la maison de Poitiers tenta de mettre à exécution, dans les diocèses de Valence et de Die, le plan que poursuivaient avec tant de succès les comtes d'Albon dans le Viennois et le Graisivaudan : elle aussi travaillait alors avec une âpre persévérance et par des moyens qui ne sauraient toujours être appréciés à la lumière du juste et de l'honnête, à se créer une vaste principauté en confisquant à son profit les droits de ses voisins. Les petits seigneurs féodaux ne songèrent point à grouper leurs forces et succombèrent : les uns furent intimidés par les menaces ; les autres, brutalement écrasés. Les évêques, ayant à leur disposition plus de ressources, soutinrent une lutte qui dura deux siècles, défendant pied à pied leur territoire contre le redoutable envahisseur : à certaines heures où le péril semblait extrême, on les voyait quitter pour un instant la mitre et la crosse, revêtir l'armure des combats et conduire en personne sur les champs de bataille leurs soldats et leurs vassaux. Souvent la victoire accourut sous leurs étendards et récompensa leur bravoure.

Cet état de choses ne pouvait manquer d'avoir de fâcheuses conséquences. Nous ne parlerons pas des maux de toute sorte qu'entraîne la guerre, surtout la guerre au sein de la famille et de la famille religieuse ; nous ferons seulement observer que les chanoines et les clercs de l'Église de Valence, obligés dans de telles conditions d'existence de placer à leur tête un homme expérimenté et puissant, obéissaient

dans le choix des évêques à des considérations d'un ordre trop naturel ; ils appelaient sur le siège épiscopal ceux qu'ils jugeaient les plus capables de les défendre. Ainsi, il arrivait quelquefois que les saintes et redoutables fonctions de l'épiscopat, qui réclament tant de si grandes qualités, tombaient aux mains de jeunes seigneurs, que les circonstances seules avaient portés à cette dignité et qui ne voyaient dans cette haute situation qu'un moyen de soutenir l'éclat d'un grand nom. Pendant plus de quarante ans, de 1226 à 1267, le diocèse de Valence fut gouverné successivement par deux princes de la maison de Savoie, Guillaume et Philippe, dont nous avons raconté ailleurs la vie aventureuse et quelque peu romanesque [1]. Un détail à noter et qui peint bien les mœurs de l'époque, ces deux prélats ne consentirent jamais à recevoir les ordres sacrés, afin de pouvoir regagner le siècle, si un jour de ce côté la fortune venait à leur sourire davantage : et, en effet, Philippe de Savoie, après être resté pendant plus de vingt-cinq ans évêque élu de Valence, rentra dans le monde, se maria et mourut comte de Savoie. Guy de Montlaur, qui le remplaça sur le siège épiscopal de Valence, ne fut lui aussi qu'un simple administrateur : bien que son élection eût été cassée à Rome, il garda jusqu'à sa mort le gouvernement du diocèse et soutint pendant dix ans une lutte acharnée contre une fraction de son diocèse qui refusait de le reconnaître pour évêque [2].

Après avoir terminé le concile de Lyon, Grégoire X eut l'occasion de traverser le diocèse de Valence, en allant en

---

[1] *Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au moyen âge, 1226-1267 ;* dans *Bulletin d'histoire ecclésiastique de Valence,* années 1888 et 1889. (Tirage à part, Paris, Picard, in-8°, 1.. pages.)

[2] *Notes et documents pour servir à l'histoire des évêques d'Avignon et de Valence dans la seconde moitié du* XIIIe *siècle ;* dans *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme,* t. XX (1886), pp. 24-40, 165-79. (Tirage à part, Valence, in-8°, 31 pages.)

Provence où il avait donné rendez-vous au roi de Castille et de Léon. Il put alors constater par lui-même les désordres de toute espèce qu'avait engendrés l'état d'hostilité et d'anarchie, dans lequel vivaient depuis si longtemps le clergé et le peuple de ce malheureux diocèse. Profondément affligé d'un pareil spectacle, il résolut de se porter médiateur entre l'évêque et le comte de Valentinois, qui étaient alors en guerre ; mais les négociations étaient à peine commencées qu'un événement imprévu vint tout à coup changer la face des choses. L'évêque, qui avait accompagné la cour pontificale jusqu'à Tarascon, y fut surpris par la mort. Les chanoines et le clergé de Valence, sans perdre un instant, firent alors auprès du pape les plus actives démarches afin d'arriver à la réalisation d'un projet qu'ils nourrissaient depuis longtemps ; il s'agissait d'obtenir la réunion des évêchés de Valence et de Die, de manière à donner à l'évêque, qui aurait le gouvernement de ces deux Églises, les ressources suffisantes pour lutter avec succès contre les prétentions de la maison de Poitiers. Cette mesure était grave. N'était-ce pas sacrifier en quelque sorte les intérêts de l'Église de Die à ceux de l'Église de Valence ? N'était-ce pas méconnaître les droits d'une antique Église ? Grégoire IX, à qui on avait autrefois demandé cette union, avait prescrit une enquête et les choses en étaient restées là. Les circonstances maintenant secondaient à merveille les vœux des chanoines : le pape Grégoire X avait passé dans leur Église les premières années de son enfance : il ne pouvait donc manquer de leur être favorable ; d'autre part, dans la situation critique où se trouvait cette Église et dont il pouvait de ses yeux se rendre compte, on lui présentait cette union comme le seul moyen de ramener la paix depuis si longtemps désirée. Grégoire X se laissa gagner. Il repassait à Valence le 13 septembre 1275, et quelques jours après, le 25 septembre, se trouvant à Vienne, il promulguait la bulle qui déterminait les conditions dans lesquelles devait s'accomplir l'union de nos dio-

cèses. Il écrivit ensuite, le 30 septembre, à l'abbé de Savigny, Amédée de Roussillon, pour lui annoncer qu'il le nommait à l'évêché de Valence et qu'il le destinait en outre à succéder, sur le siège de Die, à son oncle Amédée de Genève. Ce dernier mourut à Die, le 22 janvier 1276, après avoir gouverné son Église avec sagesse pendant plus de vingt-neuf ans. Avec Amédée de Roussillon commence cette longue série d'évêques de Valence et de Die, qui se poursuivra jusqu'à Daniel de Cosnac, en 1687.

Les pages suivantes, consacrées à l'histoire d'Amédée de Roussillon, sont extraites du second volume de notre *Essai historique sur l'Église et la ville de Die,* volume qui n'est point encore publié :

Amédée de Roussillon, que la Providence venait de placer à la tête des diocèses de Valence et de Die, appartenait à une puissante maison, qui traitait de pair avec les Dauphins et qui ne reconnut la suzeraineté des rois de France que vers le commencement du XVe siècle, peu d'années avant son extinction. Elle tirait son nom du bourg de Roussillon, situé au midi de Vienne, et jouissait, à titre de concession des empereurs d'Allemagne, d'un péage par eau et par terre sur les bords du Rhône. Ses possessions s'étendaient tant en Dauphiné qu'en Vivarais, où elle avait Serrières, Peyraud, ainsi que l'important territoire d'Annonay. Comme tous les seigneurs de la contrée, les Roussillon ne pouvaient demeurer en repos : ils aimaient la guerre, avec ses dangers et ses aventures [1].

---

[1] Le Laboureur, *Les mazures de l'Isle Barbe,* t. I, p. 527. — De Terrebasse, *Inscriptions de Vienne. Moyen âge,* t. I, p. 362.

Ce fut au sein de cette chevaleresque famille, dans un temps plein de trouble et d'anarchie, que grandit le jeune Amédée. Les exemples qu'il avait sans cesse sous les yeux, les discours qu'il entendait durent frapper de bonne heure son imagination et développer en lui cette ardeur belliqueuse, cette générosité et cette grandeur d'âme, cet amour désintéressé du bien qui se reflètent dans toutes les actions de sa vie. Il peut être présenté comme le type de ces évêques du moyen âge qui savaient unir aux vertus du cloître celles du chevalier et qui pour défendre les droits de leurs Églises quittaient pour un temps la mitre et la crosse, revêtaient l'armure des combats et marchaient eux-mêmes à la tête de leurs troupes. Les années de l'épiscopat d'Amédée furent grosses d'orages. La vie singulière de ce prélat, sa bravoure sur les champs de bataille ont laissé des traces dans le souvenir des peuples : on n'a point encore tout à fait oublié cet évêque qui aimait ses fidèles Diois, qui choisissait parmi eux ses compagnons d'armes et qui partageait avec eux les fortunes de la guerre.

Avant d'aborder le récit des grands événements qui remplissent les six ans de l'épiscopat d'Amédée de Roussillon, nous pensons qu'il ne sera peut-être pas inutile de placer sous les yeux du lecteur le portrait que nous en a laissé un auteur contemporain, qui a écrit la vie de notre évêque et qui paraît l'avoir connu tout particulièrement[1]. « Après qu'il eut été sacré et placé aux premiers

---

[1] Il existe aux archives de la Drôme, dans le fonds de l'évêché de Die, une ancienne copie sur papier de cette vie d'Amédée de Roussillon : elle avait attiré l'attention des bénédictins Martène et Durand, lorsque ces deux religieux passèrent à Die, en 1710 ; ils

« rangs de la hiérarchie, nous dit ce biographe, Amédée « ne rechercha point les grandeurs et sut rester modeste. « Les banquets et les réjouissances, les vêtements somp- « tueux, les mets recherchés n'entrèrent pour rien dans « ses désirs : il n'eut jamais que de pauvres vêtements, « qu'une nourriture grossière, peu abondante, et même « jeûnait-il fréquemment, car il n'oubliait pas les règles « monastiques. On ne le vit jamais attirer auprès de lui, « pour se distraire, des jongleurs, des bouffons ou des « comédiens ; il n'avait ni oiseaux de proie, ni chiens de « chasse. Ennemi du faste et de l'apparat, il ne se faisait « pas suivre de serviteurs nombreux ; se contentant de « peu, il refusait à son corps toute douceur. Les bêtes « des forêts et les oiseaux du ciel demeurèrent en repos « sous son épiscopat ; mais les méchants furent troublés « dans la poursuite de leurs noirs desseins et les voleurs « se virent contraints de fuir loin de ses diocèses. « Lorsqu'à la tête de ses troupes, il marchait contre les « ennemis de son Église, il ne s'entourait pas de grands « seigneurs, mais de robustes paysans ; il n'avait ni tente « ni pavillon, et se contentait pour passer les nuits de « quelque abri de feuillages, endurant sans se plaindre « jamais la chaleur ou le froid, la neige, la grêle ou la « pluie. Écrasé de fatigue, il prenait son repos sur la « terre nue ; son lit ordinaire était formé de planches. « C'est ainsi que par son courage, par ses exemples, il « ranimait aux heures difficiles l'ardeur de ses vassaux « et de ses compagnons d'armes, ce qui les portait à tout

---

la signalèrent dans leur *Voyage littéraire* (Paris, 1716, in-4°), p. 266. Columbi l'avait déjà publiée dans ses *Opuscula*, p. 354-61.

« endurer avec une invincible patience. Nouveau Naza-
« réen, notre prélat ne voulut jamais se raser : au milieu
« des chevaliers et des clercs, à la chevelure si soignée,
« il apparaissait avec des cheveux en désordre, avec une
« barbe longue et négligée. On eût dit le bienheureux
« Maur sortant du désert, tant son extérieur avait je ne
« sais quoi d'austère et de mortifié. Il ne se laissait ni
« enfler par la victoire ni abattre par les revers : il pa-
« raissait indifférent à la bonne comme à la mauvaise
« fortune. Très économe pour lui-même, il était large
« pour les autres. Il ne gardait presque rien pour lui;
« ses ressources, ses revenus et généralement tout ce
« qu'il possédait servaient à récompenser le mérite ou
« les services rendus. Il ne courait jamais après l'or et ne
« mit point son espérance dans l'argent et les richesses.
« Durant sa vie, il fit des merveilles. Son existence s'est
« écoulée dans le délaissement, les angoisses et les épreu-
« ves de toute sorte, aussi suffit-il de sept années pour
« lui ravir la force et la santé. Dans les derniers temps de
« sa vie, il n'avait plus ni beauté, ni éclat ; nous l'avons
« vu anéanti, devenu le dernier des hommes, un homme
« de douleur et chargé d'infirmités ; nous l'aurions pris
« pour un lépreux profondément humilié et abattu sous
« la main de Dieu. Oui, nous pouvons dire qu'il a porté
« les angoisses de la patrie et s'est chargé des douleurs
« de son peuple ; mais son mal nous a en grande partie
« délivré du tyran, qui comme une plaie hideuse s'atta-
« chait aux flancs de ce malheureux diocèse. »

Comme on le voit, c'est un panégyrique sans restriction que nous a laissé le biographe anonyme d'Amédée de Roussillon ; mais, la part faite de ce qu'on doit légitimement attribuer à l'admiration enthousiaste du chroni-

queur, les grandes lignes de ce tableau sont fidèles ; le lecteur ne va pas tarder à s'en convaincre.

Grégoire X connaissait Amédée quand il le donna pour pasteur à nos Églises. Dans sa jeunesse, notre futur prélat avait reçu de ses compagnons et amis le surnom d'*Urtebise*[1], qui nous révèle de bonne heure la fougue de son caractère et aussi son humeur un peu batailleuse. La vie monastique, qu'il avait embrassée dans le monastère bénédictin de Saint-Claude, ne changea point cette bouillante nature. En l'année 1270, suivant le *Gallia Christiana*, il devint abbé de Savigny, au diocèse de Lyon[2]. C'était alors une charge lourde et difficile que celle qu'on lui imposait : il sut la porter avec autant de sagesse que de courage. Depuis longtemps déjà, cet important monastère gémissait sous le poids de désordres dont on ne saurait se faire une idée. Plusieurs de ses possessions avaient été usurpées par de redoutables voisins ; mais le plus grand mal sévissait au dedans de la communauté. Les moines et les convers de cette abbaye vivaient dans une sorte d'anarchie, qui dégénérait souvent en querelles violentes et parfois en luttes scandaleuses ; quelques-uns d'entre eux avaient même secoué le joug de la règle et refusaient toute obéissance à l'abbé. Résolu de mettre un terme à tant de désordres, Amédée lança l'excommunication contre les plus récalcitrants. Il y en eut qui bravèrent les censures de l'Église et qui ne craignirent point dans cet état de monter au saint autel. L'énergique abbé finit pourtant par avoir raison de cette obstination, et

---

[1] Aug. Bernard, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*. Paris, 1853, in-4°. Introduction, p. LXI.

[2] *Gallia Christiana*, t. IV, colonne 266.

quand il vit les coupables abattus et désarmés, il fut le premier à solliciter auprès du pape les pouvoirs nécessaires pour les absoudre. Grégoire X, louant hautement son zèle, lui écrivait de Viterbe, le 18 janvier 1272 (n. s.) et lui accordait les pouvoirs demandés [1]. La même année, Bernard Aigler, abbé de Mont-Cassin, général de l'ordre de Saint-Benoît, ayant été envoyé en France pour réformer les monastères de cet ordre, vint visiter l'abbaye de Savigny, où s'étaient écoulées les premières années de sa jeunesse. Comme témoignage de gratitude, autant que pour reconnaître les mérites d'Amédée de Roussillon, il accorda à l'abbé et à ses successeurs le droit de porter le rochet et le camail, par lettres données au château de Sainbel le 3 juillet 1272 [2]. Nous n'avons point à entrer dans le détail de ce que fit le futur évêque de Valence et de Die pour arracher au seigneur de Beaujeu et à d'autres petits tyrans les terres de son abbaye, injustement détenues; il donnait déjà la mesure du courage et de l'habileté, qu'il allait bientôt déployer sur un plus vaste théâtre et contre des ennemis plus redoutables.

Le mérite personnel d'Amédée de Roussillon, la haute situation de sa famille, ne pouvaient manquer de le mettre en évidence. Il était le troisième fils d'Artaud IV de Roussillon : Guillaume, l'aîné, qui devait succéder à son père dans la seigneurie d'Annonay, avait épousé Béatrix de la Tour-du-Pin, sœur d'Humbert de la Tour, destiné à recueillir prochainement le riche héritage des Dauphins de Viennois ; Aymar, le deuxième fils d'Artaud, d'abord

---

[1] Aug. Bernard, *Cartulaire de Savigny,* loc. cit.
[2] *Cartulaire de Savigny,* introd., p. CII.

moine à Cluny, était monté sur le siège archiépiscopal de Lyon en 1274[1]. C'était l'année même où le pape Grégoire X célébrait dans cette ville le concile œcuménique. L'abbé de Savigny fournit dans cette circonstance à l'archevêque son frère un corps de troupes pour la garde de l'assemblée[2].

Nous connaissons les antécédents de l'évêque de Valence et de Die. Il nous faut maintenant le suivre dans ses diocèses et le voir à la peine.

La première difficulté sérieuse qu'il rencontra lui vint d'Aymar de Poitiers. L'affaire avait commencé sous l'épiscopat d'Amédée de Genève, mais elle était demeurée en suspens, à cause de la mort de ce prélat. Voici en quelques mots ce dont il s'agissait. Au sud-est de Bourdeaux, dans l'étroite vallée qui conduit à Bouvières, s'élevait sur un rocher d'un accès difficile le village de Crupies. C'était alors une forteresse redoutable, à la possession de laquelle l'évêque et le comte attachaient une égale importance. Elle avait appartenu par indivis aux familles de Châteauneuf et de Bourdeaux. Ysoard de Bourdeaux, héritier de la part des Châteauneuf, fit hommage à Aymar de Poitiers pour cette portion du fief, qu'il venait de rattacher à son domaine[3]; il feignait d'ignorer sans doute que la parerie des Châteauneuf relevait des évêques de Die. Amédée de Genève, toujours attentif à faire respecter ses droits,

---

[1] Artaud IV de Roussillon avait encore une fille Alix, qui épousa Ponce, seigneur de Crussol, mort en 1273; elle en eut Géraud II Bastet, seigneur de Crussol, et Amédée, prévôt de Valence.

[2] *Cartulaire de Savigny*, introd., p. CIII.

[3] Cet hommage est du 3 février 1264. (Archives de l'Isère, B, 2659.)

infligea un châtiment aussi prompt qu'énergique à ce feudataire oublieux : quelques soldats envoyés par l'évêque occupèrent le château. Aymar prit fait et cause pour Ysoard, contestant les droits invoqués par l'évêque. Ces discussions avaient fini par amener une lutte à main armée. Ce fut sur ces entrefaites qu'Amédée de Roussillon prit le gouvernement du diocèse de Die. Comme il n'était pas homme à céder, les hostilités recommencèrent et furent poussées de part et d'autre avec une égale vigueur. L'évêque fit arrêter sur le territoire de Valence le juif Aiquinet, ainsi qu'un homme de Chabrillan, tous deux vassaux du comte. Aymar de Poitiers fut plus heureux dans ses captures. Ses troupes, qui tenaient la campagne, firent prisonniers P. Garlia, chevalier, Hugues de Boczosel, Girin de Larnos, Jarenton de Miribel, damoiseaux, Hugues Paret et deux autres personnes, avec leurs chevaux. Peu de temps après, Aynard Bérenger et Artaud de Rochefort, qui combattaient comme les précédents pour la cause de l'Église, furent aussi arrêtés, avec leur suite. Les débuts de l'épiscopat d'Amédée n'étaient pas heureux. Robert, duc de Bourgogne, qui gérait alors les intérêts de son pupille, le Dauphin Jean Ier, offrit sa médiation, qui fut acceptée par les deux parties [1]. Aussitôt il fit mettre bas les armes, imposa aux belligérants une trêve, qui ne devait expirer que quinze jours après

[1] Pendant qu'on négociait les bases d'un traité de paix, l'évêque proposa à Ysoard de lui acheter la parerie de Crupies qui relevait de l'Église de Die ; celui-ci y consentit et par un acte daté du 28 mars 1276, veille des Rameaux, Amédée lui donna, avec une somme de 7,000 sous de viennois, le château de Paris et son mandement, plus diverses possessions à Montanègre, Rochefourchat et Saint-Nazaire. (Archives de l'Isère, B, 2659.)

Pâques, et signifia à l'évêque et au comte de se trouver à Vienne, le mardi qui suivrait l'octave de Pâques de la présente année (14 avril) 1276, pour exposer devant lui leurs griefs réciproques et souscrire à la sentence qui serait prononcée. Au jour marqué, Amédée et Aymar de Poitiers furent fidèles au rendez-vous. En présence du duc de Bourgogne, ils se firent de mutuels reproches, se considérant l'un et l'autre comme gravement offensés. Enfin après de longs débats le duc fit accepter aux parties une transaction : le fief de Crupies relèvera pour une moitié du fief comtal ; l'évêque remettra les clefs du château à Ysoard et huit jours après la remise des clefs, pendant l'espace de quinze jours consécutifs, Aymar de Poitiers pourra librement occuper le village avec ses troupes, y transporter les munitions de guerre et les vivres nécessaires, et fortifier de la manière qu'il croira utile la portion du château, dont il est seigneur suzerain. Enfin l'évêque renonce à toutes les indemnités pécuniaires qu'il réclamait et s'engage à remettre en liberté tous les prisonniers[1]. Le lendemain 15 avril, Amédée de Roussillon

---

[1] Archives de l'Isère, B, 3534. Original, 25 lignes ; fragments du sceau de Robert II, duc de Bourgogne. — Dans l'enquête faite par ordre du duc de Bourgogne, nous apprenons que le comte avait fait construire sur la portion du château qui lui appartenait et qui regardait le levant, une sorte de tour en bois, dépassant de la hauteur d'un homme les tours épiscopales ; il y avait arboré sa bannière, ce qui laissait à supposer qu'il était seigneur supérieur de l'endroit (... *et vidit quod dictus comes... fecit ibidem unum castrum fusteum edificari, quod castrum composuit... quidam carpentator appellatus magister Lambertus et multi alii carpentatores...; bene superabat aliud castrum de latitudine et altitudine unius hominis et in illo castro fusteo vexillum supradicti comitis... Guillelmus de Falcone, de Sanclo Romano, et Poncius Rufi, de Bordellis, elevaverunt et steterunt ibidem.....*) (Archives de l'Isère, B, 2659.)

pardonne à Aymar l'injure qu'il en a reçue, à l'occasion de la capture des personnages mentionnés plus haut, et par un acte spécial, Aynard Bérenger et Arnaud de Rochefort renoncent de leur côté à poursuivre le comte pour les dommages qu'il leur a causés[1].

Aussitôt après ces arrangements, l'évêque revint dans ses diocèses. Le 30 mai 1276, il était à Die et délivrait aux habitants une charte confirmant les libertés et franchises de la ville ; elle était rédigée dans des termes qui témoignent du désir qu'il avait de se concilier l'affection des Diois. « Nous, Amédée de Roussillon, par la permis- « sion divine, évêque de Valence et de Die, désirant en « tout ce qui est bon suivre les traces de nos prédéces- « seurs, voulant conserver avec soin le précieux et in- « comparable trésor qu'ils ont acquis et nous ont trans- « mis, à savoir des amis fidèles et des vassaux dévoués, « après avoir pris conseil et mûrement délibéré, après « avoir vu et lu les unes après les autres, bien compris « les chartes de libertés et franchises, accordées à nos « citoyens de Die par nos prédécesseurs, les seigneurs « Didier et Humbert, d'heureuse mémoire, nous confir- « mons, ratifions, approuvons et au besoin accordons de « nouveau, pour nous et nos successeurs les dites liber- « tés et franchises.... pour l'utilité des habitants de Die, « la prospérité de cette ville et aussi pour que les ci- « toyens et tous les autres, nos vassaux et sujets, loin de « songer à se soustraire à l'obéissance due à nous et à « notre Église de Die et de Valence, se sentent au con-

[1] Archives de l'Isère, B, 3534. Orig., 8 lignes ; fragments du sceau d'Amédée de Roussillon : évêque à genoux devant la Vierge de Die.

« traire inclinés à lui demeurer toujours fidèles. » Guillaume, dit Rebolos, de Nantua, notaire public de l'autorité de la sainte Église romaine et spécialement chargé de la rédaction des actes de la cour de Die (*curie Diensis juratus*), reçut les promesses du prélat, au nom de la ville et de ses habitants ; il en fit un acte authentique, scellé du sceau épiscopal. Les souscriptions de cette charte méritent d'être conservées. « Fait à Die, au pied « de l'escalier de notre demeure épiscopale (*in pede sca-* « *larii domus nostre episcopalis*), le pénultième jour du « mois de mai, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1276, « indiction III, en présence des témoins à cet effet appe- « lés : Pierre de Quint, Pierre de Grenoble, chanoines de « Die, Raymond de *Solempniaco,* official de Die, Guil- « laume Frurier (*ou Froirer*), Bonthoux Raynard, dra- « pier, Guillaume Tardif, Étienne Bonnet, Guillaume « Sylvestre, Humbert de Saint-Laurent, moine de Sa- « vigny et maître d'hôtel (de l'évêque)[1]... »

Une des grandes préoccupations d'Amédée, comme nous le constaterons bientôt, fut de cimenter l'union de ses deux diocèses. Il songea tout d'abord aux mesures à prendre pour assurer la liberté des communications entre

---

[1] *Tituli Dienses,* pp. 114-5. — L'original de ce document n'existe plus ; le texte en est conservé dans un *vidimus* de 1343, dans lequel l'official Juvenis Pertuset a décrit en ces termes le sceau d'Amédée de Roussillon : *in quo quidem sigillo apparebat clare et evidenter effigies beatissime virginis Marie et sui gloriosissimi filii sedentis in suo gremio, et coram ipsa effigie apparet figura cujusdam episcopi sive prelati flexis genibus et junctis manibus existentis, et desuper sunt figure solis et lune : in cujus sigilli circumferenciis hec littere leguntur :* S'A. D' ROSILLIONE DEI GRA DIEN ET VALEN EPI.

ses deux villes épiscopales. La route qui conduisait à Die offrait alors de grandes difficultés : en beaucoup d'endroits quelques hommes seulement auraient suffi pour barrer le passage à une armée. Le pas de Lécharène, un peu au-dessus de Saillans, était le point où la nature semblait s'être complue à accumuler les obstacles. On ne pouvait alors pénétrer dans cet étroit et profond défilé, où la Drôme a creusé son lit ; il fallait gravir péniblement les rochers, pour descendre ensuite de l'autre côté dans la vallée par une voie non moins périlleuse. Ce n'est que dans ces dernières années qu'on a pu, grâce aux merveilleuses inventions de la science, se frayer un passage à travers les rochers, en côtoyant la rivière. Le bourg fortifié de Saillans gardait le pas de Lécharène et pouvait être considéré comme une des portes du Diois. L'évêque Amédée comprit l'importance de cette place et travailla dès lors à gagner la confiance et l'amitié des habitants de Saillans. L'autorité spirituelle et temporelle appartenait dans ce petit pays au prieur du lieu, et celui-ci relevait de son supérieur hiérarchique, l'abbé du célèbre monastère de Saint-Géraud d'Aurillac, en Auvergne. Amédée promit aux religieux et aux habitants de sérieux avantages, pendant qu'il entamait avec l'abbé d'Aurillac des négociations, qui devaient aboutir plus tard à placer Saillans sous la garde des évêques de Die.

Ardent à la poursuite de ses ennemis, il savait récompenser généreusement ceux qui lui demeuraient fidèles. C'est ainsi que le 16 janvier 1277 (n. s.), pour témoigner sa reconnaissance aux habitants de Saillans, qui n'avaient cessé de le servir durant sa lutte contre Aymar de Poitiers, il accorda différents privilèges à Aymar, prieur du lieu, approuva la cession de Vérone et de la Bâtie-d'Ai-

guebelle, faite en 1244 par Humbert, évêque de Die, au prieur Pierre de Cigotier, et donna à tous les habitants du village le droit d'user librement des forêts, pâturages et cours d'eau appartenant à l'évêque de Die dans les territoires de Vérone et de Mirabel. La haute et moyenne justice devait appartenir au prieur. Enfin l'évêque s'engagea à ne pas conclure la paix avec Aymar de Poitiers, sans avoir obtenu de celui-ci une juste compensation pour tous les dommages causés aux habitants de Saillans[1].

La ville de Crest située sur les confins du diocèse de Die, entre cette dernière ville et Valence, était à l'entrée de la vallée de la Drôme une position stratégique des plus importantes ; depuis l'union des deux Églises, il devenait nécessaire plus que jamais de conserver intacts les droits et la part de souveraineté qu'y possédaient les évêques de Valence, en vertu de la donation, si souvent invoquée, de Silvion de Crest. Sous l'épiscopat de Guy de Montlaur, l'exercice des droits de l'évêque y avait été profondément troublé par les prétentions des officiers du comte de Valentinois, seigneur d'une moitié de la ville, et l'énergique prélat s'était vu contraint d'employer contre l'irréconciliable ennemi de son siège les armes spirituelles et temporelles. Le pape Grégoire X, comme nous l'avons raconté, tenta de rétablir la paix ; mais la mort de Guy de Montlaur, survenue sur ces entrefaites, laissa tout en suspens[2]. Les rapports entre Amédée de Roussillon et Aymar de Poitiers, au sujet de Crest, devinrent bientôt extrêmement tendus. Non seulement les deux pouvoirs,

---

[1] Columbi, *Opuscula*, p. 304.
[2] Voir notre *Essai historique sur Die*, t. I, p. 400-2.

qui se partageaient le gouvernement de cette petite cité, étaient mal définis, mais la légitimité même des droits de l'évêque était toujours plus ou moins contestée. De part et d'autre on s'observait, et l'on pouvait aisément prévoir que la moindre étincelle allait rallumer l'incendie de la guerre. La perspective d'une lutte à main armée n'effrayait point notre évêque ; peut-être même désirait-il se relever de l'échec qu'il avait précédemment subi. Les circonstances vinrent encore précipiter les événements.

Aymar III de Poitiers s'était rendu à Rochemaure, au diocèse de Viviers, probablement dans le but de s'assurer l'alliance de son parent Giraud Adhémar, coseigneur de Montélimar : c'est là qu'il comprit, sous les coups de la maladie, que la fin de ses jours approchait. Le 20 avril 1277, il refait son testament. En lisant cette pièce, on sent que la pensée du terrible jugement de Dieu préoccupait son âme. Il veut que si le bon droit n'est pas complètement de son côté, on termine pacifiquement les difficultés qu'il a avec les abbés de Saou, de Cruas et d'Aiguebelle, avec les prieurs de Saint-Marcel, de Rompon, de Saint-Médard et autres. Il désigne pour ses exécuteurs testamentaires Décan, seigneur d'Uzès, son parent, Pierre, seigneur de Boussol, Arthaud de la Mastre, prieur de Saint-Sauveur, et Guillaume de Châteauneuf, seigneur de la Laupie, leur adjoignant comme conseillers Robert, évêque d'Avignon, et frère Raymond de Mévouillon, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Il demande à être enseveli chez les religieuses cisterciennes de Bonlieu, au diocèse de Valence[1]. Trois jours après, le 23 avril, il

---

[1] Archives de l'Isère, B, 3535. — Duchesne, *Histoire généalogique des comtes de Valentinois*. Preuves, pp. 11-14.

prescrit à ses officiers et vassaux de demeurer fidèles à son fils Aymar et de lui obéir comme à leur légitime seigneur[1]. Celui-ci n'ayant point encore atteint sa majorité, son père l'émancipa le 6 mai, en présence de Giraud Adhémar, et par un acte, daté du même jour et qui devait avoir au besoin toute la valeur d'une donation entre vifs, il le mit en possession des châteaux de Baix, du Pouzin, de Saint-Auban, de Privas, de Tournon, d'Étoile, de Montmeyran, d'Upie, de Châteaudouble, de Charpey, de Grane, de Crest, de Quint, de Pontaix et de Saou. Il voulait prévenir ainsi les différends, que pourrait faire naître le partage de sa succession[2]. Aymar III de Poitiers mourut peu de temps après[3].

Cette mort faisait passer entre les mains d'un jeune seigneur, dont l'habileté égalait le courage, les richesses et la puissance des comtes de Valentinois. Aux ressources, déjà considérables, qu'il tenait de son père, Aymar IV de Poitiers venait de joindre celles que lui assurait son alliance avec une des plus grandes familles. Il avait épousé Polie de Bourgogne, quatrième fille de Hugues, comte palatin de Bourgogne et d'Alix de Méranie : elle eut pour dot la seigneurie de Saint-Vallier, qui fut donnée

---

[1] Archives de l'Isère, B, 3535.
Archives de l'Isère, B, 3535.
[3] Aymar III de Poitiers avait épousé en premières noces Florie de Beaujeu, dame de Belleroche en Beaujolais, fille d'Humbert V, seigneur de Beaujeu, connétable de France ; il en eut : Aymar IV ; Pilippe, femme de Bertrand, seigneur de Baux ; Marguerite, épouse de Roger, seigneur de Clérieu. De sa seconde femme, Alix de Mercœur, veuve de Pons de Montlor, il eut Guillaume de Poitiers, qui épousa Luce, baronne de Beaudiner et de Montregant, dame de la Chapelle, au diocèse du Puy. Cf. Anselme, t. II, p. 185.

plus tard en apanage à un puîné de la maison de Valentinois. Aymar était donc ainsi le beau-frère de Robert II duc de Bourgogne, qui jouissait alors du titre et des prérogatives de tuteur du Dauphin Jean Ier. Le 17 juin 1277, Aymar IV fit hommage au Dauphin pour Étoile, Aouste, Crest, Divajeu et pour toutes ses possessions dans le Royans[1]. Quelques semaines plus tard la guerre éclatait entre l'évêque et le comte, à l'occasion de leurs prétentions réciproques sur les châteaux et les terres de Crest, Aouste et Divajeu[2].

L'auteur anonyme de la vie d'Amédée de Roussillon n'a consacré que quelques lignes au récit de ces événements, mais le peu qu'il en dit nous fait assez connaître avec quelle ardeur on combattit de part et d'autre. On le devine aisément, le véritable sujet du litige n'était pas précisément de savoir à qui appartenait le haut domaine de la moitié du château de Crest, ainsi que celui des terres d'Aouste et de Divajeu; il y avait au fond de ces débats une question bien autrement grave. Deux puissances rivales se trouvaient en présence; chacune d'elles redoublait de vigilance et d'efforts pour ne point se laisser

---

[1] Anselme, t. II, p. 186.

En vertu d'un traité du 1er octobre 1201 (Voir notre *Essai*, t. I, pp. 257-60), André, Dauphin de Viennois, avait obtenu les droits des évêques de Die sur tous les fiefs de Silvion de Crest, sous réserve bien entendu de l'hommage féodal. Au mois de mars 1267, Guigues VI transmit ses droits à Aymard III de Poitiers. (Voir notre *Essai*, t. I, p. 389) Il résultait de là une situation singulière pour les évêques de Valence, depuis l'union des deux sièges : l'évêque de Valence, succédant aux droits de Silvion de Crest, était feudataire d'Aymar de Poitiers ; le même évêque, en tant qu'évêque de Die, était seigneur suzerain du Dauphin et par là d'Aymar de Poitiers, associé aux droits de ce dernier.

absorber ou dominer par l'autre. C'était, comme on le voit, sur un petit théâtre, un épisode de cette lutte gigantesque et séculaire de l'élément laïque contre l'élément ecclésiastique, lutte qui remplit le moyen âge et qui devait aboutir à l'affaiblissement de la foi et à la formation de nos sociétés modernes en dehors de toute influence religieuse. Dans nos pays, ces querelles intestines, après avoir fait durant de longues années le malheur des populations, finirent par amener l'étranger : le roi de France confisqua à son profit cette souveraineté que se disputaient avec tant d'acharnement les évêques et les comtes.

Cependant Amédée de Roussillon s'était mis résolument à la tête de ses troupes, composées en majeure partie de robustes paysans des montagnes de Die. Il vient assiéger Aouste, et au bout de trois jours il emporte la place d'assaut ; une soixantaine d'hommes de la garnison, qui s'étaient réfugiés dans la forteresse, tombent entre ses mains. De là, remontant la vallée de la Drôme, il va mettre le siège devant les villages d'Espenel et de Barri ; il dresse contre leurs remparts des machines de guerre et les habitants se voient bientôt dans une situation désespérée. Poursuivant le cours de ses succès, l'évêque se présente devant Pontaix, un des châteaux les mieux fortifiés de tout le Diois[1].

D'autre part, les débuts de la campagne n'avaient pas

---

[1] *Vita Amedei Rossillonei*, dans Columbi, *Opuscula*, p. 356 : *Item faventibus fidelibus suis, villam Augustam ingrediens in manu valida, ejusdem fortalitium munitissimum viriliter impugnans per triduum, Deo auxiliante, obtinuit, et eos qui in munitione erant, plusquam sexaginta bellatores electos, in compedibus alligavit. Item Espenellum et Barrium obsessit et, erectis machinis, arctavit obsessos...*

été moins heureux pour le comte ; ses troupes avaient occupé Crest, Divajeu et Bourdeaux, après en avoir chassé les garnisons épiscopales. Secondé par de puissants alliés, par Guigues Béranger, dont la famille possédait le Royans, et par Giraud Adhémar, coseigneur de Montélimar, il inspirait au prélat des craintes sérieuses. Amédée, diplomate autant que guerrier, fut assez habile pour détacher de l'alliance du comte le seigneur de Montélimar ; avec de l'or et de belles promesses, il réussit à lui persuader non seulement de se retirer de la lutte, mais encore de faire hommage à l'Église de Valence pour sa parerie de Montélimar et pour les châteaux qu'il possédait sur les deux rives du Rhône[1]. Ce fut par la force que l'évêque eut raison de l'autre allié du comte de Valentinois. Guigues Bérenger s'était rendu maître de Saillans ; Amédée se remit bientôt en possession de cette place, les armes à la main.

Telle était la situation respective des deux partis, au commencement de l'année 1278. L'évêque et le comte tâchaient de se faire le plus de mal possible ; les paysans voyaient leurs champs dévastés et nul ne pouvait encore prévoir quand finiraient tous ces désastres. Le pape avait fait entendre des paroles de paix et de conciliation, qui avaient été repoussées. De graves événements vinrent tout à coup donner aux affaires une autre tournure et contraignirent l'évêque à se montrer moins exigeant. L'archevêque de Vienne, Guy d'Auvergne, était mort au mois de février 1278. Les chanoines de Vienne et de Romans, réunis pour lui donner un successeur, ne purent

---

[1] *Vita Amedei*, ibid., p. 357.

s'entendre dans l'assemblée tenue à cet effet, le 14 mars. Or, comme on le sait, pendant la vacance du siège métropolitain, l'évêque de Valence était appelé de droit à s'occuper du gouvernement de l'Église et du diocèse de Vienne. Amédée de Roussillon n'eut pas plus tôt appris la mort de l'archevêque, qu'il quitta le Diois, pour se rendre dans la métropole, où sa présence était d'autant plus nécessaire que la vacance semblait devoir se prolonger et que des difficultés de tout genre se présentaient. L'archevêque de Vienne était en même temps abbé de Romans ; Amédée, se trouvant remplacer l'archevêque, devait naturellement défendre les intérêts de l'Église de Romans, et il fut à ce titre obligé d'intervenir dans une affaire, qui lui créa de sérieux embarras. Humbert de la Tour-du-Pin, l'héritier futur du Dauphin Jean Ier, s'était emparé, grâce à la connivence de Guy d'Auvergne, son parent, d'un des châteaux de Pisançon, près de Romans, relevant du domaine féodal du chapitre de cette ville. A la mort de l'archevêque, les chanoines de Romans demandèrent à rentrer en possession d'un bien qui était incontestablement leur propriété. Humbert, décidé à ne pas le rendre, voulut néanmoins avant de courir les chances d'une guerre, tenter de s'y maintenir par la voie des négociations. Une conférence eut lieu à Vienne, le 15 mars, dans la salle capitulaire du couvent des Frères Mineurs. Humbert et l'évêque s'y trouvaient en personne. On ne put s'entendre : le chapitre de Romans ne voulant rien céder de ses droits réclamait le château ; Humbert prétendait que moyennant la reconnaissance de la suzeraineté du chapitre, par la prestation de l'hommage féodal, on ne pouvait l'en déposséder. Les deux parties se séparèrent, résolues à vider leur différend par les armes.

13

Absorbé par des préoccupations de toute sorte, Amédée ne pouvait diriger par lui-même les opérations de cette nouvelle guerre ; il confia ce soin à Silvion de Clérieu, son parent, qui possédait, sous la suzeraineté du chapitre de Romans, le second château de Pisançon, et lui commanda d'aller mettre le siège devant le château, qu'Humbert détenait injustement. Les hostilités ne tardèrent pas à commencer [1].

L'évêque ne pouvait longtemps, sans s'exposer à d'irréparables malheurs, soutenir la lutte contre deux ennemis à la fois. De son côté, Aymar de Poitiers désirait la paix. Aussi le roi de France, qui profitait de toutes les occasions pour s'immiscer dans les affaires de ses voisins, les ayant engagés à mettre un terme à leur querelle, ils accueillirent l'un et l'autre avec empressement les propositions pacifiques, qui leur furent faites de la part du monarque par l'archevêque de Narbonne et le maréchal Raoul de Sores [2]. Mais comme la question qui les divisait était complexe et délicate, ils convinrent de s'en remettre à la décision d'amis communs, qui agiraient par voie d'arbitrage, sous les auspices et au nom du roi. On choisit alors pour médiateurs Guy de Genève, évêque de Langres, et Humbert de Beaujeu, connétable de France. Aymar de Poitiers se reconnaissait feudataire du Dauphin pour cette portion du château de Crest et les terres d'Aouste et de Divajeu, qui formaient l'objet du litige ; il ne pouvait donc faire aucun arrangement avec l'évêque

---

[1] P.-E. Giraud, *Essai historique sur Romans*, 2e partie, pp. 55-9.

[2] Columbi, *Opuscula*, p. 304. — Anselme, *Hist. généal*..., t. VI, pp. 629-30.

sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de son seigneur suzerain; Robert, duc de Bourgogne, tuteur du jeune prince, la lui accorda au nom de son pupille, par une lettre datée de Paris, le mardi avant la mi-carême (15 mars) 1278 (n. s.)[1]. L'évêque et le comte s'adressent ensuite officiellement à Philippe le Hardi, et dans une lettre collective, datée de Romans, le 19 avril, ils déclarent s'en remettre pleinement à la décision de l'évêque de Langres et du connétable, qui jugeront la cause qui les divise et prononceront la sentence en son nom et sous son autorité[2]. La réponse du monarque ne se fit point attendre; il leur écrivit le 6 mai, pour leur dire qu'il consentait à régler leur différend par l'intermédiaire de l'évêque de Langres et du connétable[3].

Vers la fin de mai 1278, les arbitres acceptés par les deux parties se rendirent à Romans, où devait être jugée cette fameuse affaire, qui depuis si longtemps troublait le pays. Plusieurs personnages importants, amis de l'évêque et du comte, avaient été convoqués pour éclairer la dis-

---

[1] Archives de l'Isère, B, 3536. *Nos Robertus... concedimus Aymaro de Pictavia... potestatem... compromittendi... in ven. Patrem episcopum Lingonensem et nobilem virum constabularium Francie ac excellentissimum D. Philippum, Dei gr. regem Francorum, pro superiori eligendum, super questionibus seu rancuriis que vertuntur seu verti sperantur inter dictum Aymarum... et... episcopum... ejusque capitulum... super castris de Crista, de Augusta et de Deiadiutorio cum pertinenciis eorumdem, que quondam fuerunt dni Silvionis de Crista, ut dicitur, salvo tamen pred. Johanni et suis jure feodi in predictis castris... In cujus rei testimonium... Datum Parisiis, die martis ante mediam quadragesimam anno Dni M°. CC°. septuagesimo septimo.*

[2] Archives de l'Isère, B, 3536.

[3] Archives de l'Isère, B, 3536.

cussion et servir de témoins ; nous citerons entre autres, Aymar de Roussillon, archevêque de Lyon, l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, Pons, prieur du Bourg(-lès-Valence), Guillaume, doyen de Valence, Ismidon, official de Valence, Artaud de la Mastre, prieur de Saint-Sauveur, Décan, seigneur d'Uzès, et Aynard de Chabrillan. Amédée de Roussillon et Aymar de Poitiers exposèrent librement et longuement leurs plaintes réciproques. Le lendemain de la fête de l'Ascension, 27 mai, ils se dessaisirent l'un et l'autre, par un acte spécial de renonciation, des châteaux dont ils s'étaient rendus maîtres pendant la guerre : l'évêque abandonna donc Espenel et Barri ; le comte, Crest, Divajeu et Bourdeaux. Puis le même jour, dans la chapelle archiépiscopale *(in capella archiepiscopali)*, les arbitres, accompagnés de tous les personnages mentionnés plus haut, déclarèrent qu'en vertu des pouvoirs que leur accordait le compromis, ils se réservaient le droit, pendant une année entière, d'expliquer, d'interpréter ce qui pourrait paraître obscur, équivoque dans la sentence qu'ils allaient prononcer, comme aussi de juger les questions qu'ils ne croyaient pas devoir trancher pour le moment. Après ces divers préambules, ils font connaître en ces termes leur décision : « Nous arbitres et « pacificateurs amis, ayant entendu et pesé les raisons « présentées par les deux parties, nous décidons, ordon-« nons et commandons que ledit Aymar renonce à occu-« per la moitié ou la portion en litige du château de « Crest, ainsi que les châteaux et dépendances mention-« nés plus haut ; qu'il nous en fasse la remise immédiate, « à nous les recevant au nom et dans l'intérêt du dit « évêque, à qui nous les rendrons aussitôt. *Post hec nos predicti arbitri arbitratores seu amicabiles composi-*

tores, auditis et intellectis quod partes predicte coram nobis proponere voluerunt, decernimus, precipimus et mandamus restitutionem possessionis medietatis seu partis dicti castri de Crista et restitutionem possessionis predictorum castrorum et pertinencium per dictum Aymarum de presenti nobis nomine et ad opus dicti episcopi Valentinensis et per nos dicto episcopo protinus faciendam[1]. »

Comme on le voit, les arbitres avaient écarté du débat la question de propriété, c'est-à-dire du haut homaine de ces châteaux et de ces terres ; ils avaient simplement décidé qu'à l'évêque appartenait incontestablement le droit de les occuper et d'en jouir, mais en était-il seigneur suzerain, et n'était-il tenu à aucun des actes de soumission ou de redevance féodale dans l'exercice de ce droit ? Ce point délicat, qui intéressait également le Dauphin, restait à éclaircir. Trois jours après, le 30 mai, l'évêque de Langres et le connétable firent connaître aux parties que cette question, ainsi que les autres difficultés qui les divisaient, notamment celle relative aux indemnités réclamées de part et d'autre pour les dommages occasionnés par le fait de la guerre, serait débattue à Lyon, le 25 juillet prochain et les jours suivants. En conséquence, ils invitèrent l'évêque et le comte à se trouver dans cette ville à l'époque indiquée, et pour que la discussion fût éclairée et complète, ils signifièrent aux deux parties d'avoir à remettre entre les mains du gardien des Frères Mineurs et du prieur des Dominicains de Valence, au moins trois semaines avant l'ouverture des débats, des mémoires où seraient exposés, avec les raisons propres à

[1] Archives de l'Isère, B, 3536.

étayer leurs droits, les griefs, les plaintes qu'ils auraient à formuler [1].

Le mémoire présenté par Aymar de Poitiers est heureusement parvenu jusqu'à nous ; il va nous permettre de nous faire une idée de l'esprit de chicane qui régnait dans ce fameux procès. Toute l'habileté des contendants, toute l'argumentation déployée de part et d'autre, à en juger du moins par le document émané du procureur d'Aymar de Poitiers, se concentrait sur un seul point : il s'agissait de savoir s'il était vrai qu'Aymar III, le père du comte actuel, eût reconnu autrefois les droits de l'Église de Valence sur les châteaux de Crest, d'Aouste et de Divajeu. Le procureur de l'évêque soutenait qu'il en était ainsi et, comme preuve, il apportait l'acte même de la donation ou cession de ces châteaux, faite à feu Guy de Montlaur, évêque de Valence, par le comte récemment décédé, et il établissait l'authenticité de cette pièce au moyen des raisons suivantes. Cet acte a été rédigé à Lyon, où se trouvait bien à la date indiquée le comte Aymar, qui se dessaisit réellement de tous les droits qu'il pouvait prétendre sur les châteaux en question et en investit Guy de Montlaur, présent et acceptant. Ce même acte porte le sceau d'Amédée de Genève, évêque de Die, et c'est sur la demande des parties intéressées que le sceau du prélat a été apposé. D'après la coutume de nos pays, coutume en vigueur depuis plus de trente ans, on n'est pas admis à nier l'authenticité d'un document, lorsqu'il est muni du sceau de la cour du seigneur suzerain, ou de celui devant qui on contracte, ou de celui qui est le supérieur immé-

---

[1] Archives de l'Isère, B, 3536.

diat des deux parties, sans qu'il soit nécessaire que les parties contractantes et les témoins y apposent les leurs. Cette cession est dans la région et le voisinage un fait connu de tous. En conséquence, le procureur de l'évêque de Valence déclare ne pouvoir être contraint à fournir d'autres preuves, et s'il fait comparaître des témoins, il veut qu'on le sache, ce n'est pas qu'il prétende par là méconnaître ou seulement affaiblir la force probante, la valeur de la pièce qu'il invoque pour revendiquer les droits de son maître.

Aux raisons alléguées pour établir l'authenticité de cet acte de cession, le procureur d'Aymar de Poitiers opposait une série de dénégations ; sa réponse est divisée en dix-neuf articles, que nous allons brièvement analyser. A l'époque indiquée par la date de la pièce produite, Aymar III n'était plus maître de disposer des châteaux en question, puisqu'il les avait déjà cédés à son fils, le comte actuel, après l'avoir dûment émancipé. Quant à la coutume invoquée au sujet du scellement des actes, ce qui est vrai c'est que les nobles apposent leurs sceaux au bas des pièces qui les concernent et n'ont nul besoin de recourir au sceau de quelque autre personne. Voilà la coutume du pays. Aymar certes était noble et grand seigneur : on l'appelait le comte de Valentinois. Le sceau de l'évêque de Die ne saurait donc être invoqué dans la circonstance pour prouver l'authenticité de la pièce. Il y a plus, comment Aymar III aurait-il pu céder ces châteaux, alors qu'il est constant que pendant plus d'une année ce même comte et l'évêque Guy de Montlaur, ont plaidé devant les cardinaux de Sabine, et de Préneste, tant à Lyon qu'à Beaucaire, pour savoir à qui ces mêmes châteaux devaient appartenir, et qu'il n'est pas moins

constant que l'évêque actuel non seulement a continué ce procès en revendication de propriété, mais encore, et toujours pour le même objet, a soutenu contre les deux Aymar, le père et le fils, de longues et terribles guerres, *(et magnas guerras fecit pro ipsis castris contra patrem et filium predictos, post tempus dicte littere supradicte)?* Les cardinaux précités et le seigneur Ottoboni (cardinal diacre de Saint-Adrien), qui ont travaillé à mettre d'accord les deux contendants, n'ont jamais fait la moindre allusion à la pièce qu'on invoque aujourd'hui. Si quelquefois on suggérait à Aymar III la pensée d'en finir avec ces querelles et de rendre ces châteaux à l'Église de Valence, non seulement il repoussait une telle proposition, mais il déclarait énergiquement qu'il aimerait mieux perdre tout son domaine que de s'y résigner. Aymar en effet était sage et prudent; il tenait à ces châteaux, comprenant toute leur importance, et ce qui le prouve, c'est que, pour les acquérir et les défendre, il n'a épargné ni sa peine ni son argent. Guy de Montlaur a toujours été l'ennemi capital d'Aymar, mais celui-ci, soit en plaidant, soit en guerroyant contre l'élu de Valence, était le plus fort. Lorsque ce comte, cloué sur un lit de souffrances, se disposait à paraître devant Dieu, plusieurs personnes, à plusieurs reprises, lui demandèrent si les châteaux en question appartenaient à l'Église de Valence, et il répondit toujours, en présence de beaucoup de gens d'une probité reconnue, que cette Église n'y avait aucun droit; cela se passait postérieurement à la date de la prétendue cession. L'évêque de Die, dont le nom a été rappelé, a lui aussi déclaré, postérieurement à cette même pièce, que l'Église de Valence n'avait aucun droit. Il est remarquable que tous les personnages mentionnés dans l'acte sont

absolument inconnus dans le pays, à l'exception toutefois du doyen de Valence, mort aujourd'hui. Du reste, quand on a produit le document, on avouait que tous ces différents personnages étaient morts, exceptés pourtant un nommé Grégoire et un certain maître Raymond de Plaisance, que nous ne connaissons point dans nos pays, si toutefois ces noms ont jamais répondu à des réalités vivantes *(qui, si tamen in rerum natura unquam fuerint, penitus sunt ignoti)*. La date de ce prétendu document démontre elle-même qu'il aurait été rédigé à une époque, où se négociait déjà l'union des deux Églises de Valence et de Die, union qui devait profiter à l'évêque actuel. Ce document, le procureur d'Aymar se propose d'en prouver envers et contre tous la fausseté ; il ne lui sera point difficile d'établir en particulier que le comte Aymar était bien loin de Lyon, à l'époque où on nous le représente accomplissant dans cette ville le prétendu acte de cession. Tout cela est du reste notoire, manifeste, connu dans tout le pays, et il y a lieu d'être étonné que l'évêque en réclame des preuves plus abondantes ; ces preuves, on est prêt à les lui fournir[1].

Ainsi qu'on l'avait décidé, de nouveaux débats s'ouvrirent à Lyon, le 25 juillet, devant l'évêque de Langres et le connétable Humbert de Beaujeu. Les arbitres déclarèrent, au bout de trois jours, n'être pas suffisamment renseignés pour trancher la question en litige, et tout ce qu'ils purent faire, fut d'amener les deux parties à leur

---

[1] Archives de l'Isère, B. 3536. — Nous n'avons pu retrouver la pièce produite par l'évêque, et il est bien regrettable que le mémoire du procureur d'Aymar ne nous la fasse connaître que d'une manière aussi vague.

reconnaître le droit de poursuivre l'examen, l'étude de l'affaire en dehors des voies contentieuses *(ut possint cognoscere et examinare... sine strepitu)*. C'était en d'autres termes tout laisser en suspens. Le 30, samedi avant la fête de Saint-Pierre-aux-liens, Amédée de Roussillon et Aymar de Poitiers souscrivirent à cette clause ajoutée au compromis, en présence de l'archevêque de Lyon, de l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, de Décan, seigneur d'Uzès, et de Pierre, seigneur de Boussol[1]. Nous verrons bientôt le roi de France intervenir, sans plus de résultat, dans ce fameux procès, qui devait encore allumer de si terribles guerres entre les deux puissances rivales maintenant aux prises.

Cependant la guerre continuait toujours dans les environs de Romans, avec des chances diverses et toutes les calamités qu'elle traîne après elle. Silvion de Clérieu avait été obligé de lever le siège du château de Pisançon ; il défendait alors ses propres domaines, envahis par les troupes d'Humbert de la Tour, qui y causaient de grands ravages. Le prieuré de Saint-Bardoux venait d'être ruiné de fond en comble. Enfin des parents et des amis communs, Aymar de Roussillon, le frère d'Amédée, Robert de Genève et quelques autres, entreprirent d'apaiser cette querelle. Une conférence eut lieu, en 1279, entre Anjou et Roussillon ; elle aboutit à la conclusion d'unc trêve. Les châteaux de Pisançon furent remis à des tiers : celui de Silvion, à l'archevêque Aymar, et celui d'Humbert, à Aymon, comte de Genevois. Les deux parties prirent pour arbitre Robert, évêque de Genève, qui était à la fois

[1] Archives de l'Isère, B, 3536.

l'oncle d'Amédée et le cousin d'Humbert. La Providence ne permit point à notre évêque de voir la fin de ce procès : *du reste,* les chanoines de Romans ne tardèrent pas à trouver prudent de transiger avec un adversaire, qui en héritant du titre et des droits de Dauphin de Viennois, était devenu le prince le plus puissant de la contrée ; ils n'osèrent plus réclamer le château et s'estimèrent heureux qu'il voulût bien consentir à leur en prêter hommage[1].

A Vienne, la vacance du siège métropolitain n'était pas sur le point de finir. De fâcheuses divisions avaient éclaté au sein du chapitre. Les 8, 9 et 10 mai 1279, les chanoines avaient tenu des assemblées pour l'élection d'un archevêque ; mais ils n'étaient point parvenus à s'entendre. Ils firent alors un compromis, qui accordait à quatre d'entre eux le droit de faire l'élection. Les députés du chapitre de Romans, alléguant que les chanoines de cette ville n'avaient pas été convoqués pour prendre part à cette élection, ainsi que l'antique coutume le voulait, protestèrent énergiquement contre tout ce qui allait se faire et déclarèrent contester par avance la validité de la future élection. Les chanoines de Vienne passèrent outre et le jour même de l'Ascension, 11 mai, les fondés de pouvoir du chapitre, élurent, à l'extinction de la bougie, Raymond François, chanoine de Vienne, qui appartenait à l'illustre famille des seigneurs de Peyrins. Ce ne fut pas sans de grandes hésitations que celui-ci se décida, dans d'aussi difficiles conjonctures, à prendre cette lourde charge. Comme l'élection d'un archevêque devait rece-

---

[1] P. E. Giraud, *Essai hist... sur... Romans,* 2ᵉ partie, pp. 59-64

voir la sanction du souverain pontife, les chanoines de Vienne firent aussitôt partir pour l'Italie des délégués, afin d'obtenir l'approbation nécessaire. De leur côté, les chanoines de Romans n'étaient pas demeurés inactifs; ils s'étaient empressés eux aussi d'envoyer au pape leurs délégués, qui prirent les devants et arrivèrent les premiers au château de Suriano, dans le diocèse d'Orta, où résidait alors Nicolas III; ils négocièrent si bien auprès de l'entourage du pontife, que les envoyés du chapitre de Vienne ne furent pas même admis à présenter leur requête [1]. L'élection de Raymond François n'ayant pas été confirmée, Amédée de Roussillon continua d'user des droits que lui conférait le titre d'administrateur de l'Église de Vienne [2], et pour qu'on ne pût les lui disputer, ses troupes ne cessèrent d'occuper le château de la Bâtie. Du reste, cette Église n'eut pas lieu de se plaindre du gouvernement de notre prélat. Autant par sa prudence que par son énergie, il fit renaître l'ordre et la paix au sein de la cité de Vienne, que la division des chanoines avait profondément troublée : les esprits turbulents et inquiets furent impitoyablement bannis. Le chapitre métropolitain recouvra le haut domaine de la terre de Saint-Chef, et les moines qui habitaient cette petite localité et qui depuis bien des années vivaient dans l'oubli des

---

[1] Charvet, *Hist. de l'Église de Vienne*. Supplément, pp. 11-3.

[2] Pour le seconder dans le gouvernement de l'Église de Vienne, il eut pour official Hugues de Serrières *(de Sareriis)*, dont nous retrouvons le nom dans un grand nombre d'actes et qui se qualifie *officialis curie Viennensis, pro reverendo patre in X° domino A., Dei gratia Valent. et Dyens. episcopo, tenente sedem Viennensem vacantem, ratione ecclesie Valentie, prout moris est ab antiquo.*

règles monastiques, furent contraints ou de quitter le cloître ou d'accepter la réforme qu'il leur imposa [1].

Amédée de Roussillon était pénétré des devoirs de sa charge. Il mit toujours son honneur à redresser les abus et à secourir les faibles. On le vit prendre le rôle de pacificateur dans un différend qui s'était élevé entre l'évêque de Viviers et Lambert Adhémar, coseigneur de Montélimar, au sujet du fief de Châteauneuf, au pied de Montpensier, en face de Viviers. Il réussit à les mettre d'accord. Un document de l'année 1279 nous apprend que de concert avec l'abbé de Savigny il vint en aide à son frère, l'archevêque de Lyon, en lui fournissant quelques troupes, pour lui permettre de s'opposer avec succès aux empiètements des ennemis de son siège [2].

Au milieu d'une vie pleine d'agitation, Amédée ne perdait point de vue les intérêts de ses diocèses. La sentence prononcée à Romans, au mois de mai 1278, en lui rendant le château de Crest, l'avait reconnu légitime possesseur de l'une des pareries de cette ville. C'était là pour l'évêque le point important. Dès ce moment, on le vit déployer l'habileté la plus grande, redoubler d'efforts pour y affirmer son autorité et y fortifier sa domination. Sur le sommet le plus élevé de la colline, contre laquelle s'appuie la ville de Crest, il fit construire une forteresse selon toutes les règles de l'art, et cet ouvrage important fut conduit à bonne fin avec une rapidité qui tenait du prodige [3]. Mais,

---

[1] *Vita Amedei,* loc. cit., pp. 357 et 359.

[2] *Cartulaire de Savigny*. Introd., p. CIV.

[3] *Vita Amedei,* loc., cit., p. 357. *Item super Criste verticem fortalicium dispositissimum erexit usque ad summum sub mirabili temporis brevitate.* Cette citadelle, qu'il ne faut pas confondre avec ce

voulant en même temps cimenter l'union de ses deux diocèses, il résolut d'exécuter sans retard un projet, qu'il dut caresser dès les premiers jours de son épiscopat : il s'agissait de fonder à Crest, point central de ses deux diocèses, une collégiale, composée de chanoines pris dans ses deux Églises de Valence et de Die. Ce plan était habile. Par là, il flattait l'amour-propre des Crétois, dont la ville allait prendre rang après les deux cités épiscopales ; par là aussi il pourrait surveiller de plus près ses intérêts, étendre plus efficacement son influence et son autorité. L'église de Saint-Sauveur de Crest lui parut réunir les conditions désirables pour servir à ses desseins. Nous avons raconté plus haut comment cette église était devenue la propriété des chanoines de Saint-Ruf de Valence[1]. Amédée était particulièrement lié avec Antelme, leur abbé[2] ; aussi l'accord fut-il bientôt conclu. Le monastère de Saint-Ruf renonça à ses droits sur l'église de Saint-Sauveur, en échange de plusieurs avantages, qui lui furent accordés. Le 9 juin 1278, Amédée approuva solennellement tous les privilèges concédés autrefois par ses prédécesseurs à l'ordre de Saint-Ruf, notamment l'acte de 1272, par laquelle Guy de Montlaur

---

qu'on nomme aujourd'hui la Tour de Crest, occupait l'emplacement actuel du Calvaire et de la chapelle de ce nom. C'est, croyons-nous, à cette date 1278-9 que l'évêque fit rédiger en langue romane, à l'usage de ses officiers de Crest, une sorte de dénombrement de son fief dans cette ville. Ce document, qui fixe l'étendue de la parerie épiscopale et les cens qu'on y percevait, fait partie des archives de la Drôme (non encore classées) et a été publié par M. Brun-Durand, dans le *Bulletin de la Soc. arch.*, t. XII, pp. 79-96.

[1] Voir notre *Essai*, t. I, p. 251.

[2] Chronique des évêques de Valence. Ms. latin de la Bibliothèque de Carpentras, N°. XLIV, t. II, f° 35.

avait autorisé les chanoines à faire paître leurs troupeaux dans les terres de l'évêché[1].

Mais ce n'était là que la moindre concession. Au sud-est de Crest, dans un petit village appelé aujourd'hui la Clastre, se trouvait le prieuré de Saint-Médard, que d'anciens documents décorent du titre d'abbaye ; ce prieuré habité par des chanoines réguliers de Saint-Augustin, ne reconnaissait d'autre juridiction que celle de l'évêque de Die, et avait sous sa dépendance quelques églises ou petits prieurés[2]. A l'époque où nous sommes arrivés, la petite communauté de Saint-Médard avait-elle, comme tant d'autres, glissée sur la pente du relâchement ? Notre évêque voulut-il par un coup d'autorité opérer chez eux une réforme ? Il serait peut-être permis de le supposer ; quoi qu'il en soit, Amédée de Roussillon, en tant qu'évêque de Die et supérieur officiellement reconnu par des bulles papales du prieuré de Saint-Médard, ne crut pas outrepasser ses droits en donnant l'ordre aux chanoines de se soumettre désormais à la juridiction de l'abbé de Saint-Ruf, et en déclarant les biens du prieuré et de ses dépendances unis aux propriétés du monastère de Valence. L'évêque ne retenait sur tous ces biens que le haut domaine et les autres droits féodaux. C'était là pour notre petite communauté un changement profond. Les chanoi-

[1] Archives de Saint-Ruf. Armoire VI, vol. 1, n° 10. (Préfecture de la Drôme.) — Par un acte daté de Valence, le 21 août 1278, Amédée approuvait une concession toute semblable, faite par son prédécesseur en 1256, en faveur des Chartreux de Bouvantes.

[2] Voici les noms de ces prieurés : Saint-Sauveur, au levant de Piégros ; Saint-Romain-de-Suze ; Saint-Pierre-de-Sibie, dans la vallée du Cheylard et d'Eyglui ; Omblèze ; Brisans, appelé plus tard Saint-Antoine, aux portes de Crest.

nes, désireux de sauvegarder l'indépendance du prieuré, refusèrent d'obtempérer aux ordres du prélat. Amédée ne supportait pas qu'on lui résistât. Il voulait être obéi et fit marcher ses troupes. Les chanoines de Saint-Médard furent expulsés de leur cloître et de tous leurs prieurés ; des clercs séculiers prirent momentanément leur place, pour assurer aux populations les secours religieux.

Dans leur infortune, les chanoines de Saint-Médard sollicitèrent l'appui d'Aymar de Poitiers, qui du reste prétendait exercer un droit de patronage sur le prieuré et ses dépendances. Le 3 février 1279 (n. s.) les principaux membres de la communauté se trouvèrent réunis à cet effet au château de Baix, auprès de la personne du comte. Nous voyons figurer à cette réunion Pierre Richard, prieur de Saint-Médard, près de Piégros, Raymond de Saint-Véran, prieur de Saint-Pierre-d'Aups, Gérard de Mirabel, prieur de Saint-Montan, Gilles, prieur de Sainte-Marie-de-Montcham *(de Monte Calmo)*, Arnaud Berthalay, prieur de Saint-Médard de Crest, Guillaume de Gigors, prieur de Saint-Sauveur, Pierre Laurent, Pierre Charbonel, prieur de Portes, tous chanoines de Saint-Médard. A la demande du comte, « nous confessons et reconnais-
« sons, disent-ils, que notre monastère de Saint-Médard,
« près de Piégros, l'église, la grange et toutes nos pos-
« sessions de Piégros, le prieuré de Saint-Sauveur et
« celui de Saint-Romain, avec leurs dépendances, sont
« sous la garde, la défense et le patronage du dit comte,
« sauf le droit du seigneur de Suze sur le prieuré de
« Saint-Romain ; nous reconnaissons que le monastère
« de Saint-Médard était autrefois sous la garde et le pa-
« tronage du seigneur de Saint-Médard, dont le château
« appartient aujourd'hui au dit comte ; nous reconnais-

« sons que le comte et ses prédécesseurs ont de tout « temps usé de leur droit de garde et de défense dans ces « localités. Nous reconnaissons enfin que le prieuré de « Brisans doit au comte un cens annuel de plusieurs de- « niers : les prieurés de Brisans, de Saint-Médard et de « Saint-André de Crest sont tous les trois, avec leurs « possessions, dans le domaine et sous la garde des sei- « gneurs de Crest. En conséquence, nous prions, sup- « plions instamment le dit comte de nous défendre de « tout son pouvoir contre les oppressions, les violences, « les rapines, les spoliations et les injures de toute sorte « dont nous avons été jusqu'à présent les victimes, ou « qui nous attendent encore. » L'acte que nous venons de faire connaître fut rédigé par Guigues Brun, notaire du comte, en présence d'Artaud de la Mastre, prieur de Saint-Sauveur-en-Rue ; le chapitre de Saint-Médard et le prieur Pierre Richard y apposèrent leurs sceaux [1].

Aymar de Poitiers ne pouvait demeurer indifférent dans l'affaire de Saint-Médard ; il avait à défendre ses droits, et il était du reste de son intérêt de ne pas voir grandir et se fortifier aux portes de Crest la puissance de l'évêque. Celui-ci s'était empressé, aussitôt après l'expulsion des moines, d'élever des travaux de défense autour du prieuré de Saint-Médard, de manière à le convertir en une sorte de forteresse. Aymar conseilla donc à ses protégés d'en appeler au pape, et comme dans la triste situation où ils avaient été réduits l'argent leur manquait pour soutenir un procès en cour de Rome, le comte leur fit l'avance des sommes nécessaires. Bien plus, il unit sa cause à la

---

[1] Archives de l'Isère, B, 3537

leur et chargea un de ses hommes d'armes d'aller à Crest signifier au prélat l'appel interjeté, tant en son nom qu'en celui des religieux : Amédée, persistant dans ses projets d'union de Saint-Médard à Saint-Ruf ne voulut pas même recevoir l'envoyé du comte[1].

Cependant Aymar de Poitiers avait choisi pour son fondé de pouvoirs en cour de Rome maître Pierre Brun, chanoine de Rodez. L'évêque se vit contraint de désigner quelqu'un pour le représenter : maître Gison d'Apian, notaire, fut chargé de cette mission. Le 5 janvier 1280, une bulle datée de Rome, près Saint-Pierre, confiait à trois délégués le soin de terminer l'affaire de Saint-Médard : c'étaient l'archevêque d'Arles, le prieur de Saint-Baudille, au diocèse de Nîmes, et Henri de Gardins, chanoine de Saint-Just de Lyon. Nicolas III rappelle en quelques mots les douloureux événements qui ont donné lieu au procès : le comte de Valentinois lui a exposé que les prieurés de Saint-Médard, près de Piégros, de Saint-Ruf, de Saint-Médard-de-Brisans et de Saint-André-de-Crest, au diocèse de Die, appartenant à l'ordre de Saint-Augustin, sont dans sa terre et sous son patronage ; que ces divers prieurés ont été fondés par ses ancêtres ou par des personnes aux droits desquelles il a succédé ; que les religieux, qui y habitaient, étaient attachés à leur ancienne règle. Sans prendre l'avis du comte, bien plus au mépris de ses droits, ajoute le pape, l'évêque de Valence et de Die a chassé de leurs demeures les prieurs et les chanoines, les remplaçant par des clercs séculiers ; il prétend même les contraindre à reconnaître désormais la

---

[1] Archives de l'Isère, B. 3537. — Chorier, t. II, p. 157.

juridiction de l'abbé de Saint-Ruf de Valence. C'est pour ces faits qu'Aymar de Poitiers en a appelé au siège apostolique. Les délégués ont tout pouvoir pour terminer cette querelle, et leur sentence sera sans appel.

Il est aisé de reconnaître, en lisant cette bulle, que le pape se montre peu sympathique à l'endroit de l'évêque de Valence; nous n'en sommes nullement étonné; la suite de notre récit apprendra bientôt au lecteur d'où provenait l'animosité du pontife. Les délégués chargés d'instruire le procès ne purent déterminer les deux parties à s'entendre sur le lieu où se tiendraient les conférences. Plusieurs mois s'écoulèrent en stériles discussions. Il fallut de nouveau recourir au pape, et le 17 juin de cette même année 1280, Pierre de Théan, sous-diacre, chapelain du pape, correcteur des lettres apostoliques, archidiacre de Palerme, tenant la place du juge des appels en son absence, décida que les conférences auraient lieu à Nîmes[1]. Amédée de Roussillon ne vit peut-être pas la fin de ce procès ; mais ce qui est certain, c'est que les chanoines de Saint-Médard ne recouvrèrent plus leur indépendance, et les petits prieurés qui leur appartenaient, momentanément incorporés aux domaines de Saint-Ruf, passèrent à l'ordre de Saint-Antoine, au commencement du XIV[e] siècle.

Le monastère ou prieuré de Sainte-Croix, situé dans la vallée de la Drôme, près du château de Quint, forteresse redoutable qui appartenait au comte de Valentinois, se trouvait dans des conditions d'existence absolument semblables à celles de Saint-Médard. Là aussi étaient fixés

---

[1] Archives de l'Isère, B. 3538.

des chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui ne relevaient que de la juridiction épiscopale, et qui avaient sous leur dépendance un certain nombre d'obédiences ou de petits prieurés[1]. Pour quelques-unes de leurs possessions, ils se reconnaissaient feudataires du comte, et c'est à ce titre que le 25 novembre 1278, peu de temps après l'avènement au pouvoir d'Aymar IV, ils lui prêtèrent le serment féodal: Lantelme de Livron, prieur de Sainte-Croix, fit hommage pour tout ce que la communauté possédait dans les châteaux et mandements de Quint, de Pontaix, d'Aigluy de Vassieu, au diocèse de Die, et de Barres, au diocèse de Viviers[2]. Les chanoines de Sainte-Croix avaient été vivement émus quand ils apprirent ce que l'évêque exigeait des religieux de Saint-Médard et quelles avaient été les conséquences du refus de ces derniers : c'était pour eux un avertissement, peut-être même une menace. Aussi voulurent-ils se mettre en garde contre le coup qui pouvait les atteindre. Lantelme de Livron se rendit de nouveau auprès de la personne du comte et, le 19 février 1279, il se plaça lui et les siens sous sa protection : il reconnut solennellement que les prieurés de Sainte-Croix-de-Quint, de Saint-Julien, de Vassieu, d'Ensage, de Barsac, au diocèse de Die, et de Saint-Pierre-de-la-Roche, au diocèse de Viviers, avaient été fondés et dotés par les ancêtres dudit comte ; que celui-ci y jouissait des droits de garde, de défense, etc., comme étant de son fief. Puis, par un acte spécial, daté du même jour,

---

[1] De Sainte-Croix dépendaient les prieurés de Saint-Julien-en-Quint, Saint-Étienne et Saint-Andéol-en-Quint, Véronne, Vassieu, Vachères, Saint-Marcel-du-Château à Die, Ensage, Barsac.

[2] Archives de l'Isère, B. 3536.

le chapitre de Sainte-Croix, son prieur en tête, prenait l'engagement de ne point se soumettre à une autre règle, sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation du comte, protecteur de la communauté[1].

Pendant que ces graves événements réclamaient toute l'attention de l'évêque de Valence et de Die, quelques désordres s'étaient produits dans le Trièves. Le lecteur n'a peut-être point oublié comment Amédée de Genève s'était vu dans la nécessité de punir l'insolence de Guigues, fils de Raymond Bérenger, et d'enlever à ce vassal rebelle le château de Foillans[2]. Guigues n'attendait qu'une occasion favorable pour rentrer en possession de sa terre. Il crut que le moment d'agir était venu, quand il vit la guerre allumée entre Aymar de Poitiers et Amédée de Roussillon : profitant des embarras de l'évêque, il s'empara aisément de ce château, ancienne propriété de sa famille. Toutefois il ne put s'y maintenir longtemps ; le 5 janvier 1279, il en était expulsé par les troupes épiscopales[3]. Ce fut à la suite de ces désordres que le chapitre de Die, qui avait des intérêts considérables dans le Trièves, fit faire une enquête pour établir nettement l'étendue et les limites de ses possessions. Un lundi, 23 octobre 1279, Guillaume de Messeynas, courrier et procureur du chapitre, Jean de Goncelin et Jacques de Ravenne, juges des comtés de Vienne et d'Albon, se réunirent à Saint-Martin-en-Trièves ; ils étaient assistés d'Odon Alleman, seigneur de Champ, et d'Odelon, chevalier. Le procureur du cha-

---

1 Archives de l'Isère, B. 3537.
2 Voir notre *Essai hist.... sur Die*, t. I, p. 362.
3 Columbi, *Opuscula*, p. 304.

pitre voulait prouver que Pierre de Morges et ses successeurs, avaient, dans plusieurs circonstances, reconnu tenir en fief de l'Église de Die « tout ce qu'ils avaient et tout ce que d'autres tenaient de leur mouvance en deça de la rivière communément appelée Aybron jusqu'aux Alpes, dans le diocèse de Die, et spécialement leurs possessions dans le château et le mandement de Torane, dans les paroisses de Saint-Michel, de Saint-Martin, de Cheyssillane et de Clelles. En signe de l'indépendance, l'étendard de l'Église de Die avait été arboré sur la plus haute tour du château de Torane, dans la portion appartenant autrefois à Pierre de Morges. » On entendit plusieurs témoins. Pierre de Grenoble, chanoine de Die, affirma s'être trouvé présent, quand feu Pierre de Morges, le jour même où Amédée de Genève célébra sa première messe pontificale à Die, reconnut tenir en fief de l'évêque le château de Prébois, et du chapitre, la vallée de Tréminis, ainsi que toutes ses possessions dans les paroisses de Clelles, de Cheyssillane, de Saint-Martin et de Saint-Michel, exceptant toutefois la Motte de Darne. Pierre Naus et Jacques Beles firent l'un et l'autre d'intéressantes dépositions. Ce dernier raconta comment il avait été autrefois délégué par le chapitre de Die pour défendre les biens de Pierre de Morges, qui venait d'être fait prisonnier par le seigneur d'Osasèche et qu'on retenait captif au château de Miscon ; il avait pour mission d'empêcher notamment qu'on ne s'emparât de Torane et de Saint-Martin, et en signe de protection accordée par le chapitre à son vassal, il avait lui-même arboré sur la plus haute tour du château de Torane l'étendard rouge, à l'image de la Vierge de Die ; cet étendard y demeura tout le temps de la captivité de Pierre de

Morges[1]. Les possessions du chapitre dans le Trièves furent toujours pour l'Église de Die une source de procès et d'ennuis.

L'année 1280 est dans la vie d'Amédée de Roussillon une année féconde en grands événements ; mais si elle va lui fournir des occasions nombreuses de faire preuve d'habileté et de courage, elle lui apportera en retour bien des tristesses et des chagrins. Pour saisir les causes et l'enchaînement des faits étranges que nous avons à raconter, il est nécessaire de parler ici d'un épisode de l'histoire de notre province, que les documents viennent à peine de nous révéler.

Humbert de Romans, général de l'ordre des Frères Prêcheurs, avait été consulté par le pape Grégoire X, à l'occasion du concile de 1274, sur les mesures à prendre pour ramener dans la société l'ordre et la paix. Il répondit à la demande du pontife par un précieux mémoire, dans lequel, signalant l'état d'anarchie où semblaient se complaire les grands seigneurs, il se montrait particulièrement préoccupé de l'impuissance de l'empire à défendre les intérêts des peuples. Il proposait, entre autres remèdes à tant de maux, de rendre l'empire héréditaire, en lui assignant comme territoire à gouverner les pays allemands ; les autres provinces, qui en dépendaient, devaient former un ou deux grands royaumes[2].

Ce plan était digne d'un esprit élevé. Sa réalisation eût

---

[1] Valbonnays, *Histoire de Dauphiné*, t. I, p. 230, et t. II, p. 19.

[2] Raynaldi, *Annales*, ad an. 1273, n° 6, note de Mansi. Cf. Paul Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne, 1250-1291*. Paris, 1886, in-8° 62, pages. (Extrait de la *Revue des questions historiques*, t. XXXIX (1886), p. 497 et suiv.

pu constituer au sein de nos pays une autorité forte et respectée, dont l'absence avait été la source de toutes les calamités publiques. On ne le perdit pas de vue. Quatre ans plus tard, l'empereur Rodolphe songeait à ressusciter le royaume d'Arles en faveur de son fils Hartmann, fiancé à Jeanne, fille du roi d'Angleterre, Édouard Ier[1]. La politique habile du pape Nicolas III apporta bientôt certaines modifications à ces projets, et la couronne d'Arles fut promise à un autre prince. Après une série de négociations, le pape avait enfin réussi à soustraire l'état pontifical aux influences allemandes et napolitaines ; il fallait à l'empereur et au roi de Naples une compensation : on convint que Charles d'Anjou laisserait à l'empereur toute sa liberté d'action dans le nord de l'Italie et reconnaîtrait la suzeraineté impériale pour ses comtés de Provence et de Forcalquier ; de son côté, Rodolphe promit de donner sa fille Clémence en mariage à Charles, petit-fils du roi de Naples et de lui assurer pour dot le royaume d'Arles, naguère destiné au prince Hartmann. Dès l'année 1279, ce nouveau projet recevait un commencement d'exécution : Clémence était conduite à Naples, pour y être élevée conformément aux mœurs italiennes[2].

Il est probable que ces arrangements durent être tenus secrets pour ne pas soulever le mécontentement des seigneurs et des dignitaires ecclésiastiques de nos pays, que

---

[1] Rymer, *Fœdera, conventiones... inter reges Angliæ et alios.* Hagæ Comitis, 1739, in-f°, t. I, part. IIe, pp. 170, 171 et 178.

[2] Ptolémée de Lucques, *Annales* (dans *Documenti di storia italiana,* vol. VI, 90, n° 5). *Eodem anno 1279 Rodulfus, filiam tradit in uxorem Karolo Martello, filio regis Caroli junioris, cui, tradunt, assignavit in dotem regnum Viennense super Rhodanum...*

l'arrivée prochaine d'un maître n'aurait pas manqué de troubler. La maison d'Anjou dut chercher des occasions d'intervenir dans les affaires de la contrée et de se créer des partisans. Elle avait du reste sous les yeux un modèle à imiter. A cette même époque, en effet, les représentants de Philippe le Hardi à Lyon travaillaient avec succès à rattacher aux intérêts du monarque français les habitants de cette ville, en flattant, en secondant au besoin leurs aspirations à l'indépendance. Bientôt, ce que nous disons là ne paraîtra peut-être pas une simple hypothèse.

Vers le commencement de l'année 1279, des mouvements populaires se produisirent à Saint-Paul-Trois-Châteaux et à Romans. Les bourgeois de Saint-Paul, en l'absence de leur évêque, voulurent changer la forme de leur gouvernement ; ils saisirent les biens du prélat et se donnèrent un chef, sous le titre de châtelain[1]. A Romans, les troubles furent plus considérables et eurent des conséquences bien autrement graves. La mésintelligence entre la bourgeoisie de cette ville et ses seigneurs, les chanoines de Saint-Barnard, paraît avoir pris naissance à l'occasion de certaines réformes qu'elle voulait introduire dans l'administration de la cité, malgré l'opposition du chapitre. De part et d'autre, les esprits s'échauffèrent et la situation devint extrêmement tendue[2]. Il est probable

---

[1] *Vita Amedei,* loc. cit., p. 358.

[2] Ces détails et ceux qui vont suivre nous sont révélés par une enquête, ordonnée par le prince de Salerne, au sujet des troubles de Romans, et reçue par Pascal Mayran, notaire, le 11 avril 1282 et les jours suivants. L'original de cette pièce est aux archives de la Drôme, fonds de Saint-Barnard ; il se compose de quatorze peaux de vélin.

que l'action des princes Angevins ne fut pas étrangère à ces désordres.

Quoi qu'il en soit, les Romanais ne mirent bientôt plus de bornes à leur audace et travaillèrent à s'affranchir de la domination du chapitre. Ils se réunirent en assemblée, se choisirent, sans la participation des chanoines, des consuls, des juges, courriers et autres officiers de justice, et comme ils ne pouvaient rien sans argent, ils levèrent des tailles pour subvenir aux frais de la guerre. Le chapitre proteste contre la violation de ses droits. Amédée de Roussillon, que les chanoines appellent à leur secours, se présente tout à coup sous les murs de Romans; il pénètre dans la ville par la porte des Réaulx, que des clercs affidés lui ont clandestinement livrée. Les chanoines sont rétablis dans leur autorité : soixante bourgeois sont remis entre ses mains, les plus coupables pour être condamnés à mort, les autres pour être jetés dans les fers. L'évêque voulut consolider son œuvre et permettre aux chanoines de recevoir des secours aux moments critiques; à cet effet, et avec le concours de ses soldats, transformés en travailleurs, il fit rapidement construire, au milieu du pont, une tour en pierres de taille, destinée à garder la porte qui mettait la ville en communication avec le diocèse de Valence. Ces événements avaient lieu pendant le carême de l'année 1279. Le calme fut un instant rétabli. Mais l'évêque avait à peine quitté la ville, qu'une violente insurrection éclata et bientôt le désordre fut à son comble. La guerre entre les habitants de Romans et les chanoines devait se prolonger pendant plus de deux ans.

Amédée n'avait pu venir au secours de son abbaye. Le 24 février 1280, fête de saint Mathias, nous le trouvons à

Talluyers, au diocèse de Lyon, en compagnie des abbés de Savigny et de Saint-Chef. Cette petite réunion avait un but religieux : on y dressa l'acte de fondation de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, due aux libéralités de Béatrix de la Tour-du-Pin, veuve de Guillaume de Roussillon. C'est sur les conseils d'Amédée que cette pieuse dame avait fondé et doté le nouveau monastère[1]. Les graves événements qui s'étaient accomplis dans ses diocèses obligèrent sans doute notre évêque à ne pas prolonger son séjour dans le Lyonnais. Peut-être faudrait-il placer dans les premiers mois de 1280 la petite expédition qu'il dirigea en personne contre les habitants de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dont nous avons signalé plus haut l'attitude révolutionnaire. Le biographe d'Amédée raconte avec quelle vigueur il réprima leur sédition. Il pénètre dans la cité rebelle à la tête de ses troupes, punit de l'exil le chef de l'émeute et ses complices, renverse de fond en comble la maison de la châtellenie et condamne les bourgeois à une amende, destinée à couvrir les frais de cette guerre[2]. Ce qui est bien certain, c'est que les documents de cette époque nous montrent l'évêque de Die aux prises avec les plus sérieuses difficultés.

L'action des princes Angevins devenait chaque jour plus sensible ; ils songeaient à une alliance avec le duc de Bourgogne, en vue d'assurer le succès de l'entreprise qu'ils méditaient : peut-être même avaient-ils obtenu déjà quelques promesses du duc Robert. Quoi qu'il en soit, le

---

[1] Tromby, *Storia... del patriarca S. Brunone e del suo ordine.* Napoli, in-f°, t. VI (1777), pp. 23 et 54. — Le Laboureur, *Les mazures de l'Isle-Barbe,* t. I, p. 527.

[2] *Vita Amedei,* loc. cit., p. 358.

haut clergé de nos pays manifestait de vives inquiétudes et se sentait menacé dans cette indépendance, qu'il avait si péniblement conquise et qu'il défendait au prix de tant de sacrifices. La puissante maison de Roussillon se trouvait naturellement engagée à soutenir la cause de nos Églises : deux de ses membres en effet étaient à la tête des provinces ecclésiastiques de Lyon et de Vienne. Le biographe anonyme d'Amédée de Roussillon nous assure qu'il joua un rôle important dans cette lutte pour s'opposer aux prétentions du comte de Provence : un passage de son écrit, demeuré obscur pour les historiens précédents, ne laisse aucun doute à cet égard, et nous pouvons, sans la moindre hésitation, accepter son témoignage, connaissant le caractère hardi et entreprenant de notre évêque. « Il arrêta, dit-il, les Bourguignons, infligea une « leçon aux Lombards et provoqua la colère des Espa- « gnols ; quant aux Provençaux, qui aspiraient au réta- « blissement du royaume de Bourgogne, il ne leur permit « pas de s'avancer hors des frontières de leur propre « pays. Enfin il ne craignit pas d'encourir l'animadver- « sion du pape, monarque suprême, pour des actes du « reste honnêtes et justes[1] ». Comme nous l'avons vu, le pape secondait les projets de Charles d'Anjou, et celui-ci n'était pas sans avoir quelques amis secrets dans le pays. Faut-il compter parmi eux Aymar de Poitiers? Tout nous porte à le croire ; mais ce qui est certain, c'est qu'à

---

[1] *Vita Amedei,* loc. cit., p. 359 : *Burgundos compescuit, Lombardos corripuit, Hispanos ad iræ fremitum concitavit, Provinciales ad regem* (lisez plutôt *regnum) Burgundiæ anhelantes ne, ipso vivente, proprios exirent terminos retentavit.*

l'époque où nous sommes arrivés on s'attendait à une prochaine levée de boucliers.

Le 28 mai 1280, mardi avant l'Ascension, Artaud de Roussillon, seigneur de Roussillon et d'Annonay, ses deux frères, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Valence, se réunissaient au château de Roussillon, où Roger de Clérieu, leur cousin, était venu les rejoindre. Ils firent une étroite alliance, et pour faire cesser entre eux tout malentendu, les trois frères renoncèrent à tout ce qu'ils pourraient prétendre, à l'occasion de certaines donations, faites par feu Silvion de Clérieu, père de Roger, tant à eux-mêmes qu'à feu Guillaume de Roussillon, leur père[1]. Nous signalerons maintenant un autre traité d'alliance, conclu quelques jours après, le 30 juin, à Paris, entre Aymar de Poitiers et Louis de Beaujeu. Ce document nous permet d'entrevoir où en était la situation politique. Les deux contractants, après avoir rappelé que les trois frères Roussillon leur ont causé de graves dommages et qu'ils ont à redouter encore de plus terribles épreuves, se promettent une mutuelle assistance contre ces trois frères et tous ceux qui appartiennent à la famille de Roussillon. Humbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier, connétable de France, et Louis, seigneur de Montferrand, son frère, approuvent ce traité d'alliance, comme utile, nécessaire[2].

C'est au moment où de toutes parts on se préparait ainsi à la guerre, que notre évêque se vit tout à coup impliqué dans une affaire qui fit grand bruit, et qui devait

---

[1] Archives de l'Isère, B, 3538.
[2] Archives de l'Isère, B, 3538.

lui ménager plus d'un sujet d'amertume. Voici d'après les derniers documents publiés ce qui se passa. Guillaume, marquis de Montferrat, avait enlevé par ruse la ville de Turin à Thomas de Savoie, comte de Piémont. Celui-ci n'attendait qu'une occasion pour se venger. Elle se présenta bientôt. Guillaume s'était mis en route pour aller en Espagne avec sa femme Béatrix, fille d'Alphonse, roi de Castille. En traversant les terres de l'évêque de Valence et de Die, il fut soudain attaqué par Thomas de Savoie, arrêté avec les personnes de sa suite et conduit dans un des châteaux de l'évêque, où on le constitua prisonnier[1]. Quel avait été le rôle de notre prélat dans cette délicate affaire? Son biographe n'hésite pas à lui attribuer tout l'honneur de cette capture, et il ajoute qu'Amédée voulait par là témoigner à la maison de Savoie la reconnaissance que lui devait l'Église de Valence, pour les services qu'elle en avait reçus autrefois. Les documents ne sont pas aussi affirmatifs. Ce qui toutefois est bien avéré, c'est que l'opinion publique désigna hautement, comme étant le principal auteur de cette arrestation, l'évêque de Valence, dont la renommée publiait au loin les exploits. Amédée comprit bien vite quelles pourraient être les conséquences de cette grave affaire. Le 16 juin 1280, dimanche de l'octave de la Pentecôte, il fit à Lyon un traité avec Thomas de Savoie, par lequel celui-ci s'engageait à ne point tirer son prisonnier des terres épiscopales, avant d'avoir consigné entre les mains du prieur des Domini-

---

[1] *Cronica di Saluzzo,* dans *Historiæ Patriæ monumenta.* Scriptores, t. III, col. 928. — Benvenuto di S. Georgio, dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores,* t. XXIII, p. 399.

cains de Lyon, une somme de 1,800 livres viennoises, destinée à répondre de tous les frais, de tous les dommages, que cette capture pourrait occasionner à l'évêque. Il était à présumer, en effet, qu'un procès ne tarderait pas à être engagé en cour de Rome, à cette occasion. La somme indiquée fut déposée chez les Dominicains, où elle devait rester l'espace de deux ans[1].

Amédée ne s'était point fait illusion. A la nouvelle de l'arrestation du marquis de Montferrat, l'indignation du pape fut à son comble : la conduite de l'évêque de Valence en cette circonstance ne justifiait que trop les plaintes portées contre lui ; nous ajouterons que Nicolas III était allié à la famille de Montferrat. Sans perdre un instant, le pape députa vers l'évêque de Valence et de Die, les archevêques d'Aix et d'Embrun, pour lui enjoindre, sous les peines les plus sévères, de relâcher son prisonnier[2]. Ils étaient porteurs de la lettre qu'on va lire :

« Nicolas..., à notre vénérable frère l'évêque de Valence « et de Die, salut.

« Il nous est toujours pénible, et c'est avec raison, « d'apprendre sur le compte des ecclésiastiques de déplo« rables nouvelles ; mais ce qui nous afflige bien davan« tage, c'est lorsqu'on vient nous dire que ceux, qui ont « été revêtus de la dignité de pontife, sont par leurs « mauvais exemples une occasion de péché. On nous a « rapporté que Guillaume, marquis de Montferrat, tra« versant votre diocèse, s'est vu tout à coup arrêté par « vous ou par des gens obéissant à vos ordres, et cela

---

[1] *Historiæ Patriæ monumenta.* Chartarum, t. I, col. 1517.
[2] *Vita Amedei*, loc. cit., p. 358.

« sans aucun motif raisonnable, au mépris de la charité
« et contre toute justice ; bien plus, il a été jeté dans une
« dure captivité. Nous sommes d'autant plus étonné que
« de pareilles choses ne devraient jamais être reprochées
« à des évêques qui, par leur charge, ont la mission de
« réprimer toute sorte d'excès. Que pourra faire, que
« pourra dire un évêque pour détourner les coupables
« des voies du mal, s'il y est lui-même engagé ? Comment
« pourrons-nous nous-même les réprimander sur leurs
« désordres, si celui que nous avons placé au milieu
« d'eux, comme représentant de Jésus-Christ pour pro-
« curer la gloire de Dieu, comme gardien de la paix et de
« la concorde, s'associe à des bandes armées et prend
« part à leurs opérations, sans aucun souci de sa dignité ?
« Il nous serait bien difficile d'arrêter les violences, les
« crimes des gens de guerre, si nous permettions aux
« évêques d'agir comme eux. Mais, nous osons nous le
« promettre, nous en avons l'espérance, notre avertisse-
« ment touchera bientôt votre cœur, et votre repentir
« vous engagera à réparer ce qu'un emportement irré-
« fléchi vous a fait commettre, au détriment de votre
« réputation, nous ne voulons pas dire de votre salut.
« Nous vous avertissons, nous vous prions et vous exhor-
« tons d'une manière spéciale ; par ces lettres apostoli-
« ques, nous vous enjoignons et commandons de rendre
« à la liberté, sans observation et sans retard, le marquis
« votre prisonnier et ses compagnons de route. Vous leur
« rendrez leurs bagages et vous les ferez accompagner,
« autant que cela sera possible, jusqu'en lieu sûr. Cepen-
« dant, désireux de sauvegarder tout à la fois les intérêts
« du marquis et les vôtres, dans la crainte que s'il sur-
« venait de cette mise en liberté quelque dommage, on

« ne vous l'impute, nous vous commandons en vertu « du serment d'obéissance que vous avez prêté à l'Église « romaine le jour de votre sacre, sous peine d'être dé- « claré suspens de vos fonctions épiscopales et privé de « l'administration spirituelle et temporelle des Églises de « Valence et de Die, sous peine d'encourir *ipso facto* « l'excommunication, si vous transgressez nos ordres, « sous peine de perdre à tout jamais votre rang d'évêque « et de vous voir exposé au châtiment que nous nous « réserverions de vous infliger encore ; nous vous ordon- « nons donc, de la manière la plus expresse, qu'en toute « hypothèse, quelle que soit l'occasion ou la cause pour « laquelle le marquis se trouve entre vos mains, directe- « ment ou indirectement, vous ne le livriez à personne, « et vous ne le conduisiez pas ailleurs qu'en un lieu par- « faitement sûr, sans une autorisation spéciale de nous « et du siège apostolique, sans lettres émanées de nous et « vous traçant formellement la conduite à tenir, à moins « toutefois que le lieu, où devra s'opérer la mise en « liberté, ne soit hors de votre pouvoir. Si toutefois, ce que « nous ne croyons pas et ce qui n'est pas probable, vous « pensez avoir eu de justes motifs pour vous saisir de la « personne du marquis, vous aurez soin de nous les sou- « mettre. Dans notre sollicitude, en effet, nous avons à « cœur de sauvegarder les droits de la justice et, autant « que Dieu nous le permettra, ceux de l'honnêteté. Vous « aurez donc à tenir la ligne de conduite, que nous ve- « nons de tracer, de manière à ne pas rouler de chute en « chute au fond de l'abîme, mais bien plutôt de manière « à vous relever par de salutaires démarches, à vous « affermir dans la bonne voie et à faire sûrement votre « salut. Enfin, comme il nous tarde de savoir que vous

« êtes revenu d'un si grand égarement, vous voudrez bien « nous écrire le plus tôt possible, pour nous dire en dé- « tail ce que vous aurez fait, concernant cette affaire. « Donné à Suriano, le 6 des ides de juin, troisième année « (de notre pontificat, 8 juin 1280)[1]. »

Guillaume de Montferrat ne demeura pas longtemps captif. Les conditions de sa rançon furent la restitution de Turin, de Collegno, de Pianezza et d'autres places, qu'il retenait injustement, et sa promesse, garantie par des ôtages, de payer dans la ville de Lyon et avant trois mois, la somme de 6,000 besants. Enfin, par un acte daté de Saint-Maurice-en-Valais, le 11 juillet 1280, le marquis disculpait pleinement l'évêque de toutes les imputations formulées contre lui ; il déclarait qu'Amédée de Roussillon ne devait pas être inquiété à cause de son arrestation, et qu'au contraire, cet évêque s'était puissamment employé à lui procurer une prompte délivrance[2].

Aussitôt qu'Amédée de Roussillon put librement disposer de ses forces et de son temps, il vola au secours des chanoines de Romans, que nous avons laissés exposés aux violences d'une bourgeoisie révoltée. Tous les jours, Romans devenait le théâtre de nouveaux désordres. Ses habitants, en lutte ouverte contre le chapitre et prévoyant dans un avenir prochain le retour offensif de l'évêque, avaient fait appel à Humbert, seigneur de Thoire et Villars, qui, vers le milieu d'octobre 1280, était entré dans la ville, à la tête de ses bandes : l'église, le cloître et les maisons de plusieurs chanoines furent alors pillées ; tous

---

[1] *Gallia Christiana,* t. XVI. Instrumenta, col. 123-4.
[2] *Historiæ Patriæ monumenta.* Chartarum, t. I, col. 1527.

les partisans du chapitre furent chassés. La tour que l'évêque avait fait construire était tombée au pouvoir des insurgés. Il fallait au plus tôt mettre fin à un état de choses, devenu pour toute la province un vrai scandale. L'exemple donné par Romans pouvait être pernicieux; l'autorité ecclésiastique sentait autour d'elle grandir les mécontentements, et ces désordres allaient peut-être servir l'ambition des princes Angevins. Amédée de Roussillon, accompagné de ses fidèles Diois, fiers de marcher sous la conduite de leur capitaine, résolut de faire le siège de la ville.

« On était en hiver (1280 à 1281); la rigueur de la saison ne l'arrêta pas. Plusieurs assauts furent livrés avec des pertes considérables de part et d'autre. L'évêque, bravant les frimas et les dangers, donnait à tous l'exemple de la patience et de la valeur. Enfin, après un mois d'efforts, il s'empara de la tour, la fit miner et la fit sauter dans l'Isère, avec une partie du pont et l'hôpital, que Jean de Bernin y avait fait construire. Le passage se trouva de la sorte intercepté. Les habitants refoulés vers la ville, s'y retranchèrent et en défendirent résolument l'accès. Amédée, désespérant d'y rentrer, établit autour de l'enceinte un blocus rigoureux, coupa toutes les communications avec l'extérieur, dévasta les dehors, et, pour frapper plus vivement les esprits, employa contre la cité rebelle l'arme encore redoutée de l'excommunication. Pendant huit jours et huit nuits consécutifs, il fit le tour de ses remparts, prononçant des paroles de malédiction et d'anathème.

« Ce siège traînait en longueur. Un jour qu'Amédée avait changé ses quartiers, ses troupes ayant quitté leurs postes furent chargées par les habitants qu'ils tenaient blo-

qués dans leurs murs. Mais cette sortie fut une hardiesse funeste ; malgré le secours de leurs mercenaires, ils furent repoussés par la sage conduite et par l'énergie d'Amédée, qui se présenta le premier à eux et sut inspirer aux siens son courage et son ardeur. Il serait entré dans la place avec les fuyards et l'aurait prise de vive force, si les herses des portes n'avaient été promptement abattues sur les moins diligents de ceux qui se retiraient, dont il fut fait un grand carnage[1]. » L'évêque se vit pourtant obligé de lever le siège ; mais, en s'éloignant de cette ville, chargée du poids de ses malédictions, il se promit de reparaître bientôt avec des forces plus considérables et de tenter une action décisive.

Tout préoccupé de châtier d'une façon exemplaire l'insolence des Romanais, Amédée de Roussillon faisait de grands préparatifs de guerre. Au mois de juin 1281, les hostilités étaient reprises de part et d'autre avec une égale fureur. Les assiégés faisaient de fréquentes sorties et, poussant leurs excursions jusque sur la rive gauche de l'Isère, ravageaient les campagnes du diocèse de Valence. L'évêque, désireux de pouvoir à un moment donné procurer à ses troupes un asile sûr, voulut se faire livrer le château de Pisançon, demeuré sous la juridiction du chapitre. Roger de Clérieu, qui le tenait en fief des chanoines, consentit momentanément à s'en dessaisir, sous certaines conditions et garanties, qui furent stipulées à Valence, le 14 juin. Cinq jours après, le jeudi avant la fête de Saint-Jean-Baptiste, Pierre de Quint, sacristain de Ro-

---

[1] P.-E. Giraud, *Essai*, 2e partie, pp. 89-92. — *Vita Amedei*, loc. cit., pp. 357-8.

mans, et les autres chanoines reconnaissaient que Roger leur avait livré son château, aux conditions indiquées, pour leur servir au besoin de lieu de refuge. Enfin, le 22 juin, Amédée de Roussillon donna aux Romanais un suprême avertissement : il lança une sorte de manifeste, déclarant que tous les habitants de Romans qui viendraient à résipiscence, et qui, d'ici à la fête de Notre-Dame d'août, abandonneraient cette ville maudite, pour se rendre sur les terres du seigneur de Clérieu, seraient placés sous sa protection et sous celle du chapitre[1].

Toutes ces mesures, qui dénotaient chez l'évêque le dessein bien arrêté de poursuivre à outrance les Romanais, ne réussirent pourtant point à les intimider. Ils combattirent avec le courage, l'audace que peut inspirer le désespoir ; car ils ne se faisaient aucune illusion sur le sort que leur réservait le terrible prélat, s'ils venaient à succomber dans cette lutte. Ils surveillaient attentivement les mouvements de l'évêque qui, à la tête de ses Diois, tenait la campagne. Amédée, oubliant un jour sa prudence ordinaire, tomba dans une embuscade qu'ils lui tendirent. Ses soldats attaqués à l'improviste par les Romanais essuyèrent une défaite complète. L'affaire dut se passer dans la plaine de la Bayanne, car le prélat, obligé de fuir, s'estima heureux d'avoir pu gagner son château d'Alixan, pour y mettre à l'abri de cette forteresse sa personne et les restes de sa petite armée *(se et suos apud Alexianum recolligens vix evasit)*. « Le même jour, à la même heure, où l'évêque subissait cet échec humiliant, ajoute son biographe, Satan, confus de n'avoir

---

[1] Archives de l'Isère, B. 3539.

pu le frapper à mort, tomba sous la forme d'un carreau de foudre sur le campanile de la cathédrale de Valence, tua l'homme qui était de garde et mit le feu à sa guérite. Le ciel pourtant ce jour-là était serein. C'était à n'en pas douter un présage du malheur qui allait arriver : la mort ne devait point tarder à frapper la sentinelle du diocèse.

« Au mois de septembre de cette année, la veille de la fête de la Sainte Vierge, Amédée étant à Valence, et se sentant tourmenté de la fièvre tierce, voulut se mettre en route pour Die, comme s'il eût résolu d'aller rejoindre dans le même tombeau son oncle Amédée de Genève. Ses chanoines et ses confesseurs furent instamment priés de se rendre eux aussi dans cette ville et le plus tôt possible. A peine fut-il arrivé à Die que la gravité du mal l'avertit que la mort approchait. Il fit avec soin sa confession privée, et le dimanche, fête de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre), il demanda qu'on lui apportât la sainte Eucharistie. Les chanoines, les clercs, plusieurs religieux et quelques habitants de la ville, amis fidèles étaient là fondant en larmes. L'évêque se mit sur son séant, et devant le corps du Christ qu'on lui présentait, il dit, d'une voix assez élevée pour être entendu des personnes présentes, qu'il remerciait Dieu d'être arrivé au terme de sa course ; puis il ajouta ces paroles : « Durant « les quatre années de mon épiscopat, j'ai soutenu de « grandes et périlleuses luttes, pour défendre les droits « de mes Églises ; je n'avais pas d'argent et j'étais laissé « à moi-même *(sine pecunia, in uno pede et una manu)* ; « j'ai bravé dans maint combat toute sorte de dangers : « tantôt des pierres lancées par des machines de guerre, « tantôt des flèches venaient fondre sur moi et sur mes « compagnons ; d'autres fois nous étions pressés du

« glaive. De tous ces dangers Dieu m'a délivré, et voici « que dans sa miséricordieuse Providence, il m'envoie « une mort pleine de douceur et de consolation. Que « d'actions de grâces n'ai-je pas à lui rendre ! Aidez-moi « à le remercier. » Il fit ensuite une confession générale, s'humilia devant tous et demanda pardon. Interrogé sur sa foi touchant la sainte Eucharistie, il souleva la main droite et montrant l'hostie il dit sur un ton tendrement affectueux : « Je crois qu'il y a là tout entier celui qui pour « moi et pour les autres pécheurs a été suspendu à la « croix ; » puis portant la main à la tête, il ajouta : « Pour « cette croyance, je suis prêt et je l'ai toujours été à me « faire couper la tête *(Pro ista fide paratus sum et sem-* « *per fui detruncationi exponere caput istud).* » O belle et salutaire profession de foi ! Ce que son cœur croyait, ses lèvres le confessèrent, pour lui mériter le salut. Ce long martyre, qu'il avait enduré jusque-là pour défendre les droits de ses Églises, il le consomma, en s'offrant comme une victime au Sauveur, par le désir plein d'amour de donner sa vie pour la foi. O précieux et riche holocauste ! Le même jour, comme obéissant à une inspiration divine, arrivèrent l'archevêque de Lyon, un évêque de ses amis, l'abbé de Saint-Chef, l'abbé de Saint-Félix et sa propre sœur, en un mot ceux qu'il aimait le plus tendrement. Il les embrassa tous, puis faisant appel à leurs sentiments religieux, autant qu'à leur fidèle amitié, il les chargea en conscience de réparer tous ses torts, de payer toutes ses dettes. Il fit suspendre toutes les poursuites exercées par ses juges et mettre en liberté tous les prisonniers de guerre. Il recommanda que durant son agonie la porte de sa chambre demeurât ouverte à tous, de manière à ce que les citoyens de Die pussent, s'ils le voulaient,

se joindre aux chanoines et l'aider tous ensemble du concours de leurs prières à l'heure du dernier et redoutable combat. Il voulut mourir en religieux, et, autant du moins que la chose était possible, il se démit entre les mains de l'archevêque de Lyon de ses dignités et de ses bénéfices. Le mardi suivant, fête de sainte Euphémie (16 septembre), sur son désir, nous fûmes tous mandés auprès de lui, à l'heure de prime. L'archevêque de Lyon lut la passion ; nous récitâmes ensuite les litanies, les psaumes et les oraisons prescrites pour la circonstance. Le malade poussait fréquemment des soupirs entrecoupés. A l'heure de tierce, alors qu'on ne pouvait plus espérer du moribond aucune parole, l'archevêque lui suggéra la pensée de placer en la bienheureuse Vierge toutes ses espérances et de se recommander à elle. Soudain, il répondit à haute et intelligible voix : « Elle se présente à moi favorable *(Ipsa stat mihi in bono loco)*. » O consolation pour nous tous ! Un éclair de joie illumina nos visages inondés de larmes. Ce fut un vrai miracle de pouvoir, un instant avant de mourir, prononcer cette parole et nous dire que la glorieuse Vierge l'avait pris sous sa protection pendant le terrible passage. O bienheureux ceux qui espèrent en elle ! Un instant après le chevalier du Christ s'endormait doucement dans le Seigneur[1]. »

Dans notre histoire de Die, nous n'avions pas à nous occuper des suites de l'affaire de Romans, et nous avons

---

[1] *Vita Amedei,* loc. cit., pp. 359-60. — F. Poey d'Avant *(Monnaies*

laissé, après la mort d'Amédée de Roussillon, les habitants de cette ville au plus fort de la lutte engagée avec le chapitre. Nous croyons devoir ici combler cette lacune, et pour atteindre ce but nous ne saurions mieux faire que de donner quelques fragments d'une pièce importante, rédigée en 1282 à l'occasion de ces troubles, et qui a toute la valeur d'une chronique contemporaine. En lisant ce curieux document, on pourra se faire une idée des mœurs de l'époque, pénétrer dans l'intimité de la vie du peuple et juger de l'esprit d'indépendance qui animait alors les bourgeois d'une petite ville en face de leurs seigneurs ecclésiastiques.

Délivrés de leur redoutable ennemi, l'évêque de Valence, les habitants de Romans ne recouvrèrent point pour cela leur liberté. Les troupes du chapitre les tenaient étroitement bloqués et, pour comble de malheur, l'excommunication qui pesait sur eux les rendaient pour leurs voisins un objet d'éloignement et d'effroi. On leur refusait les vivres. Le mécontentement, un découragement profond et bientôt une sorte de terreur s'emparèrent de cette masse flottante et indécise de la population toujours si

---

féodales de France. Paris, 1862, in-4°, t. III, p. 19, n° 4746) a décrit ainsi une monnaie qu'il attribue à Amédée de Roussillon :

† CIVITAS : DIEN : Aigle éployé à droite.

℞ Même légende qu'au droit. Dans le champ, écusson aux armes des Roussillon.

Bill., denier, 0,51. Long à Die. Planche CIV, n° 14.

« Il est difficile, ajoute-t-il, d'expliquer pourquoi l'évêque Amédée n'a mis sur ce denier que le nom de la ville de Die, qui y figure des deux côtés. M. Long conjecture que ce fut pour se concilier les bonnes grâces des habitants du Diois, auxquels l'évêque avait souvent recours..... Pourquoi l'évêque n'y a-t-il fait graver que ses armes ? C'est ce qu'il reste à savoir..... »

prompte, au moindre souffle, à se jeter dans les partis extrêmes. La résistance ne pouvait se prolonger. D'autre part, les bourgeois qui s'étaient mis à la tête de l'insurrection ne tardèrent pas à comprendre que la prudence la plus élémentaire leur faisait maintenant un devoir d'entrer au plus tôt en accommodement avec les chanoines. Le Dauphin Jean ne pouvait vivre longtemps et sa mort allait mettre en présence deux aspirants à sa succession : Robert de Bourgogne et Humbert de la Tour. Toutes les chances de succès étaient pour ce dernier. Les Romanais, qui s'étaient étroitement liés, comme on l'a vu, avec Robert de Bourgogne, durent craindre dès lors qu'Humbert de la Tour, après son triomphe, ne leur fit sentir tout le poids de son animosité : il était le vassal des chanoines pour le château de Pisançon, et ceux-ci ne manqueraient pas sans doute de faire appel à ses armes pour réduire à l'obéissance leurs sujets rebelles. Dans ces difficiles conjonctures, les bourgeois de Romans s'adressèrent au prince de Salerne ; ils le supplièrent de se porter médiateur entre eux et leurs seigneurs. Le prince s'empressa d'accueillir leur supplique et d'offrir ses bons offices pour juger leurs différends. Le chapitre n'osa pas les refuser et consentit à s'en rapporter à sa décision. Il nomma pour son procureur-fondé, Pierre de Quint, son sacristain, et les Romanais firent choix pour les leurs de six de leurs concitoyens.

Le prince de Salerne fit occuper la ville en son nom et ordonna une enquête sur les troubles et les excès dont elle avait été le théâtre. Nous possédons encore le texte complet de cette enquête, d'après une copie que Guillaume de Rochefort, procureur du sacristain et du chapitre, eut soin de solliciter de Raymond Roux, juge mage

des comtés de Provence et de Forcalquier, par acte du 10 mars 1283 (n. s.). Ce document, précieux à plus d'un titre, mériterait d'être publié en entier, mais il est d'une longueur désespérante et présente du reste nombre de répétitions fastidieuses : il se compose de quatorze peaux de vélin, cousues bout à bout et formant ce que les anciens appelaient un *volumen ;* le texte, d'une écriture du temps, fine, serrée, très nette, fournirait au moins cent pages de cette impression. Comme nous l'avons dit plus haut, nous nous bornerons à en donner une analyse et quelques fragments.

Le volumineux rouleau débute par l'autorisation donnée, le 10 mars 1283, par le juge mage des comtés de Provence et de Forcalquier à Guillaume de Rochefort, de faire transcrire la fameuse enquête, afin que le chapitre de Romans pût en avoir une copie dans ses archives. Vient ensuite le texte du document. Le 11 avril 1282, Raymond de *Mimeto,* chanoine d'Aix, et Bertrand Béroard, jurisconsulte et citoyen de Marseille, présentent aux bourgeois et aux chanoines de Romans des lettres datées d'Aix, le 17 mars, par lesquelles Charles, prince de Salerne, les délègue à l'effet d'entendre et de recevoir les plaintes réciproques des deux parties, comme aussi de lui en adresser un rapport détaillé pour qu'il puisse juger l'affaire.

Le même jour, les syndics ou procureurs de la ville furent admis à formuler leurs griefs, qui ne forment pas moins de cinquante-neuf articles. Les voici :

Hec sunt capitula proposita contra capitulum, canonicos et clericos de Romanis super dicta inquisitione facienda pro parte hominum de Romanis per sindicos eorum.

Et primo, ponunt et intendunt probare Guigo de Ponte, Petrus Jaumarus, Johannes Ruassoli, Guillelmus de Aleciano, Ricardus de Platea, Guigo Macellarii, sindici, actores et procuratores ville de Romanis, pro se et universitate predicta, quod si reperiatur canonicos, sacerdotes, clericos, familiam, familiares eorum de bonis suis aliquibus vel possessionibus suis (fuisse spoliatos), vel domos canonicorum et clericorum ecclesie de Romanis fuisse dirutas in villa de Romanis, si inveniatur dictam spoliationem vel dirutionem factam fuisse, facta fuit per dominum Imbertum, dominum de Thoro et de Vilariis et per gentes suas, seu mandato ejusdem qui dictam villam dominabatur ac eam regebat, ipse vel alius pro eo, et per illos fayditos de Romanis qui fayditi erant per canonicos tempore quo canonici regebant villam de Romanis, et per episcopum.

Item super eo quod, cum venerabilis pater dominus G. de Alvergna felicis memorie viveret, Desiderius de Cassenatico, canonicus Romanensis, et alii quidam canonici et clerici et eorum familia fecerant pacta illicita et conspirationem contra universitatem de Romanis ut intrarent villam de Romanis de nocte et ipsam comburerent et gentes occiderent ville predicte, qui malefactores fecerunt claves dicte ville contrafieri, et debebant, ut proposuerant, deraubare hospicia ville predicte.

Item super eo quod, dicto domino venerabili patre domino G. de Alvergna viam universe carnis ingresso, venerunt insimul sacrista et canonici de Romanis cum burgensibus et promiserunt dicti canonici quod aliquis homo cum armis non intraret villam de Romanis, quoquo nomine haberet dominum : quo pacto et promissione factis, dominus A. de Rossillone quondam, Dyensis et Valentinensis episcopus, venit de nocte ad januam de Rialibus dicte ville et non expectatis clavibus janue, quas burgenses custodiebant, venerunt quidam clerici de Romanis et, acceptis securibus, serras et januas fregerunt et busaverunt et dictum dominum episcopum infra villam cum suis armatis sociis miserunt seu induxerunt.

Item super eo quod cum dominus Dyensis et Valentinensis

episcopus fuisset infra villam de Romanis, canonici ipsius ecclesie habuerunt clientes ocultos infra sua hospicia et dictus dominus episcopus fecit venire magnam gentem terre sue, milites et clientes. Burgenses autem vidéntes ipsorum introitum timuerunt et dixerunt eidem domino episcopo et canonicis quid volebant facere : ipsi vero responderunt quod volébant punire illos qui concesserant in proditione ville facienda, de quibus erant duo capti in carceribus infra villam et subsequenter illos duos dimiserunt dictus episcopus et canonici impunitos et eos deliberaverunt contra Deum et justitiam.

Item super eo quod, munitis januis ville de Romanis et hospiciis per canonicos et dictum episcopum, idem episcopus misit quesitum Desiderium de Cassenatico canonicum et voluit quod dictus Desiderius faceret pacem cum hominibus de Romanis; quam pacem dictus Desiderius juravit. Facta vero dicta pace, dictus episcopus dixit in presentia canonicorum quod volebat capere de hominibus de Romanis tantum quantum vellet, et si aliquis se absentabat, ipsum haberet suspectum prime proditionis. Burgenses vero audientes tantam malitiam, requisiverunt sacristam, canonicos et Desiderium predictum ut eisdem darent super predictis salubre consilium et auxilium oportunum, qui eisdem, tanquam consentientes episcopo, nullum consilium vel auxilium tribuerunt.

Item super eo quod, predictis peractis, die crastina, d. episcopus vocavit de melioribus ville predicte quadraginta et paratis navibus in diversis locis separari fecit et captos fecit duci in diversis castris.

Item super eo quod capitulum de Romanis persolvebat sumptus exercitus et providebat in necessariis illis qui predictas violencias faciebant.

Item super eo quod hospicia Desiderii de Bonama et Giraudi, fratris sui, corrui seu destrui fecerunt et garnimenta domus ipsorum, scilicet victualia et alia versus Valentiam portaverunt, cum vasis vinariis et tinis et supellectilibus, non obstante quod dicti fratres parati erant conquerentibus de

ipsis facere justicie complementum et stare juri cuilibet conquerenti.

Item super eo quod requisiti sacrista et canonici per burgenses ne vellent pati tantas injurias et excessus que et qui flebant, ipsis burgensibus responderunt, sicut consentientes, quod non poterant resistere rebus propositis et etiam ordinatis.

Item super eo quod capitulum et canonici fecerunt constitui, contra libertates hominum de Romanis, quandam turrim in medio pontis Romanis super Ysaram, in prejudicium ville predicte et contra statuta eorum et omnes transeuntes, et expensas edificii persolverunt.

Item super eo quod, quodam sero, fecerunt gaytam cornari ante mediam noctem et proposuerunt aliqua hospicia ville banegare et occidere dominos hospiciorum.

Item super eo quod, dum turris constructa super pontem custodiebatur pro capitulo, clientes qui erant in munitione turris vulneraverunt duos homines ville predicte usque ad mortem et, facto maleficio, se infra turrim reduxerunt et hic remanserunt impuniti.

Item super eo quod Juvenis de Fago, diaconus, vulneravit quandam mulierem cum ense de nocte usque ad mortem, et hoc remansit impunitum.

Item super eo quod Barruelus, clericus, et ejus complices intraverunt hospicium fratris Humberti Mosner de nocte et, extinctis candelis, eum vulneraverunt et nisi venissent vicini in succursum, ipsum occidissent, ut creditur.

Item super eo quod, cum Paganardus de Contra fuisset insultus in itinere Romanis et Valentia, roncina quam ducebat venit ad pontem de Romanis sine ductore et custodes predicte turris roncinam ceperunt, et eam mercator, cujus erat, de tribus diebus habere non potuit.

Item super eo quod cum Diensis et Valentinensis episcopus et canonici congregassent exercitum, de quo exercitu capitulum faciebat sumptus, et eos immisissent seu induxissent infra villam predictam, mandaverunt per villam quesitum homines dicte ville et ex eis detinuerunt infra curiam circa

sexaginta de melioribus captos, et voluerunt habere omnes armaturas tocius ville predicte de Romanis et lanceas, capellos ferreos, balistas, arcus, quibus captis et congregatis omnibus, infra ecclesiam reduxerunt.

Item super eo quod aliquos de villa predicta Romanis tunc in questionibus tormentorum posuerunt, aliquos ab aliis separaverunt et terruerunt, dicentes quod eos ponerent in tormentis.

Item super eo quod quidam burgenses videntes et considerantes quod vicini eorum, ut superius, male tractabantur, se absentaverunt a villa Romanis et cum haberent literam generalem a dicto episcopo quod eos salvaret et custodiret, et bona eorum, videntes quod literam suam nolebat adimplere ut promiserat, timuerunt : qui episcopus, non inventis illis quos proposuerat capere, hospicia eorum deraubare fecit et bona devastari a clientibus, et uxoribus et infantibus burgensium fugientium occasione predicta nichil comedere dimittebant.

Item super eo quod, quod cum versus turrim pontis esset quedam falsa posterla que tendebat versus ecclesiam, canonici multotiens congregaverunt clientes et infra ecclesiam reponi oculte et de nocte facientes, proponentes villam baneiare.

Item super eo quod cum mutones et oves Vallis Sancte Marie transeuntes per pontem, custodes dicte turris furati fuerunt ex ipsis animalibus que transibant, quindecim.

Item quod congregato maximo exercitu, presentibus canonicis, sacerdotibus, clericis, familiis ecclesie et eorum valitoribus, dictus episcopus qui administrationem ville habebat a capitulo, pontem petreum seu lapideum valde pulcrum, qui erat super Ysaram, corruit et fregit cum gente sua, et multas vineas et arbores talaverunt.

Item super eo quod hospitale mulierum pauperum que jacebant in puerperio seu partu in eo hospitali, combuserunt seu cremaverunt, et eas levari fecerunt que non jacuerant per quindecim dies, et erant in dicto hospitali numero xx[i] tres.

Item super eo quod culistras hospitalis, sifos fusteos, cacobos hereos, patelas, et omnes supelectiles rapuerunt.

Item, quod ymaginem gloriose virginis positam in quodam tabernaculo secum portaverunt.

Item super eo quod, in predicto exercitu, vigenti homines de Romanis et plures cum gladiis occiderunt et tunc villam comburere temptaverunt.

Item super eo quod supra pontem, juxta turrim, fecerunt construi machinam seu gregem ad ignem in villam transmitiendum.

Item super eo quod post predicta, congregatis maximis exercitibus, venerunt canonici predicti coram villa Romanis et valitores eorum, et cederunt seu talaverunt vineas et arbores dicte ville et circa decem homines cum gladiis occiderunt.

Item super eo quod multos homines ceperunt, quos fecerunt redimi ultra valorem tocius substancie sue et personas eorum in malis et crudelibus carceribus destinxerunt.

Item super eo quod fecerunt portas novas fieri pro separandis burgensibus et laboratoribus ville predicte.

Item super eo quod, cum quidam mercator elegisset sepulturam in domo Fratrum Minorum, quidam juvenes dicte ville detulerunt eum in domo Fratrum Minorum, quos fecit capitulum carcerari et redimi, quia corpus detulerunt cepulture.

Item super eo quod, cum Guichardi dedisset fidejussorem ydoneum de stando juri coram curia, curia fecit eum capi et carcerari et ipsum posuit in tormentis gravissimis et ei banarellum in ore posuerunt ne clamaret, et postea monebant eum ut acusaret vicinos suos.

Item super eo quod, cum Johannes Rollandi esset acusatus prime proditionis per confessionem G. Rodulphi complicis sui, ipsum Johannem in judicem dicte ville elegerunt, qui tenebat et regebat curiam. Postea dictus Johannes confessus fuit quod ipse erat consentiens dicte proditionis ville de Romanis.

Item super eo quod, cum magister G. Borgondionus esset consenciens ipsius prodicionis ville de Romanis, canonici

ipsum magistrum Guillelmum in suum corum et clericum vocaverunt et creaverunt.

Item super eo quod canonici et clerici de Romanis ceperunt aliquos homines de villa, uno servato in carcere pulcro et bono, una nocte ipsum secaverunt seu ei de capite oculos eruerunt.

Item super eo quod, cum quidam fayditi de Osteduno interfecissent quosdam homines de Romanis in itineribus vinearum, dictus Desiderius de Cassenatico canonicus dictos homicidas in villa Romanis fecit venire, invitis amicis et parentibus interfectorum.

Item super eo quod, cum villam et homines suposuissent homines de Romanis protexioni domini pape, major pars gravaminum predictorum fuerunt eis illata.

Item super eo quod in diversis cursibus et discursibus quos fecerunt canonici et clerici, scilicet Gaufridus de Chasta, Desiderius de Cassegnatico, Eustachius Boneti, Johannes Rostagni, Firminus Masotus, Richardus de Chausen et eorum complices ante villam de Romanis, interfecerunt et occiderunt vigenti homines cum gladiis et plures.

Item super eo quod destructio vinearum et arborum, ut supra, durat per unam leucam et plus in latitudine, et per duas leucas et plus in longitudine.

Item super eo quod municio de Crispo fuit facta, pro majori parte temporis, de censibus et redditibus ecclesie et capituli et canonicorum et specialiter eo tempore quo homines de Romanis occiderunt et ceperunt.

Item super eo quod, cum ad instantiam canonicorum et ipsis presentibus episcopus Valentinensis et Diensis captos sexinginti burgenses vel idcirca de Romanis teneret, voluit habere dictus episcopus fidejussores de duobus milibus libris et majorem partem recuperavit, et sunt adhuc de residuo fidejussores obligati, et expensas ipsorum exercituum, cum faciebant talam, capitulum persolvebat tanquam consenciens.

Item super eo quod episcopus Valentinensis regebat villam pro capitulo, et omnes excessus et injurias quas et quos fecit, fecit sicut ille qui tenebat administrationem pro capi-

tulo, et eam sibi traddiderant pro destruenda villa et hominibus, invitis burgensibus.

Item super eo quod capitulum suposuit suos mayenerios seu familiam juridictioni episcopi predicti, ipsis invitis, et villam, pro qua supositione multa gravamina receperunt.

Item super eo quod capitulum tenuit per longum tempus quandam sententiam ocultam, quam sigillaverant capellani incurati, in qua erant circa LXV burgenses qui nunquam fuerunt inde moniti seu citati.

Item super eo quod, post receptionem serenissimi viri domini Karoli principis Salerni et honoris Montis Sancti Angeli domini, scilicet postquam recepit villam Romanis in sua custodia et homines dicti loci et post receptionem suarum litterarum missarum Artaudo de Rossillone et Desiderio de Cassenatico et Gaufrido de Chasta, canonicis de Romanis, et reverendo patri Ay. de Rossillone, archiepiscopo Lucdunensi, infrascripta gravamina fuerunt illata hominibus de Romanis.

Item super eo quod Artaudus de Rossillone, Desiderius de Cassenatico, Gaufridus de Chasta predicti discurrerunt ante villam de Romanis pluries et si invenissent laboratores extra villam eos interfecissent et cepissent, ut prosequtus est manifestum.

Item super eo quod quidam miles cepit quemdam garciferum, nomine Galileum, de Romanis, et eum redduxit infra castrum Rossilloni, et eum per unum mensem ibi tenuit carceratum.

Item super eo quod cum Vacherius, macellarius, Romanis pergeret in Provinciam, recesserunt cum navibus clientes Valencie et fayditi canonicorum, et eum ceperunt et capiendo graviter vulneraverunt, et facto malefico, infra Valenciam sunt reversi.

Item super eo quod Chassignanerus, macellarius, fuit captus per fayditos canonicorum et abstulerunt ei valorem x solid., scilicet per Alexianos, Brochenos et Andream Arlibert et complices eorum.

Item super eo quod garcifer Giraudi de Cambaynaco fuit

captus per fayditos d'Osteuni et canonicorum et ei valorem sexagenta solidorum in recto itinere abstulerunt.

Item super eo quod Roissontus textor fuit captus per fayditos predictos et eum apud Jallans reduxerunt et ei valorem XVII solidorum abstulerunt.

Item super eo quod canonici et clerici, scilicet Desiderius de Cassenatico, G. de Chasta, Heustachius Bonetus et plures alii clerici cum valitoribus suis, scilicet archiepiscopo Lucdunensi et gentibus suis et Artaudo de Rossillono et pluribus aliis venerunt ante villam Romanis cum armis, ferentes scalas, et crediderunt capere villam et omnes homines de villa Romanis occidere et eciam illos qui erant Romanis pro serenissimo viro domino principe Salerni, et fuit in crastinum carniprivii veteris nuper transacti, et in illo adventu aliquas vineas de Romanis cederunt et talaverunt.

Item super eo quod, die veneris ante dominicam de passione nuper preterito, discurrerunt ante villam Romanis Desiderius de Cassenatico et Gaufridus de Chasta, canonici Romanis, et Eustachius Bonetus, clericus, cum quibusdam clericis dicti loci, et tres homines occiderunt laboratores in vineis et quinque ceperunt : illos occidebant qui flectendo genua misericordiam postulabant, et tres ex eis adhuc detinent carceratos et duos fecerunt redimi.

Item super eo quod, antequam accessissent versus muros ville Romanis cum scalis, Desiderius de Cassenatico fecit jurare pluribus quod omne masculinum et femineum, a ma(jo)ri usque ad parvulum, occideretur, scilicet de illis qui erant in villa.

Item super eo quod Johannes Sereni veniens versus Romanis incidit in insidiis hominum de Monte Canuto, scilicet in sero carniprivii veteris predicti juxta villam, et eum ceperunt et captum cum suo socio raubaverunt, et omnes Desiderio de Cassenatico et Gaufredo de Chasta reddiderunt, qui dictum Johannem fecerunt reddimi pro se et socio.

Item super eo quod Bernardus del Grantus recedens a Valentia, gentes Valencie et Alexiani eum ceperunt in recto itinere, et captum Desiderio de Cassenatico reddiderunt, qui

eum detinet carceratum et modo moratur Valencie, et Alexiani dicti captores.

Item super eo quod Lantelmus de Chantaloba et ejus socii fuerunt capti per fayditos d'Osteuni et canonicorum et per Renconetum de Lausania clericum et vulnerati, et ipsos vulneratos Desiderio de Cassenatico canonico reddiderunt, qui eos fecit redimi ultra valorem substancie sue.

Item super eo quod multas incidias posuerunt canonici et valitores eorum hominibus Romanis post receptionem custodie domini principis, proponentes eos occidere et capere.

Item super eo quod cum longa consuetudine sit apertum quod cadrigue honerate salis veniunt de Valentia Romanis, prohibent illi de Valentia quod nullus ducat salem in Romanis cum cadriguis, et duas cadrigatas salis cuidam mercatori subverserunt et raubaverunt, qui eas Romanis adducere proponebat, presente nuncio baylivi de Romanis, et hoc fuit factum in presentia Desiderii de Cassenatico, ipso consentiente et agente.

Item super eo quod Rudillonus faber fuit captus in villa Sancti Pauli per Renconnetum de Lausana et ejus complices, qui eum fecit redimi xxx solid., et alias eundem ceperunt et vulneraverunt.

A tous ces griefs formulés contre le chapitre, il faut en joindre onze nouveaux que les syndics de la ville présentèrent encore aux délégués du prince, le 15 avril :

Eodem anno, die xv[a] aprilis, predicti sindici obtulerunt capitula infrascripta.

In primis : proponunt et probare intendunt, nomine quo supra, quod Peyronetus, frater Michaelis Brocherii, fuit captus per curiam et positus in carcere sine culpa aliqua, que contra ipsum non poterat inveniri, et postea decostitit dicto Michael pro deliberatione circa LX solidos in omnibus expensis.

Item probare intendunt, nomine quo supra, quod magister

Guillelmus Burgondio clericus dedit cuidam juveni pecuniam ut miteret ignem in grangiis Gibelinorum in Paleario, qui misit ignem in dictis grangiis et fuerunt combuste.

Item probare intendunt, nomine quo supra, quod Spagnolus clericus fecit venire ad se filiam Perrini Lovanacier, occasione emendi formentum, et eam retinuit captam infra hospicium, et sero derocavit seipsam de quadam fenestra inferius, de qua derocatione mortua fuit.

Item probare intendunt, n. q. s., quod Bietricem, uxorem Raymundi Navacier, Masotus clericus, Guigo de Graisan clericus, Johannes de Regart, maysnerius, verberaverunt ipsam de nocte et super tunicale suum ei dilaceraverunt, ita quod infantem quem habebat in utero occiderunt, et maritus suus erat eo tempore extra villam de Romanis.

Item super eo quod quidam malefactores furati fuerunt boves ipsius Johannis Girardi de Romanis et postea fuerunt recepti infra villam de Romanis dicti malefactores per gentes episcopi predicti, et cum d. Johannes pignorasset quendam qui receptaverat malefactores et boves ipsius Johannis, gens dicti episcopi fecit d. Johannem capi et redimi centum solidis.

Item super eo quod dominus de Vilariis mandavit canonicis de Romanis, dum essent in exercitu ante pontem lapideum de Romanis, quod si dicti canonici sustinerent quod pons predictus frangeretur, ipse dominus de Vilariis faceret frangi et dirui hospicia canonicorum et clericorum.

Item quod post accusationem prime proditionis, que accusatio facta fuit per Guillelmum Radulphi contra Guidonem Basteti, ipsi canonici de Romanis dictum Guillelmum Basteti in suum canonicum et clericum vocaverunt et eundem canonicum et clericum suum creaverunt.

Item super eo quod Falco Isnardi, clericus, misit quesitum Manetam, uxorem quondam Vincencii Fabri, dicens nunciis ex parte capellanorum quod ipsa erat citata, et eam cepit in cimiterio retro Sanctum Michaelem in camerio, tenptans eam violenter carnaliter cognoscere, auferens ei orationes suas sive *patrenostres* et zonam et anulos et claves et bursam.

Item super eo quod de quadam injusta et iniqua sententia capitulum et sacrista usi sunt contra homines de Romanis et contra universitatem ville et singulares personas et participantes cum illis.

Item super eo quod, cum quidam clientes interfecissent Raolinum Cerclerii in villa Romanis, canonici seu gens eorum dictos clientes homicidas in suo servitio impunitos receperunt.

Item super eo quod, capto Rosello Lombardo per curiam canonicorum seu vicarii de Romanis, Johannes Rollandi judex dicte curie monuit d. Rosellum quod si acusare vellet Giraudum de Bonana de furto, quod ipsum captum deliberaret, et subsequenter per acusationem dicti Roselli dictum Giraudum ceperunt, quam malitiam confessus fuit postea dictus Rosellus.

A partir du 11 jusqu'au 16 avril inclusivement, les commissaires du prince de Salerne entendirent les témoins produits par les syndics de la ville contre le chapitre de Romans : ils ne reçurent pas moins de cent soixante et quinze dépositions, qui se trouvent soigneusement consignées dans l'enquête. Toutes, cela va sans dire, n'offrent pas le même intérêt, mais la plupart d'entre elles sont d'une réelle importance et nous révèlent certaines particularités curieuses sur les mœurs du temps, sur les rapports de la bourgeoisie romanaise avec les chanoines, etc. Il est regrettable que les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer ne nous permettent point de multiplier les citations. Dans cette guerre entre la ville et le chapitre, trois épisodes donnent lieu surtout à d'intéressantes dépositions : la surprise de la ville pendant le carême de l'année 1279 par Amédée de Roussillon, grâce à la connivence de quelques clercs et le régime de terreur que cet évêque avait fait peser sur la

cité; la révolte des habitants de Romans qui, vers le milieu d'octobre 1280, introduisirent dans leurs murs Humbert, seigneur de Thoire et Villars, dont les bandes indisciplinées pillent l'église et les maisons des chanoines, se livrent à toute espèce de désordres; enfin le retour offensif de l'évêque devant la cité rebelle au commencement de novembre, retour marqué par la démolition du pont de Romans et l'incendie de l'hôpital de Jacinières. L'année suivante, vers la fête de de l'Ascension, le prélat guerrier, avec le concours de ses frères, l'archevêque de Lyon et le seigneur d'Annonay, désireux de laver l'affront qu'il avait subi, seconde les efforts de quelques fougueux chanoines et tente un coup de main sur Romans : . . .

Anno et die (XI^a aprilis) quibus supra, predicti sindici produxerunt in testem Bontos Gebelinum de Romanis, qui juramento suo requisitus super primo titulo sibi diligenter perlecto et exposito per predictos d. Raymundum de Mimeto et d. Bertrandum Beroardum respondit se vidisse dominum Imbertum, dominum de Vilariis, cum gentibus suis, intrantes ecclesiam Sancti Barnardi de Romanis, que est ecclesia major, qui erant armati numero VI^{xx} (sex vigenti = 120) vel idcirca, et cum quidam sacerdos deffendebat cledas ferreas que sunt ante altare cum quadam *espieu* et sic dictus dominus Imbertus nec gentes ejus poterant intrare per dictas cledas, et cum discoperuerant dictam ecclesiam, ut dicebatur, et tegula removerentur, dicebatur quod gentes dicti domini Imberti hoc faciebant....... Requisitus de tempore, respondit quod post vindemias proxime preteritas, fuit annus elapsus. Item dixit se audivisse dici quod Girardus de Monte Ruffo, miles *(ici deux mots raturés à dessein)*, et G. de Clavaisono, domicellus, de Mercuyrol, habuerunt de raubo ville de Romanis usque ad valorem centum marcarum argenti.

Eodem die, Arnaudus Lombardus, de Romanis, testis productus a dictis sindicis.... dixit quod vidit dictum d. Imber-

tum de Vilariis armatum cum gentibus suis assendentem per scalas super dictam ecclesiam Sancti Barnardi cum vexillo suo, et cum clerici qui erant infra campanile dicte ecclesie deffenderent se, reddiderunt se ei, (qui) tamen non fecit eis aliquam violenciam nec inferri per aliquem permisit, et his peractis descendit de ecclesia et ivit ad hospicium suum dictus dominus Imbertus, ut credit. Item, interrogatus quis diruit domos dictorum canonicorum de Romanis et clericorum, respondit quod tam homines ville de Romanis quam extranei et eciam fayditi. Interrogatus si de mandato dicti domini Imberti vel ejus locum tenentis fuit dicta dirrutio domorum facta, dixit se non audivisse ipsum Vilariis locum tenentem mandantem, dixit tamen se scire quod de mandato et voluntate locum tenentis in villa de Romanis hoc factum fuit..... Requisitus de tempore, dixit ante festum omnium sanctorum per XI dies fuit annus elapsus.....

Eodem anno, die XII[a] aprilis, Matheus Gebelinus, de Romanis...... interrogatus quis diruit seu destruxit domos canonicorum et clericorum, dixit quod tam gentes dicti domini Imberti quam minute gentes et pauperes de Romanis. Item dixit se audivisse a domino de Vilariis quod ipse mandaverat per Fratres Minores episcopo Valencie et quibusdam canonicis de Romanis, qui cum eo erant ultra pontem, quod non diruerent pontem de Isera seu destruerent, et ipse non destrueret seu dirueret domos ipsorum canonicorum et clericorum, alioquin dirruto ponte ipse dirrueret seu faceret dirrui hospicia ipsorum canonicorum et clericorum, quo ponte diruto fuerunt dicta hospicia diruta.....

....

Eodem die (XII[a] aprilis) Jacominus Rambertus de Romanis.... dixit se vidisse dominum Imbertum de Vilariis in villa de Romanis armatum cum pluribus hominibus, equitibus, armis et servientibus et quosdam fayditos, qui dicti homines de armis servientes et fayditi venerunt ad majorem ecclesiam S. Barnardi de Rom. et cum securis asclaverunt et destruxerunt januas ejusdem reyalis ipsius ecclesie, credentes intrare per vim dictam ecclesiam, quo facto, cum non possent intrare

per dictum reyale, venerunt ad aliud reyale quidam, ut credit, et posuerunt ignem ibidem, sic quod januas ipsius reyalis vidit postea combustas, quibus combustis vidit quamplurimos dictorum servientium et fayditorum intrantes ecclesiam predictam. Requisitus quis posuit ignem, dixit quod nescit, nec vidit ignem apponi sed januas vidit combustas et fumum. Dixit etiam se vidisse dictum d. de Vilariis armatum, cum gente sua armata, super ecclesiam portantem vexillum suum et posuit eum super campanile ipsius ecclesie. Super spoliatione vero bonorum et rerum dictorum canonicorum et clericorum de Romanis, dixit se vidisse quod illi homines de Romanis servientes et familia d. d. Imberti extraxerunt culcitras, linteamina, pulvinaria, mapas et flassatas de hospiciis G. de Lassonna et Richardi de Chaussent, canonicorum d. ecclesie de Rom. Interrogatus si vidit cum predictis deraubatoribus aliquem de Romanis, dixit quod non, nisi Pisonum qui portabat quandam culcitram, quam credidit penes ipsum testem ponere, qui testis noluit retinere. Item dixit quod gentes dicti d. de Vilariis offerebant per villam de Romanis bladum venale et ipsi testi, et ipse noluit emere. Interrogatus cujus erat bladum, dixit se nescire. Super dirutione hospiciorum, dixit se vidisse dirui hospicium d. Richardi canonici per gentem d. d. de Vilariis et per fayditos predictos, quod hospicium erat ante hospicium ipsius testis..... dicta dirutio facta fuit post dirutionem pontis....; XIIII dies vel idcirca post festum omnium sanctorum proxime preteritum fuit annus elapsus.

Eodem die (XII^a aprilis), Jacobus Costa, de Rom...., super tertio titulo.... dixit quod ipse vidit quod sacrista de Romanis et Richardus Falavellus canonicus, et d. archipresbiter canonicus et quidam alii canonici de Rom. promiserunt quibusdam burgensibus, per consilium de Rom. constitutis, ut in dicto titulo continetur, et vidit quod clerici, vulgariter vocati *sclafart* cum securibus brisaverunt januam ville de Romanis et d. d. episcopum cum sociis armatis circa quatuor et cum pluribus aliis sine armis infra villam induxerunt. Requisitus de presentibus, dixit quod plures laboratores, de quorum

nominibus non recordatur; requisitus de tempore, dixit quod in cadragesima proxime preterita fuerunt tres anni elapsi.

....

Eodem die (XIII^a aprilis), Johannes, macellarius.... super XVI° titulo... dixit quod d. episcopus cum magno exercitu gentis sue armate ingressus fuit locum de Romanis et, convocatis ad se a XL usque ad LX hominibus de Rom., fecit eos detineri et postea precepit et fecit aportari omnia arma ad se dicti loci et reponi in domo refectorii canonicorum et ab inde fecit ea portari apud Valenciam.... de tempore dixit quod in festo Epiphanie Domini proxime preterito fuerunt duo anni elapsi.

....

Eodem die (XIII^a aprilis), Manta, conversa pontis seu hospitalis dicti pontis de Izera... requisita super XXII°, XXIII° et XXIIII° titulis, dixit ita esse verum ut in eis continetur. Interrogata qualiter scit, dixit visu et auditu, et quia presens fuit. Interrogata quis fecit levari mulieres jassentes in dicto hospitali in partu, dixit quod uxor castellani qui custodiebat turrim pontis pro clericis, cui dabant IX libras pro gadiis. Item dixit quod quidam canonici erant intra hospitale predictum scilicet Gaufridus de Chasta, Richardus de Chausel et G. Dons et Lantelmus de Chaussent armati, qui et clientes d. exercitus dictum hospitale rebus et titulis contentis spoliaverunt. Ymaginem vero predictam sumpsit ante se episcopus et portavit eam apud Pisansanum. Requisita de presentibus, dixit quod quidam conversus d. hospitalis et quidam de familia d. hospitalis. De tempore dixit quod per IX dies ante festum omnium sanctorum fuit annus elapsus, et dixit quod in dicto hospitali fuerunt extracta et deraubata III centum lincteamina et supellectilà per predictos.

....

Eodem die (XIV^a aprilis), Imbertus Dons, de Rom...., super XXXIIII° titulo... qualiter scit, dixit visu et auditu, et quia presens erat et ipse est cujus oculos a capite eruerunt. Interrogatus quot homines vidit interfici per Gaufridum de Chasta, canonicum de Rom., cujus mandato ipse testis

amisit oculos. Item vidit interfici Johannetum Fayquefol per d. G. de Chasta canonicum et Martinum de Chaussent, clericum de Romanis. De tempore dixit quod in augusto proxime erit annus elapsus, ut credit....

....

Eodem die (XIVᵃ aprilis), Johannes de Vianna, de Rom...., super XXVº et XXXVIIº titulis.... sigilatim dixit quod durante exercitu, qui erat ultra pontem versus Valentiam, vidit interfici et occidi per d. exercitum homines de Rom. infrascriptos, videlicet Lamencum Catalanum, Johannem Geneves, scutiferum d. de Vilariis, Guigonem ponderatorem, Guillelmum de Valencia, Petrum de Alvergna, Guitandum, et plures alii fuerunt interfecti scilicet laycus Arnaudus, aurifaber, et plures alii numero XIIII et plus... ; vidit... plus quam cadraginta vulneratos quos habuit in curam. Item dixit quod ipse exercitus temptavit villam predictam comburere, ponentes in quodam navigio multitudinem lignorum, et dum dictum navigium esset juxta villam... posuerunt ignem in lignis et navigio. Interrogatus... in d. XXXVIIº titulo... dixit quod in diversis cursibus et discursibus quos fecerunt gentes episcopi et valitores sui citra Ysaram versus Viannam fuerunt interfecti XL homines de Rom. et plus.... De tempore super XXVº t., dixit quod circa festum omnium sanctorum fuit annus elapsus...; de tempore super XXXVIIº t, dixit quod circa festum ascensionis Domini erit annus...

....

Eodem die (XIVᵃ aprilis), Bertrandus Faysanus... super XLº t. dixit ita esse verum... excepto quod nescit si capitulum faciebat sumptus exercituum qui talabant, tamen audivit dici quod canonici receperant mutuo CC milia librarum in civitate Lucdunensi occasione predicta, et quod quidam dederant fidejussores episcopum Valent. et archiepiscopum Lucd... De tempore fidejussionis predicte dixit quod in crastinum epiphanie proxime preteritum fuit annus...

Le 14 avril, les commissaires du prince de Salerne suspendirent un instant les interrogatoires pour écrire

aux chanoines de l'Église métropolitaine de Vienne, qui prétendaient exercer une sorte de droit de patronage sur Romans pendant la vacance du siège métropolitain : ils les invitèrent à produire leurs griefs contre les habitants de cette ville. En réponse à cette sommation, les chanoines de Vienne adressèrent une lettre, datée du vendredi après la quinzaine de Pâques, dans laquelle ils se plaignirent amèrement de ce qu'au mépris de leurs droits le prince de Salerne avait fait occuper la ville, et réclamèrent qu'elle fût immédiatement replacée sous leur autorité. Pour justifier ce qui avait été fait, les syndics de la ville produisirent alors huit documents, dont le texte est intégralement reproduit dans l'enquête et qui constatent que dans les années 1279 et 1280 l'autorité sur Romans appartenait, non point au chapitre de Vienne, mais bien à l'évêque de Valence : Amédée de Roussillon la tenait par délégation des chanoines de Saint-Barnard. Quelques-unes de ces pièces, qui portent la date de juin 1279, ne sont autres que des lettres de grâce accordées par l'évêque à divers bourgeois de Romans plus ou moins compromis dans les affaires qui venaient d'avoir lieu.

Il nous reste maintenant à faire connaître les griefs du chapitre : ils forment soixante et dix articles et sont précédés d'une protestation par laquelle les chanoines, en soumettant leurs difficultés à l'arbitrage du prince, déclarent réserver en entier leurs droits de souveraineté sur la ville et ne reconnaître à celui ci aucune juridiction ; ce qu'ils font est un acte de pure déférence et ils comptent bien que dans sa sagesse il saura déjouer les manœuvres perfides des habitants de Romans, leurs sujets rebelles. Voici maintenant ces griefs :

Tituli ex parte capituli de Romanis. Protestatio. Sacrista et capitulum de Romanis....

In primis dicunt èt proponunt et probare intendunt idem sacrista et capitulum quod omnia que sunt infra villam Rom. et infra abbaciam pertinent ad dominium ecclesie Rom.

Item, quod homines Romanis a quatuordecim annis supra tenentur ad fidelitatem prestandam abbati Rom., nomine suo et ipsius ecclesie, et quod idem abbas fidelitatem quam recipit potius ecclesie quam sibi dicitur recipere.

Item, quod homines de Romanis nullum collegium, nullam conjurationem, nullam conspirationem, nullam collectionem in villa, in toto vel in parte, possunt facere sine consensu ecclesie vel abbatis.

Item, quod larvas secrete vel publice deferre non debent infra villam de Romanis.

Item, quod nullos consules, nullam potestatem, nullos judices, nullos precones vel alios officiales sibi possunt instituere.

Item, quod jurisdictio dicte ville et hominum ipsius ville in omnibus et per omnia, pleno jure pertinet ad abbatem et ecclesiam memoratam.

Item, quod ecclesia Rom. dicitur et appellatur canonica ipsius ecclesie cum abbate.

Item, quod quocienscunque homines dicte ville Rom. fidelitatem faciunt, in forma fidelitatis jurando exprimunt et exprimere debent nominatim quod contra supra sibi prohibita et non licita non veniant.

Item, quod si quis de dicta villa juramentum dicte fidelitatis violaverit tanquam perfidus et perjurus capi potest ab abbate et ministris ejus et carcerali custodie mancipari et ejus bona omnia debent confiscari.

Item, quod homines Rom. nullam talliam, nullam exactionem generalem vel specialem in dicta villa possunt facere; et si contra fecerint supradicta, modo simili puniantur, quum omnis jurisdictio et omne dominium ad dictos abbatem et capitulum cognoscitur pertinere.

Item, quod in signum dominii ecclesia accipit unum obolum pro quolibet foco infra villam R...

Item, quod nullus debet habere judicem infra villam nisi vicarius d. ville, quem vicarium opportet esse canonicum ecclesie suprad., quum vicaria confertur ab abbate et capitulo canonico tantum dicte ville et non alii.

Item, quod porte ville sunt ecclesie et earum extractio et refectio pertinet ad ecclesiam supradictam.

Item, quod merum et mixtum imperium d. ville et omnimoda jurisdictio pertinet et pertinere consuevit, a tanto tempore quod non extat memoria, ad dictos abbatem et ecclesiam, et nomine eorumdem exercetur et exerceri consuevit per dictos abbatem et vicarium.

Item, quod in signum majoris dominii et jurisdictionis infra villam Rom., postremo appellatur ad capitulum a vicario et abbate et ab audientia eorumdem.

Suprascripta capitula intendunt dicti sindici (Richardus Falavelli et Richardus de Chaussenco) probare per instrumenta.

Item, quod sacrista et capitulum pred., vacante abbacia Rom. nunc per mortem beat. mem. d. Guidonis de Alvernia, quondam arch. Vien. et abbatis Rom., custodiam, administrationem, et jurisdictionem ville Rom., ad ipsum capitulum, dicta sede vacante, pertinentem, bone mem. d. episcopo Val. et Dien. commendarunt nomine d. ecclesie ac etiam commiserunt.

Item, quod vacante abbatia Rom., capitulum Rom. debet et consuevit tenere et exercere omnimodam jurisdictionem pertinentem ad ipsum abbatem et bona ipsius abbatis vel abbacie administrare.

Item, quod predicti homines vel aliqua pars ipsorum, spretis juramentis fidelitatis ab eisdem prestite ac spretis pred. penis, collectiones, conjurationes, conspirationes plures et varias sine consensu ecclesie predicte et canonicorum ejusdem fecerunt.

Item, quod plures nixi fuerunt et attemptaverunt inimicos capitales pred. episcopi et quorundam canonicorum d. eccle-

sie infra villam inducere et hoc in legem Juliam magestatem incidendo.

Item, quod idem episcopus, ex predictis causis et aliis, ipsos habentes suspectos ne sibi, familie sue, canonicis et clericis aliis d. ecclesie inferrent dampna vel alias injurias, obtulit eisdem hominibus pro se, canonicis et clericis pred. se paratos jurare ad Sancta Dei Evangelia quod omnes homines de villa manutenerent et deffenderent et bona eorundem, et ab eisdem hominibus requisivit quod sibi, canonicis et clericis pred., mutua vice, per juramentum hoc promitterent, quod facere recusarunt.

Item, quod dicti homines vel pars eorundem, consilio inhito et congregatione et collectione inter se prius factis et habitis, pred. episcopo et canonicis infra villam existentibus, sine concessu eorundem episcopi et canonicorum, portas ville cum hominibus armatis munierunt et retinuerunt.

Item, quod d. homines, vel aliqua pars eorundem, judices, correarios, bedellos, cursores et officiales alios sibi constituerunt.

Item, quod homines pred., cum cetu armato, infra villam Rom. introduxerunt homines, excitando populum contra ecclesiam et contra canonicos ejusdem ecclesie.

Item, quod certi ex ipsis hominibus, aliis non contradicentibus nec se opponentibus, cetu armato, in clericos d. ecclesie insultum dederunt, quosdam ex ipsis graviter vulnerando et unum de ipsis innocentem et imunem interficiendo.

Item, quod infra villam, cum hominibus pluribus armatis insultum in ipsam ecclesiam dederunt, ponendo incendium in ipsa ecclesia, portas ipsius comburendo, scalas in muros ejus apodiando, dum divina officia in eadem ecclesia celebrabantur.

Item, quod ipsam ecclesiam per vim et cum armatis ocupparunt, ministros Dei, sacerdotes et clericos in ipsa ecclesia divina celebrantes, tanquam latrones cum gladiis et fustibus de ipsa ecclesia expellendo ac nudos in brachiis et camisiis per villam fustigando, ipsam ecclesiam innocentum sanguine polluendo, altaria ipsius ecclesie spoliando, libros ipsius

ecclesie ad usus divinos deputatos ac instrumenta et privilegia ipsius ecclesie rapiendo, laniando et laniata in flumen publicum jaciendo.

Item, quod dictam ecclesiam sic violenter occupatam et nepharie violatam retinuerunt ac cum hominibus armatis munierunt, de domo Domini que domus orationis dicitur speluncam latronum faciendo, vexilla et insignia militaria supra ipsam ecclesiam imponendo.

· Item, quod quendam librum istoriarum divinarum dicte ecclesie et in quo, in matutinis, lectiones legi consueverant, supra tectum ecclesie et supra tegulas deportarunt et ibidem apertum posuerunt et dimiserunt ac si aves et volucres lectiones, quas viri nephandi ministris Dei abstulerant, resumere et ac si cultum divinum per eos impeditum, ymo prorsus ablatum, supplere valerent.

Item, quod quendam capellanum anticum et innocentem et bone fame ejusdem ecclesie qui ad quandam domum Cisterciensis ordinis confugerat, inde violenter et cum armis extraxerunt, et extractum, positum super quoddam animal deforme et mascerrimum, imposito serto palearum in ejusdem capite, cum tubis, in detestatione totius cleri et universalis ecclesie, infra villam Rom. introduxerunt et per villam in publico sic captum duxerunt, et in compedibus ferreis infra villam tenuerunt.

Item, domus dicte ecclesie, scilicet refreytorium, cellarium et coquinam ac molendina, domum dictam de Cassenatico ipsius ecclesie violenter et cum armis occupaverunt, ipsas finaliter destruendo, bona mobilia ipsius ecclesie, scilicet blada, vina, armaturas, joyella, vasa aurea et argentea, calices, turribula quedam etiam ad usum divinum deputata rapiendo et secum adsportando, que extimant in xv milia libras Viennensium.

Item, quod larvas publice et per villam, armatis quibusdam ex ipsis, aliis non contradicentibus, deportarunt, ex istis terrendo innocentes aliquos, si qui inter eos adhuc remanserant, ut et ipsos procul a se fugarent vel occiderent, nisi consentirent maliciis eorundem.

Item, quod pluries per preconem fecerunt edici per villam ut familiares canonicorum, vel clericorum, si qui adhuc in villa remanserant, sub certa pena indicta, infra certam horam de dicta villa exirent.

Item, quod bona mobilia quorundam canonicorum, sacerdotum, et clericorum et familiarium eorundem ac hominum ipsius ecclesie in villa residentium expulserunt de dicta villa, et quia eisdem in suis maleficiis consentire nolebant, rapuerunt et rapta secum asportaverunt, que existimant in x milia libras Viennensium.

Item, quod domos canonicorum, sacerdotum, clericorum ipsius ecclesie et familiarum eorundem et dictis clericis fanerriam funditus diruerunt et destruxerunt, que existimant x milia libras Viennensium.

Item, quod predicti homines Romanis vel aliqui ex ipsis, aliis consentientibus et non contradicentibus, carmen famosum contra dictos episcopum et canonicos, sacerdotes et clericos, nominando eos propriis nominibus suis, suos dominos et judices, fecerunt ac in villa et extra publice decantarunt.

Item, quod pred. homines de Rom., sine consensu canonicorum et ecclesie, tallias generales et speciales fecerunt et exigerunt et levaverunt.

Item, quod predicta fecerunt pred. homines Rom. vel al de ipsis, aliis consentientibus et non contradicentibus.

Item, quod facientibus predicta, illi qui proprio corpore operam non dabant in predictis, minime resistebant.

Item, quod facientes predicta in suis domibus receptarunt.

Item, quod eis infra villam de Rom. opem et consilium dederunt in victualibus, in mutuando pecuniam, in deffendendo eos contra episcopum et canonicos memoratos, qui ratione jurisdictionis pred. ipsos punire et eorum malitiam reprimere poterant et eis exibere justiciam debebant.

Item, quod pred. homines Rom., omnes, vel major pars, ad sonum tube et preconis vocem, armati, sic favendo pred. malefactoribus, dictis episcopo et canonicis pred. maliciam reprimere ac punire volentibus se opposuerunt, portas ville

que sunt ecclesie muniendo, claudendo ac ingressum d. ville suis predictis dominis ac judicibus cum armis prohibendo.

Item, quod de predictis omnibus et singulis est publica vox et fama Romanis, Valencie, Vienne, Gracianopoli, in comitatu Viennensi, et in terra Valencie et Diensi, et specialiter in locis circumstantibus villam de Romanis.

Item, quod quendam filium Satane, qui capellanus dicebatur fore, ausu sacrilegio et nephando, in ecclesia Rom. violata, ut supra dictum, et non reconciliata et in aliis ecclesiis publice interdictis, celebrare faciebant, et eidem quasi ministri clerici, in detestatione divini numinis, ministrabant, et eidem sacrilego victualia cum oblationibus ministrabant.

Item, quod quendam hominem de villa, qui ob timorem ipsorum ad ecclesiam b. Barnardi predictam confugerat, infra ecclesiam graviter et mortifere vulneraverunt et de d. ecclesia juxta portam d. ecclesie in cimiterio lapidando eundem, tanquam brutum animal, interfecerunt et mortuum ibidem relinquerunt.

Item, quod propter d. incendium ecclesie et sacrilegium et injectionem manuum quam fecerunt in ministros Dei, fuerunt et sunt ipso facto excommunicati.

Item, quod propter predicta sunt denunciati et denunciantur publice in ecclesiis dyocesium Viennensis, Valentinensis et Diensis, et Gracianopol., Vivariensis ut publice excommunicati.

Item, quod a beate memorie domino Amedeo, quondam episcopo Val. et Dien., tunc gerente administrationem sedis Vien. et tunc gerente administrationem abbacie Rom. vacantis, de mandato capituli Rom., propter supradicta facinora et excessus, una cum fautoribus, coadjutoribus et participibus fuerunt rite et legitime excommunicati.

Item, quod adhuc sunt eisdem sententiis innodati.

Item, quod predicte sentencie sunt per sedem apostolicam confirmate.

Item, quod auctoritate sedis apostolice dicte sentencie publicantur et divulgantur.

Item, quod auctoritate dicte sedis, foventes et participantes

cum eis, dantes eis consilium vel juvamen sententiam excommunicationis incurrerunt.

Item, quod pred. homines Rom., modo predicto excommunicati, infra villam sic interdictam, in enervatione catolice fidei et tocius ordinis clericalis, ac si essent sacerdotes rite et legitime promoti, sacramenta ecclesiastica de facto ministrant, licet quantum ad eos rite dici non valeant sacramenta, denunciando matrimonia publice et ipsa de facto sollempniando, parvulos baptisando, et defunctorum corpora in cimiterio in loco interdicto cepulture tradendo, campanas ecclesiarum ville Rom. singulis oris pulsando, ac si in ipsis ecclesiis possent divina officia celebrare.

Item, quod si reperiatur quod d. episcopus Val. et Dien. aliquas domos in villa Rom. fecerit dirui, hoc fecit, si predicta reperiantur fecisse, quia illi quorum erant dicte domus, scilicet Desiderius de Bonana, cujus erat una domus diruta, interfuit insultui et occisioni et vulnerationi quorumdam clericorum ipsius ecclesie, et Giraudus, frater suus, cujus erat alia domus diruta, interfuit insultui, captioni, et depredationi cujusdam clerici ipsius ecclesie, jurisperiti, et carcerem privatum faciendo captum detinuit eundem, et quia predicti fratres citati publice et per preconem ut certa die venirent se deffensuri ut inquireretur contra ipsos super predictis et multis aliis maleficiis, comparere noluerunt.

....

Item, quod si d. episcopus predictos domos fecit dirui, hoc fecit per judicium et ad terrendum maleficia, et quia multis crassantibus opus fuit exemplum.

Item, quod si reperiatur quod d. episcopus bona mobilia vel immobilia aliquorum de villa ceperit vel arrestaverit, hoc fecit, si factum reperiatur, quia illi quorum erant dicta bona, propter predictos excessus suspecti, publice per preconem citati, cum inquireretur contra ipsos super predictis maleficiis, noluerunt comparere nec se deffendere, sed fugerunt et se ipsos bannaverunt.

Item, quia culpabiles in pred. excessibus reperti fuerunt.

Item, quod si reperiatur quod d. episcopus aliquos bur-

genses Rom. de Romanis extraxcerit et apud Valentiam vel alibi duci fecerit, hoc fecit, si factum reperiatur, propter legitimam suspicionem quam habebat et habere debebat contra homines Rom., ex eo quia, ut in superioribus articulis continetur, ipsum episcopum, familiares suos, canonicos, clientes et familiares eorundem requisiti assequrare noluerunt, et quia insultum in ipsos clericos dederunt et virum interfecerunt, et quia inimicos ejus capitales et quorundam canonicorum ecclesie infra villam introducere atemptaverunt et quia tanquam leones rugientes parati ad predam de die et de nocte armati per vicos et plateas incedebant, turbis coadunatis, ferventi animo, ipsis ministris Dei, sacerdotibus ac clericis ac gentibus ipsius episcopi et aliis qui infra villam reddebant justiciam comminantes, in tantum quod ministri Dei de nocte non erant ausi surgere ad matutinos et fere de die erant ausi exire de domibus.

Item, quod pred. episcopus, si predicta fecit, hoc fecit ut ab eis haberet hostagia.....

....

Item, quod si reperiatur quod d. episcopus talando vel alio modo dampna eis dederit, hoc fecit quia primitus requisiti et moniti ex parte ipsius per discretos religiosos et seculares ut predicta maleficia emandarent, quod facere noluerunt, et quia prius ab ipso episcopo legitime et canonice excommunicati, ita diu animo indurato sentencias excommunicationis gravissimas et horrendas sustinuerant quod heresim sapere videbatur, et cum ecclesia non haberet quid ultra faceret, opus erat ut manu militari et per brachium secularem compellerentur reddire ad matrem ecclesiam et ad cor penitencie et salutis, quod adhuc facere contempnunt, utpote illi qui desperati venerunt in profundo malorum.

Item, quod si reperiatur quod si d. episcopus aliquam partem pontis destruxerit, qui pons et omnia edificia pontis erant dicte ecclesie, hoc fecit, si fieri reperiatur per ipsum, prohibentibus canonicis d. ecclesie, et quia idem episcopus significavit eis quod si concordarent, ipse paratus erat ponere pontem et turres pontis in manu alicujus probi viri medii et

communis, ita quod de dicto ponte homines Rom. non possent malum vel dampna inferre eidem episcopo nec canonicis nec clericis d. ecclesie memoratis : quod cum ipsi facere recusarent et erectis machinis in villa jaciendo lapides cum ipsis machinis ad d. pontem et turres ejusdem pontis nec diu eundem pontem idem episcopus poterat retinere, maluit, si quod idem destruxit, destruere quam in integrum ad hostes devenire ut inde dampna possent inferre : et de ponte nichil pertinet ad homines de Romanis, quia totus pons cum edificiis ejusdem erat ipsius ecclesie.

Item, quod cum certi homines de Romanis propter violentam injectionem manuum in clericis et canonicis essent excommunicati et ministri Dei dum viderent in ecclesia vellent cessare a divinis officiis et ex toto cessarent, iidem homines Rom. excommunicatos infra ecclesiam retinebant ut ex toto divinum officium impedirent, et per quandam consequentiam, suspenso divino officio, ministros Dei exeuntes de dicta ecclesia expellebant.

Item, quod non solum nefandum facere set horrendum audire est et tocius fidei fundamento contrarium, dicti homines quendam ribaudum et ville hominem induerunt quodam panno intexo filó de retio piscatorum, ad modum cabsule sacerdotalis, et ducebant eum quasi si celebraret missam in ecclesiam et per vicos cum quadam parte nebule quam tenebat in manibus, et faciebant ipsam partem nebule ab eo elevare quasi si esset elevatio corporis Xpi et faciebant eum cantare : A! A! A! : Deus ! Deus ! prout faciebat cum quodam alio layco de dicta societate, quasi si esset clericus dicti ribaldi ficti sacerdotis, tonsuram clericalem et superpellicium deferente.

Videat igitur quilibet et circunspectus judex, Dei filius necnon fidei catolice cultor, quid sit, ymo quam monstruosum et exemplo sperniciosum et fidei contrarium fovere, manutenere, guidare vel in gardam recipere tales, qui proprie salutis immemores, jugo dominice fidei abjecto, non solum predicta fecerunt, set etiam de die in diem accriora cumulando, quasi lepores per campos sacerdotes, clericos et

Dei ministros per omnia loca per que possunt, fugant, capiunt, vulnerant et interficiunt, domos religiosas depredant, grangias ipsorum igne cremando, bona ipsarum rapiendo, homines et etiam conversos ipsarum interficiendo et in tantum talia et pejora faciendo quod non invenerant aliquem de vicinis suis, nobilem vel innobilem, qui pecunia, prece vel precio ipsos manuteneat, guidet vel gardet, et quod prope vel juxta, propter eorum notam maliciam, invenire nequiverunt, iverunt ad remota loca querere, ut ignorancie nebulo execatos et deceptos secum pertraherent, et ut sub alieno pallio velarent suam maliciam, set in tantum sanguis filiorum Dei exquiritur et eorum facilius propalatur, quod non solum in vicinas set et remotas provincias, fama veri vulgante, eorum est nota malicia, qua nota, quilibet debet eos deserere et magis eos confundi quam status sue dignitatis vel honoris ex predictis lesionem incurrat.

Item, quod d. homines Rom. nobilem virum d. Desiderium de Chassenatico, vicarium et canonicum Rom., judicem ordinarium d. loci, intra villam Rom. in domo in qua inhabitat, dictum de Chassenatico habitantem et existentem, cum multitudine armatorum et tumultu facto in villa, obcederunt et assalierunt et igne apposito in porta d. domus, ipsum vicarium ceperunt et captum de d. domo extraxerunt, qui vicarius postea ductus fuit et captus et socii ejus in compedibus positi, et ita diu quod idem vicarius et socii ejus expenderunt ibidem usque ad tercentum libras Viennensium.

Item, quod judicem d. vicarii infra d. villam ceperunt, cum vellet exire de dicta villa, et captum detinuerunt.

Anno quo supra, die XVIII° aprilis, predicti sindici produxerunt in testem d. P. de Quinto, sacristam Rom., qui juramento suo requisitus.....

Les 18, 19 et 20 avril furent employés à l'audition des témoins produits par les syndics du chapitre. L'enquête nous a conservé le texte de quatre-vingt-onze déposi-

tions, dans lesquelles il y aurait encore à glaner maints détails intéressants, mais nous avons conscience de retenir nos lecteurs depuis trop longtemps déjà sur un fait historique d'une importance relativement minime, et nous nous hâtons de terminer ce travail par le résumé de la sentence prononcée à Brignoles, au diocèse d'Aix, le 29 juillet 1282, au nom du prince de Salerne, par Grenier, archevêque d'Aix, et Guillaume de Villaret, prieur de Saint-Gilles, arbitres et amiables compositeurs, agréés par les deux parties. Comme on va pouvoir le constater, les faits relatés par le chapitre à la charge de ses vassaux rebelles produisirent sur les juges une profonde impression : les habitants de Romans furent condamnés à reconnaître la suzeraineté du chapitre et à réparer à leurs frais tous les dégâts occasionnés par la guerre ; les chanoines furent autorisés à prendre diverses mesures pour prévenir de nouvelles révoltes. Le texte de ce jugement a été publié par M. P.-E. Giraud (*Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard*, 2e partie. Nouvelles pièces justificatives, n° 5, pp. 125-32), et le consciencieux historien de Romans en a résumé en ces termes les principales dispositions (2e partie, pp. 103-6) :

« 1° En compensation des dommages éprouvés par l'Église de Romans, les habitants lui payeront à l'avenir.... la quinzième partie de tous les fruits dont ils lui payaient autrefois la dîme ;

« 2° Pour indemniser également les chanoines, les clercs et leurs serviteurs, tant de la ruine de leurs maisons que de la destruction de leurs autres effets, la communauté est condamnée à leur payer une somme de quatre mille livres viennoises, à distribuer entre eux, à proportion de leurs pertes, et de plus une somme de

mille autres livres, destinée à la réparation du pont et de l'hôpital sur l'Isère.... ;

« 3° Pour empêcher qu'à l'avenir un esprit de rébellion ne porte les habitants ou leur postérité à s'insurger contre l'autorité légitime de l'Église, les chanoines auront la faculté de choisir, ou de faire construire à leurs propres frais, entre les murs vieux ou nouveaux et dans le quartier de la ville qui leur agréera le plus, une maison flanquée d'une forteresse d'une dimension convenable ; et, si dans le lieu qui sera désigné pour la construction de cette forteresse, il se trouve des maisons ou des logis à démolir, l'estimation en sera faite à dire d'experts et les chanoines devront en payer le prix aux propriétaires ;

« 4° Attendu que la communauté de Romans, non pas une seule fois mais à différentes reprises, a traité avec ignominie et violence les membres du chapitre et leurs domestiques et les a chassés de la ville et de leurs habitations ; qu'elle a poussé l'audace plus loin en ne craignant pas de profaner l'église, d'enlever les reliques et de détruire ses privilèges, les arbitres ordonnent ce qui suit :

« Lorsque le nouvel archevêque, qui sera nommé au siège maintenant vacant de Vienne, viendra pour la première fois en sa qualité d'abbé de Saint-Barnard, prendre possession de son église, revêtu de ses habits pontificaux et entouré de ses chanoines, tous les habitants de Romans depuis l'âge de quatorze ans et au-dessus, sans ceinture, sans courroie, en robe et nu-tête, en signe de respect dû à Dieu et à leur suzeraine et mère l'Église, qu'ils sont accusés d'avoir attaquée à main armée et indignement saccagée, se présenteront au pied du grand autel et y demanderont humblement pardon à l'abbé et au chapitre

des excès dont ils se sont rendus coupables. Cette formalité loyalement accomplie, l'archevêque-abbé et les chanoines seront tenus de leur accorder grâce pleine et entière. Quant à la censure encourue par la ville, en raison des choses saintes qui auraient été livrées aux flammes, les chanoines doivent l'en relever autant qu'il est en eux et lui promettre tous leurs efforts auprès des supérieurs ecclésiastiques pour en obtenir l'absolution, les frais de ces démarches demeurant néanmoins à la charge de la communauté ;

« 5° Les libertés et franchises concédées jusqu'à ce jour aux habitants de Romans, par les seigneurs de cette ville, doivent être conservées et maintenues dans leur intégrité ;

« 6° Les murs anciens et nouveaux, c'est-à-dire les fortifications de la ville, ne pourront être démolis sous le prétexte et à l'occasion des derniers événements ; il n'est permis d'y toucher qu'en vertu du consentement convenu des parties ;

« 7° Toute personne de Romans de quelque état, sexe ou condition qu'elle soit, qui détiendra en sa possession des privilèges, des titres, des reliques ou d'autres objets qui auraient été enlevés à l'église, doit les restituer sur-le-champ, et le serment peut lui être déféré s'il n'existe pas de preuves contre elles. Les prisonniers faits dans le cours de la guerre et qui sont encore détenus seront immédiatement rendus à la liberté, de part et d'autre, sans rançon ;

« 8° Si quelques clauses de ce traité de paix paraissaient obscures ou douteuses, les arbitres se réservent pendant dix ans le droit de les interpréter. Toutes ces clauses, au reste, doivent être observées exactement. Les

habitants, dès qu'ils auront accompli leur quatorzième année, prêteront le serment de s'y conformer, et les chanoines, pour eux et pour l'église, prendront le même engagement, sous peine d'une amende de dix mille marcs d'argent, applicable, d'après le compromis, à la partie contrevenante. »





LA

LITTÉRATURE MILITAIRE EN FRANCE

DISCOURS DE RÉCEPTION
A L'ACADÉMIE DELPHINALE

PAR

M. le Général FÉVRIER

Grand Chancelier de la Légion d'honneur.

Séance du 22 novembre 1889.

Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi d'avoir été admis à faire partie de votre compagnie. Vous avez voulu, en me donnant l'unanimité de vos suffrages, honorer l'armée à laquelle j'appartiens encore, et je ne saurais vous dire à quel point je vous suis reconnaissant de cette patriotique pensée. Mais si flatteur que soit le choix dont je viens d'être l'objet, ce n'est

pas sans une certaine appréhension que je prends place au milieu de vous. En effet, en regardant autour de moi, je vois des littérateurs, des savants, des jurisconsultes, et je ne suis rien de tout cela ; aussi, l'idée ne me serait jamais venue de briguer vos suffrages, si je ne savais que le vrai mérite est toujours indulgent, et en vous voyant je me sens rassuré.

Que vous dirai-je donc qui puisse vous intéresser ?

Je ne vous parlerai pas des grands et petits événements qui se sont accomplis depuis cinquante ans et auxquels j'ai pris part ; j'étais placé trop bas pour les bien voir, et puis il est prudent, je crois, de ne pas se presser de juger ses contemporains.

Je vous parlerai, si vous le voulez bien, de ce que je sais un peu, c'est-à-dire de l'art de la guerre et en particulier de la littérature qui s'y rapporte.

Je n'ai pas la prétention, bien entendu, de faire l'histoire de cette littérature, cela m'entraînerait trop loin ; je me bornerai à tracer à grands traits ses caractères généraux aux différentes époques de notre histoire nationale et à rechercher quelle influence elle a exercé sur l'art de la guerre.

Il ne faut pas remonter bien haut dans les annales de notre pays pour trouver les premiers vestiges de la littérature militaire proprement dite. — Bien habile, en effet, serait celui qui, à l'aide des documents écrits avant et sous les rois des deux premières races, pourrait nous donner une idée exacte de ce qu'étaient le recrutement, l'administration, la mobilisation, la stratégie et la tactique des Francs.

Les rares historiens qui ont tenté de nous faire connaître ces époques tourmentées, où l'histoire se confond

souvent avec la légende, sont des narrateurs plus préoccupés de donner une idée générale des faits, que d'entrer dans les détails techniques d'un art qui était tombé dans l'oubli en même temps que l'étude des auteurs grecs et latins qui en avaient fixé les principes.

C'est donc à l'aide de lambeaux d'histoire et en lisant entre les lignes que nous pouvons reconstituer par la pensée l'organisation et la tactique des armées qui, pendant de longs siècles, se sont heurtées sur le sol de la Gaule.

Cependant, les hommes éminents dans les lettres ne manquaient pas parmi ces Gallo-Romains qui avaient hérité de la civilisation raffinée de Rome ; mais ce n'est pas vers l'art de la guerre que se tournaient leurs pensées et ce n'est qu'accidentellement, comme le fait Sidoine Apollinaire dans son panégyrique de Majorien, qu'ils nous initient aux coutumes et à certains détails de tactique des Francs.

D'un autre côté, au fur et à mesure que la barbarie envahit l'Occident et que le désarroi matériel et moral grandit dans les Gaules sous les successeurs de Clovis, les lettres se retirent du monde : elles cherchent un asile dans les monastères et c'est de loin, sur renseignements, que les annalistes écrivent pour la postérité.

L'homme de guerre, lui, ne savait ni lire ni écrire ; comment aurait-il pu nous transmettre ses idées et nous faire connaître les principes qui servaient de base à son art, si toutefois l'art existait ? Du reste, où aurait-il trouvé le temps de le faire, dans ces siècles où la guerre était l'état normal, et la vie au jour le jour la coutume ?

On est cependant en droit de s'étonner de ce que Charlemagne, restaurateur des lettres, qui devait l'empire

d'Occident à ses armées, n'ait pas eu la pensée de leur élever un monument en nous transmettant le récit de leur organisation et de leur tactique.

Mais si la littérature militaire a été muette pendant la longue période qui a précédé le moyen âge, la tactique n'était pas restée stationnaire, et il serait bien intéressant pour nous de savoir par quelle série d'évolutions les guerriers francs du IIIe siècle, qui combattaient à pied, à moitié nus, armés d'une hache, d'une framée et d'un bouclier peint de vives couleurs, étaient arrivés cinq ou six siècles plus tard à se présenter sur les champs de bataille avec des heaumes brillants, des casaques de peau de buffle ou de mailles de fer, de longues épées, d'énormes haches et montés sur de grands chevaux.

Quelle organisation avaient les armées de Clovis, de Clotaire, de Karl-Martel et de Charlemagne ?

Comment se remontaient les innombrables cavaliers qui avaient remplacé l'infanterie ?

Qui exploitait les fabriques d'armes de Strasbourg, de Mâcon, d'Autun, de Soissons, de Reims, de Trèves et d'Amiens ?

Y avait-il une direction centrale ?

Par quels procédés vulgarisait-on l'emploi des armes nouvelles ? Qui en arrêtait les modèles et qui fixait les règles tactiques qui en étaient la conséquence ?

Sur toutes ces questions, nous serons sans doute toujours réduits aux conjectures, parce que la littérature militaire spéciale n'existait pas. Tacite, Sidoine Apollinaire, Procope, Agathias, Frédegaire, Grégoire de Tours et bien d'autres annalistes encore, ne sont pas faits pour nous éclairer ; ils n'étaient pas des initiateurs, des vulgarisateurs de l'art, ils ne le connaissaient pas et, s'ils

étaient précis dans la narration des faits, le côté technique leur échappait ou plutôt ils n'avaient pas à s'en préoccuper.

Pendant le moyen âge, la littérature militaire était représentée par les chansons de geste, les romans de chevalerie et les chroniques.

Les chansons de geste, historiques et guerrières, furent incontestablement un puissant instrument de vulgarisation pour la langue française qui était en formation, mais elles n'exercèrent pas sur l'art de la guerre une influence heureuse.

En effet, ces poésies, en développant le sentiment épique, glorifiaient particulièrement la valeur individuelle et modifiaient de fond en comble, non seulement les mœurs des nobles et des châtelains, mais aussi celles des classes moyennes dont elles élevaient le niveau intellectuel et moral.

L'homme de guerre de cette époque n'était plus cet être féroce et sanguinaire que nous représente Tacite et que l'historien rencontre poussé par la fatalité, roulant périodiquement ses masses vers l'Occident, se battant pour se battre, inconscient de son œuvre et préparant sans le savoir les destinées des races à venir.

Le guerrier de la poésie féodale est tout autre : chez lui, le sentiment de l'individualité domine tout. En principe, il est fixé à la terre ; s'il quitte son castel, c'est toujours avec la pensée du retour ; il ne combat plus seulement pour conquérir, il combat aussi pour des idées, ne compte que sur son épée et, au nom de Dieu et des dames, s'en va de par le monde, fermé dans son armure, comme une citadelle vivante, redresser les torts et conquérir les lieux saints.

C'est presque un sentimental, mais c'est surtout un vigoureux et rude champion. En fait de tactique, il ne connaît que la prouesse et la pratique, avec une générosité et un dévouement à toute épreuve ; son code est celui de la chevalerie ; sa règle de conduite, le point d'honneur.

La chanson de geste, en poussant à l'extrême le sentiment de l'individualité, a créé la tactique du combat singulier, mais elle a tué celle des masses, en France surtout où l'esprit de la chevalerie avait des racines plus profondes qu'ailleurs. — Il en est résulté que la renaissance de l'art de la guerre a été plus précoce chez les peuples voisins qu'en France. En Suisse, en Allemagne, dans les Flandres, en Angleterre même, l'infanterie faisait déjà bonne figure, quand la nôtre dédaignée, méprisée, suivait misérablement la cavalerie féodale et ne semblait destinée qu'aux basses œuvres du champ de bataille.

La chanson de geste représentait-elle bien la littérature militaire proprement dite? Évidemment non ; elle ne tenait à l'art de la guerre que d'une façon indirecte et ne l'impressionnait qu'au point de vue moral. C'était beaucoup, il est vrai ; mais qu'il y a loin de là à cet ensemble de sciences dont la combinaison constitue le grand art !

Cependant, si nous embrassons d'un coup d'œil les époques dont nous venons de parler, nous serons frappés des transformations opérées dans les armées, depuis le Franc, dont Tacite disait « *in pedite robur* », jusqu'au chevalier de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, et nous nous prendrons à regretter qu'il ne se soit pas trouvé, échelonnés sur cette longue route, des auteurs dogmatiques, capables de nous en faire connaître les causes techniques.

Bien des commentateurs les ont cherchées en se plaçant à des points de vue différents ; ils sont arrivés, en torturant les textes, à établir des systèmes, très admissibles d'ailleurs, mais que je trouve incomplets.

Je les ai cherchées aussi et, laissant de côté celles qui tiennent à la politique et à l'état social des peuples d'alors, je me suis demandé si la cause principale des transformations qui avaient changé les institutions militaires des nations, n'était pas une cause naturelle, fatale, dont les conséquences se poursuivant depuis l'origine du monde, allaient se continuant sous des formes diverses, jusqu'à ce qu'elles aient atteint les limites extrêmes fixées par Celui qui est le maître absolu du temps et des forces de la nature.

Il m'a semblé que cette cause était l'éternelle lutte de l'arme de jet contre l'arme de main ; de la pierre lancée contre le casse-tête de l'homme préhistorique ; de David contre Goliath ; de l'arc et de l'arbalète contre l'homme d'armes ; du mousquet contre la pique ; de la lance contre le sabre ; du canon contre la cuirasse.

De là, et comme conséquence, nous voyons l'armure s'épaississant au fur et à mesure que l'arme de jet se perfectionne pour effectuer une évolution inverse quand la supériorité de l'arme de jet s'accentue et s'affirme.

Cette cause a pour point de départ le sentiment de la conservation qui est au fond du cœur des plus braves. Remontez aussi haut que vous voudrez dans l'histoire de l'humanité, vous verrez que la plus grande préoccupation de l'homme a toujours été d'avoir une arme qui lui permette de frapper son ennemi avant que son ennemi ne puisse l'atteindre.

Et aujourd'hui que voyons-nous ? Des fusils qui portent

à 2,000 mètres, des canons à 3, 4, 7, 20 kilomètres. C'est que chaque armée veut avoir une zone d'action plus étendue que celle de son adversaire, afin de l'obliger à subir pendant un temps plus ou moins long des feux auxquels il ne pourrait répondre.

La cavalerie suit la même loi ; son rôle a changé bien des fois depuis Charlemagne : aujourd'hui, au lieu de l'allourdir, on l'allège. Les Allemands quittent la cuirasse et prennent la lance, parce que nous avons le sabre ; quand nous aurons la lance, ils chercheront une arme qui porte le coup de pointe plus loin que la lance, et nous ne sommes peut-être pas bien éloignés du moment où l'arme à feu deviendra l'arme principale du cavalier.

Ces transformations successives étaient-elles raisonnées et systématiquement voulues ? Peut-être ; personne ne nous l'a dit. Je crois plutôt qu'elles étaient instinctives.

Ce que j'ai dit de la chanson de geste est en grande partie applicable aux chroniques. Villehardouin, Joinville, Froissart, Philippe de Commines sont certainement fort intéressants à bien des points de vue ; leur mission était de raconter ; ils l'ont fait avec beaucoup d'intelligence et de talent, mais leurs écrits n'ont exercé aucune influence sur l'art proprement dit.

A la renaissance des lettres et des arts, au XVIe siècle, correspond un état nouveau dans l'organisation des armées en France. L'artillerie, plus mobile, devient un élément puissant sur les champs de bataille ; la cavalerie, encore peu maniable, est toujours l'arme de la noblesse ; mais l'infanterie se forme sous l'intelligente et vigoureuse impulsion des Gaston de Foix, des Molard, des Duras, des Ribérac et des de la Crotte. Son armement est mieux

compris, son fonctionnement plus pratique et, comme le dit Michelet, « la première manifestation décisive de l'infanterie française fut une révélation de la France à elle-même, car l'infanterie française, c'est l'armée française, l'essence de l'armée. »

D'où venait le sentiment de cet état nouveau ? Ce n'est certainement pas dans l'étude du moyen âge que les capitaines que nous avons cités l'avaient puisé, mais à coup sûr dans l'étude des anciens. Nous voyons, en effet, dans la seconde moitié du XVIe siècle, un maître illustre, le duc de Rohan, qui les avait profondément médités, affirmer que la tactique des anciens est d'une étude indispensable pour l'intelligence et le perfectionnement de celle des modernes.

Dès cette époque, la littérature militaire se forme et, toute imparfaite qu'elle est, elle prépare et commence la série d'évolutions qui doit aboutir à l'époque actuelle. — C'est surtout pendant les deux siècles suivants qu'elle se développera d'une façon toute spéciale. Sous forme de traités, de mémoires, de théories, de commentaires, elle vulgarisera les principes que l'étude de l'antiquité a remis en honneur, et elle fera ses débuts dans le monde sous les auspices des Turenne, des Vauban, des Catinat, des Feuquières, etc., etc.

Ce n'est pas encore la littérature agréable : ses allures sont lourdes, sèches, rudes, on voit qu'elle s'essaye ; mais, si l'élégance du style lui fait défaut, elle ne manque ni de clarté ni de précision et l'influence qu'elle exerce n'y perd rien.

Au XVIIIe siècle, la littérature militaire se multiplie sans gagner beaucoup en qualité. Elle fournit cependant en France un certain nombre d'écrivains d'une réelle valeur.

Parmi ceux qui ont acquis de la célébrité, je citerai les plus marquants :

FOLARD, le défenseur de l'ordre profond, dont les écrits, en provoquant des discussions nombreuses, ont puissamment contribué à étendre le domaine des connaissances tactiques.

PUYSÉGUR qui, après une longue carrière, a consigné dans un ouvrage dogmatique et philosophique à la fois, intitulé l'*Art de la guerre,* le résultat de ses longues observations et de son expérience.

« Des écrits de Puységur, dit M. de Nisas, s'exhale comme un parfum d'honnête homme. » D'un grand bon sens et d'une sûreté de jugement remarquable, il cherche à élever le niveau de l'art en battant en brèche les préjugés qui entravaient sa marche et il est de ceux qu'on peut encore consulter avec fruit.

Le MARÉCHAL DE SAXE, l'ami de Folard, dont les écrits sont empreints d'une teinte philosophique toute particulière basée sur l'observation du cœur humain.

A ce moment, deux écoles se trouvent en présence : l'une qui, en adoptant les principes de l'antiquité, veut en adapter les moyens d'exécution à la guerre moderne; l'autre qui, acceptant les principes anciens, pense que les moyens d'exécution doivent être indépendants et que si les principes sont immuables, les moyens d'exécution sont variables à l'infini. De là une sorte d'antagonisme qui fait couler des flots d'encre, donne lieu à des discussions nombreuses, quelquefois brillantes, sur les ordres minces et profonds et finalement aboutit à l'adoption de l'ordre perpendiculaire qui a eu l'honneur, jusqu'en 1870, de promener le drapeau de la France dans toutes les parties du monde.

De tous les écrivains français qui ont contribué à fixer la tactique au XVIIIe siècle, le plus remarquable à mon avis est le général Guibert.

D'un esprit élevé et cultivé, il partagea son temps entre son art, la poésie et l'histoire. Il a produit beaucoup et mérite une place à part parmi les auteurs militaires de cette époque qui, pour la plupart, marchaient un peu à l'aventure et n'ont produit que des œuvres médiocres au point de vue littéraire et artistique.

Pour vous donner une idée de ce qu'était la littérature vers la fin du XVIIIe siècle, je ne saurais mieux faire que de mettre sous vos yeux le tableau qu'en trace Guibert dans son essai général de tactique. — « Pourquoi dit-il, n'est-il paru aucun ouvrage victorieux et qui ait fixé les principes ? C'est que pendant longtemps les militaires n'ont su ni analyser ni écrire ce qu'ils pensaient. Dans tous les arts il y a eu des hommes qui ont écrit avec succès leur art. Dans le nôtre, presque tous les grands hommes n'ont point écrit, ou s'ils ont écrit, ils n'ont pas donné d'ouvrages dogmatiques. Presque toujours des commentateurs pénibles, des faiseurs de systèmes, des hommes sans génie, ont multiplié les ouvrages sans étendre les connaissances ; de là l'opinion si triviale et si fausse, quand elle est absolue, que les écrits militaires sont inutiles, que la science ne s'apprend pas dans les livres ; de là le ridicule dont on cherche à couvrir les militaires qui écrivent et surtout ceux qui osent publier leurs recherches : préjugés qui ne peuvent que retenir les talents et entretenir l'ignorance. »

Ce que dit Guibert est empreint d'une certaine exagération; mais le fond est vrai, et à son époque, comme aujourd'hui, beaucoup de personnes pensaient que l'étude

de l'antiquité militaire était une cause du retard dans l'art de la guerre plutôt qu'une cause réelle de progrès.

Pourquoi, disaient-ils, remonter aussi haut pour chercher des principes ? Les fastes militaires modernes ne fournissent-ils pas déjà assez d'exemples remarquables pour fixer nos idées ?

Mais l'art n'existait plus ; pour le créer, il fallait établir des bases, des principes, adopter une méthode, rechercher pour ainsi dire les axiomes qui devaient servir d'assises à cet art nouveau.

Certainement les génies remarquables ne nous avaient pas manqué ; mais quels ouvrages dogmatiques avaient-ils écrits ? Aucun. Thucidide, Xénophon, Polybe, Arrien, Végèce, l'empereur Léon, nous avaient laissé des documents précieux; ils avaient élucidé toutes les questions de principe ; il était donc bien simple et bien naturel de s'adresser à eux pour les connaître.

Dans tous les arts, il y a deux choses à considérer : les principes d'abord et les moyens d'application qui en sont pour ainsi dire la mise en œuvre. Les premiers sont de tous les temps; les seconds varient avec les époques et, en art militaire, constituent la tactique élémentaire qui n'est qu'une branche de l'art de la guerre.

Quand on dit : le principe directeur des combinaisons de la tactique consiste à porter le gros de ses forces sur une partie seulement de l'armée ennemie et sur le point qui promet le plus de résultats, on ne veut pas dire d'adopter les formations tactiques d'Epaminondas à Leuctres et à Mantinée. Frédéric II et Napoléon, qui connaissaient bien les anciens, ont livré des batailles en ordre oblique tout comme Epaminondas ; mais à Leuthen, à Austerlitz, à Eylau, à Friedland, les formations qu'ils ont employées

n'avaient rien de commun avec le Coin des Grecs et ils ont réussi parce qu'avec des moyens nouveaux ils ont appliqué les principes anciens.

Et puis croit-on qu'il soit facile dans un ouvrage dogmatique d'exposer des principes en les appuyant sur des exemples tirés des batailles livrées par Napoléon Ier, où l'idée ne se dégage clairement que pour des tacticiens déjà habiles? On a bien du mal en effet à trouver des principes au milieu de ce fouillis de bataillons, d'escadrons, de batteries, de ces fluctuations incessantes du champ de bataille, où les actions se produisent sur des fronts étendus et d'une manière alternative. Tout est obscur au point de vue de l'art pour qui ne s'est pas exercé de longue main sur des théâtres moins vastes, avec des armées plus simples, manœuvrant avec une rigidité de formes presque géométriques.

On a dit souvent : Mais les Grecs et les Romains combattaient avec des armes qui n'avaient rien de commun avec les engins modernes, nous n'avons donc rien à leur demander en fait de formations tactiques puisque les unes sont la conséquence forcée des autres.

Cela est très vrai en ce qui concerne le mécanisme de la tactique élémentaire, mais c'est absolument faux en ce qui touche à la stratégie, à la grande tactique ; en un mot, à la combinaison et à l'emploi des différentes armes appliquées au terrain.

Et, sans chercher beaucoup, il serait facile de trouver dans la plupart des auteurs anciens que nous avons cités, des pages de grande tactique qu'on dirait écrites d'hier.

La littérature militaire pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, en s'inspirant de l'antiquité, a provoqué un mouvement scientifique auquel nous devons d'être

sortis du chaos dans lequel nous avions vécu jusqu'alors.

Pour moi, les détracteurs des anciens sont des présomptueux, j'allais dire des ingrats, qui feraient bien de méditer les paroles de Napoléon Ier : « *Lisez, relisez les campagnes d'Alexandre, Annibal, César, Gustave-Adolphe, Turenne, Eugène et Frédéric, modelez-vous sur eux, voilà le seul moyen de devenir grand capitaine et de surprendre les secrets de l'art de la guerre. Votre génie éclairé vous fera rejeter les maximes opposées à celles de ces grands hommes.* »

Si la littérature militaire pendant les XVIIe et XVIIIe siècles n'avait pas fixé d'une manière définitive les principes de l'art de la guerre moderne, elle avait tout au moins accumulé les matériaux qui devaient faciliter la tâche des tacticiens du XIXe.

On n'a pas écrit sur l'art militaire pendant nos grandes guerres, le temps manquait aux gens studieux ; mais ils acquéraient sur les champs de bataille une expérience qui devait, plus tard, donner à leurs écrits une autorité incontestable.

Quand le calme succéda à la tourmente, le besoin de fixer les idées se fit impérieusement sentir ; il fallait absolument codifier, si je puis m'exprimer ainsi, les maximes et les procédés que la pratique avait indiqués comme les meilleurs. Les hommes qui avaient appris l'art de la guerre sous Napoléon Ier se mirent à l'œuvre, et c'est à eux que nous devons la collection complète des règlements qui fixaient la tactique particulière à chaque arme, ainsi que les ordonnances qui servaient de règle de conduite pour tous les instants de l'existence des troupes en paix comme en guerre.

Ce monument d'une rare perfection a été modifié bien

des fois depuis vingt-cinq ans, mais on doit reconnaître que ça n'a pas toujours été avec bonheur. On ne trouve pas, en effet, dans les règlements nouveaux, la méthode, la clarté, la concision, je dirais même le bon sens pratique qui fait le mérite des anciens.

Mais ces règlements ne visaient que la tactique particulière à chaque arme et ne traitaient pas les questions de stratégie et de grande tactique qui nécessitaient trop de développements pour être réglementées. Néanmoins, cette partie de l'art qu'on pourrait appeler la science de la guerre n'a pas manqué d'interprètes distingués au XIXe siècle.

Nous voyons en effet l'expérience acquise pendant les guerres de Frédéric et de Napoléon, donner naissance à des œuvres vraiment remarquables au point de vue dogmatique, historique et administratif.

Napoléon, l'archiduc Charles, Jomini ont fixé, on peut le dire, les bases de la science militaire moderne. Bientôt autour d'eux on voit se grouper une pléïade d'écrivains féconds et brillants dans toutes les branches spéciales de l'art. Les Duhesme, Jacquinot de Presle, la Roche-Aymon, Rognat, Marbot, Ternay, Koch, Carion, Nisas, Chambray, Mathieu Dumas, Foy, Gouvion Saint-Cyr, Pelet, Suchet, Lamarque, Vauchelle et j'en passe, ont puissamment contribué à mettre en honneur la littérature militaire et à compléter l'œuvre des maîtres.

Malheureusement l'influence qu'ils ont exercée, bien que considérable, n'atteignait pour ainsi dire que les hautes sphères de l'armée et ne se répandait pas dans la masse des officiers, pour qui les règlements tenaient lieu de tout et qui plaçaient l'art et le métier au même niveau.

C'est qu'alors, les procédés de vulgarisation de la

science militaire étaient rudimentaires et absolument insuffisants. De 1800 à 1825, les ouvrages périodiques émanant de l'initiative privée n'existaient pas. Nous avions bien le *Mémorial topographique et militaire* rédigé au dépôt de la guerre, le *Mémorial* de l'officier du Génie, celui de l'officier d'artillerie et le *Journal militaire officiel* publiés par les soins de l'État-Major général ; mais l'infanterie, la cavalerie, l'administration, la justice militaire n'avaient pas d'organes spéciaux.

Vers 1825, nous voyons enfin paraître, sous l'impulsion d'officiers généraux jaloux d'aplanir la voie du progrès, des publications mensuelles qui existent encore : le *Journal des Sciences militaires des armées de terre et de mer* et le *Spectateur militaire*. Elles traitaient des principes généraux de la guerre, publiaient des mémoires sur les différentes branches de l'art et sur les perfectionnements dont elles pouvaient être susceptibles.

Le branle était donné et, dix ans plus tard, vers 1834, commence une série d'écrits périodiques dont les principaux sont :

Le *Journal des Armes spéciales*.

Le *Journal de l'Infanterie et de la Cavalerie*.

Le *Journal de l'Armée*.

L'*Écho de l'Armée*.

Le *Journal de l'Administration de la guerre*.

La *Sentinelle* et le *Moniteur de l'Armée*.

Toutes ces publications étaient étrangères à la politique, mais elles subissaient plus ou moins le contrôle ministériel ; néanmoins elles exercèrent une influence salutaire sur la masse intelligente de l'armée et, grâce à elles, le goût des études littéraires était en progrès sous le second empire.

Les comptes rendus qu'elles faisaient de certains ouvrages étrangers avaient excité l'intérêt et la curiosité des officiers studieux ; aussi, quand la guerre de 1870 éclata, la littérature militaire, on peut le dire, commençait une époque de renaissance, n'ayant plus, comme au XVIe siècle, l'antiquité pour point de départ, mais les maximes des grands hommes de guerre qui avaient illustré le XVIIIe et le commencement du XIXe siècle.

Malheureusement, quand vint la guerre, l'évolution n'était qu'à ses débuts : nous n'étions prêts ni administrativement, ni scientifiquement.

La théorie de la nation armée n'était pas encore entrée dans les esprits ; le mot de mobilisation générale étonnait bien des gens et le système des transports en grandes masses rencontrait beaucoup d'incrédules.

L'opinion publique n'existait pas encore dans l'armée ; la Presse militaire, malgré son bon vouloir, manquait d'indépendance et ne publiait que les articles agréables aux ministres. La plupart du temps, elle ergotait sur des questions de détail, faisait de la casuistique à courte vue et ignorait ou feignait d'ignorer ce qui se passait au delà du Rhin.

Après la guerre de 1870, la littérature militaire prend un développement incroyable. Nous avions été malheureux, mais nos revers n'avaient pas été sans gloire. A côté de fautes commises, il y avait eu des dévouements remarquables : de jeunes troupes inexpérimentées, médiocrement encadrées, avaient lutté contre un ennemi qui se croyait invincible, avec une énergie digne d'un meilleur sort, et avaient bien mérité de la Patrie.

Les chefs qui avaient exercé les hauts commandements devaient à leurs subordonnés de faire connaître au pays

ce qu'ils avaient fait, afin de les rassurer pour l'avenir.

Les premiers livres qui virent le jour, après la libération du territoire, furent donc des livres d'histoire, un peu hâtifs, peut-être, mais dont l'effet ne fut pas sans importance. Quelques-uns sont de petits monuments élevés à leurs auteurs et ont été écrits dans un esprit regrettable ; ils sont heureusement en petit nombre et l'oubli en a fait justice. Dans tous les cas, bons ou mauvais, ils n'ont fait que confirmer ce que tout le monde savait déjà, c'est que des troupes, quelque braves qu'elles soient, ne sauraient triompher d'adversaires mieux disciplinés et conduits avec plus de méthode et de suite dans les idées, et que, fussent-elles victorieuses, elles ne pourraient profiter de leurs succès.

Une fois remise de ses poignantes émotions et délivrée du cauchemar de l'occupation étrangère, la France dut songer à mettre son système militaire à la hauteur de son puissant voisin et à adopter une tactique élémentaire en rapport avec les armes à tir rapide et à longue portée.

Tout le monde se mit à l'œuvre : les Chambres pour nous doter de la loi de 1872 ; la Presse militaire pour les discuter et chercher une nouvelle voie à la tactique de toutes les armes.

Ici nous assistons à une véritable avalanche de livres, de revues, de brochures, de journaux et, disons-le tout de suite, tous ou presque tous s'inspirent des idées allemandes qu'une presse d'Outre-Rhin non moins hâtive que la nôtre propage à jet continu.

Les livres analysent les faits et gestes de la guerre de 1870 et cherchent les causes de nos revers ; d'autres rééditent en les condensant les œuvres de Jomini et tentent de vulgariser les principes de l'art. Quelques auteurs,

fort ingénieux du reste, sont en quête de formules. Malheureusement l'art ne se met pas en équation et leurs tentatives restent infructueuses.

Enfin, des compilateurs infatigables cherchent à rendre l'étude des choses de la guerre intéressante, en la présentant sous la forme anecdotique ; ils pensent que par l'accumulation d'exemples tirés des situations les plus variées, ils feront pénétrer plus facilement dans les esprits les maximes des grands capitaines modernes, tout en offrant des solutions pour tous les cas particuliers qui peuvent se présenter à la guerre.

Ces livres sont agréables à lire, mais quand on les a lus il ne reste dans l'esprit que trouble et confusion. Et puis est-il raisonnablement possible de trouver à la guerre deux situations absolument identiques ?

Évidemment non, l'idée était fausse et n'a pas eu, que je sache, un bien grand succès.

Les Revues donnent l'hospitalité à toutes les productions scientifiques susceptibles d'assurer le développement des connaissances militaires ; presque toutes deviennent l'organe spécial d'une arme ou d'un service sans toutefois se désintéresser des questions générales. Cependant, tout en vulgarisant les sciences militaires, elles font en quelque sorte du particularisme et, jusqu'à ce jour, elles n'ont pas sensiblement fait progresser l'art proprement dit qui consiste à combiner tous les éléments scientifiques, de manière à en obtenir le maximum de rendement par la concentration des efforts.

On pourrait reprocher aux Revues de manquer d'esprit de suite et de produire au jour le jour des œuvres sans lendemain. Le reproche serait fondé, je crois, s'il n'était applicable à toutes les publications périodiques qui, en

somme, se trouvent dans l'obligation de varier les sujets et ne peuvent s'attarder à produire des œuvres dogmatiques constituant de véritables cours.

Néanmoins, on ne peut nier qu'elles n'aient été utiles à l'armée et que, dans bien des cas, elles n'aient contribué à détruire des préjugés et à fixer les idées sur des points importants d'organisation générale et de tactique.

Les Allemands sont logés à la même enseigne que nous. Depuis 1870, ils ont beaucoup écrit et ont réalisé d'incontestables progrès ; malgré cela ils en sont encore à chercher la formule qui doit maintenir la supériorité qu'ils croient avoir sur leurs voisins et préparer les invasions futures.

Ils ont beaucoup puisé en France, nos vainqueurs, ils ont surtout beaucoup retenu. Pendant qu'avec notre insouciance habituelle nous laissions tomber dans l'oubli les préceptes de nos grands hommes de guerre, eux s'imprégnaient des maximes de Frédéric et de Napoléon, les appliquaient tant bien que mal et réussissaient parce qu'ils avaient des guides alors que nous marchions à l'aventure.

On pouvait s'attendre à voir l'expérience qu'ils avaient acquise donner naissance à des ouvrages qui fixeraient définitivement les principes de la guerre moderne. Ils ont émis, il est vrai, des idées philosophiques sur la guerre, sur les questions d'organisation générale, sur le recrutement, la mobilisation et le commandement, mais nous sommes encore à attendre les ouvrages techniques qui doivent régénérer la stratégie, la grande tactique, et déterminer les règles de la logistique de l'avenir.

Cependant une nation guerrière et victorieuse comme l'Allemagne ne pouvait marcher perpétuellement à la re-

morque du vaincu ; c'était à elle à s'instruire et non à être instruite, aussi a-t-elle voulu joindre la gloire littéraire à la gloire des champs de bataille et, ne trouvant rien sous la main parmi les auteurs récents, elle a cherché à remettre en honneur un écrivain qui n'est pas sans valeur, mais qui est loin, à mon avis, de mériter la place qu'on veut lui attribuer.

Je veux parler du général Clausewitz, qui fut le professeur d'art militaire du Prince royal de Prusse, en 1810.

Un certain bruit se fait autour de son nom depuis quelque temps ; un général russe d'une grande distinction, le général Dragomirov a commenté ses œuvres; en France, on a traduit son cours d'art militaire ; plusieurs revues et journaux ont vanté ses idées ; l'engouement commence et bientôt, si l'on n'y prend garde, on ne jurera plus que par Clausewitz.

Et cependant que d'idées surannées, que de contradictions, que d'erreurs dans ses écrits !

En voulez-vous quelques exemples ?

J'ouvre son livre au hasard et je lis ce qui suit : « La guerre est plutôt affaire de volonté que d'intelligence ; le succès depend plus de l'exécution que de la conception ; le but de tous les efforts doit être de joindre l'armée ennemie pour la combattre le plus rapidement possible et par les moyens les plus simples. »

J'avoue ne pas très bien comprendre l'esprit de ce paragraphe qui, sous forme de trois aphorismes, me semble contenir trois erreurs. Je vais, si vous voulez bien me le permettre, l'examiner en détail.

La guerre est plutôt affaire de volonté que d'intelligence.

Qu'on dise : le combat est plutôt affaire de volonté que

d'intelligence, je le veux bien, parce que le combat en lui-même est un acte simple, un dénouement si je puis m'exprimer ainsi, auquel concourent toutes les volontés.

Mais la guerre non.

Qui dit la guerre dit : action diplomatique, plan de campagne, préparation, mobilisation, transport, concentration, marche en avant et enfin la bataille. La bataille est donc le dernier terme d'une série d'opérations qui toutes nécessitent beaucoup d'intelligence ; on pourrait même dire que pour la plupart d'entre elles, l'intelligence doit dominer la volonté pour, en fin de compte, céder le pas à cette dernière, quand la parole est au canon.

La volonté peut suffire à la rigueur à l'homme en sous ordre qui exécute, mais elle doit se combiner avec beaucoup d'intelligence et de jugement chez celui qui dirige. C'est ce qui fait que les véritables hommes de guerre sont si rares.

Direction et exécution sont deux choses différentes. L'exécution a incontestablement pour elle le côté brillant qui frappe les masses et soulève l'enthousiasme quand elle réussit. De là l'engouement du public qui prend souvent pour des aigles des étourneaux qui exécutent sans concevoir et compromettent bravement les armées avec la meilleure volonté du monde, quand ils sont livrés à eux-mêmes.

Le succès dépend plus de l'initiative que de la conception.

Ce membre de phrase n'a pas de sens.

Pour qu'il y ait exécution il faut qu'il y ait conception. Étant donné deux exécutions irréprochables, le succès appartiendra évidemment à celui dont la conception aura été la meilleure.

L'exécution, je le reconnais, peut quelquefois corriger les erreurs de la conception, mais cela est fort rare et on ne peut nier que concevoir et exécuter ne soient les deux parties d'un tout se complétant l'une par l'autre ; l'essentiel consiste à les mettre d'accord en les faisant bonnes toutes les deux :

Enfin, le but de tous les efforts doit être de joindre l'armée ennemie pour la combattre le plus rapidement possible et par les moyens les plus simples.

Ce précepte est fort juste, mais il est trop absolu.

C'est l'offensive quand même, à tout prix, soudaine, impétueuse ; à ce point de vue il constitue une erreur.

Marcher droit à l'ennemi est facile à dire ; mais pour l'atteindre il faut au moins savoir où il se trouve, et pour cela, l'offensive doit être nécessairement précédée d'opérations qui lui enlèvent le bénéfice des surprises et de la spontanéité qui lui seraient indispensables pour se conformer au précepte de Clausewitz.

Si en présence du général à outrance, de l'auteur allemand, de cet homme qui exécute plus qu'il ne pense et qui a plus de volonté que d'intelligence, vous placez un adversaire qui pense avant d'agir, chez qui l'intelligence s'associe à la volonté et dont la prudence n'exclut pas l'énergie, vous trouverez peut-être qu'il y a offensive et offensive, et que celle qui a lieu par la contre-attaque est souvent préférable à celle qui consiste à courir sur l'ennemi, sous prétexte que l'imprévoyance est la sagesse et que les choses qui paraissent impraticables au vulgaire sont celles qui assurent particulièrement le succès.

Clausewitz n'était pas seulement un général, c'était aussi un philosophe, et il pensait avec juste raison que le cœur humain n'était pas une quantité négligeable dans

les choses de la guerre où l'existence de l'homme est l'enjeu ordinaire.

Être prêt à mourir avec honneur, telle est la maxime qu'il prend comme clef de voûte de son système, et qui, dit son commentateur, lui crée assurément une place toute particulière parmi les théoriciens.

J'avoue que la profondeur de cette maxime m'échappe un peu et que la nécessité d'en faire la clef de voûte d'un système militaire m'échappe encore davantage.

On mourait avec honneur, il me semble, avant que Clausewitz eût adopté sa maxime, et elle n'avait pas vu le jour, quand les Gaulois promenaient par le monde leur mépris de la vie et quand le drapeau français flottait sur toutes les capitales de l'Europe.

Je la trouve bien sèche et peu consolante cette maxime; elle est la note triste et lugubre du sacrifice forcé, inévitable, en vue de la solution d'un problème de tactique, et je ne vois pas très bien ce qu'elle peut avoir à faire dans des questions d'organisation générale, de maniement d'armes, d'évolution, de mobilisation, en un mot dans la pratique d'un art qui a pour objet d'enseigner le moyen de tuer les autres, mais non de se faire tuer soi-même.

La maxime de Clausewitz peut avantageusement trouver place dans un traité de métaphysique : elle me paraît déplacée en tête d'un traité d'art militaire. Elle fait de l'homme une victime avant d'en faire un héros et ce n'est pas ce qu'il faut au cœur humain, qui, quoi qu'en pense l'auteur, préfère jouir ici-bas des bénéfices de l'héroïsme, n'étant pas bien sûr d'aller en villégiature dans les Champs-Élyséens.

Et puis comment voulez-vous chauffer l'enthousiasme

chez des gens à qui vous répétez sans cesse, comme dans certains ordres religieux : « Frère, il faut mourir ? » — Et l'enthousiasme ! il est facile à surexciter de loin ; mais ceux qui ont pratiqué la guerre autrement qu'en étourdis vous diront qu'il va baissant au fur et à mesure que la distance qui sépare les armées ennemies diminue. Qu'en restera-t-il à l'homme qui se croit en route pour l'autre monde ?

En France, nous avons la note plus gaie : nous n'avons que faire des maximes lugubres ; un emblème nous suffit ; on écrit sur le drapeau Honneur et Patrie ; tout le monde comprend et on meurt aussi bien, peut-être mieux qu'en Allemagne.

A côté de cet emblème un peu abstrait du drapeau, il existait autrefois chez nous un emblème vivant : le Grognard. Il a disparu, je le regrette.

C'était une profession que d'être grognard ; c'était aussi une idée. Il représentait le triaire des armées antiques et servait de base à un système rigide, absolu, dont la discipline et la fidélité au drapeau étaient la clef de voûte.

Il était superbe à voir ce vieux soldat, astiqué, ficelé un jour de bataille, comme pour une revue ; il allait au combat comme à une fête et non comme à un enterrement. Quand le conscrit passait près de lui, il prenait confiance et se disait : « Ce vieux de la vieille a assisté à vingt combats et il ne s'en porte pas plus mal ; tout le monde ne meurt pas dans la bataille ; en avant donc et à la grâce de Dieu ! » Et son enthousiasme affaibli par la fatigue, peut-être aussi par les souvenirs, revenait de plus belle ; il rossait les Allemands au cri de : Vive la France ! et au besoin mourait sans souci de la fameuse maxime.

Mais je m'arrête. Car après avoir dit du mal de l'auteur à la mode de l'autre côté du Rhin, je serais peut-être tenté d'en dire aussi du bien et je n'aime pas les revenants, surtout quand ils viennent des bords de l'Ifrie. Je vous demanderai cependant la permission de vous faire connaître l'opinion de Clausewitz sur le droit des gens. C'est encore une maxime, mais elle peint si bien l'homme et la race que je ne puis résister au désir de vous la dire : « Il n'y a pas de droit des gens à la guerre quand on a intérêt à le nier !!! »

Revenons maintenant à notre littérature militaire nationale.

Pendant que se développait la littérature militaire périodique, que j'appellerai la littérature sérieuse, naissait et grandissait autour de l'armée et dans l'armée même, un élément nouveau que j'appellerai le brochurisme. Pardon de ce néologisme. — On peut dire de lui qu'il est le produit spontané de la guerre de 1870. Avant, on le connaissait à peine dans l'armée.

Le brochurier, généralement naïf et convaincu, est à mon avis le chevalier errant, ou plutôt le franc-tireur de la littérature militaire ; il y a chez lui une pointe de vanité ; l'anonymat le gêne ; il veut qu'on le connaisse et se croit l'athlète du moment, de l'actualité. Il ferait bien un livre, mais c'est une opération de trop longue haleine et puis chez lui les idées abondent et débordent ; la brochure est vite écrite, elle éclate au moment opportun ; c'est le pétard suivi invariablement de la formule qui doit tout sauver.

Le brochurier est artiste à ses heures, mais artiste incohérent. Il puise ses idées un peu partout, particulièrement à l'étranger et se figure faire du neuf parce

qu'il nous les présente accommodées à la Française.

Des milliers de brochures ont vu le jour depuis 1870. Tout le monde veut écrire, les petits comme les grands, chacun s'en mêle : rentiers, avocats, médecins, officiers en retraite ou en réforme, financiers, légistes, etc., etc. Il suffit qu'on ait touché un fusil pour se croire de force à traiter les questions les plus ardues de la stratégie et de la tactique.

Ce qu'on a publié d'insanités et de niaiseries sur l'art de la guerre est inconcevable. Le brochurier, heureusement, n'a pas le temps de faire du mal ; son instrument ne porte pas et on met moins de temps à l'oublier qu'on en a mis à le connaître.

Cependant, au milieu de ces innombrables publications, on en rencontre qui ont une valeur réelle et qui traitent avec compétence des questions techniques de premier ordre. Celles-là seules, en provoquant la discussion, ont coopéré au courant d'idées qui a servi de base à notre organisation actuelle ainsi qu'aux modifications apportées à la tactique de toutes les armes et, à ce point de vue, elles ont été utiles, mais elles sont rares.

Quant aux autres, si elles n'ont pas fait de bien, on doit leur rendre cette justice qu'elles se sont généralement tenues dans la limite des questions militaires sans trop les compliquer d'élucubrations politiques, et elles ont été inoffensives.

Nous avons parlé des livres, des revues, des brochures ; il nous reste, pour compléter la nomenclature de la littérature militaire, à parler du journalisme.

Ici, nous entrons dans la haute fantaisie : tous les journaux quotidiens s'occupent plus ou moins de questions militaires ; ils ne le font, il est vrai, qu'accidentellement

et particulièrement en ce qui concerne les projets de loi qui intéressent l'état social tout entier ; aussi, leur action se fait-elle sentir surtout en dehors de l'armée. Ils publient également les lois, décrets et communiqués ministériels qui ont trait à l'appel des classes, aux militaires en congé, etc., etc. ; à cet égard, ils sont d'utiles auxiliaires du commandement et, pour ma part, je n'ai eu qu'à me féliciter du concours qu'ils m'ont prêté en bien des circonstances.

Il est fort rare qu'un journal politique quotidien se fasse le promoteur d'une idée technique de quelque importance ; il laisse ce soin aux journaux dits militaires et se contente de leur servir d'intermédiaire pour faire pénétrer dans la masse de la nation les idées qui sont d'accord avec les opinions politiques qu'il représente.

Quant aux journaux militaires, je me suis souvent demandé s'ils avaient bien compris leur rôle. Leur mission, à mon avis, devrait être une œuvre de vulgarisation. Au lieu de vouloir faire l'opinion publique dans l'armée, la presse militaire aurait dû comprendre que cette opinion est indépendante d'elle et que c'est le ministre de la guerre, par l'organe de son état-major général et de ses directions, qui doit la créer ?

Que les journaux militaires, à l'aide des livres, des revues, des brochures, des correspondances particulières, cherchent à condenser, à grouper les appréciations diverses pour présenter loyalement, directement au public toutes les données des problèmes à l'étude, rien de mieux ; mais qu'ils s'octroient à eux seuls le privilège de l'expérience, du bon sens et du savoir, c'est là qu'est l'erreur.

Cependant, une certaine presse militaire se donne les

attitudes de puissance dirigeante. Pour remplir ses colonnes, elle se met en quête de tous les sujets ; va, pillant partout, divulguant tout, critiquant à tort et à travers, au grand détriment de la discipline qu'elle devrait avoir à honneur de sauvegarder. D'un style agressif, souvent acerbe et malveillant, elle déverse le blâme et l'éloge avec une partialité qui n'a d'égale que son incompétence. C'est le reportage avec ses réclames et non un élément de progrès.

Si encore elle se contentait de faire de l'éclectisme et de nous servir intégralement le dessus du panier des élucubrations qu'on lui offre, il n'y aurait que demi-mal ; mais non, elle se croit obligée de barbouiller ses articles de couleurs politiques et elle fait, suivant les circonstances, de la tactique, de l'administration, bleue, blanche ou rouge, comme si l'art de la guerre consistait à mettre des lois, des règlements et des ordonnances en couleur.

Est-ce à dire que le journalisme militaire soit malfaisant par nature et incapable de faire du bien ? Telle n'est pas ma pensée.

A côté du journalisme radical et militant, dont je viens de parler, nous trouvons quelques feuilles sérieuses — subventionnées, me dira-t-on — qui donnent l'hospitalité dans leurs colonnes à des articles qui ne sont pas sans valeur et qui reflètent souvent l'attache officielle. Celles-là impressionnent incontestablement l'opinion publique et sont de nature à lui donner une impulsion utile et, au besoin, une certaine direction.

Mais tant vaut l'inspirateur, tant vaut le journal, et nous avons assisté naguère au spectacle lamentable d'une presse à la solde d'un ministre qui, lui, faisait de la déla-

tion et de l'indiscipline le point d'appui de son influence personnelle.

Au point où nous en sommes, après la course à fond de train que nous venons de faire à travers la littérature militaire, vous êtes en droit de me demander de conclure. Je le fais volontiers, car je sens que le souffle va me manquer.

Dans l'état actuel de l'organisation de nos forces nationales, une presse militaire spéciale est nécessaire, je dirais même indispensable. — Sans elle, comment l'état-major général du ministre, comment l'armée elle-même, se tiendraient-ils en communication constante avec nos réserves disséminées sur toute la surface de la France et des colonies? Par quels procédés les initierait-on aux progrès réalisés dans toutes les branches de l'art et entretiendrait-on chez elles l'esprit militaire à l'unisson de celui de l'armée active? Et toutes ces questions nouvelles à l'ordre du jour, qui les leur ferait connaître? Et ces innombrables instructions, circulaires, arrêtés ministériels, décrets, lois, qui leur en expliquerait le sens?

Le ministre de la guerre a bien à sa disposition les appels annuels, le *Journal officiel,* l'affichage dans les communes, mais ces moyens sont insuffisants; et puis les communications officielles n'admettent pas de discussion: ce qu'elles prescrivent est immédiatement exécutoire.

Dans les réserves, aussi bien que dans l'armée active, des questions d'intérêt général surgissent à chaque instant. A voir la façon dont elles pullulent, on dirait vraiment que jusqu'à ce jour il n'y a pas eu d'armée, que tout est à faire d'urgence, et on met à tout propos sur le chantier des études qui ont besoin de passer au crible de l'opinion publique.

À ces différents points de vue, la presse militaire, en propageant et en vulgarisant les idées, peut rendre et rend en effet de réels services à l'armée.

Là, doit se borner son rôle. Mais vulgariser ne veut pas dire divulguer. Quand elle divulgue, au lieu de vulgariser, la presse militaire devient dangereuse.

Il est des choses qui doivent rester secrètes dans l'intérêt de la défense nationale. Malheureusement, la manie du reportage à outrance, le désir d'arriver premier et le fol orgueil de vouloir paraître mieux renseigné que les autres, lui font souvent commettre des indiscrétions regrettables.

Un explosif merveilleux est-il inventé, vite la presse le signale au monde entier. Un fusil perfectionné paraît-il, une poudre sans fumée sort-elle de nos laboratoires, immédiatement elle en informe nos amis et nos ennemis, et bientôt l'univers armé est en travail et nos découvertes restent stériles.

Elle fait de l'espionnage sans le savoir. Néanmoins, vue d'ensemble, la littérature militaire, dans ses formes multiples et variées, malgré ses faiblesses et ses erreurs, a incontestablement développé et vulgarisé la partie scientifique de l'art. A-t-elle contribué à fixer la doctrine qui doit servir de base à la conduite des masses énormes de l'avenir ? Hélas non ! Cette doctrine est encore à trouver et les esprits restent perplexes et incertains.

Les uns disent : avec les masses qui vont se trouver en présence, c'est la lutte parallèle jusqu'à épuisement. La tactique du champ de bataille se simplifiera au point qu'elle fera place à la formule de la masse multipliée par la vitesse. C'est une loi inéluctable, fatale ; la victoire appartiendra aux gros bataillons, l'art consistera donc à

avoir de forts effectifs avec des engins puissants de destruction.

Les contradicteurs opposent à cette théorie les arguments suivants : l'adoption de pareilles idées serait le retour à la barbarie, l'invasion des temps antiques, l'écrasement par efforts successifs et continus, la négation de l'art tel que le comprenaient Turenne, Frédéric, Napoléon, l'archiduc Charles, Jomini. Et, chose bizarre, si on l'appliquait, nous serions peut-être exposés à voir le même effet résulter de deux causes diamétralement opposées : au moyen âge l'art disparaissait par suite de l'exagération de l'action individuelle; aujourd'hui, c'est par l'excès contraire qu'il serait mis en danger.

Ces masses énormes, ces millions d'hommes, comment les instruirez-vous ? Où trouverez-vous les cadres chargés de les commander ? Par quels procédés assurerez-vous leur subsistance et leur ravitaillement en munitions de guerre ? Où est l'organe directeur qui doit leur donner la vie et le mouvement ?

Êtes-vous bien sûr que votre formule vous assurera le succès, même en admettant que vous ayez la supériorité du nombre ?

Vous oubliez de faire intervenir dans votre formule le facteur le plus puissant peut-être de tous, le cœur humain.

Ces masses que vous allez accumuler parallèlement à des masses égales ont une impressionnabilité extrême. On peut dire que chez nous surtout cette impressionnabilité, cette nervosité, si je puis m'exprimer ainsi, est en raison directe de la masse ; elle se développe dans le sens du succès. — Soyez vainqueur, elle vous pousse en avant ; subissez un revers, elle vous entraîne en sens inverse, et on se demande comment vous pareriez à ces

mouvements de recul irréfléchis qui font les déroutes et les désastres.

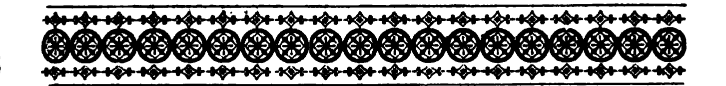
Avec des armées composées de vieux soldats relativement peu nombreux, mais expérimentés et vigoureusement disciplinés, l'art de la guerre reprend ses droits : l'impressionnabilité est moindre, les moyens de direction plus faciles ; sa mobilité augmentant, vous pourrez manœuvrer et obtenir, à l'aide d'une tactique savante, des effets considérables contre des masses alourdies, lentes à se mouvoir, et ce que vous perdrez en effectifs, vous le compenserez largement par l'accroissement de la vitesse.

Des questions de cette importance sont de nature à passionner les personnes qui font de l'art de la guerre une étude sérieuse ; elles ne sont pas résolues, tant s'en faut, et cependant c'est d'elles que dépendra peut-être notre indépendance nationale.

Je ne les traiterai pas ici, elles m'entraîneraient trop loin ; mais je ne désespère pas de voir la littérature militaire à tous les degrés les prendre en main avec le patriotisme dont elle sait faire preuve et les mener à bonne fin.

Et maintenant, Messieurs, je termine en vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu me prêter.

On reçoit, dit-on, l'homme suivant l'habit qu'il porte et on le reconduit suivant l'esprit qu'il a montré. Souvenez-vous de l'habit que j'ai porté toute ma vie et oubliez mon insuffisance, vous prouverez une fois de plus que vous êtes indulgents.



RÉPONSE

AU

DISCOURS DE M. LE GÉNÉRAL FÉVRIER

PAR

M. Paul FOURNIER

PRÉSIDENT

Messieurs et chers Confrères[1],

Supposez pour un instant que le brillant discours dont nous venons d'entendre la lecture soit l'œuvre d'un inconnu. Sans doute, notre sympathique curiosité tenterait de deviner, à défaut du nom de l'auteur, les traits principaux de son caractère ; par l'œuvre, nous chercherions à connaître l'homme. Or, j'imagine qu'après d'assez courtes réflexions nous arrive-

[1] M. le général Février ayant été appelé à Paris par ses fonctions, un des membres de l'Académie, M. Marcel Reymond, a lu en son nom son discours de réception.

rions à des conclusions que je vous demande la permission de résumer devant vous.

Visiblement, un tel discours est l'œuvre d'un soldat qui a occupé les postes les plus importants de la hiérarchie militaire. Il sait, comme l'a dit un de ses prédécesseurs, « que la guerre est un métier pour les ignorants et une science pour les habiles gens[1] » ; sans se laisser absorber par les innombrables détails de l'organisation et du commandement, il a conservé l'intelligence assez libre et assez claire pour maîtriser les hautes parties de cette science, montrant par là qu'il appartient à la famille des esprits élevés, qui ne perdent jamais de vue les idées grandes et simples auxquelles tout peut être ramené et qui assurent ainsi l'unité des efforts par l'unité du but poursuivi.

D'ailleurs cet esprit ne s'est pas enfermé dans le cercle toujours restreint des connaissances spéciales ; grâce à une infatigable activité, il s'est tenu en relations étroites, non seulement avec les hommes et les choses de son temps, mais avec les hommes et les choses du passé ; quels qu'aient été les dons de la nature à son égard, il n'a point manqué de les enrichir par ses observations, par ses comparaisons, par ses réflexions. C'est sûrement à cette culture générale si nourrie et si intense que notre auteur inconnu a dû d'exceller parmi ses pairs et de mériter les dignités les plus enviées.

Naturellement il possède les qualités que développent l'habitude du commandement et le sentiment de la res-

[1] Maxime du chevalier de Folard, citée par le maréchal de Saxe au début de ses *Rêveries*.

ponsabilité : je veux dire la netteté, la précision et la vigueur. Ces qualités sont servies par un instrument qui leur est admirablement approprié ; c'est un style au ton clair et rapide, si vif qu'il entraîne comme le son d'une fanfare ; c'est une phrase, à la fois forte et pittoresque, par où se révèlent à la fois le chef, dont les ordres, conçus en peu de mots, ne laissent aucune place à l'hésitation ou à l'équivoque, et le causeur spirituel et caustique dont la verve ne connaît point d'obstacles, si bien qu'au besoin il n'hésitera pas à créer un mot pour éviter de laisser planer quelque obscurité sur sa pensée. Et pour achever l'énumération de ces qualités intellectuelles, il en faut citer une plus précieuse que toutes les autres et qui les tient toutes en équilibre, je veux dire le bon sens. Guidé par ce bon sens, notre inconnu ne se paie pas de mots, se garde bien d'accepter des idées toutes faites, soumet les jugements courants à ses réflexions judicieuses ; guidé par ce bon sens il saura, dans la pratique, connaître les chefs et les soldats, mesurer leurs aptitudes et leurs forces et ne demander à chacun que ce qu'il lui est possible de donner. D'autres, présumant trop de la nature humaine, semblent ne proposer au soldat, comme idéal, qu'une mort glorieuse ; lui n'ignore pas que le commun des hommes n'est pas composé de héros ; il sait très bien que par ce temps où les croyances religieuses sont malheureusement affaiblies, l'homme se sent souvent incertain de l'avenir qui l'attend au-delà de la tombe ; aussi lui donne-t-il pour but, non de mourir mais, autant que possible, de vaincre en évitant la mort. Ne vous semble-t-il pas répéter ainsi les avis de l'un de ses prédécesseurs, le maréchal de Montluc, qui « avait toujours la parole à commandement pour remonstrer aux soldats... que par diligence, il leur fallait con-

server leurs vies. C'est, ajoute-t-il, ce qui met les aisles aux tallons et le cœur au ventre, quand l'ung et l'autre est nécessaire[1] ». Sage conseil, et très humain s'il n'est suffisamment héroïque : puisé d'ailleurs dans cette connaissance du cœur qui est nécessaire à l'homme de guerre, comme à tous ceux qui ont la charge du gouvernement des hommes, si bien que le vainqueur de Fontenoy pouvait fort justement écrire en ses *Rêveries :* « Cette matière (de la connaissance de l'homme) est la plus considérable dans le métier de la guerre, la plus savante, la plus profonde, et sans laquelle on ne peut se flatter que des faveurs de la fortune, qui est quelquefois bien inconstante[2]. »

L'écrivain dont j'essaie de tracer le portrait n'est pas seulement doué des plus riches qualités intellectuelles : à coup sûr, il est bon et compatissant ; on doit aimer à servir sous ses ordres. Voyez de quelle sympathie il se laisse prendre pour ce jeune soldat qui, marchant au feu pour la première fois, se sent près de céder à la peur; soyez certains qu'en passant auprès du pauvre conscrit, un tel chef aura pour lui une parole qui lui donnera du cœur. Je ne crois pas commettre un jugement téméraire en le classant parmi ces généraux dont un caporal poète du siècle dernier disait :

Ils nous appellent leurs enfants,
Et nous les aimons comme un père[3].

---

[1] *Commentaires* (édition de la Société de l'Histoire de France), t. II, p. 235.

[2] Maréchal de Saxe, Introduction aux *Rêveries*.

[3] Messageot, *Galimatias poétique* (1770), p. 13, cité par Babeau, *La Vie militaire sous l'ancien régime*, p. 176.

Tel est, ce me semble, le portrait que je me ferais instinctivement de l'auteur de ce discours, si je n'avais l'honneur de le connaître. Or, il se trouve que le portrait serait tout à fait ressemblant, et qu'une fois de plus se vérifierait la maxime : le style, c'est l'homme.

Né à Grenoble, élève de ce lycée qui a déjà fourni tant de sujets distingués à nos écoles spéciales, notre nouveau confrère sortait il y a quelques quarante ans de Saint-Cyr pour commencer sa carrière comme sous-lieutenant d'infanterie. C'était le temps où, pour le soldat français, la terre promise était l'Afrique, c'est-à-dire, suivant une heureuse expression, le séminaire guerrier où s'habituaient aux périls, à la vigilance et au sang-froid les meilleurs officiers de notre armée, l'Afrique dont les guerres ont formé « tout un chœur d'âmes héroïques [1]. » L'Afrique fut de bonne heure l'école de M. le général Février.

Il n'est pas seulement Africain. Parmi les troupes d'Algérie, il est un corps qui, plus que tout autre, est particulièrement approprié à la guerre incessante qu'il y faut soutenir, unissant toute la souplesse et tous les stratagèmes de l'Arabe à l'entrain endiablé du Français, et conservant par-dessus tout la vieille tradition française d'attaquer à l'arme blanche, sans trop user de cette « tirerie » qui déplaisait tant aux vieux généraux de l'armée royale : j'ai nommé les zouaves. L'un des plus brillants officiers de cette troupe d'élite est notre nouveau confrère ; c'est en qualité de capitaine au 1er zouaves qu'il prend part à

[1] J'emprunte ces expressions à une conversation de M. Thiers un soir qu'il se trouvait chez le duc Victor de Broglie. Doudan, *Lettres* (éd. in-12), t. I, p. 165.

cette terrible campagne de Crimée, dont son régiment partagea les épreuves et les combats depuis l'Alma jusqu'au dernier jour de la lutte ; c'est en portant l'uniforme des zouaves qu'il reçoit devant Sébastopol sa première blessure. L'un de nos confrères qui, absent ou présent, garde toujours ses droits à notre affectueuse sympathie, lui-même acteur et témoin de ces grands événements, pourrait mieux que moi raconter les hauts faits des zouaves de Crimée : au moins les hommes de ma génération ont entendu redire dans leur enfance les exploits légendaires de ces braves : je dis légendaires, tout en convenant bien volontiers qu'ici la légende et l'histoire ne font qu'un. Or, parmi ces légions héroïques, on sait quelle place tint le 1er régiment : on n'a pas oublié qu'il eut l'honneur de former la tête de la colonne qui enleva Malakoff et que son drapeau fut le premier à flotter sur la position conquise au prix de tant de sang.

Quatre ans plus tard, la guerre s'est déchaînée sur les plaines de Lombardie, guerre que devraient à jamais déplorer les vainqueurs, si elle ne leur avait valu les derniers reflets de gloire militaire dont la victoire, désormais infidèle, illumina leurs drapeaux. Le commandant Février était alors à la tête d'un bataillon du 30e de ligne, qui quitta la garnison de Lyon pour prendre rang dans l'armée d'Italie[1] ; là, placé sous les ordres du général de brigade Abel Douai (le même qui devait trouver la mort dans d'autres combats), le 30e de ligne fut encadré dans

[1] J'emprunte les détails qui suivent à *l'Historique abrégé du 30e régiment d'infanterie*, publié dans la *Petite Bibliothèque de l'armée française*. Paris, 1887, Lavauzelle.

l'une des division du IVe corps commandé par le général Niel. A la vérité, sa brigade était trop éloignée du champ de bataille pour qu'elle pût être engagée à Magenta, mais elle prit sa revanche à Solférino. Formant alors l'avant-garde du IVe corps, elle fut la première à rencontrer l'ennemi au matin de ce jour où, de part et d'autre, on s'attendait fort peu à la bataille.

Dès le début de la journée, le 30e prenait part à une charge à la baïonnette qui enlevait aux Autrichiens un de leurs postes avancés (Medole). Ensuite c'est le village de Rebecco qu'il emporte d'assaut, après une lutte acharnée qui coûta la vie à son colonel ; enfin, chargé d'attaquer le XIe corps autrichien, il s'épuise en efforts dont la bravoure n'est pas toujours récompensée par le succès. En tous cas, le régiment avait bien mérité de l'armée. « La part glorieuse du 30e dans cette mémorable journée, dit l'historien du régiment, lui valut l'honneur de voir le nom de Solférino écrit sur son drapeau. Outre son colonel, il avait eu trois cent cinquante-six officiers et soldats mis hors de combat dans cette seule bataille. »

Dès cette époque, le commandant Février se trouve tout naturellement désigné à l'attention de ses chefs : peu d'années après la guerre d'Italie, il en recevait une preuve manifeste. En même temps que nous abandonnions notre politique traditionnelle, grandissait sur notre frontière le rival qui devait bientôt profiter de nos fautes pour nous arracher la prépondérance en Europe. La Prusse, secondée par un pouvoir qui devait être durement châtié de sa complicité, ne craignit pas d'écraser le Danemark pour résoudre à son profit la question des duchés, montrant ainsi que la morale de Frédéric II trouvait toujours des imitateurs. A ce moment, le commandant

Février occupait le poste d'attaché militaire près du petit peuple qui, aux applaudissements malheureusement platoniques de l'Europe, défendait bravement son indépendance. La renommée raconte que plus d'une fois il aida les Danois de ses conseils, regrettant sans doute de ne pouvoir faire plus : au moins apprenait-il lui-même à connaître les généraux et les soldats qu'il devait retrouver plus tard sur les champs de bataille de Lorraine.

Quand éclata la guerre entre la France et l'Allemagne, le colonel Février était à la tête du 77e de ligne qui, avec le 76e, formait une brigade de la division Verger, l'une des divisions du IIe corps commandé par le général Frossart[1]. Le 6 août, à la bataille de Forbach, le 77e de ligne fut chargé de coopérer à la défense du village de Stiring. Jusqu'à la nuit, il combattit sans repos ni trêve et infligea de rudes pertes aux ennemis supérieurs en nombre qui enveloppaient nos régiments[2]. A sept heures et demie du soir, le 77e défendait encore le village à la sinistre lueur de l'incendie qui dévorait les usines de Wendel. Quand, la nuit tombée, il abandonna ses positions pour suivre le mouvement de retraite du IIe corps, il laissait un grand nombre des siens sur le champ de bataille. Quelques

---

[1] Sur les faits de la guerre franco-allemande, j'ai consulté le *Rapport sur les opérations du deuxième corps de l'armée du Rhin dans la campagne de 1870*, par le général Frossard (1re partie, Paris, 1871, in-8o); le *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, par le lieutenant-colonel d'état-major Ch. Fay (Bruxelles-Paris, 1871, in-8o) ; et enfin l'*Histoire de la guerre franco-allemande de 1870-71* par le grand état-major prussien (1er volume de la traduction française).

[2] *Histoire de la guerre franco-allemande*, t. I, pp. 308, 312 et *passim*.

jours plus tard, la nomination du colonel du 77e au grade de commandeur de la Légion d'honneur vint, aux applaudissements de tous, récompenser la part qu'il avait prise à la défense de Stiring.

Le lendemain de la bataille, le IIe corps qui, selon l'expression de son chef, n'était ni désorganisé ni découragé, recevait l'ordre de rallier l'armée sous Metz ; il y arriva en temps pour prendre place aux luttes sanglantes qui précédèrent l'investissement. S'il n'eut pas l'occasion de combattre le 14 août (il était déjà sur la rive gauche de la Moselle quand l'ennemi, désireux d'empêcher le passage de cette rivière, attaqua les corps français qui se trouvaient encore sur la rive droite), le IIe corps se dédommagea le surlendemain 16 août, jour où fut livrée la bataille de Rezonville. Placées à la gauche de l'armée, les lignes de son infanterie occupaient, vers Vionville, la route de Metz à Verdun par Mars-la-Tour, l'une des routes par lesquelles les troupes françaises devaient exécuter le mouvement sur Verdun projeté par l'état-major général. Or, pendant quatre heures, en dépit du feu convergent de l'armée allemande, les régiments du IIe corps, pour me servir de l'expression des documents officiels[2], maintinrent solidement leurs positions ; quand, écrasés par le feu de l'ennemi, ils furent obligés de céder la place à la garde impériale qui venait les relever, la brigade à laquelle appartenait le 77e de ligne, comme si elle ne pouvait se décider à battre en retraite, occupa « quelque temps encore avec une grande fermeté » le poste qui lui avait été assigné. Enfin, débordée sur sa

---

[1] *Voir* notamment le rapport du général Frossard.

droite par les masses allemandes, elle se retira derrière Rezonville, mais ce fut pour s'y reconstituer et attendre le moment d'agir encore. Ce moment ne tarda pas à venir; à la fin de la journée, ces troupes si éprouvées rentraient de nouveau en ligne pour surveiller des bois et des ravins d'où l'on craignait que l'ennemi ne menaçât la gauche de l'armée[1].

La bataille du 16 août avait été pour nos armes un incontestable succès; cependant, faute de vivres et de munitions, il fallut renoncer à la marche sur Verdun pour rétrograder sous Metz. Le 18, l'armée occupait les lignes de Saint-Privat et d'Amanvillers; à l'extrême gauche, le IIe corps, placé sur les hauteurs de Rozerieulles, était encore une fois chargé de défendre la route de Mars-la-Tour. Quand, vers le milieu de la journée, l'attaque de l'ennemi se prononce, le 77e, près duquel se trouve son compagnon le 76e, déploie ses lignes le long des fossés de la route, à gauche d'un hameau dit le Point-du-Jour; là, s'engage bientôt une lutte redoutable où nos braves régiments, sans se laisser ébranler par la violente canonnade de l'artillerie allemande, « arrêtent les colonnes ennemies, les écrasent et les rejettent dans le ravin (de Gravelotte)[2] ». Jusqu'au soir, toutes les attaques sont repoussées; et c'est à juste titre qu'un écrivain militaire, dont Grenoble n'a pas perdu le souvenir, M. le général Fay (alors lieutenant-colonel d'état-major), a pu dire que le IIe corps avait tenu en échec « toutes les entreprises de la première armée prussienne contre son importante position du Point-du-Jour[3] ».

---

[1] Rapport du général Frossard, p. 93.
[2] *Ibid.*, p. 110.
Journal, p. 111.

Les ennemis eux-mêmes rendirent hommage aux qualités éminentes que déploya cette infanterie : le roi Guillaume déclara qu'elle avait bravement défendu le terrain pied à pied en prononçant fréquemment des mouvements offensifs.

A six heures du soir, on pouvait croire que tout était fini et que l'armée française conserverait ses positions : on fut vite détrompé. A ce moment même, notre droite débordée par les corps ennemis était contrainte à se retirer. Ce succès, qui décida du sort de la journée et peut-être de celui de l'armée, rendit le courage à nos adversaires, qui reprirent l'offensive sur toute la ligne. Accouru de Rezonville à Gravelotte pour secourir la première armée, le IIe corps prussien, par l'ordre direct du roi Guillaume, est lancé sur les positions du Point-du-Jour. Mais la vaillance de nos régiments ne se dément pas : le choc de ces nouveaux adversaires n'ébranle pas cette héroïque infanterie, non plus que l'approche de la nuit ne l'amène à se retirer. Elle couche sur ses positions, dont elle ne s'éloignera que le lendemain matin sur un mouvement en avant des colonnes ennemies.

Pendant la dernière partie de la lutte, le colonel Février était tombé, frappé d'une cruelle blessure à la tête : ce ne fut que par une sorte de miracle qu'il fut sauvé et transporté à Metz. Quand vint l'heure de la capitulation, l'autorité allemande le jugea trop gravement atteint pour qu'il y eût quelque intérêt à le garder au nombre des prisonniers. Dieu merci, ces prévisions de l'ennemi furent trompées : deux mois plus tard, le blessé de Gravelotte, encore mal remis de ses blessures, avait reçu les étoiles de brigadier et formait à Lyon des régiments nouveaux pour les suprêmes combats qui ne servirent qu'à sauver l'honneur.

Beaucoup crurent alors que c'en était fait pour jamais de cette armée française qui s'abîmait dans des désastres sans précédents. S'il conçut un instant cette pensée, notre nouveau confrère dut bientot se rentir rassuré sur l'avenir : bien placé pour assister à l'œuvre de la réorganisation des forces militaires de la France, il en fut lui-même un des ouvriers les plus actifs. Cependant les plus hauts grades et les dignités les plus enviées s'offraient naturellement à lui : il fut successivement général de division, commandant de corps d'armée, membre du conseil supérieur de la guerre, président du comité consultatif d'infanterie.

Seuls, les hommes spéciaux pourraient énumérer les services que rendit M. le général Février au cours de cette période de résurrection. Seuls, ils pourraient dire la part que prit notre confrère au travail accompli pendant ces dernières années pour mettre le règlement des manœuvres d'infanterie en harmonie plus complète avec les qualités si essentiellement françaises d'élan impétueux et de fougue irrésistible qui firent si longtemps la force et la gloire de nos régiments. Seuls ils pourraient nous raconter comment, passionné pour l'étude, M. le général Février « jouait en permanence le rôle de professeur de stratégie et de tactique à l'égard des officiers ses subordonnés[1] ». A nous autres laïques, qui n'avons pas compétence pour aborder de pareils sujets, M. le général Février nous apparaît surtout avec le prestige que donne cette fonction unique, échue successivement à deux Dau-

---

[1] Ce sont les propres expressions d'un témoin de cette période de la vie de M. le général Février.

ERRATA.

Page 389, ligne 17, lire réflexions *amères* au lieu de réflexions *assises*.

phinois : j'ai nommé le commandement du VI[e] corps.

Si parmi les fonctions supérieures de notre organisation militaire, il en est une qui présente d'exceptionnelles difficultés, c'est bien celle-là. Être, en ce temps de paix armée, le chef de l'avant-garde de la France ; tenir en haleine des troupes nombreuses qui, d'une heure à l'autre, doivent être prêtes à prendre leur poste de combat ; inspirer confiance à la population civile toujours menacée de voir les masses ennemies s'avancer derrière ses grands bois et déboucher dans ses larges vallées ; par son attitude plus encore que par sa parole donner aux provinces frontières et par elles à la nation tout entière le sentiment qu'on n'a rien à craindre, sans toutefois provoquer personne, c'est incontestablement une tâche lourde pour les plus robustes. Au moins est-elle séduisante par ses difficultés mêmes, par le sentiment que celui qui en est investi est la sentinelle avancée de la patrie, par les souvenirs glorieux qu'il recueille en si grand nombre en ce pays de Lorraine, autant que le Dauphiné terre classique des soldats et des capitaines. Cette tâche, M. le général Février l'accepta et la remplit en entier[1]. Quand vinrent les jours difficiles où, par suite de certains incidents politiques, on put s'attendre chaque jour à l'arrivée de l'ennemi, il n'y eut sur la frontière ni hésitation, ni panique ; tous avaient dans le chef une confiance fondée à la fois sur l'estime et sur l'affection. Je serais encore tenté de me servir ici des paroles de Montluc pour dire de notre confrère ce que le vieux maréchal disait du duc de Guise :

---

[1] Il fut commandant du VI[e] corps, de 1883 à 1888.

qu'il était un capitaine « si sage, si familier et si courtois qu'il n'y avait homme, en son armée, qui ne se fût mis à tout hasard sous son commandement, tant il savait gagner le cœur[1] ». On en eut bien la preuve lorsqu'une loi inexorable mit un terme aux fonctions qu'exerçait M. le général Février ; on vit alors l'unanimité des officiers du corps d'armée donner à son ancien chef, par une manifestation sans précédent, un éclatant témoignage des sentiments dont tous étaient animés pour lui et exprimer ainsi les regrets profonds que leur inspirait l'heure de la séparation.

Enfin, M. le général Février semblait entrer dans cette gloire tranquille dont parle Bossuet et dont, peut-être en égoïstes, ses compatriotes du Dauphiné s'attendaient à jouir. Leur attente ne devait pas se réaliser de tous points. En dépit des révolutions périodiques qui ont bouleversé notre pays, une institution subsiste depuis près d'un siècle, destinée à unir les hommes dont s'honore la patrie : à cette institution il importait de donner un chef dont le nom fut le symbole de l'honneur. C'est pour être ce chef que notre confrère nous a été enlevé[2]. Sans doute nous le regrettons vivement, mais nous osons à peine le dire, car quel couronnement plus beau pouvait être rêvé pour cette carrière? J'imagine cependant que M. le général Février en avait rêvé un autre quand, au cours d'une manœuvre, du haut des collines qui dominent

---

[1] *Commentaires*, t. II, p. 260.

[2] Il n'est pas inutile de faire remarquer ici que le Dauphiné a donné naissance à l'un des prédécesseurs de M. le général Février, je veux parler du général Vinoy.

la vallée de la Moselle, il lui arrivait d'entrevoir à l'horizon la flèche élancée de la cathédrale de Metz.

M. le général Février, je suis heureux d'en avoir l'assurance, ne reste pas seulement Dauphinois par les souvenirs d'enfance et par les liens de famille : lui-même passera dans son pays natal une partie de l'année. Aussi demeure-t-il membre titulaire de notre compagnie. Si les circonstances nous enlèvent aujourd'hui la joie de le posséder, au moins pouvons-nous avoir la confiance qu'il n'en sera pas toujours ainsi, et qu'un jour il nous sera donné de lui exprimer de vive voix les sentiments dont je me fais aujourd'hui l'interprète.

Ces sentiments, nul n'en peut douter, sont ceux de l'unanimité de notre compagnie. Elle est heureuse de saluer en la personne de M. le général Février l'un des plus éminents représentants de cette armée qui, par ses vertus et son abnégation, forme un salutaire antidote aux excès et aux défaillances de notre démocratie, comme si la Providence eût voulu ménager dans notre société un refuge toujours ouvert au respect et à la vaillance, au désintéressement et à l'honneur. Ce rôle de l'armée, la nation l'a compris par un instinct qui ne trompe pas. C'est pourquoi, tenant l'armée en dehors et au-dessus de nos discordes civiles, elle a su honorer de tout son cœur les soldats qui ont su n'être que des soldats. Puissions-nous entrevoir le temps où cette union des esprits et des cœurs, toujours facile quand il s'agit de l'armée, ne se réalisera plus seulement dans le domaine des choses militaires ! Au lendemain des querelles religieuses qui pendant près d'un demi-siècle avaient ensanglanté la France, un de vos compatriotes qui lui aussi fut un soldat en même temps qu'un lettré, Expilly, exprimait le même vœu en des vers

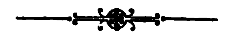
trop peu connus pour que vous ne me permettiez pas de les lui emprunter :

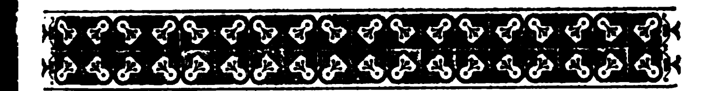
> Tandis que nous rêvons en nos guerres civiles
> Et que notre valeur se perd en nous perdant,
> L'étranger ennemi se fait toujours plus grand
> Et rend par ses desseins nos forces plus débiles.
>
> Nous voilà ! nous serons à surmonter faciles
> Si nous ne prenons garde au malheur évident
> Qui s'épandra sur nous, comme un flot débordant
> Ou comme sur un arbre un touffeau de chenilles.
>
> Las ! Cessons désormais de nous entre-manger,
> François, et rabaissons l'orgueuil de l'étranger
> Mortellement juré contre notre patrie.
>
> Ha ! si depuis trente ans qu'en France on s'est battu
> L'on avoit l'étranger en ses fins combattu,
> La France brideroit la Belge et l'Hespérie[1] !

Henri IV répondit à Expilly par l'Édit de Nantes. Ah ! vienne enfin le jour où sera promulgué l'Édit de Nantes qui doit réconcilier tous les Français !

---

[1] *Les poèmes de Messire Claude Expilly* Grenoble, in-4° 1623, p. 296.





LA CURIOSITÉ D'ESPRIT[1]

PAR

M. C.-C. CHARAUX

MESSIEURS,

C'EST l'heure ou jamais de vous parler de la curiosité d'esprit (nous en avons fait, vous vous le rappelez sans doute, la condition indispensable, le premier élément de l'esprit philosophique), quand la France et sa capitale, à leur suite les représentants de toutes les nations nous offrent le plus surprenant spectacle de curiosité, non pas locale ou nationale, mais universelle, dont l'histoire fasse mention.

---

[1] Suite des Lectures sur les caractères de l'Esprit philosophique.

Il a fallu qu'à l'extrême fécondité des arts dans plusieurs pays de l'Europe, aux progrès de l'industrie et des grandes découvertes se soient joints les moyens de transport les plus rapides, pour qu'un tel spectacle pût être donné et pour qu'il le fût avec un tel succès. C'est plus qu'un *drame aux cent actes divers,* ce sont mille et mille aspects dont pas un ne ressemble à l'autre, et dont un seul suffirait souvent à captiver, durant de longues heures, l'attention d'un homme intelligent. Aussi dans ce spectacle unique, et dont livres, journaux, visiteurs parlent comme si tous avaient vu exactement la même chose, la curiosité de l'esprit humain a trouvé les satisfactions les plus diverses, les plus vulgaires comme les plus élevées, les plus éphémères comme les plus durables. Permettez-moi, Messieurs, de faire en esprit et par le souvenir une dernière visite à cette Exposition désormais fameuse, et d'y considérer, en votre compagnie, moins les choses offertes à notre admiration que les hommes venus pour les admirer.

Ceux qui ont semé çà et là, sur l'Esplanade des Invalides et au Champ-de-Mars, tant d'ingénieux divertissements variés et disposés pour le plaisir des yeux, avaient-ils, à la suite de nos maîtres contemporains, fait de la psychologie une étude spéciale, nous n'oserions l'affirmer. Du moins ils n'ignoraient pas qu'il y a chez tous les hommes, j'en excepte à peine les plus savants et les plus lettrés, comme un insatiable désir de voir du nouveau, de l'inconnu, de se récréer en présence de quelque spectacle original, bizarre même, auquel ni les yeux, ni l'esprit ne sont préparés, et qui rompt avec la monotonie de leurs satisfactions ordinaires. Un peu de bruit et de tam-tam s'y ajouterait, avec les accords d'une musique plus ou

moins barbare, que l'effet n'en serait que plus sûr, et l'oubli plus profond de soi-même, condition première de tout vrai plaisir pour le commun des hommes. Je n'oserais compter ceux dont la curiosité a été pleinement satisfaite par ces spectacles qui, pour la curiosité des autres, ne sont guère qu'un avant-goût et un faible à-compte : pour sûr ils sont très nombreux. C'est pour eux que la rue du Caire a été construite, que Latude s'évade deux fois par jour de La Bastille, et que les fontaines lumineuses, quelquefois la Tour Eiffel, s'enflamment à la chute du jour : jamais leurs yeux ne sont rassasiés de voir et de jouir.

D'autres passent rapidement devant les grottes de pierre et les misérables demeures accordées à nos ancêtres par le génie inventif mais peu libéral de leurs descendants, devant les chalets, les maisons, les palais, les vitrines, les tableaux, les statues, les machines. Ils veulent que les sensations les plus variées les effleurent, non qu'elles les absorbent ; ils aiment à passer d'une impression à une impression différente, sans qu'aucune d'elles ait droit de les dominer : on dirait qu'ils ont peur d'aller jusqu'au bout de leurs sentiments et de leurs pensées. Leur curiosité a plus de surface que de fond ; c'est la *curiosité en courant,* elle est toute en coups-d'œil rapides, jamais en étude attentive, encore moins en contemplation : ils traversent, ils parcourent, ils ne s'arrêtent pas.

Le grand, l'unique souci de quelques visiteurs troublés, inquiets, agités, c'est qu'ils n'aient pas tout vu, c'est que dans tel ou tel recoin bien obscur une chose de médiocre importance, mais peu commune, leur ait échappé, alors que d'autres plus heureux ou mieux renseignés ont su la

découvrir ; c'est qu'on puisse leur dire un jour, dans leur ville natale, devant leurs parents et leurs amis : « Quoi ! vous avez, dites-vous, parcouru l'Exposition dans tous les sens, durant un grand nombre de jours, et vous n'avez pas aperçu, au carrefour de ces trois voies, ce qui saute aux yeux, ce que nous avons admiré plusieurs fois, à notre loisir. » Quelle confusion ! Quels regrets ! Est-ce donc là le prix de tant d'efforts et d'une curiosité aussi laborieuse... je me permets d'ajouter : aussi stérile. Au moins ceux qui sont venus là, comme à la foire, pour s'ébattre et pour s'extasier ont été payés de leur démarche par un plaisir vivement senti, si peu relevé qu'il fût ; l'inquiète curiosité des autres n'a rapporté que des satisfactions incomplètes et des blessures d'amour-propre que le temps seul pourra guérir.

N'oublions pas, dans ce concours de toutes les curiosités, bien que nous n'ayons pas la prétention de les décrire exactement et de n'en omettre aucune, ceux qui ont été conduits à l'Exposition par leur curiosité d'inventeurs ou de producteurs, en quête des perfectionnements qu'ils pourraient, en les modifiant un peu, faire tourner à leur profit. C'est la curiosité utile, intéressée, celle que l'éclat faux ou vrai n'attire guère, ne séduit point, qui va droit au solide, à ce qui rapporte. Ses représentants appartiennent à tous les pays ; on ne les voit pas courir çà et là, passer d'un objet à un autre objet, en obéissant au seul caprice ; ils reviennent sans cesse au même point, dans la même galerie où l'on pourrait croire qu'ils ont élu domicile, tant ils lui sont fidèles. Ils observent, ils comparent, ils discutent, ils prennent des notes, et c'est à peine si, leur curiosité d'industriels ou de mécaniciens enfin satisfaite, ils donnent quelques instants à cette

curiosité vagabonde et bruyante qui est la joie du plus grand nombre.

Un degré de plus, moins d'intérêt personnel, un peu d'élévation dans la pensée, et nous arrivons à cette forme de la curiosité où commence à paraître, avec la recherche des causes, l'esprit philosophique. C'est ainsi qu'à l'heure où la multitude est toute au plaisir de voir briller, dans une harmonie et une diversité singulières, les couleurs des fontaines lumineuses, quelques privilégiés pénètrent dans l'étroite cabine où l'habile mécanicien produit de loin et combine tous ces mouvements ; ils s'efforcent de découvrir ses secrets, de parvenir jusqu'au principe. D'autres refont par la pensée, très imparfaitement sans doute, quelques-uns des calculs sur lesquels la Tour Eiffel repose plus solidement que sur ses assises de pierre, ou bien ils se demandent le parti qu'on pourra tirer d'elle pour les progrès futurs de la mécanique et de l'astronomie. Quelques-uns enfin, admirateurs intelligents des machines qui ont aidé et quelquefois remplacé le travail de l'homme, remontent des effets qui se produisent sous leurs yeux aux lois invisibles de la force et du mouvement. Peut-être même animés du véritable esprit philosophique, ils vont jusqu'à comparer, en des réflexions rapides, ces forces du monde physique aux forces du monde moral ; ils se demandent si leur origine ne serait point la même, d'où viennent leurs ressemblances et ce qui fait leurs irréductibles différences.

Mais c'est surtout dans le palais des Beaux-Arts qu'on peut étudier à l'aise les mille nuances de la curiosité, car si l'entrée en est ouverte à tous, tous sont loin d'y apporter les mêmes dispositions et la même culture. Où ceux-ci ne voient que le dehors des choses, ceux-là

pénètrent plus avant, un petit nombre d'élus s'avancent seuls jusqu'au sanctuaire. Pour les premiers les tableaux des plus grands maîtres, avec leurs personnages, leur coloris plus ou moins brillant, sont un spectacle comme un autre, moins animé, assez varié, souvent inintelligible. On l'interprète avec le peu qu'on sait de mythologie ou d'histoire; on en donne à ses amis, à ses voisins, les explications les plus inattendues, ou bien on se rabat sur tel détail qui intéresse et qu'on croit bien comprendre; on critique à tort et à travers, et l'on va bientôt chercher ailleurs des spectacles plus amusants et qui n'exigent aucun effort d'attention.

A côté de ces curieux assez semblables à ceux qui n'admirent d'un livre que la reliure élégante ou la belle impression, à côté de ceux qui parcourent haut et bas, salles et galeries, pour avoir, comme ils aiment à s'exprimer, *une idée de tout,* à une infinie distance de ces *vendeurs du temple,* uniquement curieux du prix marchand, estimant en francs, marcs ou dollars le prix des plus belles œuvres, apparaissent enfin les vrais amants de l'art, ceux dont les préférences se sont fixées, par une sorte d'intuition soudaine ou après de minutieuses comparaisons, sur une École, quelquefois même sur un seul tableau. Nous aurions trop à faire de descendre dans leur âme et d'y suivre à la trace tant de sentiments et de pensées qui s'y entrecroisent. Voyons-les plutôt absorbés et comme transportés hors d'eux-mêmes par une divine contemplation, parvenus enfin à ce point où la beauté qu'on voit a doucement élevé l'âme jusqu'à la beauté qu'on ne voit point, où c'est le Beau qui se découvre à travers l'œuvre belle. Assurément c'est ici, dans l'ordre des arts, la forme de curiosité la moins commune, la

plus noble, la plus pénétrée d'esprit philosophique.

Mais celui-ci est ailleurs encore; il est associé, pour une grande ou pour une faible part, à toutes les curiosités, dès qu'elles s'élèvent au-dessus du simple plaisir des sens, des satisfactions de l'oreille ou des yeux. Ceux qui se demandent si cette Exposition pourra jamais être dépassée, quand elle le sera, à l'aide de quels attraits nouveaux, dans quelles circonstances elle pourrait bien renaître, tiennent compte assurément, dans leurs prévisions lointaines, de la fragilité de la fortune, de l'inconstance des choses humaines, des périodes obscures succédant aux jours de gloire, et ils n'en parlent pas autrement que les philosophes de profession. A leur tour les amis du vrai progrès, — je ne parle pas de ceux qui ont sans cesse le mot à la bouche, et ne savent rien de la chose, — se demandent dans quelle mesure l'Exposition aura servi ses intérêts, et s'ils sont très rassurés au point de vue des œuvres matérielles, ils témoignent moins de confiance à l'égard de celles qui intéressent l'âme et sa destinée. La Morale elle aussi, la sévère morale, a ses curieux de l'avenir, ses défenseurs attitrés ou non, qu'un peu d'humeur chagrine conduit parfois à des exagérations déraisonnables, qu'un peu d'esprit philosophique retient au contraire dans la mesure et dans la vérité. Ils seraient curieux, disent-ils, de savoir exactement ce que les bonnes mœurs, l'antique simplicité, l'amour du foyer gagneront à ce spectacle éblouissant de toutes les frivolités, de toutes les futilités confondues pêle-mêle avec ce qu'il y a de plus utile et de vraiment beau, du luxe partout étalé et poussé jusqu'aux derniers excès. Ces multitudes venues du fond de nos campagnes, ces paysans, ces demi-bourgeois rentreront-ils chez eux comme ils en

étaient partis, le cœur aussi content, l'âme aussi libre de désirs, d'aspirations vers toutes les vanités ? La société déjà si mobile ne verra-t-elle pas s'accroître, à la suite de ces grands déplacements, les dispositions funestes à l'inconstance et au changement ? Nos moralistes improvisés font à toutes ces questions que pose leur curiosité justement inquiète les réponses qu'ils peuvent : elles ne sont pas toutes également rassurantes.

Il est enfin des curieux trop exigeants peut-être, mais non dépourvus d'esprit philosophique, qui s'étonnent de n'avoir pas découvert dans leurs inutiles recherches à travers ces vastes espaces que remplissent les œuvres et que couronne la statue du Génie humain, un monument, un autel, un signe, tout au moins, — il en est de si simples et de si éloquents, — qui rappelât aux visiteurs oublieux les rapports étroits de l'esprit humain avec le Père de tous les esprits. « Celui-là seul, disent-ils, n'a pas une place, pas même un souvenir dans cette Exposition universelle, qui est à la fois le créateur de l'esprit humain et le créateur de la matière. L'ouvrier voudrait donc pour lui seul la gloire de l'œuvre entière, lui qui ne s'est donné ni sa main, ni sa raison, ni sa liberté, ni son génie, ni la matière de son travail, ni l'idée intérieure qui le dirige, ni l'Idéal qui l'inspire ! » Ils regrettent que dans le surprenant silence de tous nos Français, il ait fallu qu'un étranger, Edison, vînt dire enfin tout haut[1] ce que la plupart des visiteurs pensaient tout bas, et que s'élevant au-dessus des préjugés, et surtout des honteuses réticences, il proclamât sur cette tour, chef-d'œuvre de

---

[1] Au banquet des Ingénieurs.

l'audace et du génie de l'homme, que *le bon Dieu est encore le plus grand des ingénieurs.*

De regrets en espérances, de pensées en pensées, ils en viennent peu à peu ces méditatifs perdus dans une foule dont la curiosité ne sait rien de leur curiosité, à oublier tout ce qui les entoure, à ne plus rien voir des choses que tout à l'heure ils aimaient à regarder. Comme le tableau dont nous parlions n'est plus à la fin, pour l'amateur ravi, qu'un voile transparent à travers lequel c'est le Beau lui-même qui se manifeste à lui, ainsi l'Exposition tout entière, avec ses merveilles, n'est plus qu'un prétexte et un point d'appui pour s'élever jusqu'à Dieu. Elle s'efface peu à peu, elle est bien près de disparaître dans la pensée du philosophe qui entrevoit déjà d'autres splendeurs. Elle était, il n'y a qu'un instant, le tout de son esprit, elle n'est plus maintenant qu'une ombre indécise et bientôt comme un néant, en présence de l'Infini. La tour aux orgueilleuses hauteurs ne lui paraît plus que comme le premier degré de l'échelle mystérieuse par laquelle on gravit jusqu'au monde divin. De tous les services, — il est loin de les nier, — que l'Exposition universelle de 1889 aura rendus à ce curieux des choses de l'âme, le plus signalé c'est de lui avoir fait lire plus distinctement dans les œuvres ainsi rassemblées du génie de l'homme, le nom glorieux et les attributs infinis du Dieu créateur.

La Curiosité n'est pas, dans le monde entier, différente de ce qu'on la voit dans les limites de l'Exposition. En dépeignant à grands traits ceux qui l'ont visitée nous avons dépeint tous les hommes : même diversité, mêmes degrés, mêmes nuances, et pour ces directions si variées, pour la curiosité des sens, pour celle de l'imagination,

pour celle de l'esprit, un point de départ unique, une racine commune au plus profond de notre âme, la soif de savoir. Nous sommes nés avec le pouvoir de penser, avec le désir de connaître, avec la légitime ambition de reculer de plus en plus les bornes de notre ignorance. Notre raison n'est pas, comme on l'imagine à tort, faite uniquement de principes et de pensées à l'état de germes ; à ces pensées, à ces principes correspondent, par un dessein providentiel, des aspirations sans lesquelles ils se dessécheraient et finiraient par mourir. Au premier rang de ces aspirations fécondes se place le désir sans cesse renaissant de connaître ce monde qui nous entoure et nous inquiète, de résoudre les problèmes qu'il soulève ; son nom tour à tour vulgaire, magnifique, superficiel, profond, entendu des uns, mal compris des autres, c'est la Curiosité. Les uns l'abaissent, les autres l'élèvent ; ceux-ci l'appliquent aux choses les plus futiles, ceux-là aux objets les plus sérieux, peu importe : on ne parvient pas, quoi qu'on fasse, à changer sa nature et, à travers toutes les déviations, toutes les dégradations, la curiosité demeure au fond de notre âme, la passion de la vérité.

Il s'en faut d'ailleurs du tout au tout que ces formes si différentes de la curiosité soient un obstacle à sa conquête ; chacune d'elles au contraire y contribue pour sa part. C'est ici surtout que le proverbe se justifie : *on a souvent besoin d'un plus petit que soi.* Sans la curiosité des petites choses on arriverait difficilement à la possession des grandes ; sans les innombrables et modestes travailleurs qui se sont partagé l'immense domaine du savoir humain, aucune science ne se serait constituée, loin de pouvoir parvenir à sa perfection. Toutes les curiosités sont nécessaires les unes aux autres ; qui n'en a qu'une,

fût-elle d'un ordre très élevé, n'en a pas assez et n'ira jamais loin. S'il n'est pas nécessaire de les avoir toutes, il faut du moins en reconnaître la valeur et n'en mépriser aucune de parti pris.

Ce fut l'erreur des Cartésiens de s'imaginer qu'ils n'avaient besoin pour construire, sur des fondements inébranlables, l'édifice des sciences, que d'eux-mêmes et de leur pensée. Ils dédaignaient d'un suprême dédain l'érudition, la philologie, l'archéologie, la géographie, toutes les curiosités qui n'étaient point leur curiosité, ils tenaient l'histoire elle-même en médiocre estime. Leibnitz en a fait à Malebranche [1] des reproches aussi modérés que sensés ; il pense avec raison qu'un vrai philosophe ne doit négliger aucun tribut, si faible soit-il, apporté par un curieux doué de quelque intelligence, même par le plus humble artisan déployant son esprit inventif dans le plus modeste des métiers. C'était aussi la conviction de Gœthe [2] que tous peuvent contribuer à l'œuvre commune et que, pour la faire avancer, la Providence a créé toutes sortes d'esprits curieux et capables de toutes sortes de choses. Même cette recherche des *habits des Macédoniens* dont Nicole et Arnaud ont fait des railleries agréables, peut n'être pas sans profit, pourvu qu'on n'y donne pas trop de temps et qu'on n'en exagère pas l'importance.

C'est une vérité banale que l'esprit humain a beau être un d'une unité dont personne ne doute, rien n'égale la variété des esprits et celle de leurs aptitudes. Dans les sociétés les plus diverses, sous tous les gouvernements

---

[1] Lettre de Leibnitz à Gabriel Wagner.

[2] Conversation avec Henri Voss : Weimar, mai 1804.

et tous les régimes, à l'état de guerre comme à l'état de paix, au cœur des périodes les plus agitées, on trouve la même hiérarchie des esprits s'élevant, par degrés insensibles, des plus faibles aux plus forts, des plus positifs aux plus spéculatifs, des plus solidement ancrés au sol à ceux qui planent librement dans les hautes régions. La Providence a créé une première fois et elle renouvelle sans cesse, pour tous les temps, pour tous les pays, des ouvriers de tous les talents, attachés chacun par un attrait particulier et une curiosité spéciale à une œuvre qui n'est pas celle de leurs compagnons de travail, alors même qu'elle la prépare ou la complète. Admirable hiérarchie dont nous avons tous quelque idée, mais qu'un esprit philosophique, à mesure qu'il la voit mieux, rattache à un plan plus vaste !

On a beau nous parler sans cesse d'*évolution,* comme on a parlé de tant d'autres choses ensevelies dans un oubli profond ; on peut nous donner pour absolument nouvelle une conception fort ancienne, adaptée à la mode du temps et à nos préférences pour certains aspects de la nature, pour moi je suis moins frappé de voir ici-bas toutes choses évoluer dans des conditions mal définies, suivant des lois douteuses, vers un but inconnu, que de les voir se disposer, dans le monde physique et dans le monde moral, suivant un ordre hiérarchique qui n'est jamais interrompu. Cet ordre universel qui, dans ses parties comme dans son tout, réclame un centre ou un sommet, une subordination, des degrés, je le découvre aussi bien dans le monde des esprits que dans celui des corps, et où mon regard cesse d'atteindre, ma raison me dit qu'il existe encore, et qu'elle espère bien le voir un jour. Que cet ordre hiérarchique s'allie sans trop de peine avec le

progrès du moins parfait au plus parfait, avec l'ascension de l'inférieur au supérieur, il est possible, mais il me suffit pour le moment, et dans la question qui nous occupe, de constater ces aptitudes si diverses des esprits concourant tous à une œuvre commune, ces curiosités si différentes s'efforçant chacune de soulever le voile qui nous cache le bonheur et la vérité. Cette variété toutefois n'est pas telle qu'elle ne reconnaisse des limites, et que l'unité se perde au sein de ces innombrables nuances ; il suffit à chacun de nous, pour la retrouver, de rentrer dans sa nature et de lui obéir.

Le nombre, en effet, n'est pas si grand qu'on pourrait croire de ces curiosités étroites qui s'emprisonnent, dès les premiers jours, dans des études exclusives et dans des recherches d'une importance minuscule. C'est quelquefois la fin d'un effort poussé trop loin : plus souvent encore c'est celle d'un beau rêve. On débute, en effet, le plus ordinairement par une curiosité générale, ardente, ambitieuse qui essaie de tous les chemins, et parcourt une foule d'objets, mais sans faire autre chose que les effleurer. On a plus de désirs que de forces, plus de bon vouloir que de loisir ou de génie ; on s'en aperçoit tôt ou tard, et si l'on s'attache alors à un ordre particulier de choses ou de faits, c'est qu'on désespère de parvenir à ce savoir universel dont on avait rêvé la conquête. Du moins en garde-t-on l'idée présente au fond de son âme, et si elle s'affaiblit chez quelques-uns au point de disparaître, elle persiste chez le plus grand nombre. Source de lumière, féconde en inspirations cette idée de l'ordre universel, du bel enchaînement des sciences correspondant à celui des êtres et des choses, unit entre eux, à toutes les distances, les esprits les plus différents appli-

qués aux études en apparence les plus étrangères les unes aux autres. Elle les empêche de se rétrécir, de se dessécher dans des recherches arides ; elle ne permet pas que leur curiosité descende au niveau de ces curiosités vulgaires qui ne veulent rien savoir de général ou d'universel, et qui ne s'inquiètent même pas de ce qu'on cherche et de ce qu'on découvre dans leur voisinage immédiat.

Telle n'est pas assurément, Messieurs, celle qui a conduit quelques-uns d'entre vous à étudier de préférence, ou une période limitée de nos annales dauphinoises, ou une petite portion d'une science de la nature, ou une région encore inexplorée du vaste domaine de la philologie. Préoccupés des détails, comme c'est votre goût et votre droit, vous n'oubliez pas dans quelle dépendance ils sont de l'ensemble, et qu'il importe, pour les bien connaître, d'élever de temps à autre ses regards jusqu'au tout dont l'analyse les détache sans pouvoir les en séparer, jusqu'aux sommets qui dominent toutes les sciences et d'où on les embrasse, dans leur suite, leurs lois générales et leur unité. Vous n'êtes pas de ceux qui réussissent à étudier l'histoire des faits humains, sans s'inquiéter de la nature de l'homme et de sa destinée, ou de ceux qui parvenus assez loin dans la science du monde physique, parmi tant de belles découvertes n'ont pas su découvrir le Dieu qui lui a donné ses lois. Alors même qu'on vous croirait absorbés par des recherches minutieuses, une foi inébranlable, à défaut d'une pensée constamment présente, vous maintient dans la région supérieure des grandes vérités. C'est l'esprit philosophique qui agit alors en vous, c'est lui qui ennoblit et qui vivifie votre curiosité.

Et toutefois, Messieurs, l'ordre du monde est si bien réglé, choses et gens y ont si bien leur place et leur emploi que même le travail le plus obscur, — permettez-moi d'insister sur ce point, — je n'ose dire le moins intelligent de la curiosité la plus étroitement circonscrite, la moins préoccupée des sommets et du résultat final, a son utilité au sein du travail commun. A voir de nos jours ces légions de travailleurs appliqués à une chose unique, archéologues, géographes, paléographes, historiens, philologues, savants de tous les noms, bibliophiles, absorbés chacun dans une tâche qui ne varie jamais, on se rappelle involontairement ces armées de maçons, de tailleurs de pierre dont pas un n'a dit son nom à l'histoire, et qui, sous la direction d'architectes pour la plupart également inconnus, ont édifié nos magnifiques cathédrales ; ou bien l'on songe à ces îles lointaines que le travail séculaire et silencieux d'innombrables ouvriers a lentement construites dans les profondeurs de l'Océan, jusqu'au jour où elles se sont épanouies à sa surface, couvertes bientôt d'une luxuriante végétation. Il n'est pas nécessaire par exemple que le nombre des chefs-d'œuvre dont s'honore l'esprit humain s'accroisse à l'infini, — leur prix n'en serait pas augmenté, — mais il est indispensable qu'un long et persévérant travail des générations nées avant eux en ait préparé l'enfantement, qu'il ait disposé les esprits à une curiosité intelligente, qu'il les ait ouverts à l'admiration. L'écrivain de génie ne naît pas dans un sol demeuré sans culture ; il lui faut des contemporains curieux des belles choses, dignes de le comprendre, tout un milieu qui ne se forme pas en un jour. Et quand il a paru, quand il a légué son œuvre à ses concitoyens, quelquefois à l'univers entier, il est bon que d'autres curieux se présentent pour

protéger sa mémoire, commenter ses écrits, les expliquer par son éducation, sa famille, ses croyances, quelquefois même par les détails de sa vie.

C'est à peine si, de nos jours, on les peut compter ces curieux d'arrière-garde rangés par exemple autour de l'œuvre de Molière ou de Shakspeare, également prêts à seconder tous les apologistes et à pourfendre tous les agresseurs. Sans doute il serait à désirer qu'ils aient lu jusqu'au dernier les drames, les comédies dont ils soutiennent la cause avec tant d'ardeur, qu'ils aient pénétré jusqu'au cœur de leurs fortes ou de leurs délicates beautés, tout en serait mieux assurément, mais il ne faut pas pousser trop loin nos exigences : bornons-nous donc à un simple souhait. — Le curieux qui a pris la peine (j'ai lu son livre alors nouveau [1], il y a plus de quarante ans) de nous révéler, avec une scrupuleuse exactitude et au prix de patientes recherches, la date de la publication et de la représentation de toutes les pièces de notre théâtre national (il faudrait y ajouter, de nos jours, un beau supplément) n'en avait lu, j'imagine, qu'un très petit nombre; il n'en a pas moins fait une œuvre utile et qui mérite notre reconnaissance. — Les membres dévoués de la Société qui propage et surtout protège l'étude du grec dans notre pays, eux dont les cotisations généreuses et les noms honorés viennent tous les ans au secours d'une cause compromise ont-ils tous appris et possèdent-ils tous parfaitement la langue de Démosthène et de Platon ; en ont-ils, dans le texte original, lu et goûté les chefs-d'œuvre?

[1] Il s'appelait, si mes souvenirs me servent bien, M. Lucas, chef de bureau dans quelque ministère.

Nul ne l'a jamais dit, et pourtant ces curieux des Lettres grecques contribuent à une œuvre dont le succès importe plus qu'on ne croit à l'avenir des Lettres françaises, lequel est, pour une si grande part, l'avenir de la patrie.

Les philosophes d'ailleurs auraient mauvaise grâce de critiquer, pour quelques faiblesses qu'on y peut découvrir, la curiosité d'autrui, quand ils ont à s'adresser des reproches autrement sérieux. N'ont-ils pas, en effet, dans la première moitié de ce siècle, poussé plus loin qu'on n'avait fait jusqu'alors, plus loin même qu'il n'était nécessaire, la curieuse recherche des opinions de leurs prédécesseurs ? Sans doute on comprend qu'ils aient craint de reproduire, sans le savoir, et de donner comme nouvelles des théories vieilles de plusieurs siècles ; on admet encore qu'ils aient cherché dans les pensées des philosophes anciens et modernes un point d'appui pour leurs propres pensées. Il est bon, il est sain, nous en convenons avec eux, de vivre dans le commerce des grands esprits, mais c'est à condition de ne prendre que le meilleur de leurs pensées, sans s'attarder à d'infimes détails. Il les faut abandonner à ces curieux de profession qui n'ont ni le goût, ni peut-être la force de penser par eux-mêmes, et qui nous rendent le service d'analyser ces mille petites philosophies qui pullulent entre les grandes Écoles (les seules qu'il importe d'étudier directement) et remplissent les intervalles qu'elles laissent entre elles de leurs innombrables et médiocres conceptions.

Travail ingrat d'ailleurs, et qu'on ne s'étonnera pas de voir, comme la toile de Pénélope, sans cesse défait et refait, si l'on réfléchit à la pénétration dont il faudrait être doué pour suivre, dans ses progrès et ses détours, une pensée qui s'est développée peu à peu, qui a varié, — ce

ne serait pas sans cela une pensée humaine, — qui s'est plus d'une fois corrigée et contredite, qui n'est parvenue qu'aux derniers jours à se posséder moins imparfaitement, quand la fin de la vie n'a pas elle-même précédé celle de ce long travail. Pour une pareille tâche ce n'est pas assez d'une curiosité laborieuse, il faudrait presque du génie : on peut mieux l'employer. Ceux qui ont reçu de la nature le moindre pouvoir de penser ne refuseront pas sans doute de consulter leurs prédécesseurs, mais ils se garderont bien de se mettre servilement sous leur dépendance, davantage encore de vouloir dissiper toutes les obscurités de leurs systèmes.

Qu'ils se rappellent ce qu'il nous en a coûté pour avoir, poussés d'une curiosité indiscrète, tenté de pénétrer, au début de ce siècle, tous les mystères de la philosophie allemande. Villers, Portalis, Madame de Staël, Victor Cousin à leur suite, n'aperçoivent d'abord qu'un seul aspect de la doctrine de Kant : la glorification du devoir, et une grandeur morale qui contrastait avec les abjections du matérialisme contemporain. Cette noblesse de caractère qui appartenait surtout à l'homme, et se réflétait dans quelques pages éloquentes de ses écrits, ils l'attribuent, sans hésiter, à sa philosophie tout entière, dont ils n'ont découvert ni le vice radical, ni les funestes conséquences. On la célèbre, on l'exalte, on la répand, avant de l'avoir sérieusement étudiée, avant de l'avoir assez bien comprise. Nous sommes encore, à l'heure présente, après quatre-vingts ans écoulés, les victimes de cette ardeur irréfléchie, de cette imprudente curiosité. Nous devons, pour une grande part, à ces apologies prématurées, répétées de bouche en bouche par des disciples trop dociles, une partie des maux dont souffre la philosophie française ;

un scepticisme raffiné d'où le pessimisme devait bientôt sortir, un idéalisme nuageux, un spiritualisme énervé, doutant de lui-même, une dispersion croissante des forces et des esprits, l'affaiblissement enfin, dans l'ordre philosophique, du génie français qui s'est consumé, durant plus d'un demi-siècle, à vouloir faire de la lumière avec des ténèbres, et une doctrine suivie avec de flagrantes contradictions.

N'adressons pas toutefois aux philosophes français séduits par des nouveautés de doctrine qui n'étaient au fond que des nouveautés de langage, plus de reproches qu'ils n'en méritent. Défendons-les même contre l'injuste accusation dont on poursuit quelques-uns d'entre eux; on la résume ainsi : « Vous n'êtes plus, après tant de théories exposées, commentées, après tant de biographies racontées dans le plus curieux de leurs détails, d'analyses achevées, puis recommencées, que des curieux incorrigibles, dépourvus de toute originalité. Vous vous êtes si bien habitués à vivre dans la pensée d'autrui que vous avez perdu la force et le goût de penser par vous-mêmes. Vous êtes allés plus loin, et pour dissimuler une faiblesse sans remède, vous aimez à dire que la philosophie serait, après tout, bien malheureuse de trouver ce qu'elle cherche, d'affirmer avec résolution les vérités qu'elle aurait enfin découvertes. Sa vraie fin, ajoutez-vous, sa vie et son bonheur c'est de s'informer çà et là curieusement, d'interroger le passé, le présent, les hommes, les livres, la nature, la conscience, et de tenir registre de leurs réponses. A cela se borne sa mission ; elle n'aurait plus de raison d'être, si elle avait le malheur de découvrir les vérités qu'elle poursuit. Ce serait son dernier jour, et elle ne serait plus la philosophie. »

J'ignore si quelques paroles jetées au hasard d'une improvisation, mais surtout mal comprises, ont pu donner lieu à des accusations aussi mal fondées, mais j'affirme que pas un philosophe sincèrement spiritualiste n'en accepterait en France, et à l'heure présente, la responsabilité. Eh quoi ! la curiosité des savants, physiciens, chimistes, géologues, naturalistes, ne ferait que traverser les phénomènes pour arriver le plus vite possible à leurs lois ; elle chercherait, d'un constant effort, à découvrir le général, et dans ce qui passe ce qui demeure toujours le même ; elle énoncerait avec une précision rigoureuse des lois qu'elle tient pour certaines, et la curiosité des philosophes, indécise et flottante, irait de faits en faits, de raisonnements en raisonnements, sans jamais conclure, de doctrine en doctrine, sans en adopter aucune ! Comme la curiosité des enfants ou des faibles d'esprit, elle n'aurait d'autre fin qu'elle-même et une égoïste satisfaction ! Non, il n'en est pas ainsi ; plus fermement que jamais au contraire les chefs du spiritualisme français divisés sur d'autres points proclament que la philosophie serait une science stérile, et qu'il faudrait la tenir en médiocre estime si, par l'influence directe des vérités absolument certaines qu'elle enseigne, elle n'aidait à former et à fortifier les caractères, à contenir les passions, à gouverner la vie. Ils savent et ils disent unanimement que cela ne se peut faire avec des vérités dont on doute, avec des vérités qu'on cherche encore ou dont le lendemain n'est pas assuré.

Soutenir que la philosophie n'a pas, à sa disposition, un seul port tranquille, un seul abri sûr, une seule affirmation qu'une affirmation contraire ne puisse remplacer, c'est manquer de clairvoyance et de bon sens. Rappeler

que la vérité étant, de sa nature, infinie, inépuisable, les philosophes ne cesseront, jusqu'au dernier jour, de découvrir et de chercher, c'est rendre hommage à la Pensée éternelle, au Dieu infini et tout-puissant, c'est s'incliner devant l'insondable mystère de sa nature, c'est l'appeler à son aide pour pénétrer plus avant dans le secret de ses œuvres. La philosophie renferme donc, à côté des affirmations précises qui sont comme le fond solide et immuable du spiritualisme, un grand nombre de questions toujours ouvertes, et sur lesquelles s'exerce notre curiosité. Dans les questions même depuis longtemps résolues, qui serait assez orgueilleux pour se flatter de tout savoir, assez envieux pour dénier à autrui le droit d'ajouter un peu de lumière à celle dont nous jouissons? On s'étonne quelquefois de voir paraître, à des intervalles assez rapprochés, un livre nouveau, souvent même un livre remarquable et digne de tous les éloges [1] sur la *Liberté* ou sur la *Raison*. Est-ce à dire qu'on doutait sérieusement de leur réalité? En aucune façon; mais il faut se rappeler que si ces deux nobles facultés s'exercent dans un monde fini, sur des objets et des êtres bornés, leur source est dans l'Infini lui-même, et qu'en Lui seul est écrit leur dernier mot. L'a-t-on jusqu'à présent assez bien déchiffré? A quel philosophe pourrait-on interdire l'espoir de le lire encore mieux que ses devanciers?

Enfin, Messieurs, gardons-nous de l'oublier: un excellent moyen de découvrir plus sûrement la vérité, c'est de

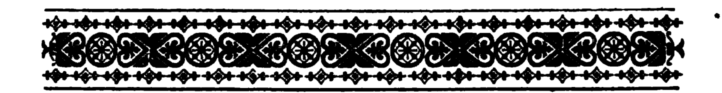
---

[1] Et par exemple, sans faire tort à ceux qui les ont précédés, le livre de M. CELLARIER sur la *Raison*. et celui de M. FONSEGRIVE sur la *Liberté*.

ne pas la chercher toujours, c'est de mettre de temps à autre un frein à notre curiosité. Nous aimons trop les explorations sans fin, nous avons aussi trop de goût pour la polémique et les batailles. A ceux qui voudraient calmer notre inquiétude, tempérer notre ardeur, volontiers nous répondrions comme Arnaud : « Eh quoi ! n'avons-nous pas pour nous reposer l'éternité tout entière ! » J'en tombe d'accord et suis persuadé que l'Éternité nous laissera bien des loisirs, mais ma conviction n'est pas moins forte que dès ici-bas nous avons le droit de jouir de la vérité, et que cette paisible jouissance, dans laquelle se retrempent toutes les facultés de l'âme, est la meilleure préparation à la conquête de vérités nouvelles. Si les philosophes, si tous les curieux, à quelque recherche qu'ils s'appliquent, savaient user du recueillement, s'ils savaient jouir, au moins en passant, dans le silence et la paix, du bien qu'ils ont acquis, on verrait parmi eux moins de découragés, moins de pessimistes, moins de sceptiques, moins d'esprits usés avant le temps par une curiosité sans trêve et un travail sans délassement. Mais à ce point où nous sommes parvenus, tout un ordre d'idées nouveau nous apparaît ; ce n'est point l'heure de les envisager : elle viendra, je l'espère, quand nous traiterons devant vous du dernier caractère de l'esprit philosophique, l'*amour de l'ordre et de son principe.*

Demeurons donc sur cette dernière réflexion, et n'oublions jamais que la curiosité, même celle de l'ordre le plus élevé, réclame, pour porter ses fruits, du repos et des trêves, que pour chercher utilement la vérité il faut, de temps à autre, entrer en conversation avec elle, et jouir de son commerce par le recueillement, la méditation, la prière. Rappelons-nous que s'il est permis de

donner çà et là dans la vie quelques instants à des curiosités inférieures, il est une curiosité plus haute, vraiment philosophique, digne de l'homme, celle qui, à travers le voile des choses qui passent nous permet d'entrevoir Celui qui ne passe point. Qu'on ne dise pas un jour de nous : ils ont respiré tous les parfums, recherché et admiré tous les spectacles brillants, éblouissants, frivoles ; ils ont prêté l'oreille à tous les sons, à tous les concerts, à toutes les voix du dehors ; ils n'ont pas su donner, dans le cours d'une longue carrière, une heure de leur curiosité au spectacle de leur âme, un quart d'heure d'audience à la Parole intérieure.



UN BEL ESPRIT DE PROVINCE AU XVII[e] SIÈCLE

RENÉ LE PAYS

DIRECTEUR DES GABELLES EN DAUPHINÉ

DISCOURS DE RÉCEPTION A L'ACADÉMIE DELPHINALE

PAR

M. PAUL MORILLOT

Séance du 27 décembre 1889.

Ma première parole sera un remerciement très sincère pour vous tous, Messieurs, qui avez bien voulu m'appeler par vos suffrages à siéger au milieu de vous, et à occuper la place qu'a laissée vide le départ de M. le capitaine Darton . Je voudrais pouvoir vous en exprimer dignement ma gratitude, non seulement en mon nom, mais au nom de cette Université de Grenoble qui nous est chère, et que vous avez voulu honorer une fois de plus dans la personne d'un de ses professeurs. Malheureusement, en fait de titres dauphinois, je ne puis

guère vous alléguer que ma bonne volonté à m'en créer à l'avenir, et aussi l'admiration bien naturelle que j'éprouve pour votre beau pays. Je ne vous apporterai donc pas aujourd'hui, comme droit d'entrée parmi vous, une contribution bien effective à cette histoire provinciale que vous reconstituez avec tant de mérite. Pourtant, si le personnage dont je voudrais évoquer le souvenir n'est pas un de vos compatriotes, il ne vous a pas été tout à fait étranger. Il s'agit d'un fonctionnaire du temps jadis, que les hasards de la vie administrative ont fixé pendant vingt-cinq ans dans cette province, et qui a fini par l'aimer plus que celle où il était né : ajoutez à cela que cet employé des finances s'est trouvé être par surcroît un poète et un écrivain délicat, très célèbre à Grenoble, estimé à Paris, digne, je crois, de retenir quelque temps votre attention, et de sortir pendant quelques minutes de l'oubli où il expie depuis deux siècles ses trop brillants succès d'autrefois.

René Le Pays, sieur du Plessis-Villeneuve, naquit bien loin d'ici, non pas à Nantes, en 1636, comme l'affirment les dictionnaires, mais à Fougères, le 28 décembre 1634 : telle est du moins la date de son baptême. Je passerai très rapidement sur la première partie de sa vie, qui n'intéresse pas le Dauphiné : on y pourrait pourtant relever plus d'un trait curieux, où l'on découvrirait déjà tout le caractère du personnage, c'est-à-dire un mélange de bonne humeur, d'optimisme et de frivolité. En 1659, âgé de vingt-quatre ans, il était attaché au cardinal de Mazarin, qui négociait alors avec don Luis de Haro et Pimentel la paix des Pyrénées : Le Pays le suivit à Fontarabie, à Saint-Jean-de-Luz et jusque sur les bords de la Bidassoa. Ne cherchons pas dans celles de ses lettres qui

datent de cette époque le moindre détail sérieux qui puisse intéresser l'histoire et qui ait trait aux fameuses conférences de l'île des Faisans : non, il n'y est déjà question que de fleurettes et de bagatelles, de la peau brune des Espagnols, de leur vin, de leur excellent chocolat, et d'autres choses de même importance. Toute une lettre est consacrée à nous raconter comment on a pêché sur la côte une pauvre baleine, qui s'y était aventurée sur la foi de la paix générale, et comment Mazarin, à qui on l'avait donnée, se hâta de la céder à Luis de Haro, par économie, dit ingénument notre auteur, « parce qu'il « eût fallu trop de beurre pour la frire ! » Insouciant et futile, enjoué et malicieux, tel se montre à nous Le Pays dès les premières lignes de son livre : tel il restera toute sa vie, au milieu des plus graves circonstances.

Nous ne le suivrons pas dans toutes ses pérégrinations, bien qu'il soit un compagnon fort agréable, mais il nous entraînerait trop loin d'ici. Recueillons simplement à la hâte un petit nombre de ses impressions de voyage. En Angleterre, il manifesta un vif étonnement à la représentation des drames shakspeariens, dont les hardiesses inquiétaient son goût classique : « Il ne se joue pas une « pièce, qu'on n'y pende, qu'on n'y déchire, qu'on n'y « assassine quelqu'un. » Il semble avoir assez peu apprécié le peuple de Londres, qu'il nous dépeint comme âpre au gain et toujours disposé à exploiter les étrangers : « On ne ferait pas faire un pas à un Anglais, si le schelling « ne marche le premier. Pour moi, je n'entends pas « leur langue ; mais il m'est admis qu'ils ne disent pas « autre chose que *schelling, schelling, schelling* éternel- « lement. » En revanche, les Anglaises lui plurent fort : il ne tarit pas d'éloges sur leur beauté, leur taille, leur

embonpoint même, plus agréable que celui des Françaises, à ce qu'il affirme. — D'Angleterre il passa aux Pays-Bas et parcourut la Flandre, cahoté dans une mauvaise charrette « assis sur une botte de paille, entre « quelque moine et une grosse Flamande ». Anvers le ravit avec ses clochers et ses carillons, mais le spectacle du peuple hollandais, si énergique et si laborieux, le frappa par-dessus tout. A maintes reprises, il vante sa constance, sa résignation stoïque dans le malheur, son orgueil national : on sent, en lisant ces lettres, qu'on est à la veille du jour où cette petite république va jouer un grand rôle dans les affaires de l'Europe. Le Pays, toujours empressé et galant, vit aussi d'un fort bon œil les Hollandaises, et il nous en a laissé une peinture bien amusante : « Elles ont toutes les cheveux d'un blond si agréable et le « teint si frais et si potelé, que la plus laide d'entre elles « passerait pour une fort belle fille à Paris. Il est vrai « que la plupart sont de belles images, et qu'elles n'ont « d'esprit qu'autant qu'il en faut pour discerner le vin de « la bière et le beurre du fromage. » Il accuse aussi ces belles personnes d'être insensibles et glacées, au point, dit-il qu' « au plus fort de la galanterie, elles mangent « une pomme ou cassent une noix avec leurs dents. »

Je n'insisterai pas davantage sur cette première période de la vie de Le Pays ; j'aurais pu en citer plus d'une jolie lettre, mais j'ai simplement voulu que le personnage ne vous fût pas tout à fait inconnu, au moment où il va s'installer pour longtemps dans notre ville.

C'est vers la fin de 1662 que Le Pays obtint de Colbert un poste dans les gabelles du Dauphiné. Cet emploi fut sans doute au début fort modeste et bien inférieur à celui qu'il exerça dans la suite. Le Pays vint ici à contre-cœur,

mécontent de son métier et regrettant l'ouest de la France, où il aurait désiré vivre. Il écrit alors à un de ses amis qui est en Saintonge : « Est-il possible qu'il n'y ait point « d'emploi dans votre province qu'on puisse me donner? « Je vous avoue que je n'aime pas celui où je suis pré- « sentement ; » et il ajoute douloureusement : « Vous « vous promenez dans les prairies de la Saintonge et sur « les bords de la Charente, et moi, je me promène au « pied des Alpes et sur les bords de l'Isère. » L'impression qu'il ressentit à son arrivée paraît avoir été celle qu'éprouvent parfois les étrangers qui viennent se fixer à Grenoble. C'est d'abord un mélange de surprise et de tristesse ; on admire un spectacle si grandiose, et l'on ressent au fond de l'âme un peu de mélancolie et d'angoisse, à la pensée qu'il faut vivre désormais entre ces murailles de rochers, si loin, semble-t-il, du reste des hommes. Écoutez ce que dit Le Pays : « Je vous avouerai « qu'en arrivant dans cette ville, j'ai été surpris. Sa « situation extraordinaire m'a donné un étonnement dont « je ne suis pas bien revenu et que vous ne trouverez « point étrange, quand je vous aurai dit qu'elle est située « dans un vallon entouré de montagnes si prodigieuses « que, quand on y est, on croit être dans un monde par- « ticulier. L'on ne sait presque par où l'on y a pu entrer, « par où l'on en pourra sortir, ni par où avoir commerce « avec le reste du monde. » Mais cette impression dura peu : il s'aperçut bien vite qu'il faisait bon vivre dans cette belle prison et qu'on y passait son temps en excellente compagnie. Quatre ou cinq ans plus tard, il déclarait qu'il y était devenu « plus honnête homme », et vous savez le sens large et libéral qu'on attribuait alors à ce mot. Le Pays va en effet passer dans le Dauphiné les

vingt plus belles années de sa vie ; aimé et choyé des habitants, il paiera en œuvres légères l'hospitalité qu'ils lui offriront ; il aiguisera et affinera son esprit au contact de cette société d'élite ; sa renommée se répandra dans tout le Dauphiné, dans le Lyonnais, dans la Provence, en Savoie et jusqu'en Piémont ; enfin, elle ira à Paris, en plein siècle de Louis XIV, s'imposer à l'attention du public, au point d'alarmer le goût sévère de Boileau. Mais c'est bien à Grenoble que Le Pays appartient, sinon par sa naissance, du moins par sa réputation et par son talent.

Employé de finances au service de Colbert et bel esprit attitré de la société dauphinoise, il remplit à la fois ces deux personnages, sinon avec le même plaisir, du moins avec le même zèle et la même conscience. Ne le plaignons pas trop d'avoir été forcé de mener de front deux occupations si diverses. D'abord, si ce ne sont pas les gabelles qui lui ont donné son esprit, elles lui ont du moins fourni l'occasion de l'exercer à Grenoble. Et puis, quoiqu'il ait médit de son métier, ce fut vraiment pour lui une précieuse ressource. Songez qu'il peut venir à l'homme de lettres le plus illustre, et à plus forte raison à un pauvre écrivain de province des doutes terribles sur l'utilité de son art : Malherbe, lui-même, ne trouvait-il pas qu'un bon poète n'était pas plus indispensable à l'État qu'un bon joueur de quilles ? Dès lors, il est consolant de pouvoir penser ces jours-là qu'on sert du moins à quelque chose, qu'on emplit de sel les greniers d'une province, comme Le Pays, qu'on fabrique des coffres et des tables, comme le joyeux menuisier de Nevers, Adam Billaut, ou qu'on fait des brioches, comme Ragueneau, le poète pâtissier de la rue Saint-Honoré, ou même qu'on fait tout simplement du pain, comme Jean Reboul, à Nîmes. On est ainsi

bien plus sûr de ne pas se tromper et de ne pas gaspiller son existence, et on a la jouissance bien rare de vivre d'une vie double, la tête dans la fantaisie et les pieds dans la réalité. Ajoutez à cela que c'est en même temps une habile précaution : si l'on est un médiocre auteur, l'employé des gabelles est une excuse toute-puissante, et si le service des gabelles ne marche pas, c'est assurément la faute du poète. Du reste, le plus souvent ces deux personnages se viennent plutôt en aide. Quel plaisir devait éprouver Le Pays, au sortir d'une tournée de finances, après avoir vérifié ses registres et pesé beaucoup de sacs de sel, à se retremper dans la conversation des honnêtes gens de Grenoble ! Quels devaient être alors son entrain et sa verve ! Et par contre, quand il avait épuisé toutes les jolies expressions du vocabulaire galant, quand il avait longtemps soupiré et qu'il était mort d'amour, en prose et en vers, pour plusieurs belles, quelles délices de retrouver son bureau et ses livres de compte ! Être condamné aux gabelles ou au bel esprit à perpétuité : voilà le vrai supplice, et Le Pays ne le connut jamais.

Et pourtant il semble qu'il n'ait pas apprécié toute sa félicité. En maint endroit de sa correspondance, il se plaint de son métier qui l'empèche d'ètre tout entier aux lettres et à la vie mondaine. A vrai dire, ses occupations n'avaient rien de bien pénible et ses loisirs devaient être nombreux, à en juger par les divers ouvrages qu'il composa et par l'assiduité avec laquelle il fréquenta les ruelles de nos précieuses de province ; mais encore fallait-il se plier à certaines sujétions, tenir une comptabilité exacte, accomplir des tournées, présider à l'emmagasinement et à la répartition du sel, faire la guerre aux faux-sauniers et à tous ceux qui essayaient de gruger le trésor royal

(besogne sérieuse, si l'on songe que le Dauphiné est la patrie de Mandrin). Le Pays remplit tous les devoirs de sa charge avec exactitude, mais avec un profond dégoût. « Je cours toute la province, j'agis, je me tourmente et « ne puis me débarrasser de mes affaires. » Le 1er mars 1672, il raconte avec dépit qu'il n'a pu aller à Lyon passer les derniers jours du carnaval, de peur de manquer une affaire et qu'il l'a pourtant manquée. Il était devenu directeur général des gabelles en Dauphiné et en Provence, et sa responsabilité avait augmenté. Comme il se trouvait à Vienne, pour recevoir un gros chargement de sel, il écrit à Mmes de M... et leur reproche par galanterie de troubler les affaires de l'État, en obsédant sa pensée. « Les affaires « qui me sont soumises sont importantes, puisque c'est « le plus grand et le plus assuré trésor de la monarchie. « Les mines d'or et d'argent ne produisent rien de si « précieux que le sel, et la France est plus riche, par la « possession de Peccais et de Brouage, que l'Espagne « par celle de tout son fameux Pérou. Je suis occupé à « remplir de sel nos plus grands magasins et vous venez « occuper mon esprit comme si je n'avais rien à faire! « Cependant ce soin est plus embarrassant que vous ne « sauriez le penser. Il faut que j'aie les yeux sur deux « cents hommes qui travaillent, sur mille qui ne font rien « et qui tous n'ont point d'autre but que de me tromper. « Il est vrai que j'emploie beaucoup de gardes et de sur- « veillants. Mais, à ne vous rien céler,

« Parmi des soins comme les nôtres
« Il faut de tous côtés sans cesse regarder,
« Et surtout il se faut garder
« De ceux qu'on croit garder les autres. »

Au fond, je ne crois pas que le Pays, malgré son zèle

apparent et son honnêteté, ait été un fonctionnaire modèle et que Colbert lui ait donné de bien bonnes notes. Le rendement de comptes l'effrayait chaque année : « Je « suis occupé à rendre mes comptes de l'année dernière, « c'est-à-dire que je suis parmi les papiers et dans les « affaires par-dessus la tête. Depuis huit jours, je n'ai fait « que calculer, compter et vérifier ; et, pour mon mal- « heur, j'ai peur d'avoir mal compté, calculé, vérifié. Je « suis en danger de faire quelque mécompte qui me rui- « nera. » Il ne croyait pas si bien dire. Une première fois, il subit une retenue de mille écus sur ses émoluments. Enfin, nous verrons quel terrible coup vint brusquement terminer sa carrière et ruiner sa fortune de fond en comble. Ce jour-là, le directeur des gabelles se vengera cruellement des dédains du bel esprit.

Si le fonctionnaire eut des déboires en Dauphiné, l'homme du monde ne connut que de brillants succès, et tout ce que nous savons de la personne et du caractère de Le Pays nous explique aisément la vogue dont il jouit si longtemps. Il nous a laissé, d'ailleurs, un *portrait* fort complet de lui-même, et nous n'avons guère qu'à nous y reporter pour le bien connaître ; car, au rebours de la mode du temps, qui faisait de ce genre une école de vanité et d'amour-propre, notre auteur s'y est peint très au naturel avec une parfaite sincérité. Il commence par une description détaillée de sa personne, sur laquelle j'insisterai peu, car nous n'avons plus aujourd'hui les mêmes raisons de nous y intéresser que les Grenoblois et les Grenobloises de 1664. Sachons seulement que ce galant et langoureux directeur des gabelles était, à vingt-huit ans, un homme assez gros, aux larges épaules, le teint frais, orné, nous dit-il, « de grands yeux, d'un

grand nez, d'une grande bouche et de grandes dents, bien assez nombreuses

> Pour manger
> Les faibles revenus de *son* pauvre héritage, »

au demeurant « ni beau ni laid », à ce qu'il prétend, « mais tenant un peu des deux », plutôt beau que laid, si l'on en croit le portrait authentique qui nous en est resté[1]; enfin, un homme exubérant et « sanguin », qui ne se consuma jamais d'amour que par métaphore. Ce joyeux vivant semble avoir été avec cela le meilleur homme du monde, sincère, obligeant et fidèle à ses amis. « Je suis « un bon gros garçon, dit-il, qui suis bon, parce que je « n'ai pas l'esprit d'être mauvais. » Nous en avons une preuve encore meilleure, ses œuvres entières, frivoles sans doute et assez insignifiantes, mais où il est impossible de découvrir la trace d'une médisance ou d'une mauvaise pensée. Chorier, qui a beaucoup connu Le Pays, en a fait ce magnifique éloge dans ses *Mémoires* (j'emprunte cette citation à la traduction de M. Crozet) : « Dans « le même temps, René Le Pays avait mis au jour ses « *Amourettes,* ouvrage très fleuri et très élégant. Dans « cet ouvrage, toutes les beautés de la langue française, « toutes les grâces et toutes les galanteries assaisonnées « de sel attique sortaient comme de leur propre source. « Il y eut cependant des méchants et des fourbes qui, je « ne sais par quelle jalousie ou malveillance, murmurè-

---

[1] Il est en la possession de la famille Le Pays du Teilleul, à Fougères. René Le Pays est représenté enveloppé d'un manteau semé de croix de Saint-Maurice (J. de la Pilorgerie, *Revue de Bretagne,* 1872, p. 418).

« rent aux oreilles de ce jeune homme, aussi bon que « spirituel, que j'étais opposé aux éloges qu'il méritait. « Jusqu'à ce jour, je le connaissais de vue, et il n'était « intervenu aucune relation entre nous ; mais, indigné « de voir répandre de pareils bruits sur mon compte, « j'allai le voir de mon propre mouvement, je me justifiai « de l'accusation portée contre moi : il me reçut au « nombre de ses amis et m'aima constamment depuis ce « jour comme je l'aimai. Ses ennemis eux-mêmes (car « l'envie est toujours hostile à la vertu) louent et vantent « son exactitude, sa finesse et sa bonne foi..... Vous ne « trouveriez certainement nulle part un homme plus spi- « rituel, plus poli et plus affable que Le Pays, et vous ne « sauriez par où il se distingue le plus, soit par son esprit « supérieur, soit par la douceur de ses mœurs, soit par « sa bonté ingénue. » Cette louange peut paraître outrée, et ce que Chorier nous dit naïvement du génie supérieur de Le Pays doit nous faire sourire : il n'en est pas moins honorable pour notre auteur d'avoir donné de lui une pareille opinion à ceux qui comme Chorier l'ont beaucoup connu.

A vrai dire, le stimulant qui poussait Le Pays à bien faire était moins le sentiment du devoir que la pensée « d'être dans l'estime des honnêtes gens ». Il semble avoir été surtout un épicurien aimable, doué de toutes les petites vertus de société qui ornent l'honnête homme du XVIIe siècle, mais incapable de se dévouer vraiment, si j'en juge par l'aveu ingénu qu'il fait de sa poltronnerie : « Je ne sais si ma personne vaut la peine d'être conser- « vée ; mais naturellement je crains fort de l'exposer et « je fuis avec beaucoup de soin toutes les occasions où il y « a quelque légère apparence de hasarder sa vie. Ce n'est

« pas que je ne sois fort brave en paroles, et que quand « j'y suis engagé, je ne fasse par honneur ce que les autres « font par courage, et j'en use en de pareilles rencontres « avec tant de fierté, qu'il n'y a guère que moi qui puisse « connaître ma faiblesse. » Voilà un singulier aveu pour un gentilhomme breton, qui se piquait de loyauté monarchique et de foi chrétienne : mais le désir d'écrire de jolies choses peut mener loin, comme on voit. Ne jugeons pourtant pas Le Pays trop sévèrement. Il a su faire dans sa vie une part honorable au devoir et s'il a aimé trop ardemment le plaisir, il ne l'a jamais cherché du moins dans un grossier libertinage : « J'aime la société, la joie « et le divertissement. Ce sont des choses qui me sont « aussi nécessaires pour vivre que la nourriture que je « prends tous les jours. Lorsque j'en ai été longtemps « privé, je sens des défaillances comme après un long « jeûne. » Mais ces plaisirs, il les veut délicats ; il veut, dit-il, que dans un repas, le vin et la viande ne soient que les prétextes de la débauche, et que l'honnête société et la liberté de l'esprit y soient les mets les plus excellents ; il aime la comédie, à condition que les acteurs jouent bien et que les vers ne soient point mauvais ; ce qu'il aime par-dessus tout, c'est une conversation libre et enjouée avec des personnes choisies et principalement avec des femmes.

Nous touchons ici au caractère propre de Le Pays, à ce qui lui a valu tant de réputation dans son temps et tant d'oubli dans le nôtre, je veux dire à sa galanterie. Qu'on veuille bien songer, pour apprécier justement le tour d'esprit de notre auteur, que la galanterie a été au XVIIe siècle, on peut le dire, la grande occupation des Français. Elle fait le fond de presque toute la littérature,

elle alimente tout le théâtre, elle a, dans certaines sociétés, des rites et des pratiques spéciales, comme chez la marquise de Rambouillet ou chez Mlle de Scudéry. L'infidélité en est l'élément dramatique, qui donne naissance à la jalousie, aux désespoirs amoureux, aux ruptures, aux réconciliations et aux mille manèges de la vie galante : on n'a qu'à jeter les yeux sur la carte du Tendre pour se faire une idée de cette géographie compliquée et subtile. Le Pays fut galant à la façon du temps, et nous verrons que pour un galant de province il joua son rôle à merveille. Ses œuvres sont pleines du récit de ses bonnes fortunes, de faveurs accordées ou de faveurs promises, de feux, de flammes et de soupirs. Mais, ce qui le distingue de la plupart des autres galants, c'est qu'il ne semble pas dupe de ses sentiments et qu'il se moque à l'occasion, tout le premier, du personnage qu'il remplit. Très désireux d'échapper au ridicule de son rôle, il a tout fait pour que la postérité ne le prît pas au sérieux.

Tout d'abord, il nous déclare, comme fera bientôt don Juan, que toutes les femmes ont également droit à être aimées, et que c'est leur être infidèle que de ne les aimer pas toutes. « Pourvu que je fleurette, je me mets « fort peu en peine, si c'est avec une brune ou avec une « blonde, avec une stupide ou avec une spirituelle, avec « le brocard ou avec l'étamine » ; et, en fait, il lui est arrivé plusieurs fois d'envoyer des protestations d'amour collectives ; il est telle de ses lettres, intitulée : *A quatre amies,* où il dit effrontément : « Je vous jure que j'ai pour « vous quatre du plus ardent amour que j'aie jamais « senti. Sans faire infidélité à aucune, je vous aimerai « toutes quatre en général et en particulier. » Pour justifier ce noble éclectisme, il faut donner au mot *fidélité* un

sens que les dictionnaires n'ont pas prévu. « Je suis persuadé qu'il n'est pas de fidélité plus grande que celle « d'être fidèle à beaucoup de personnes différentes. En « effet, quand on a promis fidélité à une seule maîtresse, « il ne faut pas en avoir beaucoup pour lui tenir parole; « mais lorsqu'on a promis fidélité à dix ou à douze, il « faut en avoir un grand fonds pour s'acquitter de sa « promesse. Pour moi, je puis me vanter d'être l'homme « du monde le plus fidèle à dix ou à douze Philis à la « fois. » Tout cela sent bien un peu le jeu d'esprit, mais il y a autre chose, si l'on veut bien s'apercevoir que Le Pays nous donne en même temps une définition de l'amour toute nouvelle : « La plupart des gens veulent nous faire « croire que l'amour n'est pas une passion volontaire, et « qu'elle a coutume de disposer de nous sans notre congé; « et moi je suis persuadé, comme d'un article de foi, qu'il « n'est rien de si faux. J'en ai dans mon cœur des preu« ves indubitables : j'aime quand je veux et je cesse « d'aimer tout de même. » Voilà qui est clair et qui explique d'un mot tout le fatras de galanterie du temps : on n'aime que quand on veut et l'on cesse d'aimer tout de même. Le cœur est la dupe de l'esprit; il croit aimer d'un mouvement spontané et c'est l'esprit qui lui a ordonné d'aimer. Le Pays a su démêler très finement en lui-même cette hypocrisie d'amour que ses contemporains n'osaient pas s'avouer à eux-mêmes. Il nous explique en même temps, avec infiniment de sincérité, comment ces protestations d'amour provisoires n'étaient pourtant pas autant d'impostures. « Dans le temps que je promets et « que je proteste et que je fais l'amant transporté, et que « mes paroles ne sont que feux et que flammes, il me « semble sentir ce que j'exprime et dire la plus grande

« vérité du monde. De sorte que, pour lors, je ne trahis « pas ma conscience. Mais je la trahirais ici, si j'assurais « qu'après avoir fait beaucoup de serments il m'en restât « le moindre souvenir, aussitôt que je trouve lieu d'en « faire ailleurs. » Ces édifiantes maximes se passent de commentaires : mais quelle ingénieuse analyse de ces amours de tête si fort à la mode au temps de la Fronde et encore à l'époque qui suivit ! La moralité n'est pas belle, mais il faut avouer que le moraliste est singulièrement pénétrant.

Tel était le personnage qui vint s'installer, en 1662, dans le Dauphiné, comme préposé au gabellier de la province. Quelle fut sa vie, pendant les vingt-cinq ans qu'il passa ici, quels furent ses amis, quels succès il trouva dans les salons grenoblois, comment il en vint à considérer le Dauphiné comme sa patrie d'élection, nous le dirons tout à l'heure. Constatons dès maintenant que s'il aima cette contrée au point de la préférer à sa vieille Armorique, la beauté incomparable de notre sol n'y fut certainement pour rien. Il partagea sur ce point les idées de ses contemporains, qui ne comprirent jamais, quoi qu'on ait dit, la poésie de la nature et qui ne s'attachèrent qu'à l'étude de l'homme intérieur. Il faut être un irrégulier comme La Fontaine pour voir dans le monde autre chose qu'une grande machine, et pour converser avec les bêtes et avec les plantes de la création. Presque tous les auteurs du siècle partagent plus ou moins sur la campagne l'opinion de Malherbe, à qui la vue de la forêt de Fontainebleau n'a arraché que ce vers surprenant :

Et j'y deviens plus sec, plus j'y vois de verdure.

Thomas Delorme lui-même ne nous a pas laissé entendre

dans ses poésies qu'il ait admiré le moins du monde ce beau pays de Dauphiné où il a vécu ; bien au contraire, il lui est arrivé d'en railler les prétendues merveilles dans ces vers que je crois inédits :

Merveilles du pays dont on dit tant de bien,
Soit dans les vers, soit dans la prose,
Vous êtes un peu plus que rien,
Mais, à dire le vrai, vous n'êtes pas grand'chose[1].

Ne demandons pas au breton Le Pays plus d'enthousiasme qu'au dauphinois Thomas Delorme. Les Alpes se prêtent mal à inspirer des madrigaux et il était malaisé à un bel esprit d'en extraire le fin du fin. Le Graisivaudan paraît encore supportable, à cause des commodités de la vie qu'on y trouve ; mais il faut voir la façon dont le pauvre directeur des gabelles en tournée nous dépeint le Briançonnais : « O Dieu ! l'étrange pays ! et comment se trouve-« t-il des hommes qui veuillent l'habiter ? Ce ne sont que « montagnes et rochers, précipices et torrents. Tout y est « affreux, rien n'y est agréable » Il est vrai que son compagnon de route, M. Dupuy, était « charmé de voir « sur les montagnes et dans les abîmes les bizarreries de « la nature. » Mais Le Pays ne se souvint, durant ce voyage, que de deux choses : de la noirceur du pain et de la laideur des femmes.

Ce n'est donc pas en artiste que Le Pays a aimé le Dauphiné : il s'y est plu pour une raison qui peut largement consoler notre amour-propre ; il a tout pardonné à Grenoble dès le premier jour, en faveur des Grenoblois et surtout des Grenobloises. « Ce vallon, ces montagnes

[1] Bibl. de Grenoble. *Recueil Meslé*, ms. U, 948, f° 56.

« et ces rochers, qui semblaient destinés du ciel pour « servir de demeure aux ours et aux autres bêtes sau- « vages, sont habités par les gens du monde les plus « civilisés et les plus polis. Les hommes y ont de « l'adresse et de l'esprit infiniment. Les femmes y sont « bien faites, et quoique montagnardes ne peuvent point « passer pour des bêtes farouches. Car si ce qu'on m'a « dit est vrai (Le Pays s'en est largement assuré depuis), « elles n'ont point d'humeur ni d'ourses ni de tigresses, « et l'on n'a point encore vu qu'elles aient étranglé ni « déchiré personne. Au reste, quoiqu'on soit ici loin de « Paris, l'humeur de Paris ne laisse pas d'y régner. On y « aime la propreté, l'éclat et la magnificence. La galan- « terie et l'esprit y paraissent plus qu'en lieu du monde. « On dit même que parmi les hommes, il s'en trouve « beaucoup qui écrivent admirablement bien en prose et « en vers, et parmi les dames quelques-unes qui s'en « mêlent, et plusieurs qui en connaissent la beauté et la « délicatesse. On dit, de plus, qu'entre l'un et l'autre « sexe, il se fait grand commerce de fleurettes et de « soupirs, et qu'on y a une si grande connaissance de « ces deux sortes de marchandises, qu'on y juge d'abord « si les fleurettes sont de balle ou de façon de maître, de « la Cour ou de la Province. Pour les soupirs, on y « connaît les degrés de leur ardeur, mieux que chez les « chimistes ceux du feu. Après cela vous demeurerez « d'accord que jamais demeure ne fut moins sauvage que « celle-ci, quoiqu'elle soit au milieu des bois et des mon- « tagnes, et qu'un honnête homme y doit passer sa vie « fort agréablement. » Voilà de quoi faire tressaillir d'aise, après deux siècles, tous les cœurs allobroges, et venger le Dauphiné des fort méchantes plaisanteries dont

Richelet l'accable dans son *Dictionnaire*. Pourtant cet éloge même ne laisse pas de provoquer quelque scrupule. Grenoble a-t-il été au XVIIe siècle un tel refuge de toutes les élégances et de toutes les lumières? A-t-il produit tant d'écrivains excellents en prose et en vers? Il est permis, sans être Richelet, d'en douter un peu et d'admirer, sans le partager entièrement, le juvénile enthousiasme de Le Pays.

Quoique le Dauphiné n'ait pas produit comme la Normandie toute une littérature, il est facile d'y surprendre néanmoins, pendant le XVIIe siècle, les traces d'une vie provinciale assez intense. Or, si jamais quelqu'un fut bien placé pour noter les petits événements de la ville et les mœurs des habitants, ce fut certainement Le Pays, étranger au Dauphiné, et par là plus à même d'apprécier cette société qui l'avait libéralement accueilli. S'il avait voulu appliquer à cette tâche son esprit caustique et observateur, il aurait pu nous laisser un tableau singulièrement curieux du Grenoble des Lesdiguières. Aussi éprouve-t-on une grande déception, quand on parcourt les deux cents ou deux cent cinquante lettres qu'il a écrites de Grenoble, de les trouver si vides de choses dauphinoises : les noms mêmes des correspondants de l'auteur sont le plus souvent dissimulés derrière des initiales, et le fond de toutes ces épîtres ne roule guère que sur cette éternelle matière d'amour et de galanterie, que Le Pays traite dans le goût impersonnel de l'époque. Pourquoi a-t-il gardé cette extrême réserve? Est-ce par prudence, pour ne pas heurter les petites passions locales? N'est-ce pas plutôt par une vanité bien mal entendue d'auteur, qui a dédaigné de mettre dans son livre tout ce qui ne servait pas à faire admirer l'esprit de l'écrivain? Mauvais calcul, et qui n'a

guère servi la renommée de Le Pays devant la postérité. Quoi qu'il en soit, il est bien malaisé d'entrevoir, à travers ces lettres, la physionomie de la vieille cité dauphinoise, et c'est à grand'peine qu'on y découvre quelque allusion à des événements ou à des personnages du temps. On n'y rencontre pas plus de deux fois, je crois, le nom de ces ducs de Lesdiguières qui étaient encore à cette époque les maîtres presque absolus de la province ; on y chercherait en vain celui de l'évêque Étienne Le Camus, ou de ce Pierre Scarron, qui eut bien d'autres titres à la vénération des Grenoblois que sa qualité d'oncle du fameux poète burlesque.

Deux lettres seulement de ce volumineux recueil sont consacrées au récit d'événements qui intéressent un peu l'histoire du Dauphiné.

Dans l'une, l'auteur dépeint l'émotion qui s'empara des esprits lorsque le jeune roi Louis XIV prépara une expédition contre Alexandre VII pour venger l'insulte faite à son ambassadeur. Cette injure avait été ressentie ici plus vivement que partout ailleurs, à cause de la personne du duc de Créqui, frère du gouverneur. Après la rupture des négociations engagées au Pont-de-Beauvoisin entre Créqui et le représentant du pape, l'abbé Rasponi, on crut que la guerre allait éclater. Les troupes du Roi étaient réunies en Dauphiné, toutes prêtes à passer les monts et à attaquer l'armée pontificale massée à Modène ; cette expédition semblait vue d'un fort bon œil dans la province, et l'on ne tarissait pas de plaisanteries, au dire de Le Pays, sur l'armée ennemie. « On dit merveilles des soldats qui « la composent et des généraux qui la commandent. Le « plus considérable de ceux-ci est un neveu du pape, qui « a reçu de son oncle la lieutenance générale, parce qu'il

« sait admirablement jouer aux échecs et que le bonhomme « a ouï dire que qui sait bien ce jeu sait fort bien ranger « une bataille. Les autres généraux, aussi bien que « ceux-ci, sont tous des seigneurs qui portent des noms « terminés en *i*, pour nous faire croire qu'ils sont génitifs « de ces illustres Romains dont les noms se terminaient « en *us* : Brutus, Pompeius, Marius. Ils jurent qu'ils « sentent dans leurs veines quelques gouttes de ce noble « sang, et que, pourvu qu'on ne les laisse pas manquer « de figues et de melons, d'éventails pendant la chaleur « et de glace à leurs repas, ils feront plus de merveilles « que ces grands hommes... Pour les soldats, on n'en « voit aucun qui ne porte avec soi son marlas, son « parasol et sa guitare, et qui ne se vante de tuer douze « Français, pourvu qu'il les puisse tirer par-dessus une « haie ou de derrière un buisson. » La raillerie continue longtemps encore sur ce ton, et la lettre finit par cette belle réflexion : « Les gens comme nous doivent regarder « les affaires d'État comme une comédie, et c'est en quoi « les particuliers sont heureux de se pouvoir divertir des « choses qui embarrassent les personnes publiques. »

L'autre lettre date de 1669, de l'époque de la grande réformation de la noblesse. L'intendant du Dauphiné, du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, M. Dugué-Bagnols, dont la fille avait épousé le cousin de Mme de Sévigné, M. de Coulanges, vint à Grenoble et y fit un séjour assez long. Le Pays nous a dépeint, en termes fort heureux, l'impression très vive que produisit la sémillante Mme de Coulanges sur les dames de Grenoble, l'agitation des « consuls » de la province qui accoururent pour soumettre à l'intendant leurs doléances, les transes des faux nobles ou des gentilshommes de noblesse douteuse en quête de

vieux parchemins, les singuliers titres qu'ils s'ingéniaient à produire pour n'être pas rayés : tout cela est présenté d'une façon amusante dans une longue lettre entremêlée de vers, où l'auteur essaie de divertir l'intendant et se plaint de n'avoir pu pénétrer jusqu'à lui.

Souvent je rencontrais un noble
Qui prétendait prouver sans titre et par raison
Que sa famille et sa maison
Étaient plus vieilles que Grenoble.
Il confessait qu'entre ses mains
Pour justifier sa naissance
Il n'avait point de parchemins ;
Mais il disait, pour sa défense,
Que par la haine de Noé,
Avec qui sa famille eut certain démêlé,
Ses titres manquant de refuge
Périrent tous dans le déluge.

Quant à Le Pays, il supposa plaisamment que sa Muse avait été appelée avec l'arrière-ban à justifier de sa noblesse, et il composa à ce sujet un petit ouvrage apologétique : *Titres de noblesse de la Muse Amourette,* où il énuméra plaisamment tous les ancêtres de sa Muse, depuis Voiture et Sarrasin, jusqu'à Jupiter et Mnémosyne.

Voilà les deux seules lettres qui intéressent un tant soit peu l'histoire de la province. Quant aux mille petits faits de la vie grenobloise, dans lesquels il eût été si curieux d'étudier le caractère de nos ancêtres et les goûts de la société du temps, il n'en relate pour ainsi dire aucun. Grenoble était pourtant déjà une ville animée, amie des réjouissances et des fêtes. Le carnaval y était fort renommé et y attirait chaque année beaucoup de monde ; en 1639, le Viennois Pierre de Boissat (Boissat-l'Esprit), y avait été bâtonné de la belle façon, en dépit

de son titre d'académicien, par les valets du duc de Lesdiguières, pour une malheureuse plaisanterie adressée à la comtesse de Sault, sa femme. Des troupes de passage se détournaient fréquemment de la vallée du Rhône pour venir donner quelques représentations dans notre ville. Le Pays en signale sèchement une le 12 juin 1668 ; dix ans auparavant Molière y était certainement venu, dans la seconde quinzaine du mois de février. Des fêtes publiques avaient souvent lieu, soit pour célébrer la conclusion d'un traité, soit à l'occasion de l'arrivée à Grenoble d'un personnage important. La vie y était en somme douce et facile pour des épicuriens, comme Le Pays, qui ne cherchaient qu'à satisfaire leurs goûts voluptueux, à manger des « perdrix succulentes » chez le restaurateur Milleran, alors à la mode, ou bien à conter fleurettes aux Dauphinoises, si peu farouches, au dire de leur ancien adorateur. Mais nous n'entrevoyons que bien obscurément à travers les lettres de Le Pays le tableau de cette société désœuvrée et spirituelle.

L'auteur nous a pourtant conservé les noms de quelques-uns de ses amis et de ses correspondants. Nous en avons recueilli un assez grand nombre pour constater que l'élégant directeur des gabelles était fort lancé dans le monde grenoblois, et fréquentait les plus hauts personnages de la province. Fut-il souvent reçu dans ce bel hôtel de Lesdiguières, tant de fois reproduit et popularisé depuis par la gravure, et fut-il admis dans l'intimité de ces duchesses et de ces ducs un peu hautains, qui surent se rendre plus utiles que véritablement chers à la ville qu'ils ont longtemps administrée ? C'est probable, mais il nous en a trop peu parlé. Nous savons du moins qu'il connut le grand ministre Hugues de Lionne et qu'il logea

dans son hôtel à Paris en 1671 ; il fut l'ami des fils de la maison, du comte qui devint premier écuyer du Roi l'année suivante, de l'abbé qui pensionna plus tard Le Sage, et du jeune chevalier. A Grenoble, il fut le commensal familier du comte Gratet du Bouchage et de sa jeune femme ; il avait composé en leur honneur un épithalame d'assez mauvais goût, et il nous a laissé plusieurs lettres à l'adresse du comte, soit au Bouchage et à Brangues, sa résidence ordinaire, soit à Aix en Provence, où il était allé solliciter pour un procès. Il était aussi le bienvenu à l'hôtel de Claveyson et dans la charmante maison que la marquise possédait à la Tronche. C'est là qu'il apportait son tribut de petits vers en l'honneur d'un perroquet, dont la mort avait été l'objet d'un tournoi poétique aussi ardent que l'avait été jadis à Paris la main d'Étienne Pasquier, ou la puce de Mlle Desroches : chacun s'en mêla à Grenoble, jusqu'au traiteur Milleran, qui abandonna ses casseroles pour la plume ; et quand ce perroquet ressuscita par la générosité du duc de Lesdiguières, ce fut un nouvel assaut de poésie, où Le Pays paya bravement de sa personne. — Citons encore le vieux Président du bureau des finances, Claude de Chaulnes, « esprit délicat, sublime et éclairé, doué d'une facilité admirable à faire des vers français, » au dire du trop indulgent Guy Allard : il nous reste un madrigal de sa façon, fort prétentieux, en tête du livre de Le Pays ; — son fils, le chevalier Paul de Chaulnes, « le plus joli garçon de la province, » pourvu d'un canonicat à Saint-André et devenu plus tard insupportable à son évêque le cardinal Le Camus, à cause de ses airs de muguet et de la coquetterie de sa toilette ; — le chevalier de Ponnat, dont la famille est célèbre en Dauphiné ; — le premier Président

au Parlement, La Berchère, qui consultait Le Pays sur ses harangues, de la même façon, j'imagine, que l'archevêque de Grenade prenait les avis de Gil Blas ; — M. du Tiger, qui semble avoir été lié fort étroitement avec Le Pays, et qui resta en correspondance avec lui, après qu'il fut parti au Caire occuper le poste de consul de France : cet ami sincère conseilla inutilement à l'auteur des *Amourettes* de composer quelque ouvrage plus sérieux et de renoncer à ces bagatelles. On pourrait encore relever bien d'autres noms, celui de Mlle de Buffevent, celui de M. Roux, conseiller au Parlement, ceux de beaucoup de personnages de Lyon, employés la plupart dans les finances ; peut-être enfin pourrait-on découvrir parmi les nombreuses amies auxquelles notre auteur a fait, sous mille formes, l'aveu de sa flamme, et qu'il ne désigne guère que par des initiales ou par des noms d'emprunt, quelques-unes des dames les plus respectées de la société du temps ; mais à ce travail, plus curieux que vraiment utile, on risquerait fort de se tromper, et il est bien plus simple de laisser ces Iris de la Tronche ou de la place Mauconseil dans l'ombre discrète où leur adorateur les a sagement reléguées.

Durant son séjour à Grenoble, Le Pays ne fut pas non plus sans contracter de solides amitiés littéraires. Nous le voyons en relation épistolaire à Paris avec le frivole abbé de Montreuil et la fantasque Mlle Desjardins, sur laquelle Tallemant nous a laissé une amusante historiette ; dans le Dauphiné même, il entra tout naturellement dans le groupe des écrivains de la province, groupe un peu clairsemé et médiocrement illustre, il faut bien l'avouer. Au premier rang brillaient Nicolas Chorier et Guy Allard, plus érudits que lettrés ; nous avons vu quel éloge Cho-

rier fit de son jeune ami ; Le Pays n'en fit pas un moins beau de Chorier dans une ode fort dithyrambique et peu intéressante, qu'il composa en son honneur. Quant à Guy Allard, il rangea plus tard l'auteur des *Amourettes* dans sa *Bibliothèque du Dauphiné,* et il nous a laissé dans ses manuscrits une lettre à son adresse. A côté de Chorier et d'Allard nous rencontrons les vrais littérateurs du Dauphiné à cette époque, et à leur tête l'avocat Thomas Delorme, le meilleur poète, hélas ! qu'ait produit la province au XVIIe siècle ; — François Boniel, poète français, latin, italien et espagnol, ce qui est beaucoup dire ; — Jacques Alluys, avocat bel esprit, auteur du *Chat d'Espagne,* qui est un roman, et de l'*Accommodement de l'Esprit et du Cœur,* dont le titre en dit assez ; — l'élégant Alphonse de Simiane, abbé de Saint-Firmin, grand convertisseur d'hérétiques et intrépide auteur de poésies galantes. Enfin, on serait peut-être en droit de citer au nombre des amis de Le Pays Mlle Serment, tendre conseillère de Quinault, aimée du grand Corneille durant tout un madrigal, et l'un des ornements du salon de Madeleine de Scudéry à Paris. Du moins, deux lettres de notre auteur sont adressées à une Gabrion Serment qui, si elle n'est pas cette savante fille (à qui on donne généralement les prénoms de Louise-Anastasie), pourrait bien être une de ses sœurs.

C'est à Grenoble, entouré de tels amis et de tels protecteurs que Le Pays composa toutes ses œuvres : l'honneur en revient donc pour la plus grande part au Dauphiné qui les a inspirées. Son premier livre fut le fameux recueil intitulé : *Amitiez, Amours et Amourettes,* qui parut en 1664 (l'achevé d'imprimer est du 15 mars) à la fois à Grenoble chez Philippe Charvys, imprimeur et libraire

du Roy, à la place Malconseil, et à Paris chez de Sercy, l'éditeur des célèbres recueils de poésies. Ce volume, joliment imprimé dans le goût des elzévirs, contient 135 lettres, la plupart amoureuses, et de nombreuses pièces de vers de tout genre, élégies, sonnets et madrigaux. Il est dédié à MM. Caset, Le Blanc et des Alluz, qui nous sont inconnus, et précédé de pièces liminaires du Président de Chaulnes, de l'abbé de Saint-Firmin et de Tiger, où Le Pays est mis bien au-dessus d'Hésiode et d'Homère. Le succès de ce petit ouvrage fut immense; il eut en deux ans plus de quinze éditions ; on le réimprima à Lyon, à Genève, à la Haye, à Cologne, à Leyde, à Amsterdam, sans parler de Paris ni de Grenoble; les esprits délicats, les femmes surtout, se disputèrent ce livre, qui plut infiniment par cet air précieux, si longtemps à la mode, si fort maltraité alors par Molière et Boileau, et pieusement regretté au fond de plus d'un cœur. La duchesse de Nemours en fut si ravie qu'elle manifesta au libraire la plus grande envie de connaître l'auteur de tant de jolies choses. Ce fut l'occasion de la seconde œuvre de Le Pays, sa meilleure à mon sens. Le 16 septembre 1664 parut chez de Sercy le *Portrait de l'autheur des Amitiez, amours et amourettes, envoyé à Son Altesse Madame la duchesse de Nemours*. La duchesse y répondit comme elle put, par l'envoi de son portrait : mais celui-là n'était peint qu'à l'huile.

Cette noble protection en valut à Le Pays une autre, plus effective, celle du duc de Savoie, parent de la duchesse, et allié à la maison de France. Charles-Emmanuel II était un prince instruit, libéral, et qui pratiquait une vertu qui s'est un peu perdue depuis chez ses descendants, la reconnaissance : comme il devait son trône à la France,

il favorisait à la cour de Turin l'influence française, et il y attirait des savants et des littérateurs de l'autre côté des Alpes. Le Pays, ayant appris que ses œuvres étaient en grande faveur auprès du duc, se hâta, en 1665, de composer spécialement en son honneur un petit roman, assez médiocre, dans le goût langoureux du temps : *Zélotyde, histoire galante, à Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Savoie, Prince de Piedmont, Roy de Chypre,* etc , avec une dédicace fort louangeuse, et des sonnets de Boniel, de Tiger et de l'abbé de Saint-Firmin. Dès lors, Le Pays fut en relation suivie avec la cour de Savoie; nous avons deux lettres de Charles-Emmanuel adressées à notre auteur : dans l'une, il le remercie de l'envoi de *Zélotyde ;* dans l'autre, il le nomme chevalier de l'ordre de Saint-Maurice, et chaque fois il signe : *Votre bon amy.* Le Pays parut lui-même à la cour, à Turin, où il fut invité aux fêtes de la Saint-Hubert, et où il fut magnifiquement traité par son hôte.

D'autres honneurs venaient encore flatter sa vanité. Le pape lui-même, non pourtant celui dont il avait, en 1663, raillé les velléités belliqueuses, mais un de ses successeurs, Clément X, le nommait *miles et comes palatinus,* et du même coup décernait le même titre à ses deux frères, Gilles et Julien Le Pays (les diplômes en ont été conservés) : je veux bien croire que le digne pontife, alors âgé de quatre-vingt-deux ans, n'avait pas lu très en détail ces *Amitiés,* ces *Amours* et ces *Amourettes,* qu'il récompensait d'une manière aussi inattendue.

Enfin, à défaut de l'Académie Delphinale qui n'existait pas encore, l'Académie d'Arles désira recevoir Le Pays, et lui fit dire qu'il n'avait qu'à se présenter pour être élu par des suffrages unanimes; nous avons le remercie-

ment qu'il adressa peu après à ses nouveaux collègues.

Pendant ce temps, il faisait paraître un nouveau recueil de Lettres et de pièces de vers, dans le genre des *Amitiés...;* ce sont les *Nouvelles Œuvres de M. Le Pays,* en deux parties, chez Charles de Sercy, à Paris, 1672, dédiées à M. Berthelot, commissaire général des poudres et salpêtres de France ; c'est dans ce volume que se trouvent le plus de choses dauphinoises, et notamment l'ode à Chorier. Pour être complet, il faut encore mentionner de mauvais *Vers sur les conversions des années 1685 et 1686,* qui parurent à Valence à l'occasion de la Révocation de l'Édit de Nantes. C'est un chant de joie en l'honneur du grand acte, et, au milieu de beaucoup d'injures, une exhortation bien peu persuasive à l'adresse des protestants :

Il faut vous convertir et vous convertir tous.
Allons, vite à la messe ! Allons, troupe mutine !

Le privilège royal attribue ces vers à Le Pays : on aimerait mieux pouvoir en douter ; en tout cas, cette poésie fait plus d'honneur au *comes palatinus* qu'au poète.

Ce long et heureux séjour en Dauphiné devait être subitement interrompu en 1687 par la plus imprévue des calamités. Le Pays s'étant associé pour certains recouvrements avec un traitant qui fit banqueroute, on lui réclama, après huit ans, la somme du débet qui se montait à 214,000 livres, c'est-à-dire à dix fois environ la valeur de son patrimoine. Confiant dans son bon droit, il resta à Grenoble et tenta d'intéresser de loin à sa cause de puissants personnages ; il dédia, à cette occasion, à Mme de Maintenon le *Démêlé de l'Esprit et du Cœur ;* il adressa au roi une supplique en petits vers pour le féliciter de sa

convalescence et pour implorer son appui; il prétendit qu'il avait demandé autrefois à être déchargé de cette société et qu'on y avait alors consenti; il allégua sa bonne foi, sa probité si connue, trente ans de loyaux services dans les finances :

Parmi les gens de mon métier
Je suis un si rare modèle,
Que depuis trente ans financier
Je me trouve pauvre et fidèle.

Rien n'y fit : il fut condamné à payer; c'était la ruine de sa fortune et l'écroulement de toute sa vie. Désespéré, il courut à Paris et quitta, en 1687, ce Dauphiné où il ne devait jamais revenir : il ne l'abandonna pas du moins sans lui adresser de touchants adieux :

Adieu, mon joly voisinage,
Adieu, trop charmant Dauphiné
Que j'aime cent fois davantage
Que le pays où je suis né.
Adieu, vos douceurs si touchantes,
Adieu, vos perdrix succulentes !
Maudit traité ! maudit procès,
Digne de mes rimes plaintives !
Je plains les maux que tu me fais,
Moins que les biens dont tu me prives !

Il exhala sa douleur dans un flot de petits vers fort agréablement tournés, qu'il adressa au Roi, au contrôleur général Le Pelletier, à Mme de Maintenon ! Il se vengea même assez plaisamment de l'arrêt des juges, en composant une jolie supplique : *A M. de Corneille* (Thomas Corneille, qui était de l'Académie et qui s'occupait de langage) *contre le mot* SOLIDAIREMENT *qui m'a fait perdre mon procès.*

Mais tout cela ne rétablissait pas ses affaires. Le con-

trôleur général lui fit pourtant obtenir la ferme des tabacs pour relever sa fortune ; mais il était besoin pour cela d'une grosse mise de fonds, qu'aucun banquier ne voulait lui fournir ; il lui fallait de plus aller en Amérique, ce qui l'effrayait un peu ; à trente ans, il fût parti bien volontiers, nous dit-il, mais à cinquante-quatre ans !

> Un tel climat est agréable,
> Mais pour les gens à cheveux gris
> L'Hôtel des Fermes à Paris
> Est un séjour plus convenable.
> Dans la jeunesse il est fort beau
> De faire un si charmant voyage :
> Quand on est vieux, il n'est pas sage
> De chercher si loin son tombeau.

Il refusa donc, et il se contenta, en guise de remerciement, de composer deux *Éloges* en vers *du Tabac en poudre* et *du Tabac en fumée,* et de les faire répandre dans les bureaux du royaume pour augmenter le débit.

Il finit pourtant par obtenir ce qu'il désirait : un poste modeste dans les finances, à Paris, où il attendit avec anxiété l'effet du suprême recours qu'il avait adressé au roi pour être déchargé de la grosse somme exigée. Pendant dix-huit mois, il vécut misérablement, dans une petite chambre de la rue du Bouloi, sans linge, sans vaisselle, sans tapisserie : il avait mis en sûreté tout son petit patrimoine :

> Je n'avais chez moi que deux draps
> Avec un lit de friperie,

nous dit-il ;

> Le matin, dans mon oraison,
> Je disais : Mon Dieu ! je me lève,
> Pour coucher peut-être en prison.

Cette idée de la Bastille ou de l'Abbaye l'obsédait : que

lui aurait servi alors sa petite Muse, si vive et si légère? Eût-elle pu résister à ce régime?

> Je ne sais point chanter en cage,
> Le grand air plaît aux vieux oiseaux.

Il songeait un peu à se retirer à la cour de Turin : mais cette fuite, loin de sa patrie et de son roi, lui semblait presque aussi horrible que la prison. L'arrêt libérateur, si longtemps attendu, vint enfin le 1er mars 1689 ; mais c'était trop tard pour que le pauvre homme, si cruellement frappé, pût reprendre à la vie et au bonheur qui venait lui sourire une dernière fois. Un an plus tard, le 30 avril 1690, mourait obscurément, oublié de tous, le joli directeur des gabelles, qui avait si longtemps gazouillé dans le Dauphiné ses amitiés, ses amours et ses amourettes.

Par un hasard curieux, René Le Pays fut inhumé dans l'église Saint-Eustache, tout près de son maître et de son modèle en bel esprit, Vincent Voiture. Bien souvent déjà son nom avait été rapproché de celui du célèbre habitué de l'hôtel de Rambouillet. Ses ennemis l'appelaient par dérision le *singe de Voiture,* et Boileau avait fait allusion à ce surnom dans une ses satires. Ses amis au contraire lui faisaient gloire de cette ressemblance ; Thomas Delorme le saluait en ces termes :

> Illustre concurrent de l'illustre Voiture.

Alluys le mettait sur le même rang que Voiture et Balzac « pour les lettres galantes et pleines d'esprit ». Lui-même dans la préface de ses *Amitiés* proclame qu'il a suivi de loin ces deux guides si illustres, et qu'il croit avoir réussi

à marcher sur leurs traces. Voiture et Le Pays sont bien en effet de même race, spirituels, maniérés, galants et frivoles. Tous deux ont été friands de cette célébrité que les sociétés de salon accordent trop libéralement et que la postérité ne ratifie pas toujours ; tous deux ont mis, selon la jolie expression de Sainte-Beuve, toute leur fortune en viager, si bien qu'aujourd'hui il n'en reste plus rien, ni le capital, ni les intérêts ; nous ne leur redevons rien : ils ont si peu pensé à nous que nous serions un peu naïfs de trop songer à eux et d'entretenir une gloire qu'ils ont volontairement dissipée de leur vivant. Voiture pourtant a été plus heureux : le fils du marchand de vins d'Amiens a eu la chance de vivre quarante ans plus tôt, d'être présenté à la marquise de Rambouillet, et là, malgré sa petite taille et sa physionomie niaise, de devenir le lion de la société la plus célèbre qui fût alors, le favori de la belle duchesse de Longueville, de l'incomparable Mlle Paulet, de toutes les chères et les précieuses du grand monde. Le Pays, lui, n'a été un lion qu'à Grenoble : et, quelles qu'aient été ses prétentions, il a toujours un peu senti le provincial ; en matière de galanterie, il a fait du mieux qu'il a pu, mais il n'a pas atteint la désinvolture, l'impertinence, l'invention et la parfaite bonne grâce de Voiture. Après tout, ce n'est pas tout à fait sa faute ; à Grenoble, les duchesses lui ont un peu manqué, les poètes aussi et les gens de lettres, et surtout cet air de Paris que les provinciaux peuvent bien prendre, mais qu'ils ne savent pas attraper. Voiture reste le maître du genre, et Le Pays n'est pas de taille à lui disputer cette royauté.

En revanche, vous avouerai-je que Le Pays possède, à mon sens, quelques qualités charmantes, que l'on risque-

rait fort de ne pas trouver dans Voiture ? J'ai essayé de montrer que sous ce personnage précieux et galant il y avait un homme simple et droit, doué d'une bonne santé et d'une joyeuse humeur. Son œuvre s'en est heureusement ressentie : il y circule à certains endroits une verve franche et gauloise, une malice naïve qui plaît d'abord ; on n'y sent plus alors l'élève maladroit de Voiture, mais plutôt le contemporain de Molière et de La Fontaine. Le Pays, ne l'oublions pas, est de la meilleure époque du siècle de Louis XIV : vous en avez pu juger par sa langue si nette et si pure ; il appartient à cet heureux temps où l'on avait peu d'orthographe et beaucoup de style, et où la moindre femmelette de la cour écrivait avec plus de délicatesse que nos diplomates d'aujourd'hui. Le Pays n'a pas été seulement un bon écrivain : il a été, par certains côtés, un homme de goût et de bon sens ; les appréciations littéraires que l'on peut recueillir dans ses œuvres sont toutes excellentes ; par exemple, il y a telle de ses lettres où il épluche les quatorze vers d'un sonnet que lui envoie un jeune poète et où il lui montre, clair comme le jour, qu'il n'a rien fait qui vaille : c'est tout un *art poétique,* en exemples, sinon en préceptes. Dans la jolie pièce, où il recherche les titres de noblesse de la Muse Amourette, il porte les jugements les plus équitables sur Malherbe, sur Ronsard et sur la plupart des poètes. Il avait admiré Racine dès sa première tragédie, et il faisait le plus grand cas de Molière, dont il lisait quelques scènes bien souvent le soir, nous dit-il, avant de s'endormir. Pour un provincial de 1665, ce n'est déjà pas si mal ; mais il y a mieux, et voici ce qui fait peut-être le plus d'honneur à Le Pays.

Dans la troisième satire, Boileau avait, sans l'ombre

d'un prétexte, attaqué vivement Le Pays, et porté sur lui un jugement aussi inconsidéré que malveillant :

> Le Pays, sans mentir, est un bouffon plaisant,
> Mais je ne trouve rien de beau dans ce Voiture.

Traiter Le Pays de simple *bouffon,* c'est à peu près aussi juste que d'égaler Voiture à Horace. Il faudrait citer toute entière la lettre que Le Pays écrivit peu de temps après à son ami Tiger, qui lui avait envoyé un exemplaire des satires de Boileau : il est impossible de répondre avec plus d'esprit et de modération à l'intempestive sortie du satirique. Il commence par faire le plus bel éloge de son adversaire : « Que ce Monsieur Boileau sait enfermer de « choses en peu d'espace, et que son petit livre fournit « de belles leçons aux faiseurs de gros volumes ! Il faut « avouer que ce galant homme est né avec un génie fort « heureux, puisque ceux qu'il maltraite sont obligés de « l'approuver comme ceux qu'il loue. N'admirez-vous « pas avec moi les charmes de son style, qui chatouille « en piquant, qui nous mord et nous fait rire ? Si tous « les auteurs qu'il a attaqués ne font son éloge, ils achè- « veront de se décrier. Pour moi, qui n'ai pas sujet d'en « être satisfait, puisque en passant il m'a donné quelques « atteintes, je ne laisse pas de louer la main d'où me « vient le coup et d'en publier partout l'adresse. Je vous « dirai plus, Monsieur, je voudrais que mon nom et mes « ouvrages fussent plus souvent l'objet de ses satires.... « Si j'ai du chagrin contre lui, ce n'est qu'à cause de la « peine qu'il prend sans doute inutilement. Il ne viendra « jamais à bout de l'entreprise qu'il semble avoir faite de « réformer le Parnasse, et je ne crois même pas qu'il soit « de son intérêt d'y réussir. Il est bon qu'il y ait de mé-

« chants auteurs pour donner de l'éclat aux illustres; « il est nécessaire que je fasse des vers avec un grand « nombre d'autres poètes, afin de donner matière aux « satires de M. Boileau. Si nous n'avions rien écrit de « méchant, il n'eût peut-être rien écrit de bon, et il doit « apparemment tout le brillant de ses satires à l'obscu- « rité de nos ouvrages. Quelque bruit qu'il fasse contre « nous, il nous aime sans doute. Pourquoi nous haïrait- « il? J'aimerais autant voir un procureur qui haïrait la « chicane, ou un chirurgien qui condamnerait la guerre. « Nous autres, petits auteurs, nous sommes à M. Boileau « une moisson assurée..... De sorte que, malgré les « satires du nouveau Juvénal, je continuerai à faire des « vers et je suis certain qu'au fond mes vers ne le cho- « queront pas. Molière n'a point de chagrin de voir sur « le théâtre de méchants bouffons, et Le Brun ne trouve « pas mauvais que le royaume soit rempli de peintres « ignorants. S'il n'était permis de travailler qu'aux ou- « vriers parfaits, que ferions-nous dans les provinces? « L'architecte du Louvre ne viendra pas en Dauphiné nous « bâtir des cabanes; Mignard voudrait-il quitter la cour « pour venir ici faire le portrait de ma maîtresse, et Bap- « tiste pour venir lui donner une sérénade? Et quand « j'aurai besoin d'une satire contre mon rival, M. Boileau « viendra-t-il à Grenoble pour me la faire?..... Nous le « conjurons donc de nous laisser composer nos vers pour « notre usage et de ne se mettre point en colère contre « nos Muses mal polies et provinciales. S'il était homme « de composition, je lui proposerais un accommodement. « Nous ferions un traité par lequel il lui serait permis de « faire de bons vers que nous serions obligés de lire, et « à nous d'en faire de méchants qu'il ne lirait jamais. »
Il faut avouer qu'après une pareille réponse le beau rôle

ne restait pas à Boileau. Hâtons-nous d'ajouter que le satirique n'y fut pas insensible et que, ayant rencontré Le Pays à Paris, il lui tendit cordialement la main.

C'est sous cet illustre patronage de Boileau que je veux laisser mon auteur. Cependant, avant de terminer, il me vient un scrupule. J'ai peur d'avoir abusé trop longtemps de votre attention en faveur d'un bien petit personnage et d'œuvres bien frivoles. René Le Pays est profondément oublié aujourd'hui, même des Grenoblois, et ce n'est que justice, puisqu'il a songé seulement à plaire au goût de son temps, dans ce qu'il avait de plus artificiel et de plus éphémère. Pourtant, il n'est peut-être pas inutile, pour mieux connaître notre grand XVIIe siècle, de remuer parfois la poussière des petits auteurs et de chercher à y surprendre, aussi bien que chez les plus illustres, la vie d'une époque disparue ; à ce titre, la lecture des *Amitiés, Amours et Amourettes* peut encore être instructive. Enfin, permettez-moi d'alléguer une dernière excuse au choix d'un pareil sujet : c'est que le Dauphiné qui a été pourtant une terre fertile en grands hommes, *læta viris*, et qui peut s'enorgueillir à bon droit de ses capitaines, de ses savants, de ses jurisconsultes et de ses hommes d'État, n'a pas fourni dans les lettres pures (du moins avant le XIXe siècle) d'écrivains qui se mesurent à leur taille : il semble que les premiers aient pris toutes les qualités d'énergie et d'intelligence de la race, et qu'il ne soit resté aux littérateurs que les miettes de l'esprit dauphinois, c'est-à-dire l'esprit tout court, la malice et la grâce. C'est par là que René Le Pays vous appartient ; et, quand on le connaît bien, on trouve tout naturel qu'il ait quitté son austère Bretagne pour venir prendre ses ébats dans la ville qui allait donner naissance à Gentil-Bernard.



RÉPONSE

AU

DISCOURS DE M. PAUL MORILLOT

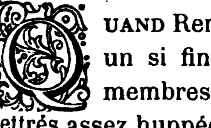
PAR

M. PAUL FOURNIER

PRÉSIDENT



MONSIEUR,



UAND René Le Pays, dont vous venez de tracer un si fin portrait, fut admis au nombre des membres de l'Académie d'Arles, assemblée de lettrés assez huppée, qui, par l'intermédiaire de Conrart, était étroitement liée à l'Académie française[1], il se contenta, pour payer sa bienvenue à ses nouveaux confrères, de les accabler de compliments qui ne se dis-

[1] Voir sur l'Académie d'Arles une communication faite par M. l'abbé Rance au Congrès des Sociétés savantes ; *Journal officiel*, 10 avril 1885.

tinguaient ni par la discrétion ni par le bon goût. « Si le voisinage du sépulcre d'Orphée, leur dit-il, donnait aux rossignols un chant plus mélodieux que le naturel, et si la lyre d'Apollon imprime même la mélodie à une pierre qu'elle avait touchée, je puis espérer que l'honneur d'être membre d'un corps si poli et si savant me fera acquérir sans peine la politesse et les sciences [1]. »

C'est ainsi qu'on parlait aux Académies de province en l'an de grâce 1668. Grâce à vous, Monsieur, nous savons une fois de plus comment on leur parle en 1889. Je ne crois pas que personne de ceux qui vous ont entendu soit tenté de donner l'avantage au grand siècle sur notre temps.

Si nous avons été charmés, nous n'en avons point été surpris. En effet, parmi ceux qui m'écoutent, il en est beaucoup pour qui vous n'êtes pas un inconnu. Les uns ont pris place dans cet auditoire d'élite que vous intéressez depuis plusieurs années à l'étude des poètes de la Pléiade, de Regnier et de Malherbe, ou des écrivains du temps de la Fronde. Les autres ont lu les ouvrages où vous avez montré ce que peut un goût exquis servi par un sens droit et une érudition étendue. Qu'il me soit cependant permis de retracer ici, au moins dans son ensemble, cette partie de vos travaux littéraires : dire quelles sont vos œuvres est encore, à mon avis, la meilleure manière de vous louer.

Une seule étude a été consacrée par vous aux lettres anciennes : c'est une dissertation que, pour vous confor-

---

[1] Voir les lettres à l'Académie d'Arles dans les *Nouvelles œuvres de M. Le Pays*, 2e partie (Paris, 1672, in-12, chez Desercy), pp. 108 et ss.

mer à la tradition universitaire, vous avez écrite en ce latin élégant dont je crains bien que la jeunesse d'aujourd'hui ne perde le secret. Le sujet en est Pline le Jeune considéré comme orateur[1]. Ni l'indépendance de votre esprit ni votre sens littéraire ne trouvent leur compte dans le Panégyrique de Trajan. Vous semblez (et ce n'est pas moi qui vous en blâmerai) n'avoir aucun goût pour cette littérature officielle et vide, encore qu'elle soit l'œuvre d'un écrivain dont on peut dire qu'il fut « élevé dans une boîte de coton par les meilleurs maîtres, » très digne d'ailleurs d'être comparé, comme l'a fait Doudan, à un joli petit serin qui chanterait en cage toute sorte d'airs qu'on lui aurait appris sur la liberté et la vertu[2]. Telle est à peu près, si je ne me trompe, votre opinion sur l'éloquence de Pline le Jeune : sans la contester, je vous abandonne ce personnage que le XVIIe siècle aurait certainement classé dans la catégorie des honnêtes gens et qui fut un avocat élégant, un homme du monde correct et un parfait fonctionnaire.

Vous étiez tout fraîchement sorti de l'École normale quand s'offrit à vous le sujet de votre premier ouvrage sur la littérature française. Par un de ces caprices de la gloire, qui ne le cèdent en rien à ceux de la fortune, un de nos bons écrivains, Agrippa d'Aubigné, oublié du XVIIe siècle, fort négligé du XVIIIe, n'a guère été remis en honneur que de notre temps. C'est par Sainte-Beuve ou sous son inspiration qu'il a été étudié de près : la publi-

---

[1] *De Plinii Minoris eloquentia* (thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de Paris) ; Grenoble, 1888, in-8° de 93 pages.

[2] X. Doudan, Lettre à M. Paul de Broglie, dans les *Lettres* (édit. in-12), t. III, p. 211.

cation faite, il y a quinze ans à peine, de celles de ses œuvres qui étaient demeurées inédites, a achevé de le faire connaître au public lettré. Le moment semblait donc venu de dégager une conclusion de tous ces travaux. Touchée de cette pensée et désireuse, elle aussi, de rendre à d'Aubigné un hommage mérité, l'Académie française n'hésita pas à proposer son éloge pour le prix d'éloquence de l'année 1884.

Ce n'est pas une entreprise médiocre que celle « d'embrasser en tous sens » (suivant l'expression de Sainte-Beuve) ce personnage à l'allure fière et aux aptitudes variées qui fut longtemps sous le règne de Louis XIII, le survivant et comme la relique du XVI[e] siècle dont il peut être considéré comme l'un des représentants les plus complets. L'homme du XVI[e] siècle — au moins l'homme de la seconde moitié de ce siècle — est avant tout un soldat, la guerre étant l'occupation naturelle et nécessaire de ces générations qui ont vu le frein social se relâcher et toutes les autorités s'ébranler. La guerre que fait ce soldat est d'un genre particulier : c'est la guerre civile, c'est-à-dire la guerre à la fois incessante et implacable, lutte d'embuscades et d'escarmouches, de surprises et de trahisons bien plus que de batailles rangées, où le soldat est obligé à toute heure de tendre toute son énergie. Là, il ne lui suffit pas d'être brave, il lui faut être prudent, défiant, rusé ; parfois, sous l'empire de la nécessité ou de la vengeance, il devient impitoyable, ce qui explique les milliers de bêtes furieuses que, d'après Montaigne, ce siècle aurait produits ; d'Aubigné, qui n'y va point par quatre chemins, déclare compter parmi ses compatriotes beaucoup d'anthropophages. Et cependant les contemporains des derniers Valois ne sont pas des barbares ; rap-

pelez-vous que l'homme de ce temps a été formé par les leçons de la Renaissance, c'est-à-dire d'une époque où, dans toutes les branches du savoir, l'esprit humain, surexcité par les découvertes nouvelles, tire un large profit de la connaissance de l'antiquité classique dont le moyen âge lui a transmis la culture comme une de ses traditions les plus précieuses. Rappelez-vous qu'à cette époque les maîtres de la jeunesse ont la prétention d'introduire l'homme dans toutes les provinces de la science et de l'art : quand ce procédé d'éducation s'applique à une nature bien douée, cette nature ne tarde pas à refléter toutes les tendances et toutes les aspirations de son temps. Telle est l'histoire de d'Aubigné ; par son origine, il appartient à la noblesse protestante et batailleuse ; l'éducation en fait un savant et un lettré ; la flamme intérieure, si vive qu'aucune déception ne pourra l'éteindre, le soutient à travers toutes les vicissitudes d'une vie troublée jusqu'à son dernier jour. C'est ainsi qu'on retrouve à la fois en lui, suivant les aspects et les jours, un capitaine de reîtres, un huguenot puritain, un théologien controversiste, et encore un historien, un érudit, un musicien, un poète à l'inspiration mystique ou galante, satirique ou amoureuse, un gai et gaillard compagnon, et par-dessus tout un sectaire souvent fanatique. Il ne se borne pas à écrire avec l'épée de petits vers dont il dit au Dauphinois Expilly que « le langage sent la mèche et la poudre [1] ; » en même temps, il compose des œuvres

[1] On trouvera les lettres à Expilly dans le tome Ier des *Œuvres complètes* de Théodore-Agrippa d'Aubigné, publiées par MM. Réaume et Caussade. (Paris, 1873, in-8°.) La lettre mentionnée au texte se trouve à la page 367 ; elle est du 1er juin 1623.

de piété, par exemple des commentaires sur les psaumes ; dans ses *Tragiques,* il célèbre les martyrs et maudit les persécuteurs de sa foi; il raconte dans son *Histoire universelle* les événements de son époque ; enfin il consacre des volumes à chanter les dames et la galanterie. C'est le même homme qui apparait à Henri IV comme l'austère champion de la Réforme, et qui s'assied à la table de du Guast, avec Brantôme, Ronsard, du Baïf, des Portes et l'évêque de Dol, pour disserter à perte de vue sur l'amour, ses incommodités et commodités, le bien et le mal qu'il apporte [1]. Vraiment Brantôme pouvait bien dire de d'Aubigné qu'il était « bon pour la plume et le poil [2]. »

Tel était le personnage dont, à l'appel de l'Académie française, vingt-quatre concurrents entreprirent l'éloge. L'un d'eux parut à ses juges de beaucoup supérieur à ses rivaux : ce vainqueur, c'était vous, Monsieur ; vous aviez marqué vos débuts par une œuvre que des maîtres eussent pu vous envier.

Faut-il l'avouer, quand, il y a quelques années, ne vous connaissant encore que de nom, j'ouvris pour la première fois votre éloge de d'Aubigné [3], ce ne fut pas sans quelque défiance. J'avais ouï parler de ce genre un peu artificiel des éloges académiques ; je n'étais pas sans connaître, au

---

[1] Brantôme, *Les Dames,* dans l'édition des œuvres de Brantôme donnée par la Société de l'Histoire de France, t. IX, p. 113.

[2] Brantôme, *les Couronnels françois ; Œuvres,* t. V, p. 434.

[3] Paul Morillot, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée de Dijon; *Discours sur la vie et les œuvres d'Agrippa d'Aubigné,* prix d'éloquence décerné par l'Académie française (20 mars 1884). Paris, 1884, in-8° de 64 pages.

moins de réputation, Thomas, le législateur du genre. Un jour la fantaisie m'avait pris de lire un éloge qu'il fit en 1760 du chancelier d'Aguesseau : si j'avais pu y relever, dans les notes, quelques renseignements utiles, le texte ne m'avait présenté que le néant de phrases pompeuses contenant un éloge vide et banal. Il me souvient encore d'un passage du début, qui est ainsi conçu : « Je peindrai dans d'Aguesseau le grand magistrat, le savant profond, l'homme juste. O mes concitoyens, daignez m'entendre ; l'éloge des grands hommes est la leçon du monde[1]. » Visiblement l'orateur qui commence son discours sur ce mode ne représentera jamais qu'un héros factice : le seul témoignage qu'il pourra ensuite se rendre sera celui d'avoir augmenté les productions de la littérature ennuyeuse.

Étant données ces dispositions, il est facile de deviner quelle agréable surprise j'éprouvai en lisant votre discours. Au lieu d'une image de pure convention, j'y découvris le portrait d'un homme vivant, agissant et souffrant, avec toutes ses grandeurs et toutes ses faiblesses, d'un homme qui s'abandonne sans réserve à toutes les passions de son temps. Et la vie de cet homme était racontée en une langue saine et sobre, ses fautes étaient librement jugées, son esprit de sectaire violent et fanatique justement condamné par un critique indépendant et très expert dans les choses du goût, si bien que cette œuvre offrait un ragoût délectable à tous ceux que d'Aubigné lui-même appelait « les gentils esprits qui ont

---

[1] *Éloge de d'Aguesseau,* discours qui a remporté le prix de l'Académie française en 1760, par M. Thomas, professeur en l'Université de Paris, au collège de Beauvais. Paris, chez B. Brunet, 1760.

le palais bon pour la lecture. » Aussi dans ma joie je m'empressai de ratifier l'appréciation qu'avaient formulée sur votre discours ceux mêmes qui l'avaient couronné et de le reconnaître pour l'œuvre (j'emprunte leurs expressions) « d'un vrai lettré, d'un érudit élégant et d'un savant sans pédantisme[1]. » J'avoue sans peine que vos travaux ultérieurs ne m'ont pas fait changer d'avis.

Par votre étude sur d'Aubigné vous aviez effleuré cette première moitié du XVIIe siècle, transition très intéressante entre l'anarchie qui finit, non sans convulsion, et le bel ordre qui tend à s'établir. L'individualisme à outrance qui caractérise la période des guerres civiles avait naturellement entraîné autant d'exagérations dans le domaine des lettres que d'excès dans la société politique : joignez à cela les influences étrangères auxquelles le Français obéit parfois avec un irrésistible engouement : on comprend sans peine que l'emphase et la subtilité dans la pensée comme dans l'expression aient menacé d'étouffer les qualités délicates de l'esprit national. Pour réduire les lettres françaises aux règles du devoir, il ne suffit pas de l'influence de Malherbe ; ce ne fut pas trop du travail de plusieurs ouvriers, à l'un desquels vous avez récemment consacré un volume présenté à la Sorbonne comme thèse de doctorat : j'ai nommé Paul Scarron[2].

Dans ce volume vous traitez successivement avec un

---

[1] Rapport de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française, sur les concours et ouvrages couronnés.

[2] Paul Morillot, chargé de cours à la Faculté des lettres de Grenoble : *Scarron, étude biographique et littéraire,* thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris. Paris, 1888, in-8° de 432 pages.

égal bonheur de la biographie de Scarron et de son rôle littéraire. Je n'ai point la prétention de résumer ici les faits nombreux que met en lumière votre érudition simple et sans prétention, ni même d'indiquer toutes les conclusions auxquelles vous êtes arrivé ; il faudrait pour le faire excéder de beaucoup les limites que me laissent nos usages et l'attention indulgente de cette assemblée. Tout au plus tenterai-je d'exprimer l'impression d'ensemble qui se dégage de la lecture de votre ouvrage en ce qui touche la personne et l'œuvre de Scarron.

Pour l'homme vous êtes plein de compassion et de sympathie ; mais ce sentiment ne vous aveugle pas sur les défauts de votre héros. Vous passez condamnation sur la licence dont il donna trop souvent l'exemple dans sa conduite, et dont ses propos comme ses écrits gardèrent jusqu'à la fin l'ineffaçable empreinte : cependant vous faites remarquer qu'il ne fut ni meilleur ni pire que beaucoup de ses contemporains, et vous blâmez, non sans raison, l'injustice de l'opinion publique qui fait volontiers de lui le bouc émissaire de sa génération. Vous convenez aussi que Scarron céda trop souvent à un autre péché capital, la paresse ; en vérité il ne fait d'effort que quand il est pressé par le besoin, et son effort se réduit à ce qu'il faut pour remplir sa bourse : il travaille vite et négligemment. On sait d'ailleurs que pendant toute sa vie il fut aux prises avec les difficultés financières ; quand les produits de la publication de ses œuvres et les revenus de sa prébende de chanoine du chapitre du Mans (dont sans avoir reçu les ordres il fut jusqu'à son mariage un membre très indigne) ne suffisent plus à lui assurer sa subsistance, il s'adresse sans vergogne aux grands, à Mme de Hautefort, plus tard à Fouquet, sauf à s'exposer

aux dédains des gens bien rentés et naturellement un peu pharisiens, qui, comme Chapelain, rangent le malheureux Scarron parmi « la canaille intéressée » des flatteurs de l'opulent surintendant[1] : il est vrai que parmi cette canaille et même au premier rang figuraient aussi Pellisson et son amie Mlle de Scudéry. — Scarron ne se borne pas à solliciter les grands. En France il y a toujours eu une ou plusieurs classes de gens qui se sont considérés, sans qu'on sût trop pourquoi, comme investis du droit de vivre aux dépens de l'État : or (c'est vous qui le dites, Monsieur), l'État semble à Scarron tout naturellement fait « pour protéger les gens de lettres et les sauver de la misère. » Aussi a-t-il la pensée de recourir au Trésor royal. Ce procédé peut réussir, mais à la condition que les gens de lettres soient doués d'un flair particulier qui leur fasse discerner le puissant du jour et celui de demain et qui leur évite de se compromettre avec les coteries ou les partis destinés à être vaincus. En plus d'une reprise, Scarron manqua de ce flair ; notamment il commit une faute lourde, sa Mazarinade, dont il dut souvent se repentir. D'ailleurs, il faut le dire à son honneur, Scarron était peu fait pour devenir un politique habile : imaginez qu'il garda une reconnaissance profonde à sa protectrice, sainte Hautefort, comme il l'appelait, même après qu'elle eut été définitivement renvoyée de la cour par la jalousie du cardinal Mazarin. D'autres, bien plus prudents, comme par exemple le commandeur de Jars, cessèrent immédia-

---

[1] *Lettres de Chapelain* (publiées par M. Tamizey de Larroque dans la collection des *Documents inédits de l'Histoire de France*. Paris, 1888, in-4°), t. II, p. 155.

tement de voir celle dont ils avaient été les amis ; notez que ce personnage avait, au dire de Mme de Motteville, la réputation de ne manquer point de fidélité en amitié, et jugez par là de l'héroïsme du pauvre Scarron[1].

Cependant, ni pour cela ni pour autre chose, Scarron ne se considéra comme un héros : ce chétif paraît trop vivement touché des bontés de ceux qui le protègent pour n'être pas simplement fidèle et reconnaissant. Au fond, la nature de Scarron n'est ni jalouse ni méchante : il n'est nullement enclin à l'aigreur ; c'est ainsi qu'il reste gai au milieu des incessantes souffrances que lui cause son implacable maladie. Point de fiel dans son rire ; pas même cette amertume contenue du rire de Figaro ; il rit parce qu'il sent en lui une source intarissable de franche gaîté et de verve gauloise ; il rit parce qu'il aime à rire, parce que son humeur satirique lui représente toutes personnes et toutes choses sous des traits plaisants, quelquefois parce qu'il a hâte de se moquer le premier de sa personne pour éviter la raillerie d'autrui. Ce n'est point qu'il ne sente très profondément ses souffrances ; comme, en dépit de tous ses désordres, il n'a jamais appartenu au parti des libertins, il lui arrive d'exprimer sur ses maux des sentiments inspirés par les doctrines les plus élevées du christianisme. Jugez-en par ces vers qui terminent une de ses pièces intitulée Stances :

Je murmure souvent, me sentant tourmenter,
Accusant de mon mal l'auteur de la nature,
Mais ce Dieu dissimule et laisse dépiter
Son insolente créature.

---

[1] *Mémoires de Mme de Motteville* (collection Michaud et Poujoulat, t. XXIV), p. 66.

Cet excès de bonté rend mon esprit confus;
Car j'ai trop mérité le tourment que j'endure;
Mais pardonne, Seigneur, je ne murmure plus,
Que mon mal s'aigrisse, ou qu'il dure.

Bénissant ton saint nom, je fais ce que je dois,
Tu fais ce que tu dois, exerçant ta justice.
Mais augmente, Seigneur, ma constance et ma foi
Si tu veux croître mon supplice.

Ainsi, malgré ces intolérables souffrances, par résignation, par raison, par tempérament, Scarron demeure gai. Cette gaîté, au milieu des tortures, voilà, à votre avis, Monsieur, « le vrai prodige de la vie de Scarron ». Je ne puis que me rallier à votre suffrage et lui pardonner beaucoup à cause de sa belle humeur, n'ayant jamais manqué d'admirer sincèrement ceux qui savent souffrir sans s'aigrir.

Vous nous avez fait connaître l'homme; sous votre conduite, Monsieur, essayons maintenant de nous rendre compte du rôle de l'écrivain.

Qui s'attache aux œuvres principales de Scarron (j'entends par là, d'une part, les poésies burlesques, pièces détachées, poèmes héroïcomiques ou comédies et, d'autre part, les œuvres en prose, *Roman comique* et *Nouvelles*[1]) est nécessairement amené à s'en expliquer avec vous le dessin général, par la pensée d'une réaction tentée au nom du bon sens contre les influences qui gouvernaient la littérature au commencement du XVIIe siècle. Deux écoles y dominaient impérieusement : l'une, celle qui est issue de la Pléiade, héritière du siècle précédent, orgueil-

[1] On trouvera à la fin du livre de M. Morillot une bibliographie des *Œuvres de Scarron*.

leuse autant qu'étroite, fatiguant le public par son imitation à outrance des modèles antiques, épuisée d'ailleurs pour n'avoir su renouveler ses procédés ; l'autre, celle de Malherbe, qui, dans l'excellente intention de remédier aux défauts de la Pléiade, annonce le projet de régenter tout le monde avec des allures de grammairien pédagogue et menace par là d'enlever à la langue toute liberté et toute souplesse. A ces tendances viennent s'ajouter l'influence des Espagnols qui, trop souvent, oublient la mesure pour tomber dans l'extravagance, et celle des Précieuses qui érigent en principe l'affectation et l'afféterie. A ceux qui veulent se faire une idée de l'étendue du péril, je conseillerai de lire un roman en vogue, par exemple l'*Astrée ;* peut-être n'iront-ils pas bien loin dans cette lecture ; au moins pourront-ils vite apprécier le goût de l'époque, en même temps qu'ils y puiseront la matière de réflexions assises sur le sort que l'avenir réserve à nos romanciers les plus goûtés. Remarquez à ce propos que ces romans ont fait les délices des meilleurs juges : par exemple, Daniel Huet n'hésite pas à déclarer l'*Astrée* « une œuvre incomparable, l'ouvrage le plus ingénieux et le plus poli qui eût paru en ce genre et qui a terni la gloire que la Grèce, l'Italie et l'Espagne s'y étaient acquise[1]. »

A tout ce précieux qui l'entoure, Scarron, sans peut-être en avoir la conscience claire, en tout cas sans songer à se poser en réformateur littéraire par la seule force de son bon sens, opposa un remède et un exemple.

Le remède, ce furent les poésies burlesques. Scarron

---

[1] Huet, *Traité de l'origine des Romans* (7e édition, Paris, 1693), p. 188.

n'a pas créé le burlesque qui s'était développé naturellement pour des causes que vous définissez très finement; mais il y est passé maître et son nom a bien vite symbolisé le genre. Or, la poésie burlesque, et notamment la parodie, est un excellent correctif de l'emphase et de l'affectation, du grandiose et du subtil, parce qu'en grossissant outre mesure le côté ridicule, elle prouve par l'absurde la nécessité d'être simple. De tous temps, rien n'a valu le burlesque pour dégonfler l'héroïque.

Tel est le service que le burlesque rendit au XVIIe siècle. Sans doute, Scarron s'en prend plus à l'antiquité qu'à ses contemporains, par mesure de prudence d'abord, l'antiquité étant plus loin, et aussi parce que depuis le temps de la Pléiade on en avait usé et abusé. Mais en réalité, il défait aussi bien l'œuvre des Précieuses que celle de Ronsard; car, pour emprunter vos expressions, Monsieur, le burlesque « prend en tout le contrepied de ce qui se faisait dans les bureaux d'esprit [1] ». Ainsi le burlesque est en France une réaction et n'est que cela : la meilleure preuve en est qu'il tombe dès qu'il a produit son effet. Au moins est-il venu à son heure ; voilà pourquoi nous devons une large indulgence à Scarron pour tant de grossièretés et de trivialités qui, sans cette considération, seraient d'autant moins excusables de sa part qu'il savait très bien faire de jolis vers, témoin, entre autres passages, ce début si gracieux du second chant du *Typhon* :

La rouge amante de Céphale,
De son char où luit mainte opale,
Pleurait, et répandait ses pleurs
Sur les herbes et sur les fleurs.

[1] Morillot, p. 145,

Scarron ne se borne pas à s'attaquer aux influences qui pervertissaient le goût du public. N'étant pas de ceux qui se laissaient prendre à la glu par les romans à la mode [1] composés d'aventures de princes et de bergers, fussent-ils en cinq parties chacune de dix volumes [2], il eut l'idée de faire autrement et mieux, et il y réussit : ce fut l'œuvre des *Nouvelles* et du *Roman comique.*

Vous avez, Monsieur, fort heureusement fait ressortir le mérite de quelques-unes de ces « petites histoires », où se rencontrent parfois des peintures de caractère qui font de Scarron un précurseur de Molière. Vous avez, d'ailleurs, rendu pleine et entière justice à l'œuvre capitale de Scarron en ce genre : je veux parler de ce récit plaisant des aventures d'une troupe de comédiens et de provinciaux, raconté sous le titre à bon droit célèbre de *Roman comique.* Le sujet était bien choisi, point héroïque, réel sans être grossier : Scarron qui voulait qu'on pût écrire sans emboucher la trompette épique, serait à son tour bien étonné des théories de certains contemporains qui, sous prétexte de peindre la vie réelle, s'attachent à en photographier les scènes les plus vulgaires et les personnages les plus vils, transposant ainsi en roman des études de médecine ou d'économie sociale, comme s'ils voulaient étaler les laideurs de la vie, afin d'avoir le droit de la maudire. Pour Scarron, il a trouvé, dans les régions moyennes, une veine féconde : il sait habilement

[1] Mme de Sévigné elle-même ne dédaignait pas ces romans. Voir, entre autres, la lettre du 5 juillet 1671.

[2] *Roman comique* (édition V. Fournel, Paris, 1857, collection Jaunet), I, 414.

l'exploiter en déployant toutes ses qualités dans l'exécution. D'abord la gaîté, gaîté intarissable comme toujours, toute pétillante d'esprit et de malice, la raillerie pleine de justesse, l'ironie fine et contenue, la simplicité élégante de la pensée et de l'expression. Le succès récompensera cette tentative : succès qui a résisté à l'épreuve du temps, car à deux cents ans de distance l'œuvre se publie encore en édition populaire, et vous-même, Monsieur, alors que vous prépariez votre livre, vous avez eu la joie d'entendre la lecture faite à haute voix du *Roman comique* dans une mansarde habitée par un ménage d'ouvriers : évidemment, il n'y a que les œuvres vraies et justes de ton pour se survivre, ainsi. Par le *Roman comique,* Scarron a démontré péremptoirement qu'il était possible d'arriver à plaire sans se faire, comme il dit, « pousseur de grands sentiments », sans cultiver l'héroïque dans les pensées et la métaphore dans le style. Grâce à lui l'exemple de *don Quichotte,* l'un des objets de l'admiration de Scarron, ne fut pas perdu pour la France et, par un heureux retour des choses, ce fut la littérature espagnole, dont l'influence avait fait tant de mal, qui fournit le modèle du remède. Scarron, en l'appropriant aux goûts du public français, avait frayé la voie où devaient entrer tous nos grands prosateurs.

Ainsi Scarron n'a pas seulement, bien avant Molière, porté un coup terrible à l'affectation et à l'emphase; il a, en outre, manié le premier ce merveilleux instrument de la prose française des siècles classiques, ferme et spirituelle, alerte et élégante, qui ne tolère aucune obscurité et ne se prête à aucune exagération. Après cela, si Scarron ne jouit que d'une réputation d'ordre inférieur, c'est parce qu'il a exagéré le burlesque, et que pour « démé-

taphoriser » le style, comme dit un de ses personnages, il s'est cru autorisé à « parler bassement[1] » ; c'est aussi, j'en demeure d'accord avec vous, parce qu'il n'a exprimé en sa langue que d'assez petites idées. Viennent Pascal et Bossuet, Molière et Mme de Sévigné, ils s'en serviront pour d'immortels chefs-d'œuvre ; vienne votre aimable Le Pays, il l'emploiera à des ouvrages d'une portée bien humble, mais toujours écrits en ce style excellent qui semble être le patrimoine commun des Français de la seconde moitié du XVIIe siècle.

Vous nous avez, Monsieur, présenté de la manière la plus agréable du monde ce joyeux épicurien qui fit le bonheur des salons de Grenoble. Je lui reconnais volontiers de sérieuses qualités avec quelques défauts, et le ridicule qu'il s'est donné en assumant le rôle de perpétuel adorateur des belles dames. Cependant, à part quelques pièces fugitives et un certain nombre de lettres, son bagage me semble bien mince pour racheter l'extrême fadeur de sa galanterie. Permettez-moi de vous le dire franchement, ce qu'il a fait de mieux à mon avis, c'est de vous donner l'occasion d'écrire à son sujet un excellent chapitre d'histoire littéraire et de démentir ainsi l'adage : *Ex nihilo nihil fit.* A dire vrai, quand Le Pays fait les beaux jours de Grenoble, la société dauphinoise est, comme presque toute la société de province à cette époque, assez en retard sur le mouvement de la capitale ; elle connaît peu les écrivains qui jettent tant d'éclat sur le règne de Louis XIV. L'idéal des beaux esprits est encore l'hôtel de Rambouillet : le maître que l'on se propose

---

[1] *Don Japhet d'Arménie,* acte I, scène II.

d'imiter est Voiture, l'auteur des lettres amoureuses; les romans en vogue sont ceux qui charmaient les Précieuses, en particulier l'*Astrée,* dont Nicolas Chorier, l'ami de Le Pays, fait dans son journal un éloge enthousiaste. Aussi, sauf en quelques régions privilégiées, le culte des belles-lettres, quand il existe en province au XVIIe siècle, n'y produit que des œuvres d'une médiocre valeur.

Ce en quoi la province réussit alors bien mieux, c'est l'érudition ; surtout dans les villes parlementaires, il y a un bon fond de personnes cultivées, aimant les recherches historiques ou littéraires, possédant souvent de riches bibliothèques ; de ce fond se dégagent de temps en temps des érudits de premier ordre, qui se tiennent au courant de tout ce qui se publie et finissent par former entre eux une sorte de confrérie où les relations sont très étroites; voyez, par exemple, à diverses époques Expilly, Peiresc, Bouhier, l'abbé Nicaise ou le président de Valbonnais. Tels sont, à mon avis, ceux qui font de bonne et utile besogne, ceux qui préparent et secondent ce magnifique mouvement de l'érudition française, bien moins connu que le mouvement littéraire, qui a marqué le XVIIe siècle et nous a valu tant d'œuvres maîtresses, plus tard oubliées en France alors qu'elles étaient habilement exploitées et rajeunies par les érudits d'outre-Rhin. Que si vous me trouvez trop sévère pour Le Pays et ses pareils, songez, Monsieur, que je viens de lire un volume de Thomas Delorme[1], que j'ai affronté la lecture du *Chat d'Espagne*[2]

---

[1] Versificateur grenoblois, contemporain de Le Pays.
[2] Roman de l'avocat grenoblois Jacques Alluis.

et que j'ai la tête encore toute remplie des réflexions morales dont Chorier croit utile de semer ses ouvrages historiques, à défaut des sources qu'il se dispense volontiers de citer.

Et maintenant une question indiscrète se pose à nos esprits : valons-nous mieux que nos prédécesseurs du XVII[e] siècle, que Le Pays et ses amis qui eussent à coup sûr formé l'Académie delphinale, si la mode des Académies eût alors pénétré en Dauphiné ? Pour parler franc, il me semble que nous pouvons attendre avec plus de confiance que nos devanciers le jugement des Grenoblois qui composeront l'Académie en l'année 2089. Ce serait pécher par un excès de modestie que de fermer les yeux sur le mouvement intellectuel qui se produit de nos jours à Grenoble. Ce mouvement prend sa source ou dans nos sociétés savantes ou dans notre Université provinciale, institutions qui n'existaient pas au XVII[e] siècle : c'est par leur union qu'il se développera. Vous êtes, Monsieur, un des membres distingués de notre Université ; vous voici maintenant associé à notre compagnie qui s'honore de tant de travaux remarquables dont elle est redevable à vos prédécesseurs et à vos collègues de la Faculté des Lettres. Ainsi se resserre encore en votre personne le triple lien qui rattache l'Université grenobloise à l'Académie delphinale. L'Académie est unanime à s'en réjouir; pour ma part j'ai eu trop à me louer de ces traditions d'union et de bonne harmonie pour n'être pas le premier à vous en féliciter.





CENSIER DE L'ÉVÊQUE DE DIE

A DIE, MONTMAUR ET AUREL

DOCUMENT DU XIIIe SIÈCLE, EN LANGUE VULGAIRE

ANNOTÉ ET PUBLIÉ

PAR J. BRUN-DURAND

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques
Membre associé de l'Académie delphinale.



De même que celui que nous publiâmes, il y a quelques années, sous le titre de *Le fieus de mons l'evesq et conte al chastel de Crest*[1], le document que voici est, tout à la fois, un curieux spécimen du langage dauphinois au XIIIe siècle et une pièce, des plus intéressantes, pour l'histoire du domaine temporel des évêques de Die. Mais c'est d'autant plus à tort que le

---

[1] Valence, 1878, in-8°.

catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Nîmes[1], à laquelle il appartient et dont il forme le numéro 13818, l'appelle *Dénombrement des domaines de la mense épiscopale de Die,* qu'il n'y est, en somme, question que de trois des huit ou dix terres ou seigneuries comprises dans cette mense, et qu'au lieu d'être un dénombrement de biens, ce document est un état de revenus, un rôle de censes et de rentes, ou, pour nous servir d'une expression de feudiste, une liève, nom que lui donne, du reste, l'érudit Séguier[2] dans son catalogue. Car il est bon de dire qu'après avoir passé, nous ne savons comment, et dès 1660, des archives épiscopales de Die aux mains de l'historien dauphinois Chorier[3], notre manuscrit fut

---

[1] *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements,* VII, 603.

[2] Jean-François Séguier, historien, numismate, archéologue, botaniste, mathématicien et bibliographe, né à Nîmes, le 21 novembre 1703 et décédé dans cette ville le 1er septembre 1784, ayant légué, par testament en date de 1778, ses livres, ses manuscrits et ses médailles à l'Académie de Nîmes, sous condition que le tout serait mis à la disposition du public, dans sa maison qu'il ajoutait au legs ; il en fut ainsi jusqu'au 6 thermidor an II, époque où les biens des Académies et Sociétés savantes ayant été confisqués, la ville de Nîmes fut mise en possession de l'héritage de Séguier.

[3] Nicolas Chorier, né à Vienne, le 1er septembre 1612, décédé à Grenoble, le 14 août 1672. La *Biographie du Dauphiné* raconte, d'après le chanoine Barthélemy, que l'auteur de l'*Histoire générale du Dauphiné,* ayant emprunté, pour ce travail, quantité de Cartulaires et d'autres documents, ne craignit pas de s'en approprier un certain nombre et de les vendre ensuite à prix d'argent. Notre censier fut-il de ce nombre ? Les mots : « *Ex libris Nic. Chorerii, j. c. Viennensis, 1660* », semblent prouver le contraire. Seulement, un des hommes les plus familiers avec l'histoire du Dauphiné, M. Prudhomme, m'a fait spirituellement remarquer que c'était surtout sur les livres et manuscrits, qui ne lui appartenaient pas, que l'historien besogneux mettait son nom.

acquis par le marquis d'Aubais[1], dont il porte encore l'*ex-libris* et que les héritiers de ce dernier le donnèrent à Séguier, dont la bibliothèque léguée à l'Académie de Nîmes, est devenue, en 1794, celle du chef-lieu du département du Gard.

Ajoutons que ce manuscrit est d'une belle écriture et sur parchemin, qu'il forme un cahier ou registre de trente-deux feuillets de 217 millimètres de hauteur, numérotés 1 à 29, 38, 47 et 48, — ce qui est un témoignage irrécusable de lacérations, que nous ne croyons pas antérieures au XVII[e] siècle, — et pour ce qui est de la date, constatons que le nom de l'évêque Amédée de Genève, dans l'intérêt de qui fut fait ce travail, la donne très approximativement, attendu qu'il est établi que ce prélat qui était, paraît-il, aussi bon administrateur que

---

[1] Amédée de Genève, deuxième fils de Guillaume II, comte de Genève, et d'Alix de la Tour, et frère de Robert, évêque de Genève en 1276-1286 ; de Guillaume de Genève, évêque de Langres en 1267-1291 ; d'Aymon de Genève, évêque de Viviers en 1252-1263 ; enfin, de Jean de Genève, évêque de Valence et de Die en 1282-1297, fut appelé au siège épiscopal de Die après la démission d'Humbert IV, qui siégeait encore au mois de septembre 1245, et qui est dit ancien évêque dans une lettre du pape Innocent IV, en date du 30 octobre suivant. En tout cas, dès 1247, ainsi que le prouve une enquête de l'année 1279, dans laquelle il est dit que ce prélat reçut, trente-deux ans auparavant, l'hommage de Pierre de Morges, pour le château de Prébois, et ayant testé le 21 janvier 1276, en présence de son neveu, Amédée de Roussillon, évêque de Valence, et d'autres personnes parmi lesquelles se trouve le *courrier* Aynard de Rame ; il mourut le lendemain. Bien que l'historien Columbi l'appelle *vir pius et pacificus,* il n'en est pas moins vrai qu'Amédée de Genève passa la plus grande partie de sa vie à guerroyer contre les comtes de Valentinois ou des vassaux rebelles. — Voy. Jules CHEVALIER, *Histoire de la ville et de l'église de Die,* I, 348-368 ; VALBONNAIS, *Histoire du Dauphiné,* I, 19-20 ; COLUMBI, *Miscell.,* p. 356, etc.

pieux évêque et rude soldat[1], étant monté sur le siège de Die en 1247, l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 22 janvier 1276. On pourrait même préciser davantage, en faisant certains rapprochements ; mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est qu'au mérite d'être, ainsi que nous l'avons déjà dit, un nouvel échantillon du langage de nos pères, il y a six cents ans, ce document ajoute celui d'être une source de renseignements aussi curieux qu'instructifs, sur le régime fiscal de notre contrée, au temps du principat des évêques de Die.

Du court préambule qui le précède, il résulte en effet, que cet état ou rôle est le premier qui ait été dressé des censes et rentes de toute nature, que l'évêque de Die était en droit de prendre dans les terres de son domaine et que, par le fait des nombreuses aliénations imposées à ses prédécesseurs, par les malheurs des temps, Amédée de Genève ne trouva guère dans ce domaine, lorsqu'il en prit possession, que trente sous de revenu libre, — XXX *sols que non fussa vendu, o engatga, o aliena, o vers clergues, o vers homeuz laiz.* — Non compris que les agents préposés à la perception de ce revenu, négligeaient volontiers les devoirs de leur charge, pour s'occuper de leurs affaires personnelles et, quelquefois même, péchaient par défaut de probité, — *o mettons sovent en obli, per faisandas que hant a far et que ne sont pas tuit prodomen.* — De telle

[1] Les évêques de Die, qui s'intitulaient encore comtes de leur ville épiscopale, au dernier siècle, jouissaient, depuis longtemps déjà, de tous les privilèges de la souveraineté dans les terres de leur domaine, lorsqu'ils en furent régulièrement investis par les empereurs germaniques en 1178, et ce n'est, en somme, qu'en 1456 que ces prélats descendirent tout à fait au rang de vassaux des rois-dauphins.

sorte, que c'est pour remédier à ce lamentable état de choses, en mettant quelque ordre et quelque méthode dans la perception des revenus épiscopaux, que le Génevois Pierre Siblet, qui était, nous le savons d'ailleurs, religieux de l'ordre de Saint-Dominique[1], en même temps que le principal agent fiscal de l'évêque, fit ou tout au moins commença le censier dont nous publions un fragment.

Quant à ce répertoire lui-même, indépendamment de ce qu'il nous fait connaître les différents impôts qui grevaient la propriété immobilière dans le Diois au moyen âge, il nous apprend que pour le recouvrement de ces impôts, les terres et seigneuries de l'évêque de Die étaient divisées en *bailies,* circonscriptions ainsi appelées parce qu'il y avait dans chacune d'elles un baile, — *bajulus, baille,* — sorte d'intendant établi sur les lieux, et que les *bailes* avaient pour chef hiérarchique le *courrier,* — *correarius, correers,* — sorte d'intendant-général résidant auprès de l'évêque, dont il était par excellence l'homme, en tant que seigneur temporel. On y voit notamment, que la ville de Die et sa banlieue formaient quatre *bailies,* dont la première était celle de Jean Nazaire, de La Gueire, qui comprenait 261 familles et devait annuellement à l'évêque, suivant les calculs de Siblet, 7 livres et 31 de-

[1] Il est appelé *Petrus Siblet, predicator Diensis,* dans l'acte par lequel Isoard d'Aix, seigneur de Châtillon, émancipa Raymond de Montauban, son fils, le 29 mars 1248. Or, cette charte qui fait partie du *Cartulaire de Bertaud,* récemment publié par M. l'abbé P. Guillaume, en même temps qu'il nous renseigne sur ce *courrier* de l'évêque de Die, recule d'au moins un quart de siècle la fondation du couvent des Dominicains de cette ville, que l'on croyait jusqu'à présent n'avoir eu lieu qu'en 1272.

niers en numéraire, 68 sétiers de blé inférieur, 3 sétiers de froment et 2 poules. La seconde, qui était celle de Laurent Palpaterre, comprenait 72 chefs de famille devant en somme 4 sous et demi, 211 deniers, 3 mailles et 25 poises d'argent, plus 2 poules. La troisième, dont Rambaud de Justin était baile, comprenait 34 familles et devait rapporter 4 sous et 136 deniers, une demi-émine d'avoine et 2 gerbes de blé. Enfin la dernière, qui était celle de Jacques de La Guire, comprenait 45 familles et devait produire 203 deniers, 8 mailles et 2 poises, 3 sétiers et demi de froment pur, 1 sétier et 1 émine d'avoine et 1 barral, 1 quartal et 1 émine de vin. D'où il résulte que la population totale de Die était alors de 412 familles, soit environ 2,500 âmes, et qu'en outre de redevances en nature, dont il serait bien difficile d'apprécier la valeur, l'évêque y levait annuellement 9 livres, 17 sous, 5 deniers et 1 poise, c'est-à-dire quelque chose comme 1,092 francs de nos jours, sous forme d'impôt.

Terminons en disant que le *courrier* de l'évêque de Die ajoutait à ses fonctions d'intendant-général celle de juge, et qu'il était à la nomination du prélat dont il gérait le domaine, tandis que la charge de *baile* était héréditaire, et que le premier ne devait compte que de ce qu'il avait reçu, tandis que les *bailes* prenaient souvent à ferme les revenus qu'ils avaient mission de recouvrer. Cela nous le savons par une charte, du 5 septembre 1245, dans laquelle il est dit que les familles Bouvier et De Laval se disputant la charge de bailli de Montmaur, l'évêque Humbert IV décida que cette charge appartiendrait pour un tiers aux De Laval et pour le reste aux Bouvier ; que dans ces proportions-là, les uns et les autres jouiraient de tous les droits et avantages qui y étaient attachés, ajoutant que

lesdits *bailes* pourraient disposer à leur gré de toutes les redevances en grains dues à l'évêque dans la terre de Montmaur, à la condition de donner chaque année à ce prélat 90 sétiers de froment et 120 sétiers de blé inférieur, — *octo viginti et decem sextariorum frumenti et sex viginti sextariorum bladi,* — et que pour ce qui était des redevances en vin et en poules, ils en retiendraient le dixième pour leurs peines, mais devraient par contre verser intégralement dans la caisse épiscopale toutes les rentes en argent[1].

---

[1] Valbonnais, I, 105, 111 et 141-2.



CENSIER DE L'ÉVÊQUE DE DIE

(Fol. 2, verso). Sibletus vocat.

(Fol. 3, recto). Millesimo tricentesimo quinquagesimo[1].

(Fol. 3, verso). Ezo de ces qui fei cest livre, que sovent fos leiz e serchas et mua li teneor a qui muar se deuriant, que sovent se chanjont li teneor e ezo fei escriure Pe. Siblets, correers de mon seinnor Amieu de Geneva, evesque de Dia et chascun an comtes hom so baille e s'escrivan aguessant enseins que mues los teneors, a qui muar se deuriant, que granz profeitz seria de la glaisa, a qui li baille ometont sovent en obli per faisandas que hant a far, et que li baille no sont pas tuit prodomen, e saipant tuit eil qui veyrent cest escrit, que en davant ditz correers ho en serchei al meilz que in poi in saupia e gaaumei hi e fai vos a saver, que en cest liure trobaris totas las baillias deuz chasteuz e de la cipta de Dia e dit que si ren avia oblia, que mettre o fesessant, que mos seinners lesvesques Amieus de Geneva, non trobe en tost levesqua de Dia, mas XXX sols rendenz que no fussa vendu, o engatga, o aliena, o vers clergues, o vers homeuz laiz e la somma i trobaris avoi de tot ce que ha parlla en l'escrit davant dit.

(Fol. 4, recto). *En tête, de la main de Chorier:* Ex libris Nic. Chorerii, j. c. Viennensis.

Hoc fecit dominus Amedeus episcopus Diensis ecclesie e Petr. Sibletz, correers Jebenensis.

---

[1] Ces deux lignes sont, ainsi que le prouve du reste cette date, d'une autre écriture que ce qui suit.

BAILLIA JOHAN NAZARIO, DE LA GUEIRA.

Bostos Testut, II sols [1], de la vigna de la Gueira. Bostos de Talaves, III meaillas de la vinna de la Gueira e carton. Li effant Arbert Mauri [2], XVIII d. de la vinna de la Gueira. Willelmus Merciers [3], I d. de la vinna de Lagueira. Li effant de Bonafasi Franco, XII d. de la vinha de la Gueira e iqui mes de josta IIII d. d'una autra vinna en la Gueira, et de la terra de la Gueira, II d. e la meita de la seignoria de la vinna que fai los IIII d., Petrus Mauris, III d. de la vinna de la Gueira e carton et una esmina de vin al baille. Arbert Maurestelz, XII d. de la terra de la Crois, que hac den Pon, Marchaant, Ugo Deulogart, VIII d. de l'ort. que el de tres sa maison en

[1] Pour n'avoir pas à revenir, chaque fois, sur l'importance des sommes d'argent et des redevances en nature portées dans cet état, disons, une fois pour toutes, qu'au XIII[e] siècle la valeur intrinsèque de la livre d'argent était d'environ 18 fr. 44 et sa valeur relative de 110 fr. 64 ; que la livre se divisait en vingt sous et le sou en douze deniers ; enfin que la maille — *meailla* — représentait à peu près la moitié d'un denier, et la poèse ou poise — *poiesa* — la moitié d'une maille ; attendu qu'il ne s'agit pas ici de la maille d'or ou de celle d'argent, mais bien de la maille de cuivre ou de billon, dont la valeur intrinsèque était conséquemment de 0 fr. 038 et la valeur relative d'environ 23 centimes.

[2] Albert Maurin, bourgeois de Die, qui étant consul ou syndic de cette ville en 1217 et 1218, fut l'instigateur et le conducteur d'un mouvement populaire, à la suite duquel l'évêque Didier de Lans reconnut aux Diois des franchises municipales extrêmement étendues. Il était vraisemblablement le fils d'un Pierre Maurin, qui fut témoin de l'acte par lequel l'évêque Humbert I[er] céda certains droits sur les biens de Silvion de Crest, au Dauphin, et qui vivait encore le 28 mars 1240, date à laquelle Humbert IV fit avec les consuls de Die une transaction, touchant les droits de la commune. — Voy. Jules CHEVALIER, *Histoire de Die,* pp. 292-304.

[3] Guillaume Mercier — *Mercerii, Mercerz* — un des garants de la transaction du 28 mars 1240, entre l'évêque et les habitants de Die. — *Cartulaire de Die,* p. 92.

Vilanova[1] e de ces Meisme[2], ort. VIII d. Johantz Arbautz, I d. de la vinna de Lolmet[3]. Bostos Mercheantz[4], VI d. de laigua de Porta Englena. Willelmus Audezenz, IIII d. del pra sobre la Maladeira major[5], Petrus Rouvers, II d. del pra iqui mes. Li fil Willelms da Osta[6], II d. de l'ort. que el de tres la maison, en la grant charreira[7]. Li fil Esteven da Osta, II d. de l'ort. de josta. Michels Rainautz, X d. de la vinna al viol de Chamalosc. Symontz Palicza[8], IIII d. de l'ort. a la Porta Englena. Orfresa, IIII d. de l'ort. iqui mes. Willelms de la Mura[9], II d. de l'ort. de tres la maison Lambert Trosset. Girautz Trossetz[10], I d. de la terra de Cebian. Romeuz Faure, IIII d.

---

[1] La rue de Villeneuve, qui va de la porte Saint-Pierre à la cathédrale.

[2] Saint-May ou Saint-Main, quartier de la ville de Die, dans lequel se trouvait une chapelle, sous le vocable de Saint Magnus, à laquelle était joint un cimetière et près de laquelle s'élevait un hôpital dit de Sainte-Croix.

[3] Lhommet, quartier rural au nord-est de Die.

[4] Bontose Marchand — *Mercator, Merchaantz* — un des témoins de l'acte par lequel l'évêque Bertrand acquit les châteaux et seigneuries de Barnave et de Jansac, le 10 juin 1227, figure également dans la transaction du 28 mars 1240 et était, croyons-nous, le père d'Albert Marchand, official de Die en 1293. — *Cart. de Die,* pp. 67 et 92.

[5] Maladrerie ayant laissé le nom de Maladière à un quartier rural au nord-est de Die.

[6] Rostaing et Pierre d'Aouste frères, figurent comme témoins dans une transaction de l'évêque de Die avec l'abbé de Saint-Ruf, touchant les églises de Taulignan, en date de 1199, et Hugues d'Aouste vivait en 1229. — *Cart. de Die,* p. 46, et *Hist. de Die,* I, 481.

[7] La Grand'Rue, aujourd'hui rue Nationale.

[8] Simon Palissa, un des garants de la transaction du 28 mars 1240, qui, après avoir été témoin de l'acquisition des châteaux de Barnave et de Jansac, en 1227, le fut de l'émancipation de Raymond de Montauban, par son père Isoard d'Aix, le 29 mars 1248. — *Cartulaire de Die,* p. 92 ; *Cartulaire de Bertaud,* p. 53.

[9] Guillaume de la Mure, un des garants de la transaction du 28 mars 1240. — *Cartulaire de Die,* p. 92.

[10] Probablement le même qu'un *G. Trosseuz,* dont le nom figure dans l'acte du 28 mars 1240.

del pra de Riu freit. Estevenz Trenquierz, IIII d. e meailla del pra sobre la Maladeira major. Girartz le Prere et Ponz Aldolz, IIII d. et meailla del pra. Artautz Lobeira, V d. del bosc de la vigna a la Gueira.

(Fol. 4, verso). Gontardz Rouvels, XII d. de la vinna que ha a Saint-Ferreol[1] et del clos de la Maladeira, una meailla. Meissons li mollier, qui fo Rostain d'Aucellon[2], VI d. de la vinna de la Gueira. Li effant Raimont Nier[3], I d. del pra del molin de Saint-Marcel[4]. Charbonneus, XII d. de la vinna d'outra Comanne[5] e desme. Jovenz de Porta[6], VIII d. de la vinna de Ruails[7] et I barral de vin e dit lom a la Crocha.

---

[1] Quartier rural au nord-est de Die.

[2] Rostaing d'Aucelon, qui figure comme témoin dans l'acte par lequel l'évêque Didier de Lans renonça au droit de banvin (1217), appartenait à une famille bourgeoise, tirant son nom du village d'Aucelon, qui est actuellement le chef-lieu d'une petite commune du canton de Luc-en-Diois, et de laquelle faisaient également partie Amalric d'Aucelon, en présence de qui Isoard II, comte de Die, fit hommage à l'évêque de cette ville, le 13 janvier 1168 ; Guillaume et Jean d'Aucelon, qui furent, le premier caution de l'évêque, et le second caution de la ville, dans un accord fait le 28 mars 1240, touchant les libertés municipales de Die ; enfin, François d'Aucelon, citoyen de Die, vivant en 1343. — *Cartulaire de Die*, pp. 29, 88, 92 et 116.

[3] Raymond Noir — *Neers, Nier, Niger, Nigri, Negre* — un des témoins de l'abandon du droit de banvin par l'évêque de Die en 1217, fut le père d'un autre Raymond Noir, qui était syndic ou consul de Die en 1293. Humbert Noir, secrétaire du chapitre de la même ville, vivait en 1433. — *Cartulaire de Die*, pp. 122 et 154.

[4] Quartier de la ville de Die, ayant emprunté son nom à une abbaye de chanoines réguliers, convertie, dès le XIII[e] siècle, en un prieuré de l'ordre de Cluny. Il forma à lui seul une paroisse, jusqu'au XVI[e] siècle. — Voy. notre *Dict. topogr. de la Drôme*, 346.

[5] Comane, ruisseau affluent de la Drôme et quartier rural à l'ouest de Die.

[6] Peut-être le même personnage qu'un *Juvenis de Porta*, qui fut témoin de la reconnaissance des franchises de la commune de Die, par l'évêque de cette ville, le 23 avril 1218. — *Cartul. de Die*, p. 77.

[7] Ruez, quartier rural à l'ouest de Die.

Girautz Perdritz [1], II d. del pra de soz la cort de l'esvesque. Li mollier de W. Brochet, v d. de la vinna de la Gueira. Pontz Amalricz [2], XII d. de la vinna de la Crois a qui hom vai vers Aureilla [3]. Li effant Petre Mercheant [4], II sols d'aquo que hant a Chamargal [5], Andreuz Fauchetz, XIII d. de la vinna de Ruailz. Clavaisonz [6], XII d. de la vinna a Saint Ferreol e una sauma de vin. Johans Milos [7], XII d. de la vinna de Chastel e d'autra vinna iqui de josta, I d. Javahalleta, II d. de la vinna de Chastel. Peire e Lantelmes de Peire, VI d. del pra que fo

---

[1] La famille Perdrix — *Perdritz, Perdis, Perdicis* — qui était une des plus anciennes de Die et qui paraît s'être éteinte au commencement du siècle dernier, fut anoblie le 5 avril 1454, suivant Guy Allard et Chorier ; mais elle est cependant qualifiée noble dans un acte du 19 mai de l'année précédente. Elle portait pour armoiries *de gueules à trois perdrix d'argent, posées 2 et 1*. Guillaume Perdrix était syndic ou consul de Die en 1313. — CHORIER : *Estat politique,* III, 430 ; Guy ALLARD : *Dictionnaire du Dauphiné,* II, 329 ; *Mémoires des frères Gay,* 264 ; *Cartulaire de Die,* p. 100.

[2] *Pontius Amalrici,* fut témoin d'une donation à l'abbaye de Léoncel, le 18 janvier 1245. — *Cartulaire de Léoncel,* p. 147.

[3] Quartier rural, avoisinant le ruisseau de Valcroissant, qui sépare la commune de Die de celle de Molières et qui était autrefois appelé *rivus de Auricula.* Aujourd'hui encore, le pont qui est sur ce ruisseau est appelé *Pont d'Oreille.* — Voy. notre *Dictionnaire topographique de la Drôme.*

[4] Pierre Marchand — *Petrus Mercator* — un des garants de la transaction du 28 mars 1240. — *Cartulaire de Die,* p. 92.

[5] Chamarges, quartier rural à l'ouest de Die, dont le domaine appartenait aux Reymond, vers la fin du XVe siècle. Ceux-ci le vendirent aux D'Arlod, qui le revendirent, en 1630, aux Ducros, et de ces derniers, Chamarges passa, vers 1700, aux Vigne, que remplacèrent les Gallien de Chabons. — *Dictionnaire topographique de la Drôme,* 63.

[6] Ces Claveyson, — *de Clavaiso, de Clavaisone,* — étaient une famille bourgeoise de Die.

[7] Jean Milon — *Johannes Milo* — un des témoins de la transaction du 28 mars 1240, était probablement l'aïeul de Pierre Milon, syndic ou consul de la commune de Die en 1743.

Durant Maillet[1]. W. Gillabertz[2], VI d. del pra apres. Ugo Brus[3], VI d. de la vinna que ha oltra Droma[4]. W. Salvestres[5], IIII d. del pra e II d. e meailla del chazal de Saint Vincentz[6] e I d. de l'ort josta molin e X d. de la vinna que es vers la Maladeira e VI d. d'un pra.

Girbert Seailz, I d. de l'ort josta lo molin del Foillans. W. de Granovol[7], II d. del pra e XII d. de la vinna que ten a Saint Ferreol. Colomps Perdritz, VIII d. de la vinna de Belregart[8] et desme, e de la vinna que fo de Pontz de Vercortz[9],

---

[1] Durand Maillet — *Durandus Mailletz* — en présence de qui l'évêque de Die, Didier de Lans, inféoda le château et la seigneurie de Recoubeau à Bertrand de Mison, le 31 décembre 1220. — *Cartulaire de Die,* p. 62.

[2] Un des garants de la transaction du 28 mars 1240. — *Cartulaire de Die,* p. 92.

[3] Hugues Brun — *Ugo Brunus* — chanoine de la cathédrale de Die dès 1230, et probablement le frère de Pierre Brun, syndic ou consul de Die en 1240. — *Cartulaire de Die,* pp. 68 et 92.

[4] La Drôme, rivière affluent du Rhône, qui donne son nom au département, dont la ville de Die est un chef-lieu d'arrondissement, traverse la commune de ce nom. — Voy. notre *Dictionnaïre topographique de la Drôme,* p. 128.

[5] Guillaume Silvestre — *Guillelmus Silvestre* — un des témoins de la confirmation des libertés de Die, par l'évêque Guillaume de Roussillon, le 30 mai 1276.

[6] Saint-Vincent, quartier de la ville de Die, dans lequel s'élevait, dit-on, une commanderie de Templiers, au XII[e] siècle, et dans lequel il y avait, en tout cas, un prieuré au XVI[e].

[7] Guillaume de Grenoble — *Willelmus de Gratiopoli, de Grainovol, de Grainozol* — bourgeois de Die, qui figure comme temoin dans l'acte d'acquisition des châteaux de Barnave et de Jansac (1227); dans la confirmation des libertés de Die par l'évêque Humbert IV (9 juin 1240) et dans une donation de terres, par Isoard d'Aix à Raymond de Baux, prince d'Orange, le 16 août 1246. Il était le frère ou l'oncle du chanoine Pierre de Grenoble, vivant en 1276-1279. — *Cart. de Die,* pp. 67, 92; *Hist. de Die,* I, 487; VALBONNAIS, II, 20.

[8] Beauregard, quartier rural au nord-est de Die.

[9] Probablement le même personnage qu'un Ponce de Vercors,

IIII d. Li granz Maladeira, I d. de la vinna d'outra Droma. Giralds Tardius [1], I barral de vin, de la vinna de Ruailz. W. Veels [2], II d. de la vinna de Ruailz, que dit hom a la Crocha. W. Vaesc, VIII d. de la vinna de Chasteillon. L'espital del borc Saint Peire [3], II sols e VI d. e meailla, de la vinna de Malmartel.

(Fol. 5, recto). Aimars de Villanova, VIII d. de mala semena, ezo es terra e noms. W. Vaesc, VI d. de la vinna de Chasteillon, que fo Borrel el chappellan. Artautz Chachiers, VIII d. de la Chirana. Li effant Bostos Chachier lo pellicier, VI d. de la Chirana. Li filla Giraut Veher, III d. de la terra iqui de josta Durantz Chabra, II d. de la vinna que ha oltra Cocosa [4]. Willelms le Menuetz, II deniers et desme de la vinna que ten en Belreguart. Humbertz Vannaz, VI d. de la vinna de la Gueira. Rostainz de Foillas [5], III d. per aquo que compte de lautart

---

dont les fils, Guillaume et Rodolphe de Vercors, firent hommage au dauphin, pour les terres qu'ils avaient dans le pays de leur nom, le 26 août 1277. — *Inv. des Dauph.*, p. 54.

[1] Giraud Tardif — *G. Tardius* — un des garants de l'accord du 28 mars 1240. — *Cartulaire de Die*, p. 92.

[2] Guillaume Weels — *Willelmus Weelli* — qui figure comme témoin dans l'acte d'acquisition des châteaux de Barnave et de Jansac en 1227. — *Cartulaire de Die*, p. 67.

[3] Saint-Pierre, quartier de la ville de Die, ayant emprunté son nom à un prieuré de l'ordre de Saint-Ruf, connu dès 1095 et dont l'église fut un moment paroissiale. On ne sait rien de cet hôpital, que M. Jules Chevalier pense être la même chose que la recluserie qu'il y avait autrefois au quartier de la Recluse,— *Reclusoria juncta erat olim ædicula sacra B. Maria de eleemosyna,* — suivant Columbi.

[4] Cocose ou Cocause, ruisseau affluent de la Drôme et quartier rural à l'est de Die.

[5] Rostaing de Foillans, un des garants de l'accord fait entre l'évêque de Die et les bourgeois de cette ville, touchant leurs franchises municipales, le 28 mars 1240, était le frère d'Albert de Foillans, sacristain de la cathédrale de Die dès 1246, et du chanoine Pierre de Foillans, conjointement avec qui il fut témoin d'une sentence rendue, le 17 mars 1260, par leur frère le sacristain,

en fern en la ribeira de Droma. Jacmel Enferraz, III d. d'aquo de la Ribeira. W. Belletz, II d. de la vinna a Cocosa. Estevenz Baillez, III d. de la vinna a Fontfreida. Peire Escofiers[1], II d. de la vinna a Lolmet.

C. DE LA CONDAMINA DE PEIRA MAINNINENCHA.

Petrus Beroardi[2], III sols e VIII d. de la terra iqui mes. Martinus Milo, III sols e I d. de la terra iqui mes. Peiretz Brus[3] e sos fraires, III sols e un d. de terra aqui habent ibidem e XX d. de la terra que fo Ponczon Tatea[4] e VI d. de la vinna de Chirana, que fo Ugo Rollant. Johantz Johantz de la

---

dans un différend entre les religieux de Léoncel et le seigneur du Plan-de-Baix. — *Cartulaire de Die,* p. 92; *Cartulaire de Léoncel,* p. 199, et nos *Notes pour l'histoire du diocèse de Die,* p. 55.

[1] Pierre Escoffier, — *Petrus Escofarius,* — bourgeois de Die, fut témoin de l'acquisition du haut-domaine des terres et châteaux de Barnave et de Jansac par l'évêque de Die, le 10 juin 1227. — *Cartulaire de Die,* p. 67.

[2] Pierre Béroard, chanoine de la cathédrale de Die dès 1218, dont un arrière-neveu, du même nom, fut syndic ou consul de cette ville. — *Cartulaire de Die,* pp. 48, 76, 78 et 82.

[3] Pierre Brun — *Petrus Brunus* — qui était syndic ou consul de Die en 1240. — *Cartulaire de Die,* p. 92.

[4] Ponce ou Ponson Tate, est encore connu par une inscription en langue romane, qui se trouve sur la façade d'une maison de la rue de l'Armellerie, dont il fut évidemment le propriétaire. Il y est dit que le mur qui la sépare de la maison contiguë est mitoyen, mais que l'entretien du chenal existant sur ledit mur, est à la charge du voisin, qui doit en outre faire un denier de cens à Tate pour le crépi du mur.

AQUIS PARES ES CUMINALS
MAS LI MAISOS DE BONAFAZI
DEU MANTENIR LA CHANAL
SUS EL MUR E FAR I DINER
DE CES A PONSO TATE A
PLAQUILIMENT DEL MUR.

montannia, x d. de la terra que es iqui mes. Estevenz Pelriez, x d. de la terra que es iqui mes. Johans Alexis, v sols de la terra iqui mes. Bostos Rainartz[1], vi sols e viii den. de la terra. Brocartz, iii sols e viii d. Maurellus, iii sols e iiii d. de la terra que es iqui mes. Marcellus Dajaio, iii d. e poesa e carton de la vinna de Malmartel. Peire Grassotz, iii d. e poesa e carton de la vinna e i ternal de vin al baille. Girautz Aicomps[2], iii d. Johans Pabans, iii d. de vinna e carton. Bonafasis de Poiols[3], iii meaillas e carton. Guigo Rocha, iii d. de la terra de Chasteillon. Lambertz Palpaterra, iii d. de la vinna. Martin Juls, iiii d. de vinea Belregart. Guigona Buzia, ii d. e meailla de terra de Chasteillon. Uxor Peire Lardeira, vi d. de la vinna e del pra de Conches[4]. Aimars de Laval, vi d. de vineas que sont oltra Saint Saornin[5]. Willelmz de la Cort, vi d. de vinea que habet oltra Droma. Peillerautz,

---

[1] Bontose Raynard, drapier, — *Bonthosus Raynardi, draperius,* — qui vivait encore en 1276, est le premier membre connu d'une famille noble, qui posséda pendant longtemps la terre de Saint-Auban, près Die, et partie de celle de Valdrôme ; dont la dernière héritière se maria chez les Gallien de Chabons, vers la fin du XVII[e] siècle et dont les armoiries étaient *d'azur au renard rampant d'or*. Il eut pour fils, autre Bontose Reynard, consul de Die en 1293, et Rolland Reynard. Pierre de Reynard, seigneur de Saint-Auban, son arrière-petit-fils, était courrier de l'évêché de Die en 1502.

[2] Probablement le même personnage que Giraud des Combes — *Giraudus de Combis* — bourgeois de Die, vivant encore en 1293. — *Cartulaire de Die,* p. 127.

[3] Boniface de Poyols, bourgeois de Die, dont la maison était rue de l'Armellerie.

[4] Quartier rural de Die, au nord-est.

[5] Saint-Cernin, ruisseau affluent de la Drôme et quartier rural au nord-est de Die, dans lequel se trouvait une église de Saint-Saturnin, dépendante du prieuré du Pont-Saint-Esprit, puis du chapitre de Die et enfin de la commanderie de Sainte-Croix, qui servit pendant longtemps pour la paroisse de Ponet, dont elle était voisine. — *Dictionnaire topographique de la Drôme,* p. 333.

vi d. e poesa de terra qui habet al Polet[1]. Symontz Palieza, viii d. de la terra de Chamargas.

(Fol. 5, verso). Johan Alexi, xx d. de la Contamina mon segnor le vesque de sotz lo violz de Chamalotz. Guigo Thiolers, i d. de la Posterla.

(Fol. 6, recto). Guatgueris et Marcelz Davaio, xii d. e cartal de vin al baille. Li fil Agier, x d. de la terra. Michel Peuriers, iiii d. de la vinna que el a Saint Ferreol. Peire Escofiers, i d. de la vinna que ten oltra Droma. Peire Balfartz[2], xii d. de la terra de Chamargas. Beureiral, vi d. de la terra. Romeus Faure[3], xii d. de la vinna, e del tenoment que ten oltra Droma. Li effant Estevan del Col[4], vi d. de la terra de Chavaillac. Pons Drogo, vi d. de la terra de Chavaillac. Li moiller Johan Symont, vi d. de la vigna de Belregart. Peires Dammeit, ii d. del pra de Chavaillac. Willelmus Rainartz, i d. de la vinna que ten en Chastel. W. Gentzos[5], v poesas de la vinna de la Gueira. Raimontz Garainnoz[6], xii d. de la vinna de sotz la Maladeira major e ii sols de la vinna e de la terra que ten a Riumerdier.

---

[1] Le Palars, quartier de la commune de Die.

[2] Romeus Faure, bourgeois, qui figure comme garant dans la transaction du 28 mars 1240. — *Cartulaire de Die*, p. 92.

[3] Pierre Bafald, fut témoin de l'acte, en date du 13 mai 1235, par lequel Bertrand, évêque de Die, reconnut à ses chanoines le droit de s'administrer. — *Histoire de Die*, I, 473.

[4] Étienne du Col — *Stephanus de Collo* — autre garant de l'accord de 1240.

[5] Gention ou Genson, famille bourgeoise de Die, dont la maison — *domus Gentionis* — était dans le quartier de Chastel et à laquelle appartenait Guillaume Genson le vieux,— *Guillelmus Gensonis vetus*, — procureur des anniversaires de l'église de Die en 1345. — *Cartulaire de Die*, pp. 54, 161.

[6] Raymond Garagnos ou Garagnon, — *Raymondus Garangnos, Garaignonis*, — syndic ou consul de Die en 1240, fut témoin de l'émancipation de Raymond de Montauban par son père, le 29 mars 1248. — *Cartulaire de Die*, p. 92; *Cartulaire de Bertaud*, p. 53.

C. DE PUEI URGNON[1].

Willelms Trossetz, III sols de la vinna iqui mes. Bostos Rollantz, VI d. de la vinna iqui mes. Ponz Chatz[2], III d. de la vinna iqui mes. Li effant Willelme Usana, III d. de la terra iqui mes. Arbtus Teuliers, II d. Peire Lionz, VI d. de la vinna iqui mes. Peire Martins, II d. de la terra iqui mes. Willelme Chalvis, IIII d. de la vinna de Meilleira. Jovenz Ainartz[3], VI d. de la Ribeira[4]. Peire Cuillairiers[5], I d. de la Ribeira entro l'enclausa el pont de Vaux[6]. Ponz de Vauz, I d. del pra e de la vinna de Chiranna, III d. Ugona Lissinola[7], III d. del pra que ten sobre la Maladeira e del Cros, I d. Peire Milo, III d. de la terra que ten iqui mes a Pont frast[8]. Willelms Gillabertz, I d. de la vinna e de la terra iqui mes. Willelms Pareira, I d. del Blachasset. Raimona Grolliers, VIII d. de la terra de l'ubac[9] de Puei urno. Peire Sarais, II d. de la ribeira

---

[1] Purgnon, coteau et quartier rural à l'est de Die, dans lequel s'élevait autrefois le château-fort des évêques de Die, dont il ne reste plus qu'une tour convertie en chapelle.

[2] Ponce Chat, dont le nom se trouve dans la transaction du 28 mars 1240, appartenait à une famille bourgeoise. — *Cartulaire de Die,* p. 92.

[3] Juvenis Aynard, autre garant de l'accord de 1240. — *Ibid.*

[4] La Rivière, quartier rural de Die, à l'ouest.

[5] Cuillerier, famille bourgeoise à laquelle appartenait le notaire Étienne Cuillerier, syndic de la commune de Die en 1331. — *Cartulaire de Die,* p. 142.

[6] Le 9 août 1240, Bontose Licinols fut témoin d'une donation au commandeur de Recoubeau, par Bertrand de Mison, seigneur de ce lieu. — *Histoire de Die,* p. 482.

[7] Vaux, quartier rural de Die, à l'est.

[8] Pont sur la Drôme, aujourd'hui appelé Pont rompu.

[9] Au nord de Purgnon.

d'Aureilla[1]. Peire Abrachi, I d. del col de Maillas. Petrus del Col, IIII d. de la vinna d'outra Cocosa. Dionets Jeguers, I d. de la terra del pas de Ruailz. Ponz Faures[2], XII d. de la vinna que el a Pont frait e III meaillas de orto qui est de for la porta del seinnor Naime.

BREU DEL CES QUE PREN MOS SEINNERS L'ESVESQUES EN MAISONS DE DIA E LA SENORIA AL BORC SAINT MARCEL.

Raimontz Tailla vinnas, II d. e poiesa de sa maison.
Bostos Chatz, II d. e poiesa iqui mes.
Peire Martis e Johan Martis[3], XII d. de la maison.
Bostos Forners, VIII d. de la maison.
W. de la Mura, VII d. de mes de la maison e de l'ort, II d. e de la vinna de la Gueira, VIII d. e I cartal de vin al baille e VI d. de la vinna de Lolmet.

EN LA CHABRARIA[4].

In domo Johan Martin, XV d.
In domo qui fo Martin d'Aucello.
El mur de Peire Lautart[5], e I d. del mur de la maison.

---

[1] Le Valcroissant, ruisseau affluent de la Drôme.

[2] Pons Faure — *Poncius Faber* — bourgeois connu dès 1227. — *Cartulaire de Die,* pp. 27, 76, 80, 92.

[3] Jean Martin, Marty — *Johannes Martis* — un des garants de l'accord du 23 avril 1218. — *Cartulaire de Die,* p. 87.

[4] La Chévrerie, rue ainsi appelée parce qu'il y avait autrefois la boucherie des chèvres.

[5] La famille Lautard, dont le nom est parfois écrit Lautaud, et qui avait des biens à Aurel, était une des plus importantes de Die aux XII[e] et XIII[e] siècles. Guillaume Lautard, témoin du partage de la seigneurie d'Aurel, le 1[er] juin 1193, en même temps que son frère Pierre, le fut également d'un échange de biens entre l'évêque de Die et le prieur de Saint-Marcel de Chastel, le 13 mars 1202; Pierre Lautard était prieur de Guignaise, près Châtillon, à cette

En las maisos del Perdiz, alla porta de la tore dels veiers[1], .VIII d. e II d. del pra soz las maisons de l'esvesque.

In domo qui fo de Na Chabatza[2], VIII d.

In domo que fo de Na Bona Jaleta, W. Micheuz, II d. e mes.

In domo Jouen Ros, II d.

In domo del Frenors, II d.

En las maisons dels Robertz, al Posaor, IIII d.

Bernartz del Noier, III d. e mes, de la part de la maison de reira.

In domo Esteven Trenquier, a josta la torre de la veieria, VIII d.

In domo que fo Ponz de Bolc, Esteven Trenquier, XII d.

In domo Ponz Frances, XII d.

In domo Giraut de Bez, al Posaor, VI d.

In domo Ponz Isimbart, IIII d. aqui mes.

(Fol. 6, verso). In domo del Torniers, que font del Posaor, IIII d.

Lambert Palpaterra, XV d. del cortil que ten en la val de Romeier[3].

In domo Peire Martin III poiesas.

In domo que fo de Peire Tanchet, Bostos Tranquinnal[4], II d. e poiesa.

---

dernière date, et Raymond Lautard, qui figure comme témoin dans l'acte par lequel l'évêque de Die céda l'hommage de Silvion de Crest au Dauphin, le 1er octobre 1201, fut caution de l'évêque dans l'accord qu'il fit en 1217, avec les bourgeois de sa ville épiscopale, touchant le droit de banvin. — *Cart. de Die,* pp. 27, 40, 55, 60, 76.

[1] La tour des Vehiers ou de la Véherie, était la maison-forte habitée par le véhier, officier épiscopal chargé de la police de la cité.

[2] Pour : *Domina Chabatza* et *Domina Jaleta.*

[3] La vallée de la Meyrosse, dans laquelle se trouve la commune de Romeyer, canton de Die.

[4] Bontose Trenquignas, bourgeois nommé dans la transaction du 28 mars 1240. — *Cartulaire de Die,* p. 92.

In domo de Quintel, I d.

Li effant Ponz Faure la fanaor, VII poiesas de la maison.

In domo Ponz Chalvet, IIII d.

In domo Artaut Mauri, e Villelme Mauri [1], VIII d. poiesa e una esmina de vin, e II pans.

In domo que fo Narbert Mauri [2], VI d. e en la maison que el hac de Petroni, IIII d. e de la terra de Chamel, I d. e una sauma de vin de la vinna de la Gueira, e de la maison que hac de Biatris Peillona, V d.

In domo Esteven Teulier, II d. e mes.

In domo dels effanz de Jordan de Granovol, IIII d. e de la posterla de la maison, I d. e de la maison que fo delz Grimauz, VII d. e de la terra que lom appella Ribeira oltra lo pont del Colombier, I d. e de la vinna del collet de Vauz, XII d.

In domo que fo de Touchier, III e mes.

In domo de Lombart, una poiesa.

In domo dels effanz Bostos Esracre [3], III d. e de la terra al pont del Colombier, II d.

Li effant de Johan Pairolier dima pare, I d.

In domo Vels Valenczas, que tenont li effant Bostos Rainart, XII d. e III d. del cortil e XXI d. de la grange de S. Maing.

In domo de Peire Boer [4], II d.

En la torre de Raimont Berllo, II d.

(Fol. 7, recto). In domo Marcel Brunet, VII d.

---

[1] Guillaume Maurin — *Willelmus Maurinus* — frère d'Albert, figure comme témoin dans l'accord que l'évêque de Die fit avec Rostaing de Sabran, touchant les châteaux de Barnave et de Jansac, le 4 mars 1230. — *Cartulaire de Die,* p. 116.

[2] Pour : *Dominus Arbert Mauri.*

[3] Bontose Eracle — *Eracres* — témoin de l'acte par lequel l'évêque de Die abandonna le droit de banvin, le 23 avril 1218. — *Cartulaire de Die,* p. 76.

[4] Probablement Pierre Bouvier, un des bailes de Montmaur.

In domo Willelme de Granovol, VIII d.

Brunels, II d. e poiesa de l'ort que ten a Saint Vincenz, que fo Bertrand Moti.

In domo Bertrant Moti e de Peire Moti, VI d.

W. de Saint Main [1], XII d. de la vinna que ha en Plans.

En las maisons Johan d'Aspres [2], XII d.

In domibus de Peire Beiroart, XII d.

In domibus que foront Johan de Tues [3], XII d.

In domo Ponz Monegue, XII d.

In domo W. Rollant, I d.

In domo Cuillarier lo preveire, I d.

In domo Arbert Lambert que fo de Peire Ugo, VIII d.

In domo Esteven Milo, II d. e mes e del pra e de l'ort, II d.

El pra que fo Joven de Porta, II d.

In domo W. Trossel, de luisseira del viol, I d.

In domo del segrestan [4], I d.

In domo W. del Temple, III d.

In domo delez Foillans, III d. e de l'oscha josta lo claus de l'esvesque, VI d. e del pra josta lo molin, VI d. e de la Ribeira, VI d.

EN VILA NOVA.

Guigo Alvernaz [5] de la maison que ten en Vilanova, XII d.

---

[1] Guillaume de Saint-Main ou de Saint-Maisme — *Guillelmus Sancti Magni* — bourgeois de Die, connu dès 1227 et père d'un autre Guillaume de Saint-Main, qui était consul de Die en 1315.

[2] Jean d'Aspres, — *Johannes de Asperis,* — chanoine de la cathédrale de Die, connu dès 1240, qui, le 26 novembre 1240, trancha comme arbitre, les différends de Pierre Isoard avec le commandeur de Recoubeau et dont le neveu Raymbaud d'Aspres, bourgeois de cette ville, vivait en 1293. — *Histoire de Die,* I, 482 ; *Cartulaire de Die,* p. 126.

[3] Au moyen âge, la vallée de la Sûre ou de Quint, était appelée vallée de Tuès ou de Thuys.

[4] La maison du sacristain de la cathédrale, second dignitaire du chapitre de Die.

[5] Le bourgeois Guigues Alvergnas, qui fut un des garants de

In domo de Peire Jacob, VI d.

In domo que fo Julian del Rochaz Beureiral e Peire del Rochaz e malians, XII d.

In domo de Gregori, VI d.

(Fol. 7, verso). In domo Pons Fouchier, XII d.

In domo que fo Andreu Faure Ponz, XII d.

In domo Ponz Barnavila, VI d.

In domo Johan del Rochaz, VI d.

In domo Giraut Lautier, VI d.

In domo Esteven de Belmont, VI d.

In domo Ponz Faure, VIII d.

Peire Faure de la maison et de l'ort, XVIII d. e mes.

Lagiers, de la Rare de sa maison, I d.

In domo Richart lo coldurier, VI d.

In domo que fo de We Fillal, VI d. e de la vinna que tenont sei effant en Plans.

In domo de Peire Maigre, VI d.

In domo Johan Ric [1], VIII d.

In domo Lantelme Ric, IIII d.

C. AL VIOL PELORCIN.

In domo de Pelorcina, II d.

In domo que fo de Peire Giraut, III d.

In domo que fo de Peire de la Faya, III d.

In domo que fo de Peire Ferratier, Bostos Matheus, III e mes.

In domo de Bostos Rainart, V d. e fo de Peire Bolfart.

In domo de Peire Bolfart, XI d.

---

l'accord fait avec l'évêque de Die, le 28 mars 1240, était le frère de Pierre Alvergnas, secrétaire de ce prélat en 1248, et d'une famille qui ayant acquis la seigneurie de Soubreroche, vers le milieu du XVe siècle, la conserva jusqu'à la fin du XVIe. — *Cartulaire de Die*, pp. 92, 198 ; *Diction. topog. de la Drôme*, p. 379.

[1] Jean Ric, — *Johannes Ricz*, — autre garant de l'accord de 1240.

In domo de Peire Guigo[1], I gallina.
In domo Guigo Roissans, I d.
In domo Durant de Talavel, I d.
In domo que fo Elmion Teisseor, III d. e mes.
In domo que fo Ponz Raschaz, al Posaor, VI d. e dima pare mes.
(Fol. 8, recto). In domo W. Brunet, II d.

EN LA PLACZA[2].

In domo Johan Audelent, VIIII d.
In domo del Perdiz, IIII d. e mes.
In domo Bernart de Tues, VIII d.
In domo Guigou Ruina[3], III d.
In domo Raimont Olier, VIIII d.
In domo Guigou Praet, VIIII d.
In domibus Richart Chapais, a Saint Main, VIII d.
Li seail, XII d.
Po. Saurel, VI d. de la Ribeira sotz Aureilla. Soma VII lib. CXXXI d.

---

[1] Pierre Guigues ou Guigon, — *Petrus Guigonis,* — fut témoin d'un accord fait entre l'évêque de Die et le comte de Valentinois, touchant les terres d'Aurel, Comps, Saint-Ferréol et Ponet, en 1210. — *Cartulaire de Die,* p. 51.

[2] La place de la Halle, que traverse la rue de Villeneuve.

[3] Guigues Ruine était d'une famille qui a donné son nom à un quartier de la banlieue de Die et à laquelle appartenait un autre Guigues Ruine qui, après avoir été témoin d'une donation à l'église de Die, par Pierre de Lers, en 1200, fut garant de l'accord que ses concitoyens firent avec l'évêque Didier de Lans, touchant le droit de banvin, en 1218. Pierre et Guillaume Ruine, chanoines de Die en 1240, et Guillaume Ruine, consul de Die en 1313. — *Cartulaire de Die,* pp. 60, 76, 100, 111.

(Fol. 8, verso). CES. D'ANNONA [1].

Raimontz Garainnos e Albertz Lavarel, x sest. [2] d'anona e del pra e de l'ort XVIII d. Albertz Lavarel.

Li Bertalmen x sest d'annona del molin e xx d.

Li Foillans, x sest. de froment del molin.

Aymo d'Eigleun [3], II sest. de froment e III sest. de paonet.

Li effant Arbertz Mauri, I esmina de la terra de Chamel.

CES DE FROMENT A LA MALADEIRA DE LA CONDAMINA.

Peire Mailletz, I sest. de fro. e una gallina.

Richauva de la Plaza, I esmina de fro. e una gallina e dimeia.

Guigo Gressa, I sest. de fro.

Blacha, I sest. de fro.

Na Maignana [4], II sest. de fro.

Ponz Oliers, III sest. de fro e esmina.

Chappuis l'escofiers, I sest. de fro. e dimeia esmina.

Micheuz Rainautz, I sest. de fro. et dimeia esmina.

Peire Oliers, III esminas de fro.

Peire Batailliers, III esm. de fro.

Espaillartz, I sest.

Peire Girbertz, de Pontais [5], III esm. de fro.

---

[1] Redevances en froment.

[2] Le sétier de Die était d'environ 53 litres et se divisait en deux éminées, quatre quartes, seize civayers et trente-deux cartons.

[3] Aymon d'Eygluy, chanoine de l'église cathédrale de Die, qui fit une donation à l'abbaye de Léoncel, le 18 avril 1233 ; nommé encore en 1240. — *Cart. de Léoncel,* p. 111 ; *Cart. de Die,* p. 111.

[4] Pour : *Domina Maignana.*

[5] Pontaix, commune du canton de Die. Pierre Gilbert — *Petrus Gilberti,* — ayant quelques difficultés avec les religieux de Léoncel,

Durantz Freniers, I sest. de fro. e la terza de la esmina.
W. Abelins, I esmina de fro. e la tercza de la esmina.
Andreus Abellins, I esmina de fro. e la tercza.
(Fol. 9, recto). Johans Borgas, I sest. de fro.
Ponz Voltors[1], de Pontais, I sest. de fro.
Laurenz Czabatiers, I esmin. de fro.
Laurenz Mengloz, I esmin. de fro.
Bostos Moutos, I sest. et dimeia esmina de fro.
Peire Meilluras, dimeia esmina de fro.
Symondetz, I esmina de fro.
Peire Lautierz, I esmina de fro.
Li Carton, I esmina de fro.

EZO ES CES DE TOS.

Peire Chais[2], dimeia esmina d'annona e dimeia de bla.
Bonartz, dimeia esm. d'annona e dimeia esmina de bla.
A. Estachy filz na Bermonda, I esm. de fro. e I esm. de bla.
Li chastellans de Quint[3], I sest. de fro. e I sest. de bla, de ezo de tol.
Willelma Mailletta, I esm. d'annona de la condamina Saint Saorni.
Peire Estevenz, I sest. de fro.

---

touchant les pâturages d'Ambel, transigea avec eux le 20 mai 1266. — *Cart. de Léoncel,* p. 230.

[1] Les Votor ou Voutor étaient une famille de Pontaix, qui avait des droits sur les pâturages d'Ambel.

[2] Un autre Pierre Chaix et Ponce Chaix, chanoine de Saint-Ruf, figurent comme témoins dans l'acte par lequel Humbert Ier, évêque de Die, et Falques, abbé de Saint-Ruf, s'entendirent au sujet des églises de Taulignan, en 1199. — *Cart. de Die,* p. 46.

[3] Le château de Quint, dont les ruines se trouvent sur la commune de Sainte-Croix, était le chef-lieu d'une châtellenie importante, appartenant aux comtes de Valentinois, mais sur lesquelles les évêques de Die avaient quand même quelques droits. — *Dict. top. de la Drôme,* vo LES TOURS.

Micholau Aevern, I sest. de fro. de ezo de Chaesluoc.

Le filz Bernart Rasere, XII d. de ezo de josta las torres de Chastel.

W. Portaniers, XIII den. e dim.

Martins Rouvers, I sest. de fro. de la terra de Chamel.

Aguita Tibauda, I esm. de fro. de la condamina de Peira Mainninencha.

Ermengartz Chaissa, las V partz dima esmina de fro. de la vinna de Ruailz.

Archinartz Fai, la VI partz de la vinna.

W. Salvestres, I esm. de fro. de la granja.

F. Oleanda, I esm. fro. de vinea.

W. Symontz, I esm. fro. de vinea.

Soma LXVIII sest. d'annona e III sest. de bla e II gallina e dimeia.

(Deux pages blanches).

(Fol. 10, verso). BREUS DE CESSAS DE MON SENNOR L'ESVESQUE DE QUE ES BAILES LAMBERTZ PALPA TERRA [1].

W. Flor. II d. de sa maison, que es de sobre la maison de Valcressent [2], e Jarento de Romeier [3] pren II sols e di de ces, e par se li segnorio aisi quant le ces.

---

[1] Le baile Lambert Palpaterre était l'arrière-neveu d'un Bostos Palpaterre, qui figure comme témoin dans l'acte par lequel Isoard II, comte de Die, fit hommage à l'évêque de cette ville, le 13 janvier 1168 et qui, présent au partage que ce prélat fit avec son chapitre des biens de l'église de Die, en Trièvés, le 1er février 1183, le fut à celui de la seigneurie d'Aurel entre ce même évêque et différents coseigneurs, le 1er juin 1193. — *Cart. de Die,* pp. 29, 37, 41.

[2] Maison appartenant aux religieux de Valcroissant, abbaye de l'ordre de Citeaux dont les restes se voient encore à quelques kilomètres de Die, au lieu appelé l'*Abbaye,* et qui fondée vers l'an 1170, avec des religieux de Bonnevaux, fut détruite pendant les guerres de religion. — *Notes pour l'hist. du dioc. de Die.*

[3] A cette famille, qui empruntait son nom au village voisin de

Raimontz Ners, vi d. de sa maison.
Girautz de Gressa [1], iii d. de sa maison.
Guillems Gressartz, ii d. de sa maison.
Willelma Mainnana, ii d. de sa maison.
Durantz Morre, ii sestiers de vin de sa maison.
Li effant Odo Davi [2], xii d. de lor maison.
Jacmes Le Murarel, iii meaillas de sa maison.
Pe. Guers, v poiesas de sa maison.
Pe. Chapaiz, v poiesas de sa maison.
Ugo de la Porta e sos frare Pe., vi d. de sa maison a la porta Saint Marcel [3].
Martros, i d. de sa maison.
Pe. Guers, ii d. de sa maison.
Andreuz Rainartz, vi d. de sa maison.
Ronnina, i d. de sa maison.
Gravoz, ii d. de sa maison.

Romeyer, appartenaient Guillaume de Romeyer, qui figure comme témoin dans l'acte par lequel Arnaud de Crest fit hommage à l'évêque de Die, le 15 août 1145 ; Ponce et Lambert de Romeyer, en présence de qui l'évêque et le chapitre de Die se partagèrent les possessions de cette église dans le Trièves, le 1er février 1183; B. de Romeyer, dont le nom se trouve au bas de l'acte du 1er octobre 1201, par lequel l'évêque Humbert céda le haut domaine des biens de Silvion de Crest au Dauphin, et enfin Pierre de Romeyer, un des chevaliers et damoiseaux qui s'offrirent pour ôtages, dans le cas où l'évêque Didier de Lans ne tiendrait pas les engagements pris vis-à-vis des bourgeois de Die, touchant leurs libertés (1217). — *Cart. de Die,* pp. 27, 31, 35, 37, 76.

[1] Gresse, commune du canton du Monestier-de-Clermont (Isère). Giraud de Gresse fut témoin de l'acte par lequel Isoard d'Aix donna le château de Châtillon et d'autres biens à Raymond de Baux, prince d'Orange, son gendre, le 16 août 1246. — *Hist. de Die,* p. 486.

[2] Un notaire Jean David, était syndic ou consul de Die en 1435. — *Cart. de Die,* p. 158.

[3] Arc de triomphe romain qui servait de porte à la ville de Die, du côté du levant.

Ponz Rainiers, Estevenz Porcherz, v poiesas de sa maison.
Bernartz Berbiers, de la meita de sa maison, II d.
Durantz Abrachis, II d. de sa maison.
Chastainna, IIII d. de sa maison.
Pe. Lautiers, IIII den. poiesa dreurs de sa maison.
Rainautz, II d. de sa maison.
(Fol. 11, recto). Martinz Planeuz, II d. de sa maison.
Peire den Jacme, VI d. de las maisons de si mollier.
Arnautz Morte, II d. de sa maison.
W. Robertz, II d. de sa maison.
Johanz de Lescharena, III d. e di de sa maison.
Pe. Disders, v d. de sa maison.
Acharda, III d. e di. de sa maison.
Girautz de Revel, III den. de sa maison.
W. de Chapiac, VI d. de sa maison.
Bostos de la Costa, IIII d. e di. de sa maison.
Jovenz Taris, III d. e di. de sa maison.
Ponz Rainiers, I d. de sa maison.
Pe. den Jacmen, II d. de la maison que fo de lonoria.
Montaisons, II d. de la maison que fo de lonoria.
Meilluretz, II d. de la maison que fo de lonoria.
Bertalmeuz Rossetz, VIII d. de sa maison.
Pe. Abrachis, VIII d. de sa maison.
Johanz Archimbautz, VIII d. de sa maison.
Bostoz Chatz, VIII d. de sa granja.
Li effant Rainaut Taillavigna, II d. de lor maison.
Bonafauz Le Torz, XII d. de sa maison.
Guigo Valeilla, IIII d. de sa maison.
Alsiartz, IIII d. de sa maison en qui fai granja.
(Fol. 11, verso). Alziartz, III d. de sa maison, W. Milo XII d. de la granja.
Andrieus Albas, III d. de sa maison.
Martinetz Peirolers, v d. de sa maison.
Le tenement Arbertz de Conchas[1], II sols et III den.

---

[1] Un Arbert de Conches, — *Arbertus de Conchis*, — qui était vrai-

Bostos Traquinnans, II d. de sa maison.

Clapeira, I d. de sa maison.

Girautz Corbeuz, I d. de sa maison e III d. d'una autra maison.

Estevenz Berbiers, III d. de sa maison.

Jovenz Galanz, VI d. de sa maison.

Clocha, XII d. de sa maison.

Peironella Gaia, III d. de sa maison.

Johanz d'Aucello, XII d. de l'ort de Saint Maurisi [1].

Ponz Augiers, V poiesas de sa maison.

Rostainz Arbertz, V poiesas del Chasal.

EZO ES AL BARRI.

Pe Bonetz [2], V d. de l'ort tenement. Ponz Chatz, III d. de l'ort tenement de l'aresta nova en amont.

Johanz d'Aucello, XII d. de la vinna de la Maladeira.

Raimontz Garainnos, VIII d. de la vinna a la Maladeira.

W. Salvestres, XII d. d'aquieus.

Ponz Chalvetz, IIII d. del champ de tres Puei Urgnon.

---

semblablement l'aïeul de celui-ci, fut témoin de l'acte par lequel Arnaud de Crest soumit ses biens au fief de l'évêque de Die, le 15 août 1145, et l'on trouve, en 1199, un Lantelme de *Conchers*, baile de Valence, qui est probablement l'auteur d'une famille De Conches, qui possédait la seigneurie de Montmeyran au XVI[e] siècle. — *Cart. de Die,* p. 35 ; *Dict. top. de la Drôme,* p. 232.

[1] Le quartier dit des Chanoinies, au levant de la ville de Die, s'appelait autrefois Saint-Maurice, du nom d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît et de la dépendance de l'abbaye de Saint-Michel-de-la-Cluse en Piémont, qui s'y élevait dès le XII[e] siècle et qui fut uni au chapitre de Die vers le milieu du XV[e].

[2] Probablement le même que P. Bonel, — *Petrus Bonelli,* — qui figure comme garant dans le compromis du 28 mars 1240, entre l'évêque de Die et les bourgeois de cette ville, touchant leurs libertés. — *Cart. de Die,* p. 92.

Arbertz Lambertz, VIII d. del champ tres Saint Marcel.
Girautz Trossetz, VIII d. d'aquieus.
Bertalmeus Alexis, II d. al terme de Ruailz.
Et la semnoria per totz luers.

(Fol. 12, recto). BREU DEN RAIMBAUT DE JUSTI [1] QUE DONE A L'EVESQ. DE DIA.

Johanz Chalmatz, IIII sols e II d. del pra de la Maurinea.
W. de Grainovol, VI d. de la vinna de la toscha Justinencha.
Teuliers, I d. d'aquieus.
Arbertz de Foillas [2], II d. d'aquieus.
Giraut Tardius, III d. d'aquieus.
W. Blacha, I di. d. d'aquieus.

---

[1] Il s'agit ici des redevances dues à l'évêque de Die, pour biens sur la montagne de Justin, qui fait actuellement partie de la commune de Die, mais qui formait autrefois une paroisse et une seigneurie dictincte de celle de cette ville. La seigneurie, dont les empereurs germaniques confirmèrent la possession à l'église de Die en 1178 et 1214, n'appartenait pas à cette église, treize ans auparavant, car elle n'est pas nommée dans la bulle privilège du pape Alexandre III, en date du 28 mars 1165, et il y a tout lieu de croire qu'elle fut tout d'abord possédée par une famille de son nom à laquelle appartenaient, indépendamment de notre Rambaud de Justin, Arbert de Justin, qui figure comme garant dans l'acte par lequel Isoard, comte de Die, fit hommage à l'évêque de cette ville, le 13 janvier 1168 ; une dame Pétronille de Justin, nommé dans celui, par lequel la famille Archimbaud fit une donation au prieuré de Brisans, près Crest ; Pons de Justin, témoin de la renonciation de l'évêque de Die, Didier de Lans, au droit de banvin, en 1218, et Durand de Justin, citoyen de Die, vivant en 1293. — *Cart. de Die*, pp. 29, 53, 77, 126.

[2] Arbert de Foillans, sacristain de l'église de Die en 1246-1257, dont le petit-neveu, du même nom que lui, était également sacristain de Die en 1321. — *Notes pour l'hist. du dioc. de Die*, p. 53.

Arnautz Thostiers, IIII d. de la vinna de Chapiac[1] e desme
Ponz Marches, III d. de la terra de Chapiac.
Girautz Neiers[2], IIII d. de la vinna de Chapiac.
Ponz Borgas, I d. del pra sobrę la gleisa de Justi[3].
Durantz Beneeitz, XII d. de l'oscha de Justi.
Artautz Borjas, III d. de la terra de Laya de Justi.
Johanz Raimbautz, VIII d. de la terra del prael d'Ameilz[4].
Ugo Faviers, II d. de la terra d'Ameilz.
Ponz Temporelz, VI d. de la terra de Chapiac, e V d. d'Ameilz.
W. Flechiers, II d. de la terra d'Ameilz.
Johanz Boers, II d. de la crois d'Ameilz.
Li Vincencet, XII d. del Puei Javalda e tascha.
Seilvo, IIII d. e tascha[5] de Chamorsu.
Vincentz Macza, V d. d'aquieus.
Pe. de Bo Vesin, II d. e di. de la terra de Bo Vesin[6].
Johanz Veillons, XVI d. e tascha de Col Fraudenc.
Sos fillas, I d. e tascha iqui mes.
W. del Temple, I d. e tascha iqui mes.
(Fol. 12, verso). Pe Garrels, III d. e tascha en Bo Vesin.
Li filla Garrel, II d. e tascha iqui mes.
W. de Cornier, I d. e tascha daquo sobre Col Fraudenc.
Estevenz Audo, I d. e tascha iqui mes.
P. Valletz, VI d. de Costa chauda.

---

[1] Chapiat, quartier rural au sud-ouest de Die.
[2] Guillaume Noir, frère de Raymond.
[3] La montagne de Jústin forma pendant longtemps, à elle seule, une paroisse, qui fut supprimée dans la première moitié du XVe siècle, ainsi qu'il résulte de ce passage du pouillé du diocèse de Die en 1449-1450 : *Ecclesia de Justino que non est amplius parrochialis. — Pouillé hist. de Die,* p. 42.
[4] Les Miellons, quartier rural au sud de Die.
[5] La tasche ou tasque était une redevance en nature, due au seigneur pour les produits du sol et notamment sur les blés en gerbe.
[6] Beaufin, autre quartier rural au sud-est.

W. Chaillols, III d. de champ d'Ameilz e dimeia tascha.

Li mollier Girardenc, III d. d'aqui mes.

Soleira, I d. de l'ort de Chapiac.

Estevenz Temporels, III d. e di. de Chapiac.

Pe. d'Ais [1], v d. de la terra de Chapiac.

Li Raimbaut, dimeia esmina de civa de chavallage [2].

Li Bovet, dimeia esmina de civa del champ de la Borrellea e doas gerbas quant y a froment.

Aillautz, I d. e di. de la crois d'Ameilz.

BAILLIA PE. JACOB A LA GUILLIER AL FORN DEL ROBERTZ.

Vials Mala compainna, desme de sa vinna.

Ponz Balzencs desme de sa vinna.

Ponz Laido, desme de sa vinna.

Vials Vincencetz, desme de sa vinna.

Girbertz de Lechal, desme.

Jovenz Bertalmeuz, desme de la partia de sa vinna de Belregart.

Romanz Torniers e sos fillas, desme d'amarinas [3].

Pelorcis, desme iqui mes.

(Fol. 13, recto). De Comba Petoart, pren desme l'esvesques quiti del la via en sus que vai vers Justi e en Bel fayn, desme d'aquo dels Boteillons, entro en Col Rollant.

BREUS E CES E SEMNORIAS DEL FIERI DE CHASTEL DOBLE [4].

En la vinna W. Teulier, XX d.

---

[1] Un Pierre d'Aix, — *Petrus de Aquis,* — que je crois étranger à la famille des seigneurs de ce nom, issue des anciens comtes de Diois, fut mêlé à tous les débats des bourgeois de Die avec l'évêque de cette ville, touchant leurs franchises municipales. Serait-ce le nôtre ?

[2] Redevance due au seigneur pour la nourriture de ses chevaux.

[3] Amarines, osier.

[4] Nom sous lequel on désignait quelquefois le quartier du Chastel.

En la vinna Pe. Teulier[1], x d.

Guigo de Gressa, x d.

Petrus Meilluras XIII d. e esmin. de fro. e en la terra de Ces Meesme[2], II d. e di.

Las fillas de Boscharlla, VI d.

Aguita de Roesnel, II d. de sa vinna, e de las chosas de Roesnel[3], III d.

W. le Chapuis, VI d. de sa vinna.

Pe. dels en Chastres, VIII d.

Pe. Maletz, II d.

Lambertz Palpa terra, II d. e di.

Bertrantz de Combas, III d.

Li mare Teulier, xx d.

Combetz, VI d. de sa vinna que fo Baudricha.

Petre Trossel, xx d.

W. Trubert, III d. de sa vinna.

Lambertz Magdveuz, IIII d. de la vinna que fo W. Fillol.

Blasmanel, II d. de sa vinna.

Pe. Andrieus, I d. e esmin. de vin de sa vinna.

Li Brun, XVIII d. lor vinna.

Johs. Raimbautz, VII d. e di. e i sest. de civa alla mesura veilla, de sas vinnas.

W. Chaillol, XV d. e I cartal de vin de sa vinna.

W. Armantz, VI d. de sa vinna.

Le filz Bostos Aalart, I esm. de civa a la mesura veilla.

Bertranz de Combas, III den.

Michels de Montbrant[4], III d.

Bostos Teracza, VI d. de sas terras.

Bostos Meerchanz, III d. de sas terras.

---

[1] Guillaume et Pierre Teulier étaient fils d'un autre Pierre Teulier, qui fut témoin d'une donation à l'église de Die, par Pierre de Lers, le 16 août 1200. — *Cart. de Die,* p. 60.

[2] Saint-Maisme ou Saint-May.

[3] Ruinel, quartier rural à l'ouest de Die.

[4] Montbrand, commune du canton d'Aspres (Hautes-Alpes).

Mayol Pescharel, v d.

Johs. Bernartz, I barral de vin[1].

Champs loncs, I sest. de fro. de sas vinnas.

El claud de Chastel doble, II sest. e esmina, que tenent Bostos Rainartz e W. de Poiols[2].

Li effant Matheu Rover de lort de tres la maison, III meaillas.

(Fol. 14, recto). In orto mercatorum, III meaillas iqui mes.

Johs. Milo e Pe. Milo, de lort e de la maison, v d. e meailla.

Gironda, I meailla de lort.

Bruneuz, I poiesa de lort que fo del fil na Gironda[3].

Raimontz Garainnos, I poiesa de lort iqui de josta.

BREVE CENSUUM E DOMINORUM E TASCHARUM E DECIMARUM NEMORIS EPISCOPALIS.

Chatbertus de Porta Englena, VII d. e di.

Le frare Andrieu de Poiols, VII d. e di.

Symontz Rambertz, VII d.

Vincenz Macza, XV d.

Aigua bella, VII d. e di.

Ponz Laido, XVIII d. e di.

Espaillartz, XV d.

Johan Trotteuz, X d.

Quiblers, III d.

Estevenz Audo, III d.

Bossons, III d. e di.

(Fol. 14, verso). Romana Lageira, I d.

Girautz Boina, VI d.

Bostos Bonafasis, I d.

Vials Vincenz, VI d.

Rostainz Pestre, VI d.

Blainatz, III d.

Arnautz Paians, V d.

Girautz Forniers, III d. e di.

Le filz Johan de La Cort, III poiesas.

Li Foillan, X d.

Micheuz de Foillas, II d.

---

[1] Le barral de vin était d'environ vingt-sept litres.

[2] Poyols, commune du canton de Luc-en-Diois (Drôme). — Ce Guillaume de Poyols figure comme garant et sous le nom de Guillaume Poils dans l'accord que les bourgeois de Die firent avec l'évêque Humbert IV, le 28 mars 1240. — *Cart. de Die*, p. 92.

[3] Pour : *Domina Gironda*.

Uxor Ponz de Sancta Maria, VIII d.
Li Mazart, VI d.
Arnautz Berbiers, III d.
Bantis, IIII d. e di.
Johs. Achis, III d.
Vincentz Maillotz, IIII d.
Na Garenga, V d.
Umbertz Vannaz, IIII d.
Johs. a Folla fust, VI d.
Johs. de Borna [1], III d.
Li moillier de Mauri, II d.
Petre Escofers, IIII d.
Peire Augiers, IIII d.
Johs. Finas, I d. e di.
Oucha, I d. e di.
Li moillier Bostos de Valbre[2], III d. e di.
Pe. Faure, I d. e di.
Truchafauz, III poiesas, e IIII d. de Comba Grimaut[3]
W. Ros, II d.
Arnauz Paians, III d.
Rois, IX d.
Moutos, II d.
Pe. Lombartz, II d.
Guigo Jarruz, III d. e di.
Quiblers del Gaure, II d.
Dionetz, VII poiesas.
W. filz Armaudan, III poiesas.
Pe. de la Mastra, III d.
Johans Audelenz, III d.
Gillins, V d.
Malcuers, III d. e di.
Clamenz, XVII d.
Halaris, I d.

---

[1] Borne, hameau de la commune de Glandage. Jean de Borne appartenait à une famille noble, de laquelle il est fréquemment question dans les documents du XII[e] et du XIII[e] siècles. Humbert de Borne vivait en 1145 ; Saramand, en 1168 ; Albert en 1169-1193 ; Bérenger de Borne, de qui il est question dès 1168, accompagnait l'évêque de Die, Robert, lorsqu'il fut à Arles pour y obtenir la confirmation des droits et privilèges de son église, par l'empereur Frédéric Barberousse, le 30 juillet 1178 ; Pierre de Borne est qualifié citoyen de Die en 1168 et en 1218 ; Humbert et Pierre de Borne étaient chanoines de Die, le premier en 1187 et l'autre en 1218 ; un troisième Pierre de Borne vivait en 1293, et enfin Hugues de Borne était prieur de Quint, en 1202-1210. — *Cart. de Die,* pp. 5, 27, 29, 40, 76, 134, et notre *Dict. ecclés. du Dauphiné,* ms. art. Sainte-Croix.

[2] La femme de Bostos Valbre.

[3] Combe-Grimaud, quartier rural de la commune de Die, au sud-est.

Pelausiers, III d. e di.
Li filla Vincentz Maillot, III d. poiesa meuz.
Ducha, II d.
Giroudos, II d. e di.
Pe. Johannis, IIII d.
Vials Mala compainna, III d.
Pe. Vincencetz, I d.
Guigo Macza, V poiesas.
Li Serail, II sols e V d.
Artauz Chachiers, VI d.
Salvestres, III poiesas.
(Fol. 15, recto). Ranceuz, III d.
Michel Gais e Arnautz Mailloche e Bostos Bonafasis, I d.
Pascals, VII d.
Johs. Maletz, VIII d.
W. del Temple, VIII d.
W. Salvestres, XII d.
W. Chaisas, VIII d.
W. Corencs, VIII d.
Arnautz Ronnil, XII d.
Estevenz Boilla, XVII d.
Laurenz Menglos e sos fraire, I an, VI d. e l'autre V d. e.
Guitartz, III d.
Chauvis, VII d.
Pe. Turreuz, IIII d. e.
Le fraire Chauvi, III d.
Chailloutz, I d.
Lennartz, II d.
Bernart Jordans, VI d.
W. Menuetz, VI d.
Le Fraudeire, III d.
Maillotz, III d.
Arnautz Lausiers, III d.
Laurenz Sabatiers, I d.
Bollartz, XII d. poiesa meins.
W. Audelenz, I poiesa.
Jouvenz Cailla, VII d.
Corniers, III d. e di.
Ugo Brus, I d.
Vials Vincencetz, III d.
Estevenz Audo, III d.
Ugo Soleilla, VIIII d.
Le fillas Ugo Soleilla [1], IIII d.
Symondetz le fillas Boscharlla, III d.
Pe. Gais, III d.
Johanz Borreuz, II d.
Micheuz Gais, I d.
Filla Raimont Salsa, VI d.
W. Salvestres, I em. de froment.
W. Tutetz, III d.
Le maris Chantaloba [2], III d.
Aginars Veers, VI d.
Girautz Aalartz, XIIII d.
Chalvetz Peschare, XII d.
Lantelmes Repentis, VI d.

---

[1] Le gendre de Hugues Soleilla.
[2] Le petit Chantaloube.

(Fol. 15, v°). BREUS E CESSA DEL FIEU DE MIRABEL[1], DE LA BAILLA Wo FRANCO QUE ES CUMINALS ENTRE STA MARIA[2] E L'EVESQUE.

Arnautz Lausiers, II d. e carton.

In Clot Lobos : Ponz Ronnal, IIII d. e cart.

Giraut Favail, I d. e cart.

Bostos Peillos, VIII d.

W. Garniers, V d. e las doas partz d'un sest. de vin, d'una vinna el rif d'Arenas.

Johanz d'Aucello, la terza part d'un sestier de vin, de la vinna al rif d'Arenas.

W. de Peira, IIII d. e un sestier de vin de la vinna d'Arenas.

Pe. Barrautz, III d. e cart. de la vinna de Puei meian.

Bostos Lai,

Pe. Fusiers, IIII d. de la vinna de Puei meian.

Bostos Seinartz, II d. d'aqui mes.

Pe. d'Ays, II d. iqui mes.

Ponz Chieuz, II d. iqui mes.

W. Macza, II d. iqui meisme.

Pe. Escofiers, V d. iqui meisme.

Marceuz Chapaiz, I d. aqui mes.

Pe. Jacmes, XVIII de la vigna de Johan d'Aucelo.

Giraut Ros, II d. de la terra e de la vinna iqui mes.

Pe. Augiers, VI d. iqui mes.

Johanz Jarruz, V d. al Collet d'Eisseraz.

Romeus Faure, VIII d. al Collet d'Isseraz.

Li effant Rostain Griort, VIII d. iqui mes e II d. e en Florenz.

---

[1] Il s'agit ici, croyons-nous, de droits féodaux ayant appartenu à une famille De Mirabel, dont un des membres, Silvion de Mirabel, fut témoin de l'acte par lequel Isoard II, comte de Die, fit hommage à l'évêque de cette ville, le 13 janvier 1168, à laquelle appartenait Silvion de Mirabel, chanoine de Saint-Ruf en 1193, et qui paraît s'être éteinte au XIIIe siècle. — *Cart. de Die,* p. 44.

[2] La cathédrale de Die étant sous le vocable de Notre-Dame, — *Ecclesia Sancte Marie Diensis, la gleisa Nostra-Dona de Dia,* — Pierre Siblet a voulu dire que les redevances inscrites dans ce paragraphe, étaient à partager entre l'évêque et le chapitre cathédral de Die.

A SAINT FERREOL :

W. Trosseuz, II sols e VI d. del Champ e desme e d'una vinna iqui meisme, VIIII d. e desme.

Na Bueisa[1], IIII d. e al terz an I gallina.

Ponz Chalvetz, V d. e I gallina aqui mes e alter en autra.

Li effant Girbert Seail, III d. e una gallina.

Li effant Romeu Faure, VII d. de la vinna del Peiro.

W. Bernartz de Saint Mauriso, I d. en la vinna del Cherraz[2].

Jovenz Milo, I d. iqui mes.

Ugo Brus[3], prebotz, XVIII d. en Floreuz[2].

Andreuz Ribauz, XVIII d. iqui mes.

Rostainz Pestrel, II sols iqui mes.

Estevenz Escofiers, III d. iqui mes.

Johanz de las Donnas, II d. e tascha.

Arbertz Rocha, II d. e tascha iqui mes.

W. Bernartz de Saint Marcel, III d. e la tascha en Bres[2].

Johans del Bolc[4], III d. e la tascha en Bres.

(Fol. 16, recto). Colomba Bertranda, IIII d. del champ de Turon, e tascha e desme.

Pe. Arbertz, VI d. e la tascha e el desme de Turon del champ.

Boscharlla, IIII d. e I sest. de vin de là vinna sobre la fonteta Saint Ferreol.

Bostos de la Cort, I emina de vendeinnea a Saint Ferreol.

EN NUYERS :

Girautz Rossetz, IIII d. e desme e tascha.

Pe. Albertz davant diz, IIII d. e la tascha el desme en Huyers.

Li Gayet, VI d. de la vinna d'Uyer e desme.

---

[1] Pour : *Domina Bueisa*.

[2] L'Echarat, Floreaux et Bret, quartiers de la banlieue de Die, à l'est.

[3] Le chanoine Hugues Brun, prévôt du chapitre cathédral.

[4] Boulc, commune du canton de Châtillon-en-Diois (Drôme)

Volvenz, IIII d. e desme e carton.

Jacmez Veilz, IIII d. desme e carton d'Uyers.

Pe. d'Ays, V d. e desme de la terra de Seyeleyras[1].

Pe. Rossetz, VI d. e desme de la vinna d'Uyers.

Pe. d'Ais, VI d. de la terra de Seyeleyras, e desme, et cest Peire el fillas de las Habonas.

Pe. Garreuz, I poiesa de la vinna en Turon.

Pe. Rollanz, I poiesa iqui mes.

Girautz Milimay, I d. iqui mes.

Ponz Faurel, XII d. de la terra d'Uyers e sont ligi e quiti de mon semnor l'esvesque.

(Fol. 16, verso). Li baillia de la Veiari, VIII sols e una sauma[2] de vin.

(Fol. 17, recto). BREUS DE CESSAS DE MONMAIOR[3] QUE PREN MOSSEGNERS LE VESQUE E LI GLEISA DE DIA CUMINAL.

Girauts Jail, I d. de lor del Fola.

Marcel Jareurel, IX d. poiesa meins de son tenement.

Girautz Corenc, I d. del champ sot lo Bal, e V p. de l'Auselaoira, e III p. de la terra de Framauri.

Pe. Richartz, XII d. de la planta de la Chirana e III d. de l'adreic Chabreilli e III d. p. q. p. audeare lambra e I em. per son patremoni.

Girautz de Treivas, II d. del patremoni de si moillier.

W. Torteuz, VII d. de son patremoni.

---

[1] Sallières, quartier rural de Die, à l'est.

[2] La saumée ou charge de vin était d'environ cinquante-sept litres.

[3] Montmaur, — *Mons Major,* — commune du canton de Die, à huit kilomètres de cette ville, formait avant la Révolution une terre ou fief, de tout temps comprise dans le patrimoine de l'église épiscopale de Die, à qui la possession de cette terre fut confirmée par le pape Alexandre III en 1165, et en 1178 et 1214, par les empereurs germaniques.

Chasteiz [1], x d. em. de la tenura Chabreilli, e v d. em. de la tenura de Sebio, e vi d. em. per audeare lambra.

Marcel Alimars, iii d. de la vigna de Sant Roma.

Pe. Brunetz, xxiii d. de cota chabri, e vii d. de son patremoni.

Bostos Jaletz, viiii d. de son patremoni.

Johans Jaletz, i d. de l'ort del Fossa e vii p. de Costa bela qua solvit iiiio Andreas Richardi.

Blachos, ii d. de patremoni de si moiller.

Bostos Virasac, i d. e v d. de son patremoni.

Pe. Bertrans, ii d. de l'Auseleoira.

Mateuis Miners, iii d. de son patremoni e ii d. em. de la vigna de Champlas.

Pe. de Neirs, viiii d. de son patremoni.

Giraut Aimars, iiii d. p. q. de son tenement.

Vincens Plasens, ii d. de Roes [2].

Giraut Guigos, iii d. de son patremoni.

Estevel Raschatz, v d. p. q. de son patremoni.

Po. Chalvetz, ii d. de son patremoni.

(Fol. 17, verso). Raimont Aalbi, vi d. de l'Auseleoira e i d. dal cham sot lo Bal.

Joves Chauvens, ii d. de l'ort del col e i em. del ba Giraudenc.

Esteves Lauteirs, i d. del serre, e ii d. per si moilleirs e i em. de Sant Marcel.

Archibautz, v d. de son patremoni.

Girautz Aalbi, ii d. de l'Auseleoira.

Rostang Archimbautz, vii d. de son patremoni e viiii per lo patremoni de si moilleir e de sont fil.

---

[1] Famille à laquelle appartenait un Pierre Chastet, — *Petrus Chasteti de Monte Majori,* — qui figure dans l'acte par lequel les Diois en appelèrent au pape, de certaines décisions du concile de Vienne, le 9 mai 1293.

[2] Rouyès ou les Royers, hameau de la commune de Montmaur.

Pe. Chaillos, I d. del Fontainil[1] e I em. de Ranconet.

Girautz Bailes, VI d. del claus de Boillana or los paga Peires Berraut.

Dousa, I em. de Ranconet.

Bolgars[2], VI d. de las Costas, e III d. de las Combas, e III d. de la vigna de Sant Roma.

Reboul, XVIIII d. p. q. de son tenement.

Martina, III d. de la vigna del Riu.

Esteves Estelos, VII p. de son patremoni.

Largeirs, II d. del pra del Riu e III em. del Mal truchafau e I d. del champ de Peira graillera[3] e II d. del champ de Chaster.

Bostos Grueus, IIII d. de son patremoni.

Vincens Autartz, IIII d. em. de la vigna de Claude Boillana e III d. de las Girbolas[3] e III p. de l'oucha Trachorel.

Bonetz, I d. de Costa Aalant e I d. de Ranconet e I d. de Laval.

Li Audieus, XIIII d. p. q. de lor patremoni.

Bostos Rollans, XIII d. de lor patremoni.

Bostos Micolaus, III d. em. de son patremoni e VI d. de las Combas e VI d. de l'ort de Sant Roma e II d. del pra de Batailla, e II d. de la vigna del Riu e II del champ del Riu.

Artautz Micolaus, VII p. de son patremoni.

Li Colsiruna meurel, IIII d. de la vigna del champ de Lolme.

Raimons Chalvetz, I m. de la vigna de Borenol[4].

(Fol. 18, recto). Bostos Raimbautz, VIII d. del boc de Rubaut.

Bostos Auriols, II d. de la planta de Champ las e I m. de la vigna de Bernart Chalvet.

W. Lambertz, II d. em. de la vigna de Champ de Lolme.

---

[1] Fontaniès, quartier de Montmaur.

[2] Famille qui a laissé son nom au quartier de Bongard.

[3] Peyre-Graillette et les Gerboules, quartiers de Montmaur.

[4] Bournoux, quartier de Montmaur.

Gillarel Raschatz, I d. del Clot de Gasila.

Pe. Aribers, II d. del boc Aubernenc.

Li Lambertz, IIII d. de Font Alis e I m. de Gambarel.

W. Ariberns, II d. del boc Aubernenc.

W. Ferrapia, I d. de la val de Sant Roma.

W. Audeiers, II d. e p. de Maltruchafa e I d. de sos lo chastel e I m. del com del bas.

Pe. de Ricmont[1], IIII d. del pra de Charnier.

Ugo Audeiers, II d. e p. del mas de Truchafau.

Esteves Richartz, II d. de Chiraia, e II d. del Serret e I m. de la terra Pairoal e I d. del pra de Masarel[2].

Bostos Archinartz, II d. de Prareont.

Girautz Baudos, V d. de loucha Gaidencha[3].

Marceus Autartz, IIII e I m. de Gambaros.

Girautz Bonafes or lo deuz Chauvels, II d. del Riu, e III p. deus Cofolencz.

Peironela Jaleta, III d. de son patremoni.

Bertalmeuis Ros, XIIII d. de loucha de Sant Marcel[4] e II d. del Riu VII d. de las Combas, e I d. del Noare[5].

Pe. Albi, III m. del Claude Boillana.

Bertrans de Laval, II d. de la vigna de Massarel e III d. e m. deus praals.

Pe. del Serre, I m. del boc Girardenc.

Artautz Sicheiri, I m. del Fontainil.

Bermons, VIII d. e m. de son patremoni.

Artautz Micholaus, III d. e m. p. un an e autre an III d. e m. de son tenement.

Pe. Gacha, V d. e m. p. un an e V d. e m. a l'autre.

W. Bovetz, II d. e III del Champ de Lolme.

---

[1] Rimon, commune du canton de Saillans (Drôme).

[2] Le Serret, la Pirraille et Massarel, quartiers de Montmaur.

[3] Loche-Gueydent, quartier de Montmaur.

[4] Terre appartenant à la cure de Montmaur, dont l'église était sous le vocable de Saint Marcel.

[5] Le Noare, quartier de Montmaur.

Girberns Auraus, II d. del pra de Laia e I d. del Colet.

(Fol. 18, verso). Ugo Peiracha, III d. e m. de son patremoni.

Pe. Aubert, II d. e m. de las ouchas de Ranconet e I m. del coin de Loleir.

Na Bonela[1], III d. del Serre de la Cros[2].

Umberz Alimars, II d. de la vigna del Riu.

Johans Lautartz, VIII d. e m. de son patremoni e V d. de la vigna de Seguret[3].

Na Belios[4], II d. de son patremoni.

Pe. Lambertz, III d. de loucha de Trachorel.

Pe. Richartz, II d. de la vigna d'Esconaveta[5].

Pe. Auriols, VIII d. de son patremoni.

Pe. Micholaus, II d. de la plana del Riu, e III d. del Serre Gaidenc[6], e III d. de la terra Pairoal, e I p. e I d. de las Combas.

Pe. Jarentes, V d. p. q. de son patremoni.

Villelma Moteta, V p. I d. de la vina de Macerel[7].

Michels Barsac, XVIII d. de son patremoni.

Pe. Bonafes, III p. deus Cofolenc.

Latgeira, V d. p. q. de son patremoni.

Girautz Reis, VII d. de son patremoni e II d. de la vigna de Salvia.

Pe. Bertrans, IIII d.

Girautz Corenc, VI d. de la vigna de Gambaros e III d. de son patremoni.

Marceuz Fuleirs, V d. p. q. de la vigna de Massarel, e IIII d. de la val Sant Roma e I d. de lort a la porta.

---

1 Pour : *Domina Bonella.*

2 Serre-la-Croix, quartier de Montmaur.

3 Quartier de Montmaur.

4 Pour : *Domina Belios.*

5 Esconavette, ruisseau affluent de la Drôme, qui traverse la commune de Montmaur.

6 Serre-Gueydent, quartier de Montmaur.

7 Massarel, quartier de Montmaur.

Pe. Bonafos, xii d. de la terra de sa maire e xii d. de la terra de Minal e xii d. de la terra de Po. Rollantz e i d. de Lescharenatz.

Li Lairns, iii d. de lort de Sant Roma.

Arnautz Alauva, vi d. e m. de son patremoni.

Bernartz Boreus, ii d. del boc de Borel e i m. del Coru delbals e iii d. del Champ Chabalenc.

Valantis, i d. del pra del prior.

Pe. Brunetz, iii m. de Prareont.

Raimons Vils e sa sore, xi d. de son patremoni.

Arnautz Beraus, viii d. p. q. de son tenement.

(Fol. 19, recto). Esteves Rameirs, iii d. Estevel Jaletz, iii p. de Serre Gaidenc.

Johans Lairns, iii d. e m. de son patremoni.

Clavens, ii d. e m. de la vigna de Seguret.

Rotbertz, xix d. del patremoni de si moilleir.

Pe. Teiseirel e sos fraires, vii d. e m. comminal de son patremoni, e iii d. del pra de Lara.

Pe. de Laval[1] e sei fraire, iii d. del pra del moli e ii d. de la terra de la Fanjas, e iiii d. e p. de la tenura d'Arnautz Carsel e i d. del pra de la Chanaleta.

Pe. Duez, ii d. e m. de son patremoni.

Umberz Garsis, ii sols del patremoni de son paire.

Pe. Rollant, vii d. de son patremoni.

Esteves Boeirs e sos fraires[2], viii d. e m. per lafar W. Garsi.

Esteves Boeirs, viii d. e m. per lautra partia de W. Garsi e i m. ia cuminal entre eus tres.

Esteves Boeirs e sos fraires, vi d. de la terra de Sant Roma

---

[1] Pierre, Raymond et Étienne de Laval frères, à qui l'évêque Humbert IV attribua un tiers de la bailie de Montmaur, le 5 septembre 1245.

[2] Étienne et Pierre Bouvier frères, à qui appartenaient les deux tiers de la charge de baile de Montmaur, en vertu de la sentence épiscopale du 5 septembre 1245.

e IIII d. del champ de Cosarie, de Cor e de Barnaveta[1], I d., e de la terra deus Girberns, XV d. e m. e II d. de la vigna deus Girberns de Gambaros.

Girautz Binous, V d. e m. de son patremoni.

Pe. Vils, III d. de lort de Sant Roma.

Sapchant tut sil que verent aquesta escrichura, que tut cuz de meir sobre escreicz, sont cuminal de moseignor levesque e de la gleisa de Dia.

Soma LXIII sols e aquesta a faire fo. Pe. de Laval e sos fraires le preire e en Esteves Boieirs[2].

(Fol. 19, verso). BREUS DE TOUTISSA E DE TAVERNA[3] QUE PREN LEVESQUES DE DIA E LI GLEISA A MONMAIOR.

Pe. Aubertz, I em. de taverna au so fraire e I em. de toutissa, e per sa moilleir I sivaeir, e aiso es anona e I em. de siva a eminal toutitz.

---

[1] Barnavette, ruisseau affluent de la Drôme, qui traverse la commune de Barnave, limitrophe de celle de Montmaur.

[2] Pierre de Laval et Étienne Bouvier apparaissent ici comme chefs des deux familles, à qui appartenait la charge de baile de Montmaur et dont les différends à ce sujet furent tranchés le 5 septembre 1245, par une sentence de l'évêque Humbert IV, attribuant aux De Laval un tiers et aux Bouvier deux tiers des bénéfices de cette charge.

[3] Le mot *toutissa,* qui ne se trouve, que je sache, dans aucun glossaire, est le même que ceux de *tolticia* et de *toltiza,* que l'on rencontre dans deux chartes du cartulaire de l'église de Grenoble et deux du cartulaire de Domène, et dont les premières sont de la fin du XI[e] siècle et les autres du commencement du XII[e]. Venant évidemment de *tolta,* exaction, impôt arbitraire, il doit désigner une redevance extraordinaire, quelque chose comme des centimes additionnels, que le seigneur prenait en nature sur les produits du sol. Quant au mot *taverna,* il s'applique à l'impôt que l'on payait pour avoir le droit de faire vendre son vin dans les tavernes, et pour la perception de chacun de ces deux impôts, il y avait une mesure particulière, l'*éminal toutits* et l'*éminal de taverne.*

Ugo Peiracha, per sa maire, IIII sivaeirs d'anona e sivaeirs de grueuls [1].

Na Dousa Limara, I si. d'anona e I ci. de bla.

Plasensa e sa sore, I ci. d'anona e I ci. de bla.

Rebous, I sestiers d'anona leials, II gunchasmeins e I em. de siva.

Bostos Virasacz, I em. d'anona a la mesura de la ranna e III ci. de bla.

Estelos, I em. d'anona e I ci. a la mesura toutissa.

Arnautz Alauva, I em. leial d'anona e VIII ci. de bla.

Pe. de Ricmont, III ci. d'anona.

Bostos Grieuls, VII d'anona a lor civaeir.

Johans de Leschala, V ci. d'anona aquel me esmecivaeir.

Girautz Corenc, I em. d'anona leial e III ci. de bla.

Li Richart, II ci. d'anona e I ci. de bla.

Girautz Teiseiris, VIII ci. d'anona e IIII ci. e di. de bla.

W. Audeieurs, VIIII d'anona e IIII ci. e I di. de bla.

Marceuz Nuneirs, I em. d'anona leia e III ci. de bla.

Girautz Baudos, I em. d'anona a l'eminal toutitz.

Raimons Aalbertz, I em. d'anona a l'eminal de la taverna e I em. de siva a l'eminal toutitz.

Pe. Demers, I em. d'anona a l'eminal de la taverna e I em. de bla a l'eminal toutitz.

Pe. Brunetz, I sest. de ranna e I sest. de toutissa e II ci. de taverna e I sest. de siva a l'eminal toutitz e I ci. terza d'autre di civa.

Rostaing Vils, I em. d'anona leial e II ci. de bla.

Marceus Autars, III ci. d'anona.

Pe. Airautz, las tre partz d'u. ci. d'anona.

Pe. Bonafos, I sest. de taverna e II sest. de toutissa e I sest. de siva a l'eminal toutitz.

Largeirs, I ci. de bla.

Estevez Bochetz, I em. de toutissa.

---

[1] *Gruauls*, gruau ou peut-être maïs.

Pe. del Serre, I ci. d'anona e I ci. de bla.

Arnautz Girbertz, III ci. d'anona e I ci. e V di. de bla.

Marceuz Ebraus, I em. d'anona a l'eminal toutis e autre a quo de la taverna e I em. de bla rasa a l'eminal toutis e II ci. mais.

W. Aribems, I ci. d'anona.

Pe. Rotbertz, I ci. d'anona e I ci. de bla.

Bertalmeus Ros, VIII ci. d'anona.

W. Raschatz, IIII ci. d'anona.

A. Aguita Bruneta, II ci. d'anona e I ci. de bla, e la versa du ci.

Pe. Vils, II ci. d'anona e I ras e I ci. de bla.

Escofeirs, II ci. d'anona e I ci. de bla e tersa part d'autre.

Esteves Lauteirs, I ci. d'anona.

W. Autartz, III ci. de civa.

Pelos, II ci. de bla.

Pe. Lauteirs, II ci. d'anona.

Rotbertz, I em. e di. de toutissa d'anona e I em. de taverna e II ci. d'anona, e I em. de bla e II ci. a l'eminal toutitz.

Artautz Micholaus, e sos fraires, IIII ci. d'anona e I ci. de bla.

Johans Micholaus, VIII ci. d'anona.

Pe. Micolaus, VIII ci. d'anona.

(Fol. 19, verso). Artautz Lecheirs, I ci. d'anona e I ci. de bla.

Pe. Rolans, e sos fraires, I em. de taverna, e I sest. de toutissa e I em. de siva a l'eminal toutitz.

Pe. Barsacz, I em. d'anona leial e I ci.

Pe. Barsacz e sos fraires, I em. de civa a l'eminal toutitz.

Michelz Barsacz, I em. leial d'anona e I ci. e I em. de taverna, e I sest. de toutissa e I em. de civa a l'eminal toutitz.

Giraus Reis, I em. de taverna e I di. de toutissa e I em. de civa a l'eminal toutitz.

Pe. Jarentes, V ci. e la quarta part d'un ci. e I em. de civa a l'eminal toutitz, el e sos neyrs.

Bernartz Boreus, II ci. e I di. e la quarta part d'u d'anona e III ci. de bla,

W. Garsis, I sest. de taverna e III em. de toutissa e IIII ci. d'anona de taverna e II ci. d'anona.

Pe. Chalvet, I sest. de civa a l'eminal toutitz e I em. rasa.

Esteves dal Sere, I ci. d'anona e I ci. de bla.

Raimbautz, II ci. d'anona e II ci. de bla.

Gillelma Motata, I ci. d'anona e II ci. de bla.

Gaujars Salvia, I ci. d'anona e I ci. de civa a l'eminal toutitz.

Martis Jareucel, III em. leial d'anona e une escuela e I em. de bla leial.

Bermons e sos fraires, I sest. leial d'anona et I sest. de bla a l'eminal toutitz.

Raimonz Chalvetz, I ci. e I di. d'anona.

Espenella, I ci. e I di. d'anona.

Girautz Bochetz, I sest. d'anona a eminal toutitz.

Pe. Richartz, I em. d'anona a eminal toutitz e II ci. e I di. de bla.

Pe. Malbecz, II ci. d'anona e I ci. de bla.

Ugoz Garsis e sos fraires, II sest. e di. em. de toutissa e II sest. e I em. e I ci. de taverna e III em. de civa e la terza part d'una.

(Fol. 20, recto). W. Torteus, V ci. d'anona e I di. e II ci. de bla.

L'Argeuri, I em. leial d'anona e III ci. e I di. e la quarta part d'u. e I em. e I ci. de bla a l'eminal toutitz.

Rostang Archimbautz, I em. leial d'anona e I em. de bla a l'eminal toutitz.

Marceuz Lambertz, di. em. de bla a l'eminal toutitz.

Ferrapia, III ci. d'anona e I em. de bla a l'eminal toutitz.

Chastetz, II sest. leials d'anona e I sest. e I em. rasa de bla a l'eminal toutitz.

Pe. Salvis e sa sore, I em. leial d'anona.

Po. Chalvetz, III ci. d'anona.

Estevez Demers e sos fraires, I em. de taverna e I sest. de toutissa e III ci. e I em. de civa a l'eminal toutitz e II ci.

Johans Conils, I em. de civa a l'eminal toutitz.

Pe. Secheirs, I em. leial d'anona e I ci. de toutissa.

Vincenz Autars, III ci. d'anona e I ci. de bla.

Johanz Lautars, las doas part d'una emina de taverna e I em. e di. de toutissa e las doas part d'una em. de civa, a l'eminal toutitz.

Ugo Albertz e sei fraire, di. em. de civa a l'eminal toutitz.

Estevez Raschatz e sos fraire, I em. de bla a l'eminal toutitz.

Pe. Raens, las doas pars d'una emina de taverna e I em. e di. de toutissa.

Johans Lairins, las doas pars de I em. de taverna e I em. e di. de toutissa.

Somma d'anona, de taverna e de toutissa XII sest. e I em. e li gleisa i pren XII sest. e levesques i pren lalre, e daquo de vesque preno li baile loreire desme e XII sest. de bla a eminal leial e en aquesta civa no pren ren li gleisa.

(Fol. 20, verso). Page en blanc.

(Fol. 21, recto). BREUS DI CESSAS QUE PREN MOSSEIGNERS LEVESQUES QUITIAS[1] A MONMAIOR.

Peironela de Laval, VIII d. e m.

Pe. Boieirs, del champ de Gasilla, VI d. e de Boisset, VI d. e de Bosvilar, VIII d. e de Font Alis[2], XII d. e de las Combas, III d. e del Pereir de Roes, VII d. e de Champ Bardones, II d. e m. e de lort sot lo Chastel, III d. e per las taschas deus III champ, VI d. e de Sant Marcel, VIII d. e de lort del Fontainil, II d. e de lort del Seret, II d. e del Champ dal Chaene, II d. e de la vigna d'Esconaveta, IIII d.

Liaurant, de la vigna de Cosarie, III m.

Bertalmens, de la vigna de Pe. IIII d.

Pe. Bertrans, de l'emina de Chabot, IIII d.

Esteve Nischatz, III m. de la vigna de Gambaros.

---

[1] C'est-à-dire pour la perception desquelles l'évêque ne devait rien aux bailes.

[2] Fontaniès, quartier de Montmaur.

Li Raineir, de lort del Fontainil, II d.

Rostang Vils, I d. de la terra de las Costas.

Marceuz Autartz, II d. del Fontainil.

Girautz Corenc, II d. de lort del Fontainil, e II d. de la Condamina.

W. Bochetz, III m. de la vigna de Gambaros.

Pe. Lauteirs, III d. de la vigna de Gambaros.

W. Lambertz, VI d. de la tascha del Champ de la blacha.

Pe. Lauris, III p. de las Combas.

W. Boreus, II d. em. de Serre Gaidenc e de lort del Colombier e II d. del pra Nagacha.

Martis Demers, I d. de l'Auselaoira.

Li Cofrairia, VI d. de las vignas.

Rebous, I d. de sous las Taillas[1].

Latgeirs, III p. de las Combas.

Pe. Bolgartz, II d. de la vigna de Champlas e III p. de la vigna de Gambaros.

Bostos Rollant, V p. de la vigna sotz lo chastel.

Vincens Autartz, VIIII d. e m. del Chaene[2] e del sere de Laval e deuz ortz sotz lo chastel.

Esmios Salvis, I d.

Ugo Romas, IIII d. del champ sotz lo Colombeir.

Gamateutz, II d. de Sant Marcel.

Li filla Pe. Aribern de Luc[3], III d. de las Combas.

Pe. Aribems, III p. de la vigna de Gambaros.

W. Ariberns, III m. de Serre Gaidenc.

Jouel Chauveus, III p. de la vigna de Serre Gaidenc.

Vincenz Autartz, III m. de las Combas.

Chastetz, VI d. de lort josta lo vergeir, e I d. de Laia[4], e II d. d'Esconaveta.

Pe. Garsis, III d. de la Condamina[4].

---

[1] Les Taillas, quartier de Montmaur.

[2] Le Chaîne, quartier de Montmaur.

[3] Luc-en-Diois, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Die (Drôme).

[4] Laye et les Condamines, quartiers de Montmaur.

Bostos Chauveus e sa sore, II d. de lort sotz lo Colombeir.

Girautz Aurans e sos fraires, III m. de la vigna de Gambaros.

Bolgartz, II d. de las Costas.

Johans de Leschala, I d. de sotz las Taillas.

Bostos Virasac, I d. de las Combas.

Bertrans de Laval, XII d. del champ sotz lo bal, e VII d. de son patremoni e V sest. e di. de son patremoni.

Michels Barsacz, III d. del prail sotz lo chastel, e III d. deus praals,

W. Chalvetz, I m. de la Fanja.

Bostos Archinartz, I d. de lort de la porta de Laval, e I d. de lort sotz lo chastel.

Estevez Bochetz, II d. de la vigna del Naitz [1].

(Fol. 22, recto). Li Audeieir, I d. del chanabeir d'Esconaveta.

W. Bovetz, II d. de lort deuz Fontainils.

Li effant de Pe. Garsi, II sols de lor patremoni.

Li effant de Ugo Garsi, II sols de lor patremoni.

Pe. Auriols, II sols e VIII d. de son patremoni.

Pe. de Laval e seis fraire, VI sols e di. de lor patremoni.

Raimons Aalbertz, III d. de las Aias [2].

Li Audrens, VI d. del champ de Sere de la Cros [3].

Jouel Chauveus, I d. de Sant Marcel.

Esteives Lauteirs, I m. de la vigna de Serre Gaidenc.

Pe. Gibos, XI d. e m. da son patremoni.

Girautz Teiseres, II d. deus Clotz.

Raimons Aalbers, V d. p. q. del Champ del serre.

Esteves Astiers, IIII d. del Noaire [4].

Girautz Reis, III d. de las Combas.

---

[1] Les Nals, hameau et quartier de Montmaur.
[2] Laye, quartier de Montmaur.
[3] Serre-la-Croix, quartier de Montmaur.
[4] Le Noare, quartier de Montmaur.

Bertalmeus Ros, IIII d. de la vigna de Massarel e I d. de lort sotz l'Olme, e II d. del pra de Barnaveta sotz lo beal.

W. Ratchatz, VI d. de las Conchetas.

Pe. Micholaus, II d. de la vigna de Gambaros.

Pe. Torteuz, II d. del pra de font Sebio [1].

Pe. Richartz, II d. del pra de Chiraia.

Po. Raschatz, VI d. del pra de las Combas, e I d. de la vigna del claus de Boillanna.

Johanz Lautartz, II de lortz sotz lo chastel.

Bostos Grueuils, III p. de champ alpe de la Costa.

Pe. Airautz, VI d. de laia.

(Fol. 22, verso). Bernartz Boreus, II d. del pra Nagacha.

Pe. Bonafos, IIII d. de las Costas e VI d. de champ sobre Sebio e V p. de la terra de sotz lo chastel.

Bruneus, II d. de las broas de las Condaminas.

Pe. Chastetz, I m. de las broas.

Raimons Decudes, I m. de las broas.

BREUS DE CESSAS D'ANONA DE MONMAIOR QUE LOM APORTA A L'ALBERC DE MONMAIOR.

Pe. Auber, I em. e di. d'anona del Champ de Lolme.

Girautz Talbertz, I em. di. d'anona del Champ de Lolme.

W. Ferapia e sos fraires, I em. e di. d'anona de Champ de Lolme.

Guigo Carlucha, e sas nessas, I em. e di. de Champ de Lolme.

Mateuis Raineirs, I em. d'anona del Champ de Lolme.

Esteves Peiracha, I sest. d'anona del champ de la Bancheira [2].

(Fol. 23, recto). Li Ebrartz, I em. d'anona del Fontainil, e I em. da. del Seguret.

---

[1] Font-Sabiaux, quartier de Montmaur.

[2] Le Clos-du-Banchet, quartier de Montmaur.

Vincenz Autartz, I em. d'anona de Champ Garreir[1] e fo de Jo. Jai, e I sest. d'anona daquo del Fontainil, e di. em. da. de la Rocha, e di. em. da. del Fontainil, e I em. da. de la porta de Laval.

Girautz Claveus, I em. d'anona de las Combas.

Pe. Gilis, I em. d'a. del pras deus Fontainil.

Martis Alimars e sos frares, I em. d'a. del pra del Fontainil.

W. Bovetz e Pe. Lambertz, I em. d'a. del champ del Chanabeir.

Latgeirs, I em. d'a. del champ del Chanabeir.

Pe. Micolaus, I em. d'a. del champ del Chanabeir e I em. d'a del champ de sobre la condamina de Roes.

Borella, I em. d'a. del champ del Chanabeir.

Pe. Bertrans, I em. d'a. del champ del Chanabeir.

Ugo Andreuis, I em. d'a. del champ del Chanabeir.

Li Bonafé, II em. d'a. del champ del Chanabeir.

Arnautz Alauva, I em. d'a. de las Combas.

Martis Laurins e sos fraires au los pareir, I em. de lort de Ranconnet.

Auraus, I em. d'a. del champ del Colombeir.

Esteves del Serre e sos fraires, I em. d'a. del pra del Planteir.

W. Audeieirs e sos fraires, I sest. d'a. del pra del Riu, e I em. de Peira fouc e III em. de Blacha Grainaiez[2].

Pe. Ariberns, I em. d'a. de Seguret.

Odo Laser, I em. d'a. del Seguret e I em. d'a. de las Aias.

Abo, I em. d'a. del Seguret.

Pe. Teiseires, I em. d'a. del Fontainil.

Pe. Bolgartz, I em. d'a. del Fontainil.

(Fol. 23, verso). Girautz Richartz e sos fraires, I em. d'a. del Fontainils.

Pe. Richartz e sos fraires, I em. d'a. del Fontainil.

W. Audeiers, I em. de l'Ausellaoira.

---

[1] Champ-Guerrier, quartier de Montmaur.

W. Chalvetz, II sest. d'a. del Pereir roset[1] e I em. de la Costa de Borenos, el e sos fraires.

Pe. Raschatz, las tres partz de I em. d'a. de las Ouchas deus praals.

Wauters, la quarta part de I em. d'a. d'aquieus.

Girautz Auraus, I em. d'a. de loucha Gaidencha.

Pe. Bonafes, I em. d'a. de Chiraial e de Lara, I em. d'a.

Bertalmeuis Ros, I em. d'a. de la Costa de Pe. e I em. de loucha Gàidencha.

Pe. Bonafos, VI sest. d'a. del Champ del Seret[2].

Escofeira, I sest. d'a. de loucha Gaidencha.

Ugos Garsis, I em. d'a. de Peira Somsu.

Micolaus Ariberns, I em. d'a. del Fontainil.

Girautz Ariberns e sos fraires, I em. d'a. del Fontainil.

Micolaus Ariberns au sos pareirs, I em. d'a. de Champlas.

Guigo Charlucha e sas nessas, II sest. de la vigna e del pra de Champlas.

Seluis, I em. d'a. de Champlas.

W. Raschatz e sei pareir, I em. d'a. de Champlas.

Raimbautz, I em. d'a. de Champlas.

Pe. Auriols, I em. d'a. de Champlas.

Bostos Auriols, I em. d'a. de la vigna de Champlas.

Gurnitz de Trevias, I em. d'a. de loucha Gaidencha.

Estevez Lauteirs, I em. d'a. de la vigna de Laval.

(Fol. 24, recto). Guigo Carlucha e sas nessas, I sest. d'a. de lor patremoni.

Bostos Salvis, I sest. d'a. de loucha de Font Sebio.

Bostos Taletz, I em. d'a. de lort de sotz lo chastel que fo de Raimbaut.

Johan Lautartz e Silvis, I em. d'a. de lort sotz lo chastel que fo de Sarai.

Li effant de Rostang Nil, I em. d'a. del champ que fo de Rambaut.

---

[1] Bois-Rousset, quartier de Montmaur.

[2] Le Serret, quartier de Montmaur.

Chastetz, I em. d'a. de Cogulet.

Pe. Vilars, I em. d'a. del pra de Gasilla.

Bernartz Garsis, I em. d'a. d'Esconaveta.

Estevez de Laval, II sest. d'a. de son patremoni.

W. de Laval, III d'a. de son patremoni.

Pe. Boreuz, I em. d'a. de la vigna de Sicart e I sest. d'a. de Laval.

Johans Lautartz e sos pareis, I em. d'a. de las Aias.

Girautz Bochetz e sei pareir, I em. d'a. de las Aias.

Guigo Carlucha e sos pareir, I em. d'a. de las Aias.

Bostos Micolaus e sei pareir, I em. d'a. de las Aias.

W. Audeieirs e sei pareir, I em. d'a. de las Aias.

Girautz Aribern̄s au sos pareirs, I em. d'a. de las Aias.

Bostos Virasacz e sei pareir, I em. d'a. de las Aias.

Pe. de Ricmont e sei pareir, I em. d'a. de las Aias.

Bostoś Grueuils e sei pareir, I em. d'a. de las Aias.

(Fol. 24, verso). BREUS DE LA FAR DE NARBERT DE MONT CLAR[1] DEUZ AUREUZ[2].

Pe. Jarentes, VI d. de Champ Mistral.

---

[1] Pour : *Dominus Arbert de Montclar.* — Cet Arbert de Montclar, dont le nom était emprunté à la commune de Montclar, canton nord de Crest (Drôme), figure comme garant des promesses d'Isoard II, comte de Die, dans l'acte par lequel ce comte fit hommage à l'évêque de la même ville, le 13 janvier 1168, et après avoir été témoin d'une donation de pâturages à l'abbaye de Léoncel par Lambert de Gigors, en 1185, le fut, dix-neuf ans après, conjointement avec son fils, également appelé Arbert, d'autres libéralités faites à la même abbaye par Guillaume d'Eygluy. — *Cart. de Die,* p. 29; *Cart. de Léoncel,* p. 41, 73.

[2] Aurel, commune du canton de Saillans (Drôme), que les documents du XIII[e] au XVII[e] siècles appellent parfois les Aureaux, formait à la fin du XII[e] une terre ou fief qui, après avoir été quelque temps indivise entre trois coseigneurs, fut alors partagée entre eux. Ces trois coseigneurs étaient Guillaume d'Aurel, Guillaume

Paians Aalartz [1], XVIII d. iqui mes.
Johanz Aalartz, XII d. iqui mes.
W. del Serre, XII d. iqui mes.
Ermengartz Aalarda, VI d. iqui mes.
Guigo Artautz, VI d.
P. Choletz, II sols.
Girautz Chafelo, X d.
Jarentes Poiols de tot lo claus de las charreiras, XII d. e VI d. de la Tatea e VI d. de Demantruchet, e sa neiza, VI d. de la Tatea.
Pe. Andreus, XII d. de l'oscha de Saint Johan [2].
Meissons, III d. iqui mes.
Clarmontz, III d. aqui eus.

---

du Peloux et Arbert de Montclar; seulement l'évêque de Die, qui tenait déjà d'Arnaud de Crest (1145) quelques droits de suzeraineté sur cette terre, ne tarda pas à acquérir la part de Guillaume d'Aurel, et ses prétentions au haut-domaine du surplus de la terre d'Aurel ayant été repoussées par une sentence arbitrale du 1er juin 1193, qui adjugea au comte de Valentinois l'hommage d'Albert de Montclar; ce prélat, après avoir successivement acquis les droits de ce dernier et ceux des Du Peloux, obtint en 1210 l'abandon des droits du comte, en échange de ceux qu'il avait lui-même sur quelques autres fiefs.

Dès 1210, l'évêque de Die était donc seigneur de la terre d'Aurel, qui fit partie de son domaine jusqu'à la Révolution ; mais la division qui avait été faite de cette terre par ses trois coseigneurs, vers 1190, n'en subsista pas moins pendant longtemps encore, ainsi que le prouve notre document ; car ce n'est, en somme, que des redevances à percevoir dans la partie ayant appartenu à Albert de Montclar qu'il s'agit dans ce paragraphe. — *Cart. de Die,* p. 33, 38, 41, 55, 59, etc.

[1] Dans un acte de l'an 1194, il est dit que Ponce Allard et son frère, — *Ahalardus et Poncius Ahalardi,* — devaient annuellement au chanoine Pierre Cornilhan, qui les cédait à l'église de Die, trois émines de froment et autant d'avoine, juste mesure. — *Cart. de Die,* p. 38.

[2] Terre appartenant au prieuré d'Aurel, qui était sous le vocable de saint Jean.

Ponz Bonetz, XII d. de la terra dels Combencs e VI d. de Font Rasdoyra.

Johs. Quintels, IIII d. del Prabanchet.

Lambertz Paradis [1] e sos fraire, VI d. de la Pause.

Soz la Rocha [2], III d. e la meita d'una gall.

Estevenz Domena, II d. e de soz la Rocha e dimeia gall.

Johs. Berchauz, I d. a la Pausa.

W. Richartz, I d. iqui mes.

Vincenz Bouzeos, III d.

Annoyer Enpaita, III d. e III al Rochaz.

Borrella, III d. e iqui mes.

Bermonda, II d. en Rosa e III al Rochaz.

Aujartz Trucheta, VI d. e I gall.

Humbertz Truchetz e sos frare, VI d. aqui mes.

(Fol. 25, recto). Bonasias, VI d. a Font Chaslana.

Li Espennel, VI d. e de las Costas e VIII d. d'aquo de Lautart Barruel.

Arpao, II d. e poiesa del Taluc.

Bertrantz Poiols, X d.

Li Chatbertz, VI d. josta aquo d'Arbert Porret.

Pe. Robautz, III poiesas de Panperdu.

Beto, I d. e la tascha d'aquo d'Aigla.

Guigo Chapfello, III d. e soz lo Taluc.

Estevenz Domena, IIII d. e aqui mes.

Chatoel, II d. e la meita d'una galli soz lo Taluc.

Ponz Rocha, I d. e la quarta part d'una gall. aqui mes.

Domenga, I d. e la quarta part d'una gall. aqui mes.

Ponz Vialz, VIIII d.

Ermengarda Aalarda, VIIII d.

Ponz Aalartz, VIIII d.

---

[1] Au nombre des censes et rentes cédées au chapitre de Die par le chanoine Pierre Cornilhan, en 1194, il s'en trouve une de douze deniers, due par Lambert Paradis, pour pré à Viopis sur Aurel. — *Cart. de Die*, p. 55.

[2] La Roche, quartier de la commune d'Aurel, au nord-est.

Vials Aalartz, VI d.

Li moillier de Vivia, III d. vers Chalm reonda.

Bostos Avontz, las doas partz d'una gall. e la terza part de doz deniers.

Micolaus, la terza part d'una gall. las doas partz de II d.

Pe. Poiols, I esm. d'anona del pra de la Comba.

Pe. Jarentes, I esm. e dimeia d'anona en Vila nova.

Ponz d'Aurel, I esm. e dimeia d'anona iqui mes.

Li Espenel, dimeia esm. d'anona e dimeia de bla a un esminal, de las Costas comola li dimeia esm.

Guigo Chafello, I de soz la Rocha, d'una vinna.

Ezo es d'Aurel.

(Deux pages blanches).

(Fol. 26, verso). BAILLIA DEL CHASTEL VEIL D'AUREL[1].

Delmas Sta. Cecilia. Li Quintel, VIII sols.

Delmas de Viopis, Peire Quintels, III sols e VIII d.

Girautz Robertz[2], VIIII d.

Micolaus de Ricmont[3], VIIII d.

Aalais Longa vila, VIIII d.

Micheuz Brunetz, XVII d. e.

Estevenz Berchautz, IIII d. e.

Pe. Grimauz, VIIII d.

Ponz Grimauz e sos frare, IIII d. e.

Johs. Girautz, IIII d. e.

Picha Mola, VIIII d.

---

[1] Cette bailie se composait de la portion de la terre d'Aurel acquise de Guillaume d'Aurel, et dans laquelle se trouvait le château, dont quelques ruines se voient encore au levant du village.

[2] Vincent et Pierre Robert, d'Aurel, devaient au chanoine Pierre Cornilhan, qui la céda au chapitre de Die, en 1194, une pension annuelle de cinq sétiers de froment et autant d'avoine, pour champ au quartier du Villar. — *Cart. de Die,* p. 55.

[3] Rimon, commune du canton de Saillans limitant celle d'Aurel.

Diei en sus e Delmas de Viopis[1].

Li Amaugier, III sols de lor tenement.

Micheuz Brunetz, VI d. d'aquo de Pomairol.

Li moillier de Gorant, VI d. d'aquo soz Laya.

Pe. Borreuz, IIII d. del mas de Blaynas.

Ponz Borreuz, II d. de la vigna de Condemina[2].

Marcels de Trevetas[3], II sols e VI d. de son tenement.

Pe. Grimauz de lubac, XV d. Delmas de Charllet, e d'aquo de la Rouveira, V d.

Arnautz Meailla, XII d. d'aquo del Pra ostenes.

Florenz Marcels[4], VII d. d'aquo soz Laya.

Ugo Marcelz, XII d. d'aquo de soz Laya.

Li Chatbert, XII d. des eschanges que foront fait de la far de Mirindol.

Pe. Niers, II sols de Laya.

(Fol. 27, recto). Girautz Ciala e sos frare, VIIII d. del mas de Ciala[5].

Arnautz del Mas, XII d. d'aquo de soz Laya.

Raimontz Salcetz, VI d. d'aquo de las Combas.

Marcels de Trevetas, IIII d. de lort de l'Adreitch[6].

Pe. Berchauz, VI d. d'aquo de Cheslar.

Humbertz Aurels, VI d. d'aqui eus.

Picha mola, VI d. del Chaaslar.

Pe. A. Guillons, VI d. del Chaaslar.

Ponz Ciala, III d. de la vigna del Chaaslar.

Le Faurel, VI d. de lort dels Monairons.

---

[1] Viopis, ferme et quartier, au nord d'Aurel.

[2] Les Condamines, quartier d'Aurel.

[3] Les Travettes, ferme et quartier d'Aurel, au nord-ouest.

[4] Dans l'acte de partage de la terre d'Aurel, le 1er juin 1198, il est question de la maison de Pierre Marcel, — *domus Petri Marcelli.* — *Cart. de Die,* p. 38.

[5] Probablement le même lieu que Siara, quartier de la commune d'Aurel, qui donne son nom à un ruisseau affluent de Colombe.

[6] Les Adrets, quartier de la commune d'Aurel.

W. Rainiers, II d. de lort de Saint Clement[1].

Pe. Maillocha, I d. de l'oscha de la Mura.

Jacmes, I d. de l'oscha de las Combas.

Pe. Maillocha de la costa dels Pabans e de la maison, VIII d.

Pe. Chautartz, IIII d. de la terra dels Pabans de Vila nova.

Le priols de Saint Johan, II d. per pousis del mas Bonetenc[2].

Le mas de la Pinea[3], I d. per pouzins e paia lo Martins Meailla e ses parer.

L'Espitauz[4], III d. e per pouzins e III esm. de civa d'aquo de Cucullet.

Li Lagier e Na Cuculleta, III d. per pouzins e III esm. de civa d'aquo de Cucullet mas en Genczons I pren lo chena part.

(Fol. 27, verso). Paillaciers, XII d. de la Paillaczaria.

Li Albenas, IIII d. de Ranc, toutitz.

Ga. de Trevial, IIII d. de Clot Troiller.

Li baille, VII den. de la vigna de la Salcza.

De la bailia de chastel veil d'Aurel, soma xl sols e II d.

Pe. Escofier, VI d. de pra a Duison.

Micheuz Chavalliers e sos frare, II d. de la maison.

Pe. Lautartz, VI d. de lort a Saint Peire, e de la Costa sobre la vigna.

W. Garniers, IIII d. de lort a Saint Pere[5].

---

[1] Saint-Cleu, quartier dans lequel se trouvait une église de Saint-Clément, de laquelle il est question dans l'acte par lequel la terre d'Aurel fut partagée entre ses trois coseigneurs (1193), mais qui n'existait probablement plus au siècle suivant. — *Cart. de Die,* p. 39.

[2] Les Bonnettes, ferme et quartier au nord-ouest.

[3] La Pigne, ferme et quartier à l'ouest.

[4] L'Hôpital, ferme et quartier au nord.

[5] Saint-Pierre, quartier dans lequel se trouvait l'église paroissiale d'Aurel, — *ecclesia parrochialis Sancti Petri de Aurrelis,* — qui fut, croyons-nous, détruite pendant les guerres de religion. — *Dict. topogr. de la Drôme.*

Pe. Robertz, I d. de la vinna sobre la Condemina.

Martins Robert, I d. e la tascha de la terra sobre Via Romeia.

De lafar deuz Elexis, W. Escofiers, XII d. e Johans Lautiers, XII d.

Peire Meailla, XVIII d. de loucha Cossiencha.

Ponz Boissina, I d. de la vinna de Costa Essucha.

Vincenz Atenols, IIII d. d'aquieus.

Li Espennel, II d. de la vinna d'aquieus.

Regautz, II d. d'aquieus.

Li Meier, I sol d'aquo de la Marescha e d'aquo de ciala.

Ponz Cortils, XII d. del Claus e de la Costa.

Johanz Quinteuz, XII d. e la tascha del champ de Longa tira.

Arnautz Binoutz e le veiers, XII d. de Font chaslana.

Li teneor de la Pelosa, I d. per pouzin.

Pe. Lautartz e Na Replata, I d. per pouzin.

Pe. Niers, III d. de lort de soz Saint Clement.

Bertranz Marceuz, VI d. del Champ claus.

W. Trolleuz, I d. del Cros del fossa soz la maison de Michel Brunet e autre d'aquo soz la porta en que ren son temps.

(Fol. 28, recto). CES D'ANONAS.

Li Chavallier, II sest. d'anona del Collet[1].

Arnautz Poiols, I sest. d'aquieus.

W. Valet, I esm. del col del Chastel.

Johs. Quinteuz, I esm. d'aquieus.

Pe. Quinteuz, III sest. e esmin. de Viopis[2].

Pe. Grimauz, I esm. de la Rouveira[3], e autra del pra e de loucha soz lo chastel.

---

[1] Le Collet, quartier de la commune d'Aurel.

[2] Viopis, ferme et quartier au nord d'Aurel.

[3] Rovier, quartier d'Aurel.

Florenz Marceuz e sos neps, II sest. de Laya.

Li Espenel e Ugo del Cortil, I esm. del claus Peiron costa.

Lambertz Airautz e li confraria, I esm. d'aquo de Ciala.

Pe. del Cortil, I esm. d'aquieus.

Chalvetz Quinteuz e sos fillas, III esm. d'aquieus.

Pe. Trubertz, I esm. d'aquieus.

Ugo del Cortil, III esm. d'aquieus.

Pe. Niers, I esm. de la Marescha.

Eli Espennel, I esm. d'aquieus.

Felips, I esmina d'aquieus.

Pe. Chautartz, I esm. de Treveta[1].

Johs. del Mas, I esm. d'aquieus.

Estevenz d'Albenaz[2], I sest. de la Fornacha e I esm. del pra de la Maladeira[3].

Paillaciers, I sest. de loucha a Font Pielx.

W. de la Balma, II sest. d'aquieus.

Pe. de la Cort, II sest. d'aquieus.

Vincenz Robertz, I sest. allas plantas de Saint Peire.

Pe. Colletz, I sest. d'aquieus.

(Fol. 28, verso). Ponz Paians e sos couinas, I sest. d'aquieus.

Girautz Aho, I esm. al pra de la Maladeira.

W. Avonz, I esmina a la vinna deuz Rorers.

Durantz Colomps, I esm. a la Chabestelea.

Andrieus Audemars, I e. d'aquo que hac d'Eiroart.

Girartz del Pra, I esm. soz lo beal e autra del Champ Ajauries.

Joveuz Aalartz, autra d'aquieus.

W. de la Balma, I e. de la vinna a Colomba[4] e II sest. del champ a Torna gral.

Li Lagier, I esm. de la vinna a las Chesas e de loucha a

---

[1] Travettes, ferme et quartier de la commune d'Aurel, au nord.

[2] Aubenasson, commune du canton de Saillans.

[3] La Maladerie, hameau de la commune d'Aurel.

[4] Colombe, ruisseau affluent de Roanne qui traverse la commune d'Aurel.

Font Raembaut e d'aquo a Peira grossa e I sest. a Blacha Lagier.

W. Pinea e sos frare, II sest. del champ de Valgela.

Tot aiczo es a mesura de Dia. Soma de froment : XXXVI sest. et I esm.

Li Amaugier, III sest. de lor tenement.

Vincenz Robertz, I sest. de las vinnas a Saint Peire.

Li Segui, I sest. d'aquieus.

Estevenz Toutitz, I esm. d'outra Colomba.

Le priel de Saint Johan, I sest. e dimeia esmina del mas Bonetenc.

Johanz de Roeczas, dimeia esmina d'aquieus.

Girautz Pinea, I esm. de la Pinea.

Pe. Pinea, I esm. d'aquieus.

Martins Meailla, I esm. d'aquieus.

Marceuz de Trevetaz, I sest. del mas de Charllet.

Pe. Grimauz, I sest. d'aquieuz.

Girautz Ciala e sos fraire, I sest. de Ciala.

Vincenz Bouseos, I sest. del pra de Picha mola.

Tot aiczo es a mesura d'Aurel. Soma XIII sest. e I esm. a mesura d'Aurel.

(Fol. 29, recto). Li Quintel, IIII sest. de lor tenement e III sest. de guacha.

Estevenz Berchauz, I sest.

Micheuz Brunetz, I esm. del mas de Viopis.

Girautz Robertz, I esm. d'aquieus.

Li Grimaut e los parier, III esm. d'aquieus.

Picha mola e Estevenz Brechaus, I esm. d'aquieus.

Le mas de Viopis, I sestier de gacha el tenement de Balps e del Grimautz.

Marcels de Trevetas, I esm. del mas de Charllet.

El tenement de la Pelosa, I esm.

Li Seguin, III esm. cuminals den W. d'Aurel e den W. Pelos[1].

---

[1] Biens ayant été communs entre Guillaume d'Aurel et Guillaume du Peloux, deux des coseigneurs d'Aurel, à la fin du XII[e] siècle.

Pe. Lautartz e Na Replata, I esm. del Vilar[1].
Li Amaugier, I esm. de lor tenement.
Tot aiczo es a mesura de gacha. Soma XV sest. a mesura de gacha.

Ces de bla.

Li Esmiou, I esm. de bla d'aquo josta Vincent Bouzeon.
Pe. Quinteuz, III esm. de Viopis a mesura de Dia.
Pe. del Cortil, I sest. de las Baucheiras.
Marceuz de Trevetas, II sest. de Charllet.
Pe. Grimauz, I sest. d'aquieuz.
Li Amaugier, I sest. de lor tenement.
Pe. Chatbert, I esm. de la vinna del Collet.
Girautz Robertz, I esm. del pra de Picha mola.
Toutiz, I esm. d'outra Colomba.
Eschirouz, I esm. deuz Adreiz.
Ugo Aavis, I esm. de Chanta loba.
W. Ausupiers, I esm. del Collet de la Fauria[2].
(Fol. 29, verso). Li Chastet de la far del Puei d'Ais, XII sest. mas en Genczo i pren lo cheua part.
Eizo es a mesura leial. Soma XXV sest. e I esm.

Ces de gallinas.

W. d'Ales[3], I gallina deuz ortz.
W. Brunetz, I gallina.
Peire Regautz, I gall.
Ponz Trota, I gall.
Pe. Chavalliers, I gal.
Li Gislier, I gall.
Estevenz Brechauz, I gal.
Umbertz Aureuz, I gal.
Salsetz, I gal.
Bernartz de Combas, I gal.
Pe. Quinteuz, I gal.
Johanz Quinteuz, I gal.
Pe. Malocha, II gal.

---

[1] Le Villard, hameau et quartier au sud d'Aurel.
[2] La Faurie, quartier d'Aurel.
[3] Allex, commune du canton de Crest-Nord (Drôme).

W. Bouserz, I gal.
Felips, I gal.
Aarnautz Taliota, I gal.
Guigo Veiers, I gal.
Amaugeira, II gal.
Arnautz del Mas e Girautz Ciala, I gal.
W. Richartz, I gal.
Trucheta, I gal.
Li Bolfart, II gal.
Girauda Quintella, I gall.
Ugo Poiols, I gall.
Arnautz Poiols, I gall.
Bertrauz Poiols, I gal.
Pe. Niers, I gall.
Picha mola, II gal.
Li Meier, I gal.
Pe. Espeneuz, I gal.
Pe. Monniers, III gal.
Pe. Grimautz del forn, I gal.
Girautz Pinea e li Rebol, I gal.
Marceuz de Trevetaz, II gal.
Girautz Robertz, III gal.
Martins Salvestres, I gal. e autra dimeia.
Wa. Bouseona, I gal.
Estevenz d'Albennaz, I gal. e autra dimeia.
Arnautz d'Arpao [1], II gal.
Pe. del Cortil, II gal.
Jovenz Marceuz, II gal.
Arnautz del Mas, I gal.
Li Rebol, I de la maison josta Saint Clement.
Li Bouseo, II gal.
Soma de galinas, LVIII.

(Fol. 30, verso). BREUS DE CESSAS DE LA BASTIA D'AUREL [2].

Johs. Aalartz e ses frare, I sest. d'anona de Pra reont e autre de la vinna Joven.

Robin, e I esm. de la vinna de soz la via del Colet e autra de Puei Eudi.

Jacmes, I esm. de la vinna e de la terra de soz lo molin Soteiran e autra de Pra reont.

W. Escofiers, I esm. del champ de sobre la Condemina.

Jovenz Aalartz, I sest. d'anona de Pra reont.

Li Augier, I esm. de Pra reont.

---

[1] Arpavon, commune du canton de Nyons (Drôme).

[2] Il s'agit ici des redevances à percevoir, dans la partie du territoire d'Aurel, ayant appartenu à Guillaume du Peloux, qui y avait une bâtie ou maison-forte, — *Bastida Willelmi Pilosi*.

Beto e W. Lautartz, I esm. d'aquieus.

Arnautz Rainiers, I sest. d'aquieus.

Pe. Aismes e li fil de Na Celena, I sest. d'aquieus.

Lagier de Ricmont, I sest. d'aquieus e autra esmina del collet de Replat[1].

Arnautz de Bais, e Pe. de Bais[2], I sest. de Creba cuer[3].

Li Champfello, I esm. de Puei Uudi.

Ponz Paians, I esm. d'aquieus.

Pe. Chapfellos, I esm. de la costa de sobre Champ Mistral.

Li Chapfellon, III sest. d'annona del Moli.

Girartz, X sest. d'annona e X sest. de bla del molin e III esminas d'annona del pra de la Font Naudemar e I sest. d'annona del Replat e I sest. d'annona de Costa Poilleu.

W. Trubertz, I sest. de Costa Poilleu.

Martins Robertz, I esm. de la Font Naudemar.

Pe. Garcis, II sest. de Pela Cota.

Estevenz d'Albennas, I esm. del pra Giraut Chappel.

Bertranz Brunetz e sos fraire, I sest. del champ de Miridol.

Johs. del Mas, I esm. de las Baucheiras.

(Fol. 31, recto). Ugo Chap fellos, I esm. de la vinna de Vila nova.

Li Esmio, I esm. de las Baucheiras. Aiczo es tot al esminal leial.

Ponz Grimauz e sei frare, I esm. d'annona del Collet.

Peres Barnava, I esm. d'annona del Champ de l'Arbere[4].

Le champs del Vilar, II sest. de bla que jes.

Le fleus d'aqueuz de Charpei, I esm. de guacha.

Li Serrenc, I sest. d'annona a l'esminal de guacha.

Li Rebol, I esm. de bla d'aquo Girart Chappel. Aiczo es leial.

Li Chap fello, II sest. e esm. de bla.

---

[1] Le Replat, quartier de la commune d'Aurel.

[2] Le Plan de Baix, commune du canton de Crest nord (Drôme).

[3] Crèvecœur, quartier de la commune d'Aurel.

[4] Laubaret, ferme et quartier de la commune d'Aurel, au sud.

Johanz Escofiers, I esm. de bla de la vigna de Vila nova.
Li Serrenc, I sest. de bla a l'esminal de guatcha.
Le tenement deuz Marceuz e deuz Bautins, I sest. d'annona e autre de bla, a esminal de guacha.
Pe. Escofiers, dimi emina de sa vina.

Ces de diniers de la Bastia d'Aurel.

Li Champ fello, V sols e II d. del Moli.
Na Avonda, IIII d. de lort del molin.
Micolaus, IIII d. d'aquieus e VIIII d. e del Collet.
Robertz, I d. del Collet.
Domenga, I d. del Collet.
Pe. Jarentes, III d. de la vinna de la Salsa.
P. Aguillos, XVIII d. de la Guillonea[1].
Girartz Lautiers, VIIII d. d'aquieus.
Pe. Jarentes, XV d. d'aquieus.
Johanz Aalartz e sos fraire, III de soz Laya.
(Fol. 31, verso). Johanz Aalartz e soz fraire, III d. de la Faiola.
Jacmes de las Combas, VIII d. e I d. de la Currulea e III d. de la Condemina.
Li Serrenc, III sols de lor tenement.
Le Ros del Serre, III d. del Forn Chaucin.
Li Bauti e li Marces, II sols de lor tenement.
Clementz, XII d. de loucha soz lo chastel.
Las Bertalmenas, IIII d. de lort de Saint Peire.
Eelena, III poiesas de la Condamina.
Pe. Lagiers, VI d. de lort de las Combas.
W. Aalatz, III d de la vinna de Martin e d'aquella de Peire Laurenz.
Ugo Ahamps, I de la Boisseira.
Beto, I d'aquieus.

---

[1] Le Gaillon, ferme et quartier de la commune d'Aurel.

Vials Aalartz, III sols de loucha de soz la porta e I d. del toral de la vinna.

Arnautz Colomps, III d. de Clot Escorna[1] e VIII de loucha e VI de luninal e I d. del bosc Pugnaenc.

Bertranz Marceuz, VI d. del pra de soz Laya.

Bernartz Curruceuz e Robautz, V d. de la Currucelea.

Johanz Faure, III d. de la Costa e V e de lort del molin.

Micheuz, III d'aquieus.

Rollanz Boissina, VI d'aquieus. Na Blancha, XII d. de son tenement.

Vincenz Guobis, III d. de lort de Colomba.

Li Robert, II d. de pont Crestian[2] e I d. de bosc Pugnaenc e I d. de la vigna a la Michelea e I d. de Crebacuer.

Li Girartz, VI d. d'aquo de W. Vial e VI d'aquo de Martin, e III d. del Marchail e II del molin Champfello e III d. de soz lo beal, e III d. d'oulta Colomba e III meaillas de la berc e Ja. Marcza, VIII d.

(Fol. 32, recto). BREUS DE L'ANONA TOTISSA CUMINEA DE LA GLEISA E DE MO SEINOR L'EVESQUE.

Li Brunet, de Cota Chabri, II sest.

Li Brunet, duas pres, VIII em.

Jo. Lautartz, I em.

Pe. Aubertz cum perio, I em. e pro uxore sua, I sivaer.

Po. Sichiers cum suo perio, I em. e pro uxore sua, I em. justam.

Esteve Peracha, pro uxore sua, IIII sivaers.

Chastetz, pro uxore sua, I em.

Chastetz pro Audeart Lamberta, II pres XVI emin.

Li Jarento, I em.

Chastetz, pro patre suo, I em.

Li Chalvet, I em.

---

[1] Serre-Cornat, quartier de la commune d'Aurel, à l'ouest.

[2] Pont sur le rif Cristin, ruisseau affluent de Colombe.

Li Robaut, I dimidia em.

Bernart Garsis cum suis periis, III sest. e I em.

Bernartz Garsis, del mas de Borenos, II sivaers.

Aureare cum suis periis, III em.

En Barzacs, I sest. e duas pres, VIII em.

Le Faures cum suo perio, I sest. e duas pres, VIII em.

Bollanda, I sest.

Pe. Bonafos, I sest.

Po. Rollant, I sest.

Po. Andreu cum suis periis, I em. e tascham per alterius.

Li Viart, de la Gerbensa, I em. e de la Seradencha autra.

Li Micolau cum suis periis, I sest.

Baeuz, I em. e tertiam partem alterius.

Bartolomeus, II partes VIII em.

A. Blancs, I sest. II partes VIII em.

Relinna, II partes VIII em.

Bontos Giriell cum suis periis, I sest.

Rivout, I em.

Ugo Rabea, I sest.

(Fol. 32, verso). Bermont, per totissa, II partes VIII em.

Pe. Giberntz, I sest.

Martin Denier, pro matre sua II partes VIII em., pro Giraudo Columbo, I em.

Rostaig. Jul. I em.

Jo. Lairin, de Cornet e dema, I em.

Roman Chalvet, I em.

Salvi Bousomot, II partes VIII em.

G. Rei, I em. e dimidiam.

Ste. Chavalier, tertiam partem VIII em.

Bochet, III em.

Po. Andreo del mas de Nil cum suis perils, I em. e dimidiam.

Pe. Richarts pro nepte sua, tertiam partem VIII em.

Summa XXX sest. de totissa inter dominem episcopum et ecclesiam ctilla XXX n. valent n. XXIIII ad mensuram justam.

Summa de la taverna, XXI sest. qui faciunt XVIII ad mensuram justam.

(Fol. 33, recto). Guigo Maistre, I sest. de civa de la terra que li done l'esvesques Humbertz[1], domentrel que le diz esvesques vivria e pueis apres sa via, si li autre esvesque qui vendriant apres lui, laissar la li voliant per lo ces d'avant dit.

El feus de la Correardeira[2] en la montagna[3], aura p. nom de Vercheira Esparsois li sorre de Oro de Nosecz e de Giraut e de Gillelme, XXV lib. p. las quals o volia engatjar a tot ome que poguessa. Don mossegners Amieius esvesques de Dia[4] de cui li segnoria d'aquest feus es per las preeiras d'Esparsois e de sos amicz li preste las XXV lib. sobre ditchas per so que tenia del feus. Pero p. aquo quant en aquest feus Gillelmes de Valin e sos freires Peire devont far feura al segnor de Dia e segre pro le segner de Dia den'en aquest feus, peure XII sols e II sest. de bla cesals qui que tenguessa lo feus.

A salveor es quen Peires de Nosec vende a mosegnor Ameeus evesque de Dia, tot so que avia le ditz Peires en la Bastia de la montagna[5], e dens lo champ de la gleisa de la Chapella de la montagna[6], tot so que avia ves la Bastia e la leida en la quals pren om, IIII sols I em. q.

Aqui meesme le segner de Dia pren el pra del Fraisse, II sol de plait au la segnoria.

---

[1] L'évêque Humbert IV (1234-1246), prédécesseur d'Amédée de Genève sur le siège de Die.

[2] Corréard, quartier de la commune de la Chapelle-en-Vercors (Drôme).

[3] Dans les montagnes du Vercors.

[4] Amédée de Genève, évêque de Die.

[5] La Bâtie, ancien chef-lieu de la commune de la Chapelle-en-Vercors

[6] La Chapelle-en-Vercors, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Die (Drôme).



LA BARONNIE DE THODURE EN 1789

LECTURE FAITE A L'ACADÉMIE DELPHINALE

LE 1er JUIN 1888

PAR

M. ANTONIN MACÉ DE LÉPINAY

Doyen honoraire de la Faculté des Lettres,
Membre de l'Académie.



THODURE, aujourd'hui modeste commune d'un millier d'habitants (canton de Roybon, arrondissement de Saint-Marcellin), était, il y a un siècle, une baronnie appartenant à l'une des branches de la très vieille et très puissante famille des Montchenu, dont l'un des derniers descendants, celui même qui est le sujet de ce travail, a été, pour ainsi dire de nos jours, commissaire des puissances alliées auprès de Napoléon, à Sainte-Hélène.

Le centre de la domination des barons de Thodure était un château dont il reste encore quelques tours et des bâtiments relativement modernes, sur le flanc des monticules qui vont, en s'élevant par gradins successifs, pour constituer le plateau de Chambaran.

De ce château, d'où l'on a une fort belle vue sur la plaine, la Côte-Saint-André, Marcilloles, une foule de communes voisines, et d'où l'on aperçoit les montagnes de l'Ardèche à l'Ouest, celles du Royannais au Sud-Est, à l'Est, celles de la Chartreuse, et par-dessus celles-ci, les Alpes, et même, dans les temps clairs, la masse colossale du Mont-Blanc, partait, en descendant à droite et à gauche, et en suivant tous les accidents du terrain, un mur construit en gros cailloux roulés, seuls matériaux de construction de ces pays où la pierre manque. Cette vaste ceinture, généralement bien conservée et très pittoresque avec les lierres qui la recouvrent aujourd'hui, renfermait le Thodure d'alors, qui, sous le nom de *ville*, n'est plus qu'une annexe du Thodure actuel, situé plus bas, en dehors de l'enceinte que je viens de décrire ; un autre mur intérieur séparait la *ville* du château proprement dit. Des portes, qui existent encore en partie, donnaient accès l'une à la *ville*, l'autre au château, une autre faisait communiquer le château avec la *ville*.

Or, les idées révolutionnaires qui fermentaient dans toute la France avaient pénétré dans cette enceinte si bien close et jusque dans ce château si soigneusement isolé, et tous les habitants de Thodure savent encore, par la tradition que leur ont léguée leurs pères, que le dernier des Montchenu, baron de Thodure, était venu, aux approches de la Révolution, abdiquer solennellement sur la place publique, en présence des habitants, son

autorité, son titre, et renoncer à tous ses droits seigneuriaux, réels ou honorifiques.

Mais la tradition n'a conservé, comme il arrive toujours, ni la date, ni les détails de ce fait, si important pour le pays, et c'est ce que nous apprend la première des trois pièces que j'ai l'honneur de communiquer à mes confrères de l'Académie delphinale.

Le baron de Thodure et les habitants firent, en effet, dresser par deux notaires procès-verbal de cet acte d'abdication, et la minute de ce procès-verbal, revêtue de la signature de tous ceux qui avaient assisté à l'acte, existe dans les minutes de Me Petit, notaire actuel de Thodure, qui s'est empressé de m'en donner une copie fidèle avec les énormités orthographiques de l'original authentique.

ABBANDON DES DROITS SEIGNEURIAUX.

Pardevant les notaires royaux de Thodure et de Monthrigaud soussignés en présence des témoins cy aprets nommés le premier aoust aprêt midy année mille sept cent quatre vingt neuf fut présent haut et puissant seigneur Claude-Henri-Marrin de Montchenu, seigneur et barron de Thodure et autre plasse, collonnet de dragons, lequel pour des bonnes considérations et voulant traitter ses vasseaux favorablement, en considération de leur loyautté, fidelittée et devoyement leurs at vollontairement ceddée, quittée remise et abbandonnée dez cejour en la meilleure forme que faire ce peut touts les droits et devoir seigneuriaux quil etait en uzages d'exiger d'eux notament le droit appelée vingtaing ; le civerage ; les corvées abettes et abras ; le fournage ; la bannalitée des moulins ; le droit de bandvin ; et auxtres droits personnel generallement quelconques avec promesse que ny lèdit seigneur ny les siens ne pourronts les exiger alavenir ; lequel abbandon cy dessus a ettée acceptée avec reconnaissance des habitants soussignés jaj assemblées compossant

la plus seine et majeure partie djceux ; lesquels signataires acepttes pour les apsens ; lesquels signataires sonts Michel Thivin, consul ; sieur Jean-Baptiste Clet ; sieur François Royannet, chatelain ; sieur Michel Brochier ; sieur Charles Sividre ; sieur Charles Meynier ; Andrée Goudey ; François Vallet ; Louis Bouchard ; Antoine Bouchard ; Pierre Bouchard ; Michel Bouvier ; Antoine Petit ; Antoine Vollat ; François Buïs ; sieur Pierre Royannet ; Jean Bourdat ; Jacques Buïs ; Jeacques Giroudy, Jullien Michel ; Antoine Poncet ; Michel Poncet ; Antoine Courrier ; Jean Bonnet ; François Bouchard ; François Rigodin ; Pierre Bois ; Antoine Charpenay et auxtres qui onts sous signées ; lesquels droits et devoir seigneuriaux ne peuvent exeder en revenut annuel de la somme de neufs cents livres est ainsy que les parties onts demeurées convenante et onts passées les obligations soumission et renonssiation entel cas requises et accoutumés fait et lue aux parties stipullés athodure et sur la plasse public ou se tiennent ordinairement les actes d'assemblés ; aux présences de Me Fleury Claude Reynaud Florentin notaire a Monttrigaud y habitant de sieur Louïs Bouchard Clair tonssurée étudiant et résidant à Lentiol ; temoins requis et signées avec ledit seigneur et auxtres habitants aprouvant les parties les ratures et appoitilles.

MONTCHENU ; CLERC ; BROCHIER ; MEYNIER ; GOUDAY ; ROYANET, châtelain ; SIVIDRE ; BOUVIER ; BOUCHARD ; ROYANET ; GIROUDY ; BOUCHARD ; BONNET ; RIGAUDIN ; BUIS ; Michel BUIS ; COURRIER ; VALLET ; PETIT ; PONCET ; BOUCHARD ; BOIS ; BOURDAT ; THIVIN, consul ; CHARPENAY ; BOUCHARD ; BUIS ; VOLLAT ; REYNAUD ; FLORENTIN ; BOUCHARD et HUGONIN, notaires.

En marge, on lit :

Contrôlé à Beaurepaire le 8 août 1789. Reçu quatre vingt huit livres dix soles. Pour réserve de tous autres et plus forts droits.

Signé : DORIOL.

Ce qui me frappa tout d'abord à la lecture de la pièce que me communiquait Me Petit, c'était sa date.

Quoi ! me disais-je, c'est le 1er août 1789 que le baron de Thodure vient faire publiquement abandon de tous ses droits seigneuriaux, et ce n'est que quatre jours après, dans la nuit célèbre du 4 août, que les représentants du clergé et de la noblesse de toute la France viennent, au sein de la grande assemblée réunie à Versailles, renoncer avec tant d'élan, d'émulation et d'enthousiasme, à leurs privilèges séculaires, à leurs honneurs et à leurs droits. Ainsi, de même qu'en 1788, ce fut le Dauphiné qui, avec la Bretagne, que l'on oublie un peu trop, avait donné le signal du mouvement révolutionnaire, ce serait une modeste commune du Dauphiné qui aurait, la première, vu abolir les privilèges et les droits féodaux, et proclamer l'égalité de tous devant la loi.

Oui, et cette priorité ce n'est pas au baron mais aux habitants mêmes de Thodure qu'il faut en faire honneur, et il est facile de s'en convaincre par la seconde des pièces que je présente à l'Académie.

Tous les historiens de la Révolution font observer que le renoncement, si retentissant et si important, des ordres privilégiés dans la nuit du 4 août, fut l'effet d'un grand mouvement populaire qui se manifestait dans toute la France, depuis la prise de la Bastille, et que, depuis le 14 juillet, le bureau de l'Assemblée nationale était, chaque jour, couvert de pétitions pour l'abolition des droits féodaux.

Or, ici encore, c'est le Dauphiné et, dans le Dauphiné, la commune de Thodure, qui avait pris l'initiative, et cela quelques semaines avant que la prise de la Bastille eût fait fermenter toutes les têtes dans le reste de la France.

Dès le 28 juin, en effet, les habitants de Thodure réunis avaient rédigé, signé et fait imprimer à 200 exemplaires l'acte ci-après, dont il n'existe plus peut-être que l'exemplaire que j'ai entre les mains, et qui, dans tous les cas, je m'en suis assuré avec M. Ed. Maignien, ne se trouve pas parmi les nombreuses pièces relatives à l'histoire de la Révolution que possède la Bibliothèque publique de Grenoble.

DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNAUTÉ DE THODURE.

Du Dimanche, 28 Juin, année 1789, au lieu de Thodure, à l'issue de la messe paroissiale, dans l'endroit accoutumé à tenir les assemblées; par-devant nous Michel Thivin, consul moderne électif, en l'absence et sur le refus du sieur Comballot, châtelain de Beaufort, commissaire à ce député, par ordonnance de Nosseigneurs de la souveraine cour de parlement, aides et finances du Dauphiné, du 25 du présent, dont il lui a été donné connaissance, ainsi que conste de sa missive du jour d'hier, qui sera jointe à la présente et contrôlée dans le délai des règlements. Ecrivant, Louis Chenavas, bourgeois, de la Côte-Saint-André, greffier pris et nommé d'office, auquel nous avons fait prêter serment, levant la main à la manière accoutumée, sous la religion duquel il a promis d'en faire fidèles fonctions, dont acte et a avec nous signé à l'original. Chenavas, Thivin, consul.

Ont comparus les habitants, Forains, possesseurs de fonds nobles, et roturiers ci-après nommés.

Premier, sieur Jean-Baptiste Clerc, bourgeois; André Goudey, Pierre Bouchard, François Bouchard, François Vellat, André Bouchard, Jean Michel, Jacques Laurent, Jacques Luzoz-Cattinot, Etienne Combe, Pierre Croidieu, Antoine Vollat, François Reynaud, Jean Bourdat, Claude Bouvier, Jacques Buis, François Tournier, Louis Bonnet, Charles Beyle, Thomas Léty, Jean Bonnet, Pierre Hugonnin, Abel Lafont, Pierre Chaudier, François Mottet, Louis Cœur, Ga-

briel Michel, Jean Buis, Charles Laurent, Michel Charreton, Jean Colin, Michel Joud, Michel Nemoz, Michel Poncet, Jean Virieu, Julien Michel, Michel Bayot, Antoine Tournier, Thomas Vachier, Fleury Reynaud, Joseph Croidieu, François Léty, Mamer Giroud, Pierre Giroud, Jean Balleau, Thomas Eydan, Etienne Frandon, Louis Laugut, Charles Ardoin, Joseph Thivin, Antoine Juvenet, Vincent Faure, André Goudey, Pierre Payn, Antoine Bouvier, Joseph Chorier, Jean Bourdat, Pierre Gapon, Charles Lety, Pierre Messieu, Pierre Saulze, Pierre Bois, Charles Sividre, François Rigoudin, Etienne Berne, François Gilbourdon, Jacques Giraudy, Jean Ollier, Antoine Chenavan, Antoine Laugut, Louis Chodier, Pierre Curnil, Michel Faure, Jean Vial, Pierre Michel, Nicolas Bert, Joseph Jacquet, Jean Courrier, Antoine Courrier, Jean Némoz, Pierre Janin, Pierre Bouchard, Michel Ageron, Antoine Vachier, Joachim Favier, sieur Michel Brochier, Sébastien Tournier, Antoine Poncet, Antoine Petit, François Poëpe, Jean Simiand, Jacques Buis, François Pivat, Charles Meynier, Laurent Buis, Jean Faure, Michel Larat, Jean Bajat, Pierre Avignon, Jacques Cœur, Etienne Poëpe, Jean Echinard, François Buis, François Guelix, tous convoqués aux formes ordinaires.

Auxquels a été représenté par le consul, que si l'exemption des charges publiques est une infraction aux lois fondamentales de la société, et aux principes de justice d'une monarchie bien constituée, si elle est reconnue aujourd'hui comme un abus que le temps même n'a pu valider, l'on doit regarder du même œil l'existence des droits personneles, connus publiquement sous le nom de droits odieux, qui furent consentis en faveur de la noblesse et du clergé, dans des moments où la foiblesse et l'ignorance ne purent pas se garantir de l'effet du pouvoir absolu.

Les habitants de Thodure, quoique pénétrés de respect pour leur seigneur, se trouvent forcés de réclamer contre des droits de cette nature; courbés sous le poids des charges que le Monarque a attaché à leurs propriétés, ils sont hors d'état de supporter les tributs personnels qu'ils payent

depuis plusieurs siècles, quoiqu'ils n'eussent jamais dû exister, et dont la durée imprimeroit une tache indélébile au code de régénération, qui est prêt à s'opérer.

Ils payent, 1° un droit appellé vingtain qui, dans le principe, étoit la vingtième partie de tous les grains, en froment, seigle et avoine, et qui dans la suite fut fixé à la vingt-troisième partie.

L'origine de ce droit leur est connue, il naît de l'obligation réciproque intervenue entre le seigneur de Thodure et ses vasseaux.

Ceux-ci se soumirent de lui payer la vingtième partie desdits grains, sous la condition expresse qu'il entretiendrait à ses dépens les murs et les portes du bourg, pour sûreté de leurs personnes et de leurs effets mobiliers, en cas de guerre, ou autres circonstances critiques.

La réciprocité de l'engagement rendoit le droit incontestable ; l'obligation des vasseaux et celle des seigneurs étoient indivisibles, à la forme du traité primitif, que les habitants ne connoissent pas, il est vrai ; mais dont ils devinent facilement les clauses à la vue des titres postérieurs, que le temps a conservés.

Il suffit de connoître l'arrêt qui intervint le 14 août 1557, entre Eynard de Montchenu, seigneur de Thodure, et les consuls du même lieu.

« Il fut maintenu dans le droit de percevoir annuellement « le vingtain des grains, à la charge de réparer les murailles « et les portes du bourg dans un an, et de les maintenir à « l'avenir bien et duement, à la forme de la transaction in- « tervenue entre Falque de Montchenu et les consuls, le « 5 octobre 1339, à peine de tous dépens, dommages, inté- « rêts, et d'être procédé à saisie du vingtain entre les mains « du Roi.

Cet arrêt fut confirmé par un autre arrêt du parlement de Provence, du 18 mai 1617, intervenu entre Gabriel de Montchenu et les habitants.

Quelles devoient être les conséquences immuables de ces deux arrêts? que le seigneur de Thodure, voulant percevoir

le vingtain, devoit réparer sans délai les portes et les murailles, et les maintenir à l'avenir pour la sûreté des habitants et la conservation de leur mobilier, et qu'en refusant ou négligeant de le faire, il ne devait rien exiger.

L'on va voir comment il parvint à éluder l'exécution de ces deux arrêts, sans cesser néanmoins d'exiger le vingtain.

Le 7 avril 1619, c'est-à-dire deux ans après la décision des parlements de Grenoble et de Provence, pressé par les habitants de Thodure, de réparer les murs et les portes, il parvint à se faire décharger de cette obligation d'une manière gratuite : il transigea avec eux, et au moyen de la fixation du vingtain à la vingt-troisième partie des grains, ils le dispensèrent des réparations auxquelles il étoit soumis. La transaction est sous la date du 7 avril 1619.

Cette modération fut le prix que des habitants aveugles attachèrent à l'avantage que leur seigneur sollicita, de ne plus réparer les murs; de manière que dans un seul moment ils perdirent le fruit de leur chartre, le bénéfice des arrêts et des transactions qui étoient obligatoires en leur faveur; et cette générosité de leur part ne leur valut qu'une diminution insignifiante du vingtain qu'ils payoient.

Depuis cette fatale transaction, ils ont toujours payé sans pouvoir être écoutés; parce que l'injustice d'une semblable perception n'a jamais pu percer; mais aujourd'hui que les représentants du peuple français vont faire tomber le bandeau de l'erreur, la vérité aura un accueil favorable, et le temple de la Nation sera celui de la Justice.

L'on ne sauroit rien opposer en faveur du vingtain. Les murs n'ont jamais été réparés, ils sont tombés en ruine, les portes n'existent plus; cependant le seigneur exige; cela paroît-il concevable?

Les arrêts et les transactions avoient néanmoins fixé d'une manière invariable l'obligation mutuelle des seigneurs et des habitants; le vingtain étoit payé comme étant le prix de leur sûreté et de leurs propriétés mobiliaires; cette sûreté n'existe plus, il ne lui en a rien coûté pour réparer les murs, il en est dispensé pour toujours. Pourquoi donc en coûteroit-

il quelque chose aux habitants, qui sont privés de ce qui formoit la condition essentielle de leur engagement; la cause cessante, l'effet ne doit-il pas cesser?

C'est un abus, dit Chorier, sur M. Guy-pape, pag. 142, qui fait que l'on paye aujourd'hui le vingtain dans les bourgs et villages qui étoient fermés et clos de murailles, et qui avoient des châteaux pour la sûreté des habitants.

Diroit-on que le vingtain est dû pour la construction des murs, et qu'il a été réduit à la vingt troisième partie des grains, en considération de ce que les vasseaux ont déchargé le seigneur de tout entretien et réparations? La preuve de l'abus se trouveroit encore dans cette objection.

En supposant que les aïeux de M. le Baron de Thodure aient fait clorre le bourg en portes et murs, la jouissance, pendant plusieurs siècles du seigneur de Thodure, dans la perception du vingtain, suffit et au-delà, pour appurer toutes dépenses; et si les habitants vouloient entrer dans un calcul à cet égard, ils prouveroient qu'ils ont payé au delà du centuple de ce qu'a pu coûter cette construction.

Mais enfin, dès le moment que l'équilibre des engagements respectifs, fixés par les arrêts et les transactions, a été rompu; dès le moment que le seigneur de Thodure est devenu libre par l'affranchissement de ses obligations, les habitants doivent jouir du même avantage; et l'on ne parviendra jamais à éluder cette conséquence, sans fermer les yeux à l'évidence.

Mais prolonger l'exaction du vingtain, tandis que l'obligation des seigneurs cesse, forcer les habitants à une soumission perpétuelle, sous le prétexte d'une réduction, dont la modicité annonce leur caractère pusillanime ou insouciant, les expressions manquent pour qualifier d'une maniere convenable, les clauses de ce traité, qui a laissé des malheureux cultivateurs en proie à la même servitude dont ils devoient naturellement être affranchis.

On opposerait vainement une possession immémoriale, des titres confirmatifs, des reconnoissances, etc.

Tous ces actes forcés, qui ne sauroient être considérés que

comme des ramifications de l'injuste transaction dont on vient de parler, déposent contre la tyrannie qui les a dictés ; avec ce caractere, ils n'ont jamais pû légitimer le vice qui en découle et leur longue existence est un moyen de plus pour les anéantir au plutôt.

Enfin la vérité est de sa nature imprescriptible contre l'erreur et l'ignorance ; le vœu de la Nation est que les égarements de la féodalité soient rectifiés, et que le temps ne soit pas opposé à l'inaction des malheureux habitants, à qui l'on avoit ravi la force et le courage de la résistance.

Les habitants payent, outre le vingtain, une foule d'autres impôts, qui répugnent à l'humanité, et qui ne supposent pas même dans leur établissement l'apparence d'une cause légitime.

Chaque habitant est soumis, 1° à un impôt appellé civerage, qui est fixé à la quantité de quatre quartaux d'avoine pour le propriétaire ou le laboureur qui a deux bœufs, le simple manouvrier ne paye que deux quartaux du même grain.

2°. Chaque habitant est soumis à un autre impôt appellé fournage, fixé à la redevance annuelle de deux quartaux avoine.

3°. Chaque habitant est soumis à un autre impôt annuel, appellé corvée : le laboureur en fait deux avec ses bestiaux ; et le simple travailleur ou brassier en fait autant de sa personne, aux temps, lieu et heure qu'il plaira au seigneur d'ordonner dans la terre de Thodure ou dans les lieux voisins.

4°. Il existe dans cette terre un autre impôt qui consiste à donner au seigneur une somme de 100 liv. à chaque premier mariage de ses filles naturelles et légitimes.

C'est la taille seigneuriale qui est au nombre des cas impériaux, connus en Dauphiné sous cette dénomination.

Ce droit s'appelloit dans son principe, droit de complaisance ; mais les possesseurs de fiefs convertirent cette marque de bienveillance en un droit obligatoire, qu'ils incorporerent avec l'abus des autres impôts personnels ; il est odieux,

dit M. La Place, il révolte, il n'est point naturellement inhérent à l'emphytéose.

5°. Ils sont soumis à conduire pendant deux nuits leurs moutons sur les possessions du seigneur pour les engraisser et bonifier.

6°. Il leur est défendu de prendre des pierres calcaires pour en faire de la chaux. Le seigneur s'attribue exclusivement cette faculté.

Telle est la nomenclature de ces droits personnels qui affligent les habitants depuis plusieurs siecles, et à moins que de lever un tribut sur l'air qui leur reste de libre, leur existence ne pouvoit pas être plus completement asservie au joug de la tyrannie féodale.

L'origine de ces droits leur est inconnue, ils les ont payé sans se plaindre et sans jamais appercevoir d'où l'on pût raisonnablement induire qu'ils ont été légitimement acquis.

Ils ne participent pas à la nature de ces droits qui constituent le fief ou qui supposent une propriété quelconque, leur seule dénomination extraordinaire conduit à l'idée de l'usurpation qui s'en est faite.

Eh! sur qui pesent-ils ? sur la classe la plus indigente : sur le laboureur et le manouvrier qui sont sous la protection spéciale du gouvernement, et qui se seroient plaints plutôt, s'ils n'avoient pas été enchaînés depuis si long-temps; et nullement sur les nobles qui ont eu le courage de résister, et les moyens de se défendre; cette exception peu honorable pour l'humanité, doit subir la réforme que l'ordre de la justice indique.

Rien ne doit paroître plus effrayant que la masse énorme des impôts dont ils sont tributaires envers l'état, l'église et la noblesse, réunie à la masse non moins énorme des redevances personnelles. Ces impôts sont :

1°. La taille royale.

2°. Les vingtièmes.

3°. La capitation.

4°. L'industrie.

5°. La corvée royale.

6°. La dîme ecclésiastique.

7°. Les réparations locales.

8°. Les rentes seigneuriales.

9°. Le vingtain.

10°. Le civerage.

11°. Les corvées à bêtes et à bras.

12°. Le fournage.

13°. La taille seigneuriale.

14°. La bannalité des moulins.

15°. Le droit de banvin.

Ces deux derniers objets sont moins pénibles à supporter, mais ils n'en sont pas moins onéreux, en ce qu'ils font exception à la liberté naturelle dont ils devroient jouir individuellement.

16°. Le droit de directe qui absorbe à chaque mutation, le sixieme de leurs propriétés.

17°. Les milices qui leur ravissent annuellement un ou deux habitants, en laissant dans chaque ménage les traces de la désolation.

18°. Ils pourroient encore placer au nombre des impôts les frais de brigades et de contrainte qu'ils sont forcés de subir sans espoir de ménagement; l'impossibilité de paiement arme contr'eux le glaive la justice, et si l'intempérie des saisons enleve ou diminue leurs récoltes, quelle ressource leur reste-t-il?

Voilà le tableau fidele des charges actuelles des habitants de Thodure; voilà leur position. Enervés sous le poids qui les accable, seroient-ils excusables de se livrer à la même inaction qui leur a été si nuisible, et qui n'a fait que resserrer leurs chaines; ils respectent et respecteront toujours les droits de leur seigneur, dont ils reconnoitront la base et la légitimité; ils les regarderont comme une propriété inaltérable et digne d'occuper une place honorable dans ses archives; mais pour ces impôts personnels, dont la création paroit inconciliable avec la raison, la liberté et la justice, il est temps qu'ils en sollicitent, non pas la réduction, non pas la modération, mais une extinction pléniere, pour que les

siécles à venir ne rougissent pas d'appercevoir le restant de cette barbarie féodale, qui a avili les siecles passés; il est temps enfin qu'ils en soient affranchis.

Leur réclamation rentre dans l'esprit du mandat, donné aux députés de la province aux Etats-Généraux, et elle se trouve conforme à ses dispositions.

Ils sont spécialement chargés de demander la reforme des abus, et la suppression de tout ce qui n'aura pas été valablement acquis, le respect des propriétés leur a été expressément recommandé.

Ce mandat honorable, approuvé par une adhésion universelle, n'autoriseroit-il pas les habitants à porter leurs plaintes et leurs doléances, par l'organe des mandataires, jusques dans le sanctuaire de la Nation, pour solliciter la proscription de ces impôts personnels, qu'il leur est impossible de supporter plus long-temps, et auxquels un plus long asservissement seroit incompatible avec les projets de reforme, qui doivent conduire à une glorieuse restauration.

Mais avant que d'en venir là, ils esperent que M. le baron de Thodure, leur seigneur, appréciera leur réclamation; il est juste et bienfaisant; ces deux qualités l'honorent sans doute; mais elles mettront le comble à sa gloire, s'il veut bien se décider à donner à son ordre et à celui du clergé l'exemple d'une abdication volontaire : cette action noble et généreuse sera digne d'être appréciée de la Nation assemblée, et l'on l'appellera à juste titre le bienfaiteur de ses vasseaux.

Mais si contre toute attente et par des motifs particuliers, que la raison ne peut pas prévoir, il refusoit de céder à l'impulsion de son cœur et aux actes de justice et d'humanité qu'ils sont en droit de solliciter, en ce cas les habitants assemblés ont délibéré :

Qu'ils donnent pouvoir aux députés ci-dessous nommés, de solliciter, soit au tribunal de la Nation assemblée, soit aux autres tribunaux compétents, l'abolition des droits personnels, qu'ils viennent de faire connoître.

Ils déclarent que le seigneur de Thodure sera très-respec-

tueusement prié d'exhiber les titres originaux desdits droits, dans le délai d'un mois, ou d'en faire délivrer des extraits, aux députés, en forme probante, duement collationnés, en leur présence et de telle personne qu'ils choisiront, moyennant salaire; et afin qu'il connoisse le vœu des habitants, il lui sera remis un extrait de la présente délibération.

Ils déclarent nommer pour leurs députés les personnes de sieur Jean-Baptiste Clerc et Michel Thivin.

Auxquels ils donnent pouvoir de vérifier et faire vérifier par les conseils qu'ils choisiront, les titres primitifs et originaux des droits dont s'agit, leur recommandant de ne rien négliger pour obtenir par toutes voies licites l'abolition de ces droits, promettant de les relever, garantir et indemniser des frais de voyages et déboursés, auxquels leur députation et leur mandat donneront lieu, et autres ci-devant faits.

Que la présente délibération sera imprimée au nombre de deux cents exemplaires aux frais de la communauté, et qu'il en sera envoyé des extraits à Monseigneur le Garde des sceaux et à Monseigneur Necker, ministre des finances, qui seront suppliés de faire connoitre à Sa Majesté leurs justes réclamations.

Qu'il en sera également envoyé des extraits à MM. les procureurs généraux syndics de la commission intermédiaire, avec priere de les faire parvenir aux représentants de la province, pour être annexés au cahier des plaintes et doléances des communautés. Les délibérants présents ont délibéré tant pour eux que pour les absents, et ont ceux d'eux qui ont su, signé avec le Consul et le greffier, dont acte, pour servir et valoir ce que de raison; ainsi à l'original. Goudey, Bouchard, Bouchard, Vallet, Bouchard, Hugonnin, Nemoz, Buis, Bonnet, Bois, Thyvin, Buis, Leytit, Poncet, Petit, Buis, Croidieu, Charreton, Virieu, Bouchard, Laetty, André Goudey, Vollat, Poncet, Giroudy, Lafont, Michel, Bourdat, Tournier, Jacquet, Michel, Larat, Curny, Brochier, Clerc, Sividre. Thivin, consul; Chenavas, greffier. Ainsi procédé lesdits jours et an. Thivin, consul, Chenavas, gref-

fier. Contrôlé à la Côte, le 29 juin 1789. R. quinze sols, signé Meyer.

Extrait collationné sur son original, au requis des Députés.

CHENAVAS, *Greffier*.

Ce document, si précieux pour les habitants de Thodure qui retrouvent, parmi les signataires comme parmi ceux de l'acte précédent, le nom de leurs pères ou de leurs aïeux, est important à d'autres points encore.

Il prouve, comme je l'ai dit déjà, qu'en 1789, comme en 1788, c'est le Dauphiné qui est à la tête, et qui prend l'initiative du mouvement qui entraîne la France.

Il montre, ce que nous soupçonnions bien un peu, que l'abdication du baron de Thodure ne fut pas précisément spontanée et volontaire ; que le 1er août à Thodure, comme les ordres privilégiés, le 4 août, à Versailles, il obéit à des injonctions et, enfin, que chez l'un comme chez les autres, il y eut, au fond, plus de prudence et de peur que de générosité et de désintéressement.

Enfin, très précieux pour l'histoire locale, ce document a une grande importance pour l'histoire générale par l'énumération qu'il contient des droits féodaux et des redevances seigneuriales qui pesaient sur les habitants des campagnes avant la Révolution.

Mais les deux documents, si importants et si curieux, qui m'ont été communiqués et que je communique à mon tour à l'Académie, ne sont pas les seuls. J'en ai un troisième, très court, et d'un autre caractère.

Parmi les signataires de l'acte d'abdication figure *Michel Brochier,* qui ne figure pas dans la délibération.

Or, M. Brochier était, paraît-il, un homme prudent et craignant de se compromettre, consentant bien à mettre

sa signature après celle de son seigneur, mais évitant de l'apposer à une pièce qui était, après tout, un acte de rébellion.

Il avait bien craint d'y être obligé et, dès le 23 juin, cinq jours avant la délibération, pendant qu'il ne s'agissait encore que des voies et moyens que l'on emploierait pour contraindre le Baron, M. Brochier avait pris ses précautions pour que sa signature, s'il était obligé de la donner, n'eût pour lui aucune fâcheuse conséquence vis-à-vis de celui-ci.

C'est ce que prouve le petit billet dont je donne la copie, et dont j'ai l'original écrit sur le gros papier à main de l'époque.

Lettre écrite à M. le Baron de Montchenu, Monseigneur étant à Château-neuf, le 23 juin 1789.

C'est à mon grand regret, d'après la proposition que vous avés bien voulu faire à tous vos vassaux parlant à plusieurs, que je me vois dans un cas à ne pouvoir refuser ma signature à cette communauté relativement à l'assemblée quelle se propose de tenir. J'ose espérer vous connaissant que vous voudrés bien ne pas vous en formaliser.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée

Monseigneur, votre tres humble serviteur.

Signé BROCHIER.

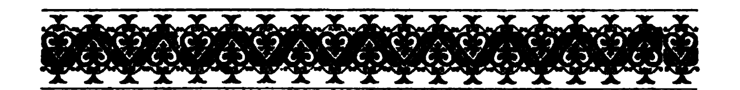
Faites agréer je vous prie mes très humbles hommages à Madame votre épouse.

Ce billet, qui est si bien dans la nature humaine, suffit à peindre un caractère. C'est la note gaie après les notes

graves que nous venons d'entendre, la petite pièce après la grande, la comédie après le drame.

Il reste à savoir, et ce n'est pas le moins curieux, ce que devint, pendant la Révolution et l'Empire, le baron de Thodure, qui, au début, s'était montré si ardent Révolutionnaire. Or, pour cette seconde, bien plus longue et bien plus importante partie de sa vie, je suis parvenu à rassembler un certain nombre de renseignements, mais il m'en reste beaucoup d'autres et non des moins piquants à rassembler, et lorsque j'y serai parvenu, j'en ferai le sujet d'une autre communication à l'Académie.





UN PUBLICISTE DAUPHINOIS
DU XVIIIe SIÈCLE.

JACQUES ACCARIAS DE SÉRIONNE

SA FAMILLE, SA VIE, SES OUVRAGES

PAR

M. JOSEPH ACCARIAS.



PARMI les Dauphinois qui ont écrit au XVIIIe siècle figure Accarias de Sérionne, auteur de divers ouvrages ayant surtout trait à l'économie politique. Il est peu connu et les notices biographiques qui lui ont été consacrées contiennent presque toutes des erreurs, surtout sur le lieu et la date de sa naissance et sur son prénom. Dès 1759, en effet, *la France littéraire*[1] lui attribuait à tort celui de Joseph, au lieu de Jacques, et on a généralement continué à le lui donner.

Ces erreurs ont une explication toute naturelle. Les ouvrages de Sérionne, presque tous publiés à l'étranger, ont, presque tous aussi, paru sous le voile de l'anonyme.

[1] *La France littéraire*, 1759, Paris, Duchesne, p. 132.

Les premiers articles publiés sur lui, à la fin du siècle dernier, émanent d'écrivains allemands qui n'avaient que des renseignements assez vagues sur l'origine et l'histoire de ce Français expatrié.

Il m'a semblé qu'à raison de l'importance des sujets qu'il a traités, Sérionne méritait mieux qu'une de ces courtes notices donnant la nomenclature de ses ouvrages. Après de minutieuses recherches qui m'étaient, il est vrai, plus faciles qu'à d'autres, j'ai pu reconstituer sa vie jusqu'à l'époque où il a quitté la France. Mais, faute de documents intimes, de papiers et lettres de famille, je ne sais rien de plus que mes devanciers sur la dernière période de son existence passée en Belgique, en Hollande et en Allemagne. Les seules lettres de lui que j'ai pu consulter sont des lettres d'affaires adressées aux clients qu'elles concernaient. Aussi, ne m'ont-elles fourni que bien peu d'indications utiles[1]. Cette étude, malgré mes efforts, restera donc très incomplète.

Accarias de Sérionne, comme beaucoup d'écrivains plus fameux de son temps, était venu de province à Paris. Quelques détails sur son origine ne seront peut-être pas sans intérêt. Ils montreront, du moins, une fois de plus, comment aux siècles derniers les familles s'élevaient graduellement à l'aisance.

---

[1] Ces lettres, peu nombreuses du reste, m'ont été communiquées par MM. Eugène Chaper, ancien député de l'Isère, et Maignien, conservateur de la Bibliothèque de Grenoble, avec une complaisance dont je leur suis très reconnaissant. Je dois aussi de vifs remerciements à MM. de La Morte Félines, directeur des Domaines; Gillet, avoué, et Hirschfeld, alors professeur à l'Université de Vienne (Autriche), pour les recherches qu'ils ont bien voulu entreprendre à ma sollicitation.

I

Les Accarias sont originaires de Glandage dans la Drôme. Glandage est situé dans les Alpes dauphinoises; son territoire se développe dans la vallée qui s'étend entre le col de Grimone et l'entrée des Guas, seconde vallée plus étroite et conduisant à Châtillon-en-Diois. Il comprend quatre hameaux : Grimone, les Combes, Glandage, chef-lieu de la commune, et Bornes.

La vallée proprement dite aboutit au col de Glandage. Au-dessus et à gauche de la route, entre deux rochers, s'élevait, suivant l'expression de Guy Allard[1], « un fort château » qui dominait la vallée et fermait la route. Le chef-lieu, Glandage, se subdivise aussi en plusieurs hameaux : celui du Château, au pied du rocher sur lequel s'élevait le manoir féodal; plus loin, celui de l'Église formé de quelques maisons groupées autour de l'église récemment reconstruite, mais dont le portail roman du XI[e] ou XII[e] siècle a fort heureusement été conservé. On y remarque plusieurs têtes sculptées dans le style un peu grossier de l'époque. En remontant la vallée, on trouve les hameaux des Maillefaud, de la Vieyre ou la Ville et de Reys. Malgré la route établie depuis quelques années, le pays a gardé un aspect assez sauvage. Le « fort château »

---

[1] Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné,* au mot *Glandage.*

a depuis longtemps disparu ; il n'en reste que quelques ruines entièrement inaccessibles.

Vers la fin du xvie siècle, il existait plusieurs familles du nom d'Accarias dans cette paroisse de Glandage. La plus importante était fixée au hameau du Château. Elle avait pour chef Robert que les titres de l'époque appellent le plus souvent Roubert.

Robert mourut en 1637 et laissa deux fils : Antoine et Pierre. Il existe, aux archives de la commune, une « recognoissance » du 22 octobre 1647, des « sieurs Antoine « et Pierre Accarias, fils à feu Roubert, du mas du Chas- « teau, mandement de Glandage... à Marie de Lhère de « Guiffrey, dame et baronne de Baulmet, du dit Glandage, « Luc[1], Montlor[2] et autres places pour une maison, « grange... tenues et possédées du fief de Glandage ». L'acte était « fait et publié dans le chasteau de Glandage, « en la chambre de la dite dame[3] ». Ce château n'aurait donc été abandonné que postérieurement à l'année 1647, mais il est bien douteux qu'il fût encore habitable à l'époque où écrivait Guy Allard (1684).

Indépendamment de leurs biens de Glandage qui motivaient cette « recognoissance », Antoine et Pierre Accarias avaient des propriétés à Châtillon. Dès 1639, nous les trouvons imposées pour « 4 escus 9 sols 12 deniers » sur le rôle des « tailles royalles et destappes de la com-

---

[1] Luc-en-Diois, l'antique Lucus Augusti, la seconde capitale des Vocontiens, aujourd'hui simple chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Die. (Cf. Long, *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*, p. 145.)

[2] Montlaur, commune qui dépend du canton de Luc-en-Diois.

[3] Archives municipales de Glandage, pièce P. 1.

« munauté de Chastillon, dressé le septième jour du mois « de juing dans la·ville de Dye[1] ».

Les deux frères s'adonnèrent au commerce ; ils figurent ensemble avec la qualification de « marchands à Glandage » dans un grand nombre d'actes, la plupart « faits et récités au hameau du Chasteau » dans leur maison. Antoine semble être mort célibataire en 1660. Quant à Pierre, il fut marié deux fois et eut huit enfants. En 1650, l'aîné de ses fils, Robert, franchit le col de Grimone pour s'établir dans le Trièves, à Lalley[2], où il épousa, avec « afilhement », dans la maison de son beau-père, Antoinette Favier, veuve de Jacques Maillefaud. Pierre, le second, resta à Glandage où il devint successivement : greffier de la châtellenie, greffier et notaire royal héréditaire (1658) et, plus tard, châtelain de Glandage (1679). Le troisième, Antoine, resta aussi à Glandage ; il était associé aux affaires du père qui le fit son héritier.

Pierre et Antoine épousèrent deux sœurs, filles de David Corréard Laplanche, châtelain de Luc et Miscon[3], paroisses voisines de Glandage. Antoine se maria le dernier, en 1663. Jeanne Corréard, sa femme, reçut de son père, « pour dot et verchère, 1,200 livres de l'édit, deux coffres noyer fermant à clef, garnis de linge », et de Louise Brochanin, sa mère, « en augmentation du dit dot, 300 livres de l'édit ». Pierre Accarias donnait à son

[1] Archives de la mairie de Châtillon-en-Diois (Drôme).

[2] Lalley, commune qui dépend du canton de Clelles, arrondissement de Grenoble. En 1650, c'était un des villages qui formaient la seigneurie de Saint-Maurice-en-Trièves.

[3] Miscon, commune du canton de Luc-en-Diois.

fils la moitié de ses biens, mais il exceptait de la donation la maison et les terres qu'il avait à Châtillon. Il « réservait », en outre, une somme de 1,000 livres pour chacune de ses trois filles : Isabeau, Catherine et Jeanne, et de 1,200 livres pour son plus jeune fils qui portait, comme l'aîné, le prénom de Robert. Par une dernière clause de ce contrat, du 16 septembre 1663, Pierre Accarias, prévoyant qu'il pouvait mourir *intestat*, prescrivait que Jeanne Bégou, sa femme, fût « nourrie, entretenue en vêtements et choses nécessaires, tant sur les biens donnés que réservés, *honorée et respectée...* »

A notre époque de luxe et de bien-être, on se figure difficilement l'existence de ces petits bourgeois, dans ces villages perdus au fond des montagnes. Les uns se bornaient à cultiver leurs terres, d'autres trafiquaient de leurs bestiaux, de leurs denrées, exploitaient les forêts et joignaient à ces diverses ressources la vente d'objets qu'ils allaient, suivant l'expression du temps, « empletter » dans les villes du voisinage. Toute leur ambition, après le soin de leurs affaires personnelles, se réduisait à participer à celles de la paroisse comme collecteurs des tailles ou consuls, ou à les diriger comme châtelains. Nous avons dit que Pierre Accarias était châtelain à Glandage en 1679, nous verrons, un peu plus tard, son frère Antoine le devenir à Châtillon.

Le châtelain représentait le seigneur dans les lieux de son ressort. Ses fonctions étaient de diverses natures. Il avait une juridiction à la fois civile et administrative. Au civil, il statuait sur les litiges dont l'objet n'excédait pas la valeur de 60 sols. Le jurisconsulte, auquel nous devons des renseignements très précis sur leur rôle en Dauphiné,

regrette de les voir siéger le plus souvent « sur une pièce « de bois renversée à terre, ou sur une partie de quelque « vieille mazure, en d'autres villages, sur la place pu- « blique... » De quelque façon que fût le lieu, il était appelé « banche de Cour ». En matière administrative, le châtelain était chargé de la police des poids et mesures, de la surveillance des chemins, des mesures à prendre pour assurer la salubrité publique. « En temps de conta- « gion et de maladies infectes, il devait, de concert avec « les consuls, choisir un lieu, avoir des galopins nommés « courbeaux pour conduire les infects aux cabanes et « veiller à ce qu'il leur feut pourveu et fourny d'ali- « ments[1]. » C'était encore le châtelain qui présidait les assemblées des habitants de la paroisse quand ils étaient appelés à délibérer. Son rôle, on le voit, ne manquait pas d'une certaine importance.

Antoine Accarias était probablement déjà fixé à Châtillon, dans la maison qui lui venait de son père, lors de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. Cet évènement n'atteignait pas sa famille, dont aucun membre n'appartenait à la religion réformée. Mais il entraînait les plus graves conséquences pour le Diois et pour le Dauphiné, puisqu'au dire de l'intendant Bouchu, plus de dix mille habitants de la province auraient passé à l'étranger pour rester protestants[2].

---

[1] *De la jurisdiction, pouvoir et exercice des chastelains en la province de Dauphiné*, par A. du Boys, advocat en Parlement, 1656. Antoine du Boys est un des ancêtres d'un des plus laborieux écrivains du Dauphiné : M. Albert du Boys, auteur de l'*Histoire du droit criminel*.

[2] « ... En l'état donc le nombre de ses habitans (du Dauphiné

Un autre événement d'une grande importance pour le Diois se produisit deux ans après. Je veux parler de la séparation de l'évêché de Die de celui de Valence, auquel il était uni depuis quatre cents ans. Le nouvel évêque de Die, homme d'une vie exemplaire et qui se montra si charitable envers les pauvres de son diocèse[1], était Armand de Montmorin Saint-Hérem, et appartenait à une ancienne famille de l'Auvergne. L'année même de sa nomination par le Roi, 1687, il pourvut Antoine Accarias de la charge de « capitaine châtelain de sa terre et seigneurie de Châtillon » avec survivance au profit de son fils aîné Jean-Baptiste qu'il nommait en même temps lieutenant de cette châtellenie. Mais son sacre fut retardé durant plusieurs années, à cause des difficultés pendantes entre la cour de Rome et celle de France, au sujet des franchises, et ce fut seulement le 4 juillet 1691 qu'Antoine et son fils « presterent », devant le juge-mage de Die, le serment « de bien et fidèlement exercer leur charge[2]. »

---

est de 543,585, dont 28,944 religionnaires, 10,800 de ceux-ci ayant déserté dans le courant de l'année 1687. » (Mémoire sur la généralité de Grenoble, par l'intendant Bouchu; Brun-Durand, *État du Dauphiné en 1698,* pp. 79-80.)

[1] C'est le témoignage que lui rendait le *Mercure Galant,* lors de sa nomination à l'archevêché de Vienne (10 avril 1694) : « ... Il est d'une piété exemplaire et a demeuré pendant plusieurs années au Séminaire des Missions étrangères. Pendant tout le temps qu'il a esté Evesque de Die, il a donné la plus grande partie du revenu de son évêché aux pauvres, en sorte qu'il ne s'en réservoit que pour vivre comme le plus simple particulier... » *Mercure Galant* du mois d'avril 1694, pp. 259-260.

Armand-Marc de Montmorin Saint-Hérem, l'infortuné ministre de Louis XVI, était son arrière-petit-neveu ou cousin.

[2] Arch. de la Drôme, B. 1103.

Ce titre de lieutenant de châtellenie ne pouvait que faciliter l'établissement de Jean-Baptiste. Aussi épousa-t-il, en 1688, une jeune fille appartenant à l'une des meilleures familles de Die : Catherine Lagier, fille de « M. Me Achille Lagier, avocat en la Cour et procureur fiscal, et de Jeanne de Renard ». Le commerce d'Antoine Accarias avait prospéré et il assurait à son fils 10,000 livres par contrat. Quant à Catherine Lagier, sa dot fut de 1,300 livres en deniers et 300 livres « en coffres, y compris 300 livres pour drois maternelz. »

Jean-Baptiste Accarias dut continuer à chercher dans le commerce les ressources dont il avait besoin pour élever ses enfants. En 1693, lors de la dernière convocation du ban et de l'arrière-ban dont on trouve des traces positives, tout au moins pour le Dauphiné[1], il alléguait ses charges de famille et le faible revenu de son « bien » de Saint-Roman[2] pour obtenir « décharge de l'ayde donnée au sieur de Lautaret, gentilhomme de Die, pour servir le Roy en l'arrière-ban[3] ». En 1694, il perdit son père dont il recueillit presque toute la fortune. Il lui succéda aussi dans sa charge de capitaine châtelain de Châtillon. Quelques années après, sa situation s'était améliorée et il achetait d'Alexandre de Bardonnenche, conseiller au Par-

---

[1] Voyez lettres-patentes du 1er avril 1693 pour la convocation du ban et de l'arrière-ban dans la province de Dauphiné (*Recueil Giroud,* t. XI, no 102). Ces lettres-patentes ne figurent pas dans le *Recueil des anciennes lois françaises* d'Isambert ; les dernières, pour la convocation du ban et de l'arrière-ban qui y sont mentionnées, sont datées de Versailles, le 11 août 1674.

[2] Saint-Roman, petite commune qui touche Châtillon-en-Diois et dépend de ce canton.

[3] Arch. de la Drôme, B. 108.

lement de Grenoble, le petit fief de Sérionne relevant de l'évêché de Die, situé entre Glandage et Châtillon, sur la paroisse de Boulc[1], et dont il prit dès lors le nom[2]. Cette acquisition fut faite en 1706; la même année naissait son quatorzième enfant : Jacques, qui devait donner une certaine notoriété à ce nom d'Accarias de Sérionne. Cette naissance eut lieu le 6 octobre 1706, à Châtillon-en-Diois, ainsi que le constate l'acte de baptême inscrit trois jours après sur les registres de cette paroisse[3].

Jacques, s'il faut en croire la *Biographie Michaud*, aurait fait ses études, avec distinction, au collège de Die. Il n'est pas douteux que le futur traducteur du poème de l'Etna n'ait fait de sérieuses études classiques, mais il est moins certain qu'elles aient eu lieu à Die. En effet, les Jésuites, établis dans cette ville depuis la fin du XVIIe siècle, n'y avaient pas, à proprement parler, de collège, mais seulement une prébende préceptoriale qui leur avait été donnée par le chapitre, à la charge d'enseigner les basses classes[4]. Et bien des années après, l'évêque Daniel-Joseph de Cosnac, signalant au cardinal de Fleury

---

[1] Boulc, commune du canton de Châtillon.

[2] Les ruines du château sont indiquées sur la carte de France de l'état-major, mais le nom a été quelque peu estropié : « château Seurionne ».

[3] « Le neufviesme octobre mil sept cent six jay baptizé Jaque Accarias fils naturel et légitime de sieur Jean-Baptiste, bourgeois, et de demoiselle Catherine Lagier, né le sixiesme dudit mois. Son parrain a esté sieur Pierre Accarias dit La Tour, sa marraine damoiselle Marie Accarias, enfants dudit sieur Accarias. Ainsi le certiffie avec soubs. — *Signé :* ACCARIAS, curé ; DUPUY ; J. P. JOANNIN. » (Arch. de la mairie de Châtillon-en-Diois.)

[4] Les Jésuites s'établirent à Die sous l'épiscopat de Séraphin

le fâcheux état de son diocèse, l'attribuait en partie à l'absence de collège. « Le pays, écrivait-il en 1741, est excessivement mauvais ; le revenu des cures est médiocre, les nouveaux convertis n'engagent pas leurs enfants à se faire ecclésiastiques ; les catholiques ne trouvant ni collège, ni séminaire sur les lieux sont rebutés de la dépense nécessaire pour l'éducation de leurs enfants et les destinent à un autre état... Un collège à Die remédierait à une partie de ces maux [1]. » Il semble donc peu probable que Jacques ait achevé ses études à Die même. Quoi qu'il en soit de ce point, qu'il ne m'a pas été possible d'éclaircir, il dut, plus tard, étudier le droit à l'Université de Valence, où l'aîné de ses frères, Pierre, avait obtenu en 1716 des « lettres de licence ». Son père mourut le 27 septembre 1728.

Jean-Baptiste Accarias n'avait que soixante et un ans, et sa mort fut peut-être hâtée par le chagrin que lui causa le plus jeune de ses fils. A la suite d'une violente querelle, ce dernier, nommé Étienne, s'était battu en duel avec un soldat de la garnison de Die. Pierre, le fils aîné, avait aussi eu un duel en 1715, mais cette fois la rencontre eut une issue funeste : le soldat Boutard fut tué. On sait quelles étaient alors les peines portées contre les

---

Pajot du Plouy. Le 27 décembre 1693, le Conseil de ville délibéra « ... de l'établissement des Jésuites... et du vote de 400 livres pour y concourir. » (Arch. municipales de Die, BB. 17.) En 1702, ils furent chargés du séminaire diocésain par l'évêque Gabriel de Cosnac. — Voyez Brun-Durand, *Notes pour l'hist. du diocèse de Die.*

[1] Lettre publiée dans les *Chroniques dauphinoises* de M. Champollion-Figeac, t. I, avec cette indication : Arch. des Affaires étrangères, à Paris. — *Dauphiné — vol. 1558 pièce n° 442.*

duellistes. L'édit de 1723 prononçait contre eux là peine de mort. Après son équipée, le jeune homme avait prudemment pris la fuite. Une instruction fut dirigée contre lui et, à la date du 27 avril 1728, le procureur fiscal de l'évêque concluait à ce qu'Étienne « fût condamné à être pendu et étranglé par l'exécuteur de la haute justice à une potence..... et, attendu la contumace, qu'il fût exécuté, en effigie, par un tableau attaché à la dite potence[1]... »

Je n'ai pu trouver quelle suite fut donnée à cette procédure. Il semble qu'aucune condamnation ne fut prononcée ou bien qu'Étienne obtint sa grâce, car il entra dans l'armée.

Des dix-sept enfants issus du mariage de Jean-Baptiste Accarias de Sérionne avec Catherine Lagier, douze étaient vivants lors du décès du père, en 1728 : sept fils et cinq filles. Quatre des filles étaient mariées.

L'aînée, Jeanne-Marie, avait épousé, en 1707, Joseph Giély, notaire à Montmorin, dans le Gapençais ; elle mourut à Die, le 29 juillet 1773, sans laisser de postérité. Marie, la seconde, fut mariée à son cousin Antoine Accarias, notaire à Lalley-en-Trièves, et eut quatorze enfants. Catherine, la troisième, à Pierre Chancel, propriétaire à Menée en Treschenu[2]. La quatrième, Françoise, épousa Jean Giély-Prérond, d'abord procureur à Die, puis notaire à Montmorin. Ils eurent entre autres enfants, Esprit-Frédéric Giély, avocat consistorial au Parlement de Dau-

[1] Arch. de la Drôme, B. 1153.
[2] Menée, commune qui dépend du canton de Châtillon-en-Diois.

phiné, mort à Grenoble en 1787. Élisabeth, la cinquième fille, resta seule célibataire et mourut vers 1755.

L'aîné des fils de Sérionne, Pierre, fut avocat à Die, dont il devint « maire perpétuel » en 1737. Il ne se maria pas et mourut en 1770. Trois de ses frères : Antoine, Jean-Baptiste et Joseph-Marie, embrassèrent l'état ecclésiastique. Antoine, sieur de Beaubuisson, est qualifié dans un acte de 1770 de « lissentié en l'un et l'autre droit, prêtre prébendé ou cloîtrier au prieure de Guignaise-lès-Châtillon [1], et ancien official de Mgr l'Évêque de Riez [2] ». Il figurait, comme Pierre, sur la liste des avocats en la judicature mage de Die. Jean-Baptiste, sieur du Rif, devint chanoine du chapitre de Die. Joseph-Marie, mourut jeune encore, en 1744, curé-prieur de Creyers [3]. Étienne, sieur de Chauvet, le duelliste de 1728, fut d'abord lieutenant au régiment d'Anjou-Infanterie. C'est la qualité qu'il prend dans son testament du 3 avril 1735. Plus tard, et

---

[1] Guignaise, monastère de chanoines réguliers établi aux portes de Châtillon-en-Diois où on voit encore ses ruines. Aux termes de la bulle du pape Alexandre III, du 28 mars 1165, c'était une des abbayes soumises à l'évêque de Die et qui, plus tard, passa à la puissante abbaye d'Aurillac en Auvergne, ordre de Saint-Benoît. D'après M. Brun-Durand *(Notes pour l'histoire du diocèse de Die)*, ce monastère, bien qu'appelé abbaye dans cette bulle, n'aurait pas été gouverné par un abbé et aurait été un simple prieuré. Son chef prenait cependant ce titre d'abbé. Ainsi, dans le contrat de mariage du 14 février 1709, de Marie Accarias de Sérionne avec son cousin Antoine Accarias, messire Jacques-Gaspard Margaillan Grinde de Miribel, l'un des témoins de l'acte, est qualifié : « *abbé prieur* de Guiniaise et Glandage ».

[2] Riez, ville d'évêché avant la Révolution, est aujourd'hui un simple chef-lieu de canton des Basses-Alpes.

[3] Creyers, commune appartenant au canton de Châtillon-en-Diois.

sans que j'aie pu savoir à la suite de quelles circonstances, il devint lieutenant au régiment de Bruxelles-Infanterie d'Espagne, et mourut à Cadix au mois de janvier 1744. François, sieur de Fégières, suivit aussi la carrière militaire. Il était lieutenant au régiment d'Orléans-Cavalerie, et se retira du service avec la croix de Saint-Louis.

La fortune des enfants de Sérionne était des plus modestes. Chacune des filles mariées avait reçu en dot 2,500 livres. Par son testament, du 18 juillet 1717, le père léguait la même somme à Françoise et à Élisabeth, et 1,500 livres à chacun de ses fils. Suivant une coutume assez habituelle en Dauphiné et qui existait aussi en Provence, il instituait sa femme héritière universelle à la condition « de remettre, quand bon lui semblerait, l'hé« rédité à celui de ses enfants mâles qu'elle jugerait à « propos », ce qu'elle fit, en 1729, en faveur de François, sieur de Fégières. Pour assurer le maintien du fief de Sérionne dans sa famille, le testateur décidait que si celui qui serait « élu par son héritière aliénait, à titre de vente « ou autrement, la terre et fief de Sérionne et ce qui en « dépend, le tout appartiendrait à tous ceux de ses en« fants mâles existans lors de l'aliénation ».

Le patrimoine de Jacques se bornait, comme celui de ses frères, à cette somme de 1,500 livres qu'il devait toucher à sa vingt-cinquième année. Il était intelligent, ambitieux, il résolut d'aller chercher fortune à Paris. Mes recherches ne me permettent pas de dire sous quels auspices, ni à quelle date précise il quitta Die. J'incline à croire que son premier ouvrage, la traduction de l'*Etna* de Publius Cornelius Severus, et des *Sentences* de Publius

Syrus fut entièrement composée à Paris. Or, l'approbation du censeur royal porte, dans ce livre, la date du 20 avril 1734. C'est donc vraisemblablement vers 1732 qu'il vint à Paris et entra dans la maison du Metz de Rosnay, en qualité de précepteur, et peut-être aussi de secrétaire.

II

Claude-Gédéon Berbier du Metz de Rosnay, seigneur de Rance, Crépy[1], Ève[2] et Marchémoret[3], président à la Chambre des Comptes de Paris depuis 1708, avait un fils, Claude-Gédéon-Denis, destiné à lui succéder dans sa charge et qui montrait le plus vif désir de s'instruire. Sérionne fut chargé de cultiver les heureuses dispositions de cet enfant, et dès la fin de l'année 1733 il était fixé auprès de cette importante famille.

Le maître était actif et zélé ; l'enfant, de son côté, se montrait studieux et appliqué. Les meilleurs rapports existaient entre eux, et Sérionne ne pouvait que s'applaudir de la confiance que lui témoignait son élève. Aussi, est-ce à Claude-Gédéon-Denis qu'il dédia sa traduction

---

[1] Crépy, commune chef-lieu du canton de ce nom, dans l'arrondissement de Senlis (Oise).

[2] Ève, commune du canton de Nanteuil-le-Haudoin, arrondissement de Senlis.

[3] Marchémoret, commune du canton de Dammartin, dans l'arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne).

de l'*Etna,* imprimée en 1736 à Paris. Il ne se borne pas, dans cette dédicace, à louer l'application du jeune du Metz et cette louable curiosité d'apprendre qu'on lui a connue dès sa plus tendre enfance[1]. Il va jusqu'à représenter cet enfant de treize ans comme déjà occupé de l'étude sérieuse de la philosophie, et il lui soumet son œuvre comme à un homme capable de juger de la valeur des deux poètes. C'était singulièrement exagérer son petit mérite, mais les éloges devaient flatter l'amour-propre du père et ils sont, dans tous les cas, une preuve de la reconnaissance vouée par Sérionne au président du Metz. Une pensée bien digne d'un maître chrétien termine cette dédicace : c'est que les connaissances que Claude-Gédéon-Denis puisera dans la physique de Severus, le conduiront « à admirer les perfections du Maître de la Nature ».

L'année même où paraissait cette traduction, Sérionne devint avocat aux conseils du Roi. Ses relations si intimes avec la famille du Metz ne cessèrent pas pour cela. Il semble, au contraire, avoir continué de consacrer à son élève le temps que lui laissaient ses nouvelles fonctions. Car, plusieurs années après, en 1741, il habitait encore chez le président, rue des Fossés-Montmartre[2]. Il passait une partie des vacances au château d'Éve, près Dammar-

---

[1] Si cet *on* se rapportait à Sérionne, il serait évidemment arrivé à Paris avant 1732.

[2] C'est l'adresse qu'on trouve sur la « liste du collège des Avocats aux Conseils » annexée à la minute de l'arrêt du Conseil du 3 juillet 1741, et qui fut imprimée, publiée et affichée dans toutes les villes et bourgs du royaume : *Jacques de Sérionne, rue des Fossés-Montmartre, chez M. le Président du Metz.*

tin, que la famille habitait à cette époque de l'année. Plusieurs des lettres qu'on a de lui pour 1741 et 1743 sont précisément datées de ce château. Indépendamment des plaisirs qu'il y trouvait dans une société choisie, il pouvait y satisfaire ses goûts pour l'étude. Le Président aimait les livres et avait une assez riche bibliothèque installée, en partie, à Ève[1]. A la Révolution, les biens de la famille du Metz de Rosnay ayant été confisqués, les livres furent attribués à la ville de Senlis dont ils forment environ la moitié de la bibliothèque publique. Parmi ces livres figure le catalogue qui en avait été dressé en 1744. Il montre quelles étroites relations existaient

---

[1] Le château était situé dans la paroisse de ce nom, devenue la commune d'Ève, canton de Nanteuil-le-Haudoin (Oise). Il fut vendu comme bien national et acquis par l'ancien brasseur Santerre, de sinistre mémoire. Il a été rebâti depuis lors et n'est plus qu'une agréable maison de campagne, sans aucun caractère architectural.

Le Président du Metz mourut en 1759. Son fils Claude-Gédéon-Denis, l'élève de Sérionne, lui avait succédé, le 2 septembre 1747, dans sa charge de président à la Chambre des Comptes de Paris, et devint président honoraire le 5 juin 1764. De son mariage avec Geneviève Pouyvet de la Blinière, Claude-Gédéon-Denis avait eu deux fils : 1° Claude-Gédéon-Joseph, mort sans postérité ; 2° Claude-Jean-Michel, maître des requêtes de l'Hôtel et marié, en 1777, à Armande-Catherine-Claudine Le Tellier. *L'année littéraire de 1779* contient une pièce de vers sur la naissance de leur fils. — Claude-Gédéon-Denis, porté sur la liste des émigrés ainsi que son fils Claude-Jean-Michel, mourut en prison en thermidor an II. Quant à Claude-Jean-Michel, il obtint en 1808 la restitution de ceux des papiers saisis et séquestrés aux archives de l'Oise qui avaient un caractère personnel. Ils formaient trente-deux liasses dans lesquelles se trouvaient des « extraits, notes, remarques, ouvrages manuscrits historiques et critiques sur diverses matières ». Voir, pour les du Metz de Rosnay, La Chesnaye-des-Bois : *Dictionnaire de la noblesse,* et une très intéressante plaquette : *Une paysannerie au* XVIIIe *siècle,* par le comte de Longpérier — Grimoard, Senlis, 1876.

entre Sérionne et la famille du Metz. On y trouve, en effet, mentionné l'exemplaire de la traduction de l'*Etna*, relié en maroquin, qu'il avait offert à M. du Metz, ainsi que des dons d'ouvrages faits par ce dernier au précepteur de son fils[1].

Il y avait à peine deux ans que Sérionne était investi de sa charge d'avocat aux Conseils[2], lorsque parut l'édit de septembre 1738 qui supprimait ces cent soixante-dix charges et en instituait soixante-dix autres. Cet édit, qui fit grand bruit dans Paris[3], avait été provoqué par la résistance des avocats au règlement du chancelier d'Aguesseau sur la procédure du Conseil. Ce règlement, du mois de juin précédent, réduisait considérablement les procédures et les droits des avocats, mais, si l'on en croit Barbier, ils étaient « exorbitants et coûtaient infiniment aux parties[4] ». Les avocats refusèrent de s'y soumettre, « arrêtèrent de cesser leur travail tant qu'il subsisterait », et, comme ils tinrent bon, l'édit de suppression fut rendu. Il faut lire dans Barbier le récit des nombreuses démarches que firent les avocats évincés de leurs charges pour obtenir qu'il fût rapporté. Elles n'aboutirent pas ; le chancelier resta inflexible.

Sérionne, un des derniers venus dans la compagnie,

---

[1] *Catalogue de la bibliothèque particulière de Messire Claude-Gédéon du Metz, président en la Chambre des Comptes,* fait en 1744 par Larché. L'exemplaire de la traduction de l'*Etna,* « relié en maroquin », mentionné à la page 151 de ce catalogue, ne se trouve cependant pas parmi les livres de la bibliothèque de Senlis.

[2] Il figure le 155e sur la liste donnée par l'*Almanach royal de 1737.*

[3], [4], *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV,* par Barbier, avocat au Parlement de Paris (édition de la Société de l'Histoire de France, 1849), t. II, pp. 201, 206, 207.

n'avait pas été du nombre des meneurs ; aussi dut-il peu lui en coûter de faire sa soumission. Elle fut agréée et son nom figure sur la liste imprimée le 27 septembre 1738 des trente-huit avocats qui obtenaiant de nouvelles commissions d'avocats aux Conseils. Au mois de novembre suivant, Barbier mentionne « que douze des plus anciens et des plus employés se sont rendus à Fontainebleau et ont fait leur soumission, ce qui a fait un grand plaisir à M. d'Aguesseau, parce que cela rétablit entièrement l'expédition des affaires du Conseil ». Le nombre de soixante-dix fixé par l'édit était atteint « et on ne parlait plus d'en créer davantage[1] ».

Effectivement, le 8 décembre, parut l'arrêt du Conseil « contenant l'état des soixante-dix avocats en Parlement nommez pour remplir ces charges ». Le soixante-deuxième était Accarias de Sérionne. Ils étaient dispensés de « l'information de vie et mœurs », ainsi que du payement des droits que les avocats aux Conseils étaient en usage de recevoir[2]. Il n'est pas inutile de remarquer que les rigueurs du nouveau tarif de 1738 se trouvaient compensées, dans une assez large mesure, par la réduction du nombre des titulaires.

Les nouvelles lettres de provision de Sérionne portent la date du 11 septembre 1739, celles de son successeur Drou sont du 21 janvier 1754. Il a donc exercé sa charge

[1] Barbier, op. cit.

[2] Le récipiendaire avait à payer : pour le droit d'entrée à la Compagnie : 100 livres ; pour les jettons *(sic)* : 200 livres ; pour l'hôpital général : 20 livres, et pour le droit de chapelle : 3 livres. Il devait aussi fournir à M. le Doyen, à chacun de MM. les quatre syndics et à M. le Greffier : 18 livres de beau sucre et 4 livres de belle bougie.

de 1736 à la fin de 1753, pendant près de dix-huit ans. A cette époque, les avocats aux Conseils étaient déjà dans l'usage de faire imprimer un mémoire pour les juges quand l'instruction de l'affaire était terminée. Ceux de Sérionne, que j'ai pu consulter, témoignent du soin qu'il apportait à l'étude des procès qui lui étaient confiés. Ces mémoires, qu'il représente comme « la pièce d'écritures la plus importante », sont écrits dans un style sobre et précis qu'on ne trouve pas toujours, au même degré, dans ses autres ouvrages. Après avoir posé la question à résoudre, il discute brièvement les moyens à l'appui de son système. Pas de détails oiseux, rien d'agressif à l'égard de la partie adverse. Il avait en horreur les termes offensants et les déclamations injurieuses. « Je suis bien charmé, écrivait-il à un client, que vous soyez dans le goût d'écarter toute idée d'animosité. Je me conforme autant qu'il est possible au précepte d'Horace : *ambitiosa recidet ornamenta.* Je suis bien plus éloigné des déclamations injurieuses et des termes offençants qui ne peuvent que porter un grand préjudice à la cause. La simplicité, la clarté, la justesse dans l'application des principes et la force dans le raisonnement m'ont toujours paru le degré de perfection dans l'avocat. C'est le seul objet dont je m'occupe et auquel je voudrais atteindre[1]. »

Ce mode de discussion, à la fois digne et sérieux, était bien fait pour plaire aux ecclésiastiques ; aussi en compta-t-il un certain nombre parmi ses clients. Ses mémoires les plus importants, parmi ceux du moins qui nous res-

---

[1] Lettre du 7 avril 1745 de Sérionne à M. Jullien, greffier en chef du Parlement de Grenoble. (Arch. de M. Chaper.)

tent, ont précisément été écrits pour un membre du clergé : l'abbé de la Verdure de Gaverelle.

La prévôté de l'église métropolitaine de Cambrai étant devenue vacante, au mois de janvier 1744, le chapitre élut comme prévôt l'abbé de la Verdure de Gaverelle. L'élection avait eu lieu le 28 janvier ; le 6 mars suivant, l'abbé Robert Filzmaurice se faisait pourvoir, en cour de Rome, de cette dignité et obtenait des « lettres d'attache » sur sa bulle dont il demanda ensuite l'enregistrement au Parlement de Flandre. L'abbé de Gaverelle ayant formé opposition à cet enregistrement et interjeté appel, comme d'abus, l'instance fut évoquée au Conseil d'État. La question soulevée par le procès était de savoir si le chapitre avait le droit de conférer la prévôté par la voie de l'élection ou si, au contraire, cette collation était réservée au Pape [1]. Cambrai, étant terre d'Empire, était régi par le Concordat germanique conclu en 1448 entre le pape Nicolas V et l'empereur Frédéric III. Sérionne se fondant sur

---

[1] On appelait *prévôt* dans quelques églises cathédrales et collégiales, le bénéficier qui était le chef du chapitre. Ainsi, l'on disait le prévôt de Saint-Étienne de Toulouse, d'Albi, de Mende. — Saint François de Sales avant de devenir évêque était prévôt de l'église de Genève (à Annecy). Dans quelques chapitres, le prévôt était chargé de l'administration du temporel. Sa dignité qui était la seconde dans les églises du Puy, de Valence, n'était que la troisième à Tulle et à Gap. Suivant Ducange, dans beaucoup de lieux, le nom de *prévôt* fut changé en celui de *doyen*.

En Dauphiné, au siècle dernier, sur douze chefs de chapitres, six portaient encore le nom de prévôts. C'étaient ceux des églises cathédrales d'Embrun, de Saint-Paul-Trois-Châteaux et d'Orange, et ceux des collégiales de Saint-André, à Grenoble ; de Briançon (Hautes-Alpes, et de Saint-Sauveur, à Crest. (Voyez : *Calendrier ecclésiastique, militaire et civil de la province du Dauphiné*, années 1769 et 1770.)

les dispositions de ce Concordat, qu'il rappelait dans un résumé aussi précis que substantiel, soutint énergiquement le droit du chapitre dans deux volumineux mémoires qu'on lit encore avec intérêt[1].

Son client le plus éminent dans le clergé fut l'archevêque d'Aix, de Brancas, dont il fut l'avocat dans ses démêlés avec le Parlement de Provence. Le prélat attaquait deux arrêts des 14 et 26 mai 1751. Le premier contestait à l'archevêque le droit de régler l'application à faire de la rétribution de messes ou d'offices qui n'ont point été célébrés, de sermons qui n'ont point été prêchés, d'obits qui n'ont point été acquittés et qui ne peuvent l'être... Le second arrêt supprimait un avertissement pastoral sur l'ouverture du jubilé dans le diocèse d'Aix.

Mes recherches pour savoir quel avait été le résultat de ces diverses affaires n'ont pas abouti. Sérionne dut très probablement obtenir gain de cause devant le Conseil d'État, surtout pour les deux dernières. A cette époque de luttes incessantes du Gouvernement contre les Parlements, les arrêts que ceux-ci rendaient, en matière religieuse, étaient fréquemment annulés par le Conseil d'État.

La position d'avocat aux Conseils ne suffit pas longtemps à l'ambition de Sérionne. Dès 1734, afin de faire meilleure figure dans le monde, il s'était fait céder par son frère François le fief de Sérionne; mais ce n'était pas assez que d'avoir une terre à lui et un juge de cette terre[2]. Il aspi-

---

[1] *Mémoires concernant l'exécution du Concordat germanique.* — Paris, 1747, in-4°.

[2] Arch. de la Drôme, B. 1216, Provisions de Gache, Juge de Sérionne pour Jacques Accarias, écuyer.

rait, comme tant d'autres, à la noblesse et, bien que dénué de fortune, il acquit au mois d'avril 1746 une charge de secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances[1]. Au XVIII[e] siècle, les fonctions de secrétaire du Roi de la grande chancellerie consistaient encore à expédier et signer les lettres de chancellerie et à assister au sceau. Mais les deux cent quarante secrétaires du Roi ne les remplissaient pas tous. La plupart d'entre eux, laissant à un petit nombre de leurs collègues l'exercice de la charge, se contentaient d'un titre purement honorifique mais qui conférait divers privilèges. Le principal et le plus recherché était d'anoblir ceux qui possédaient ces charges et leur postérité, pourvu qu'ils fussent titulaires au moment de leur mort ou qu'ils ne se fussent démis qu'après vingt ans d'exercice. Par contre, leurs gages étaient peu considérables. Bien que l'édit de 1743, en élevant à 110,000 livres la finance de ces offices, eût aussi augmenté les gages, ils ne dépassaient pas 3,300 livres. Mais depuis longtemps les secrétaires du Roi n'étaient plus obligés, pour les toucher, de rapporter leur *servivi,* ou certificat de service, et se trouvaient même dispensés de « faire résidence à Paris ».

Peu de jours après l'achat de cette charge, Sérionne faisait un mariage qui aurait pu le mettre à même de la payer. Il épousait une jeune orpheline, Anne-Catherine Blampain, la protégée d'une grande dame, Élisabeth de Lorraine, princesse d'Épinoy, que Saint-Simon n'a pas épargnée dans ses Mémoires. Le greffier en chef du Par-

---

[1] Cette charge achetée au prix de 110,000 livres (acte du 1[er] avril 1746, M[e] Doyen, notaire à Paris), n'était pas encore payée en 1758.

lement de Grenoble, M. Jullien, qui suivait alors un procès à Paris, écrivait à ce sujet[1] : « M. de Sérionne vient de se marier ; il a épousé une demoiselle qui lui a apporté 200,000 livres. » La nouvelle était vraie, mais le chiffre de la fortune un peu enflé. La dot d'Anne-Catherine, y compris la « vaisselle d'argent, les diamants, perles et bagues » portés au contrat, ne devait guère dépasser 140,000 livres[2]. Elle provenait, pour la plus grande partie, des donations que lui faisait la princesse d'Épinoy, soit en son nom, soit comme héritière de sa sœur aînée, Béatrix, décédée abbesse de Remiremont en 1738[3].

Cette union, contractée sous de si brillants auspices, fut malheureusement de courte durée. Moins de deux ans après, le 29 janvier 1748, la jeune femme mourait

---

[1] Lettre du 25 avril 1746 à M. Amat du Lausa secrét. du Roy, à Grenoble. (Arch. de M. Chaper.)

[2] Ce contrat de mariage est à la date du 5 avril 1746 (Me Doyen, notaire à Paris). Au bas, à côté de la signature de la princesse d'Épinoy, la donatrice, figure celle de Marie-Louise de Rohan-Soubise, comtesse de Marsan, sa petite-fille, déjà veuve, bien qu'elle n'eût que vingt-six ans.

[3] Béatrix-Hiéronyme et Élisabeth de Lorraine, étaient toutes deux filles de François-Marie de Lorraine, prince de Lislebonne, damoiseau de Commercy. Béatrix, née le 1er juillet 1662, devint abbesse de Remiremont en 1711, et mourut à Paris le 9 février 1738. Élisabeth, née le 1er avril 1664, épousa, le 7 octobre 1691, Louis de Melun, prince d'Épinoy, qui mourut en 1704. Il est fréquemment question des deux sœurs dans Saint-Simon qui représente Élisabeth comme ayant fait, à la cour de Louis XIV, le « métier d'espionne pour Mme de Maintenon ». (*Mémoires de Saint-Simon*, édition Chéruel, t. IX, p. 273.) Elle mourut à Paris, le 7 février 1748, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. D'après la Chesnaye-des-Bois, elle aurait vécu dans une grande piété depuis son veuvage. (*Dictionnaire de la noblesse, v° Lorraine.*)

quelques jours avant la vieille princesse, sa bienfaitrice. Elle n'avait pas encore dix-neuf ans et ne laissait pas d'enfants. Cette mort obligeait Sérionne à restituer la dot et elle fut une des principales causes des embarras financiers qui devaient si complètement changer sa carrière. Toutefois, cette dot ne faisait pas retour aux héritiers de la donatrice. Par une clause qui révèle bien son esprit de charité, Mme d'Épinoy l'avait attribuée « aux pauvres malades et honteux de la paroisse Saint-Paul[1] ».

III

Au mois de juin 1750, Sérionne se remaria avec Anne-Madeleine-Prospère Lefranc, fille de Jean-Gérard Lefranc de Brumpré, écuyer, seigneur de Baillon et secrétaire du Roi, mais il ne trouva pas dans cette nouvelle union les avantages pécuniaires qu'il pouvait en attendre. M. de Brumpré avait deux filles : la seconde, Marie-Anne-Marguerite épousa, l'année suivante, Alexandre-François de Mareuil, chevalier, seigneur de Contre, La Selle et Lequenox, en Picardie. Il avait célébré les deux mariages, avec une certaine solennité, dans la chapelle de son châ-

[1] La clause finale du contrat de mariage du 5 avril 1746 portait, en effet, que dans le cas où la future décéderait avant d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, tout ce que la princesse lui donnait appartiendrait « aux pauvres malades et honteux de la paroisse « Saint-Paul, sauf 20,000 livres dont la future pourrait disposer... » — D'après une autre clause de l'acte, il restait à Sérionne les 20,000 livres qui avaient été mises en communauté.

teau de Baillon[1], mais le chiffre peu élevé des dots constituées aux deux sœurs, 20,000 livres à Mme de Sérionne, 30,000 à Mme de Mareuil, semble déjà révéler une situation de fortune embarrassée. La dot de Mme de Sérionne n'était pas encore payée en 1752. A ce moment, Sérionne, déjà père d'un fils et se croyant obligé à une certaine représentation, songea à quitter la position d'avocat aux Conseils pour celle plus lucrative de commissaire aux saisies réelles de Paris. Il était cependant alors un des syndics du collège des avocats, ce qui semble indiquer l'importance de son cabinet. Il réalisa ce projet au mois de novembre 1752 et, sans avoir peut-être assez mûrement réfléchi, s'associa avec le sieur Beauvisage de Lavault qui avait récemment obtenu l'adjudication des offices de « commissaires contrôleurs et receveurs généraux des saisies réelles de Paris ».

Ces commissaires créés en titre d'office dans les justices royales, au commencement du XVIIe siècle, avaient pour mission de faire affermer les immeubles saisis et d'en percevoir les revenus pour les créanciers. Leurs offices d'abord au nombre de deux, pour Paris, avaient été réunis en un seul par l'édit de juillet 1689 qui les créait de nouveau en réduisant leur nombre. Un troisième édit de 1691 semble admettre plusieurs propriétaires sous un seul titre d'office. Aussi, continuait-on à dire « les commissaires » et même « les offices ». Ils comportaient pour Paris, dont la population était déjà de 600,000 habitants, une gestion des plus compliquées et

[1] Le château de Baillon était situé dans la paroisse, aujourd'hui commune de Viarmes, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise).

qui nécessitait une mise de fonds considérable. Aussi voit-on, en parcourant l'*Almanach royal,* qu'il y avait sans cesse, pour ces offices, de nouveaux titulaires succédant à d'autres qui s'y étaient ruinés[1]. De temps à autre même ils restaient vacants, et le Parlement devait désigner quelqu'un pour en faire la régie.

C'était donc de la part de Sérionne une grave entreprise que cette association. Beauvisage de Lavault était resté adjudicataire, le 10 juin 1752, au prix de 860,000 livres. Sérionne, par un traité du 10 novembre suivant, devenait cessionnaire de la moitié des offices, à la condition de lui rembourser, en deniers comptants, la moitié du prix, ainsi que la moitié des frais d'adjudication et de réception aux offices. Il devait aussi entrer pour moitié dans les charges résultant des traités passés avec les héritiers des anciens titulaires et autres créanciers et, enfin, faire face aux faux frais et autres dépenses « secrètes et nécessaires » pour être pourvu. Il obtint des provisions pour la moitié des offices, mais en résignant, à cause de l'incompatibilité, sa charge d'avocat aux Conseils dans laquelle il fut remplacé par lettres du 21 janvier 1754.

Sérionne, pour parer à tous ces engagements, avait dû contracter des emprunts considérables et, à la fin de 1755, il était à découvert de plus de 247,000 fr. A cette date et à la suite de difficultés soulevées par un sieur Binet, et des procès qui en avaient été la suite, une nouvelle adjudication avait eu lieu en faveur de M. Berluc de Perussis, et Sérionne n'était plus intéressé que pour un tiers. Ce

[1] Voir l'*Almanach royal,* notamment pour les trois années 1750, 1751 et 1752, p. 182.

fut à cette époque que Dupin de Chenonceaux, le second fils du fermier général Dupin et son associé, acquit ces « offices » et tous les émoluments échus pour 1,500,000 livres.

Dans cette somme, figuraient 270,000 livres dues à Sérionne pour son tiers, et pour lesquelles Chenonceaux lui fit des obligations payables dans le délai de trois années. Mais deux mois après, ce financier frivole et prodigue, qui perdait au jeu jusqu'à 70,000 livres dans une seule nuit [1], « déclarait son insolvabilité ». Sérionne, pour ne pas tout perdre, se voyait obligé de reprendre son tiers dans la charge en rendant les obligations qui lui avaient été souscrites, et il lui devenait impossible de faire face à ses dettes dont le chiffre s'était forcément accru.

Il n'avait aucun secours à attendre de sa famille avec laquelle il vivait en froid depuis plusieurs années. En 1743, il avait été sur le point de soutenir un procès contre ses sœurs qui se disaient « ses créancières de leur droit de légitime sur la succession de leur père ». Quant à ses frères, ni l'avocat Pierre, ni le chanoine, n'auraient été à même de lui procurer l'argent dont il avait besoin. Il

---

[1] Le fermier-général Dupin avait eu deux fils : Dupin de Francueil et Dupin de Chenonceaux. Voici ce que raconte George Sand, petite-fille de Dupin de Francueil : « L'hôtel Lambert était habité par notre famille et par l'amie intime de Mme Dupin de Chenonceaux, la belle et charmante princesse de Rohan-Chabot. C'était un vrai palais. En une nuit, M. de Chenonceaux, fils de M. et Mme Dupin, cet ingrat élève de Jean-Jacques, marié depuis peu de temps à Mlle de Rochechouart, perdit au jeu 70,000 livres. Le lendemain, il fallut payer cette dette d'honneur. L'hôtel Lambert fut engagé, d'autres biens vendus... M. de Chenonceaux, notre grand-oncle, et notre grand-père Francueil ont mangé sept à huit millions d'alors... » George Sand, *Histoire de ma vie*, chap. II.

n'avait rien à attendre non plus de son beau-père, M. de Brumpré, car le mauvais état de ses affaires n'avait fait qu'empirer. Il mourut en 1756, laissant une succession tellement obérée que sa seconde fille, Mme de Mareuil, s'empressa de la répudier.

Au mois d'août de cette année 1756, Sérionne se crut un instant sauvé au moyen de la cession faite à un M. de Saussané, de Bordeaux, pour 120,000 livres, du tiers lui appartenant dans les prix et émoluments de la charge de commissaire aux saisies réelles. La réalisation de cette somme lui eût, en effet, permis de se relever. Mais trois jours après le contrat, l'acquéreur revenait sur sa décision et déclarait ne pas vouloir l'exécuter. De plus, Saussané père, agissant comme « légitime administrateur des droits de son fils », qu'il prétendait avoir encore « sous sa puissance », obtenait de la Chancellerie du Palais, à Paris, des lettres de rescision contre cet acte de vente et poursuivait leur entérinement aux requêtes du Palais. Quelque étrange que parût l'affaire, puisque Saussané fils était âgé de plus de quarante ans et avait fait le commerce séparément de son père, c'était un nouveau procès à suivre, au lieu de l'argent qu'il aurait fallu toucher.

Un peu avant cette période de procès et de difficultés de toute nature, Sérionne avait adressé au Conseil du Roi une requête qui témoigne bien de son caractère entreprenant. Après avoir rappelé le formidable éboulement d'une montagne qui a formé, en 1442, le lac de Luc-en-Diois, il exposait que ce lac « tenait enseveli sous ses eaux, un espace d'environ 2000 arpents[1] de 100 perches, qui pro-

---

[1] Les 2,000 arpents, de 100 perches l'arpent, représenteraient

duirait, étant desséché, plus de 2000 setiers de bled froment, du lin, du chanvre, des meuriers et des prairies abondantes... » Il insistait sur l'intérêt que présentait ce desséchement pour Sa Majesté et pour le public, et offrait de l'effectuer, à la condition « de jouir à perpétuité des fonds desséchés en pleine propriété, à titre de fief, pour ce qui appartenait à Sa Majesté... » et de tenir, « en fief franc et honoraire, les parties situées dans les terres dont les mouvances et la justice appartenaient à des seigneurs particuliers... »

Le Conseil informé que le lac était possédé par divers particuliers qui s'en disaient propriétaires, leur fit offrir le desséchement par l'Intendant de la province, « par préférence à M. de Sérionne ». Les choses traînèrent en longueur. La requête de Sérionne avait été présentée en 1753; vers la fin de 1756, les copropriétaires du lac, MM. de Ponnat, de Montauban Bellegarde et la chartreuse de Durbon [1], étaient encore en instance pour se faire attribuer le desséchement aux nouvelles conditions qu'ils soumettaient au Conseil, mais la demande de Sérionne était définitivement écartée et il devait renoncer à l'espoir

---

aujourd'hui 2,980 hectares, et les 2,000 setiers de blé, 1,600 hectolitres.

[1] Cette Chartreuse était un des plus importants monastères du Gapençais, avant la Révolution. Elle avait été fondée par des religieux de la Grande-Chartreuse, en 1116, au milieu des montagnes de la vallée du Buëch, à Durbon, localité qui dépend actuellement de Saint-Julien-en-Beauchêne, canton de Veynes (Hautes-Alpes). Elle a cessé d'exister en 1790. (Voyez de Taillas, *État monastique de l'ancien diocèse de Gap ; Bull. de l'Académie delphinale,* 3e série, t. XVI, p. 207 et suiv.)

de relever ses affaires au moyen de cette entreprise[1]. A bout de ressources, il était désormais à la merci de ses créanciers et ceux-ci se montraient d'autant plus rigoureux, qu'à l'exemple de beaucoup de personnages du temps, il aimait le luxe et avait un assez grand train de maison. L'un d'eux, un banquier, qui était porteur de lettres de change tirées ou endossées par Sérionne et restées impayées, ne craignit pas d'user contre lui de la contrainte par corps...

IV

Les négociations de Sérionne avec ses créanciers aboutirent enfin à une cession de biens réalisée le 18 janvier 1758 et qui atteste sa ruine complète. A la suite de cet acte, au moyen duquel il recouvrait sa liberté, il se vit obligé de quitter la France où il semble n'être jamais revenu. Et si on trouve, jusqu'en 1765, son nom sur la liste des secrétaires du Roi de la grande Chancellerie, c'est parce qu'il ne s'était présenté aucun acquéreur pour son office avant cette époque.

Il se fixa d'abord dans les Pays-Bas Autrichiens, à Bruxelles, et s'y occupa de commerce. Un négociant

---

[1] L'arrêt du conseil qui autorisa enfin les copropriétaires à effectuer le desséchement ne fut rendu que le 22 juillet 1760. Arch. de l'Isère, B. 2512.

lettré de Paris, Louis-Florent Le Camus, fondait alors « une gazette » destinée à représenter les intérêts commerciaux, et s'adjoignait, pour la rédiger, l'abbé Roubaud qui devait, plus tard, occuper une place parmi les économistes. Sérionne collabora à ce recueil qui paraissait à Bruxelles[1] sous ce titre : « Journal de Commerce, dédié à S. A. R. Monseigneur le prince Charles Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, Gouverneur général des Pays-Bas pour Sa Majesté impériale, royale et apostolique[2] ».

Ce journal, peu connu aujourd'hui, contenait des articles souvent très sérieux d'économie politique et de statistique commerciale. Le plus habituellement ils n'étaient pas signés. Il reproduisait aussi des articles empruntés aux journaux étrangers et donnait le prix des marchandises et des valeurs de bourse sur le marché des grandes places de commerce.

Dans le volume de juillet 1760, on trouve un « Essai sur les moyens de conserver l'équilibre en Europe » et des « Observations des négociants de Marseille sur le dernier Mémoire de la noblesse de Marseille au sujet du

---

[1] A Bruxelles, chez Vanden Berghen, libraire et imprimeur sur la vieille Halle aux Bled *(sic)*.

[2] Charles-Alexandre de Lorraine, né le 12 décembre 1712, était le frère de l'empereur François Ier, époux de Marie-Thérèse. Il était doublement le beau-frère de l'impératrice Marie-Thérèse, dont il avait épousé, le 7 janvier 1744, la sœur Marie-Anne qui mourut le 16 décembre suivant. Il devint, en 1761, grand maître de l'ordre Teutonique. — Il avait été nommé, en 1744, gouverneur des Pays-Bas. L'article que lui consacre la *Biographie Michaud* le représente comme s'étant généralement fait chérir par sa douceur et sa générosité. Les gens de lettres avaient auprès de lui un accès facile. Sa bibliothèque, scn cabinet de médailles et d'histoire naturelle leur étaient constamment ouverts.

rétablissement de la noblesse dans la première place de l'administration municipale ». Ce dernier article n'a pas moins de 46 pages et il a été écrit par un homme lettré qui cite tour à tour Corneille, Montesquieu, Cicéron, Platon, Horace, Hérodote, Suétone, tous les latins avec le texte.

En 1761, le titre du journal fut modifié. Il devint le « Journal de commerce et d'agriculture. » Aussi la livraison de décembre 1761 contient-elle, à la suite d'un travail bien écrit, et fort intéressant sur « la population et le revenu territorial de la France », le résumé de quatre Mémoires soumis à la Société royale d'agriculture de la généralité de Paris. Le quatrième[1] avait pour auteur le baron d'Ogilvy et traitait des « Semoirs, cette invention ingénieuse de M. Tull ». Après avoir décrit l'instrument et son mode de fonctionnement, M. d'Ogilvy insistait, comme les agronomes d'aujourd'hui, sur son utilité. « Les avantages du semoir, disait-il en terminant, sont trop frappants, trop multipliés, pour qu'on doive résister à l'adopter de préférence à la pratique incertaine et dispendieuse de disperser la semence au gré des vents. »

Établi à Bruxelles, comme je l'ai dit, Sérionne avait pris, dès le début, une part active à cette publication et en 1761 il en devint le directeur. Il ne me paraît pas douteux que c'est à lui que s'applique le privilége accordé le 13 août 1761 par l'Impératrie Marie-Thérèse, à « J. de ***, son secrétaire titulaire et auteur du Journal de Commerce qui s'imprime dans cette ville de Bruxelles », pour la

[1] Pages 61 à 65.

continuation du débit de cet ouvrage[1]. Il est certainement aussi l'auteur du programme inséré dans la livraison du même mois d'août, qui prouve si bien l'importance qu'il attachait à cette œuvre. « L'auteur d'un journal de commerce bien fait, lit-on dans ce volume[2]..., doit mettre sous les yeux de ses lecteurs tous les ressorts de l'univers commerçant, les rapports qu'ils ont mutuellement, les moyens de les faire mouvoir, de les animer et de les conserver en les fortifiant. Il doit présenter les plans de spéculation qu'un pays peut former sur un autre, les divers avantages que l'on peut tirer de l'importation ou de l'exportation. Il doit faire connaître les productions naturelles et les productions d'industrie de chaque nation, les manufactures les plus renommées, les plus considérables et les plus utiles. Il doit intéresser également l'administration du commerce, les amateurs et les négocians... »

Le Journal de commerce et d'agriculture se maintint jusqu'à la fin de l'année 1762.

A ce moment, un autre organe des intérêts commerciaux : « Le Négociant » qui se publiait à Paris, sous les auspices de Le Camus, devait lui faire une sérieuse concurrence[3]. D'un autre côté, Sérionne que le privilège du 13 août 1761 qualifiait de « secrétaire titulaire » de l'Im-

---

[1] Ce privilège figure à la première page de la livraison de décembre 1761.

[2] P. 4.

[3] Depuis le mois de mars 1762, Le Camus faisait paraître à Paris : *Le négociant ou annonces et avis divers sur le commerce*. Paris, imprimerie de Knapen, 15 mars 1762-15 mars 1763, in-8° (Voy. Barbier, *Dictionnaire des anonymes)*.

pératrice au gouvernement des Pays-Bas, fut dès le commencement de 1763 employé par ce gouvernement pour des affaires de commerce qui absorbaient son temps et nécessitaient des voyages. Aussi se voyait-il obligé de recourir à un collaborateur pour son Journal dont il ne pouvait plus guère s'occuper.

Le 7 février 1763, il écrivait de Nimègue à un de ses amis de France, M. de Rigondel, négociant à Lyon : « Les ordres de mes supérieurs m'ont fait parcourir une partie des Pays-Bas depuis le commencement de cette année, m'ont empêché de vous écrire, et je n'attends qu'à la fin du mois ceux qui me rappelleront à Bruxelles. Je me vois chargé, à l'avenir, de grandes affaires de commerce pour l'intérêt de ma souveraine, de façon que je serai obligé, à mon retour, de chercher un second pour continuer le Journal de commerce. »

Il n'avait pas paru de livraison du journal depuis le mois de décembre. Sérionne ne trouva-t-il pas le second qu'il voulait s'adjoindre? Fut-il arrêté par des difficultés d'argent ? C'est ce que je ne pourrais dire. Quoi qu'il en soit de ces suppositions, la livraison du mois de décembre 1762 fut la dernière de ce recueil fondé au mois de janvier 1759 et qui est devenu très rare [1]. Il ne s'était donc maintenu que pendant quatre années, et encore n'avait-il pas régulièrement paru chaque mois [2].

---

[1] La bibliothèque publique de Grenoble n'en possède pas même un volume. Celle de Lyon n'a que les deux volumes de juin et juillet 1760 (nº 28,458 du Catalogue).

[2] Ce journal, s'il avait paru chaque mois, depuis le 1er janvier 1759, conformément à l'avis inséré en tête du volume de décembre 1761, comprendrait quarante-huit volumes ou livraisons. Or, Barbier (*Dictionnaire des anonymes* et Hatin (*Bibliographie de la*

Peu de temps après sa lettre à M. de Rigondel, Sérionne quitta Bruxelles pour se rendre dans la province de Hollande. C'est ce qui résulte d'une autre lettre datée d'Amsterdam, le 28 mai 1763, sans signature ni adresse, mais dont l'écriture me permet d'assurer qu'elle est bien de lui. Je n'ai pu démêler de quelles affaires il était chargé en Hollande par le personnage qu'il qualifie d'Excellence, de cher Seigneur. Elles ne marchaient pas au gré de Sérionne qui semble profondément découragé. « ... Me voilà maintenant ici sur le gril, lit-on dans cette lettre, — la dernière qu'on possède de lui, — je n'ai jamais eu de chagrin plus sensible que celui que me fait éprouver ma situation présente. Mon cher Seigneur a-t-il voulu m'envoyer dans mon tombeau en m'envoyant en Hollande ?... »

Cette mystérieuse missive confiée à un exprès à qui il était défendu de dire à personne d'où il venait, ni de quelle part, semble, du moins, fixer le commencement du séjour de Sérionne en Hollande. Il habita ce pays pendant plusieurs années et en étudia l'industrie et le commerce d'une manière approfondie. Dans une réponse au journal

---

presse périodique, p. 65) l'indiquent comme ayant été publié de 1759 à 1762, en vingt-quatre volumes in-12. D'après le renseignement dû à l'obligeance de M. Thierry-Poux, conservateur des Imprimés, l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (V. 273, F. e 1) ne comprend que vingt volumes petit in-8°, janvier 1759, décembre 1762, et semble complet. Il n'y a de lacunes ni dans la tomaison, ni dans les dates qui sont conformes à celles indiquées par Hatin.

L'exemplaire de la Bibliothèque royale de Bruxelles, suivant l'indication qu'a bien voulu fournir son conservateur en chef, se compose de treize volumes in-8°, de janvier 1759 à mars 1762, et « le nom de Sérionne est tracé à l'encre, d'une ancienne écriture, sur le premier volume ».

La Bibliothèque des Sciences et des Arts[1] qui avait critiqué un de ses ouvrages, il explique comment cette étude du commerce de la Hollande, faite en parcourant le pays, lui apprit à connaître celui des autres nations de l'Europe et à réunir les connaissances pratiques à la théorie. Il se préoccupa aussi de l'état de l'agriculture, particulièrement dans la baronnie de Bréda, la mairie de Bois-le-Duc, la Gueldre, le pays de Clèves et la Campine.

Ses premiers ouvrages d'économie politique : *Les intérêts des nations de l'Europe développés relativement au commerce* et *le commerce de la Hollande,* parurent, du reste, en Hollande. Le premier fut imprimé à Leyde en 1766, et le second à Amsterdam en 1768. Ce ne serait donc pas en 1766, comme le disent Lucca et Wurtzbach[2], mais seulement après la publication du second de ces ouvrages qu'il aurait quitté la Hollande pour s'établir en Autriche. Grimm parlant du *commerce de la Hollande* au moment où il venait de paraître[3], représente Sérionne comme étant retiré dans ce pays à cette date. Nous n'avons sur la dernière partie de sa vie que les indications fournies par ses biographes allemands, et encore d'une manière dubitative.

Suivant Lucca et Wurtzbach, Sérionne, à la suite de tentatives infructueuses pour se créer une position à

---

[1] *La Bibliothèque des Sciences et des Beaux-Arts* était publiée à La Haye. Elle a paru de 1754 à 1778 et sa collection complète forme cinquante volumes.

[2] Von Lucca : *Das gelherte Oesterreich,* Wien, 1778, vol. 1, pars 2, p. 140. — Von Wurtzbach : *Biographisches Lexicon des Kaiserthums Oesterreichs,* vol. XXXIV (Wien, 1877), pp. 148-150.

[3] *Correspondance littéraire, philosophique et critique,* par Grimm, Diderot, édition Tourneux, t. VIII p. 98.

Vienne, en aurait trouvé une auprès du comte Théodore Batthyani, de la grande famille de ce nom, et si connu par son goût pour les arts mécaniques, notamment par la découverte d'un mécanisme pour remonter les courants[1]. Le comte Batthyani avait besoin d'un homme d'affaires expérimenté pour le seconder dans la direction de ses nombreuses usines. Il le trouva dans Sérionne, qui serait resté auprès de lui de 1769 à 1774. Il aurait alors obtenu, en Hongrie, un poste financier, qui n'est pas nettement précisé par ces écrivains.

Dans l'intervalle, il avait publié, à Vienne, un livre d'une certaine importance : *La richesse de l'Angleterre* (1771), et ce fut encore à Vienne qu'il fit paraître, en 1775, *La liberté de penser et d'écrire,* ouvrage en deux volumes, dédié à l'Impératrice d'Autriche, l'illustre Marie-Thérèse. Ce fut peut-être à ce dernier ouvrage qu'il dut le poste financier dont parle Wurtzbach.

Plus tard, Sérionne fit paraître, à Augsbourg, *L'Ordre moral* (1780) et la *Situation politique actuelle de l'Europe...* (1781). Était-il alors fixé dans cette ville? C'est un point que je n'ai pu éclaircir. La plupart de ses biographes le font mourir à Vienne (Autriche), en 1792 ; il atteignait alors sa quatre-vingt-sixième année. On ne trouve cependant pas son nom dans la *Wiener Zeitung,* qui relatait régulièrement les décès survenus à Vienne.

---

[1] La *Biographie Michaud* (nouvelle édition, 1854), la seule où il soit question de lui, ne lui consacre que quelques lignes : « Le comte Théodore Bathiani, de la même famille que les précédents, conseiller intime de S. M. Impériale, Magnat de Hongrie, mort le 13 juin 1812, était un zélé protecteur des arts mécaniques, et il n'épargnait aucune dépense pour les faire prospérer dans sa patrie. »

Deux ouvrages parus à la fin du siècle, deux traductions portent le nom de Sérionne. Ils ont pour titres : 1° *Vie de Laurent de Médicis, dit Le Magnifique, traduit du latin de Monsignor Fabroni, par M. de Sérionne, de l'Académie de Florence ;* 2° *Du commerce des peuples neutres en temps de guerre, Traité de M. Lampredi... traduit par M. de Sérionne, de l'Académie royale de Florence et censeur royal.* La première de ces traductions a paru à Berlin en 1791, la seconde à La Haye en 1792. L'existence de ces deux ouvrages a porté un biographe Dauphinois à croire que Sérionne n'était pas mort en 1792 et que sa vie avait dû se prolonger quelques années encore [1]. Il fonde, en outre, son opinion sur les détails suivants qu'on trouve dans le *Moniteur* du 22 fructidor an V.

Le 16 fructidor (2 septembre 1797), l'avant-veille même du coup d'État du Directoire, le général Mathieu Dumas prit la parole au Conseil des Anciens, dont il était membre, pour réfuter les imputations portées contre lui dans un placard affiché la nuit précédente dans les rues de Paris et intitulé : *Conseils aux émigrés. — Extraits d'une lettre de Mgr Mathieu Dumas, ministre de la guerre, désigné par Louis XVIII, et se disant représentant du peuple au Conseil des Anciens, à M. de Sérionne.* Paris, le 1er messidor an V (19 juin 1797) : « J'ai reçu, mon cher ami, votre lettre datée d'Arolsen, par Wesel, le 30 mai, et j'ai été empêché de vous répondre, aussi promptement que l'exige votre situation, par une esquinancie à laquelle

---

[1] *Biographie du Dauphiné,* par Rochas, au mot Accarias de Sérionne. Cette notice, la plus récente publiée en France sur Sérionne, est plus exacte que celles qui figurent dans les diverses biographies, mais elle renferme encore diverses erreurs.

je n'ai échappé qu'au prix des plus vives douleurs. J'ai communiqué à ma charmante famille votre lettre pleine de choses aimables pour nous tous, mais d'insensées perplexités pour ce qui vous concerne vous et Mme de Miremont. Je vais, j'espère, résoudre vos doutes et vous déterminer : 1° Quant à vous, il faut que vous preniez le passeport que vous offre le ministre de la République, et je ne suis pas surpris de sa loyale justice connaissant sa réputation et son caractère. Ne balancez donc pas plus longtemps ; arrivez ici de votre personne et même en vous séparant de Mme de Miremont, si ce que je vais ajouter pour elle ne peut la satisfaire pleinement.

« Je vous présenterai moi-même au ministre de la police. Si vous voulez arrêter *(sic)* chez votre tante, vous m'enverrez votre passeport et je vous mettrai en règle comme si vous étiez présent.... Entendez-vous que rien n'est plus niais que la difficulté qui vous arrête, comme rien n'est plus certain que mon inaltérable amitié pour vous ? *Vale, veni !* »

Tout en faisant des réserves sur la copie de cette lettre, qui lui semblait tronquée, Mathieu Dumas reconnut que la lettre était bien de lui et adressée à M. de Sérionne pour lui et pour leur vieille et respectable amie, Mme de Miremont... infirme, plus que sexagénaire, connue depuis longtemps et rangée dans la classe des écrivains [1]. Il ajoutait qu'elle avait été écrite non à un émigré, car le

---

[1] Anne d'Aubourg de la Bove, comtesse de Miremont, dame de l'Ordre impérial de la Croix étoilée, née à Oeuilly (Aisne), en 1735, morte en 1811, auteur des *Mémoires de la marquise de Crémy,* Lyon, 1766, et du *Traité de l'éducation des femmes,* Paris, 1779-1789 (Voir Quérard, *France littéraire,* tome VI).

citoyen Sérionne n'a jamais été sur aucune liste d'émigrés, mais à un citoyen français et l'un des hommes de lettres les plus capables d'honorer la nation... La citoyenne Miremont et son ami sortaient l'un et l'autre de l'Académie de Florence, y avaient été attirés dès avant la Révolution par leur ami commun, le célèbre comte Alfieri. Après avoir expliqué ses démarches pour obtenir la radiation provisoire de la citoyenne Miremont, fort injustement inscrite sur la liste des émigrés, Dumas continuait ainsi : « L'affaire en était à ce point, lorsque j'ai écrit à Sérionne qui se défendait du plaisir de revoir et enrichir sa patrie du fruit de ses méditations, des traductions si rares de la haute littérature allemande... Voilà les crimes de ces prétendus soldats de l'armée de Condé avec lesquels je suis en correspondance depuis plus de vingt ans!... »

Quel était donc ce Sérionne dont le nom se trouve ainsi mêlé aux incidents de cette séance du 16 fructidor ? Ce n'était pas l'ancien secrétaire du Roi, mais bien son fils Jean-Jacques. Mathieu Dumas, avec ses habitudes de politesse de l'ancien régime, n'aurait pas écrit à un vieillard, qui aurait eu alors quatre-vingt-dix ans, sur ce ton de familiarité si naturel, au contraire, à l'égard de Jean-Jacques, son contemporain[1], à qui il s'adressait « avec l'effusion de l'amitié ». Un passage de la lettre indique, du reste, d'une façon décisive quel en était le destinataire : « Si vous voulez arrêter chez votre tante, écrit Dumas, vous m'enverrez votre passeport. » Cette tante

---

[1] Mathieu Dumas, mort à Paris, le 16 octobre 1837, était né le 23 novembre 1753, à Montpellier, dont une rue porte son nom.

ne pouvait être que la seconde fille de M. de Brumpré, Mme de Mareuil qui avait sa résidence à Contre, dans la partie de la province de Picardie devenue le département de la Somme. Jean-Jacques de Sérionne, alors fixé à Arolsen, petite ville de la principauté de Waldeck, sur l'Aar, dans la Prusse Rhénane, devait passer tout près d'elle en rentrant en France par le Nord.

Au déclin de sa vie, le général Mathieu Dumas a retracé dans ses « Souvenirs[1] » les principaux épisodes du coup d'État du 18 fructidor et raconté comment il échappa à la déportation en s'enfuyant à Hambourg. On est tout surpris en lisant ces pages attachantes de ne pas y trouver un seul mot sur Sérionne, cet ami dont il avait parlé, à la tribune, avec un si vif intérêt et dont la lettre lui avait fait courir de si grands dangers. Il est vrai qu'à l'époque où le général dictait ses Souvenirs, il était âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans et aveugle. Jacques de Sérionne n'existait plus lors de cette lettre de 1797 et c'est parce qu'on ignorait l'existence de son fils que les deux traductions de la *Vie de Laurent de Médicis* et *Du Commerce des peuples neutres en temps de guerre,* lui ont été attribuées. Elles doivent être retranchées de la liste de ses ouvrages.

Ce fils, né à Paris, le 15 avril 1751, et appelé Jean-Jacques, des deux prénoms de son grand-père maternel et de son père, était encore tout enfant lorsque son père s'expatriait. Il resta en France avec sa mère : Madeleine-Prospère Lefranc de Brumpré. Par sa famille maternelle,

---

[1] *Souvenirs du lieutenant-général comte Mathieu Dumas, de 1770 à 1836,* publiés par son fils, Paris, 1839.

il appartenait au monde de la finance. Aussi, le voyons-nous, en 1785, occuper un poste de secrétaire dans les bureaux du Contrôle général, sous M. de Calonne[1]. Il était en même temps censeur pour les belles-lettres, et ces fonctions qu'il garda jusqu'à leur suppression par l'Assemblée Constituante, le mettaient tout naturellement en relations avec les gens de lettres et les beaux esprits de l'époque. Sa liaison avec le célèbre Alfieri n'a donc rien d'étonnant. Du reste, elle n'est pas seulement établie par le témoignage de Mathieu Dumas.

Alfieri pendant son séjour à Paris, en 1787, avec Mme d'Albany, y fit imprimer, au mois de mai, son *Panégyrique de Trajan,* composé deux ans avant à Pise. Une traduction de cet ouvrage parut aussitôt, à Paris, sous ce titre : *Panégyrique de Trajan par Pline, nouvellement trouvé, traduit du latin en italien, par M. le comte Alfieri d'Asti, et, de l'italien en françois, par M. de S***, de l'Académie royale de Florence.* Le traducteur, qui ne donnait que l'initiale de son nom, n'était autre que Jean-Jacques de Sérionne, et il prenait le titre de membre de l'Académie de Florence, preuve sans réplique que, suivant l'expression si vague de Dumas, il avait déjà été attiré à cette Académie. Alfieri estimait assez cette traduction pour l'avoir fait relier avec l'original dans un volume qui existe encore à la bibliothèque de Montpellier[2]. On sait que la bibliothèque Fabre, léguée à la ville

[1] Il n'a été secrétaire au contrôle qu'environ un an. Il l'était au moment où fut publié l'*Almanach royal de 1785* (page 255) ; il ne l'était plus lorsque fut imprimé l'*Almanach royal pour 1786.* Son emploi paraît avoir été supprimé.

[2] Ce volume in-8°, cartonné, porte écrit sur le dos, de la main

de Montpellier, est formée, en grande partie, de livres provenant d'Alfieri.

Ces relations de l'illustre italien avec Jean-Jacques de Sérionne ne permettent-elles pas de supposer que c'est à ce dernier que se rapporte ce passage de la vie d'Alfieri? « ... J'avais à Paris (1787), versifié le premier Brutus et, grâce à un accident passablement comique, il m'était arrivé de refondre *la Sophonisbe* tout entière. Je voulus la lire à un Français, que j'avais autrefois connu à Turin, où il avait passé des années..... Pendant que je lisais cette *Sophonisbe* à un juge compétent, je m'identifiais avec lui autant que je le pouvais, cherchant dans son maintien plus que dans ses paroles quel était, au fond, son véritable sentiment. Il m'écoutait sans sourciller, mais moi qui m'écoutais aussi, et pour deux, dès le milieu du second acte je commençai à me sentir saisi d'un certain froid qui augmenta si fort au troisième, qu'il me fut impossible d'achever, et poussé d'un mouvement irrésistible je jetai mon manuscrit dans le feu... Mon ami porta vivement les mains sur le manuscrit pour le préserver du feu, mais déjà à l'aide des pincettes dont je m'étais emparé précipitamment, j'avais si bien cloué la pauvre *Sophonisbe* entre les deux ou trois tisons qui brûlaient, qu'il lui fallut brûler à son tour [1]... »

Jean-Jacques de Sérionne ne se borna pas à cette traduction du *Panégyrique de Trajan*. Il fit successivement paraître celles de la *Vie de Laurent de Médicis* et *Du*

---

d'Alfieri : *Alfieri Paneg. Italiano e Francese, 1787, Parigi,* et sur la garde, de la même main : *Vittorio Alfieri, Parigi, Maggio 1787.*

[1] *Vie d'Alfieri,* traduction d'Antoine de Latour, 1840, p. 387.

Commerce des peuples neutres en temps de guerre. Mais à l'époque de ces publications il n'était pas en France. Il en était sorti dès le commencement de la Révolution, sans qu'on sache bien pour quels motifs, peut-être pour aller soigner la vieillesse de son père. Au mois de mai 1797, il était fixé dans la Prusse Rhénane, à Arolsen, et c'est de là qu'au moment où il songeait à rentrer en France il se renseignait, auprès de son ami Mathieu Dumas, sur la situation politique. Il n'était cependant pas porté sur la liste des émigrés, car si le nom d'Accarias figure à la première page de la liste générale imprimée en l'an II, il paraît certain que ce n'est pas lui qu'on a entendu désigner[1]. Il attendit vainement la réponse de Mathieu Dumas qui avait été saisie à la poste et, plus tard, quand il apprit la nouvelle du coup d'État du Directoire et des proscriptions qui en avaient été la suite, il crut prudent de rester à l'étranger.

Son quatrième ouvrage, la traduction d'une œuvre allemande cette fois, parut à Gotha en 1799. Il avait pour titre : *Les campagnes du feld-maréchal comte de Souworov*

---

[1] Ce nom n'est, en effet, suivi d'aucun prénom ni de l'indication d'une profession ou qualité ; de plus, on donne comme dernier domicile à cet Accarias la ville de Die où Jean-Jacques n'est peut-être jamais venu. La date de l'émigration est fixée au 11 août 1792, *Liste générale, par ordre alphabétique, des émigrés de toute la République.* A Paris, de l'imprimerie de l'administration des domaines nationaux, l'an IIe de la République, t. I, p. 1.

Le 6 germinal an X, *Accarias (Jean-Antoine), du département de la Drôme,* fut éliminé du nombre des émigrés et, le 6 brumaire suivant, définitivement rayé. Il y avait bien aux dates de ces arrêtés un *Accarias* portant les prénoms de *Jean-Antoine,* mais il était *du département de l'Isère* et, de plus, *il n'avait jamais émigré.*

Rymnikski, par Frédéric Anthing[1], *traduit de l'allemand par M. de Sérionne, membre de plusieurs Académies.* L'œuvre de Jean-Jacques Accarias de Sérionne se borne, je crois, à ces quatre ouvrages. Ce sont de simples traductions et elles ne présentent rien qui lui soit personnel.

Il rentra en France au commencement du siècle, et grâce aux fonctions qu'il avait remplies au Contrôle général, avant la Révolution, il parvint assez vite à un poste élevé au Ministère des finances. Dès 1811, il y était chef de division adjoint. C'est la qualification qui lui est donnée dans son contrat de mariage du 21 juin 1811, avec Françoise-Adélaïde Waaz de Mello, sa seconde femme.

Vers la fin de la Restauration, il quitta Paris, après sa mise à la retraite, pour se fixer à Versailles. Dans sa petite maison de la rue des Bourdonnais, il partageait son temps entre ses livres et ses amis. Il avait la vieillesse aimable et douce. Toujours bienveillant pour les enfants de ses amis, il aimait à les questionner sur leurs études, et plus d'un restait émerveillé de son étonnante mémoire en l'entendant réciter des chants entiers de l'*Énéide*.

Il mourut à Versailles en 1842, âgé de plus de quatre-vingt-onze ans. Ses dernières années avaient été cruellement attristées par la perte d'un fils unique enlevé en pleine jeunesse. Avec lui s'éteignait ce nom de Sérionne

---

[1] Anthing (Frédéric), peintre allemand, né à Gotha vers le milieu du XVIIIe siècle, mourut en 1805, à Saint-Pétersbourg. Il avait suivi le maréchal Souvarof qui, lors de sa désastreuse campagne contre la Pologne, se l'était attaché en qualité d'aide de camp et d'historiographe.

que Jacques Accarias avait assez mis en évidence pour qu'on le trouve dans toutes les biographies générales[1].

Il me reste, pour compléter cette étude, à faire connaître les divers ouvrages de Jacques Accarias de Sérionne.

---

[1] Voir : von Lucca : *Das gelherte Oesterreich,* Wien, 1778, vol. I, pars 2, p. 140. — Meusel : *Das gelherte Teutschland,* vol. VII (Lemgo, 1798), p. 472. — Von Wurtzbach : *Biographisches Lexicon des Kaiserthums Oesterreichs*, vol. XXXIV (Wien, 1877), pp. 148-150. — Ersch : *La France littéraire, 1771-1796,* t. III, p. 268 ; supplém., p. 428 ; second supplém., p. 482. — Desessarts : *Les siècles littéraires de la France,* t. I et VII. — Michaud : *Biographie universelle,* v° Sérionne. — Quérard : *La France littéraire, 1827,* v° Accarias de Sérionne. — Feller : *Biographie universelle,* t. I de l'édition de 1833, v° Accarias de Sérionne. — *Nouvelle biographie universelle, publiée par MM. Firmin Didot frères...* v° Sérionne.



MÉLANGES

Recherches sur la place qu'occupait la tombe de Bayart dans l'église des Minimes de la Plaine. — Le corps transféré, en 1822, dans l'église de Saint-André est-il vraiment celui de Bayart ?

Dans une communication faite à l'Académie delphinale dans le courant de l'année dernière, M. le Dr Charvet a repris à son compte les doutes formulés pour la première fois, il y a quarante ans, par M. Pilot père, sur l'authenticité des restes de Bayart transférés, en 1822, dans l'église Saint-André. M. Charvet vous a raconté l'amusante histoire d'un ossement de Bayart, pieusement conservé dans un bocal et légué à l'Académie de Rodez, lequel après une enquête solennelle et une expertise médicale fut reconnu à la stupéfaction générale être un os de femme. M. le Dr Charvet en concluait que le corps déposé sous le

mausolée de Scipion de Polloud était un corps de femme, et que les restes du bon chevalier étaient encore scellés dans leur caveau, sous les ruines de ce qui fut le couvent des Minimes de la Plaine. A l'appui de son opinion, il invoquait, outre l'incident de Rodez, la grande autorité historique de M. Pilot qui, par deux fois, en 1851 et en 1866, avait nié que l'exhumation des restes de Bayart eût été dirigée avec toutes les garanties de science et de précision nécessaires. M. Charvet apportait une telle ardeur à la défense de sa thèse que l'on se sentait ébranlé. Et pourtant il était bien peu vraisemblable qu'une commission composée de personnages graves, comme MM. le baron d'Haussez, préfet du département, le lieutenant général baron Gudin, le procureur général Achard de Germane, eût agi avec une aussi coupable légèreté. Et puis, qui prouvait que le fragment d'os légué à l'Académie de Rodez provînt réellement du corps exhumé le 4 juillet 1822 et transféré à Saint-André? Notre confrère manifestait l'intention de faire des fouilles dans le sol de l'ancienne chapelle des Minimes, démolie en 1827. Les a-t-il commencées? Je l'ignore. Mais pendant qu'il s'y préparait, j'ai fouillé de mon côté les archives de l'ancien couvent des Minimes, aujourd'hui conservées au dépôt de la Préfecture. Archives malheureusement bien incomplètes, le couvent de la Plaine ayant été brûlé trois fois depuis sa fondation jusqu'en 1790. Toutefois mes recherches n'ont pas été absolument infructueuses puisqu'elles m'ont permis de découvrir un document qui me semble apporter quelque lumière sur ce problème. Avant de vous le communiquer, il ne sera pas inutile de résumer en quelques mots l'historique de cette querelle.

On sait que Bayart, tué le 30 avril 1524 au combat de

Rebecq, par une balle d'arquebuse qui lui brisa l'épine dorsale, fut transporté à Grenoble où des obsèques magnifiques lui furent faites dans l'église cathédrale. Après quoi son corps fut inhumé dans l'église des Minimes de la Plaine, fondée en 1496 par son oncle Laurent I[er] Alleman, évêque de Grenoble. Jusque-là, tout le monde est d'accord. Mais, dans quelle partie de cette église fut pratiqué le caveau qui devait contenir la dépouille du bon Chevalier? Est-ce dans le chœur, au pied des marches de l'autel ou dans une chapelle spéciale dite Chapelle des Alleman? C'est entre ces deux hypothèses que se débat la controverse.

Le Loyal Serviteur, dont la déclaration serait capitale, ne précise pas : « Quand les nouvelles de la mort du bon Chevalier furent sceues ou Daulphiné, ne fault point particulièrement descripre le dueil qui y fut fait, car les prélatz, gens d'église, nobles et populaire le faisoient égallement et croy qu'il y a mille ans qu'il ne mourut gentilhomme du pays plainct de la sorte. On alla au devant du corps jusques au pied de la montaigne et fut amené d'église en église en grant honneur jusques auprès de Grenoble, où au-devant du corps une demye lieue furent Messeigneurs de la Court de Parlement du Daulphiné, Messeigneurs des Comptes, quasi tous les nobles du pays et la plus-part de tous les bourgeois, manans et habitans de Grenoble, lesquelz convoyèrent le trespassé jusques en l'église N.-D. dudit Grenoble, où le corps reposa ung jour et une nuyt, et luy fut fait service fort solennel. Le lendemain, ou mesme honneur qu'on l'avoit fait entrer en Grenoble, fut conduit jusques à une religion de Mynymes à demye lieue de la ville, que autresfois avoit fait fonder son bon oncle, l'évesque dudit Grenoble, Lau-

rens Alment, où il fut honnorablement enterré, puis chascun se retira en sa maison[1]. »

Symphorien Champier qui écrivait en 1525 et qui, allié de Bayart, avait vécu dans son intimité, n'est pas plus explicite : « Après que fut le corps porté à Grenoble, fut mis en couvent et monastère de Minimes, lequel avoit fondé et faict édiffier Mgr Laurens des Allemans, oncle dudit Bayard, seigneur et évesque de Grenoble. Et pour ce que en son trespas le noble Bayard avoit ordonné estre sépulturé avec son père et sa mère au lieu de Grenion[2], furent assemblez les parens là où il debvoit estre inhumé et fut dict que pour ce qu'il avoit esté lieutenant et gouverneur du pays et que Grenoble estoit le chief de la justice daulphinale seroit meilleur qu'il fust en sepulture au couvent des Minismes, lequel avoit été construit par son oncle, Monsieur de Grenoble ; et ainsi fut faict[3]. »

Aymar du Rivail qui était official de Grenoble à l'époque de la mort de Bayart et qui avait vraisemblablement assisté à ses funérailles se borne à dire : « *In templo Minimorum de Plana, Gratianopoli proximo, sepultus est*[4]. »

Donc, silence absolu des contemporains. Faut-il en conclure que Bayart n'a pas été enseveli dans une chapelle spéciale, ce détail devant nécessairement fixer l'at-

---

[1] *La Très-Joyeuse, plaisante et recréative histoire du gentil seigneur de Bayart*, composée par le Loyal Serviteur, publiée pour la Société de l'Histoire de France, par M. J. Roman. — Paris, 1878, in-8°, pp. 421-22.

[2] Grignon, commune de Pontcharra (Isère).

[3] *Les Gestes ensemble la vie du preulx chevalier Bayard*..... par Symphorien Champier. — Lyon, 1525, in-4°. (Réimp., p. 178.)

[4] Aymar Rivail. *De Allobrogibus*, p. 578.

tention de l'un de ses trois premiers biographes ? Cette conclusion serait prématurée.

Au XVII[e] siècle on devient plus explicite, peut-être parce qu'on est plus éloigné de l'époque de la mort de Bayart et qu'on sent davantage le besoin d'indiquer l'endroit précis où le vaillant dauphinois dort son dernier sommeil. A ce moment, du reste (je parle du règne de Louis XIII), un mouvement se produit autour de cette tombe : on s'étonne qu'aucun monument funéraire ne rappelle la mémoire du héros des guerres d'Italie et de la défense de Mézières. Les poètes[1] essaient leur verve sur ce thème et, en 1622, Expilly publie les vers suivants :

> *Au pied de cet autel,* la cendre ensevelie
> Du valeureux Bayard, gît sans titre et sans nom.
> Nul marbre relevé digne de son renom
> Aux passants curieux ses gestes ne publie[2].

Fantaisie de poète, dit M. Pilot, et qui ne prouve rien. Soit, mais le même Expilly qui était aussi historien, dans son *Supplément*[3] *à l'Histoire du chevalier Bayard,* publié en 1624, reproduit le même détail : « Son corps, dit-il, fut enterré *au devant du grand autel des Minimes de la Plaine,* à un quart de lieue de Grenoble, où néanmoins ne lui fut dressé ni tombeau, ni monument, ni marque

---

[1] Voyez à ce sujet la « *Sciomantia Scipionis Guillieti* » dans l'*Histoire du Chevalier Bayard et de plusieurs choses mémorables advenues sous le règne de Charles VIII, Louis XII et François I[er], avec son supplément, par M[re] Claude Expilly, — et les annotations de Théodore Godefroy augmentées par Louis Videl.* — Nouv. éd., Grenoble, 1650, p. 106 des *Annotations.*

[2] *Ibid.*, p. 479.

[3] *Ibid.*, p. 478.

aucune qui pût faire connaître que là gist un si précieux dépôt. » Est-ce le poète qui a égaré l'historien, ou plutôt n'est-ce pas l'historien qui a inspiré le poète ?

C'est vers cette même époque qu'un gentilhomme dauphinois, Scipion de Polloud, désireux peut-être — et il y a réussi — d'associer son nom au nom immortel de Bayart lui fit élever le simple monument qui se trouve aujourd'hui dans l'église Saint-André. Ce mausolée fut placé non dans une des chapelles, mais dans le chœur même de l'église, au-dessus de la porte du cloître. Scipion de Polloud et les Minimes, qui lui permirent de réaliser son pieux dessein, étaient donc d'avis que le corps de Bayart était dans le chœur de l'église.

En 1700, dans une nouvelle histoire de Bayart, due à la plume d'Aimar, juge royal de Pierrelatte[1], on lit : « On le mit *devant le grand autel* en un tombeau où l'on voit encore son nom gravé *sur une grande pierre* qui le couvre sans aucune marque de distinction. »

Et le prieur de Lonval qui écrivait deux ans plus tard : « Il fut placé *au devant du grand autel de cette église sous une pierre plate,* sans aucune inscription, sépulture plus convenable à la modestie de Bayard qu'un tombeau superbe[2]. »

Enfin Guyard de Berville, dont le livre parut en 1760[3], rappelle à la fois l'emplacement de la tombe et celui du

---

[1] *Histoire du Chevalier Baïard,* par M. Aimar, juge royal de Pierre-Late, 2e éd., Lyon, 1700, in-12, p. 292.

[2] *Nouvelle Histoire du Chevalier Bayard, lieutenant général pour e roi au gouvernement du Dauphiné...* par le prieur de Lonval. — Paris, 1702, in-12, pp. 336-337.

[3] *Histoire de Pierre Terrail dit le Chevalier Bayard, sans peur et sans reproche,* par M. G. de Berville. — Paris, 1760, in-12, p. 440.

mausolée de Scipion de Polloud : « Là il repose sous *une grande pierre au pied des marches du sanctuaire;* et, à main droite, au-dessus d'une porte d'entrée du monastère, on voit son buste en marbre blanc, ayant le collier de l'Ordre, et sur un autre marbre au-dessous on lit une épitaphe latine. »

De ces citations, il résulte que pendant les deux derniers siècles les historiens de Bayart ont été unanimes à affirmer que son tombeau se trouvait dans le chœur de l'église.

Survient la Révolution et le couvent des Minimes est vendu comme bien national. Toutefois, par une clause expresse insérée dans le cahier des charges par le procureur général syndic du département, les restes de Bayart et le mausolée de Scipion de Polloud sont formellement exceptés de la vente. Cette clause est ainsi conçue :

« Art. 6. — Comme les manes de Bayard appartiennent à la nation qu'il illustra par ses vertus, le mausolée qui les renferme et tout ce qui en dépend ne sera point compris dans la vente. L'administration demandera incessamment au Corps législatif et au Roi la permission de transférer ce monument cher à la patrie et au département dans un lieu public, pour y être conservé jusqu'à ce que des circonstances plus heureuses permettent d'élever à ce grand homme un monument que le public désire depuis longtemps. »

Les événements qui suivirent ne permirent pas de réaliser ce vœu patriotique et le corps de Bayart resta pendant toute la période de la Révolution et de l'Empire dans le caveau de l'église désaffectée. Seul, le monument de Scipion de Polloud fut enlevé et déposé d'abord au musée de Grenoble, puis dans l'église Saint-André.

En 1822, dans le but peut-être de donner plus d'éclat à la fête du roi, le baron d'Haussez, préfet de l'Isère, résolut de faire transférer les restes du bon Chevalier dans la même église. Une commission fut nommée pour diriger les fouilles et, le 4 juillet, elle se mit à l'œuvre. Voici le procès-verbal officiel de ses travaux, constatant la découverte du corps et son inhumation dans le caveau préparé à cet effet dans l'église Saint-André.

Du 4 juillet 1822.

La Commission nommée pour l'érection du monument à élever à la mémoire du chevalier Bayard s'est transportée à l'ancienne chapelle du prieuré de l'abbaye de la Plaine, fondée par Laurent Alleman, évêque de Grenoble, oncle de Bayard, lieu indiqué par tous les auteurs qui ont écrit sur ce guerrier comme renfermant ses restes.

M. le lieutenant-général baron Gudin, commandant la 7me division militaire, M. le Procureur général près la Cour royale de Grenoble, M. le Maire de la commune de Saint-Martin-d'Hères sur le territoire de laquelle est située l'ancienne abbaye de la Plaine, et M. Michel Dufléar, propriétaire actuel de l'ancien prieuré, se sont réunis à M. le baron d'Haussez, maître des requêtes au Conseil d'État, préfet du département de l'Isère, président de la Commission, M. le Maire de Grenoble remplacé, attendu son absence, par M. Bernou de Saint-Maurice, adjoint, et M. Humbert-Dubouchage, membre du Conseil général du département.

Il a été donné lecture aux membres de la Commission et aux autres fonctionnaires ci-dessus désignés des passages des diverses histoires du chevalier Bayard relatifs au lieu où il a été exhumé, par la Colombière, le prieur de Longval, Godefroy, Expilly, le Loyal Serviteur et notamment de la description qu'en fait l'historien Berville, ainsi conçue : *(Je supprime cette citation que j'ai déjà donnée plus haut.)*

D'après ces indications, M. Malet, architecte voyer de la ville de Grenoble, chargé de la direction des constructions exigées pour l'érection du monument, a fait effectuer les fouilles. On a rencontré à l'endroit désigné le caveau qui a servi à recevoir les restes du chevalier Bayard. Après s'être assuré par des fouilles générales que le sol n'avait éprouvé aucun changement depuis l'époque de l'aliénation, et que les autres parties de l'église ne renfermaient aucun corps, on a levé la pierre qui recouvrait le caveau; on a trouvé un cercueil en chêne renfermant les ossements d'un corps humain. Le bois de ce cercueil, intact en apparence, s'est en partie pulvérisé quand on l'a sorti à l'air; il n'en est resté que des fragments qui seront déposés avec les ossements qui, d'après les autorités et les traditions citées, ont été reconnus être incontestablement les restes du chevalier Bayard.

La Commission a décidé que ces ossements ainsi que les fragments du cercueil seront transportés et déposés dans l'église de Saint-André, où avait été antérieurement transféré le monument qui existait sur le tombeau de Bayard.

Fait les jour, mois et an que dessus, à l'ancienne abbaye de la Plaine, près Grenoble.

Baron d'HAUSSEZ. — Baron GUDIN, lieutenant général. — DE SAINT-MAURICE, adjoint. — Le procureur général ACHARD. — MICHEL. — DELILE.

Ce jourd'hui 24 août 1822, nous soussignés baron Gudin, lieutenant général des armées du Roi, commandant la 7e division militaire, Anglès, premier président à la Cour royale de Grenoble, Achard de Germane, procureur général à la même Cour, de Saint-Maurice, adjoint à la mairie, faisant les fonctions de maire, sur la réquisition de M. le Maître des requêtes au Conseil d'État, baron d'Haussez, gentilhomme de la Chambre du Roi, préfet du département de l'Isère, nous sommes transportés à l'ancien couvent des Minimes

de la Plaine, où avaient été inhumés les restes du chevalier Bayard.

Ces restes nous ont été représentés et ont été reconnus être les mêmes que ceux dont l'extraction avait été constatée par un procès-verbal en date du 4 juillet 1822, signé par nous, et ils ont été renfermés en notre présence dans un cercueil en bois de noyer, lequel doit être déposé dans un caveau préparé dans une des chapelles de l'église Saint-André, au-dessous de l'épitaphe du Chevalier sans peur et sans reproche.

Fait à Grenoble, les jour, mois et an que dessus.

ANGLÈS, premier président. — Baron GUDIN, lieutenant général. — Baron d'HAUSSEZ. — DE SAINT-MAURICE, adjoint. — ACHARD.

Du 24 août 1822, à six heures du soir.

Nous soussignés, Claude Simon, évêque de Grenoble, baron Gudin, lieutenant général des armées du Roi, commandant la 7e division militaire, Anglès, premier président à la Cour royale, Achard de Germane, procureur général près la même Cour, baron d'Haussez, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, maître des requêtes au Conseil d'État, préfet du département de l'Isère, de Saint-Maurice, adjoint à la mairie de Grenoble, faisant les fonctions de maire ;

Après que les honneurs religieux, civils et militaires ont été rendus aux restes du chevalier Bayard, renfermés, ainsi qu'il est constaté au procès-verbal de ce matin, dans un cercueil en bois de noyer, avons fait déposer le cercueil dans l'église succursale de Saint-André. Ce cercueil a été placé en notre présence à gauche du chœur, au pied du buste et de l'épitaphe du héros, au-devant d'une petite chapelle appelée chapelle des morts.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour être joint aux doubles des procès-verbaux des 4 juillet et 24 août au matin, constatant la découverte et la reconnaissance des restes du Chevalier.

Fait à Grenoble, les jours, mois et an que dessus[1].

† CLAUDE, évêque de Grenoble. — Baron GUDIN, lieutenant général. — ANGLÈS, premier président. — Baron d'HAUSSEZ. — DE SAINT-MAURICE, adjoint. — ACHARD.

Dans l'*Histoire de Bayart,* publiée en 1828 par M. A. de Terrebasse, aucune allusion n'était faite à une erreur possible des graves magistrats chargés de présider à l'exhumation des restes du bon Chevalier.

C'est en 1851 que, pour la première fois, M. J.-J.-A. Pilot, archiviste du département, dans une *Notice sur l'église Saint-André,* exprima des doutes sur l'authenticité des restes solennellement transférés, en 1822, dans une chapelle de cette église. Après avoir raconté le cérémonial des obsèques et donné l'inscription gravée sur le cercueil du Chevalier sans peur et sans reproche, il ajoute :

« Cette inscription constate que les cendres contenues dans le cercueil sont celles de Bayard. Malgré cette attestation et celle du procès-verbal du 5 juillet 1822, où l'on parle de restes incontestables et authentiques, on nous permettra de douter de cette authenticité. Notre doute n'étonnera point, lorsqu'on saura que le corps de Bayard

---

[1] J'emprunte ces trois documents à la brochure de M. Pilot, intitulée : *Recherches sur la sépulture de Bayard.* Grenoble, 1866, in-8°.

a bien été enterré non dans l'église des Minimes de la Plaine, mais dans la chapelle des Allemans, tandis que les fouilles ont été opérées dans le chœur, au pied des marches du maître autel. Aussi, n'est-il point surprenant qu'on n'ait trouvé dans le prétendu tombeau aucune trace de fer ni d'armure qui pût faire conjecturer que là reposait un guerrier mort sur le champ de bataille. »

Quinze ans plus tard, une polémique s'éleva dans la presse au sujet de cette question. L'opinion de M. Pilot s'était répandue, et un certain nombre de Grenoblois prétendaient que, lors du transfert de 1822, on avait pris le corps d'un moine pour celui de Bayart. M. l'abbé Bergeret, ancien curé de Saint-Martin-d'Hères, qui, en cette qualité, avait assisté aux fouilles et à l'ouverture du caveau de Bayart, intervint pour rappeler les soins minutieux qu'on avait pris pour éviter une méprise.

Dans une lettre insérée dans le *Courrier de l'Isère,* du 25 septembre 1866, il dit :

« C'était dans le chœur de la chapelle de ce couvent, dit l'histoire, la place sûre où avait été déposé le corps du Chevalier. Les recherches furent donc pratiquées dans le chœur de la chapelle. On y découvrit deux caveaux : dans l'un, plus récent et plus vaste que l'autre, on trouva de nombreux ossements humains qui constataient avec la dernière évidence qu'on avait inhumé en cet endroit plusieurs personnes ensemble[1]. On comprit que ce n'était pas là qu'on avait déposé ce qu'on recherchait. Dans l'autre caveau, on trouva les ossements d'un corps unique,

---

[1] On verra plus bas que ce caveau était celui des Religieux Minimes.

avec des morceaux d'un casque en fer et la poignée d'une épée. On remarqua que la grosseur des ossements répondait à la forte stature de Bayard [1], et que les restes d'armures retrouvées disaient assez, selon l'usage du temps, la qualité de celui qu'on avait renfermé dans cette tombe [2]. »

A cette intervention d'un témoin oculaire, M. Pilot riposta par une brochure intitulée : *Recherches sur la sépulture de Bayard,* où il reprenait le système précédemment exposé dans la *Notice sur l'église Saint-André.* Non, disait-il, le corps exhumé en 1822, n'est point celui de Bayard, attendu qu'on l'a cherché au pied des marches de l'autel, alors qu'il était dans la chapelle des Alleman, où Laurent Ier Alleman, évêque de Grenoble, avait été enterré en 1518, et où furent enterrés après lui les Bourchenu et le plus célèbre d'entre eux le président de Valbonnais. Mais, cette fois, M. Pilot se décide à fournir la preuve de son affirmation. Après avoir rapporté et discuté les témoignages des historiens, dont les uns sont muets et les autres contraires à sa thèse, il invoque : 1° un document manuscrit, le testament rédigé en 1616 par Gaspard de Bourchenu, seigneur de la Bâtie-Champrond, et 2° un passage du P. Niceron, où le biographe du président de Valbonnais affirme que l'historien du Dauphiné fut enterré dans une chapelle de l'église des Minimes, où avait été enterré autrefois le fameux chevalier Bayard, laquelle avait passé par droit de succession de la famille Terrail, dont était Bayard, à celle des Alleman et ensuite à celle des Bourchenu.

---

[1] « *Bayardus statura erat excelsa,* » dit Champier dans son panégyrique de Bayard.

[2] *Courrier de l'Isère,* n° du 25 septembre 1866.

Le testament de Gaspard de Bourchenu, reproduit par M. Pilot, est du 15 septembre 1616 ; il contient la clause suivante :

« Je veux et ordonne que mondit corps soit porté et ensevely au cimetière des R. P. Minimes de la Plaine, à la tombe du feu seigneur de Bourchenu mon père, et du feu chevalier de Bayard, mon oncle, à la charge que les ossements de feu les dames de Bourchenu ma mère et femme, d'une mienne fille et fils donné et de feu mon oncle, lesquels reposent à présent dans l'église dudit couvent seront portés dans ladicte église desdits Pères Minimes et mis dans ladicte tombe ; que lesdits ossements seront tous mis dans un cercueil qui sera couvert comme celui de mon corps de velours noir avec une croix de satin blanc, qu'il sera fait une chapelle ardente et spacieuse, ou lesdits deux cercueils puissent reposer et qu'il soit mis une grande pierre sur ladite tombe sur laquelle sera escrit : *Cy-gisent les chevaliers de Bayard et de Bourchenu,* sur laquelle seront aussi mises et gravées, du côté droit, les armoiries de la maison de Bayard et de celle d'Uriage, toutes entières dans un écusson, et du côté gauche celle de ma maison de Bourchenu, etc.[1]... »

M. Pilot ajoute : « Si j'entre bien dans le sens des termes du testament qu'on vient de lire, Gaspard de Bourchenu voulut être enterré dans la tombe où étaient déjà son père et Bayard[2] et dans la crainte sans doute

---

[1] M. Pilot dit avoir pris ce document aux archives du château d'Uriage. Il n'explique pas si c'est un original ou une copie. Je suppose que c'est par erreur que le même auteur annonce à la page 14 de sa notice le testament de Claude de Bourchenu, et qu'à la page suivante il donne celui de Gaspard de Bourchenu.

[2] Le testament n'est pas aussi précis.

que cette tombe ne fût pas suffisante pour contenir, outre ces deux corps, ceux de sa mère, de sa première femme, de sa fille, d'un fils donné et d'un oncle ensevelis sur d'autres points de l'église et son propre cercueil, lesquels corps et cercueil il voulait réunir, il prescrivit de renfermer dans un seul cercueil, semblable au sien, les ossements de ceux qu'il nommait et de Bayard, les confondant tous comme étant ces ossements ceux d'une même famille. Il ordonna ensuite de déposer les deux cercueils dans la tombe et d'inscrire sur la pierre qui la recouvrait ces mots : *Cy-gisent les chevaliers de Bayard et de Bourchenu,* en y faisant graver d'un côté les armes pleines de Bayard et des Alleman, de l'autre, celles des Bourchenu et des Alleman. De sorte qu'il résulte de ce même testament que si la volonté expresse du testateur a été remplie, ce qui est probable (??), les ossements de Bayard ont dû être mêlés et confondus avec ceux de Nicolas de Bourchenu et d'autres membres de sa famille. Si, au contraire, l'intention du testateur, quant à ce mélange d'ossements dans un seul cercueil, n'a point été exécutée pour une cause quelconque, il reste au moins prouvé par le document ci-dessus que, déjà en 1618, dans la tombe de Bayard étaient avec lui déposés deux autres corps, ceux de Nicolas de Bourchenu et de Gaspard de Bourchenu son fils, et que, plus tard, le président de Valbonnais y fut à son tour enseveli. »

M. Pilot conclut :

« Une dernière conclusion de tout ce qu'on vient de dire, c'est que ces ossements exhumés en 1822 ne sont point les vrais ossements de Bayard et que ses restes sont toujours avec ceux de Laurent Alleman, de Bourchenu et de Valbonnais enfouis dans le sol où s'élevait la

chapelle des Alleman, dans l'ancienne église des Minimes de la Plaine, aujourd'hui démolie. Il serait facile d'emplacer le lieu précis de cette chapelle. L'église elle-même occupait l'espèce de cour adjacente au cloître qui est encore debout et près duquel est la sacristie qui touchait au chœur de l'église. »

A priori, ce système ne soulève-t-il pas d'inadmissibles invraisemblances ? Et d'abord, M. Pilot explique que Bayart a été enseveli auprès de son oncle, l'évêque de Grenoble, Laurent I[er], dans cette légendaire chapelle des Alleman. Or, Laurent I[er] Alleman, mort en 1520 et non en 1518, comme le dit M. Pilot, a été inhumé, non dans l'église des Minimes mais dans le tombeau des évêques, ses prédécesseurs, situé dans le chœur de l'église Notre-Dame, auprès de son oncle Siboud Alleman. Une chronique manuscrite contemporaine, conservée à la bibliothèque de Grenoble et publiée récemment par M. l'abbé Ulysse Chevalier, à la suite du volumineux *Mystère des Trois-Doms,* l'affirme expressément[1].

Et puis comment admettre qu'à une époque où, comme je l'ai raconté plus haut, un renouveau de ferveur s'était produit autour de cette tombe, où poètes et historiens en déploraient l'indécente insuffisance, on ait permis de la considérer comme une fosse banale, bonne pour toutes les promiscuités. Comment, si le testament de Gaspard de Bourchenu a été exécuté, ces historiens, ces poètes n'en ont-ils pas dit un mot? Pourquoi disent-ils, au con-

---

[1] *Le Mystère des Trois-Doms* joué à Romans en MDIX publié, d'après le manuscrit original... par feu Paul-Émile Giraud et Ulysse Chevalier. Lyon 1887, in-4°, p. 674. — Cf. A. Prudhomme. *Histoire de Grenoble*. Grenoble 1888, in-8°, p. 310.

traire, qu'aucun nom n'est gravé sur la pierre tombale de Bayart, si elle porte cette étonnante épitaphe, bien faite pour attirer l'attention des pèlerins : *Cy-gisent les chevaliers de Bayard et de Bourchenu?* Comment, enfin, si les restes de Bayart reposaient dans la chapelle des Bourchenu, Scipion de Polloud n'y a-t-il pas placé son monument et l'a-t-il au contraire fait dresser contre la muraille du chœur, au-dessus de la porte du cloître ?

Ces contradictions et ces invraisemblances, si elles n'autorisent pas à douter de l'authenticité[1] du testament cité par M. Pilot, prouvent au moins qu'il n'a pas été entièrement exécuté. Sans doute — et c'est là un point que n'a pas remarqué M. Pilot et qui gêne singulièrement son système — la chapelle fondée par Gaspard de Bourchenu a été construite par le testateur lui-même qui survécut huit années à ses dernières volontés — si toutefois ce furent les dernières — et après lui par sa veuve ; j'admets aussi volontiers qu'on y a transféré les corps des membres de la famille de Bourchenu qui se trouvaient inhumés dans d'autres parties de l'église des Minimes ; mais il paraît évident qu'on s'abstint d'y graver la fameuse épitaphe : *Cy-gisent les chevaliers de Bayard*

[1] J'avais commencé par en douter, M. Pilot n'ayant pas indiqué comment les Bourchenu pouvaient être les alliés des Alleman. Mais, après d'assez longues recherches, j'ai trouvé, en 1540, un Aimar de Bourchenu, seigneur de la Bâtie-Champrond, lequel avait épousé Marguerite Alleman. Cette Marguerite Alleman était peut-être la nièce ou la petite-nièce d'Hélène Alleman, mère de Bayart. La prétention de Gaspard de Bourchenu à se rattacher à la famille des Alleman serait donc justifiée. Mais je n'ai pu retrouver par quel lien les Moret de Bourchenu, famille de noblesse récente, tenaient à la famille des Bourchenu, éteinte à la mort de Gaspard de Bourchenu.

et de Bourchenu, et partant que le corps de Bayart resta dans le tombeau où il avait été inhumé en 1524.

A l'appui de cette opinion, j'apporterai un document emprunté aux archives des Minimes de la Plaine, rédigé en 1655 par un religieux absolument désintéressé dans la question et par conséquent impartial. Il est inséré en tête d'un registre intitulé : « Livre des instructions générales pour le couvent des Pères Minimes de Jésus-Maria de la Plaine-lez-Grenoble », le seul peut-être qui ait échappé à l'incendie de 1714 qui détruisit entièrement les archives des Minimes et leur bibliothèque riche de plus de 4,000 volumes.

En voici le texte :

Instructions générales pour les fondations du couvent et de l'église, les fonds et terres de la Plaine, la maison de rue Chenoise.... dressées en l'année 1655, par feu le R. P. Marc-Anthoine Bronod, très docte, zélé et dévot religieux qui a esté deux fois provincial.

....

Le couvent des Pères-Minimes de Jésus-Maria de la Plaine ha esté fondé par Mgr Laurens Allemand, évesque et prince de Grenoble en l'année 1496 par donation faite à saint François de Paule absent, frère Jean de Rocha acceptant et stipulant, de la place en laquelle il est basti et des fonds de l'enclos, sous la charge de deux messes chasque jour, outre la conventuelle pour ledit fondateur et ses parents.........

Ladicte fondation ou donation ha esté faite « infra castrum Planæ ejusdem R. D. prope civitatem Gratianopolim in camera super capellam Sancti-Blasii ». D'ou s'ensuit, oultre la tradition qui nous est restée, qu'il y avoit proche du chasteau de la Plaine une chappelle dédiée à saint Blaise, en suite de quoy nostre église luy ha esté dediée... et nous scavons encore par tradition que nostre Illustrissime et

Révérendissime fondateur susdit nous avoit donné le chef dudit saint Blaise dans une châsse d'argent que nous avons perdue du depuis dans le malheur des guerres civiles de l'hérésie; et toutes les années, le jour de Pâques, ceste pretieuse relique estoit exposée en public; d'où vient l'abord de tout le peuple qui vient encor dans nostre esglise à tel jour et pour gagner les indulgences qui y sont depuis la mi-caresme jusqu'à l'octave de Pasques.

Nous avons encor dans nostre églize le manteau de saint François de Paule, nostre glorieux père et patriarche, que on croit par tradition estre le mesme sur lequel il ha passé le traject de mer entre Messine et Sicile (*sic*) avec ses deux compagnons. Ledit manteau enchassé dans une caisse de plomb, couverte d'une chasse de bois doré.

Nous avons aussi deux aultres reliquaires qui sont deux chasses de bois doré avec quantité de reliques qui sont spécifiées dans un acte fait pour ce subject et dans une table faicte pour ce subject, qui est à la sacristie, qui faict encor mention des reliques qui sont dans la petite croix d'argent qui sert quand on officie solennellement.

....

Le jour des morts 2e de novembre, après la grand'messe, on doibt aller processionnellement en toutes les chapelles de l'église et après aux deux tombes qui sont en la nef dire un respons *pro mortuis* en chascune, et après finir au milieu du chœur par le respons *Libera me* pour nos péres et pour tous ceux qui sont enterrés dans nostre église.

Nous ne scavons pas au vray le nom de tous les religieux et de toutes les persones séculières qui sont enterrées dans nostre église depuis nostre fondation, parce qu'elle ha esté bruslée par deux fois avec le couvent (une main postérieure a ajouté : « et une troisième fois par le feu du ciel le 29 may 1714 »). Nous avons néantmoins dans la sacristie une table particulière des religieux décédés et nous avons mis ici le nom des principaux séculiers que nous avons pu scavoir estre enterrés dans l'esglize :

Dame Marguerite de Saint-Preject, dame de Laval, vefve de noble Charles Allemand, inhumée avec l'habit de l'Ordre,

au dessoubz du Crucifix joignant la sépulture du sieur Thibaud, 1511.

Noble Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, décédé en Italie. Son corps apporté et enterré à la Plaine, 1524.

Dame Honorade de Burillon, dame de Montfroc.

Damoiselle Louyse Coste femme de M. le conseiller des Portes, 1613.

Noble Georges de Moreton de Chabrillan, seigneur de Chomiane, 1622.

Noble Gaspard de Bourchenu, seigneur de la Bâtie, en 1624.

Noble....., seigneur de Bardonanche, 1624, avec un sien fils.

Noble François de Meires, seigneur de la Mastre, en 1625.

Dame Eléonor de Saint-Julien vefve de M. Ferrand, conseiller, 1630.

Damoiselle..... fille de M. le conseiller de Saint-Didier, 1630.

Noble Claude des Portes, conseiller au Parlement, en la tombe de sa femme susdicte, 1630.

M. de Vermanton, docteur de Valence, 1640.

Noble Pierre des Portes, thrésorier, fils du susdit conseiller, 20 aoust 1652.

S'il se présente à l'advenir quelques persones à enterrer et qu'on ne juge pas à propos de les enterrer dans l'église, on les pourra enterrer dans le cimetière qui est quatre ou cinq pas tout à l'entour de nostre église, faisant tout le circuit d'icelle, qui ont esté bénitz pour cest effect.....

Au dedans de nostre eglise il y a trois chappelles bâties et fondées comme s'ensuit :

La première chappelle dicte de l'Assomption N.-D. *qui est dans le chœur* ha esté bâtie et fondée par Mme de Blanieu, qui en même temps l'a cédée à M. le conseiller Giraud, pour lors advocat, comme apert par contract coté A. 42.....

La seconde chapelle dediée à l'adoration des Roys a esté commencée à bastir par M. de Bourchenu et mise en perfection par la dame de Poisieu, sa vefve, du depuis mariée à M. de Gerboules, laquelle ha fondé en ladicte chapelle deux

messes chasque semaine soubz la pension annuelle de 45 livres par contract A. 48.

La troisiesme chappelle, dediée à saint Francois de Paule, a esté donnée toute bastie à M. le vicomte de Pâquiers moyennant le prix de 300 livres payé pour une fois, à raison qu'il est descendu de la race do MM. les Allemands qui sont nos fondateurs.....

Oultre ces trois chappelles il y ha encor deux autels contre la muraille du chœur, l'un dedié à saint Blaize *a cornu Evangelii* et l'autre dedié à saint Claude *a cornu Epistolæ*, lesquels sont ainsi situés depuis le commencement de l'église; c'est pourquoy ils sont estimés consacrés avec le grand autel, comme toute l'église; et on y dit messe de tout temps, sans aulcun autelet consacré, mais non pas aux trois chapelles susdites *qui ont esté basties du depuis* et qui ne sont pas consacrées.

L'épitaphe ou l'éloge du chevalier Bayard qui est sur la petite porte de l'église qui entre dans le couvent proche de la sacristie a esté fait depuis quelques années; et pour la commodité de ceux qui le veulent lire il le fault laisser transcript comme il est sur un carton proche de ladicte porte. *Mais la pierre ancienne du tombeau du chevalier Bayard, elle est en deux pièces au dedans du balustre, proche de ladicte porte ayant esté ainsi brisée, comme on croit, dans le malheur des guerres; et on y voit encore partie de son effigie gravée à l'antique avec sa grande robbe de chevalerie qui marque son ancienneté. Une partie néanmoins de ladicte effigie a esté couverte en l'année 1656 par une pierre de taille mise pour supporter la menuiserie qui est à l'entour du grand autel.*

De ce document il résulte :

1° Qu'il n'y avait pas de chapelle des Alleman dans l'église des Minimes de la Plaine ;

2° Que la chapelle des Bourchenu, que M. Pilot et les biographes de Valbonnais considèrent comme étant celle des Alleman, a été commencée par Gaspard de Bourchenu, mort en 1624, et achevée par sa veuve, et par

conséquent que Bayart n'a pu y être enterré un siècle auparavant. C'est dans cette chapelle que fut inhumé le président de Valbonnais ;

3° Que si la chapelle des Bourchenu avait été considérée comme étant celle des Alleman, on y aurait inhumé le vicomte Alleman de Paquiers au lieu de lui faire fonder une chapelle spéciale ;

4° Enfin et surtout que la pierre tombale de Bayart, sur laquelle son effigie était gravée, au trait vraisemblablement, et qui devait être très effacée au milieu du XVIIe siècle, était dans le chœur, au dedans de la balustrade de la table de communion, précisément auprès de cette porte du cloître sur laquelle avait été placé le monument de Scipion du Polloud. C'est, du reste, à cette place d'honneur, au pied des marches du grand autel, qu'étaient ensevelis au XVIIe siècle les fondateurs des couvents. Marguerite de Sassenage, dame de Blanieu, fondatrice du couvent des Minimes de Très-Cloîtres, exprime dans son testament, daté du 19 août 1640, la volonté d'être enterrée dans le caveau qu'elle a résolu de faire construire dans le chœur de leur église.

Ainsi se trouvent justifiées les assertions d'Expilly, d'Aimar, du prieur de Lonval et de Guyard de Berville, au sujet de la pierre qui recouvrait les restes de Bayart dans le chœur de l'église. Ainsi est expliquée la place choisie par Scipion de Polloud pour y édifier son mausolée ; ne pouvant le dresser sur la tombe elle-même, où il aurait gêné les cérémonies religieuses, il l'a plaqué contre le mur le plus proche, au-dessus de cette porte, auprès de laquelle on voyait encore sur une pierre l'effigie du bon Chevalier.

Enfin, — et c'est pour nous Dauphinois une patriotique

consolation, — ainsi, la mémoire de nos aïeux se trouve lavée du reproche d'ingratitude qui leur a été si souvent adressé par les historiens de Bayart. Ces magistrats, ces gentilshommes, ces bourgeois qui avaient témoigné d'une douleur si profonde à la nouvelle de la mort de leur illustre compatriote, qui avaient fait à ses restes des funérailles quasi-royales, l'avaient si vite oublié que nul d'entre eux n'avait même songé à faire graver son nom sur sa pierre tombale. Désormais cette accusation, si dure à notre patriotisme, ne pourra plus être soutenue. Elle n'est pas vraie. Les contemporains de Bayart ont placé sur sa tombe une pierre modeste, comme le héros qu'elle couvrait, mais cette pierre reproduisait son effigie et vraisemblablement autour de cette effigie une légende gothique rappelait son nom et ses titres.

Je conclus : non la commission instituée en 1822 pour exhumer les restes de Bayard n'a pas eu tort de les chercher dans le chœur, puisque c'est là que se trouvait sa tombe. D'après le récit de l'abbé Bergeret, les fouilles ont mis au jour deux caveaux : l'un, contenant un grand nombre d'ossements, était celui des religieux du couvent, comme le prouve le document ci-après appartenant aux mêmes archives des Minimes de la Plaine :

29 octobre 1713. — Prix fait donné à Me François Blanc pour les réparations de notre église de la Plaine.

Me François Blanc s'engage à tabler le presbytère de notre église de carrillottes blanches et grises, de pierres de Sassenage et de la porte de France... « On entend par le presbytère tout l'espace en long et en large compris depuis la muraille qui est derrière le maître autel *jusqu'à l'anneau de la tombe des religieux* où doit aboutir le ventre du demi-cercle de la table de communion. »

Il élèvera ledit presbytère d'un pied et demi.

Il transportera le maître autel de l'endroit où il est à présent au milieu du presbytère et le bâtira dans cette place comme il est dans l'autre, de façon qu'il n'y aie que le tabernacle à poser dessus. Il y aura pour monter à cet autel deux marches de pierre outre le marchepied de bois.

Il fera aussi une marche de la même pierre blanche de Sassenage qui s'étendra en demi-cercle d'une extrémité à l'autre de l'arc doubleau de la coquille du presbytère ; le ventre du demi-cercle de cette marche ira se terminer précisément *à l'anneau de la tombe des religieux qui est au milieu du chœur d'à présent,* afin qu'on puisse poser dessus la table de communion[1].

L'autre caveau, qui ne contenait qu'un seul corps, était vraisemblablement celui de Bayard, puisque le procès-verbal des fouilles constate que dans le chœur on n'a pas retrouvé d'autre caveau. On comprendra que, n'ayant pas assisté à l'exhumation et le procès-verbal étant muet sur la place précise du chœur où a été ouvert le caveau de Bayart, je ne puisse être plus affirmatif. Ce que je

---

[1] Il démolira la chapelle Notre-Dame (celle qui avait été fondée par Mme de Blanieu) qui est sur l'un des côtés du chœur, et bouchera l'ouverture qui y conduit. Il élèvera la porte qui communique de la sacristie au chœur ; il élèvera le mausolée du chevalier Bayard au-dessus de ladite porte.

Il élèvera également le sol de la nef de niveau avec la chapelle de Saint-François de Paule. L'église sera dallée alternativement de pierres blanches et grises. Il fera une voûte en plâtre et une corniche.

« Il n'aura aucune pierre de celles qui se trouveront soit dans le presbytère, soit dans la nef..... Il mettra la tombe des Gonets contre la muraille entre les deux chapelles des Rois et de Saint-François de Paule dans la nef, et il n'y aura point d'autre tombe dans l'église. »

(Archives de l'Isère, série H. — Fonds des Minimes de la Plaine.)

tenais à démontrer, c'est que les doutes de M. Pilot sur l'authenticité du corps transféré à Saint-André, en 1822, étant basés sur ce fait qu'on avait cherché les restes de Bayart dans le chœur de l'église, alors qu'ils étaient dans la chapelle des Alleman, ces doutes ne pouvaient plus subsister aujourd'hui qu'il est reconnu, par un document indiscutable, que la tombe de Bayart se trouvait bien dans le chœur de l'église des Minimes. C'est là qu'il fallait chercher et c'est bien là que la commission a cherché.

Et maintenant, faut-il discuter l'histoire de l'ossement de Bayart légué à l'Académie de Rodez? On me permettra de n'en rien faire, jusqu'à ce qu'on m'ait démontré que cet ossement provient réellement du corps exhumé le 4 juillet 1822.

A. PRUDHOMME.

Essai de détermination d'époque et d'origine d'un éperon en fer trouvé sur le mont Saint-Eynard.

En 1875, un propriétaire voisin du mont Saint-Eynard eut à faire construire un mur, et ayant creusé pour la fondation jusqu'à quatre-vingts centimètres dans un terrain absolument meuble, il y trouva ce débris d'éperon qu'il me donna.

Les habitants de notre région connaissent à peu près tous cette localité, à treize cents mètres d'altitude, qui a une pente du côté de Corenc et du Sappey ; un petit sentier, entretenu pour le service forestier, se rencontre par-ci par-là. Cette région n'a donc jamais été fréquentée par des individus à cheval ; aussi, selon moi, faut-il abandonner d'une façon spéciale l'idée que cet objet ait pu être

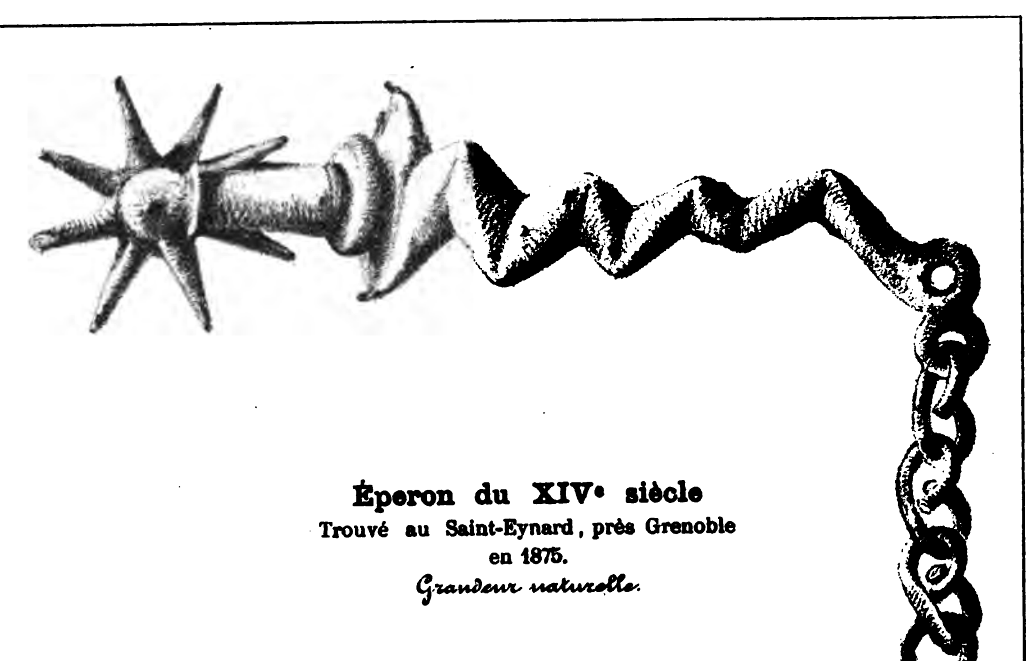
perdu par un cavalier passant à cheval dans ces parages.

Après avoir réfléchi assez longtemps d'où pouvait provenir cette curieuse relique, tenant compte de sa forme, de son élégance, quoique de facture grossière, de son époque du milieu du XIVe siècle, j'ai pensé qu'il avait été fort probablement perdu par un individu à pied qui se sera accroché par le sous-pied dudit éperon, sous-pied en chaînettes de fer, comme l'attestent encore quelques mailles adhérentes, et que distrait à ce moment par un incident quelconque plus important, et une des branches cassées à cet instant par le choc, il aura oublié de le ramasser ou compris qu'il n'en valait plus la peine, vu cette détérioration.

Les personnes qui ont fréquenté la route de la Tronche à Corenc ont vu sur le versant du coteau, à gauche en montant, une tour carrée, nommée la tour des Chiens; elle était le chenil des chiens d'Humbert, le dernier des Dauphins, jusqu'à son abdication en 1343. Chaque jour, plusieurs veneurs sortaient à leur tour, toujours en laisse, quelques meutes, et il devient tout naturel de penser qu'un de ces serviteurs, un moment entraîné par une meute dont il n'aurait pas été maître, n'eût été accroché subitement par le sous-pied de son éperon à un tronçon de bois, et que le choc de la résistance de la chaînette n'eût, par contre-coup, cassé la branche qui lui manque.

Cet éperon, comme je l'ai déjà indiqué, est bien du milieu du XIVe siècle, l'usage de la molette était déjà connu en France depuis un siècle environ, il était très serré de branches, se plaçait au-dessous de la cheville du pied, et se trouvait assez élevé pour ne pas rencontrer des pierres à chaque pas.

Je suppose qu'il est resté en terre depuis l'année de l'abdication du Dauphin, 1343, jusqu'en 1875, soit pen-



Éperon du XIVe siècle
Trouvé au Saint-Eynard, près Grenoble
en 1875.
Grandeur naturelle.

De la collection du Dr B. CHARVET.   A. RAVANAT, del.

dant cinq cent trente-deux ans, et a été retrouvé à quatre-vingts centimètres du sol, dans un terrain de bruyère.

J'ai voulu me rendre compte de combien de débris de feuilles la terre se couvrait chaque automne. J'ai, à cet effet, circonscrit un bel arbrisseau (*Spirea Timbergi*) d'une clôture de planches, de manière à préserver du vent le transport desdites feuilles, et en août je me rendais compte de l'épaisseur du détritus. Quatre années consécutives m'ont donné un millimètre et demi, soit soixante-dix-neuf centimètres pour cinq cent trente-deux ans.

Quant à la conservation de l'objet, on peut parfaitement l'expliquer par la nature spéciale du sol où il est resté enfoui, n'ayant qu'un peu d'humidité pour agent destructeur ; et surtout par ce fait qu'à cette époque le fer était fabriqué au charbon de bois, ce qui le rendait plus aciéré, aussi, par conséquent, plus résistant à l'oxydation, mais plus cassant.

En admettant que cet objet ait appartenu à un veneur, il est impossible de savoir l'époque où il a été perdu ; on ne peut la fixer que d'une façon approximative, mais je ne m'attendais pas, quand j'ai voulu contrôler l'époque par mes quatre années de recherches sur les dépouilles des feuilles, qu'elles me répondraient d'une façon aussi satisfaisante.

Je serais heureux et reconnaissant si quelques membres de l'Académie pouvaient, avec les mêmes éléments qui m'ont servi de base à élucider ce curieux et difficile problème, arriver à des conclusions qui ne laisseraient plus de doute sur leur certitude.

B. CHARVET.

Les fonctions du Maître des Œuvres du Dauphiné.

Le huitième livre des Mémoriaux de la Chambre des Comptes de Grenoble, rédigé sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, résume en ces termes les fonctions du Maître des Œuvres en Dauphiné :

Super exactione officii Magistri Operum Dalphinalium.

Infra annum, adhepta possessione sui officii, tenetur sub sallario vadiorum suorum visitare omnia castra, domos, alas fori et cetera ediffıcia dalphinalia totius patrie Dalphinatus, et que reperiet indigentia reparatione et manutentione in scriptis redigere aut redigi facere per particulas omnium locorum.

Et inde informationes cum expertis probis locorum sumere et in scriptis redigere, super expensis et custu dictarum reparationum. Quibus sumptis, easdem reparationes inquantari facere, qui pro minori pretio predicta facere vellet, et ad faciendum castellanos et notarios loci onus tradere ; et de premissis suas relationes in Camera computorum, presentibus dominis auditoribus et thesaurario, in scriptis facere.

Super quibus per eosdem forent deliberata ad ipsa exequenda per ipsum Magistrum Operum eidem injungere.

In quarum exequtione ipse Magister Operum premissa, debitis inquantibus precedentibus, pro minori pretio eadem facere offerenti, ydoneo tamen, sub cautione valida ad pretium dare.

Injungere debet castellanis quatinus ipsum pretium per tres terminos eidem pretii-factori solvant : in prin-

cipio scilicet operis, tertium ; in medio operis, tertium et aliud tertium, prius receptione ipsius operis perfecti per ipsum Magistrum Operum debite facta eidem pretii-factori realiter solvere.

Neque ipse Magister Operum in premissis vacando aliud debet petere nec habere quam dicta sua vadia ordinaria.

Ex consuetudine in his observata sponte ipsi pretii-factores soliti sunt relevare ipsum Magistrum Operum ab expensis in receptione talium operum.

Pour copie conforme :

A. PRUDHOMME.

(Archives de l'Isère, B. 3232, fol. 48 v°).

Ce que coûtait, en 1577, un voyage de Grenoble à Vienne.

Despence faicte par Monsr le Commis Thomasset et moy au voyage que luy et moy avons faict à Vienne pour le faict de la rente de Messrs du chappitre St Maurice de Vienne, estant partis de Grenoble, le dernier juin 1577, à quatre heures apres midy.

J'ay receu dudict Sr Commis pour satisfaire à la susdicte despence la somme de onze carnes demy testone cy. xxxix l, iii s, iii d.

Sur ce despencé, ledict jour, la somme de sept sols fournis a Me Jehan le scelier qui fut céans pour le racoutrège de la scelle du reitre cy . . vii s.

Ledict jour à Voiron pour le soupper dudict Thomasset et moy payé à raison de xii s pour homme, cy pour deux . . . . xxiiii s.

Au varlet d'estable et chambrière . . . . . . II s

Pour sept clous mis tant à son cheval qu'au mien payé . . . . II s

Le lendemain, premier de juillet, pour disner à Borgoin, payé à raison de XIIII s pour homme, cy pour luy et moy. . . . . XXVIII s

Au varlet d'estable et chambrière . . . . . . II s

A Jaunage où nous aurions couché cheux Monseig^r de Veynes fourny aux varlets, chambrières . . . . III s.

Le lendemain, II de juillet, pour mon disner à Lyon, payé à raison de XV s. pour homme, cy pour luy et moy. . . . . XXX s

Aux varlets et chambrières . . . . II s

Ledict jour II de juillet, jour de mardy, sommes arrivés à Vienne pour soupper et avons sesjourné audict lieu jusques au dymanche mattin, ce que font quatre journées et demy à raison de XXV s. pour chacune journée pour homme et chevaux, et vingt sols pour homme pour la couchée, montant en tout la somme de XIIII liv.

Aux varlets et chambrières . . . . V s.

Pour une main de papier payé . . . . II s.

Pour un parchemin a faire le contract, payé XV s.

Pour un riban de soye à le coudre, payé . . II s VII d.

Pour la façon du contract et peyne du notaire qui l'a receu payé cy. . . . . XI l. VIII s.

Pour le sceau dudict contract, acte au pied, etc. payé cy. III s.

Au mareschal qui a fait deux rennières à mon cheval et celuy dudict Me Thomasset payé III s.

Ledict jour, à Sainct-Jehan d'Ambournay,

pour ma disnée payé cy . . . . xii s.

Au varlet d'estable. . . . . ix d.

Le lendemain, passant à Voiron, j'ay fait mettre huit clous à mon cheval : payé cy . . . ii s.

Cy xxviii liv. iii s. iii d.

Somme de ceste despense : xxviii liv. iii s. iii d. Ainsi est deu par led. Vorin v liv, xvi s. ix d. qu'il m'a payé pour ce quitter, ce 15 juillet 1577.

Ainsi, le premier président au parlement, Prunier de St-André, pour faire porter par deux hommes, à Vienne, le prix des rentes qu'il avait acquises du chapitre de St-Maurice, dépensa pour les seuls frais de voyage 28 liv. 3 sous 3 deniers.

(Archives du château de Virieu, 6e sac).

A. Lagier.

Adresse des dames de Grenoble à celles de Valence.

On sait combien la création des Élections et la suppression des États provinciaux furent désapprouvées en Dauphiné ; pendant de longues années les Trois-Ordres ne cessèrent de protester ; il y eut même des émeutes à l'occasion de la perception de certains impôts arbitrairement établis. L'intendant Dugué écrit au ministère que le 30 juillet 1641, à onze heures du soir, il y eut du bruit à Valence à cause de la perception du droit de subvention ; des inconnus allumèrent, devant la porte du bureau où ce droit était perçu, un fagot, symbole sans doute du traitement qu'ils voulaient faire subir aux trésoriers et ils

apposèrent un placard rempli de menaces. Le lendemain matin les consuls de Valence vinrent protester en présence de l'intendant de leur fidélité et de celle de la ville tout entière et le major de la place vint mettre à sa disposition ses troupes dans le cas où elles seraient nécessaires pour combattre les factieux. Heureusement elles ne furent pas nécessaires et les auteurs de la petite manifestation de la nuit précédente ne donnèrent plus signe de vie[1].

Cependant cette protestation quoique sans importance fit du bruit et un plaisant de Grenoble adressa aux dames de Valence au nom de celles de Grenoble la proclamation suivante. Ces facéties sont assez communes au XVIIIe siècle dans notre province, il en existe un certain nombre composées à l'occasion des démêlés du parlement avec le ministère ou les lieutenants généraux du Dauphiné; plus on approche de la Révolution plus elles deviennent communes. Au XVIIe siècle au contraire elles sont fort rares, c'est ce qui donne un certain intérêt à celle-ci.

Les dames de Grenoble et confédérées, aux dames de Valence, salut.

Nous avons veu les mauvais desseins que font les reçeveurs des élections de la province contre le pauvre peuple, qui ne tendent qu'à tyrannie ; et encor, au mesme subject, pour comble de nos malheurs, les trésoriers de nostre ville sont allés aux eslections pour partager la taille royalle, dans laquelle ils ont fouré, contre l'intention de Sa Majesté déclarée par sa patante, plus que du double de ladicte imposition, laquelle devoit estre supportée

---

[1] Arch. des affaires étrangères, France, 1548, p. 39.

esgallement avec les autres ordres de la province, et par ce moyen s'en deschargent doucement et nous escrasent de ce fardeau ; de quoy sont coulpables lesdicts trésoriers, ensemble lesdicts esleus pour y avoir adhérés, contre lesquels sera faict procès verbal pour estre punis par la rigueur de nostre justice.

Toutes ces causes nous ont esmeus à entreprendre de retrancher les mauvais desseins de ces pirattes à leur esvénement, les ayant tous voués au Dieu Neptune pour lui en estre faict sacrifice[1]. Et par ce que Valence est la retraicte de ses garniments *(sic)*, entre autres de ce frippon Monteil, de nostre ville, ayant apprins qu'il est associé à ceste maudicte entreprinse avec un Rodet, de vostre maison de ville, nous vous prions vous en rendre maistresses, avec le petit Bérard[2], et les nous conserver, car nous les envoyerons quérir par un régiment de nos amazones, leur ayant ja préparé le sommet de nostre tour du Pont pour leur y faire faire une cabriole en mastachins[3]. Vous advisants que nostre but n'est point d'empécher l'imposition de ce qui concerne la taille royalle, laquelle nous voulons bien payer, puisque nous sommes par devoir et par affection très humbles servantes et subjectes de Sa Majesté, et pour son service voulons, d'un grand cœur, employer nos biens, nos vies et prouesses, qu'es-

---

[1] Sacrifier les traitants au dieu Neptune, c'était, on le comprend, les jeter à la rivière.

[2] Je ne sais ce qu'étaient Monteil et Rodet ; je pense qu'il faut identifier le petit Bérard avec Jean Long-Bérard, écuyer, seigneur d'Illins, dont le nom paraît souvent parmi ceux des fermiers de l'impôt en Dauphiné au XVII[e] siècle.

[3] *Mastachins* est la même chose que les *matassins* de Molière, c'est-à-dire des danseurs grotesques.

pérons courajeusement, pour le soubstien de son estat, et encor contre la tyrannie de ses partisans, qui sont ses ennemis capitaux, car ils nous ont cy devant saignées jusqu'à la dernière goutte, et maintenant nous veulent succer la mouëlle des os pour nous alliéner nos forces, en sorte que ne puissions rendre les travaux nécessaires pour le soubstien de cest estat, et affoiblir d'aultant la monarchie. C'est un dessein qu'ils ont pour favoriser les projets de l'estranger ennemy de ceste couronne et duquel indubitablement ils sont pentionnaires.

Donques comme loyalles à Sa Majesté, procurons le payement de la taille ordonnée pour le service de nostre Roy, à quoy Dieu et la Saincte Vierge, sa protectrice, donnent santé, prospérité et victoire généralle contre tous ses ennemis, et qu'il coignoisse (*sic*) la tyrannie de ces partisans, et pour la punition nous ordonne d'en faire le chastiment, affin qu'après les avoir exterminés nous jouissions de la paix que sa naissance royalle et bonne fortune nous faict espérer[1].

Pour copie conforme,

J. ROMAN.

Acquisition d'un tableau de Pater.

Le Musée de Grenoble vient de s'enrichir d'un chef-d'œuvre du XVIIIe siècle français, les *Baigneuses* de Pater.

Il y a fort longtemps que notre musée n'avait fait une acquisition aussi importante. Depuis 1845, époque à

---

[1] Arch. des affaires étrangères, France, 1518, p. 71.

laquelle on avait acquis de M. Debon les magnifiques toiles de Farinato, de Palmegiani et de Bernardino Licinio, il n'avait été fait aucun achat sérieux de tableaux anciens.

Notre nouveau tableau provient de la famille de Méreuil, de Gap. Il avait été acquis par M. de Méreuil, trésorier de France, dans les premières années du XVIIIe siècle, et il est resté dans sa famille jusqu'à nos jours. Il a été proposé au Musée par l'intermédiaire de M. Roman, qui porte à notre musée un intérêt tout particulier, étant chargé par le ministère d'en dresser le catalogue pour l'Inventaire des richesses d'art de la France.

Ce tableau, dans un admirable état de conservation, sans une retouche, dans tout l'éclat de sa fraîcheur première, parut être à tous ceux qui le virent, une superbe toile d'un des premiers maîtres français du XVIIIe siècle. Il était présenté comme un Watteau, et, en effet, par la transparence de la couleur, par l'élégance du dessin, la vivacité de la touche, la poésie du paysage, surtout par la grâce féminine des figures, il était digne de ce maître.

Toutefois la certitude de cette attribution n'apparaissait pas évidente, et M. Léonce Mesnard, à la première vue du tableau, n'hésita pas à affirmer qu'il était de Pater; et cette appréciation, confirmée par les experts du Louvre, à qui le tableau vient d'être communiqué, est un nouveau témoignage de la haute compétence artistique du généreux bienfaiteur de notre musée.

De mon côté, en même temps que le tableau était envoyé à Paris pour expertise, j'écrivais au conservateur du musée d'Angers où se trouvent des *Baigneuses* de Pater, qui passent pour un des chefs-d'œuvre du maître. Il n'existait pas de photographies de ce tableau ; mais, sur

ma demande, le conservateur du musée a bien voulu en faire faire une, que je suis heureux de pouvoir vous communiquer. Le tableau d'Angers est comme le pendant du tableau de Grenoble. C'est le même sujet, la même disposition générale, le même groupement des personnages. Il est impossible de trouver deux œuvres plus étroitement unies. Elles sont de la même main et de la même valeur. Le conservateur d'Angers m'écrit que le tableau de Pater est estimé 35,000 fr.

Trois maîtres ont illustré les premières années du XVIIIe siècle, Watteau, Lancret et Pater. Rompant avec la tradition des peintres de la cour de Louis XIV, qui ne pensaient qu'au monde de l'Olympe, ils abaissèrent leurs yeux et peignirent le monde qui s'agitait et s'amusait autour d'eux. Après la pompe mythologique des Lebrun et des Mignard, voici les petits marquis de la Régence, avec tous leurs marivaudages et toutes leurs folies.

Quelle chute ! et ne semblait-il pas que l'art sombrait et allait disparaître à tout jamais ! C'était son réveil au contraire, et ces petits *Maîtres des fêtes galantes,* ces insouciants étourdis, ont préparé une des plus profondes révolutions de l'art. Avec leurs houlettes et leurs battes d'Arlequin, ils ont balayé toute la vieille défroque italienne ; ils ont affranchi notre pays du joug de l'imitation étrangère et créé à nouveau en France l'art français.

A la fin du XVIIe siècle, par suite des funestes théories de la Renaissance italienne, la décadence s'était emparée de toutes les nations latines. L'art ne subsistait plus en Europe que chez les peuples qui avaient su se soustraire à ces doctrines étouffantes, en Hollande et en Flandre, sous l'inspiration de Rembrandt et de Rubens.

C'est de Flandres que nous vint le salut. C'est à Rubens